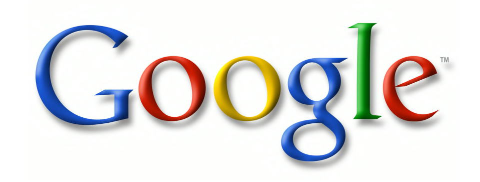






291. G. 12
Ex Libris
In Supr. Paris. Curiæ Patroni.



291 b

ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

PAR

FRANCOIS DE MEZERAY,

Historiographe de France.

Nouvelle Edition revuë & corrigée sur la derniere de Paris; & augmentée outre cela de quelques pieces originales, & de l'Abregé de la vie des Reines par l'Auteur.

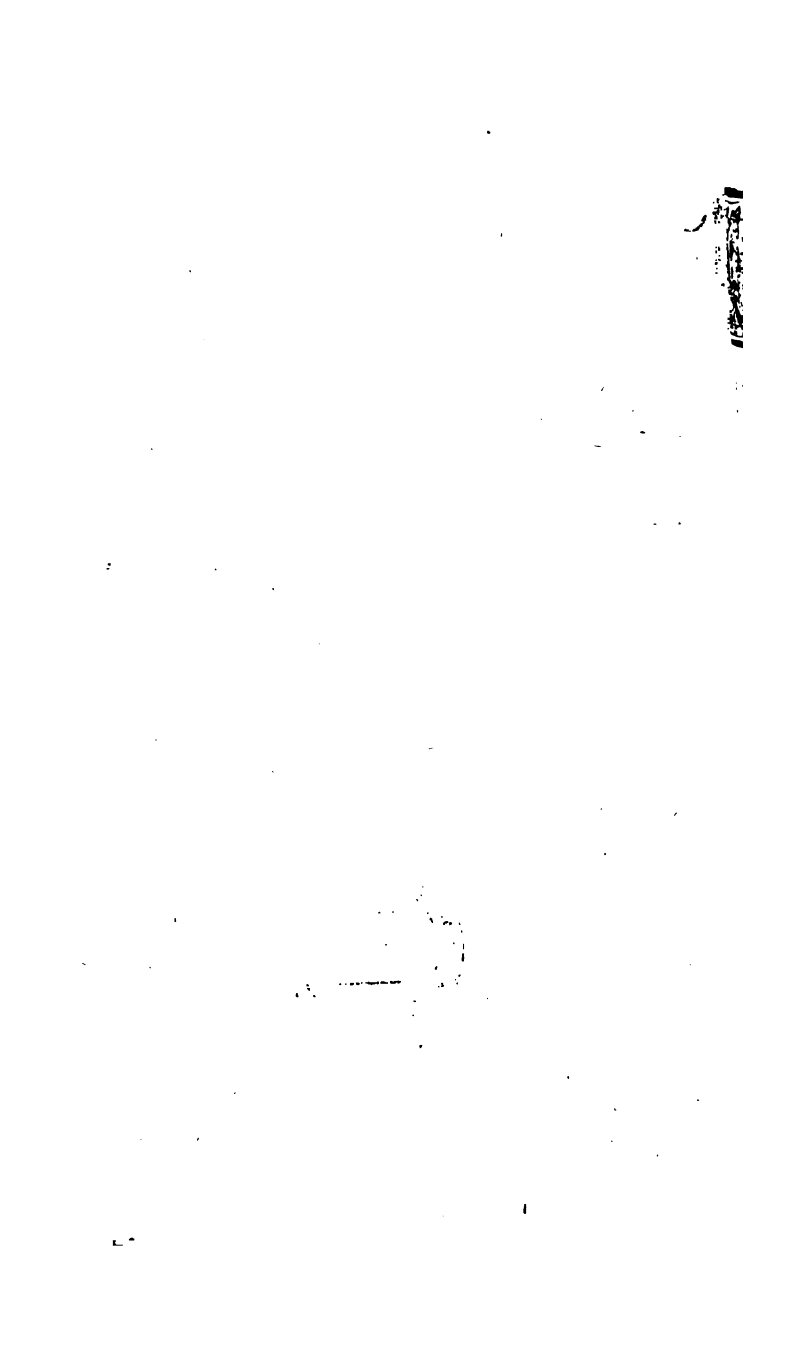
TOME SECOND.



A AMSTERDAM,
Chez HENRI SCHELTE.

MDCCI.

Avec privilege de Nosseigneurs les Etats de Hollande & de Westfrise.





ROIS DE FRANCE

CONTENUS

DANS CE SECOND TOME.

Troisiéme Race des Rois de France, appellée des CAPETS.

LOUIS

1137. en Août. LOUIS *dit le Jeune*, ROI XL.

1180. en Septembre. PHILIPPE II. *surnommé le Conquer Auguste*, ROI XLI.

1223. en Août. LOUIS VIII. *surnommé le Lion*, ROI

1226. en Novembre. SAINT LOUIS, ROI XLIII.



L(

LOUIS IV. DIT D'OUTREMER, ROY XXXII.



Ce Prince nous fait voir que pour précipiter
Les plus justes desseins, on les fait avorter,
Il faut dissimuler selon les conjonctures,
Son courage trop chaud, son esprit trop leger;
L'ont rendu le joüet d'étranges avantures,
Et toûjours l'ont tenu flotant dans le danger.

PAPES.

LEON VII. en 936. S. trois ans, six mois.
ETIENNE IX. élû sur la fin de 939. S. trois ans 4 mois.
MARIN II. élû en 943. S. trois ans, six mois & demy.
AGAPET II. en 946. S. 9. ans, 7. mois.

LOUIS IV.

DIT D'OUTREMER,

ROY XXXII.

Agé de dix-neuf à vingt ans.

LOUIS IV.	OTHON	RAOUL	HUGUES
DIT D'OUTREMER *âgé de dix-neuf ans, en France.*	I. *en Germanie.*	*en Bourgogne Transjurane.*	& LOTAIRE *son fils en Italie.*

936. ENTRE tous les Seigneurs François, Hugues le Blanc Comte de Paris & d'Orleans, Duc de France, & beau-frere du défunt Roy, se trouvoit le plus autorisé dans le Royaume : il n'osoit pourtant prendre la Couronne, parce que Hebert Comte de Vermandois & Giselbert Duc de Lorraine, deux trés-puissans ennemis, lui eussent rompu ses mesures ; & qu'il ne se voyoit pas assez de forces pour chasser les Hongrois qui couroient la Champagne, & le Berry. Il trouva donc plus sûr de faire encore un Roy du sang de Charlemagne, qui lui eût obligation de son établissement.

Pour cet effet il envoya en Angleterre une celebre députation de Prelats & de Seigneurs, dont Guillaume Archevêque de Sens étoit le Chef, suplier Ogine veuve de Charles le Simple de vouloir ramener Loüis son fils, que les François desiroient reconnoître pour leur Roy. Elle leur

leur accorda leur priere; non pas sans beaucoup de resistance de la part du Roy Aldestan son frere. Il craignoit que son neveu ne perit par quelque trahison, comme avoit fait son pere; c'est pourquoi il ne se contenta pas de prendre leurs sermens, il en prit aussi des ôtages. Hugues & les autres Seigneurs vinrent recevoir leur Roy à la descente de son vaisseau à Boulogne, lui rendirent hommage sur la greve, & delà le menerent à Laon, où il fut sacré par Artold Archevêque de Rheims le vingtiéme jour de Juin de l'an 936.

Incontinent aprés son sacre, Hugues qui retenoit encore l'administration du Royaume, le mena dans la Duché de Bourgogne pour ses propres interêts. Car il y avoit des prétentions, on ne sçait pas bien sur quoi fondées; Et Hugues le Noir se l'aproprioit comme heritier du défunt Roy Raoul son frere, qui l'avoit euë de Richard son pere, auquel Boson l'avoit donnée lors qu'il fut fait Roy de Bourgogne. Le Noir s'étoit donc saisi de la ville de Langres aprés la mort du Roy Raoul, mais le nouveau Roy le mit dehors sans coup ferir, & l'obligea de ceder la moitié de la Duché à Hugues le Blanc.

Les Chroniques de Normandie marquent cette année une entrevûë du Roy Loüis, avec Henry Roy de Germanie, & disent qu'elle fut moyennée par le Duc Guillaume; dont Loüis se sentit tellement obligé à ce Duc, qu'au retour il le pria de tenir son fils Lotaire sur les fonds. Mais elles se trompent au tems de cet évenement, il ne peut être mis que quatre ou cinq ans aprés.

L'an 937. Raoul Roy de la Bourgogne Transjurane mourut, ayant regné 25 ans dans ce Royaume-là, & cinq seulement en celui d'Arles. Il laissa trois enfans; Conrard qui lui succeda,

mais dont Othon se saisit & le détint 14 ans auprés de lui ; Burchard qui fut Evêque de Lausanne, & & Adelais trés-illustre Princesse, qui en premieres nôces fut femme de Lotaire Roy d'Italie, & en secondes de l'Empereur Othon I.

LOUIS	CONRARD	OTHON	HUGUES
en France.	*en Bourgogne & Arles.*	*en Germanie & Loraine.*	& LOTAIRE *son fils en Italie.*

937. & 938. L'Age de vingt ans sembloit en ce tems-là être requis pour la majorité des Rois. Loüis d'Outremer l'ayant atteint la seconde année de son régne, prit le gouvernement en main, & fit venir la Reine sa mere à Laon pour se servir de ses conseils. Aussi-tôt, il songea à rétablir son autorité ; Pour cela il s'attaqua premierement à de petits rebelles, puis il s'en prit à Hebert même, qu'il croyoit plus aisé à ruiner, parce qu'il étoit fort odieux pour sa trahison envers Charles le Simple. En effet il lui enleva quelques places assez facilement : mais Hugues craignant qu'aprés cela il ne vint à lui, se rallia avec Hebert, qui d'ailleurs étoit son oncle maternel ; Et parce qu'il voyoit peu d'assûrance avec un homme qui n'avoit point de foi, il s'appuïa encore de l'alliance du Roy Othon, en épousant sa fille nommée Havide. *

* Houvide, Hadvide, Hadvige, Avoye.

Le Roy de son côté se fortifia d'une liaison plus étroite avec Arnoul Comte de Flandres, ennemi mortel de Hugues, avec Artold Archevêque de Rheims, avec Hugues le Noir frere du défunt Roy Raoul, & quelques autres. Cette année Giselbert Duc de Lorraine, étant venu au se-

secours de Hugues le Grand son beau-frere, Arnoul & le Noir negocierent une tréve jusqu'au premier jour de Janvier de l'année suivante entre ce Duc & le Roy.

Dés qu'elle fut finie, la guerre recommença plus fortement. Comme le Roy étoit en Bourgogne, pour partager cette Duché avec le Noir, Hugues le Blanc, Hebert de Vermandois & Guillaume Duc de Normandie, coururent & brûlerent les terres d'Arnoul. Les censures des Evesques n'eurent pas assez de force pour les arrêter: mais le retour du Roy leur donna plus de crainte, & fit renoüer la tréve jusqu'au mois de Juin.

Henry frere puîné d'Othon s'étoit persuadé que le Royaume de Germanie lui apartenoit, parce qu'il étoit né, son pere étant Roy, & qu'Othon étoit venu au monde avant qu'il le fût. Giselbert trés-puissant en Lorraine, & qui avoit épousé Gerberge la sœur de ces deux Princes, se rangea du côté du puîné au lieu de se porter mediateur entr'eux. Ces deux beaux-freres ainsi liguez, envoyerent vers le Roy Loüis pour se soumettre à son obéïssance; Et depuis Othon les ayant battus & forcez au passage du Rhin, le desespoir de leurs affaires porta Giselbert & quelques autres Seigneurs Lorrains, à venir jusqu'à Laon lui faire hommage.

Peu s'en falut qu'alors tout le Royaume de Lorraine ne se rendit à ce Roy; il penetra jusqu'en Alsace & fut bien reçû par tout: mais comme il vint à traiter en païs de conquête, des peuples qui se rendoient volontairement à lui, il aliena aussi-tôt leurs affections, & reperdit par ses violences ce qu'il avoit reconquis avec justice.

Car Hugues le Grand, Hebert, Guillaume Duc de Normandie, & même Arnoul de Flandres ne trouvant pas expédient pour eux qu'il se rendit si puissant, se rallierent tous avec Othon; lequel ayant quitté le siege de Capremont, qui étoit la forteresse imprenable de Giselbert, & les ayant joints, regagna le cœur des Lorrains, & chassa facilement Loüis de l'Alsace. Puis il mit le siege devant Brisac, place fort considerable dés ce tems-là, & où il se vit de fort beaux faits de guerre.

Tandis qu'Othon étoit à ce siege, une partie des siens, particulierement les Prelats l'abandonnerent, mais Giselbert & Everard furent défaits par ses gens au passage du Rhin prés d'Andernac, où le dernier demeura mort sur la place, & l'autre qui étoit le boute-feu de toutes ces guerres, fut noïé. Ce desavantage ayant ruiné le parti de Henry, il fut sage, & se remit de bonne heure à la discretion de son frere, qui lui pardonna, mais le tint prisonnier pour quelque tems. Cependant Brisac se rendit, & toute la Lorraine lui demeura, dont il donna le gouvernement à Henry même, & peu aprés au Comte Othon, qui s'en fit appeller Duc.

L'année suivante, le Roy Loüis pensant s'apuïer du côté de ce Roy, ou peut-être s'acquerir des vassaux & des amis en Lorraine, épousa Gerberge sa sœur, veuve de Giselbert, & sœur aussi de Hedvige ou Hadvige que Hugues le Blanc avoit épousée la même année; elle avoit deux enfans de Giselbert, sçavoir Regnier & Lambert. Le premier fut surnommé *au Long Col.*

La meilleure partie du Clergé de Rheims n'avoit pû souffrir que Hugues fils de Hebert, qui avoit été intrus dans le siege Episcopal à l'âge

de

de cinq ans, s'y maintint : elle y avoit donc installé un Moine nommé Artold, qui par consequent étoit annemi de Hebert, & fort attaché au parti du Roy. Ce different engendra une sanglante guerre qui dura dix-huit ou vingt ans, & molesta fort toute la Champagne. Cette année, aprés quelques autres faits plus memorables, Hebert avec Hugues le Blanc & Guillaume Duc de Normandie assiegerent Rheims, les habitans prirent tellement l'épouvente, qu'ils leur ouvrirent les portes, & abandonnerent Artold. Dans la même crainte il se laissa persuader de ceder l'Archevêché à Hugues & d'accepter une Abbaye pour récompense de son droit. Mais bien-tôt aprés il s'en repentit, quoique les Evêques eussent sacré Hugues, le Roy embrassa sa défense, & la querelle se raluma.

De Rheims les liguez allerent planter le siege devant Laon : mais au bruit de la marche du Roy qui revenoit du Duché de Bourgogne, ils se retirerent vers Othon, & l'ayant amené comme en triomphe jusqu'au Palais d'Atigny, ils se mirent sous sa protection.

Si-tôt que le Roy Loüis eut rafraîchi Laon : il se retira en Bourgogne. Son fort étoit de ce côté-là à cause de Hugues le Noir, duquel, & de Guillaume Comte de Poitiers, il étoit accompagné Le Roy Othon ayant levé une puissante armée le poursuivit jusques-là, & donna tant de terreur à Hugues le Noir, qu'il lui jura qu'à l'avenir il n'employeroit plus ses forces contre Hugues le Blanc ni contre Hebert, qui étoient ses nouveaux vassaux.

Le Comte Hebert s'étoit saisi de la ville de Laon, Loüis fit un effort pour l assieger : mais ce 941.
fut à son grand dommage ; car étant surpris dans

ses logemens par ses mauvais sujets, il vit tuer devant ses yeux plus de la moitié de ses gens, & ne pût sauver sa vie que par une honteuse fuite.

Etant ensuite abandonné de tous ses sujets de Neustrie; il se refugia auprés de Charles Constantin Comte de Vienne, qui étoit son cousin germain, comme étant fils de Loüis l'Aveugle Roy d'Italie & d'Arles, & d'une sœur de la Reine Ogine. De là il eut recours au Pape, aux Seigneurs Aquitains, & à Guillaume Duc de Normandie. Le Pape envoya un Legat exhorter les Seigneurs Neustriens de lui être fidelles: ceux d'Aquitaine vinrent lui rendre hommage à Vienne, & lui offrir leur assistance: Et Guillaume quittant le parti des Liguez, le traita magnifiquement dans sa ville de Roüen, & le servit de ses troupes, comme firent aussi les Bretons.

Avec ces forces il chercha toutes les occasions de combattre ses ennemis, mais ils s'étoient retirez au deça * de l'Oise, & ayant rompu les ponts, ne vouloient point en venir aux mains. Ainsi il se fit une tréve entr'eux, & puis par l'entremise du Roy Othon il se conclut une paix, par laquelle Hugues & Hebert se soûmirent à leur Roy.

* J'écris à Paris.

Il y avoit une haine mortelle entre Guillaume Duc de Normandie, & Arnoul Comte de Flandres, au sujet de ce que ce dernier vouloit contraindre Herluin Comte de Montreüil d'être son vassal, & avoit pris son Château; & que Guillaume au contraire avoit, par pure generosité, embrassé le parti de Herluin, & l'assistoit puissamment, lui ayant rendu son château de Montreüil, qu'il avoit pris sur Arnoul. Tellement qu'Arnoul ne pouvant tirer raison de Herluin, se porta à une horrible & cruelle lâcheté contre son défenseur: c'est qu'ayant negocié, sous prétexte de reconciliation, une

une entrevuë avec Guillaume, dans une Isle sur la Somme, vis-à-vis de Pequigny, il l'y fit assassiner le 18. Decembre de l'an 942.

Ce bon & vertueux Prince étoit sur le point, quand il fut tué, de prendre l'habit de S. Benoît au Monastere de Jumieges, qu'il avoit commencé de rebâtir. Il n'avoit qu'un fils nommé Richard, né de Sporte sa femme, qui étoit fille de Hebert Comte de Senlis; il lui succeda en sa Duché, âgé seulement de sept à huit ans.

Une grande partie des Normands étoient encore idolâtres, & il en arrivoit tous les jours de nouvelles bandes du Septentrion, qui les réchauffoient dans leur vieille superstition. Aprés la mort de Guillaume, ils se revolterent contre son fils, & le voulurent contraindre de renoncer au Bâtême. Hugues le Grand, allié de son pere, le secourut contre ces rebelles impies, les batit en diverses rencontres, & l'aida à se défaire de leurs Chefs; ils se nommoient Setrie & Rodard. Mais cependant quelques autres flotes de ces Barbares profitant des divisions qui étoient en Bretagne entre les Comtes Berenger & Alain, firent un grand carnage de Bretons, & prirent la ville de Dol, dont l'Evêque fut accablé par la foule de ceux qui se sauvoient dans son Eglise. 943.

Comme le Roy eut reconnu que les Normands étant divisez, leur petit Duc Richard seroit fort aisé à dépoüiller, & que ce seroit un beau coup de se ressaisir d'un si grand & si bon païs; il fit un voyage à Roüen vers l'automne, & s'assura de la personne de Richard, sous prétexte de le vouloir nourrir en sa Cour. Les Bourgeois d'abord s'en émeurent, & prirent les armes, de sorte qu'il fut obligé de le montrer au peuple, & de

lui confirmer la Duché : mais leur premiere fougue passée, il sçût si bien leur persuader qu'il auroi grand soin de son éducation, qu'ils lui permiren de l'emmener avec lui à Laon.

Quand il l'eut tout-à-fait en sa puissance, Arnoul Comte de Flandres, qui avoit interest qu'or exterminât tous les Normands, lui conseilla de le mettre en un état où il ne pût jamais lui faire de peine ; & à force de raisons, & de presens plus persuasifs que les discours, il le porta à resoudre qu'il faloit lui brûler les jarets, & se ressaisir ensuite de la Normandie. Avant que d'en venir à l'exécution, le sage Gouverneur de Richard (il s'apelloit Osmond) tira habillement son pupille de ce danger : Il le déroba de la Cour, envelopé dans un fagot d'herbes que l'on aportoit aux chevaux, & le jetta dans Senlis. Cette ville, l'une des plus forte de ce tems-là, étoit alors tenuë par le Comte Bernard, oncle maternel de Richard ; lequel garda ce pupille sans le vouloir rendre ni aux Normands, ni au Roy, qu'il n'eût vû plus clair dans les évenemens de la guerre qui se préparoit.

Pendant ces broüilleries, Hebert Comte de Vermandois mourut à Perone, tourmenté d'un brûlant remords de sa trahison, & criant sans cesse dans l'agonie : *Nous étions douze qui trahîmes le Roy Charles.* Il avoit trois fils, Hebert & Robert, qui partagerent ses terres, & Hugues prétendu Archevêque de Rheims.

944. Le Roy Loüis, qui avoit ce défaut de ne sçavoir point dissimuler, s'adonna aussi-tôt à les vouloir ruiner. Sa vengeance trop précipitée lui attira de méchantes affaires ; les autres Grands redoutant de pareilles secousses, se réünirent tous pour les défendre. Hugues même s'accommoda avec les Normands,

mands, & le Roy Othon se mit de la partie, & se déclara ouvertement contre Loüis, qui, à cause de cela, se reconcilia avec Hugues.

Du commencement ce Duc avoit embrassé la cause du petit Richard : mais comme le Roy lui eut promis de partager la Duché de Normandie avec lui, & de lui donner les territoires des Evêchez d'Evreux, de Lisieux & de Bayeux, non seulement il abandonna le pupille, mais encore il se joignit avec le Roy pour le ruiner entierement. Ils entrerent donc en même tems dans le païs, le Roy du côté de Roüen, & Hugues du côté d'Evreux. Bernard Comte de Senlis, qui avoit sauvé son neveu, sauva aussi son païs par une telle adresse. Il conseilla aux Normands de faire semblant de se soûmettre au Roy, pour éviter les desolations de la guerre; & aprés il lui persuada facilement de retenir toute cette riche Province, & d'ôter à Hugues les places qu'il y avoit conquises. En effet il le contraignit aussi-tôt de luy rendre Evreux : si bien que par ce moyen il y eut une nouvelle rupture entre ces deux Princes.

Bernard ne manqua pas aprés d'en tirer le fruit qu'il souhaitoit : car il persuada à Hugues malcontent, de reprendre la protection de Richard, & même de luy promettre sa fille * Emine, qui étoit encore fort jeune; aussi ne l'épousa-t-il que seize ans aprés. De plus, ce petit Prince étant toûjours dépossedé de sa Duché, il ajusta si bien toutes ses ruses, qu'il le fit rétablir. Voici comment. Il y avoit un Chef ou Roy Normand nommé Aigrold, qui étant venu depuis quelques années de Dannemarc, s'étoit habitué en côtentin. Ce Prince ayant concerté avec Bernard, se révolta contre Loüis, & l'envoya sommer de mettre le petit Richard en liberté. A cette nouvelle, Bernard faisant fort le zelé, assûre le Roy que toute

* Emma

la Normandie est unie pour son service ; & par ces belles paroles il l'engage d'y aller en personne pour reprimer ce pirate. Son armée & celle d'Aigrold étant proches l'une l'autre, Aigrold feint d'avoir peur, & demande une conference. Le Roy la lui accorde, & se rend pour cela au village de Crescenville, à mi-chemin de Caën & de Lisieux. La partie étoit si bien faite, que le Normand s'y trouvant le plus fort, tailla en pieces tous ceux qui accompagnoient le Roy, se saisit de sa personne, & l'envoya prisonnier à Roüen.

En cette même rencontre, Herluin Comte de Montreüil sur la mer, principal sujet de la querelle d'entre défunt Guillaume & Arnoul, fut massacré par Aigrold, en vengeance de ce qu'encore qu'il eût été toûjours protegé par Guillaume, neanmoins il s'étoit par ingratitude rangé avec Arnoul, pour opprimer la Normandie & son petit Duc.

944. En vain la Reine Gerberge envoya vers les Normands leur offrir des conditions fort avantageuses pour la delivrance de son mari, ils ne voulurent point y entendre, si elle ne leur donnoit ses deux fils en ôtage, à quoi elle ne pouvoit se resoudre ; en vain elle implora le secours du Roy Othon son pere pour la delivrance de son mari, il falut qu'elle eût recours à Hugues son plus grand ennemi. Il refusa d'employer envers les Normands autre chose que sa mediation. Elle l'accepta ; & lui, en vertu d'un plein pouvoir qu'il se fit signer par tous les Evéques & Seigneurs de France, arrêta avec les Normands, dans une conference qui se tint à saint Clair sur Epte, que Loüis rétabliroit Richard en sa Duché, & le recevroit à l'hommage ; & que dés-lors il seroit mis en liberté, en don-

donnant le second de ses fils & deux Evêques pour sureté de sa parole. Mais Loüis sortant des mains des Normands, demeura au pouvoir de Hugues, qui, sur je ne sçai quels prétextes, le détint encore un an sous la garde de Thibaud Comte de Blois, son cousin germain; & ne voulut point le laisser aller qu'il n'eût extorqué de lui la ville de Laon.

Cependant le Roy Othon qui avoit conquis la Comté de Bourgogne, soit qu'il craignit la réünion entiere du Roy avec ses Sujets, soit que les larmes de sa fille Gerberge, & la compassion d'un Roy si maltraité par son vassal, lui touchassent le cœur, repoussa rudement Hugues qui recherchoit son amitié, & offrit son assistance à Loüis son gendre pour s'en venger.

Loüis ne manqua pas de l'accepter; & peu aprés sa sortie de prison, alla trouver Othon dans le Cambresis. Arnoul Comte de Flandres l'y avoit joint avec ses forces, & Conrard Roy de Bourgogne avec les siennes; de sorte que tous ensemble ils avoient plus de trente legions; & ce qui est plus memorable, tous ces combatans, hormis l'Abbé de Corbie en Saxe portoient des chapeaux de foin, sans doute pour parer les coups d'estramaçon, & pour se garantir du froid. 946.

Il sembloit qu'une si prodigieuse armée dût accabler Hugues & tous ses alliez: mais ses effets ne répondirent pas à sa puissance; aprés avoir tâté Laon, chassé l'Archevêque Hugues de Rheims, & remis Artol dans son siege; aprés s'être montré aux portes de Senlis, & aux fauxbourgs de Paris elle s'alla échoüer devant Roüen. Car la mort du neveu d'Othon, & de grand nombre de Saxons qui y furent tuez, les pluyes de l'automne, l'approche de l'hyver, la desertion d'Arnoul qui se reti-

retira de nuit avec ses troupes, craignant d'être livré aux Normands, contraignirent Othon de lever le siege & de se retirer.

Ensuite Hugues assiegea Rheims, & le Roy Loüis Montreüil, que tenoit Rotgar fils du Comte Herluin; mais pas un des deux ne réüssit.

Quelques mois aprés, les deux Rois Loüis & Othon, par l'entremise de leurs amis communs, passerent les fêtes de Pâques à Aix-la-Chapelle, & au mois d'Août ensuivant ils s'aboucherent encore sur le Kar ou Cher, pour traiter ensemble de leurs affaires. Cette riviere-là, qui vient du païs de Luxembourg tomber dans la Meuse entre Sedan & Mouson, a toûjours fait depuis la séparation des Royaumes de France & de Lorraine, ainsi qu'elle la faisoit auparavant de ceux de Neustrie & d'Austrasie.

947. L'an 947. l'Italie souffrit un nouveau changement: Auscaire & Berenger, le premier frere, l'autre fils d'Albert, Marquis d'Yvrée, avoient ingratement conspiré contre le Roy Hugues: Et ce Prince avoit fait mourir Auscaire: mais Berenger s'étoit sauvé vers Herman Duc de Soüaube. Or ce dernier ayant apris que Hugues s'étoit rendu fort odieux aux Italiens il fit sonder leurs affections, & repassa les Alpes. D'abord il fut reçû dans Verone & dans Milan, & bien accueïlli de la plûpart de la Noblesse: toutefois le peuple mû de pitié pour Lotaire fils de Hugues, beau jeune Prince, qui n'avoit que quatorze à quinze ans, voulut que l'on lui conservât le titre de Roy; & Berenger y consentit pour lors d'autant plus facilement, que toute l'autorité lui demeura entre les mains. L'accord fait, Hugues s'en retourna avec son tresor en Provence, où il se fit Moine, & mourut dés la meme annnée, frapé d'un

d'un coup de foudre, à ce que dit une ancienne Chronique.

LOUIS *en France.*	OTHON *en Germanie & Lorraine.*	CONRAD *dans la Transjurane & Arles.*	LOTAIRE & BERENGER *en Italie.*

LA dispute pour l'Archevêché de Rheims entre Hugues de Vermandois & Artold, étoit une trés-grande affaire. Elle fut premierement traitée à Douzy, entre quelques Prélats, qui n'ayant pas le pouvoir de la terminer, la remirent à une Assemblée Synodale des Evêques de Gaule & de Germanie, qui se tint dans Verdun à la mi-Novembre. Robert Archevêque de Tréves y présida : Hugues n'y comparut point, mais y envoya certaines Lettres du Pape ; les Evêques n'en tinrent pas grand compte, les trouvant subreptices ; ainsi ils ajugerent la joüissance de l'Archevêché à Artold, & en exclurent Hugues pour sa contumace, jusqu'à ce qu'il eût comparu au Concile qui se tiendroit le mois d'Août ensuivant, & qu'il s'y fût purgé des crimes à lui imposez. 948.

Hugues s'en plaignit au Pape, qui envoya un Legat vers Othon pour lui enjoindre d'assembler un Concile général des Gaules & de la Germanie, tant pour terminer ce differend, que pour vuider les querelles d'entre le Roy Loüis & Hugues le Blanc. Il le convoqua donc au Palais Royal d'Ingelheim ; lui & le Roy Loüis y assisterent étant assis sur un même banc. Le Concile entendit les plaintes de Loüis, & puis la requête d'Artold. Le premier exposa tous les maux que Hugues lui avoit faits, jusqu'à le detenir prisonnier un an entier ;

entier; & offrit, si quelqu'un lui reprochoit que les troubles & calamitez du Royaume procédoient de sa faute, de s'en justifier par telle maniere que le Concile aviseroit, même par *preuve de son corps en champ de bataill*. Sur ses plaintes le Concile écrivit des Lettres à Hugues le Blanc, & à ses adherans, pour les admonester de se ranger à leur devoir, sous peine d'anathême; & faisant droit sur la requête d'Artold, lui confirma l'Archevêché, & excommunia Hugues son competiteur, jusqu'à ce qu'il fut venu à penitence.

Avec cela Othon assista Loüis de bonnes troupes; les Evêques Lorrains ses vassaux prirent Mouson & le raserent, excommunierent Thibaud qui défendoit la ville de Laon pour Hugues, & firent citer Hugues même en vertu des Lettres du Legat; de comparoître au Concile de Tréves, pour faire satisfaction des maux qu'il avoit causez au Roy & à l'Eglise. N'y ayant pas comparu, il fut excommunié.

949. La guerre ne s'en faisoit pas moins cependant, & il se prenoit & reprenoit plusieurs châteaux tant par les deux rivaux de l'Archevêché de Rheims, que par les gens du Roy, & par ceux de Hugues, toute la France étant dans une extrême desolation par ces guerres cilives, & par les courses des Hongrois.

Cette année arriva la mort de Foulques le Bon Comte d'Anjou, Prince fort religieux, & amateur des Lettres; lequel ayant un jour appris que le Roy se mocquoit de ce qu'il alloit souvent chanter au Chœur, lui écrivit seulement ces mots: *Sçachez*, SIRE, *qu'un* PRINCE NON LETTRE' EST UN ASNE COURONNE'.

Les Hongrois s'étant jettez l'an 949. en Lombardie, Berenger composa avec eux pour huit

boiss-

boisseaux d'argent; & sous prétexte de lever ces deniers, il fit de trés-violentes extorsions. Dans ce tems-là Lotaire Roy d'Italie, son rival, tomba en phrenesie, ou de douleur de se voir méprisé, ou par l'effet de quelque poison, & mourut à Milan le 22 de Novembre. Il ne laissa aucuns enfans, mais bien une belle & riche veuve: c'étoit Adeleïde, fille du Roy Raoul II. Berenger aussi-tôt se fit proclamer Roy, & couronner avec son fils aîné Adelbert.

Othon bien aise des broüilleries de la France, 940.
donnoit de foibles secours à Loüis; & ce Roy dans la nécessité de ses affaires, lui déferoit beaucoup, & l'alloit souvent trouver, ou y envoyoit Gerberge sa femme. Il faisoit aussi des tréves de temps en temps avec ses rebelles. Dans une entr'autres, lui & Hugues s'étant transportez sur les bords de la Marne, la riviere entre deux, firent je ne sçai quelle paix, moyennant quoi Hugues lui rendit une grosse tour qu'il tenoit encore dans la ville de Laon.

La paix faite de ce côté-là, Loüis s'achemina vers l'Aquitaine pour s'assûrer de la fidelité des Seigneurs du païs. Car durant ces broüilleries la foi des vassaux étoit si foible & si legere, que souvent en moins d'un an ils prêtoient le serment à trois ou quatre Souverains differens; c'étoit afin de n'en avoir point du tout, s'ils eussent pû. Il fut reçû par tout avec beaucoup de soûmission; mais il tomba si griévement malade qu'on le crût mort. Durant ce voyage, Federic Duc dans la Lorraine Mosellanique, entreprit de bâtir un château à Bar sur les terres de France, & pilla les contrées voisines. Loüis s'en étant plaint à Othon, il defendit à Federic & à tous ses autres vassaux de plus attenter pareille chose.

Les

Les Hongrois sortant d'Italie, passerent les Alpes, & se jetterent dans la France. Aprés qu'ils y eurent fait un grand butin, ils s'en retournerent par la même route dans leur païs.

951. Cette année 951. Ogine *, mere du Roy Loüis, qui étoit âgée de plus de 65 ans, oûtrée de ce que son fils lui avoit refusé une Abbaye, sortit de Laon, où il la tenoit comme prisonniere, & alla épouser Hebert de Vermandois, Comte de Troyes, fils de ce traître Hebert qui avoit fait mourir sa femme en prison. Elle contentoit ainsi son aveugle vengeance aux dépens de son honneur ; ou peut-être elle la faisoit servir de prétexte à son incontinence.

* Ogive.

LOUIS DIT D'OUTREMER, *en France.*	OTHON *en Germanie & Lorraine.*	CONRAD *dans la Transjurane & Arles*	BERENGER II. & ADELBERT SON FILS *en Italie.*

ADELEIDE, veuve de Lotaire, étoit belle & charmante, elle avoit la ville de Pavie en dot ; & d'ailleurs quantité de riches possessions, d'amis & de credit, tant dans le païs, que deçà les monts, étant fille de Raoul II. & sœur de Conrad, Rois de Bourgogne. A cause de cela Berenger la fit rechercher pour son fils : mais elle rejetta courageusement cette proposition. Sur son refus opiniâtre il l'assiegea dans Pavie, la prit, & l'envoya prisonniere dans le fort château de la Garde, duquel le Lac a pris son nom. Elle s'en sauva neanmoins par le moyen d'un Prêtre au hazard d'étranges aventures, étant réduite, au sortir de-là à vivre des aumônes qu'il lui cherchoit : puis elle se retira vers le Marquis Aton son parent, qui

qui entreprit de la proteger dans sa forteresse de Canosse.

Aussi-tôt Berenger l'y assiegea avec toutes ses forces. La seconde année du siege & la fin des munitions de la place approchoient, quand cette Reine envoya implorer le secours du Roy Othon, & lui offrir avec sa personne le Royaume d'Italie. L'amour de la gloire, plus que celui de la femme, attira ce Prince de-là les Monts : il la délivra, l'épousa, parce qu'il n'en put joüir autrement, & l'emmena en Germanie, laissant son armée à Conrad Duc de Lorraine, pour achever cette guerre. 952.

Ce Conrad poursuivit si vivement Berenger & son fils, que tous deux mettant les armes bas, vinrent conferer avec luy, & par son conseil, passerent en Germanie vers le Roy Othon Ce genereux Prince les ayant magnifiquement traitez, & reçû d'eux le serment & l'hommage, les remit dans tout leur Royaume, il retint seulement le Veronois & le Frioul, qu'il donna à son frere Henri Duc de Baviere.

Cette année mourut Hugues le Noir Duc de Bourgogne, sans avoir eu aucuns enfans.

La querelle de l'Archevêché de Rheims, & de quelques autres Seigneurs particuliers, avoit rebroüillé le Roy Loüis & Hugues le Blanc si fort qu'ils en étoient aux armes : mais enfin Hugues, quelque motif qui l'y poussât, desira conferer avec la Reine Gerberge, sœur de sa femme E'le le vint trouver ; & ensuite il s'aboucha avec le Roy dans Soissons, & fit la paix sur la fin du mois de Mars de cet an 953. 953

Cette réünion ne plaisoit peut-être guere au Roy Othon ; mais il ne se trouvoit pas en état de la troubler. Il étoit trop occupé dans la guerre civile

vile que lui faisoit Luitolf son propre fils, incité par Conrad Duc de Lorraine, qui lui donnoit jalousie d'un fils encore au berceau, que son pere avoit d'Adeleïde sa seconde femme. Othon destitua Conrad de sa Duché, & réduisit enfin son fils au devoir ; mais ce ne fut pas sans beaucoup de risque, de combats & de travaux.

Conrad opiniâtrement rebelle, remuoit toutes choses pour se venger. Il fit ligue avec Berenger Roy d'Italie, aussi ingrat que perfide envers Othon, & par deux fois attira les Hongrois ; la premiere en Lorraine l'an 954. & la seconde en Baviere l'an 955. de la Lorraine ils se déborderent jusqu'en Champagne & en Bourgogne, où ils firent beaucoup de maux, mais furent rechassez en Italie. Il s'en jetta une multitude effroyable en Baviere : toutefois Othon les combattit, & les tailla en pieces, aprés que Conrad eut été tué dans la mêlée.

954. Durant cet broüilleries, l'an 954. le Roy Loüis mourut par un étrange accident. Comme il alloit
955. de Laon à Rheims, il rencontra un loup sur son chemin, il picqua aprés, son cheval broncha ; & le renversa par terre si rudement qu'il en fut tout froissé. Cette meurtrissure universelle se tourna en une espece de lepre, qui lui causa la mort le quinziéme jour d'Octobre. Ce fut dans la ville de Rheims, où il s'étoit fait porter. Il y est enterré dans l'Eglise de saint Remy. Son regne fut de dix-huit ans, trois mois, & sa vie de trente-huit à trente-neuf ans.

De cinq fils qu'il avoit eus de Gerberge, il n'en restoit que deux, Lotaire & Charles ; dont l'aîné Lotaire avoit quatorze à quinze ans, Charles seulement quinze ou seize mois.

Le bas âge de ce dernier, la pauvreté des Rois

qui

n'avoient presque plus aucune ville en propre
Rheims & Laon, & peut-être les interêts de
gues le Blanc, furent cause qu'il ne partagea
it le Royaume avec son aîné, comme il avoit
que toûjours été pratiqué dans la premiere &
nde race. Depuis ce temps il n'a plus été di-
également entre les freres : l'aîné seul a eu
tre de Roy, & les cadets n'ont eu que quelques
es en appanage & avec une sujétion entiere à
r aîné. La puissance de ces Rois s'accrois-
it, y a même ajoûté la reversion faute d'hoirs
iles; ce qui n'a pas peu contribué à rétablir la
andeur de l'Etat.

GERBERGE.

Ette Princesse étoit fille du Roy Henry I, dit l'Oiseleur & par consequent sœur du Roy hon I. surnommé le Grand. En premieres nô- elle avoit épousé Gisalbert ou Gilbert Duc de raine, dont elle eut deux fils. Aprés sa mort se retira dans le fort château de * Chevre- nt. Les bonnes places qui lui demeurerent, a haute alliance dont elle pouvoit appuyer un veau mary, furent d'assez puissants attraits r obliger le Roy Louïs à l'épouser; Et il re- nut aussi-tôt que les vertus, dont le ciel l'a- pourvûë, ne faisoient pas la moindre partie a dot. En effet elle lui apporta un grand se- rs, & beaucoup de consolations dans toutes affaires. Ce furent ses sollicitations qui le vrerent des mains des Normands, & puis de es de Hugues. Tantôt elle travailloit à exci- le Roy Othon son frere, à se mêler des affai-

Ce château étoit sur une petite montagne tout proche de Liege.

res

res de la France, tantôt elle avoit de la peine le retenir, & empêcher qu'il ne s'en rendit maître. Combien fit-elle de voyages, tant Germanie qu'en Aquitaine & en Bourgogne, po entretenir les alliez du Roy son mari dans s amitié, ou pour retenir ses sujets dans leur d voir? Elle défendit courageusement les terres son doüaire attaquées par les enfans que Gisal bert avoit eus d'un premier lit; Elle sçavoit adro tement opposer des artifices à ceux de Hugues s beau-frere, & contreminoit ses desseins par d'au tres, ou les arrêtoit pour un temps: si-bien qu ne se déclara jamais Roy, même aprés la mort d Loüis, quoiqu'il en eût toute l'autorité, ma fit couronner Lotaire; qui ne fût jamais parven à la couronne, s'il ne la lui eût mise sur la têt D'ailleurs elle ménagea si-bien l'esprit de Bruno son autre frere, qu'il employoit toutes les force de la Lorraine pour la servir, preferant les interê de cette chere sœur aux siens propres.

De son second lit sortirent cinq fils Carloman Loüis, Lotaire, Henry & Charles: le second, l troisiéme & le quatriéme moururent avant elle Lotaire l'aîné de tous regna, & Charles fut exclu de la royauté par Hugues-Capet. Il en vint aus deux filles, sçavoir, Matilde ou Mahaud, qu épousa Conrad Roy de Bourgogne, fils de Raou II. & Albrade, qui fut femme de Renaud Comt de Rheims, lequel bâtit le château de Roucy. Gerberge mourut presque sexagenaire l'an 969. 1 ans aprés la mort de son mari, avec lequel ell en avoit vécu 14 & quelques mois.

OTAIRE,

OY XXXIII.



peut arrêter le cours des destinées ;
gieux, brave, juste & prudent,
éviter le tragique accident
on dont ma femme accourcit mes années.

PAPES
encore AGAPET II. plus d'un an durant ce regne.

JEAN XII. qui le premier changea son nom, intrus en 955. S. 9. ans moins quelques mois : est déposé.

BENEDICT V. intrus par les Romains en 964. S. quelques mois.

JEAN XIII. nommé par l'Empereur Othon en 964. S. prés de 7. ans.

élû en 971. S. trois mois. BENEDICT VI. en 972. nois BENEDICT VII. en 974. S. 9. ans, quelques mois. élû en Juillet 984. S: 1. an. 1. mois.

LOTAIRE, ROY XXXIII.

Agé de quatorze à quinze ans.

LOTAIRE *en France.*	OTHON *en Germanie & Lorraine.*	CONRAD *dans la Transjurane & Arles.*	BERENGER & ADELBERT *son fils, en Italie.*

954. LA plus grande partie de la puissance étant entre les mains de Hugues, il eût pû prendre la couronne, s'il n'eût pas craint les forces du Roy Othon, oncle maternel des fils du Roy défunt, & la jalousie des autres Seigneurs François. Pour ces raisons, la Reine Gerberge sœur de sa femme, étant venuë le trouver pour prendre conseil de lui, il aima mieux se conserver l'autorité en protegeant une veuve & un pupille, que de la hazarder & son honneur avec, en les opprimant. Ayant donc mené Lotaire à Rheims, il le fit couronner le 12 de Novembre par l'Archevêque Artold.

En cette occasion le jeune Roy donna les Duchez de Bourgogne & d'Aquitaine à Hugues le Blanc & à Hugues Capet son fils aîné : lesquels étant contens, & la Normandie aussi pour l'amour d'eux, il ne fut pas difficile de calmer les autres Seigneurs qui étoient plus foibles.

Ces Duchez, à mon avis, étoient de deux sortes en ce temps-là : les unes tenoient les Villes & les terres, & étoient devenuës comme hereditaires ; les autres étoient des commandemens généraux dans tout

*(aume , tant pour les armes que pour la Justic: ,
is pouvoient encore donner & ôter ceux-là.
il y avoit un Duc pour la Lorraine, qui étoit
n Archevêque de Cologne , frere du Roy Othon
voit mis en la place de Conrad lequel il avoit
é pour ses rebellions ; un pour la France, un
Aquitaine, & un pour la Bourgogne ; Hugues
dans tous ces trois Royaumes, par consequent il
mme le Lieutenant Général du Roy, & en cette
il pouvoit être destitué , si ses grandes allian-
les villes qu'il possedoit ne l'eussent rendu in-
able.*

France fut assez calme trois ans durant, 955.
s que Hugues l'an 955. ayant traité splendi-
it durant quelques jours le Roy Lotaire,avec
ne Gerberge dans sa ville de Paris , le mena
itou pour déposseder Guillaume Comte de
s-là & Duc d'Aquitaine , sous prétexte de le
obéir. Ils mirent le siege devant Poitiers, &
ce se défendit si long-tems qu'il y eut une
e disette de vivres dans les troupes ; & com-
es languissoient de faim , il arriva un jour
'étant levé un grand orage, un terrible coup
nerre fendit le Pavillon du Roy en deux :
y qu'il conçût de ce prodige, joint à la né-
, le contraignit de lever le piquet. Et nean-
le Comte s'étant voulu enhardir de pour-
les François sur la retraite , ils tournerent
ravement , & le mirent en déroute avec
e perte de sa Noblesse.

nnée suivante , Hugues , qui sans sceptre
regné plus de vingt ans , étant fils de Roy ,
le Roy , & beau-frere de trois Rois, meu-
ns sa ville de Paris , d'autres disent dans
hâteau de Dourdan le 16 de Juin , plein
es , de gloire , & de biens. On le sur-

nommoit le Blanc à cause de son teint ; le Gran pour sa puissance, où peut-être pour sa taille ; & l'Abbé, parcequ'il tenoit les Abbayes de S. Denis de S. Germain des Prez, & de S. Martin de Tours En mourant il pria Richard Duc de Normandi son gendre, d'être le défenseur de ses enfans & de ses vassaux.

Il eut deux femmes, la premiere fut Ethild l'une des filles d'Edouard Roy d'Angleterre, (le Rois Charles le Simple & Othon avoient épou-
* Hauvide, Hadevide, Adwide. sé les deux autres) la seconde Avide * ou Avoy sœur du même Othon & de la Reine Gerberge Il ne vint point d'enfans de la premiere, mai de la seconde, il en eut quatre, Hugues surnommé Capet, qui fut Comte de Paris & Marquis d'Orleans, puis aussi Duc de France ; Otho qui fut Duc de Bourgogne aprés la mort d Gilbert son beau-pere, Eudes ou Odon qui succeda à Othon ; & Henry qui posseda aussi cett Duché aprés eux.

956. 957. & 958. Ces quatre fils n'étoient pas encore assez accreditez pour faire du bruit ; l'aîné même n'avoi qu'environ seize ans. Ainsi la Reine Gerberg eut quelque relâche & gouverna assez paisiblement pendant deux ou trois ans, hormis qu'i y eut quelques querelles pour des châteaux d l'Archevêché de Rheims, & pour des differen d'entre particuliers.

Le plus grand mal que plusieurs trouvoien dans le gouvernement, étoient que la plûpa des affaires se manioient par la volonté du Ro Othon, & de Brunon son frere, Archevêque d Cologne & Duc ou Gouverneur de Lorraine ; e sorte qu'ils étoient comme les moderateurs & les arbitres de la France Neustrienne, & tendoien ce semble, à la faire dépendre de la Franc

Orientale, afin que toutes deux ne fussent qu'un corps Quand les Rois de la Neustrie se trouvoient les plus forts, ils avoient la même prétention. C'est ce qui me paroît par la lecture des Auteurs de ces tems-là, quoiqu'ils ne parlent des choses que fort confusément.

L'an 959. Lotaire avec sa mere, & sa tante Avoye alla trouver son oncle Brunon dans le Cambresis. On ne sçait pas le sujet de cette entrevûë, mais que Brunon se saisit de la personne de Regnier au long Cou, Comte de Monts en Haynaut, & qu'il l'envoya prisonnier au de-là du Rhin chez les Sclaves, parce qu'il refusoit de lui donner des ôtages : La Reine étoit en different avec les enfans de Hugues & la veuve Avoye sa sœur, pour quelques châteaux que le Roy Lotaire leur avoit pris en Bourgogne; ce fut pourquoi Brunon vint aussi en France; & il les mit d'accord dans un Parlement qui se tint à Compiegne. Au sortir de là, la Reine & son fils Lotaire allerent à Cologne faire Pâques avec Brunon qui les regala splendidement, & les renvoya chargez de fort beaux presens. 959.

Un peu aprés ils l'appellerent à leur secours contre Robert Comte de Troyes, & Comte de Châlons de par sa femme, lequel avoit surpris Dijon. Il repassa en France avec ses Lorrains, reprit cette place; & au même tems il envoya des troupes Saxonnes à Troyes pour y rétablir l'Evêque que ce Robert en avoit chassé; mais Renard Comte de Sens, & Raimbaud Archevêque de la même ville, amis de Robert, leur donnerent bataille & les défirent.

La même année mourut Alain dit Barbe-torte, Duc de Bretagne & fils du Comte Matuede. Il laissa trois enfans, deux bâtards, Hoël & Gue-

rec, & un legitime nommé Drogon encore au berceau, qu'il déclara son heritier. Thibaud Comte de Chartres grand-pere maternel de cet enfant en eut la tutelle, & sa mere la garde de sa personne. Or s'étant remariée à Foulques Comte d'Anjou, ce méchant beau-pere fit malheureusement mourir cet innocent, lui ayant fait verser de l'eau boüillante sur la tête.

Sa succession engendra un sanglant debat en Bretagne : il dura 34 ans. Les deux bâtards d'Alain disputoient cette Duché contre un Conan, qui descendoit par filles du Roy Salomon : Ce Conan les fit perir méchamment tous deux, Hoel par les mains d'un soldat qui l'assassina, & Guerec par la lancette empoisonnée d'un Chirurgien qui le saignoit. Mais lui-même perit enfin dans une bataille qu'il perdit l'an 962. contre Foulques Comte d'Anjou, ennemi capital des Bretons. Godefroy, l'aîné de quatre fils qu'il avoit, lui succeda.

Il y avoit trois ans que Hugues le Blanc étoit mort, & ses enfans n'avoient point encore rendu hommage de leurs terres au Roy Lotaire : l'Archevêque-Duc Brunon les y obligea ; & Lotaire en recompense déclara l'aîné, Duc de France, comme l'avoit été son pere, & lui donna le Poitou ; il faut entendre s'il pouvoit le conquerir, car il étoit possedé par un autre Comte, c'étoit Guillaume II. On peut de là tirer une conjecture, que les Rois ne s'étoient point encore dépoüillez entierement du pouvoir de donner les Duchez & les Comtez, & que si elles étoient hereditaires, c'étoit par usurpation, non pas encore par concession.

Toutes les nouvelles Principautez & Seigneuries qui s'étoient élevées dans le Royaume ne fâchoient point tant le Roy que celles des Normans, qui étant étrangers & issus de peres qui avoient

cent ans durant désolé la France, en occupoient 959.
une si riche Province, voila pourquoi Brunon qui & 960.
gouvernoit les affaires du Royaume, étant incité par les persuasions d'Arnoul Comte de Flandres, de Baudoüin son fils, de Thibaud Comte de Chartres, & de Geofroy Comte d'Anjou, complota de perdre leur Duc Richard. Dans ce dessein il lui manda qu'il eût à se trouver à un Parlement Royal ou Assemblée des Etats à Amiens, lui faisant esperer, s'il y venoit, qu'on lui donneroit l'administration du Royaume: mais c'étoit afin de l'arrêter & de l'envoyer prisonnier au de-là du Rhin. Richard trop facile s'étoit mis en chemin, & s'en alloit perir, s'il n'eût été heureusement averti de ce complot par deux cavaliers inconnus. A cet avis il retourna vers son païs, & se tint mieux sur ses gardes.

Il évita encore un autre piege que le Roy lui tendit quelque-tems aprés, pour se saisir de sa personne. Il lui avoit fait croire qu'il avoit dessein de perdre Thibaud, & qu'il avoit besoin pour cela de son assistance. Il le prioit donc de se rendre auprés de lui en un certain endroit prés des bords de la riviére d'Epte, & de prendre pour prétexte que c'étoit pour lui venir rendre hommage. Car les Souverains le demandoient à leurs vassaux toutes les fois qu'ils avoient sujet de douter de leur fidelité; & les vassaux ne faisoient point de difficulté de les en assûrer par la reïteration de ce devoir. Le Duc avoit déja passé la riviere, quand les espions qu'il avoit envoyez pour découvrir ce que le Roy faisoit, lui rapporterent que le Comte Thibaud & tous ses ennemis étoient auprés de lui, & qu'on s'apprêtoit à le venir charger. Ainsi ayant reconnu l'intention des François, il repassa & posta ses gens sur les bords de la riviere, pour leur en empêcher le

passage. Mais Lotaire animé par Thibaud, de l'attaquer de vive force : la mêlée fut sa
958. & suivans. te, les Normands bien préparez se défend bravement, que le Roy fut obligé de faire la retraite.

EMPP. ROMAIN PORPHYROGENETE ayant empoisonné Constantin VIII. son pere en Novembre R. 2 ans 2 mois, & l'Empire vacant en Occident.

Depuis que Berenger & Adelbert avoient tablis dans le Royaume d'Italie par Othon, voient cessé de conspirer contre lui, & avec vexer cruellement leurs sujets, de sorte avoit envoyé son fils Luitolf pour les châti jeune Prince les avoit presque chassés de Royaume, quand il fut surpris de la mort l'a non sans soupçon de poison, & ainsi il laissa quête imparfaite. Mais les plaintes des Seign des Prelats, & les instantes prieres du Pape p incessamment le Roy Othon, il se resolut d lui-même, aprés qu'il eut fait couronner Othon II. à Aix la Chapelle, quoiqu'il ne que de sept ans.

960. & suivans.

A son arrivée en Italie, Berenger, sa f & leurs fils Adelbert & Guy abandonne campagne & les villes, & se retirerent chac quelque forteresse; Berenger dans celle de net sous la protection des Sarrasins qui s'y fortifiez depuis quelques années, & delà infe les passages des Alpes, les côtes de la Prov du Languedoc. Othon fut reçû par tout applaudissement universel, recouvra Pav fut couronné Roy des Lombards à Mil l'Archevêque. De-là il marcha vers Ron il reçût la couronne Imperiale le * jour par les mains de Jean XII. qui avoit en force dans le siege par le credit & l'argen pere Alberic, avant l'âge de 18 ans. Ce ric étoit fils de Marosie, & avoit chassé Hugues de Rome; ensuite de quoi il y avoit

962. L'Emp. NICEPHORE doit être icy.

* Ils affectoient tous ce jour-là pour imiter Charlemagne.

le gouvernement, & s'étoit fait Consul pour commander en chef avec un Prefet & des Tribuns.

La ceremonie de ce couronnement d'Othon fut la plus solemnelle de toutes celles de ce siecle-là. On y accourut de toutes les parties de l'Europe. Hugues Capet avec sa mere Avoye, Lotaire Roy de France avec la sienne, & grand nombre de Seigneurs François s'y trouverent; Et même plusieurs Seigneurs de Grece y assisterent de la part de l'Empereur Nicephore, qui proposoit le mariage de Theophanie sa belle-fille avec le fils d'Othon, qui fut Empereur aprés son regne.

Or le jeune Pape qui avoit prié instamment Othon de venir, changea bien-tôt de sentiment. Comme il craignoit que cet Empereur, qui étoit un Prince serieux & reglé, ne voulût reformer ses desordres, il se rallia avec Adelbert qui couroit la campagne avec quelques troupes de bandits, & rapella Berenger à Rome dés qu'Othon en fut sorti pour aller en Lombardie reduire tout le reste des places que ce Tyran y tenoit encore. Othon ayant apris cette bizarre nouvelle, ne laissa pas de continuer ses conquêtes; puis quand il crut qu'il étoit tems de retourner à Rome, il y ramena son armée.

EMPP. NICEPHORE R. 6 ans, 9 mois, en Mars, Basile & Constantin fils de Romain, étant mineurs & OTHON I.

962.

Le jeune Pape ne l'attendit pas, mais s'enfuit avec Berenger, & emporta le tresor de l'Eglise. Othon lui fit faire son procés, non pas pour son intrusion, mais pour meurtre, sacrilege, adultere, inceste, simonie, & autres crimes énormes. Il assembla un Concile pour cela; Jean y fut cité par les formes; n'ayant point comparu, on le déposa, & en sa place on mit Leon, qui fut le VIII. du nom. Celui-ci, pour ôter les troubles que les cabales causoient dans les élections, accorda à l'Empereur Othon le pouvoir de nom-

mer dorénavant les Papes & les Evêques, & de leur donner l'investiture.

963. Comme Othon passoit les Fêtes de Noël à Rome avec Leon, ayant logé son armée hors la ville, la faction & l'argent de Jean qui étoit déposé, soûleverent les Romains pour aller l'attaquer en trahison. En ayant été averti assez à tems pour n'être pas surpris, il se mit à la tête des siens, & vint hardiment à eux. Ils eurent peur de l'évenement, & étant entrez en composition, ils lui donnerent des ôtages. Les prieres de Leon l'obligerent de les leur rendre dans peu de jours; mais il ne fut pas plûtôt parti pour aller assieger Camerin, qu'ils se revolterent encore, chasserent Leon, & reçûrent Jean dans leur ville. Alors il fit voir qu'il n'étoit pas un vrai Pasteur, mais un tigre, exerçant d'atroces vengeances sur les amis de Leon, faisant couper aux uns les doigts ou la main, aux autres la langue, aux autres le nez & les oreilles.

Il les eût continuées jusques au bout, s'il n'eût été tué en flagrant delit auprés d'une femme. L'Histoire Ecclesiastique remarque qu'il s'apelloit Octavien avant que d'être fait Pape, & que c'est le premier des Papes qui changea son nom à sa promotion. Aprés sa mort, les Romains persistant dans leur rebellion, élûrent l'Archidiacre Benoît. Aussi-tôt Othon revint sur ses pas, assiegea Rome, la reduisit à la famine, & les contraignit de lui livrer leur Pape. Il le força de demander pardon dans deux Sinodes d'Evêques, qu'il fit convoquer pour cela; & l'ayant fait dégrader de Prêtrise par l'Assemblée, l'envoya prisonnier à Hambourg, sous la garde d'Adelgaud Archevêque de cette ville-là. Il y mourut un an aprés.

A quel-

A quelques mois de-là il prit Berrenger, qui s'étoit retiré dans le fort château de sainte Leone, & le relegua lui & sa femme Wille à Bamberg en Germanie, où il mourut l'année d'aprés. 965.
Croyant donc toute l'Italie paisible, il s'en retourna chez lui, & emmena son armée, mais fort diminuée par une furieuse peste.

Aprés son départ, quelques Comtes Lombards se revolterent encore, ayant à leur tête Adelbert & Guy fils de Berenger : mais le Duc Burchard qu'il y renvoya, les terrassa en une grande bataille qui se donna sur les rives du Pô. Guy, le plus mauvais de tous, y demeura sur la place ; Adelbert se sauva avec peine. Celui-ci ayant recueilli quelques troupes, hazarda encore une bataille l'an 968. & l'ayant perduë il en mourut de douleur. Ainsi FINIT AVEC LUY LE SECOND ROYAUME D'ITALIE, ou si vous voulez, il passa aux Princes Germains, qui par leur pesanteur & negligence, & par leurs discordes continuelles, l'ont malheureusement laissé dissiper & aneantir.

Aprés que Leon VIII. fut mort, & que Jean Evêque de Narni, treiziéme du nom, eut été élevé au saint Siege avec l'agrément d'Othon, à qui Leon avoit accordé le pouvoir de confirmer l'élection des Papes ; le Prefet, les Consuls, Tribuns & autres Magistrats de la ville de Rome, fâchez de ce qu'Othon avoit fort limité leur puissance, qui auparavant faisoit branler toute l'Italie, se souleverent furieusement contre ce Pape. Le Préfet, il se nommoit Rofroy, le mit en prison, & puis le chassa de Rome, & l'envoya en exil dans la Comté de la * Campanie.

* Terres de Labour, & contrées voisines.

Le Pape se retira vers Pandolfe Prince de Ca-

pouë, & implora son aide. Ce Pandolfe le rétablit, & Jean son frere tua Rofroy. En récompense, le Pape un an aprés, érigea un Archevêché à Capouë, & en pourvût le meurtrier de son ennemi. C'est ce Pape qui s'étant avisé de benir une cloche qu'il fit monter au clocher de saint Jean de Latran, & de lui imposer le nom de Jean, a par cet exemple introduit la coûtume d'en faire autant à toutes celles que l'on fond de nouveau; le vulgaire parle fort improprement quand il dit qu'on les bâtise.

966. & 967. Othon desirant remedier une bonne fois à tous ces soulevemens, repassa en Italie, & y établit son autorité par de severes châtimens, (ayant banni les Consuls, fait pendre les Tribuns, & promener le Préfet tout nud sur un âne,) par des récompenses envers ses amis, par des établissemens de nouveaux Comtes, par de bonnes loix, & enfin par la conquête de la Calabre & de la Poüille, qu'il arracha à l'Empire des Grecs, qui les avoient gardées jusques-là. Voici comment; Nicephore avoit baffoüé, & même emprisonné ses Ambassadeurs, à cause que dans ses lettres il prenoit le titre d'Empereur des Romains, & ne lui donnoit que celui d'Empereur des Grecs, & que d'ailleurs il avoit reçû sous son obéïssance les Ducs de Capouë & de Benevent, qui avoient renoncé à celle des Grecs. Pour ce sujet il se meut une guerre fort animée entre eux. Dans cette guerre Nicephore ayant, sous une fausse apparence de vouloir donner sa belle-fille à Othon pour son fils de même nom que lui, fait surprendre & massacrer quelques troupes Allemandes qui alloient pour la querir; Othon attaqua vivement ces Provinces, les enleva de vive force, passa au fil de l'épée toutes les troupes

ɔes de Nicephore, & coupa le nez à tous
Grecs de marque qu'il attrapa, puis les ren-
. en cet état à Constantinople. Les mau-
s nouvelles de la défaite entiere des Grecs en
:, soûleva les peuples contre Nicephore : sa
re sœur aida à allumer le feu de la sedition,
faveur de laquelle Jean Zemis le tua, &
:a dans le thrône. Aussi-tôt, pour n'avoir
: d'affaires avec Othon, il lui envoya la
que Nicephore lui avoit promise : c'étoit
ɔphanie ou Tifaine, fille de Romain Em-
ır de Constantinople, qui étoit mort quatre
uparavant ; & belle-fille de Nicephore, qui
épousé la veuve de Romain. Dés qu'elle fut
ée en Italie, le saint Pere fit la ceremonie du
age, ayant couronné le nouvel Epoux Roy de
bardie à Milan.
ɔila les bons succés qu'eut Othon, à juste titre 96[illegible]
ɔmmé le Grand, parce qu'il ne les rappor-
pas à sa propre gloire & vanité, mais à
er l'Empire d'Occident ; dont le titre, de-
ce temps-là, est demeuré comme attaché à la
ıanie, mais avec des prétentions bien plus
luës que ses forces. Nous ne parlerons plus
mais des affaires d'Italie, & peu de celles de
ıanie, qu'entant qu'elles seront necessairement
es à celles de France.
ırant ces affaires d'Italie, diverses querelles 962.
ɔloient la France : les deux plus grandes
:nt celles de l'Archevêché de Rheims, & la
e que les Comtes Thibaud de Chartres &
ɔul de Flandre avoient contre les Nor-
ds. On eût pû appaiser la premiere en re-
ant Hugues de Vermandois dans le siege
Rheims l'Archevêque Artold étant mort
ernier de Septembre de cette année 962.

962. si la Reine l'eût pû souffrir : mais bien loin d'y donner les mains, elle fit en sorte que le Concile de Soissons renvoya l'affaire au Pape, qui le déclara excommunié. On donna l'Archevéché à Odolric ou Oulry.

963. Les freres de Hugues furieusement animez contre Guibuin Evêque de Châlons, à cause que dans cette Assemblée il avoit apporté le principal obstacle à son rétablissement, saccagerent & brûlerent sa ville.

964. & 965. Le Comte de Chartres étoit soûtenu par le Roy contre le Normand, parce que celui-ci étoit attaché d'alliance & d'affection aux fils de Hugues le Grand. Bien qu'il fût puissant & fort brave, neanmoins il perdit une bataille en Normandie : mais il fut récompensé de cette perte par la conquête d'Evreux que le Roy lui mit entre les mains, l'ayant prise par intelligence. Richard victorieux le suivit en queuë, & entrant presque aussi-tôt que lui dans son païs, fit de terribles ravages dans le Dunois & dans le Chartrain. Le Comte de Chartres eut sa revanche dés la même année, portant le feu jusqu'aux faux-bourgs de Roüen : mais il en fut rudement rechassé, & perdit son fils sur la retraite ; ou selon quelques-uns, à une sortie que ce jeune Seigneur fit de la ville de Chartres sur les troupes de Richard.

966. L'an 965. Guillaume surnommé Tête d'Etoupe, Comte de Poitiers & Duc de Guyenne, finit ses jours dans l'Abbaye de S. Maixan, où il avoit pris l'habit de Religieux. Il laissa ses Etats à Guillaume III. son frere. Arnoul surnommé le Vieil, le Bel & le Grand Comte de Flandres, mourut aussi la même année. Son fils Baudoüin étoit parti de ce monde avant lui. Le fils de ce nommé Arnoul le jeune, succeda à son aïeul sous la tutelle de Mathilde

de

de Saxe sa mere. C'est cet Arnoul qui étant venu en âge, commença de fortifier le Port de Pétresse ou *Scalas*, qui alors appartenoit à l'Abaye de saint Berthin. On le nomme aujourd'hui *Portus Iccius*, qui maintenant est ruiné,& se nomme Wissan, fort celebre du temps des Romains, qui passoient de-là dans la Grand'Bretagne, & fort frequenté jusqu'au treiziémé siecle. Arnoul accommoda ce nouveau port pour s'en servir contre les pirates Normands: & parce qu'il ne pouvoit pas toûjours être sur la côte, il donna la Comté de Guisnes à Adolfe fils de Siffroy, lequel avoit épousé la fille de Hernieulle Comte de Boulogne.

Le Roy Lotaire ayant appris la mort d'Arnoul 966.
le Vieil, alla aussi-tôt en Flandres recevoir les hommages des Seigneurs, & reprit Arras & Doüay sur Arnoul ; comme d'autre côté Guillaume Comte de Ponthieu, ôta à ce mineur Boulogne & Teroüenne ; Et deux de ses fils furent Comtes chacun de l'une de ces villes

Cette même année l'Archevêque-Duc Brunon étant venu en France pour terminer quelque differend de sa sœur Gerberge & du Roy Lotaire, avec les enfans & la veuve de Hugues, fut saisi d'une fievre à Compiegne, dont il vint mourir dans la ville de Rheims, fort regretté de tous ceux qui aimoient la paix.

Quelques Auteurs l'appellent Archiduc de Lorraine, parce qu'il commandoit à tous les Ducs & Comtes de ce Royaume-là. C'est la premiere fois que je trouve ce titre dans les Auteurs.

Il y avoit dés ce temps-là un Duc-Marquis dans la Lorraine Mosellanique ou haute Lorraine ; c'étoit Gerard, duquel on tient que sont issus les Princes Lorrains d'aujourd'huy. Quelques Genealogistes le tirent d'Erchinoald Maire du Palais, & de la même tige

tige ils font venir la Maison de Habspourg-Austricke, & celle des Ducs de Zeringhen, de laquelle est issuë celle des Princes de Bade.

Le Roy Lotaire parvenu à l'âge de vingt-trois ans, épousa Emme ou Emine fille de ce Lotaire Roy d'Italie qui avoit été empoisonné par Berenger II. & de la Reine Adeleide que l'Empereur Othon avoit épousée en secondes nôces; ce qui fortifia la bonne intelligence d'entre les deux Rois de France & de Germanie.

Il ne se passa rien de fort memorable durant ces
967. deux années, sinon que l'an 967. le Roy Lotaire
968. & maria sa sœur Matilde avec Conrad Roy de la
969. haute Bourgogne & d'Arles, & lui donna en dot
EMPP. la cité & Comté de Lyon.

JEAN. ZEMIS ayant tué Nicephore en Dec. R. 5. ans. 969. & encore OTHON I. La guerre se faisoit toûjours sans relâche, entre le Comte Thibaud, & le Duc Richard: Thibaud assisté par le Roy, alla camper devant Roüen, & il ne pût en être chassé que par le secours des Normands infidelles que le Roy de Dannemark parent de Richard y envoya. Ces troupes l'ayant poussé, s'épandirent jusqu'aux portes de Paris, laissant aux environs des funestes marques de la fureur de leur nation.

L'ignorance de ces temps-là étoit extrême; c'est la raison que faute d'Historiens, nous n'en avons presque rien, & qu'il faut quelquefois laisser des années vuides.

Le septiéme jour de Mars de l'an 973. l'Empereur Othon mourut à Magdebour. On peut lui donner cette loüange, qu'il fut le fondateur de l'Empire Germanique, le dompteur des Hongrois & des Sclaves, & qu'il trouva le moyen de soûmettre les Italiens, & d'enchaîner leur mutabilité.

TAIRE. OTHON II. CONRAD,
France. *Empereur en Italie & en Germanie, âgé de 21. à 22. ans.* *en Bourgogne.*

E régne de son fils Othon II. ne fut ni si ferme ni si heureux que le sien. Regnier au -Cou Comte de Monts en Hainaut, & de Vaennes, ayant été pris dans cette ville par l'Arêque Brunon, avoit été confiné au païs des des; Et quelque temps aprés deux Comtes nez Garnier & Raginold ou Renold, qui à avis étoient ses parens, avoient été investis de rres. Mais ses fils Regnier II. & Lambert aprés ort de l'Empereur Othon, armerent avec l'ais François pour s'y rétablir. EMPIRE encore JEAN ZEMIS & OTHON II en May. R. 10. ans & demy. 973.

là nâquit une sanglante & opiniâtre guerre. leux freres assistez des François, & particunent de Charles frere du Roy, donnerent lle aux Comtes Garnier & Renold contre le ge de Peronne proche de Binsch. Ces Comtes ent défaits; mais Othon II. leur substitua tôt Renaud & Godefroy deux Seigneurs Lor-, qu'il investit des Comtez de Hainaut & de iciennes. Aprés divers évenemens, ces deux toûjours secourus de Charles, & même de es Capet, desquels aprés ils épouserent les, se rétablirent dans leurs Comtez: Mais ce ut au plûtôt vers l'an 983. Puis BASILE & CONSTANTIN ayant empoisonné Zemis, R. 50. ans, en Decembre. 975.

Empereur Othon avoit de l'indignation que eux fils d'un rebelle possedassent ces grands dans son Royaume de Lorraine malgré lui: noins il dissimula, ayant pour lors d'anaffaires qui ne lui permettoient pas de re avec le Roy Lotaire. Bien plus, soit &

desa

977. dessein de l'obliger, ou plûtôt de mettre une barriere au devant de lui, il créa Charles son frere Duc de Lorraine, jeune Prince âgé pour lors de vingt trois à vingt-quatre ans. Il seroit mal-aisé de bien démêler si ce titre de Duc s'entendoit par tout ce Royaume, ou seulement dans la partie basse qui est le Brabant: il est certain que Charles faisoit sa residence en ces quartiers-là, & particulierement à Bruxelles.

Les François n'avoient pas perdu le souvenir de leur ancien droit sur la Lorraine; Et le Roy, comme fils de Gerberge, laquelle de son chef y avoit de grandes possessions, s'attendoit qu'Othon son cousin germain lui en rendroit quelque partie; veu principalement qu'il en avoit cedé de bonnes pieces aux Evêques de Liege & de Cologne.

978. Ne l'ayant pas voulu faire, Lotaire entreprit de l'y forcer. Il entra à l'improviste dans le païs avec une nombreuse armée, & reçût le serment des Lorrains dans la ville de Metz. De-là il marcha droit à Aix-la-Chapelle; Othon s'y divertissoit avec sa famille en toute seureté: il ne s'en falut pas demie heure qu'il ne fût surpris, il n'eut le loisir que de monter à cheval & de se sauver, laissant son dîner sur la table & tous ses meubles précieux à l'abandon: Lotaire pilla son Palais, ravagea tout le païs d'alentour, puis s'en revint chargé d'un butin inestimable.

En revanche de cet insulte, Othon dès la même année fit une grande irruption en France avec soixante mille hommes; il saccagea toute la Champagne & ce qui s'appelle l'Isle de France jusqu'à Paris, & envoya dire à Hugues Capet, qui étant Comte de cette ville s'étoit jetté dedans, qu'il vouloit faire chanter un *Alleluya* sur Montmar-

tre

par tant de Clercs qu'il seroit entendu de Nôtre-Dame. 978.

Ces superbes menaces ne furent pas soûtenuës de pareils effets. Il trouva que la ville de Paris ni son Comte ne prenoient pas aisément l'épouvante, & que les forces de Germanie pouvoient bien dans leur premier mouvement causer quelque trouble à la France; mais qu'elles n'étoient pas capables de lui faire aucun mal. Ses gens étoient battus dans toutes les escarmouches; son * neveu ayant eté par bravade planter sa lance dans une des portes de Paris, fut tué par Gefroy Grisegonnelle Comte d'Anjou. Là-dessus l'Hyver survint; & l'obligea de se retirer. Lotaire & Hugues Capet ayant rassemblé leurs troupes, le poursuivirent vivement, & le menerent toûjours battant jusqu'aux Ardennes ayant taillé toute son arriere-garde en pieces au passage de la riviere d'Aisne, qu'il trouva débordée.

* L'Histoire ne dit point le nom.

Les Moines Allemands de ces temps-là, comme c'est le genie des hommes de feindre toûjours des miracles dans les grands perils, ont écrit que S. VVolfgang Evêque de Ratisbonne qui accompagnoit cet Empereur à la guerre, passa sur la riviere d'Aisne à pied sec, & lui montra l'exemple & à toute son armée de le suivre, les ondes débordées s'affermissant miraculeusement sous leurs pas, & la riviere servant de pont à elle-même.

En cette retraite le Comte d'Anjou fit sçavoir aux Germains, que la querelle étant principalement entre les deux Rois, il seroit meilleur selon l'équité naturelle & le droit des gens, qu'ils la vuidassent corps à corps, que de répandre le sang de tant d'innocens qui n'avoient que faire de leur querelle : mains les Germains répondirent qu'encore qu'ils ne doutassent point de la valeur de leur

Roy,

978. Roy, neanmoins ils ne consentiroient pas qu'il exposât sa personne seul à seul; confessant par-là tacitement qu'ils ne le croyoient pas si brave que le Roy de France.

Othon ainsi mal mené rechercha les François d'accommodement: Lotaire & lui s'étant abouchez dans la ville de Rheims, conclurent la paix à telle condition, que Lotaire lui cederoit la Lorraine pour la tenir en fief de la couronne de France; nos Auteurs le disent ainsi. Les Seigneurs François se montrerent fort malcontens de cette cession, mais principalement Charles frere du Roy; il croyoit qu'une si belle piece devoit plûtôt lui être donnée en partage, que délaissée à un étranger. Je ne sçay si ce fut alors que Thierry Evêque de Mets, voulut le porter à se revolter contre son frere, & à se faire élire Roy, son dessein étant, comme Charles le lui reproche, de broüiller si fort le Royaume, que durant ces troubles, il pût élever les tyrans, je croi qu'il entend Hugues Capet & son fils, en la place des Rois legitimes. Cela se voit dans une lettre qu'il écrit à cet Evêque pour réponse à une qu'il lui avoit envoyée; dans laquelle il l'accusoit d'avoir assemblé des troupes de brigands pour enlever la ville de Laon à Lotaire, & le dépoüiller, & d'avoir fort maltraité Ascelin Adalberon Evêque de Laon. Qui sçauroit bien le sens de ces reproches, auroit tout le secret des affaires de ce temps-là, & de la revolution qui se fit depuis en faveur de Hugues Capet.

Ainsi la Souveraineté de ce Royaume-là demeurant à Lotaire, la Duché de la basse Lorraine, qui avoit été donnée deux ans auparavant à Charles son frere par Othon I. retourneroit en sa disposition. Mais comme il falloit donner partage

rles, il la lui ceda aussi. Ce qui fut 978.
ıs une entrevûë de ce Roy avec Othon
iere du Kar ; le Prince Germain ayant
: conference avant que d'entreprendre
:ion en Italie contre les Grecs & les

s'imaginoit bien que son frere ne lui
:dé cette Duché que par force ; Et
ɔn avis, pour cela, qu'afin d'avoir un
se la conserver, il en rendit homma-
Ɔthon, au lieu de la tenir en toute sou-
ɔmme il le pouvoit faire.
; aprés, Othon desirant le gagner plus 981.
ui donna encore le païs d'a'entour de
:l, Verdun & Nancy & autres terres
leuse & le Rhin.
soumission renduë par Charles à un
:onna fort mal parmi les François, &
.tion de sa puissance choqua assurément
de Capet, qui se préparoit le chemin
:é. Car il faut considerer que Charles
isoit obstacle. Lotaire n'ayant qu'un
qui étoit imbecile d'âge & d'esprit, &
ite esperance.
·s le trop long séjour de ce Prince en
ans venir en France, le trop grand at-
qu'il témoigna avec les Germains, qui
;-là étoient les ennemis capitaux de la
ɔmme aussi quelques rencontres qu'il
Roy son frere ; une entr'autres pour
Cambray, qu'il défendit contre ce Roy
:loit piller les Eglises comme il avoit
d'Arras, donnerent sujet à ses enne-
lécrier extrémement parmi les Fran-

Ɔthon eut conferé avec Lotaire sur le
Kar,

981. Kar, il travailla aux préparatifs de l'expidition qu'il meditoit contre les Grecs, qui avec l'assistance des Sarrasins avoient reconquis la Calabre : il passa en ces païs-là l'année d'aprés, & leur donna une grande bataille par mer, mais il la perdit & presque tous ses vaisseaux, avec un nombre incroyable de noblesse qui l'avoit suivi en ce voyage. Lui-même tâchant de se sauver à nage fut pris par des matelots; toutefois n'ayant pas été reconnu, l'Imperatrice son épouse le racheta aussi-tôt pour une petite rançon. Depuis qu'il eut reçû un si sanglant affront : il ne fit plus que secher sur le pied, tant qu'enfin il mourut à Rome le septiéme Decembre; mais auparavant il avoit fait couronner son fils Roy d'Italie à Verone, & il le fut encore l'année suivante à Aix-la-Chapelle comme Roy de Germanie.

LOTAIRE & LOUIS *son fils, en France.*	OTHON III. *Empereur & Roy de Germanie & de Lorraine, âgé de 7. ans.*	CONRAD *en Bourgogne.*

EMPP. encore BASILE & CONST. & OTHON III. R. 10 ans.

AUx nouvelles de sa mort Lotaire crut que la Germanie alloit se mettre toute en combustion à cause des differends de la tutelle du jeune Othon III. du nom, qui n'avoit alors que sept ans. Henry son oncle paternel s'efforçoit de s'emparer du Royaume sous le titre d'Advoüé ou de défenseur du pupille : Lotaire favorisoit ses desseins; & la faction de Hugues Capet se partageoit entre

982. & suivans. l'un & l'autre pour entretenir les divisions, sans lesquelles il ne pouvoit arriver à son but. Charles Duc de Lorraine portoit ouvertement la cause

du

comme étant son vassal. Pendant les
s que Henri excitoit en Allemagne,
ra en Lorraine l'an 983. pour s'en re-
leva d'emblée Verdun, & prit Gode-
étoit Comte : mais quand il sçût qu'O-
été couronné du consentement de tous
, il ne s'engagea pas plus avant & re-
ance. Godefroy fut tenu deux ans pri-
se vit souvent en danger de perir, à
on invincible fermeté ; Bien loin de se
inler aux offres & aux menaces, il con-
fils Herman & Adalben Evêque de Ver-
emeurer dans le parti d'Othon, & de
ier & garder leurs places. Adalberon
ie de Rheims qui étoit son frere, le
t dans ses sentimens & lui servoit de
e. Ce qui lui réüssit si bien que deux
, sçavoir l'an 985. Lotaire lui rendit
: Verdun & la liberté. La même an-
couronner Loüis son fils pour regner
Il l'avoit déja marié à une Princesse
ie nommée Blanche ; quoi que tout au
ût que dix-huit ans.

ʼçait point bien de quelle Aquitaine elle en ce dixiéme siecle & dans le suivant, is comprenoient aussi le Languedoc & la sous ce nom-là. Il est plus probable neancette Princesse étoit de Provence aussi-bien ie sa belle-mere, peut être fille de Rothbaud, mte d'Arles.

iage étoit mal assorti, la femme coura- 985.
galante, le mari sans vigueur d'esprit,
tre de corps ; si bien qu'elle conçût du
our lui, & l'ayant mené en son païs sous
u'elle lui en devoit procurer la conquê-
moyen de ses parens & alliez, elle le
plant-

985. planta-là ; & le Roy son pere fut obligé de l'aller querir.

Ce fut un grand malheur dans la Maison Royale qu'une Princesse legere, & un plus grand encore qu'une Reine qui en aimoit d'autres que son mari. Lotaire mourut le 12 jour de Mars l'année suivante 986. Et on ne douta point que ce ne fût l'effet de quelque mauvais boucon qu'elle lui avoit donné. Il couroit d'étranges bruits des familiaritez qu'Ascelin ou Ancelin Adalberon Evêque de Laon avoit avec elle. On pouvoit croire qu'elle lui faisoit ces caresses moins par amour que par politique, afin de se conserver cette place, qui pour lors étoit comme le donjon de la Royauté : Car alors cet Evêque n'avoit guere moins de cinquante ans, âge plus propre pour le conseil que pour la galanterie ; Mais s'il n'étoit pas capable de tenter, il ne l'étoit que trop d'être tenté.

Lotaire fut un Prince belliqueux, actif, soigneux de ses affaires, & digne enfin d'avoir de meilleurs sujets. Il ne passoit de gueres la quarante cinquiéme année de son âge, & la trente-cinquiéme de son regne. On voit son tombeau & son effigie dans l'Eglise de S. Remy de Reims.

LOUIS

LOUIS V.

DIT LE FAINEANT,

ROY XXXIV.





PAPES. encore JEAN XV. élû sur la fin de l'an 985. S. 10 ans & 4 mois & demy, dont 16. mois sous ce regne,

*Ma mort semblable en tout * à celle de mon pere,*
ntre que le malheur des plus grands Potentats,
les renversemens qu'on voit dans les Etats,
en souvent sont les faits d'une femme adultere.

* Car l'un & l'autre furent empoisonnez par leurs femmes.

LOUIS V.

DIT LE FAINEANT,

ROY XXXIV.

Agé de quelque vingt ans.

LOUIS LE FAINEANT en France.	OTHON III. en Germanie.	CONRAD. à Arles, &c.

986. ON publia que Lotaire en mourant avoit fort recommandé son fi's à Hugues Capet, qui en effet étoit son cousin germain. Quoi qu'il en soit, Emme ne s'y fioit que de bonne sorte : il y a apparence qu'elle n'ignoroit pas son grand dessein de s'emparer de la Couronne ; & d'autre côté el!e apprehendoit les effets violens de la haine que Charles témoignoit publiquement contr'elle par des discours fort scandaleux. De sorte que ne se fiant ni à l'un ni à l'autre, elle avoit résolu de mener son fils au mois de Juin vers sa grand-mere Adeleïde, veuve d'Othon I. & tutrice d'Othon III. heroïque Princesse qu'on appelloit la mere des Rois.

Mais on ne lui en donna pas le temps ; car son fi!s ayant conçû de l'aversion pour elle ; & de mauvais soupçons qu'el!e eût contribué à la mort du Roy son pere, Charles de Lorraine l'enleva, & Anceiin Evêque de Laon avec el!e, & les détint tous deux prisonniers avec beaucoup de rigueur,

gneur. Emme implora en vain l'intercession des Imperatrices Adeleide & Theophanie ; en vain Ancelin eut recours à celle des Evêques ; en vain ils employerent leurs supplications auprés de Charles ; en vain ils lancerent les foudres de l'Eglise sur la tête de ce Prince : il s'opiniâtra à les garder, sans doute avec intention de leur faire leur procés ; & cette vengeance, quoique trés-juste, mais hors de saison, fut une des principales causes de sa ruine.

Cependant le jeune Roy Loüis vint à perdre la vie le vingt-deuxiéme de Juin, de la même maniere que son pere l'avoit perduë, sa femme ayant conçû un extrême mépris pour lui, & sa mere un furieux ressentiment de ce qu'il s'étoit tiré d'entre ses mains. Un Auteur de ce tems-là dit qu'il donna son Royaume à Hugues Capet par testament ; un autre qu'il le lega à sa femme pour lui donner, à condition qu'il l'épouseroit.

Il regna en tout quelque trois ans, dix-huit ou vingt mois avec son pere, & seize mois tout seul. Il gît dans l'Eglise de S. Corneille à Compiegne.

Avec son regne finit celui de la Race Carlienne ou Carlovingienne, aprés avoir duré deux cens trente-six ans, & vû une suite d'onze Rois, interrompuë toutefois par * deux autres, qui n'étoient pas de leur ligne. Je prens seulement ceux de la France Occidentale : car si l'on compte tous les autres, on en trouvera plus de trente, sans parler que tous les Princes qui démembrerent ce grand Etat, étoient issus de cette auguste Sang par femmes.

* Sçavoir Eudes & Raoul.

Il s'étoit provigné trois branches de cette Race, l'une en Italie par Lotaire I. Empereur ; l'autre en Germanie par Loüis son frere dit le Ger-

manique ; & une troisiéme dans la France Occidentale, par Charles le Chauve. Toutes trois finirent leur régne par un Loüis, celle d'Italie par Loüis II. arrie-fils de Lotaire ; celle de Germanie par Loüis fils d'Arnoul ; & celle de France par ce Loüis le Faineant.

Les Princes de cette Race, en prenant la couronne, recevoient l'onction sacrée. Ils étoient presque toûjours à cheval & en campagne, & menoient leurs femmes avec eux. Charles Martel & Pepin, quand ils étoient de repos, faisoient leur sejour à Paris & aux environs ; Charlemagne à Aix-la-Chapelle ; le Debonnaire au même endroit, ou à Thionville ; Charles le Chauve à Soissons & à Compiegne ; Eudes à Paris ; Charles le Simple à Rheims ; Loüis d'Outremer à Laon.

Si l'on considere les causes de la ruine de cette Race, on en trouvera cinq ou six principales. 1. La division du corps de l'Etat en plusieurs Royaumes, qui fut suivie nécessairement de la discorde & des guerres civiles d'entre les freres. 2. L'amour déréglé que le Debonnaire eut pour son trop cher fils Charles le Chauve. 3. L'imbecilité de la plûpart de ces Princes, n'y en ayant eu parmi un si grand nombre que cinq ou six qui ayent été pourvûs de sens & de courage tout ensemble. 4. Les ravages des Normands, qui désolerent la France durant plus de quatrevingt ans, & favoriserent les attentats des grands Seigneurs. 5. La multitude des enfans bâtards qu'eût Charlemagne, qui tranchoient des Souverains dans les terres qu'on leur avoit données pour leur subsistance. 6. Et si l'on en croit les Ecclesiastiques, la malediction de Dieu qui tomba sur ces Princes, à cause qu'ils donnoient les biens de l'Eglise à leurs Officiers Laïques & à

leurs

;ens de guerre. 7. On peut ajoûter que cet
ne portant plus de bon fruits , Dieu le
arracher pour en mettre un autre en la
, infiniment plus beau & plus fertile, &
selon les esperances publiques, étendra
se jusqu'à la fin des siecles, & sa gloire
u bout du monde.

Fin de la seconde Race.



HUGUES CAPET, ROY XXXV.

PAPES.

encore JEAN XV. 8. ans & demi sous ce regne.

GREGOIRE V. élû en Juin 996. S. 2 ans 8 mois; dont quelques mois durant ce regne.



France, tu tiens de moy ce que ton cœur desire;
Il est né de mon sang cet auguste Loüis,
Dont le cœur sans pareil, dont les faits inoüis
Doivent tout l'Univers ranger sous ton Empire.



TROISIÉME RACE DES ROIS DE FRANCE, APPELLÉE LA RACE CAPETIENNE, OU DES CAPETS.

PREMIERE PARTIE.

HUGUES CAPET, ROY XXXV.

Agé de quarante-cinq à quarante-six ans.



LOUIS n'eut pas si-tôt les yeux fermez, que Hugues Capet déclara ouvertement sa prétention pour la Couronne. Il ne restoit de la race Carlovingienne que Charles Duc de Lorraine, qui d'abord s'adressa à Adalberon Archevêque de Rheims, pour sçavoir de quelle maniere 987.

il se devoit gouverner pour se faire élire. La réponse que lui fit Adalberon est fort remarquable. „ Il lui dit qu'il devoit voir les Grands de l'E„tat, qu'il ne dépendoit pas de lui seul de don„ner un Roy à la France, & que c'étoit l'affaire „du Public, non pas d'un particulier. On ne voit point dans l'Histoire les poursuites qu'il fit aprés ce bon avis; mais il est certain qu'il avoit pour ennemis jurez la Reine Emme & tous ses amis, & le Clergé & les Evêques, qui faisoient le premier & le plus puissant des deux Ordres de l'Etat, qu'outre cela il étoit excommunié, & qu'à leur égard cette censure le rendoit inhabile à porter couronne. D'ailleurs c'étoit un esprit extrêmement incertain & variable; il concevoit de grandes visées, mais laissoit toûjours passer le tems de l'exécution, & souvent ne prenoit ses resolutions qu'aprés coup: il se mettoit de tous les partis, & tous les partis le rebutoient, ou s'en défioient, parce qu'il traitoit toûjours avec le contraire de celui qu'il avoit embrassé. Tellement qu'encore qu'il eût beaucoup de vaillance & de hardiesse, il avoit peu d'honneur & de reputation, & encore moins de fidelles conseillers & de vrais amis. Ajoûtez à cela qu'il s'étoit toûjours éloigné de la Cour de France, en sorte que ses ennemis le faisoient passer pour Allemand & pour ennemi des François. Hugues Capet au contraire demeuroit au milieu du Royaume; il étoit sage & prévoyant, constant & ferme dans ses desseins, puissant, estimé, honoré, issu de race royale du côté paternel & du côté maternel. Il y tenoit la Duché de Bourgogne par Henry son frere, celle de Normandie par le Duc Richard son neveu, & celle de France avec les Comtez de Paris & d'Orleans par ses propres mains. Il avoit grande quantité de ri-

riches vassaux, entr'autres Gefroy Grise-gonnelle Comte d'Anjou. D'ailleurs sa partie étoit faite depuis long-tems ; de sorte qu'ayant assemblé des Evêques & des Seigneurs dans la ville de Noyon, il se fit aisément proclamer Roi vers la fin du mois de Juin. Du même pas il alla à Rheims prendre l'onction & la couronne par les mains de l'Archevêque Adalberon, qui le sacra le troisiéme de Juillet. Pas un de tous ceux qui se trouverent à Noyon & à cette ceremonie, ne reclama pour Charles, au contraire, presque tous donnerent leur serment par écrit aussi-bien que de bouche, à son ennemi.

Outre les raisons que nous avons marquées, on pourroit dire que ce pauvre Prince s'étoit destitué lui-même en se rendant étranger ; & que cet Etat ne pouvoit souffrir un Chef qui se fût rendu vassal d'un autre Roy. Hugues pût bien aussi se servir du testament, quel qu'il fût, du Roy Loüis, fait en sa faveur : mais son meilleur droit & le plus incontestable, étoit le consentement général du peuple François.

Depuis le jour qu'il eut été sacré, il ne mit plus de couronne sur sa tête tout le reste de sa vie, quoique les Rois eussent de coûtume de la porter les grandes fêtes, & dans les ceremonies publiques : & il s'abstint de cet honneur, parce que lui ayant été prédit par revelation divine, que sa race tiendroit le Royaume durant sept generations, il crut lui prolonger cet avantage d'un degré, en ne portant pas lui-même les marques royales, afin de n'être pas compté pour l'un des sept degrez. Il ne sçavoit pas que ce nombre, dans le langage divin, signifie l'étenduë de tous les siécles. 987. & suivans.

Incontinent aprés son couronnement, il tourna ses armes contre quelques Villes & quelques Seigneurs de Champagne, qui refusoient de le re-

connoître ; prit la ville de Laon ; & courut jusqu'aux portes de Soissons.

Vous remarquerez que depuis environ Charles le Simple, on comprenoit sous le Royaume de France celui de Neustrie, celui d'Aquitaine, & celui de Bourgogne, au moins la partie qui est en deça de la Saone. Ainsi quand ces Rois se faisoient sacrer, il faloit qu'ils y apellassent les Seigneurs de tous ces trois Royaumes. Et c'étoit peut-être pour cela que les premiers Rois Capetiens les ayant tous réünis sous un seul titre, prirent aussi la qualité d'EMPEREURS : Si on ne veut dire qu'ils le firent pour ne pas ceder aux Rois de Germanie. Mais depuis, soit par quelque traité, ou par quelque consideration qu'on ne sçait pas, ils l'ont abandonné, & se sont contentez de celui de Roy.

La même année, Gefroy dit Grise-gonnelle, Comte d'Anjou, finit ses jours. Les services importans qu'il avoit rendus à la France, obligerent Hugues à lui donner la Charge de Grand Sénéchal ou *Dapifer*, laquelle, outre l'intendance de la Maison Royale, avoit aussi le commandement des armées, & faisoit tout ensemble les fonctions que la Charge de Connêtable & celle de Grand Maître de la Maison du Roi ont fait separément. Mais comme les Comtes d'Anjou devinrent trop grands Seigneurs pour vouloir resider à la Cour du Roy, & qu'ils avoient la leur fort magnifique : ils dédaignerent l'exercice ordinaire de cette Charge, & souffrirent que le Roy y commît quelques Gentilshommes de sa Cour, à condition toutefois que quiconque l'exerceroit, la tiendroit d'eux en fief, les reconnoîtroit pour suserains, & leur rendroit de certains devoirs. Ils se reserverent, outre cela, le pouvoir de servir aux tables & couronnemens des Rois & des Reines, & de commander dans leurs armées

mées quand il leur plairoit de s'y trouver. Foulques surnommé Nerra, fils de Grise-gonnelle, fut son successeur.

Hugues Capet, six mois aprés son sacre, desirant avoir de l'appui, impetra d'une Assemblée de Seigneurs François, qui se tint à Orleans, que son fils nommé Robert lui seroit associé à la Royauté. Il fut sacré dans cette même Ville le premier jour de Janvier de l'an 988. Mais peut-être que le pere se repentit de s'être donné si-tôt un collegue; car l'Histoire marque en peu de mots, que ce jeune Prince lui causa bien des peines & des fâcheries; elle ne dit pas en quoi.

HUGUES CAPET & ROBERT *son fils âgé d'environ 16 ans.*

IL est à présumer que le Prince Charles ne manqua pas de se presenter pour demander la Couronne: mais étant venu trop tard il fut rejetté des François; & alors il eut recours aux armes pour revendiquer son droit prétendu. Dans ce temps-là la Reine Emme se tira d'entre ses mains, mais se trouva si pauvre & si abandonnée, qu'à peine avoit-elle un valet pour la servir. Ancelin Adalberon Evêque de Laon sortit aussi de prison où il le detenoit; je ne sçai pas si ce fut par adresse ou par quelque accommodement. 988.

Il n'y avoit de tous les Seigneurs du Royaume qu'Arnoul Comte de Flandres, & Hebert Comte de Champagne pere de la femme de Charles, qui le secondassent dans son dessein.

Capet fut le premier qui attaqua le Flamand, & lui enleva tout le païs d'Artois, & plusieurs places sur la riviere du Lis; de sorte que ce Comte ne se trouvant pas en sûreté en son païs même,

988. se refugia en Normandie vers le Duc Richard. Ce Prince n'avoit pas trop sujet de l'aimer : car son ayeul avoit fait assassiner le bon Duc Guillaume son pere, il lui avoit fait cruellement la guerre à lui-même, & incité le Roy Lotaire à le perdre ; mais son juste ressentiment ceda à l'interest de sa propre conservation. Il jugea qu'il étoit dangereux d'accoûtumer le nouveau Roi à dépoüiller les Princes du Royaume ; Et dans cette vûë il reçût le Comte sous sa protection, & employa puissamment son intercession envers Capet pour obtenir sa paix & la restitution de ses places, moyennant l'hommage qu'Arnoul en rendit aux deux Rois. Aprés cet accord Hebert Comte de Champagne n'osa plus agir pour son gendre que couvertement.

Le Duc Charles avoit un frere bâtard nommé Arnoul, qui étoit Clerc dans l'Eglise de Laon : par son moyen il se ressaisit de la ville & de l'Evêque Ancelin Auberon*. Cet Ancelin étoit un homme de belles lettres, & de grandes intrigues, vieux courtisan, & fort adroit, mais sans conscience & sans foy : de sorte qu'encore qu'il fût ennemi mortel de Charles ; néanmoins pour racheter sa liberté, il feignit de se donner entierement à lui. Il n'y eut pas été long-tems qu'il gagna l'esprit de ce malheureux Prince, & s'en rendit si bien maître, qu'il le fit chef de son conseil, sans avoir égard à cette maxime, qu'il ne faut jamais se fier à un ennemi réconcilié.

* Adalberon.

Le nouveau Roy sçachant que Charles étoit dans Laon, vint aussi-tôt l'y assieger, résolu de l'avoir par famine. Dans la longueur du siege, comme ses gens ne se tenoient pas assez sur leurs gardes, Charles fit une grande sortie, les mit en déroute, brûla leurs logemens, & les força de se retirer.

Aprés

Apres cela il se rendit le maître de Rheims & de Soissons : mais comme il laissa refroidir la chaleur du bon succés, peu de gens se déclarerent pour lui. 989

Le cinquiéme de Janvier précédent, Adalberon Archevêque de Rheims étoit mort : Hugues Capet qui avoit grand interest de tirer à son parti Arnoul frere bâtard du Duc Charles, lui donna cet Archevêché, ayant auparavant pris son serment par écrit qu'il lui seroit fidelle. Vers ce tems-là Brunon Evêque de Langres moyenna quelque surséance entre Capet & Charles, & ce dernier donna Guy Comte de Soissons & Gilbert Comte de Bourgogne en ôtage pour sûreté de sa parole. Il la viola néanmoins bien-tôt aprés : car Arnoul ayant été six mois dans Rheims, il avint qu'un Prêtre nommé Adalger livra la ville à Manassés & à Roger Comtes de Retel & de Château-Porcean amis de Charles. On crut que cette entreprise s'étoit faite de concert avec l'Archevêque ; néanmoins il le dénia toûjours, & demeura prisonnier à Laon entre les mains de Charles, soit tout de bon ou par feinte. Mais à quelques mois de là il leva le masque & se joignit pour lors ouvertement avec lui, qui assiegeoit Montaigu prés de Laon & ravageoit les contrées du Soissonnois.

Les deux Rois étoient pour lors en Poitou. Guillaume III. Comte de ce païs-là & Duc d'Aquitaine refusoit de les reconnoître, quoiqu'il fût oncle maternel de Robert, & accusoit hautement les François de perfidie, & d'avoir abandonné le sang de Charlemagne. Ils marcherent donc de ce côté-là pour le contraindre à l'obéïssance & assiegerent Poitiers. Il les repoussa vertement, & les poursuivit jusqu'à la Loire. Il y eut là une sanglante mêlée, dont l'avantage enfin demeura 990

991. aux Capetiens. Neanmoins Guillaume fut encore quelques années ſans vouloir reconnoître les nouveaux Rois.

L'année d'aprés ce Duc fit la guerre au Comte d'Anjou. pour le Mirebalais & le Loudunois, & le pouſſa ſi fort, qu'à la fin il le contraignit de le reconnoître & de tenir ces terres de lui.

Au retour de Poitou, Arnoul Archevêque de Rheims ſe reconcilia avec les Rois, & abandonna ſon frere dont le parti s'affoibliſſoit.

Il vivoit neanmoins en toute ſecurité dans Laon & avoit une entiere confiance à Ancelin : le Roy Hugues trouva moyen de gagner ce traître : tellement que comme un autre Judas, la nuit du Jeudi-Saint il lui livra ce malheureux Prince & ſa femme. Hugues les fit emmener priſonniers à Senlis, & de là à Orleans, où ils furent enfermez dans une Tour, & bien gardez.

L'Archevêque Arnoul fut auſſi pris avec eux : il y étoit revenu, & avoit quitté le parti de Hugues pour la ſeconde fois. Auſſi les Evêques de France aſſemblez en Concile dans l'Egliſe de ſaint Bâle de Rheims à la requête de Capet, lui firent ſon procés & le condamnerent comme un parjure, & qui avoit fauſſé ſa foi. Ils le contraignirent de leur preſenter une requête pour être mis en penitence, & pour abdiquer l'Archevêché comme Ebbon avoit fait autrefois. Sur cette requête ils le dégraderent; puis le Roy l'envoya priſonnier à Orleans tenir compagnie à Charles ſon frere.

Gerbert Moine de S. Benoît fut élû en ſa place. Il avoit été élevé dans l'Abbaye d'Orillac en Auvergne ; delà il étoit paſſé en Eſpagne où il avoit vû tout ce qu'il y avoit de plus doctes maîtres parmi les Mores ; enſuite Othon I. l'avoit fait Abbé de Bobie en Lombardie, puis il avoit été précepteur d'O-

d'Othon III. & du Roy Robert. Il devint si sçavant pour ce temps-là, particulierement dans les Mathematiques, qu'il donna lieu aux ignorans de croire qu'il étoit Magicien, & d'en faire d'horribles contes.

L'an 993. Guillaume III. Duc d'Aquitaine fit enfin sa paix avec les deux Rois, & reconnut tenir ses terres d'eux. Mais un autre Guillaume Duc des Gascons se conserva toûjours indépendant. C'est lui qui gagna une memorable bataille sur une flote de Normands qui étoit descenduë en Gascogne vers la fin de ce siecle. Il crut avoir obtenu cet avantage par l'intercession de S. Sever, lequel on disoit avoir été vû ce jour-là sur un cheval blanc avec des armes luisantes combattant contre les Barbares. En reconnoissance il mit sa Duché sous la protection de ce glorieux Martyr, & édifia une Eglise & une Abbaye sur son tombeau; Autour duquel s'est bâti la Ville qu'on nomme S. Sever Cap de Gascogne. 993.

Il est certain que la couronne n'ayant presque plus rien en propre que la ville de Laon, Capet y rejoignit les Comtez de Paris & d'Orleans, & la Duché de France, qui contenoit tous les païs qui sont entre la Loire & la Seine.

Les Grands du Royaume croyoient que Capet dût souffrir tous leurs attentats, parce qu'ils lui avoient mis la couronne sur la tête; sa patience & son courage, qu'il exerçoit diversement selon les occasions, les empêcherent de s'échaper jusqu'à l'extremité, & le maintinrent dans le trône.

Un Adelbert Comte de la Marche & de Perigord étoit un des plus mauvais, & s'entremêloit de toutes les querelles. Foulques Nerra Comte d'Anjou avoit quelque prétention sur la ville de Tours: il l'assie-

993. l'assiegea en sa faveur. Le Roy lui envoya commander de s'en desister; Adelbert refusa hautement d'obéïr; Et comme il lui fit demander, *Qui vous a dont fait Comte?* Il répondit insolemment, *Ceux-là-même qui vous ont fait Roy*. Aprés cela il continua le siege & prit la Ville.

L'année 993. fut memorable par la mort de Conrad Roy de Bourgogne, de Guillaume III. Duc d'Aquitaine, d'Arnaud Manzer Comte d'Angoulême, & de Hebert Comte de Meaux & de Troyes. Conrad laissa ses Etats à son Fils Rodolphe III. dit le Faineant; Guillaume les siens aussi à son fils de même nom que lui, surnommé Fierabras, Arnauld les siens à Guillaume Taillefer. Et le quatriéme mourant sans enfans, laissa ~~ses deux~~ Comtez à Eudes son frere, qui avoit déja celles de Chartres & de Tours. Il fut le premier qui s'intitula Comte de Champagne. Guillaume IV. du nom, Comte de Thoulouse, & Comte d'Arles, se fit Moine, & son fils Guillaume V. lui succeda.

Aprés la mort du Comte de Poitou, son fils encore jeune vit tous ses Etats en combustion, par la rebellion de plusieurs de ses vassaux: principalement d'Adelbert qui assiegea Poitiers, & fit plusieurs autres entreprises. Mais enfin ce factieux attrapa ce que meritent ses semblables, il fut tué au siege d'un petit château. Boson frere de son pere lui succeda en ses Seigneuries.

994 & 995. Le Pape ne pouvoit souffrir qu'on eût déposé l'Archevêque Arnoul sans son autorité; ce que les Evêques de France croyoient pourtant être de leur pouvoir. Il prit donc cette affaire à cœur, excommunia les Evêques qui s'étoient trouvez à l'Assemblée de saint Bâle, & dépêcha l'Abbé Leon en France, avec ordre aux Prelats d'as-

d'assembler un Concile pour cette affaire, & à Seguin Archevêque de Sens, d'y representer sa personne. Il le choisit tant parce qu'il se disoit Legat du S. Siege, qu'à cause qu'il avoit témoigné de la répugnance pour l'élection de Capet, & resisté fortement, quoi qu'inutilement, à l'Assemblée de saint Bâle. 994.

Hugues s'en plaignit, s'en défendit, tint ferme quelque-temps contre cette entreprise; Mais aprés tout il falut qu'une Royauté naissante pliât sous cet ordre absolu, de peur de se voir renverser. Le Concile se tint à Rheims, il déposa Gerbert, & remit Arnoul dans son siege aprés trois ans de prison. Gerbert se retira vers son disciple le Roy Othon III. qui lui donna l'Archevêché de Ravenne, d'où quelques années aprés il l'éleva au souverain Pontificat.

L'an 994. l'infortuné Charles mourut en prison à Orleans. On ne dit point ce que devint sa femme, mais on trouve dans quelques Chroniques, qu'il laissa deux fils, Othon & Loüis, & deux filles, Gerberge & Hermengarde. Tous ces enfans se retirerent vers l'Empereur Othon III. L'aîné, disent-elles, possêda la Duché de la Basse Lorraine quelques années, & mourut sans lignée. On ne parle point de l'autre. On verra ci-aprés à qui les filles furent mariées. 994. & suivans.

Le Roy Hugues aussi bien que Pepin, & tous les Princes qui s'établissent à nouveau titre sur des peuples qui ne sont pas tout-à-fait barbares, tint une conduite pleine de justice, de sagesse & de moderation. Il fut parfaitement religieux, devot, & protecteur de l'Eglise & des Ecclesiastiques, se déchargea de toutes les Abbayes qu'il tenoit, & rendit le droit d'élection au Clergé & aux Monasteres.

A son

974. *A son exemple les Seigneurs qui possedoient des biens d'Eglise, comme leur patrimoine, non seulement les rendirent, mais pour restitution de leurs injustes joüissances, fonderent encore plusieurs Monasteres, & les peuplerent de Moines reformez, qui certes n'étoient pas tout-à-fait si bons & si désinteressez, qu'avoient été les premiers.*

Mais je ne sçai quel nom il faut donner à cette devotion ambiguë de plusieurs Seigneurs de ce temps-là qui fondoient des Abbaïes & des Eglises, & en retenoient l'entiere disposition. Car ils prenoient les oblations & offrandes, & les droits des autels & des cimetieres, les vendoient, les échangeoient, & les donnoient à ferme, comme si c'eût été un bien hereditaire & patrimonial.

996. L'année que l'on comptoit 996. Richard surnommé sans peur, & l'ancien Duc de Normandie, acheva ses jours en son Palais de Fescamp où il avoit bâti une magnifique Abbaie, & fut enterré devant le portail de l'Eglise du même lieu: Il étoit âgé de 94 ans, dont il en avoit regné 54. Son fils Richard II. lui succeda.

Ce Prince eut deux grandes affaires les premieres années de sa domination: Les Ducs de Normandie, & à leur exemple les Seigneurs du païs s'étoient saisis de tous les bois, pastis & eaux du Duché pour entretenir le plaisir de la pêche & de la chasse: les païsans dépoüillez de leurs usages, & n'aïant plus aucune commodité pour leur chauffage ni pour la nourriture de leurs bestiaux, se souleverent, se firent des chefs, & s'efforcerent d'attirer les villes dans leur parti. Richard courant éteindre ce feu qui alloit embraser toute la Province, fit monter la Noblesse à cheval, se saisit de quelques-uns des Chefs, & leur fit couper les pieds & les mains, puis les renvoya en cét état à

leur

leurs compagnons. Cette terrible punition épouventa si fort les païsans qui s'étoient assemblez en divers endroits, qu'ils se separerent aussi-tôt & retournerent à leur labourage. 996.

La revolte de Guillaume Comte de Gisors son frere bâtard, fut aussi étouffée en peu de jours. Comme il couroit la Province avec quelques troupes de brigands, Raoul Comte d'Evreux oncle du Duc l'enveloppa & le fit prisonnier. Aprés qu'il eût demeuré cinq ans enfermé dans le château de Roüen ; il trouva moyen de se sauver, & s'alla cacher dans le fort des bois où le Duc avoit accoûtumé de chasser. Il prit si bien son temps qu'un jour il alla se jetter à ses pieds tout défiguré, & lui demanda si humblement pardon, que le Duc le lui accorda les larmes aux yeux.

Richard entr'autres enfans avoit trois fils, Richard II. qui lui succeda, Robert Archevêque de Roüen Comte d'Evreux, qui se maria nonobstant son caractere, & Mauger Comte de Corbeil.

Il y avoit pour lors une sanglante guerre en Bretagne : Hoël Comte de Nantes qui pretendoit être Duc souverain comme étant fils d'Alain Barbetorte, attaqua Conan Comte de Nantes pour le reduire sous sa domination, mais aprés quelques combats il le fit tuer par un sien Gentil-homme & empoisonner Guerec son frere par Heroye Abbé de Redon. Hoël avoit un fils naturel nommé Judicael, lequel s'étant adressé à Foulques Nerra Comte d'Anjou ennemi de Conan, assembla tant de combattans de toutes les Provinces voisines, qu'il se trouva assez fort pour le chercher, & lui donna deux fois bataille dans les Landes de Conquereux. Dans la premiere les deux enfans de Conan demeurerent morts sur la

place ;

996. place : dans la seconde toute son armée fut taillée en pieces, lui blessé au bras & fait prisonnier. Cette querelle dura jusqu'à ce que Conan ayant épousé en secondes nôces Havoye sœur de Richard II. Duc de Normandie, tira de grandes forces de ce païs-là avec lesquelles il vint à bout de Judicaël, & demeura Duc de Bretagne.

En ces années-là ce feu sacré que l'on nommoit le mal des Ardents, & qui avoit déja une autrefois fait de grands ravages, se ralluma & tourmenta cruellement la France, particulierement durant deux siecles. Il prenoit tout à coup, & brûloit les entrailles, ou quelque autre partie du corps, qui tomboit par pieces. Bien-heureux qui en étoit quitte pour un bras ou pour une jambe. Ce fleau fut cause qu'il se fit de grandes donations aux Saints de qui on croyoit avoir ressenti le secours dans ces horribles douleurs : comme aussi de frequentes fondations d'hôpitaux pour ceux qui en étoient atteints.

994. Cette playe, l'an 994. emporta dans l'Aquitaine, l'Angoumois, le Perigord & le Limousin, plus de 40000 personnes en peu de jours, mais elle causa au moins ce bien, que les Grands qui troubloient ces Provinces par leurs guerres particulieres, redoutant l'ire de Dieu, firent un serment solemnel entr'eux de garder justice à leurs sujets, & formerent pour cet effet une sainte ligue, qui donna exemple dans les autres Provinces d'en faire autant.

Depuis son couronnement Hugues Capet faisoi ordinairement sa residence à Paris. Cette anné 996. il y fut attaqué d'une maladie qui mit fin : ses jours le 29 d'Aoust, ou selon d'autres le 22 d Novembre, étant âgé d'environ 55 ans, dont i

ei

roit regné 9 & quelques mois. Il fut enterré Denis. S'il épousa Blanche veuve de Loüis nier Roy Carlovingien, comme écrivent quels Auteurs, il n'en eut point d'enfans : mais de premiere femme, qui fut Adeleïde, fille, selquelques-uns de Guillaume II. Duc d'Aquine, il eut un fils unique nommé Robert, & is filles, Haduige ou Avoye, Adeleïde & Gile. Haduige fut femme de Rennier IV. Comte de onts & de Haynaut, Adeleïde de Renaud I. Com. de Nevers, & Giselle de Hugues I. Comte de 'onthieu, auquel elle porta la Seigneurie d'Abbeille en mariage.

CE nouveau regne des Capetiens ayant causé de grands changemens dans le gouvernement de la France; il est bon de remarquer en quel état les choses se trouvoient, & de quelle maniere on vivoit en ces temps-là.

Entre un trés-grand nombre de Seigneurs qui joüissoient des droits regaliens, les huit plus considerables étoient les Ducs de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine, & de Gascogne; les Comtes de Flandres, de Champagne, & de Toulouse; ce dernier étoit aussi Duc de Septimanie & Marquis de Gothie; le Comte de Barcelone, dans la Marche d'Espagne; & le Comte d'Anjou sur les frontieres de Bretagne. Celui-ci relevoit du Duché de France, c'est pourquoi il ne fut pas mis au rang des Pairs quand on en fixa le nombre à douze : pour le Duc de Bretagne, il relevoit alors de celui de Normandie.

Je ne parle point des Etats qui se formerent dans le Royaume de Lorraine; entr'autres les deux Duchez qui portoient ce nom, sçavoir la haute ou Mosellanique, qui le retient encore aujourd'hui;

& la basse, qui est le Brabant & le Lothric : Ni de ceux qui se firent du débris du Royaume d'Arles, comme la Comté de Bourgogne, celle de Viennois ou Dauphiné, & de Provence : Ni de ceux de la haute Bourgogne, entr'autres les Comtez de Maurienne & de Savoye, depuis jointes ensemble ; les Duchez de Zeringhen & d'Allemagne, & plusieurs autres, parce que ces païs n'étoient pas de la France, mais relevoient des Empereurs d'Allemagne, qui étoient Titulaires de ces deux Royaumes-là.

Tous ces Seigneurs en avoient grande quantité d'autre sous eux, qui tranchoient aussi des Souverains ; & tous se faisoient la guerre de leur autorité privée pour leurs propres injures & differends. Les vassaux & les parens étoient engagez dans la querelle : mais les derniers pouvoient déclarer qu'ils n'entendoient point en être.

Les Eglises se défendoient & attaquoient avec leurs vassaux & leurs hommes, aussi-bien que les Seculiers. Elles donnoient aussi des champions pour debattre leur cause, quand un jugement ou une convention le portoit ainsi.

Les vassaux & les Sujets de chaque Seigneur n'étoient obligez de s'armer que pour lui : il les menoit au service du Souverain quand il y étoit mandé. Ces desordres, qui pourtant avoient un ordre certain, durerent jusqu'à ce que les Rois devenus plus puissans, attirerent la connoissance de ces differends à leur Cour & jurisdiction, puis défendirent tout-à-fait ces guerres particulieres.

Il est assez probable que Hugues Capet, pour affermir sa nouvelle Royauté, laissa les Villes, Terres, Charges & Provinces à ceux qui les avoient usurpées, & qu'eux firent le même à leurs vassaux, & ceux-là à leurs arriere-vassaux ou vas-

seurs. Mais l'institution des fiefs, qu'autrement ils nommoient *honneurs*, est plus ancienne que lui : car quoi qu'en veüille dire un judicieux Auteur qui a traité cette matiere, ce n'est autre chose que les Benefices ou Terres données à condition de service, ainsi que le porte le mot de Fe-od. On y a depuis, & par succession de temps, attaché diverses conditions ; & le Royaume de France a été tenu plus de trois cens ans durant, selon leurs loix, se gouvernant comme un grand fief plûtôt que comme une Monarchie.

Quand il s'agissoit d'une querelle particuliere du Roy, il ne pouvoit faire armer que ses vassaux & Sujets de ses terres : mais quand il y alloit du salut de l'Etat, & de l'honneur de la Nation, il mandoit tous les Seigneurs du Royaume. A son ordre ils faisoient marcher leurs vassaux, & ceux-là menoient ceux qui relevoient d'eux. Tout cela ensemble faisoit des armées épouventables ; mais à la rigueur ils ne devoient que quarante jours de service, du jour que l'*Ost* étoit assemblé.

Les grands fiefs étoient les Duchez & Comtez. Aprés ceux-là venoient les Châtellenies & les fiefs de Haubert. Le titre de Duc & de Comte se confondoient durant le dixiéme & l'onziéme siecle, & tel Seigneur avoit une Duché, qui ne s'intituloit que Comte ; par exemple, les Comtes de Toulouse & de Poitou, quoique le premier fût Duc de Guyenne. Le titre de Marquis n'étoit pas attaché à un fief, mais à l'emploi de garder les marches d'un Royaume. Ainsi il y avoit des Ducs-Marquis ou Marchis, & des Comtes-Marquis.

Les Seigneurs qui avoient droit de Regale, accordoient des communes aux Villes, battoient monnoye, donnoient grace, jugeoient les crimes

sans

ſans appel, & les cauſes civiles tout de même, ſi elles n'étoient de trés-grande importance. Ils ne laiſſoient élire perſonne aux Evêchez ni aux Abbayes de leurs Terres ſans leur recommandation, ou du moins ſans leur conſentement. Ils avoient tous des Baillifs & Sénéchaux qui ne reconnoiſſoient qu'eux, & qui levoient leurs tailles & revenus, comme faiſoient ceux du Roy. Ils nommoient les habitans de leurs terres leurs Sujets, auſſi-bien que lui, & il n'avoit point de droit d'y établir des coûtumes ni des loix que de leur agrément, ſi ce n'étoit que l'Aſſemblée generale, qu'on nomma Parlement, ne l'eût ainſi ordonné.

Quand ils avoient commis quelque faute, ou qu'ils tourmentoient leurs voiſins qui avoient recours à la juſtice du Roy, il les faiſoit ajourner en ſa Cour par leurs Pairs ou gens de même dignité: mais depuis les Rois s'étant accrus en puiſſance, ſe diſpenſerent de cette étroite formalité, & firent donner Arreſt par leur Cour de Parlement, qu'il ſuffiſoit de deux Chevaliers pour ajourner un Pair.

Reciproquement, quand il leur *veoit*, c'eſt-à-dire leur refuſoit juſtice, ils ne craignoient point de la pourſuivre par les armes. Ils ſçavoient bien que s'ils étoient vaincus, la crainte qu'il avoit des autres l'obligeroit de leur pardonner aſſez facilement. Tout au plus ils n'étoient punis que par la perte de leur fief, car en ce temps-là le ſang de la Nobleſſe étoit ſacré, il ne ſe pouvoit répandre que par les armes, hormis en cas de trahiſon: car alors on les pendoit à un gibet fort haut élevé, pour faire mieux voir leur infamie.

Quand ils lui remettoient les fiefs qu'ils tenoient de lui, ils ſe croyoient abſous de tous devoirs en ſon endroit, & ne s'eſtimoient plus ni

ses vassaux, ni ses sujets. Ils se rendoient assez souvent hommagers de plusieurs Rois, non seulement pour diverses terres situées en differens Etats; mais aussi pour des emplois & pour des pensions. La foy de ceux qui se trouvoient placez entre deux differens Royaumes, comme entre la France & l'Empire étoit fort vacillante, & selon les temps & les interêts, panchoit tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Chaque Seigneur bâtissoit des châteaux & des forteresses sur ses terres, la plûpart sur la croupe des montagnes. Avec ces places, les injustes & brigands se saisissoient des passages, des rivieres, des bois & des montagnes, gourmandoient les Marchands, exigoient de rudes tributs, & établissoient des coûtumes quelquefois extravagantes, quelquefois brutales & vilaines. Mais d'autre côté il se trouvoit des Chevaliers assez genereux, qui attaquoient ces petits Tyrans, & les forçoient par les armes à reparer les torts. C'est sur cela que les Romanciers ont fondé leurs Chevaliers errans, & forgé tant de geants & de monstres, avec de merveilleuses avantures.

On ne faisoit les Chevaliers qu'aprés de certaines experiences de valeur, & pour me servir des vieux termes, des *apertites d'armes*. Je ne trouve pas en ce temps-là d'autres ceremonies que de mettre leur ceinture militaire & leur épée sur l'autel, de les faire benir par le Prêtre, & puis les reprendre de leurs mains. On les appelloit *Milites*.

Les Rois ayant peu de bien, avoient aussi peu de grands Officiers. Toutefois sous Hugues Capet nous voyons distinctement le Grand Senéchal & le Comte du Palais. Nous parlerons ailleurs du premier, mais pour le second, il rendoit souverai-

nement

nement la justice dans le Palais du Roy, & même dans les Provinces. Les Comtes de Champagne & ceux de Flandres prirent ce titre dans le Royaume de France, comme le Comte de Bourgogne dans celui d'Arles.

Quant aux Charges de Bouteiller, de Grand-Chambrier, de Connêtable & de Chancelier, elles ne sont pas moins anciennes. Le Chambrier gardoit le tresor du Roy, & comme je croy, les titres & chartres. De sa décadence s'est fait le Grand-Chambellan, qui a succedé à une partie des fonctions; comme le Grand-Maître de la Maison du Roy en celles du Grand Senéchal. Le Connétable avoit l'intendance de l'écurie du Roy; & comme elle tenoit le premier rang parmi la gendarmerie, il s'acquit l'autorité & le commandement sur les armées. Le Maréchal, qui étoit son Lieutenant sur l'écurie, le devint aussi sur les Troupes

Nous sçavons que les Rois de cette troisiéme race se faisoient sacrer & couronner comme ceux de la seconde, avec de certaines ceremonies & prieres; & qu'à toutes les grandes fêtes les Evêques leur mettoient la couronne sur la tête. La forme du sacre de Philippe I. se voit dans les Annales de Belleforest.

Tous les Rois Capetiens ont été sacrez à Rheims par les mains de l'Archevêque, hormis Robert & Loüis le Gros, qui le voulurent étre à Orleans pour des raisons particulieres. Tous les Grands & tous les Evêques avoient droit d'y assister: mais à celuy de Loüis VII. le nombre en fut réduit à celuy des douze Pairs, six Ecclesiastiques & six Laïques. On appelloit Pairs tous ceux qui relevoient immediatement d'un grand fief, & qui avoient droit de juger leurs pareils. Ainsi tous les

les Seigneurs Regaliens, entr'autres les Comtes de Champagne & de Flandres, en avoient aussi bien que le Roy. Il eût été bien difficile d'en trouver plus de douze qui eussent relevé nuëment de la Couronne.

Il ne paroît point que les Rois Capetiens ayent eu des Gardes avant saint Loüis : il en prit, sur l'avis qu'on lui donna, que deux assassins du vieil de la Montagne s'étoient chargez de lui ôter la vie. Ils portoient une couronne d'or à cinq ou six fleurons, sur leurs bonnets ou chapeaux, & même dans les combats, sur leurs casques. Car ils combattoient fort bravement de leurs personnes ; & comme ils avoient le principal interêt à la querelle, ils prenoient la principale part au peril & à l'honneur. Ils usoient de longs habits dans les ceremonies, & portoient leurs manteaux en écharpe, attachez avec un bouton sur l'épaule gauche. Ils avoient la barbe longe & la chevelure pendante jusques sur le dos. Loüis VIII. fut le premier qui, sur les remontrances de Pierre Lombard Evêque de Paris, rasa sa barbe, mais il conserva les cheveux.

Les autres Seigneurs Regaliens avoient aussi leur maniere de se faire instaler dans leurs grands fiefs quand ils en avoient pris l'investiture du Roy. Ils posoient leur banniere & leur épée sur l'autel, & les reprenoient de Dieu par la main de l'Evêque ou Archevêque, qui quelquefois leur mettoit aussi un cercle d'or sur la tête, diversement fleuronné, ou enrichi de pierreries, selon les Provinces.

Le principal revenu des Rois consistoit en leur domaine, leurs Sujets leur faisoient des presens à certain temps ; ils appelloient cela coûtumes volontaires & libres, ils les ont renduës necessaires & perpetuelles.

Quand les Rois ou les Seigneurs se mettoie en campagne pour la guerre, ils alloient fai leurs prieres devant l'autel du Saint le plus h noré dans leurs terres, & prenoient son étenda ou banniere. Ainsi les Rois de France reconnoi sant l'Evêque & Martyr saint Denis pour leur pa tron, alloient prier en son Eglise, où l'Abbé le donnoit l'Oriflamme, qui étoit la banniere cette Abbaye, & differente de la banniere Roya le. Les Comtes d'Anjou prenoient la chappe saint Martin ; ceux de Guyenne, la banniere l'Eglise processionnale de S. Martial de Limoges & ainsi des autres.

Ce droit étant fort honorable aux Evêques, Pape ne manqua pas d'en user. Il envoyoit sou vent des bannieres aux Princes qui faisoient d grandes entreprises. Ainsi il en envoya une Guillaume Duc de Normandie, lors qu'il sçû qu'il devoit passer en Angleterre.

Quand les hauts Seigneurs, ou leurs vassau faisoient des aumônes, & des legats en alleux heritages aux Eglises, ou qu'ils fondoient de Abbayes, des Chapelles, des Hôpitaux, ils étoien obligez d'en prendre des lettres de confirmatio du Roy Comme en pareil cas les arriere-vas saux en prenoient de leurs Seigneurs superieur ou suserains, car il n'étoit pas permis aux vassau d'empirer le fief de leur superieur.

Il ne suffisoit pas qu'il approuvât cette aliena tion, il faloit encore qu'il contentât tous le moyens Seigneurs dont cette terre relevoit pa degrez en plusieurs arriere-fiefs ; Ce qu'on croi être l'origine du droit d'amortissement & d'in demnité.

Ils accordoient quelquefois ces donations gra tuitement pour participer aux oraisons des Rel gieu

ieux & être reçûs en leurs confrairies & societez: ais d'autres fois, selon leur besoin ou leur hu- ieur, ils en prenoient récompense en argent ou itres choses.

Il étoit nécessaire que les enfans consentissent s donations & les ventes que faisoient leurs pe- s, même en actes de pieté : autrement ils euss- it pû *ca enger*, c'est à dire revendiquer, ressai- l'heritage aliené. Voila pourquoi on expri- oit dans les actes les noms mêmes des enfans à mammelle ; le pere & la mere, ou autres per- onnes répondoient pour eux, ou s'obligeoient de s faire ratifier, quand ils seroient venus en âge ; pour témoignage qu'ils agréoient cet article, i le leur faisoit toucher de la main & poser sur ıutel.

En ce tems-là les esprits des François étoient icore éloignez de la chicane & de la procédure. s faisoient leurs actes fort courts, & n'y em- oyoient pas, comme on fait aujourd'huy, cette nuyeuse verbosité & cette quantité de clauses qui mbarrassent les unes les autres. Mais ils exécu- ient leurs contrats par des symboles & represen- ions. Ainsi les Seigneurs investissoient leurs vas- ıx selon la qualité de leurs fiefs, en leur mettant main une banniere, ou un cercle sur la tête. Le etropolitain mettoit aux Evêques qu'il sacroit, arneau au doigt, & un bâton pastoral à la main. ı presentoit à un Curé le texte des Evangiles ; à Officier d'Eglise ou laïque, la marque de son ploy. Pour une terre une glebe ; pour un pré un ıc ; pour un jardin une rose, un bouquet ; pour bois, un raim ou rameau ; pour une maison des ·fs ; & ainsi plusieurs autres choses qui étoient les ırques de mise en possession, selon les differen- s coûtumes du païs, & selon les fantaisies des

 par-

particuliers. La lecture de ces actes se faisoit publiquement à l'Eglise, principalement un jour de fête pour plus grande solemnité. On y appelloit plusieurs témoins, les uns pour attester qu'ils avoient vû * ou écrire la charte, ou la porter sur l'autel; Les autres pour certifier qu'ils avoient mis * les cordons ou lacets, les seings ou croix, & les seaux; Quelques-uns pour en * répondre à l'avenir & en être garands, en cas qu'il y eût *Chalange*, ou éviction de la chose venduë & cedée.

* *Visores.*
* *Nodatores.*
* *Fidejussores.*

Pour la guerre, ils ne la faisoient presque qu'avec de la cavalerie: ils n'avoient des fantassins que pour leur servir de valets, à planter leurs tentes, aller au fourrage, remuer la terre, & dresser les batteries. Aussi les nommoient-ils sergens: mais il en avoit quelques-uns à cheval; & avec le tems ils armerent les communes qui étoient presque toutes d'infanterie.

Les cavaliers portoient un écu au bras gauche les uns l'avoient d'une façon, les autres d'une autre; Ils vêtoient aussi une cotte ou haubergeon faite de petits anneaux de fer qui les couvroit depuis la tête jusqu'aux pieds en maniere de pantalon. Leurs armes offensives étoient de larges & courtes épées plus propres à fraper de taille que de pointe, & de longues lances qu'ils dardoient comme des javelots; & que quelquefois ils brandissoient, sans les lâcher de la main.

Ils s'éxerçoient souvent aux tournois ou combats simulez. Du commencement ils ne s'y battoient qu'avec des épées *courtoises* ou émoussées & avec des lates ou bâtons plats & courts, en caracolant & * tournoyant. Mais depuis ils employerent des masses d'armes & des brands d'acier, & enfin des lances à fer émoulu. D'ailleurs le

* De là vient le mot de Tournoy.

Che

Chevaliers se consumoient en dépenses pour se trouver à ces assemblées, si-bien qu'il s'en retournoit toûjours quelqu'un d'estropié & plusieurs de ruinez. A cause de cela, les Papes & les Rois défendirent souvent ces trop funestes exercices : tous leurs soins neanmoins ne purent qu'en moderer les excés, & non pas les abolir entierement.

Mais je ne m'aperçois pas que je passe les bornes de mon dessein.

EGLISE du dixiéme siecle.

SI le dixiéme siécle a été justement apelé *le Siécle de fer, & le siécle de plomb*, comme on l'apelle communement : Il faut dire qu'il a merité le premier de ces noms, pour les guerres continuelles & trés-sanglantes, d'entre les Princes de l'Occident, & pour les horribles devastations des Normands, des Hongrois & des Sarrasins ; & le second pour l'ignorance & le déreglement des mœurs, non pas tant à l'égard des Eglises de France & de Germanie qu'à l'égard de celle de Rome, où en effet il y eut des desordres & des crimes horribles durant tout ce temps-là.

Il est vrai que les Evêques & les Abbez de deça les monts, nonobstant les défenses des Conciles, portoient les armes & alloient à la guerre ; coûtume, qui passa en loi & en obligation, & dura jusques bien avant dans la troisiéme Race ; Que plusieurs étoient plongez dans la vanité, dans le luxe & dans la dissolution, & qu'ils vivoient plûtôt en Princes de la terre, qu'en Apôtres de Jesus-Christ ; Que les fleaux des guerres qui les châtierent, les rendirent encore plus dignes de châtiment, par les desordres & par la licence où ils les jetterent ; Que leurs mœurs acheverent de se ruiner avec leurs bâtimens, & que comme il ne demeura presque plus aucun Monastere ni

EGLISE du 10. siécle.

Eglise en son entier, il ne resta aussi plus de discipline, non pas même parmi les Moines; Qu'enfin plusieurs Eglises étoient sans Pasteur; par exemple, il n'y avoit qu'un Evêque dans toute la Comté de Gascogne, qui joüissoit des revenus de six ou sept Evêchez.

Mais aprés toutes ces ruines, on commença dans le milieu du siécle, à redresser la vie des Ecclesiastiques aussi-bien que leurs édifices. Plusieurs Seigneurs reparerent ou fonderent des Abbayes. Entr'autres Guillaume III. Duc de Guyenne & Comte d'Auvergne, bâtit celles de Bourgueil & de Maillezais, Guillaume dit le Pieux, Comte d'Auvergne, puis Duc de Guyenne, celle de Clugny. Quelques saints Personnages commencerent à remettre la discipline monastique, & firent comme des Seminaires en quelques Abbayes, d'où ils tirerent aprés de bons sujets pour porter la reforme dans les autres; lesquelles ils assujétissoient à celles d'où elles étoient sorties, comme des filles à la mere qui les avoit enfantées. Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon, comme aussi Abbon de Fleury, en reglerent ainsi plusieurs du côté d'Aquitaine; & Mayeule & Odilon son successeur dresserent par ce moyen leur Congregation de Clugny; Subordinations qui peuvent causer de grands biens, & peut-être de plus grands maux. Saint Gerard du sang des Ducs de Lorraine, ayant embrassé la vie Monastique, en reforma dix-huit ou vingt. Adalberon Evêque de Mets, frere de Federic premier Comte de Bar, remit l'observance reguliere dans celles de son Evêché, entr'autres dans celles de Gorre, & dans celle de saint Arnoul, d'où il chassa les Chanoines qui s'étoient dereglez, pour y mettre des Moines.

Abbon

Abbon de Fleury alla établir la reforme au Monastare de Squirs sur la Garonne; qui à cause de cela se nomma *la Regle*, en langue du païs LA REOULE, & prés duquel s'est bâtie une ville de ce nom. Mais il y fut assommé l'an 1004. par une sedition que les femmes de ce lieu-là, & les Moines Gascons, gens fort débauchez, susciterent contre lui. EGLISE du 10 Siécle

Les Princes & les Grands envahissoient avec violence les biens, les fonds & les tresors des Eglises, les Rois mêmes, comme on le voit dans tout le cours de la seconde Race, donnoient les *Abbayes* comme des fiefs, & ceux qui les possedoient en chassoient la plûpart des Moines, ou à force ouverte, ou en leur ôtant tous les moyens de subsister. Les moins impies y en laissoient quatre ou cinq miserables; ausquels ils donnoient une bien maigre pitance. Les Evêques se défendoient un peu mieux de ces invasions, mais ils n'étoient pourtant pas tout-à-fait à couvert des outrages des méchans. Vinomac Seigneur de Lislers en Flandres assassina Foulques Archevêque de Rheims. Les amis de Hugues de Vermandois brûlerent la ville de Châlons pour se venger de son Evêque Guibuin, & ils n'eussent pas épargné sa personne s'ils l'eussent pû attraper. Helie Comte de Perigord creva les yeux à Benoît Coadjuteur ou Coevêque d'Ebles Evêque de Limoges, qui en mourut de regret. Mais cet attentat ne demeura pas impuni. Car Guillaume III. Duc d'Aquitaine pour venger la mort d'Ebles son oncle, donna ordre à Guy Vicomte de Limoges son vassal, de se saisir d'Helie, & de l'enfermer dans une obscure tour, lui fit faire son procés, & le condamna à perdre sa Comté, & à mourir en prison: toutefois il

EGLISE du dixiéme Siécle.

eut l'adresse de s'en sauver, & mourut en faisant le voyage de Rome pour y aller querir son absolution.

Entre les Evêques il y en eut plusieurs qui se signalerent par leurs intrigues & par leurs desordres. Dans les guerres d'entre les Rois Henry l'Oiseleur, & Charles le Simple, Hilduin faussant la foy qu'il devoit à Charles, lequel lui avoit donné l'Evêché de Liege, alla reconnoître Henry, & emporta les tresors de son Eglise, qu'il distribua à ce Prince & à ses Courtisans, afin de se maintenir. Mais la face des affaires ayant changé, Charles ne voulut point permettre qu'il demeurât dans cet Evêché, & en pourvût l'Abbé Richer, qui fut confirmé par le Pape. Le Roy Henry récompensa Hilduin de l'Evêché de Milan. Hervé de Rheims, d'ailleurs trés-sçavant Prélat, fut aussi infidelle à Charles le Simple dont il étoit Chancelier, & couronna Robert frere d'Eudes: mais il mourut trois jours aprés, comme s'il eût été frappé de la main vengeresse de Dieu. Seulfe, Hugues, & Artold ses successeurs, causerent tous de grands troubles dans le Royaume durant plus de vingt-cinq ans. Le traître Adalberon de Laon livra le Prince Charles qui l'avoit choisi pour son premier Ministre; & Arnoul de Rheims voulut bien avoir obligation de cet Archevéché à l'ennemi mortel de son frere, & puis il lui manqua de foi.

On n'en remarque pas beaucoup qui ayent assez excellé dans les vertus chrétiennes, pour meriter le titre de Saints: si on ne met en ce rang Erembert de Thoulouse, Gausbert de Cahors, Turpion de Limoges, Fulcran de Lodeve & Gerard de Toul. Je ne parle point de ceux de Germanie; Elle en produisit durant ce siecle un assez grand

grand nombre, dont les travaux apoſtoliques convertirent les Danois, les Sclaves, les Hongrois & autres peuples infidelles. Mais parmi les Moines on trouve en Bourgogne cinq Abbez, Benon, Odon, Mayeule, Odilon & Guillaume, les quatre premiers de Clugni, le dernier de S. Benigne, & en Lorraine Gerard, qui fut auſſi Evêque, leſquels ſont reverez & invoquez par l'Egliſe. EGLISE du 10 Siécle.

Les livres étoient devenus fort rares, les guerres les avoient preſque tous brûlez, déchirez ou diſſipez : Et comme il n'y avoit que les Moines qui en décriviſſent des exemplaires, & que les Monaſteres étoient deſerts, le nombre des gens de litterature étoit fort petit. Toutefois Hervé de Rheims, ſur le commencement du ſiécle, Rathier de Liege ſur le milieu, & Arnoul d'Orleans ſur la fin, firent bien connoître qu'ils n'étoient pas ignorans dans l'intelligence de l'Ecriture Sainte, & dans les canons & uſages de l'Egliſe. Aymoin Moine de Fleuri, Frodoard Abbé de S. Remi de Rheims, & Dudon Doyen de S. Quentin, écrivoient de l'Hiſtoire, & Gerbert paſſa pour un prodige de ſcience. Il avoit été nourri jeune au Monaſtere d'Orillac ; & étant paſſé en Eſpagne, il avoit, à la recommandation de Borel Comte de Barcelone, été inſtruit dans les Mathematiques, ſoit par l'Evêque Hatton, ou par des Docteurs Arabes. C'eſt peut-être le premier qui les ait enſeignées en France. Il fut enſuite Ecolâtre en la ville de Rheims, où il eut pour diſciple le Prince Robert, fils de Hugues Capet, Leoteric Archevêque de Sens, & Fulbert Evêque de Chartres. Aprés quoi il eut encore l'honneur d'inſtruire Othon III. On ſçait comme il fût élevé au ſiege de l'Egliſe * de Rheims par Hugues Capet

* Tranſlatus ab R. Gerbertus ad R. fit Papa regens R.

D 5 puis

EGLISE du 10 Siécle. CONCILES.

puis de Ravenne par Othon & enfin de Rome sous le nom de Sylvestre II.

Quant aux Conciles de l'Eglise des Gaules, le premier que je trouve dans ce siecle, c'est celui de Trosly, l'an 909. Trosly est au diocese de Soissons, * & assez proche de cette ville; Hervé Archevêque de Rheims y présidoit. Il y a quinze chapitres, qui sont autant de ,, fortes exhortations & de ,, beaux sermons contre tous les abus & les crimes ,, énormes qui * *avoient inondé la France*, où le ,, plus foible étoit la proye du plus fort, où les ,, loix avoient fait joug sous la violence des par- ,, ticuliers puissans ; à cause de quoi Dieu avoit ,, ajoûté aux playes de la guerre, celles de la ,, sterilité & de la famine, causées par une hor- ,, rible secheresse.

* Entre Soissons & Chani.

* Ce sont les termes.

L'an 921. le Roi Charles le Simple en convoqua un de seize Evêques pour l'affaire de Hilduin qu'il avoit chassé de l'Evêché de Liege. Je n'en trouve point le lieu ni les actes.

Il y en eut trois autres à Trosly, l'un en 921. où Erlebaud Comte de Castrice, qui avoit été excommunié par l'Archevêque Hervé pour avoir envahi le bien de l'Eglise de Rheims fut absous aprés sa mort, à la priere du Roy Charles, par le même Archevêque. L'autre l'an 924. dans lequel Isaac Comte de Cambrai, ayant fait reparation de quelque tort à Etienne son Evêque, fut absous & reconcilié avec lui. Le troisiéme l'an 927 de six Evêques convoquez par le Comte Hebert de Vermandois, malgré le Roy Raoul ; où Herluin Comte de Montreüil y fut reçû à penitence de ce qu'il avoit épousé une seconde femme, sa premiere étant encore vivante.

L'an 923. il y en eut un au diocése de Rheims ; on ne marque point l'endroit : lequel ordonna à

ceux qui avoient porté les armes dans la guerre d'entre le Roy Charles & le Roy Robert, de faire penitence durant trois Carêmes consecutifs, & encore quinze jours devant la S. Jean, & quinze jours aprés, jeûnant tous les Lundis, Mercredis & Samedis de ce temps-là, & de plus tous les Samedis de l'année au pain & à l'eau, s'ils n'aimoient mieux racheter cette abstinence. Le premier Carême des trois, ils devoient se tenir hors de l'Eglise, & être reconciliez le Jeudi saint

EGLISE du 10 Siécle.

Le Concile de Duisbourg l'an 928. excommunia les factieux de Mets, qui avoient crevé les yeux à leur Evêque Bennon: ensuite dequoi le Roy Henri l'Oiseleur vengea severement cet outrage sur leurs têtes.

Celui de l'Abbaye de Chetlieu en 926. & celui de Fimes en 935. essayerent de pourvoir aux desolations des lieux saints ruinez par les voleurs & par les méchans.

Le debat touchant l'Archevêché de Rheims entre * Arrold, & Hugues fils de Hebert Comte de Vermandois, fut cause qu'on en assembla plusieurs Hugues ayant été élevé dans ce siege trop jeune, & contre les canons, en avoit été deposé, & Arrold mis en sa place. Mais l'an 940. Arrold y avoit renoncé, & juré solemnellement de ne se plus entremettre du gouvernement de cette Eglise. Sur cela un Concile assemblé à Soissons en l'an 941. par Hugues & Hebert, le destitua, & rétablit Hugues. Au contraire, celui de Verdun en l'an 947. le remit. Celui de Mouson l'an 948. le confirma; mais celui d'Ingelheim en la même année, auquel assisterent les Rois Loüis d'Outremer, & Othon I. l'excommunia, & résolut de traiter de même le Comte Hugues,

* Artauld

EGLISE du 10 Siécle.

pere de Capet, s'il ne venoit à satisfaction de ce qu'il étoit rebelle à son Roy, & l'avoit tenu prisonnier un an.

La même année celui de Tréves, où présidoit Marin Legat du Pape, confirma la Sentence contre les deux Hugues, & fulmina encore contre les Evêques que Hugues de Vermandois avoit mal ordonnez.

Artold étant mort l'an 961. l'année d'aprés quelques Evêques s'assemblerent en un lieu proche de Meaux, pour chercher les moyens de remettre Hugues dans son siege: mais ayant consideré qu'un petit nombre ne pouvoit pas défaire ce qui avoit été fait par un grand, & que sur ce doute le Pape leur eut fait sçavoir qu'il l'avoit excommunié dans un Concile tenu à Rome l'an 975. ils se séparerent sans passer plus outre.

Celui de Rheims, de l'an 975. auquel présiderent Etienne Diacre du Pape Benoît VII. & Adalberon de Rheims, excommunia un Thibaud qui étoit entré par force dans le siege d'Amiens.

En 983. celui du Mont de sainte Marie au Diocese de Rheims, où présidoit Adalberon Archevêque de cette Ville, confirma le decret que ce Prelat avoit fait, de mettre des Moines au Monastere de Mouson, en la place des Chanoines qui y étoient. Au siecle précedent, en plusieurs endroits, on avoit mieux aimé les Chanoines; mais en celui-ci le goût changea.

Gerbert poursuivant avec chaleur qu'on fit le procez à Arnoul Archevêque de Rheims, il fut assemblé un Concile en cette même Ville l'an 992. où son crédit, & la vehemente éloquence d'Arnoul d'Orleans, l'emportant sur les remontrances d'Abbon Abbé de Fleuri, & sur le sentiment de Seguin Archevêque de Sens, qui y présidoit,

Arnoul,

Arnoul fut déposé, & Gerbert instalé dans son siege. Le Pape croyant qu'il étoit de son autorité de ne pas souffrir qu'on eut entrepris cela sans ses ordres, s'en plaignit aigrement, & quelque temps aprés envoya un Legat en France, qui assembla premierement quelques Evêques à Mouson, puis un plus grand nombre à Rheims l'an 995. où Seguin representant la personne du saint Pere, il fut dit que Gerbert seroit déposé & Arnoul rétabli. Mais comme ce dernier étoit prisonnier à Orleans, Gerbert disputa encore le terrain quelque temps; il en appella au Pape, qui se roidit davantage en faveur d'Arnoul, tant qu'enfin il força le Roy, par les menaces d'une terrible excommunication, de le relâcher, & de le laisser rentrer dans son siege l'an 997.

ADELEIDE,

I. FEMME DE

HUGUES CAPET.

S'IL est vrai, comme Gaguin & Guillaume de Malmesbery l'ont écrit, que Hugues Capet épousa une sœur du Roy d'Angleterre, ce ne peut avoir été qu'en secondes nôces; car il est constant que Robert qui étoit âgé de prés de trente ans quand Capet mourut, appelle Adeleïde sa mere en plusieurs Chartres qui concernent l'Abbaye de S. Denis. Cette Princesse n'étoit pas fille de l'Empereur Othon premier; autrement Capet eut épousé la niéce de sa mere Hadvide ou Avoye, laquelle

étoit sœur de cet Othon, ce qui n'eut pas été bien reçû en ce temps-là, où les mariages au degré défendu étoient sans remission cassez par les Evêques, l'Eglise n'étant pas alors si indulgente pour donner des dispenses comme elle l'est à present. Mais je croi qu'elle étoit sœur d'Emme femme du Roy de France Lothaire & fille d'un autre Lothaire Roy d'Italie allié avec cette Adeleïde, qui en secondes nôces épousa l'Empereur Othon, ou du moins fille d'Alde sœur de ce Lothaire d'Italie mariée au Prince Alberic, qui eut grand pouvoir en ce païs-là. Hilgaud nous assure qu'elle étoit issuë d'une illustre famille, sans la specifier ; & la Chronique de S. Pierre le vif de Sens, dit qu'elle venoit du sang de Charlemagne, ce qui conviendroit bien, car Lothaire d'Italie en étoit descendu au cinquiéme degré. Il y apparence qu'elle mourut avant son mari, & si cela étoit, il pourroit bien aprés son decés avoir pris Blanche ou Blandine veuve de Loüis le faineant. On tient qu'elle fonda le Monastere de S. Frambaud à Senlis, & qu'elle rétablit celui des filles qui étoit à Argentueil prés de Paris ; Il y en a qui croyent qu'elle fit aussi bâtir la maison & l'Eglise des Filles Penitentes à Paris, & que c'est elle dont on voit le portrait sur la porte. Elle eut 4 enfans, un fils nommé Robert qui régna, trois filles, Hadvide ou Avoye mariée à Regnier second, dit le Jeune, Comte de Mons en Hainaut, Adeleïde ou Alix donnée à Renaud Comte de Nevers, laquelle fonda l'Abbaye de Crisenon & le Prieuré de la Ferté sur Yerre. Quelques-uns ajoûtent Gisele ou Gille, ou Gillete, (ces trois noms ne sont qu'un) qui fut donnée à Hugues Comte de Ponthieu avec le Château d'Abbeville, que Capet n'étant encore que Duc ou Prince des François, avoit fait bâtir pour

arréte

arrêter les courses des Barbares du Septentrion, & qu'il donna en garde à ce Hugues dont la fidelité & la vigilance lui étoient bien connuës; mais peut-être qu'elle n'étoit pas legitime, non plus que Gauslin qui fut Abbé de Fleury, & depuis Archevêque de Bourges, Prélat consommé en science & parfait en vertus, à cause dequoi il fut en grande estime auprés du bon Roy Robert, qui se servit de son conseil pour la reformation des Ecclesiastiques, & qui se plaisoit ordinairement dans sa conversation. Au reste bien que nôtre vertueuse Princesse ait veritablement enrichi les Eglises & beaucoup fait de biens aux Ecclesiastiques, ils en ont éte si peu reconnoissans, qu'ils n'ont rien écrit ni de la durée de sa vie, ni de ses actions, ni de sa mort, ni de sa sepulture: mais puisque Capet est enterré à S. Denis, il est à croire qu'elle doit reposer au même lieu.

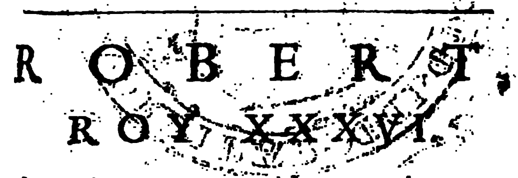
SECONDE FEMME DE HUGUES CAPET.

CELLE-CY est la seconde femme de Capet, je n'en sçai point le nom; je n'oserois pas même vous assurer qu'il ait eu deux femmes & peut-être que les deux portraits qu'on en a ne sont que d'une même personne, étant assez ordinaire que deux Peintres ou Seulpteurs fassent deux portraits fort differens sur un même visage. Ce qui auroit encore causé cette erreur, seroit la diversité des noms: Car

il faut que vous ſçachiez que ſouvent une perſonne avoit deux noms, même trois, celui de ſon pere ou de ſa mere, celui de quelque autre parent, le ſien, & quelquefois celui qu'on leur donnoit dans la Confirmation. En outre le même nom étant en pluſieurs façons changé ou par les dialectes, ou par les langues differentes, on s'imagineroit d'abord d'en voir pluſieurs. Ainſi ce nom de Clovis étoit par les Allemans Occidentaux, dit *Luduin*, par les Orientaux *Clothovée*, par les Gaulois imitant les Allemans *Clovis*, par les Romains *Clodoveus*, & par quelques-autres *Ludovicus* ou *Clodovicus*. Il y a pour troiſiéme raiſon de ces multiplicitez de noms l'imprudente vanité des Auteurs, leſquels voulant paroître ſçavans ou obliger leur Nation, ont changé les noms non-ſeulement en leur prononciation, mais encore en leur ſignification. Car il n'y a point de nom propre qui ne ſignifie quelque choſe, bien qu'aujourd'hui nous en ayons perdu la ſignification, Charles ſignifie *magnanime*, Berthe *la ſainte*, Marcomir *excellent par deſſus*, & qui les auroit reconnus ſi quelqu'un s'étoit aviſé de dire en Latin *magnanimus* & *praeminens*? comme un autre s'eſt aviſé de dire *Fulgida* pour Berthe, & comme un Auteur vrayement ſçavant de nôtre ſiecle a écrit *Interamnis* pour Entrague, & a renverſé de ſorte toute la connoiſſance des lieux & des perſonnes, qu'en liſant chez luy l'Hiſtoire de France écrite en Latin, vous penſez être en un païs nouvellement découvert & inconnu. La quatriéme raiſon de ces variations eſt l'ignorance des Copiſtes. On écrivoit comme vous ſçavez autrefois en caractere que le vulgaire apelle fauſſement Gottique, * dont les lettres étoient fort ſemblables entr'elles, tellement que l'on en pouvoit prendre facilement l'une pour l'autre, & qu'il

** Le vrai caractere Gottique étoit bien diſſemblable de celui qu'on appelle ainſi.*

qu'il faloit le plus souvent deviner. C'est pourquoi les Moines ; & d'ordinaire les ignorans (car ceux qui sçavoient quelque chose, vouloient être Auteurs & non Copistes) copiant tous les livres changeoient quelques letres chacun à sa mode. Ainsi en copiant le nom de la premiere femme du Roy Robert fils de Capet, laquelle avoit nom Rosule, quelqu'un a deviné Bosale changeant l'R en B & l'V en A, un autre sur Bosale a copié Botilde changeant l'S en T & l'A en Y, & peut-être un troisiéme au lieu de Botilde transcrivit Batilde. Voyez comme ce nom a été déguisé, aprés cela le reconnoîtriez-vous bien ? J'ai été obligé de faire cette digression pour desabuser les ignorans, qui pensant qu'Adele & Adeleïde soient deux noms differens, & ne trouvant pas celui de la seconde femme de Capet l'ont appellée Adeleide. Je ne vous dirai pas son nom ni qui elle fut, si ce n'étoit Blanche veuve du feu Roy Loüis.



ROBERT, ROY XXXVI.

Agé de trente-quatre à trente cinq ans.

CE Roy fort bien fait de corps & d'esprit, de belle taille, d'un air doux & grave, d'une humeur sage & posée aprés que les feux de sa premiere jeunesse furent passez, ayant été nourri à la pieté & aux bonnes lettres par Gerbert, se rendit trés-sçavant pour son siécle, encore plus religieux & plus zelé au service de Dieu, & autant juste, de- 996. En Septembre.

PAPES.

ROBERT, ROY XXXVI.

encore GREGOIRE V. plus de 2 ans sous ce regne.

SILVESTRE II. élû en Mars 999. S. 4 ans & 2 mois.

JEAN XVIII. élû en May 1003. S. 5 mois.

JEAN XIX. élû en Nov. 1003. S. 5 ans 10 mois.

SERGE IV. élû en Aoust 1009. S. 2 ans, 8 mois & demi.



BENEDICT. VIII. élû en 1012. S. prés de 12 ans.

Robert dont le renom est encore vivant,
Aima la pieté, la paix & la justice;
Et pour avoir été vertueux & sçavant,
Bannit de ses Etats l'ignorance & le vice.

JEAN XX. élû en Mars 1024. S. 9 ans, 8 mois.

ire & charitable envers ses peuples, que 996.
ui ait jamais porté couronne. Aussi Dieu le
du plus beau don qu'il ait accoutumé de
x Rois qui selon son cœur, je veux dire
ngue & heureuse paix, dont il joüit prés
ans, aprés quelques guerres assez e-ce-
is d'autre côté ses sujets ne lui ressemblant
iel les châtia par deux ou trois cruelles fa-
& par l'horrible mal des ardens.

grez de parenté dans lesquels le mariage
hibé, avoit été étendus jusqu'au septié-
y avoit encore ajoûté les empéchemens
ance spirituelle ou comperage. Ces dé-
nssoient beaucoup d'embarras, principale-
te les Princes & les Grands, qui d'ordi-
souvent tous parens, méme au deça de
Car dés qu'un mari ou une femme
dégoûtez l'un de l'autre, ou qu'il prenoit
quelqu'un de les troubler, on n'avoit
culer & jurer qu'ils étoient parens au de-
ibé, & à produire sur cela des témoins,
bre de neuf, s'il m'en souvient bien,
anquoit pas d'en trouver; Et il faloit que
Diocesain ou une assemblée d'Evéques,
oit plus grande difficulté, prononçât là-

t en premieres nôces, n'étant encore âgé
ix-huit ans, avoit épousé Luitgarde veuve
l Comte de Flandres, laquelle n'étoit plus
Cette Princesse étant morte, il avoit été
é dés l'an 996. d'épouser par maxime de
e, Berthe sœur de Raoul le Faineant Roy
gogne, veuve d'Eudes I. Comte de Char-
mere d'Eudes II. lequel étoit encore
ne. Mais elle se trouvoit sa cousine issuë
nain, & d'ailleurs il avoit tenu un de ses
enfans

997. & 998. enfans sur les Fonds ; il crut qu'il pourroit prévenir l'inconvenient de la nullité de ce mariage, par l'autorité de l'Eglise Gallicane : il convoqua donc les Evêques de son Royaume, lesquels ayant entendu ses raisons, furent d'avis, par la consideration du bien public, qu'il la prît à femme, nonobstant les empêchemens canoniques ; ce qui étoit une sorte de dispense.

Abbon, pour lors Abbé de Fleury, homme vehement, n'ayant sçû le dissuader de ce mariage, s'employa avec ardeur pour le faire casser. Le Pape indigné de ce que Robert n'avoit point eu recours à son tribunal tint un grand Concile à Rome en presence de l'Empereur Othon, dans lequel il excommunia les Evêques qui l'avoient autorisé, & les deux parties qui l'avoient contracté, si elles ne se séparoient aussi-tôt. Dans la même Assemblée il déposa Etienne Evêque du Puy en Velay, parce qu'il avoit été ordonné du vivant de son oncle Guy ; & excommunia les Evêques qui avoient servi à ce ministere.

Le Roy n'obéïssant point à une Sentence qui lui sembloit contraire au bien de son Etat, le Pape, par une entreprise jusques-là inoüie, mit son Royaume en interdit, c'est-à-dire qu'il y défendit le service divin, & ôta l'usage des Sacremens aux vivans, & la sepulture aux morts. Les peuples épouventez par ce terrible coup, défererent si humblement aux ordres du Pape, que tous les domestiques du Roy l'abandonnerent, à la réserve de deux ou trois, qui jettoient aux chiens tout ce qu'on déservoit de devant lui, personne n'osant manger des viandes qu'il avoit touchées.

Ces rigueurs, & non pas un monstrueux accouchement de sa femme, que des faiseurs de miracles disoient avoir engendré un enfant ayant le col & les

les pâtes d'un oyson, le contraignirent de se separer d'avec elle. Néanmoins elle conserva toûjours l'esperance de faire confirmer son mariage : car je trouve dans la chronique d'Auxerre, que ce Roy étant allé en pelerinage à Rome, elle l'y suivit, se promettant, avec l'apuy de quelques gens de cette cour-là, de porter le Pape à lui être favorable : mais comme Robert avoit déja épousé Constance l'an 998. ainsi que nous le dirons ci-aprés, & qu'il en avoit un fils, toutes ses sollicitations ne purent rien obtenir, & elle demeura legitimement repudiée, sans quitter pourtant le titre de Reine.

Guillaume IV. Comte de Poitou & d'Aquitaine, avoit guerre contre Boson II. Comte de Perigord & de la Marche, Robert fut obligé de le secourir comme son parent & son vassal. Ils mirent tous deux le siége devant le château de Belac ; mais leur armée manquant de vivres, parce qu'elle étoit trop nombreuse, n'y put pas subsister jusqu'à la prise de la place. Les chroniques de ces temps-là, qui sont toutes fort succintes, ne disent point la fin de cette guerre, non plus que bien d'autres choses.

Eudes Comte de Brie & de Champagne brûloit d'envie d'avoir un passage sur la Seine, comme il en avoit un sur la Marne, afin d'aller commodement de la Brie à sa Comté de Chartres ; pour cela il jetta les yeux sur Melun, & gagna par argent le Vicomte ou Châtelain du Comte Bouchard, qui livra la place.

Bouchard avoit été favori de Hugues Capet, qui lui avoit donné cette Comté ; & il étoit encore pour lors Comte Palatin du Roy Robert. C'est pourquoi ce Roy prenant sa défense en main, manda Richard II. Duc de Normandie son cou-

cousin & son bon ami, & avec lui assiegea Melun
999. La batterie des beliers y ayant fait bréche, la Garnison se rendit à composition; le Châtelain & sa femme furent pendus au haut d'une montagne proche de là. On ne punissoit point les Gentilshommes de mort pour rebellion ou felonie, si ce n'étoit qu'ils commissent trahison : car en ces cas-là on les pendoit en lieu fort élevé, ce crime les dégradant de noblesse.

Cette année 999 la Pologne fut honorée du titre de Royaume par l'Empereur Othon III. qui étant allé à Gnesne visiter le Sepulchre de Saint Adalbert Martyr, donna les ornemens Royaux au Duc Boleslas.

1000. *L'année suivante la Hongrie eut le même avantage; mais elle vouloit le recevoir des mains du Pape; le Prince Etienne, fils de Geisa, ayant embrassé le Christianisme, luy envoya demander la couronne Royale.*

EMPP. encore BASILE & CONST. HENRY R. 22 ans & demi. 1002. Sur la fin de Janvier de l'an 1002. l'Empereur Othon III âgé seulement de vingt-neuf ans, mourut dans la ville de Rome, ou selon d'autres, dans celle de Paterne, sans laisser aucuns enfans. On crut que c'étoit de poison, dont j'ai observé que le maudit usage se rendit fort commun en ce siecle-là par tout l'Occident. Henri II. du nom, dit le Boiteux, son proche parent, qui étoit Duc de Baviere, & Comte de Bamberg, lui succéda par élection des Princes de Germanie : mais il ne porta point le titre d'Empereur, au moins en Italie, qu'aprés qu'il eut été couronné par le Pape; ce qui ne se fit qu'à douze ans de là

Vers ce tems-là, sçavoir l'an 1002. Henri Duc de Bourgogne, frere de Hugues Capet, mourut sans enfans. Or à l'induction de Giselle sa femme, qui étoit veuve d'Adelbert ci-dessus Roy d'Ita-

d'Italie, & fils de Berenger II. il legua sa Duché 1002.
par testament à Othe Guillaume, surnommé l'Etranger, issu du premier mariage de cette femme. Ce Prince se trouvoit déja Comte de la Bourgogne d'outre Saone, que l'on nomme Franche-Comté; d'ailleurs il étoit assisté de Landry Comte de Nevers son gendre, & de Brunon Evéque de Langres, dont il avoit épousé la sœur; ainsi il s'empara facilement de toute la Bourgogne, en vertu de cette donation.

Mais le Roy Robert, à qui cette Duché apartenoit legitimement, comme heritier de son oncle, y mena une puissante armée, avec l'aide de Richard II. Duc de Normandie, & poursuivit si constamment son entreprise, qu'enfin il accabla la faction de l'usurpateur. Ce ne fut pourtant pas sans beaucoup de difficultez, & sans une guerre de cinq ou six ans. Dans le commencement il fut repoussé de devant Auxerre, mais il le prit deux ans aprés à composition. On disoit que les murailles d'Avalon étoient tombées miraculeusement devant lui: mais s'il eût reçû cet avantage de l'assistance divine, il n'eût pas mal traité, comme il fit, tous les habitans, en ayant envoyé un grand nombre au gibet, & un plus grand encore en exil.

Il seroit trop long de raporter en détail tous les divers succez de cette guerre, ils aboûtirent-là, il repoussa Othe Guillaume au delà de la Saone, où il fut la TIGE DES COMTES* de ce païs-là; Et qu'il lui fit quitter le titre du Duc de Bourgogne, comme aussi à son gendre qui l'avoit pris, parce qu'il voyoit son beau-pere peu consideré par les Bourguignons.

* Franche-Comté.

Je ne puis oublier un exemple memorable de la souveraine puissance, & de l'extrême rigueur d'un

1003. d'un Pape c'étoit Sylvestre II. Guy Vico
Limoges fut cité à Rome par Grimoard
d'Angoulesme, parce qu'il l'avoit détenu
nier dans un château, en vengeance de
avoit refusé de lui donner la joüissance d
baye de Brantôme, car les Evêques po
disposer de celles qui dépendoient d'eux. L
parties comparurent; la cause ayant été pl
propre jour de Pâques, le Pape pronon
Guy pour reparation de son crime, sero
ché au col de deux chevaux indomptez,
corps ainsi brisé & déchiré, jetté à la voi
qui seroit exécuté dans trois jours. Cependa
fut livré entre les mains de l'Evêque pour
der, mais ce Prelat se laissant aller aux mou
de la pitié & de la charité, lui pardonna, &
robant la nuit, l'emmena genereusement a
en France.

1004. Othon fils du Prince Charles Duc de
Lorraine, mourut l'an 1004. sans avoir été
l'Empereur Henry donna sa Duché à Go
Comte de Verdun, de Boüillon & d'Ar
n'ayant aucun égard aux sœurs du défu
étoient mariées, sçavoir Gerberge à L
Comte de Brabant, & Hermengarde à L
Comte de Namur. *De là* descendirent les D
BRABANT & les Comtes de NAMUR.

1005. & suiv. EMPP. BASILE & CONST. & HENRY II. couronné par le Pape,

Le Comte Baudoüin de Flandres déja en
l'Empereur vint au secours de Godefroy qu'i
investi de ce fief; & le Roy de France emb
parti de Baudoüin son vassal. L'Empereur a
en vain Valenciennes & puis Gand: Fina
comme cette guerre se faisoit aux frais &
du Flamand, il s'accorda sagement avec l'
reur & lui remit Valenciennes.

Depuis, l'Empereur desirant se servir de

leur dans les grandes affaires que lui causoient les rebellions des Princes Allemands, lui redonna cette ville-là, & de plus l'Isle de Valkeren faisant partie de la Zelande. D'où nâquit un long & sanglant different entre les Flamands & les Hollandois : ceux-ci prétendant que la Zelande leur appartenoit en vertu de certaine donation qu'ils disoient leur en avoir été faite par l'Empereur Lotaire fils de Loüis le Debonnaire.

La sixiéme année de ce siecle commença cette 1006.
horrible famine qui dépeupla la France de plus d'un tiers de ses habitans, & dura quatre ou cinq ans.

Il y avoit déja quelques années que Robert avoit quitté Berthe & s'étoit remarié. Il avoit épousé en troisiémes nôces Constance surnommée Blanche, fille de Guillaume V. Comte d'Arles, & de Provence, & de Blanche, fille de Gefroy Grise-gonnelle. Quelques-uns apellent aussi ce Guillaume Duc d'Aquitaine, car plusieurs en ce tems-là nommoient ainsi la Provence à cause de la ville * d'Aix. C'étoit une fort belle Princesse, mais fiere, capricieuse, ne voulant rien souffrir, & étant insuportable ; d'ailleurs née & élevée en un climat où les esprits sont plus chauds, plus alertes & plus voluptueux : Aussi, comme le marque un Auteur, il vint de ce païs-là grande quantité de danseurs, de farceurs & autres gens de plaisir, qui par leurs manieres trop gaillardes & dissoluës mirent le luxe & le desordre dans la Cour de France, & en chasserent la simplicité, la gravité & la modestie.

* Aquæ Sextiæ.

Le Calife des Sarrasins, qui tenoit son siege à 1009.
Babylone, poussé par l'instigation des Juifs de France, commanda qu'on démolit le Saint Sepulcre de

Nôtre-Seigneur, & le Temple de Jerusalen Mais la mere de ce Prince, elle s'appelloit Ma rie, qui étoit Chrétienne, fit incontinent réta blir le saint Sepulcre ; ce qui enflamma davanta ge la devotion des Chrétiens Occidentaux enve les saints lieux, & leur haine contre les Juifs de sorte qu'ils les assommoient par tout, ou l bannissoient.

Les pelerinages de la terre sainte, qui étoient dé assez communs, se rendirent alors fort frequent même pour les plus grands Seigneurs. Ceux qui l faisoient en rapportoient des palmes qu'ils cueilloie dans la vallée de Jericho, à cause de quoi on les ap loit palmiers.

1009, 1010. & suivans. Le bon Roy Robert s'adonnoit entierement au œuvres de pieté, de charité, de misericorde de justice: il rédifioit les Eglises, ou en bâti soit de nouvelles, faisoit des pelerinages av ferveur & devotion ; (il en fit deux à Rome) nourrissoit grande quantité de pauvres dans to tes les villes de son Royaume. On en voyo chaque jour plus de deux cens dans sa maison qu'il menoit par tout, n'ayant point de dégo de les voir jusques sous sa table, de toucher leu ulceres, & de faire dessus le signe de la Croix, q les guerissoit bien souvent.

Il se plaisoit à chanter au Chœur & à compos les paroles & les notes des motets & répons l'honneur ou des Misteres ou des Saints. L'Egli en a conservé quelques-uns qu'elle chante enco aujourd'hui.

1012. *On vit cette année* 1012. *dans les dernieres pa ties du midi une étoile d'une grandeur extraord naire, qui sembloit darder de vifs éclairs da les yeux. Elle parut trois mois entiers, quelqu fois diminuant, d'autrefois se montrant plus gra*

d

de, comme si elle se fut rallumée, & quelquefois semblant tout-à-fait éteinte. L'an 1003. on avoit aussi remarqué une comete, qui ne s'éloignoit guere du Soleil, & ne parut que peu de jours, avant son lever. Huit ans auparavant, sçavoir l'an 995. on en avoit vû une autre le jour de saint Laurent, & en 981. encore une autre dans le temps de l'Automne. Ce que je marque pour faire voir que ces phenomenes ne sont pas si rares pour en faire tant de bruit, comme font quelques-uns.

L'Archevêché de Bourges étant venu à vâquer par la mort de Daimbert, le Roy le donna à Goslin son fils naturel, Abbé de Fleury. La tendresse paternelle le poussa à violer la discipline Ecclesiastique, contre sa conduite ordinaire; & il avoit des exemples des Rois ses predecesseurs en pareil cas. Neanmoins le Clergé de cette Eglise forma de grandes oppositions à sa volonté, soûtenant que les Saints Canons n'admettoient point les bâtards à la Prelature, & que la loi de Dieu dans le vieux Testament leur fermoit l'entrée du temple jusques à la dixiéme generation. Cette resistance causa beaucoup de tumultes; & ils ne cesserent qu'au bout de cinq ans, lors qu'on eut reconnu que le merite du bâtard étoit plus grand que le défaut de sa naissance. 1013.

Les Comtes de Sens étoient fort violents & grands persecuteurs des Ecclesiastiques; Raynard I. avoit bien causé des fâcheries à Seguin son Archevêque; ayant bâti deux châteaux sur les terres de son Eglise, sçavoir Château Raynard & Joigny. Son fils Fromond suivit ces traces; aprés la mort de Seguin il usa de beaucoup de violences pour faire élire un de ses fils Archevêque: mais le Clergé n'en voulut point du 1015.

tour, & choisit l'Archidiacre qui se nommoit Leoteric. En haine de cela Fromond, & puis Raynard II. son fils qui lui succeda, firent tous les outrages imaginables à cet Archevêque. Il eut enfin recours au Roy pour châtier cette insolence. Le Roy y envoya Bouchard son Comte du Palais; les habitans de Sens lui ouvrirent aussi-tôt les portes. Raynard se sauva tout nud; & Fromond II. son frere se retira dans une grosse tour que Raynard avoit bâtie. Le Roy y fut en Personne, la prit par force & envoya Fromond prisonnier à Orleans, où il acheva ses malheureux jours. Eudes Comte de Champagne embrassa la cause de Raynard qui s'étoit refugié auprés de lui. Ainsi joints ils se trouverent assez forts; ils bâtirent le château de Montereau Faut-Yonne, & firent le dégât aux environs de Sens. Tellement que le Roy & l'Archevêque firent une tréve avec eux, & ensuite conclurent un accommodement: Par lequel le Roy rendoit la moitié de la ville à Raynard, à la charge qu'aprés sa mort cette moitié iroit à l'Archevêque. En vertu de ce traité, il rentra
1015. en possession; mais le peril passé il n'exécuta aucune des conditions. La querelle recommença donc, & cette affaire ne se termina que sous le régne de Henry.

Peut-être que ce fut cette guerre qui donna occasion aux Bourguignons de se rebeller une seconde fois, & à plusieurs Seigneurs d'exercer des brigandages dans la Province par le moyen de leurs châteaux. Quoiqu'il en soit, le Roy s'avança dans le païs, & y démolit toutes ces retraites de voleurs

Deux ans aprés voyant que son fils aîné qui s'appelloit Hugues, Prince fort bien fait de corps &

d'esprit

d'esprit, donnoit de grandes esperances, quoi qu'il 1017.
n'eût pas dix-sept ans accomplis, il le fit couronner à saint Corneille de Compiegne le jour de la Pentecôte de l'an 1017. Et depuis on mit son nom dans tous les actes avec celui de son pere.

Cette même année on commença à découvrir qu'il y avoit certains heretiques Manichéens dans la ville d'Orleans, qui pourtant ne furent apprehendez & punis que l'an mil vingt-deux. Nous en parlerons dans l'Eglise de l'onziéme Siécle. Ces monstres semblerent avoir été designez par un prodige fort étonnant qui arriva au même tems. Il tomba une pluye de sang dans quelques contrées maritimes de la Guyenne. Six ans auparavant, les eaux d'une fontaine auprés de Monts en Haynaut avoient paru toutes sanglantes. Le Roy Robert croyant qu'une chose si extraordinaire, quoique procedant d'une cause naturelle, devoit être un signe qui meritoit qu'on en recherchât l'explication, en voulut avoir le sentiment des plus doctes Evêques de son Royaume; ils lui firent des réponses plus remplies d'allegories, & d'instructions morales & chrétiennes, que de raisons de physique.

J'ajoûterai ici pour les curieux des choses naturelles, que l'an 1011. on avoit vû pleuvoir du bled & de petits poissons dans le païs de Hasbain. Pour les poissons, ils pouvoient s'être formez de quelque frais que le Soleil avoit attiré en l'air avec les vapeurs; c'est ainsi qu'il s'y forme de petites grenoüilles. Et quant au bled, on peut croire qu'un tourbillon en avoit enlevé quelque monceau à la campagne, & que la tempête l'ayant envelopé dans une nuë, l'avoit poussé jusqu'à l'endroit où elle avoit crevé.

ROBERT ET HUGUES

son fils, âgé de seiz à dix-sept ans.

1028. GUILLAUME IV. Duc d'Aquitaine, à so retour de son troisiéme ou quatriéme pele rinage de Rome, (ceux qui en faisoient le plus étoient les plus estimez,) trouva son païs enri chi d'un nouveau tresor. L'Abbé de saint Jea d'Angely ayant rencontré le crane d'un homm dans une muraille, le bruit s'épandit que c'éto la tête de saint Jean Baptiste, & qu'elle y avo été enclose par le Roy Pepin. Les peuples de Frar ce, de Lorraine & de Germanie ; qui en ce temps là couroient avec grand zele à toutes sortes de re liques, y affluoient de tous côtez. Le Roy Rober la Reine, le Duc de Normandie, & une infini de Seigneurs y apporterent leurs offrandes : cel du Roy fut d'une conque d'or qui pesoit tren livres ; present admirable en un temps où l'or l'argent étoient cinquante fois plus rares qu'ils r sont à cette heure.

Les Danois ou Normands de delà la mer n'a voient pas tout-à fait oublié leurs coûtumes de p rater, ils faisoient encore quelques fois des descer tes en Angleterre, & sur les côtes de France. I avoient conquis une grande partie de l'Angleterr & à la fin même ils y donnerent des Rois. Ceu année ils aborderent dans le Poitou, étant peut être avertis qu'un grand nombre de pelerins visi toit cette tête de saint Jean. Quoi qu'il en soi ayant mis pied à terre là auprés, ils y firent quar tité de bons prisonniers. Tout le païs s'arma po les en chasser ; le Duc d'Aquitaine assembla tou

sa Noblesse, & les alla attaquer. Mais vingt ou tren- 1018.
te des plus signalez étant tombez dans des fosses recouvertes de branchages & de gazon, que les Normands avoient creusées, sur les avenuës de leur camp, & ayant été pris par ces Barbares, cet accident découragea les autres de donner. Neanmoins les Normands craignant une plus rude attaque, délogerent la nuit même, & remonterent sur leurs vaisseaux : mais il falut leur payer telle rançon qu'ils voulurent pour les prisonniers qu'ils avoient faits.

Entre les guerres particulieres qui se faisoient entre tant de differens Seigneurs qui avoient usurpé les villes & les provinces, nous ne remarquons que les plus importantes. Foulques Nerra, Comte d'Anjou, étant allé en pelerinage pour la premiere fois en Jerusalem, Eudes Comte de Blois, de Chartres & de Tours, Helduin Seigneur de Saumur, & Gefroy Seigneur de saint Agnan; se liguerent ensemble pour envahir ses terres, & y firent de grands degats. Lorsqu'il fut de retour, son propre ressentiment, & les promesses que lui fit le Roy de l'assister á châtier l'orgueil du Comte Eudes, l'engagerent à une grande guerre. Il remporta une victoire signalée sur ses trois ennemis à Pont-Levoi, avec le secours de Hebert Comte du Maine. Mais l'année suivante que l'on comptoit 1017. Eudes & ses alliez remirent sur pied de plus grandes forces; & alors le Roy ne se remua point du tout en faveur de l'Angevin, mais fit la paix avec Eudes sans l'y comprendre. C'est pour cela que les chroniques d'Anjou parlent si desavantageusement de ce Prince, & de la race de Capet. Foulques neanmoins s'évertuant de lui-même bâtit un Fort à Montudel, pour brider la ville de Tours, prit la ville de Saumur, & puis le Château. Delà ayant passé la Vien-

1018. ne, il assiegea Montbazon; & sçachant qu'Eude les siens étoient assemblez auprés de Loches, il l alla bravement presenter la bataille. Mais soit une tréve, soit pour quelque autre sujet, les d armées se retirerent sans coup ferir.

Cette querelle se ralluma à diverses fois, & j ardemment lors qu'Eudes eut herité des Comte Brie & de Champagne par le decez d'Etienne frere; mais il n'y gagna que des coups, & y pe son fidelle allié le Seigneur de S. Agnan, lec ayant été pris en guerre, fut étranglé en prison les gens de Foulques, sans son ordre pourtan ce qu'il protestoit.

La dix-huitiéme année de ce Siecle mourut froi Duc ou Comte de Bretagne; car en ce tem là les Ducs prenoient indifferemment le titr Comtes. Son fils aîné Alain III. du nom succéda en sa Duché, & Eudes son second la Comté de Pontiévre en partage. Alain ép sa la Princesse Avoise, sœur du Duc Richard par ce moyen la Normandie & la Bretagne, paravant fort ennemies, s'unirent d'allianc d'amitié.

1020. 1021. & suivans. Il s'étoit émû guerre dés l'an 1017. entre chard Duc de Normandie, & Eudes ou O Comte de Tours, de Chartres & de Blois, à ca qu'Eudes ne vouloit pas rendre la ville de Dre qui lui avoit été donnée en dot avec Matilde s de Richard, qui étoit morte depuis peu : si que Richard avoit bâti le château de Tillieres, de Verneüil; d'où il faisoit des courses dans la c trée de Dreux. Eudes s'étant mis en devoir d'en prendre la Garnison secondé des Comtes Vale de Meulan, & Hugues du Mans, fut battu & en déroute

Comme la guerre s'échauffoit de plus en plus

sui

suscita tant d'ennemis au Duc Richard, que ce 1024
Prince craignant d'être accablé, appella à son secours Lagman ou Lacime Roy en Suéde, & Olaüs Roy en Norvege; qui étant descendus en Bretagne; & ayant forcé & saccagé la ville de Dol, marcherent vers le païs Chartrain. Toute la France, au souvenir des désolations passées, en prit une extrême épouvente; & le Roi s'employa avec tant de chaleur à éteindre cét embrasement, qu'il accorda les deux Princes, & contenta les deux Rois du Nord Ainsi ils s'en retournerent en leur païs, aprés que celui de Norvege se fut fait bâtiser à Roüen, & reçû le nom de Robert sur les sacrez Fonts.

L'Empereur Henry & le Roy Robert desirant de 1025
bonne foi ôter tout sujet de differend entr'eux, convinrent d'une entrevûë sur les bords de la riviere de Meuse. Comme les Courtisans de l'un & de l'autre formoient plusieurs difficultez sur le lieu, la maniere, & le pas; & que les deux Princes au contraire avoient dans la pensée de vaincre chacun son compagnon par civilité, Henry passa la riviere de bon matin, & vint surprendre agreablement Robert, qui le lendemain lui rendit sa visite du même air. Tous deux se regalerent magnifiquement, & s'offrirent chacun à son tour de fort riches presens: mais Robert n'en prit qu'un Reliquaire où il y avoit une dent de saint Vincent Martyr, & le livre des Evangiles qui étoient enrichis de pierreries: & Henry ne voulut qu'une paire de pendants d'oreilles.

Ce dernier étant mort à Bamberg, les Princes de Germanie élurent Conrad Duc de Vormes, qui ne put aller à Rome pour recevoir la couronne Imperiale, que l'an 1027. D'abord les Princes & Prelats Italiens haïssant la nation Teu-

E 5 toni-

1024. tonique, qui les traitoit à baguette, refuserent de
1025. lui obéïr, & deputerent en France vers le Roy
EMPP. Robert, pour lui offrir le Royaume d'Italie pour
BASILE son fils Hugues.
& CONST. A son refus ils s'adresserent à Guillaume Duc
& d'Aquitaine, fort connu à Rome par ses fre-
CONRAD, quents pelerinages. Il écouta leurs offres, en-
II. R. 25. tendit leurs moyens, dépêcha en ce païs-là pour
ans. sonder le gué, & puis y passa lui-même. Quand il fut sur les lieux, il ne trouva rien de ce qu'on lui avoit promis, tout le monde lui demandoit au lieu de lui donner, on ne lui proposoit que des conditions ridicules; ainsi comme il vit qu'ils en vouloient à sa bourse, & qu'ils redoutoient sa grandeur, il se moqua d'eux & se retira.

L'humeur imperieuse & superbe de la Reine Constance causoit à toute heure de sensibles déplaisirs au Roy, quoi qu'il usât de toutes sortes de moyens pour adoucir cet esprit malin. Un jour s'étant fâchée contre un Favori qu'il avoit, nommé Hugues de Beauvais, parce qu'il fortifioit l'esprit de son mari contre ses entreprises; elle adressa sa plainte à Foulques Comte d'Anjou, son cousin, pour le prier de la venger. Le Comte, fort vindicatif de

EMPP. CONSTANTIN seul en Décembre & encore CONRAD.

lui-même, lui envoya douze Gentilshommes de son païs, qui ayant pris leur temps que le Favori étoit à la chasse avec le Roy, se saisirent de sa personne, & lui trancherent cruellement la tête en presence du Prince même, sans avoir égard à ses trés-humbles supplications.

Il y a quelque aparence qu'un si execrable attentat ne demeura pas sans châtiment, & que Foulques fut contraint de venir en Cour demander pardon au Roy, & de lui livrer les assassins. Car je trouve que les Evêques menacrent de

l'ex-

mmunier, s'il ne le faisoit promptement, 1028.
clarant qu'il avoit encouru les peines du cri-
leze-majesté,& lui offrant neanmoins, s'il se
it en son devoir, de lui obtenir la vie sauve
membres. Voilà tout ce qu'en apprennent les
mens de ce temps-là.

is la Reine Constance n'en diminua rien
fierté & de ses fâcheuses humeurs. Il fa-
te le Roy s'accoûtumât à les souffrir, de
: de plus grand scandale ; & qu'avec cela
lurât qu'elle traîtât son fils le Roy Hu-
lans la derniere indignité, jusqu'à reduire
ie Prince à une miserable indigence de tou-
ioses.

and il eut atteint à peu prés l'âge de vingt
& qu'il voulut faire sa maison, & tenir un
convenable à sa grandeur ; cette femme hor-
ient avare, & apprehendant plus la dépense
infamie, lui fit souffrir tant d'injures & d'ou-
qu'il fut contraint de sortir de sa Cour, &
r errant de côté & d'autre, sans que personne
ii donner retraite & assistance, tant on crai-
la vengeance de cette mere dénaturée. Tel-
t qu'étant contraint de mener plûtôt une vie
ndi que de Prince, il avint que Guillaume
e du Perche, si méchant homme qu'il passoit
être de la race de Gunebon, eut la hardiesse
irrêter prisonnier pour quelque action indi-
à quoi l'extrême necessité l'avoit forcé. Mais
y le retira aussi-tôt, & depuis la Reine ne lui
us si cruelle.

trouve dans la vie de ce trés-sage Roy une
i de bonté plus que Royale. Ayant été
ivert une grande conspiration contre son
& sa vie, & les Auteurs arrêtez prisonniers,
ie les Seigneurs étoient assemblez pour les

1026. condamner à mort, il fit traiter splendidement ces malheureux, & les admit le lendemain à la sacrée communion: puis il voulut qu'on les laissât en liberté, disant que l'on ne pouvoit pas faire mourir ceux que JESUS-CHRIST venoit * de recevoir à sa table.

* Un criminel est reputé avoir sa grace, si le Souverain l'admet à sa table.

L'an 1026. Richard le Bon Duc de Normandie finit ses jours, & eut pour successeur Richard III son fils ainé.

Othe-Guillaume Comte de Bourgogne passa
1026. aussi de cette vie à une autre, l'année suivante, & son fils Renaud posseda ses Etats.

1027. L'enragée passion de dominer arma Baudoüin alors surnommé le Frison, & depuis appellé le Debonnaire, contre Baudoüin à la barbe, ou le Barbu, son propre pere, Comte de Flandres, en sorte qu'il le chassa de ses Etats. Ce fils dénaturé se tenoit fort de l'alliance de Robert, dont il avoit épousé la fille; & pourtant ce bon Roy ne favorisoit pas cette impieté. Richard III. Duc de Normandie (d'autres disent que ce fut Robert) recueillit le vieillard exilé, & le remit dans sa Comté. Il ne put pourtant éteindre tout-à-fait les partialitez dans le païs, où les uns tenoient pour le fils, & les autres pour le pere.

Le dix-septiéme de Septembre le jeune Roy Hugues mourut à la fleur de son âge, regretté de toute l'Europe pour ses rares & aimables qualitez, qui lui avoient acquis tant de réputation, qu'à peine l'eût-il pû soûtenir s'il eût vécu davantage. Il fut enterré à saint Corneille de Compiegne.

Il restoit trois autres fils au Roy Robert; sçavoir Henry, Eudes & Robert. Il semble, à lire quelques Auteurs de ce tems-là, qu'Eudes étoit l'aîné de tous les trois. Quoy qu'il en soit, le

Roy,

Roy, aprés la mort de Hugues, vouloit faire couronner Henry; mais la Reine Constance, par un appetit dépravé, avoit entrepris de donner le Royaume à Robert, qui constamment étoit son puîné. 1027.

L'autorité du pere & la raison l'emportoient pour Henry sur l'esprit des Seigneurs François; ils le firent couronner le 23 de May de l'an 1027. & neanmoins l'opiniâtreté de cette femme ne se rendit pas, & causa beaucoup de tumultes, son mari n'ayant sçû empêcher que de son vivant même elle ne brassât une puissante conspiration pour détrôner l'aîné, & mettre le puîné à la place.

EMPER. ROMAIN II cousin de Const. en Nov. 5 ans 6 mois. Et encore CONRAD. 1027.

ROBERT, ET HENRY

son fils, âgé de quelque dix-huit ans.

RICHARD III. Duc de Normandie n'ayant regné que deux ans mourut empoisonné par son frere nommé Robert, qui aprés sa mort joüit de la Duché acquise par un fratricide. L'an 1030. Guillaume IV. Comte de Poitou, & Duc d'Aquitaine connoissant qu'il n'avoit plus guere de temps à demeurer en ce monde, y renonça fort pieusement, & se retira dans l'Abbaye de Maillezaïs, qu'il avoit bâtie. Il y mourut peu de temps aprés, le 31 Janvier l'an 1029. âgé de 71 ans. Il avoit deux fils d'Adelmodis sa premiere femme, Guillaume & Eudes; & deux autres de sa seconde, qui étoit Agnés, sçavoir Pierre-Guillaume & Guy-Gefroy. Un an aprés sa mort Agnés desirant s'aquerir de l'appui pour elle & ses enfans, épousa Gefroy

1028.

1029.

les manger, qui alloient à la chasse des petits enfans, qui se tenoient au coin des bois comme des bêtes carnacieres, pour devorer les passans. Il y eut même un homme qui possedé de la convoitise du gain, plus enragée que la famine, étala de la chair humaine dans la ville de Tournus: mais on expia ce detestable prodige par les flammes. Cette extrême disette de bleds procedoit de pluyes froides & continuelles qui détrempoient la terre, & la refroidissoient de telle sorte que les grains ne pouvoient germer, ou mouroient tout aussi-tôt qu'ils étoient germez.

CONSTANCE,

III. FEMME DE

ROBERT.

Capet demanda une fille de Grece pour son fils.

HUGUES Capet par une Lettre, que l'on voi[t] parmi celles de Gerbert écrite à Constanti[n] & à Basile freres, Empereurs de Constantinople leur demanda une fille de leur maison pour so[n] fils qu'il disoit être unique, ce devoit être Ro-bert: car il étoit âgé d'environ 28 ou 30 a[ns] quand son pere mourut, & par consequent il de-voit être né alors. Nous ne sçavons point quel-le réponse firent les Grecs à cette Lettre; ma[is] nous sommes bien assurez, que Robert n'épou[sa] point de fille de cette maison-là. Sa premie[re]

Premiere femme de Robert.

fut Rosule ou Bosale, d'autres la nomment Leu-garde * fille de Berenger Roy d'Italie, & veu[ve] d'Arnoul Comte de Flandres, femme déja âgé[e] mais qui lui étoit fort necessaire, afin de se co[n]-

** Ludegarde, ou Luitgarde, ou Lugerde.*

cil

lui & à son pere les Flamands qui soûte-
Charles Duc de Lorraine : elle mourut
il deux. Par les mêmes considerations Ro-
pousa la même année Berthe veuve d'Eu- Berthe
& mere d'un fils de même nom Comte de seconde
ıpagne. Il est vrai qu'elle étoit sa commere femme de
parente, étant fille de Conrad Roy de Robert.
gogne & de Mahaud sœur de Lotaire Roy de
ce ; mais nos Evêques lui ayant remontré
pour le bien de l'Etat il devoit passer sur ces
péchemens ; & que pour eux ils les levoient,
l'épousa, non point par amour, car elle pas-
it l'âge de trente-cinq ans, tems auquel la
auté des femmes est bien diminuée, mais pour
allier à la maison de Champagne autant portée
la revolte, qu'elle étoit puissante. Le Pape fâ-
ché de ce qu'on avoit chassé Arnoul de l'Arche-
vêché de Rheims sans lui en demander congé, prit Pourquoi
de là sujet de faire querelle à Robert, il publia que il la repu-
cette alliance étoit incestueuse, reprit aigrement dia.
les Evêques qui l'avoient consentie, & les menaça
de suspension : il excommunia aussi le Roy & son
Epouse, faisant un grand crime de peu de chose.
Robert, l'un des meilleurs & des plus religieux
Princes qui regnerent jamais, ne se voulut point
entierement oposer à cette violence, sa maison
n'étant pas encore assez affermie, mais il quitta
Berthe, & d'autant plus volontairement qu'elle
avoit eu une fausse couche, & qu'elle n'étoit guere
propre à l'âge où elle étoit à lui donner des en-
fans dont il avoit besoin pour se maintenir. Mais
riez je vous suplie, de cette fable, qui conte que
Berthe enfanta un monstre, à cause qu'elle étoit
excommuniée ; pour moi je ne me mettrai pas en
peine de la refuter : cette erreur n'est pas dange-
reuse, car elle ne trouvera guere de sectateurs.

Aprés

Aprés qu'il eut fait ce divorce, il se resolut de prendre une femme pour satisfaire à son inclination, comme il en avoit pris deux pour satisfaire au bien de son Etat. Il prit donc l'an mil six Constance fille de Guillaume I. Comte de Provence ou d'Arles, & d'Alix d'Anjou sœur de Foulques Comte d'Anjou. Il y en a qui tiennent que ce Guillaume étoit Comte de Toulouse, fondez peut-être sur ce que Glaber dit, que Constance étoit des parties d'Aquitaine : mais qu'ils considerent, s'il leur plaît, que les Auteurs de ce tems-là ont compris la Provence sous l'Aquitaine, & même en leur Latin barbare ils l'apelloient ainsi. Elle amena avec elle une grande suite de gens de son païs, sans foy & sans societé, dit Glaber, * dereglez, vains, volages & presomptueux, dont les mœurs & les façons de faire corrompirent en peu de tems la Cour de France, qui étoit une Academie d'honneur & de pieté, dont un bon Abbé fit de grands reproches au Roy, mais elle causa ensuite bien d'autres remuëmens. Cette Princesse fut une des plus belles de son tems, & le grand éclat de blancheur qu'elle avoit dans le teint, lui donna le surnom de Blanche, que sa mere avoit aussi porté. Les grandes beautez sont naturellement fieres, & quand elles se voïent élevées au dessus des autres par la puissance, leur orgueil exerce avec insolence le double empire qu'elles empruntent de la nature & de la dignité. Constance toute remplie de faste & d'orgueïl vouloit exercer son pouvoir sur le Roy même, & prenant son humeur douce & debonnaire pour une foiblesse d'esprit, elle tâchoit d'avoir avantage sur lui & de s'en rendre la maîtresse, non par les charmes de son visage & de sa conversation, mais par sa con-

Constance étoit de Provence.

* *C'est que les Provenceaux ont de tout tems aimé la dance, le jeu, les chansons, les Farceurs & les Bâteleurs.*

Faste & orgueil de Constance.

conduite imperieuse. Sçachant que son mari recherchoit l'entretien des Dames, elle faisoit semblant d'en être jalouse, afin d'avoir occasion de le serrer de prés, de prendre garde à ses actions, & de lui faire sans cesse quelques plaintes; & plus il souffroit de reprimandes & même de menaces de cette Princesse sans s'en plaindre, plus elle augmentoit son empire sur sa personne. De sorte que croyant être devenuë maîtresse, elle chassoit d'auprés de lui ceux qui lui déplaisoient, elle inquietoit, remuoit & renversoit tout le Palais, enfin elle étoit insupportable à tout le monde & ne souffroit personne. Robert étant ennuyé de cette conduite, se mit dans l'esprit de la repudier sous pretexte de parenté, il déclara son dessein à quelques Evêques, & alla à Rome pour ce sujet: Dequoi cette Reine alors étonnée eut recours, comme l'écrit un Auteur, à l'intercession de S. Savinian Martyr, premier Evêque de Sens, auquel elle devoit avoir quelque devotion particuliere. Il s'apparut à elle & l'assûra, que Dieu avoit en sa faveur changé la volonté du Roy, lequel étant revenu de Rome ne songea plus à la quitter; c'est pourquoi en memoire de cette grace elle fit richement enchasser le Corps du S. Martyr, qui étoit au Monastere de S. Pierre le vif de Sens. Si çela est ou non, je n'en suis pas garand, mais elle n'en devint pas pour ce'a plus moderée, tant s'en faut, elle gourmandoit le Roy, de sorte qu'il n'eût sçû accorder aucune faveur, sans sa participation & son consentement, ni avoir secret ou confidence avec quelqu'un, qu'elle ne se vint incontinent jetter à la traverse. Il étoit donc contraint pour avoir la paix de souffrir toûjours cette gesne continuelle & de s'assujettir aux caprices de la Reine. Et vraye-

Robert la veut repudier.

S. Savinian lui apparoît.

vrayement, si le Roy est Saint, comme je le croi, Constance ne servit pas peu à éprouver sa patience & à éprouver ses autres vertus: car jamais couple ne fut plus mal aparié pour les humeurs, elle étoit violente, fiere, avare, legere & cruelle; lui au contraire, posé, modeste, liberal, constant & debonnaire. Il falloit qu'il se cachât d'elle, pour faire du bien à quelqu'un, & quand il recompensoit ses serviteurs, il ajoûtoit toûjours, *prenez garde que Constance ne le sçache?*

Son humeur est fâcheuse.

Il n'y a rien pourtant dans toutes ses actions de plus rude que ce qu'elle fit à Hugues de Beauvais. Ce Seigneur avoit tellement gagné les bonnes graces du Roy, qu'il l'avoit fait Comte du Palais, c'est aujourd'hui le grand Maître de la maison du Roy, & l'enrichissoit chaque jour par de grands & nouveaux bien-faits. Constance en devint fort jalouse, soit qu'elle fût fâchée qu'un autre qu'elle approchât de son mari, soit, comme ont écrit quelques-uns, qu'elle fut avertie que ce Favori lui rendoit de mauvais offices, & tâchoit à la faire repudier: Et comme elle étoit fine & malicieuse tout ensemble, elle écrivit à son oncle Foulques Comte d'Anjou le mauvais tour que ce Seigneur lui vouloit jouer, & bien qu'il ne fût pas vrai, néanmoins elle le sçût si bien persuader, qu'il lui envoya douze Cavaliers pour exécuter sa vengeance. Afin qu'elle éclatât aux yeux de son mari, Constance leur commanda d'entrer dans la chambre & de tuer ce Favori devant lui; ce qu'ils exécuterent avec tant d'inhumanité & de hardiesse, que le sang en rejallit sur ses habits. Il y a quelque apparence que ce fut de cet assassinat que Foulques conçût ce remords de conscience qui le fit aller

Constance fait tuer Hugues.

en Jerusalem, où par une penitence remarquable, il se fit traîner tout nud avec la corde au col, & battre de verges par un de ses gens, criant, *Seigneur, ayez pitié de ce miserable parjure & fugitif Foulques.* Le Roy extrêmement irrité de cet horrible attentat; vouloit chasser Constance, mais quelques Evêques, quoiqu'avec peine, moyennerent sa reconciliation, aprés laquelle étant aussi fâcheuse qu'auparavant, elle continua de le tourmenter. Ils eurent néanmoins ensemble plusieurs enfans, Hugues qui fut couronné & qui mourut avant son pere, Henry I. qui regna, Robert qui fut Duc de Bourgogne, Eudes qui selon quelques-uns se voüa à l'Eglise, & fut Evêque d'Auxerre, selon d'autres, qui eut certaines terres en Touraine pour apanage, & qui mourut bien avant sous le regne de Henry; & deux filles, l'une dont on ne sçait pas seulement le nom, l'autre nommée Alix mariée à Baudoüin V. Comte de Flandres. Ces enfans qui devoient être les liens de leur amitié, furent les causes de nouveau trouble, & presque de divorce: car Constance ne vouloit pas que le Roy fit couronner Hugues, & quand il le fut, elle le tenoit avec autant de captivité & avec aussi peu de biens, que s'il eût été encore enfant; tellement que lui qui avoit la Couronne sur la tête & le cœur haut, tâchant de joüir de l'autorité par force, donna lieu à une guerre qui pensa être dangereuse. Ce Hugues étant mort, la Reine empêchoit pareillement que Henry ne fût couronné, & quand contre sa volonté son pere l'eut ainsi ordonné, elle arma toûjours depuis les freres l'un contre l'autre, afin de broüiller sans cesse & de retenir l'autorité; même quand Robert fut mort, elle excita son

Enfans de Constance.

Elle traite mal ses enfans.

Et les incite les uns contre les autres.

son frere à usurper le Royaume, & elle auroi continué de les irriter de plus en plus, si son oncle Foulques qui ne connoissoit que trop ses malices, ne l'eut menacée de l'abandonner, & enfin elle fut contrainte de faire sa paix avec son fils aîné, qui lui accorda tout ce qu'elle lui voulut demander, & lui permît de vivre de telle sorte qu'il lui plairoit, pourvû qu'elle ne se mêlât plus des affaires. Cet esprit orgueilleux ne pût suporter longtems une condicion privée, & elle mourut de regret trois ans aprés son mari l'an 1034. & fut enterrée à S. Denis. Elle bâtit l'Eglise de Nôtre-Dame de Poissy pour des Religieux de l'Ordre de S. Augustin, Philippe le Bel y a mis depuis des Dominicains, & elle fortifia le Château du Puiset en Beausse, pour reprimer l'insolence de quelques Seigneurs du païs qui tourmentoient les Ecclesiastiques.

HENRY I.

ROY XXXVII.

Agé de vingt-cinq ans.

1031. & suivans.

LE premier & le plus capital ennemi de ce Roy fut sa propre mere: qui continuant au préjudice de la déclaration du pere, & des droits de la nature, de vouloir mettre la couronne sur la tête de Robert son fils bien-aimé, se saisit de plusieurs villes & châteaux, entr'autres de Sens, de Soissons, de Melun, de Dammartin, & de Concy, & souleva une partie des Grands contre lui;

HENRY I.
ROY XXXVII.



Ce Prince couronné du vivant de son Pere,
Pour son fils, quoiqu'enfant, obtint même faveur,
Mais souvent il n'eut pas la Fortune prospere,
Et fut toûjours vaillant, non pas toûjours vainqueur.

PAPES.

BENEDICT IX. jeune garçon intrus en Dec. l'an 1033. S. prés de 10 ans.

Trois Antipapes, le même Benedict, Sylvestre & GREGOIRE VI. élû aprés l'abdication de Benedict, l'an 1044. S. 2 ans.

CLEM. VII. nommé par l'Empereur l'an 1046. S. 9 mois.

DAMASE II. élû en 1048. S. 23 jours. LEON IX. aprés 5 mois de vacance, élû en Fev. 1049. S. 5 ans 2 mois. VICTOR II. nommé par l'Empereur, l'an 1054. S. 3 ans. ETIENNE X. élû en Aoust 1057. S. 8 mois. NICOLAS II. élû en 1058. S. 2 ans, six mois.

lui ; particulierement Baudoüin à la Barbe Comte de Flandres, & Eudes Comte de Champagne, ayant donné la moitié de la ville de Sens à ce dernier pour l'engager dans son parti. Ce Comte Raynard dont nous avons parlé, possedant encore l'autre, se rangea aussi du même côté.

Dans cette urgente necessité Henry ne trouva point de plus fidelle ami que Robert Duc de Normandie ; il alla lui douziéme le trouver pour implorer son assistance. Le Duc par motif de fidelité, ou par haine contre le Champenois, l'assista, & lui donna une puissante armée, commandée par Mauger Comte de Corbeil son oncle ; avec laquelle ayant dans peu de tems défait les troupes de la Reine en diverses rencontres, pris plusieurs places des rebelles, & ravagé sans misericorde tout leur païs, il défila tout le parti & reduisit la Reine malgré qu'elle en eût, à vivre bien avec son fils. Elle n'eut pas le tems de tramer de nouvelles pratiques ; car elle mourut à Melun le 25 de Juillet de l'année 1034. On l'enterra à saint Denis auprés de son mari, dont elle avoit toûjours troublé le repos.

La guerre finie, Henry par reconnoissance, donna à Robert Duc de Normandie les villes de Chaumont & de Pontoise, & le Vexin-François. Ce fut aussi alors qu'il s'accommoda avec Robert son frere, & qu'il lui ceda la Duché de Bourgogne. De ce Robert est issuë la PREMIERE
1033. RACE DES DUCS DE BOURGOGNE du Sang Royal.

Le Comte de Champagne ne se croyoit pas vaincu par la défaite du parti, & retenoit toûjours la ville de Sens ; il falut pour lui faire poser les armes que le Roy les reprît, & qu'il marchât vers cette ville-là, dont les habitans lui

lui ouvrirent les portes, qu'il batît ses troupes en deux rencontres ; & que la troisiéme il le mît en déroute, & le contraignît de s'enfuïr à demi nud, & de se tenir caché, avant qu'il pût forcer à lui tendre les mains. Encore n'eût-il jamais ployé, tant il étoit orgueilleux, s'il ne se fût vû, comme nous le dirons, entre le marteau & l'enclume, c'est-à-dire entre le Roy & l'Empereur, lesquels eussent pû l'accabler, & partager ses dépoüilles, s'ils se fussent joints ensemble.

Vers l'année 1033. Gefroy surnommé Martel, fit cruelle guerre à Guillaume V. dit le Gros ou le Gras Duc de Guyenne & Comte de Poitou, dont il avoit épousé la marâtre ou seconde femme de son pere ; elle s'appelloit Agnés & étoit fille du Comte de Bourgogne. Le sujet de cette querelle étoit la Comté de Saintonge & le païs d'Aulnis qu'il disputoit à Guillaume. Les Auteurs ne marquent pas bien à quel titre. Quelques-uns croyent que c'étoit à cause de son ayeule fille d'Aimery Comte de Saintes, & du païs d'Aunis, que Maurice Comte d'Anjou, & pere de Grisegonne l'avoit épousée. Quoiqu'il en soit, le Duc étant mal servi par les siens qui le trahissoient en faveur d'Agnés, fut vaincu en une grande bataille prés de Monstreuil-Bellay, & fait prisonnier. Martel ne le relâcha qu'au bout de trois ans, aprés qu'il lui eut relâché la Saintonge, & payé une grosse rançon.

Rodolphe ou Raoul, surnommé le Faineant, Roy de la haute Bourgogne & d'Arles mourant en l'an 1033. il institua son héritier l'Empereur Conrad mary de Gisele sa sœur puînée, dont il avoit un fils nommé Henry. Il n'eut aucun égard à Eudes Comte de Champagne mari

les manger, qui alloient à la chasse des petits enfans, qui se tenoient au coin des bois comme des bêtes carnacieres, pour devorer les passans. Il y eut même un homme qui possedé de la convoitise du gain, plus enragée que la famine, étala de la chair humaine dans la ville de Tournus: mais on expia ce detestable prodige par les flammes. Cette extrême disette de bleds procedoit de pluyes froides & continuelles qui détrempoient la terre, & la refroidissoient de telle sorte que les grains ne pouvoient germer, ou mouroient tout aussitôt qu'ils étoient germez.

CONSTANCE,

III. FEMME DE

ROBERT.

Capet demanda une fille de Grece pour son fils.

HUGUES Capet par une Lettre, que l'on voit parmi celles de Gerbert écrite à Constantin & à Basile freres, Empereurs de Constantinople, leur demanda une fille de leur maison pour son fils qu'il disoit être unique, ce devoit être Robert: car il étoit âgé d'environ 28 ou 30 ans quand son pere mourut, & par consequent il devoit être né alors. Nous ne sçavons point quelle réponse firent les Grecs à cette Lettre; mais nous sommes bien assurez, que Robert n'épousa point de fille de cette maison-là. Sa premiere fut Rosule ou Bosale, d'autres la nomment Leutgarde * fille de Berenger Roy d'Italie, & veuve d'Arnoul Comte de Flandres, femme déja âgée, mais qui lui étoit fort necessaire, afin de se concilier

Premiere femme de Robert.

* *Ledegarde, ou Luitgarde, ou Lugerde.*

cilier à lui & à son pere les Flamands qui soûtenoient Charles Duc de Lorraine : elle mourut l'an mil deux. Par les mêmes considerations Robert épousa la même année Berthe veuve d'Eudes, & mere d'un fils de même nom Comte de Champagne. Il est vrai qu'elle étoit sa commere & sa parente, étant fille de Conrad Roy de Bourgogne & de Mahaud sœur de Lotaire Roy de France ; mais nos Evêques lui ayant remontré que pour le bien de l'Etat il devoit passer sur ces empêchemens ; & que pour eux ils les levoient, il l'épousa, non point par amour, car elle passoit l'âge de trente-cinq ans, tems auquel la beauté des femmes est bien diminuée, mais pour s'allier à la maison de Champagne autant portée à la revolte, qu'elle étoit puissante. Le Pape fâché de ce qu'on avoit chassé Arnoul de l'Archevêché de Rheims sans lui en demander congé, prit de là sujet de faire querelle à Robert, il publia que cette alliance étoit incestueuse, reprit aigrement les Evêques qui l'avoient consentie, & les menaça de suspension : il excommunia aussi le Roy & son Epouse, faisant un grand crime de peu de chose. Robert, l'un des meilleurs & des plus religieux Princes qui regnerent jamais, ne se voulut point entierement oposer à cette violence, sa maison n'étant pas encore assez affermie, mais il quitta Berthe, & d'autant plus volontairement qu'elle avoit eu une fausse couche, & qu'elle n'étoit guere propre à l'âge où elle étoit à lui donner des enfans dont il avoit besoin pour se maintenir. Mais riez je vous suplie, de cette fable, qui conte que Berthe enfanta un monstre, à cause qu'elle étoit excommuniée ; pour moi je ne me mettrai pas en peine de la refuter : cette erreur n'est pas dangereuse, car elle ne trouvera guere de sectateurs.

Berthe seconde femme de Robert.

Pourquoi il la repudia.

Aprés

1035. L'année d'aprés il prit envie à Robert de faire un pelerinage à la sainte Cité. Cette devotion étoit fort en regne, & ils croyoient par ce moyen racheter leurs crimes les plus énormes. Au retour il mourut à Nicée en Bithynie. A son départ il avoit institué son heritier un fils unique qu'il avoit, mais bâtard, nommé Guillaume, né de la fille d'un Pelletier de Falaise, & l'avoit laissé à Paris en la garde & protection du Roy Henry, qui lui avoit de trés-étroites obligations. Il ne trouva pourtant pas à propos de lui confier l'administration de ses Etats; il crût qu'elle seroit plus sûrement entre les mains d'Alain Duc de Bretagne.

1036. Guillaume avoit deux oncles paternels, Mauger Archevêque de Roüen que depuis il relegua dans l'Isle de Grenezay, & Guillaume Comte d'Arques: la noblesse du païs leur eût bien plus volontiers obéï qu'à un bâtard; & ce fut le sujet de grands troubles, qui eussent ruiné la Normandie, si le Roy de France eût eu autant de forces pour la reconquerir qu'il en avoit d'envie. Pendant cette minorité, les Seigneurs du païs firent chacun leur partie pour se cantonner, & bâtirent plusieurs places fortes dans leurs terres. Ils étoient tous d'accord de reduire leur Duc au petit pied; mais pas un ne vouloit souffrir que les étrangers se mêlassent trop avant de leurs affaires, quoiqu'ils s'en servissent quelquefois pour leurs desseins.

En ces années-là, le nom des Normands commença à se rendre glorieux & puissant en Italie, principalement dans la Poüille & dans la Calabre. Dés l'an 1003. quarante Avanturiers de cette nation, au retour de la Terre-sainte, y ayant fait des actions presque incroyables contre les Sarrasins, en faveur de Gaimar Duc de Salerne,

qui

qui étoit fort tourmenté par ces infidelles, & étant revenus en Normandie chargez d'honneur & de presens, avoient excité les autres braves de leur païs à aller chercher fortune de ces côtez-là. Le premier qui y passa, fut un gentilhomme nommé Drogo ou Drengot Osmond, lequel étant contraint de quitter le païs pour avoir tué en presence de son Prince un Guillaume Repostel qui s'étoit vanté d'avoir abusé de sa fille, alla avec ses quatre freres & quelques-uns de ses parens & amis, offrir son service à Meles Duc de Bary, & à Pandolfe Prince de Capouë, qui s'étoient revoltez contre les Grecs. Ils les reçûrent à bras ouverts, & leur donnerent une ville & des terres pour leur entretenement. Puis comme ceux-là se furent établis, non sans beaucoup de risques, de combats & d'avantures, les six fils de Tancrede de Hauteville gentilhomme de l'Evêché de Constances, qui en avoit douze tous fort braves, y arriverent & porterent leur gloire bien plus haut que les autres. Des premiers qui y passerent, nous en trouvons trois qui furent Ducs de Capouë successivement; Richard fils d'Ansquetel du Carrel, qui eut pour fils Jourdain, & un autre Richard. Ce dernier fut dépoüillé de sa Duché par Roger II. Comte de Sicile son cousin.

1036. & suivans.

Quant aux fils de Tancrede de Hauteville, desquels l'aîné demeura en Normandie, & y recueillit la succession de son pere, chacun d'eux fit de grandes conquêtes sur les Grecs & sur les Lombards, qui tenoient encore ces Provinces. Unfroy, Drogo, & Robert Guischard furent Ducs de la Poüille & de la Calabre l'un aprés l'autre, & Roger Comte de l'Isle de Sicile; Il eut un fils de même nom que lui. Guischard

1036. & suivans. épousa deux femmes : de la premiere qu'il quitta pour cause de parenté, il eut Boamond : de la seconde nommée Sichelgatide fille de Gaimard Duc de Salerne, vint Roger surnommé à la Bourse. Boamond chassé du païs par la crainte de cette marâtre, qui avoit tenté de l'empoisonner, & qui n'en ayant pû venir à bout avoit fait perir son mary par le même moyen, s'étoit refugié chez Jourdain Prince de Capouë, qui avoit épousé sa sœur. De-là il fit la guerre quelque temps à Roger son frere puîné : Mais les Chrétiens passant par la Poüille pour aller en Terre-sainte, l'emmenerent avec eux en Syrie, où il conquit la Principauté d'Antioche. Toutes les conquêtes faites en Italie par les autres fils de Hauteville, revinrent enfin à Roger Comte de Sicile, qui se rendit si puissant qu'il prit le titre de Roy, & se le fit confirmer par le Pape. Il fut pere de Guillaume le Mauvais, qui regna aprés lui

Toute la Normandie étoit à feu & à sang, à cause des querelles particulieres des Seigneurs malignement entretenuës par les oncles du jeune Duc. Alain III. Duc de Bretagne son tuteur, y étant venu pour les appaiser, ne se pût garantir d'un poison mortel que les factieux lui donnerent, & dont il mourut quelque temps aprés. Il y a des Chroniques qui disent que les Normands se saisirent de sa personne, & le firent mourir en prison. Son fils Conan II. étant encore au berceau lui succeda.

Alain étant mort, le Roy de France, qui avoit la personne du jeune Duc Guillaume en sa Cour, le renvoya en Normandie, croyant que sa presence appaiseroit les troubles, & lui donna pour Gouverneur Gilsebert Comte d'Hiesmes fils du Comte Gefroy, Seigneur qu'il crut devoir

être

être agréable aux Grands du païs pour son illustre 1037.
naissance, & pour sa rare sagesse & probité. Tou- & sui-
tes ces belles qualitez ne le garantirent point de vans.
leur jalousie enragée : Deux gentils-hommes subornez, à ce qu'on disoit, par Raoul de Vassy, fils de Mauger, le tuerent en trahison comme il alloit à cheval par la campagne.

Guillaume Comte de Montgommery assassina aussi le precepteur du jeune Duc, il s'appelloit Theroude, & encore un autre, nommé Aubert qui avoit eu le même emploi. Un des parens de ce dernier vengea sa mort par de semblables moyens, il surprit le Comte une nuit dans son logis, & lui coupa la gorge, à lui & à tous ceux de sa suite. Ces tragedies & cinquante autres semblables se joüerent en Normandie durant la minorité du Duc Guillaume.

En ce temps-là Guillaume le Gros Duc d'Aquitaine fut délivré de prison & mourut la même année. Othon ou Eudes son frere de pere & de mere lui succeda. Cet Eudes avoit herité de la Duché de Gascogne, & en avoit pris possession dans l'Eglise de S Severin de Bordeaux selon la coûtume. Il recueillit cette Seigneurie à cause de Brisque sa mere, qui étoit fille du Duc Sance. Ainsi la Maison de Gascogne fondit en celle de Poitiers ou de Guyenne.

Cette même année 1037. Baudoüin le Barbu ou à la Barbe, Comte de Flandre mourut, son fils Baudoüin surnommé de l'Isle lui succeda.

Les prétentions d'Eudes Comte de Champagne sur le Royaume de Bourgogne n'étoient pas entierement étouffées : il se jetta avec une armée dans le Royaume de Lorraine qui appartenoit à l'Empereur & prit la ville de Commercy : mais comme il voulut attaquer celle de Bar, Gotelon

1037. Duc de Lorraine, Lieutenant des armées de l'Empereur qui l'avoit investi de la Duché de Bar au préjudice des filles de Thierry, le vint choquer si rudement, qu'il défit son armée & le renversa mort sur la place, avec Manasses Comte de Dammartin, & grand nombre de noblesse. Sa tête fut portée à l'Empereur, & le tronc de son corps recueilli par Roger Evêque de Châlons, à sa femme, qui l'inhuma dans l'Eglise de Marmoustier. Ses deux fils Thibaud & Henry-Etienne partagerent ses terres. Thibaud eut les Comtez de Chartres, de Blois & de Tours, & Etienne celles de Troyes ou Champagne & de Meaux ou Brie. Ce dernier commença à prendre le titre de Comte Palatin de Champagne & Brie.

1038. & 39. Gefroy Martel suivant la passion d'Agnés sa femme, qui desiroit avancer ses fils de son premier lit qui étoient Pierre-Guillaume & Guy-Gefroy, suscita les sujets d'Eudes Duc d'Aquitaine à se rebeller contre lui. Ce dessein quoique peu juste, lui réüssit comme il souhaitoit : car Eudes qui n'avoit point d'enfans, ayant été tué l'an 1039. au siege de je ne sçai quelle bicoque, Pierre-Guillaume lui succeda dans la Comté de Poitou & dans les Duchez de Guyenne & de Gascogne. Celui-cy mourut vers l'an 1058. Guy Gefroy son frere herita de tous ses Etats.

1039. Les factions ne pouvoient finir en Normandie: un Roger de Toesny, descendu d'un * Uldrit oncle de Rollo premier Duc de Normandie, qui l'avoit fait son grand porte-étendard, se mit dans la tête que la Duché lui appartenoit mieux qu'à un bâtard, & prit les armes pour la revendiquer. Celui-là ayant été défait & tué avec ses fils dans une bataille, par Roger de Beaumont, peu aprés le Comte d'Evreux, il se nommoit Richard, & étoit

* Ouldry, Oulsy.

étoit fils de Robert Archevêque de Roüen, grand oncle paternel du Duc, épousa sa veuve & embrassa sa prétention. Mais son épée, pour ainsi dire, se trouva trop courte, & le Roy se mettant de la partie contre lui, il fut contraint de s'accommoder avec son Prince; qui le fit grand Senêchal hereditaire de Normandie, & depuis Comte de Varvich, lors qu'il eut conquis l'Angleterre, où ce Seigneur lui rendit de trés-bons services. Cette revolte appaisée il s'en émût une autre de la part de Guillaume d'Arques qui refusoit de rendre hommage au jeune Duc, & de déferer à Raoul de Gassey qu'il avoit fait son Connêtable. Il se tenoit fort du secours du Roy de France, lequel par un conseil nouveau, & peut-être mal digeré, pensoit avancer ses affaires en Normandie en y entretenant les factions.

En Italie les Avanturiers Normands se signaloient par des exploits qui surpassent la croyance. Ils avoient pour chef Guillaume surnomme Fierabras, sous la conduite duquel ils étoient employez par le Lieutenant de l'Empereur de Grece. Ils travaillerent à chasser les Sarrasins de Sicile, à condition qu'ils auroient part aux conquêtes; Dans cette esperance ils gagnerent beaucoup de places sur ces Infidelles: mais se voyant frustrez par les Grecs de leur recompense, ils tournerent leurs armes contr'eux, & se ruant sur la Poüille, commencerent à le leur arracher. Fierabras leur Chef étant venu à mourir, ils élurent en sa place Drogon son frere, & celui-là ayant été tué en trahison par les Seigneurs du païs, ils lui substituerent Onfroy le troisiéme des freres.

EMPP. encore MICHEL & HENRY III. ou selon les autres, II. fils de Conrad, en Juin. 1039.

Le Lieutenant de l'Empereur de Grece amena son armée de Sicile pour arrêter leurs entreprises,

ses, & descendant à terre, les combattit prés du fleuve d'Aufidus, non loin de Cannes, où autrefois Annibal fit un si horrible carnage des Romains. Les Grecs n'y furent pas plus fortunez qu'eux; ils perdirent la bataille & un si grand nombre de leurs gens, que jamais depuis ils ne purent se relever de cette perte en ce païs-là, & la puissance des Normands s'y accrut si fort, qu'elle étouffa la leur dans peu d'années.

1040. & suiv. Retournons en France. Foulques surnommé Nerra, Comte d'Anjou, mourut dans la ville de Mets, en revenant du voyage de la terre sainte. On porta son corps dans l'Eglise de Loches qu'il avoit bâtie. Son fils Gefroy, surnommé Martel, lui succeda, l'un des plus heureux & des plus vaillants Princes de ce siecle-là. Ce Foulques étant en Jerusalem, touché d'un vif repentir de ses pechez, voulut qu'on le traînât tout nud sur une claye, la corde au col, se faisant foüetter jusqu'au sang, & criant à haute voix, *Ayez pitié, Seigneur, du traître & parjure Foulques.* Les anciennes Chroniques luy attribuent l'honneur d'avoir bâti & réparé les petites villes de Duretal, Baugé & Château-gontier en Anjou, celles de Montrichard, Chaumont, Monthresor & Sainte Maure en Touraine, & celles de Mirebeau, Monstreüil, Passavant & Montlevrier.

Les deux fils d'Eudes Comte de Champagne, refusoient de faire hommage de leurs terres au Roy Henry, parce qu'il n'avoit pas voulu secourir leur pere contre l'Empereur Conrad. Car le devoir d'entre le Seigneur & le vassal étoit mutuel; & comme le vassal étoit obligé de servir son Seigneur, le Seigneur étoit aussi obligé de ne pas laisser faire une injustice à son vassal,

&

& de l'assister en droit & en raison. D'ailleurs, 1042.
pour couvrir leur felonnie, ils soûtenoient que la couronne appartenoit à Eudes son frere. En effet, soit qu'il fût aîné, ou non, ils l'encouragerent à se porter pour Roy de France. Mais Henry ne donna pas le loisir à cette conspiration de faire progrés; il assiegea son frere dans un château où il s'étoit retiré, & l'ayant pris, il l'envoya sous bonne & seure garde dans Orleans. Il y a apparence qu'il y fut détenu long-tems; mais il en étoit sorti l'an 1054. puisqu'on trouve qu'en cette année-là il commandoit des troupes du Roy dans la guerre contre Guillaume le Bâtard. C'est tout ce qu'on en sçait.

Aprés la prise d'Eudes, le Roy marcha contre Etienne Comte de Brie & de Champagne, qu'il mit en déroute, & de-là il tourna contre Galeran Comte de Meulan, allié de cette Maison, qu'il dépoüilla de sa Comté.

D'autre côté, il suscita Gefroy Martel à renouveller la guerre à Thibaud. Martel assiegea donc la ville de Tours; & quoi qu'il se fût fait un accord entre le Roy & Thibaud, il ne voulut jamais se desister de son entreprise. Comme il y avoit prés d'un an qu'il tenoit cette ville bloquée, Thibaud sçachant qu'elle alloit perir faute de vivres, se resolut de la secourir. Gefroy alla genereusement au devant de lui, faisant porter à la tête de son armée la Chappe ou Manteau de saint Martin en guise d'étendard. Il le rencontra sur les bords de la riviere de Cher, entre les bourgs de saint Quentin & de Bleré, le combattit & le fit prisonnier. Ensuite il reduisit la ville sous son obeïssance, & depuis elle demeura toûjours aux Comtes d'Anjou. Thibaud même ne put être délivré, quelque instance que

le Roy en fît, qu'en la delaissant entierement & la Touraine avec toutes ses dépendances & ses finages ; & donnant pour cela son serment & celui de cinquante de ses Châtelains, & de pareil nombre de ses vavasseurs ou simples Gentils-hommes.

En ce tems-là les Princes faisoient porter pour enseignes les Reliques de quelques Saints qui étoient reverez dans leurs terres, ou qu'ils avoient eües des païs étrangers ; & prenoient aussi souvent les bannieres des Eglises pour leur servir d'étendards.

Durant les troubles & factions que la minorité du Duc Guillaume le Bâtard causoit en Normandie, le Roy prit son temps de se faire livrer le château de Tilleres, sous pretexte que les rebelles s'en pourroient saisir. En effet il le fit raser, mais peu aprés il le rebâtit, & y mit garnison. De-là entrant plus avant dans la Normandie, il ravagea la Comté d'Hiesmes, & y brûla la petite ville d'Argentan, qui est peut-être le lieu que les Romains apelloient *Ara Genua*.

EMPP. CONSTANTIN ICONOMAQUE en Juin : & encore HENRY III.

Quoique le Duc Guillaume eût pris en main le soin du gouvernement, les Seigneurs lui obeïssoient toûjours à regret, à cause du defaut de sa naissance. Ils avoient pour Chef Gui de Bourgogne ou Franche-Comté, qui étant fils du Comte Renaud, & d'Alix sœur du feu Duc Robert, prétendoit dans son ame que la Duché lui apartenoit. La faction fut si grande qu'elle pensa accabler Guillaume : mais s'étant rassuré, il eut recours au Roy Henry, lequel ayant pris un autre dessein que celui qu'il avoit eu de le ruiner, l'alla joindre avec ses troupes. Tous deux donnerent bataille aux rebelles dans le lieu dit le Val des Dunes, à quelques lieuës en deça de la ville de Caën. Un Gentil-homme du Côten-

sentin y abatit le Roy d'un coup de lance, mais il se releva sans aucune blessure. Les rebelles furent entierement taillez en pieces, Gui de Bourgogne assiegé & forcé dans Briosne, & ensuite dépoüillé des terres qu'il tenoit en Normandie; il se retira en Franche-Comté.

Le Comte d'Anjou qui avoit été des plus avant dans les bonnes graces du Roy, étant survenu je ne sçai quelle froideur entr'eux, lâcha quelques paroles qui offenserent tellement la majesté du Prince, qu'il entreprit de l'en châtier. Il manda donc le Duc Normand pour l'accompagner en cette expédition, & entra dans les terres du Comte; mais ils se reconcilierent aussi-tôt sans coup ferir. 1043. 1044.

La querelle demeura à départir entre le Normand & l'Angevin; la durée en fut aussi longue que le regne de Martel, & le succés favorable tantôt à l'un, tantôt à l'autre.

Trois ans aprés, ce brave Prince, âgé seulement de quarante-huit ans, quitta le monde & se retira en l'Abbaye de saint Nicolas d'Angers, où il vécut jusqu'en l'année 1061. Il passa pour le Heros de cet âge-là, en vaillance, en generosité, en pieté & en justice, ennemi des tyrans, & protecteur des foibles opprimez. Avant sa retraite il donna ses Etats à Gefroy dit le Barbu, & à Foulques surnommé le Rechin, qui étoient enfans de sa sœur Adeleïde, & d'Alberic Comte de Gastinois, non pas de Gastines en Poitou. Gefroy, comme l'aîné, porta le titre de Duc d'Anjou, & se saisit de la ville d'Angers. 1047.

Le Duc Normand venu en âge de se marier, épousa Matilde fille de Baudoüin Comte da Flandres, & d'Adeleïde ou Alix fille du Roy Robert, & sœur du Roy Henry. Comme elle étoit

sa

1047. sa parente, il falut avoir dispense du Pape : le saint Pere ne la donna qu'à la charge qu'il bâtiroit quatre hôpitaux en quatre villes, pour nourrir cent pauvres en chacun. L'Eglise n'étoit point encore bien accoûtumée à ces dispenses ; elles passoient pour des abus & des attentats contre les saints Canons. Mauger Archevêque de Roüen, oncle du Duc, non par un zele de discipline Canonique, mais parce qu'il vouloit broüiller, afin que le Comte d'Arques son frere pût se faire Duc, excommunia les deux époux. Le Duc s'en étant plaint à Rome, le Pape envoya un Legat pour lui faire droit : le Legat convoqua les Evêques de la Province à Lizieux, dans cette Assemblée il fit déposer Mauger ; le Duc aprés le relegua dans l'Isle de Grenezai.

Cependant le Comte d'Arques ayant son parti formé leve les armes ; le Duc le pousse & l'assiege dans le château d'Arques ; le Roy qui changeoit de parti, ou selon ses interêts, ou selon son caprice, entreprend hautement sa défense, & va en personne jetter des vivres & du secours dans Arques. Nonobstant ce rafraîchissement, le Duc s'opiniâtre à le tenir bloqué ; tellement que le Comte manquant de vivres, est obligé de capituler, moyennant la vie sauve, les membres entiers, & quelques terres pour sa subsistance.

1048. & suivans. Les débris du parti se sauverent vers le Roy, qui ayant jalousie des prosperitez de Guillaume, & étant incité par les Comtes d'Anjou & de Poitou, ennemis de ce Duc, se promettoit de lui enlever bien-tôt sa Duché. Il n'en eut pourtant que le dessein, le succés lui fut contraire. Comme ses troupes qu'il avoit levées à la sourdine, s'étoient avancées vers Roüen, pensant surprendre le Duc, les Normands bien avertis

lis taillerent son avant-garde en pieces entre Escoüy & Mortemer ; si bien qu'il fut contraint de retourner vers Paris, & même aprés cet échec, de lui remettre le château de Tilleres. Voila le commencement des longues & sanglantes guerres d'entre les Rois de France & les Princes Normands, qui bien-tôt aprés regnerent en Angleterre.

Le Duc Guillaume n'ayant point accoûtumé de pardonner à ceux qui prenoient les armes contre lui, particulierement à ses parens du côté paternel, il falut que la plûpart de ceux qui avoient été dans les interêts du Roy ou du Comte d'Arques, passassent dans la Poüille, où ils trouverent une beaucoup meilleure fortune qu'ils ne l'eussent pû avoir en Normandie. 1049. & suivans.

Le Duc victorieux porta la guerre en Anjou, & en passant se saisit de la Comté du Maine, que le Comte Hebert lui laissa par testament, en recompense de ce qu'il l'avoit défendu contre l'Angevin.

Il y avoit eu une longue guerre entre l'Empereur Henry, qui soûtenoit les Maisons d'Alsace & de Luxembourg ; & Godefroy le Preux Duc de Lorraine, assisté de Baudoüin Comte de Flandres ; pour divers sujets qu'on peut voir dans les histoires de ces païs-là. Le Pape Leon étoit venu exprés en Lorraine pour les accommoder ; mais aprés ce traité, le feu qui n'étoit que caché sous les cendres, se ralluma. Il est à croire que le Roy de France ne demeura pas oisif & sans se mêler de cette guerre. Quoiqu'il en fût, lui & l'Empereur Henry III. surnommé le Noir, s'entrevirent cette année dans le païs Messin, où ils renouvellerent les anciennes alliances d'entre les deux Couronnes. 1048. 49. 50. & 51.

1052. Au sortir de la Germanie, le Pape Leon emmena des troupes en Italie pour s'opposer aux Normands qui étoient devenus puissans, entreprenoient aussi sur les terres du saint Siege. Ces braves Avanturiers conduits par Onfroy, le second des douze fils de Tancrede de Hauteville, lui montrerent ce qu'ils sçavoient faire. Ils taillerent son armée en pieces, & le firent d'abord prisonnier : puis lui ayant ainsi fait éprouver leur valeur, ils lui donnerent des preuves de leur pieté & de leur generosité, le mettant en liberté tout aussi tôt, & le traitant avec beaucoup de soûmission & de respect.

En recompense il leur donna toutes les terres qu'ils avoient conquises, (car ils avoient besoin de quelque titre,) & celles encore qu'ils pourroient conquerir sur les Grecs & sur les Sarrasins. Onfroy fit part de ses conquêtes à Robert surnommé Guischard, c'est-à-dire le Rusé ; à Roger & à ses autres freres.

Thibaud Comte de Troyes & de Chartres avoit fort sur le cœur que le Roy eût souffert au Comte d'Anjou de lui ravir sa Comté de Tours. Il s'en plaignit souvent, & n'en ayant pû avoir raison, il alla trouver l'Empereur à Mayence, qui le fit son chevalier ou vassal, & lui promit sa protection. Un même Seigneur pouvoit bien être vassal de plusieurs Souverains, à raison de diverses terres & de diverses Charges : (car ils faisoient hommage des Charges comme d'un fief,) mais il ne faut pas conclure de-là que Thibaud ait voulu faire dépendre la Comté de Champagne de l'Empereur. Tous les titres de ce tems-là prouvent le contraire.

EMPP. THEODORE fille de Const. puis MICHEL IV. HENRY IV. fils de Henry III.

Pour prévenir les semences de jalousies & de discorde que ce voyage pouvoit avoir jettées entre l'Empereur & le Roy, ils trouverent bon de s'éclair-

éclaircir par une mutuelle entrevûë dans la ville d'Yvoy. Le Roy s'y plaignit que l'Empereur avoit contrevenu aux articles de l'alliance ; mais il n'en raporta aucune satisfaction ; & ayant conçû quelque crainte d'un mauvais dessein sur sa personne, il se retira de nuit.

Le brave Robert Guischard, avec ses Normands, 1057.
ayant achevé de conquerir la Calabre, s'en fit ap- 1058.
peller Comte pendant deux ans, même aprés ce &
tems-là, il ne craignit point de prendre le titre 1060.
de Duc.

La Normandie avoit toûjours dans son sein des semences de division ; le Roy qui en pensoit profiter, tenta de s'en rendre maître par une seconde expédition. Elle ne lui fut pas plus heureuse que la premiere ; les Normands ayant chargé son armée sur la chaussée de Varaville, entre Caën & Lisieux, le défirent entierement, & il falut alors qu'il reçût la paix du Duc.

On vit l'an 1059. un prodige tout-à-fait inoüi. Une grande multitude de lezards, de couleuvres, & autres bêtes venimeuses, s'étant assemblée dans une plaine prés de la ville de Tournay, se separa en deux bandes qui se battirent opiniâtrement, tant que l'une des deux étant vaincuë & chassée, abandonna la place toute couverte de ses morts, & se retira dans le creux d'un gros arbre, où les vainqueurs la poursuivirent pour achever la défaite. Mais les paisans y accourant avec de gros bâtons, des brandons de feu, & des fagots exterminerent les uns & les autres.

EMPP. ISAAC COMNENE, & encore HENRY IV.

Non long-tems aprés, le Roy se sentant cassé de travaux, quoiqu'il n'eut que cinquante-quatre ans, assembla les Grands du Royaume à Paris, & leur ayant remontré les services qu'il avoit rendu à l'Etat, & comme il s'étoit bien aquité du commandement des armées, il les

pria

pria tous en général, & chacun en particulier, de reconnoitre Philippe son fils aîné pour son successeur, & de lui prêter le serment. Ce qu'ayant tous promis, il le mena à Rheims, où il fut sacré & couronné le vingt-troisiéme May, jour de la Pentecôte. L'Archevéque Gervais fit cet office en presence de plusieurs autres Archevêques, de trente-quatre Evêques, & des Seigneurs des trois Royaumes, de Neustrie, d'Aquitaine & de Bourgogne.

Sur le milieu de l'année suivante, Henry étant à Vitry prés de Paris, fut attaqué d'une petite fiévre, dans laquelle ayant pris une forte medecine, elle l'altera si fort qu'il ne put souffrir cette brûlante soif, & but un verre d'eau fraîche en l'absence de son Medecin, avant la purgation : ce fut comme un coup de poignard qui lui blessa mortellement les entrailles, & peut-être y avoit-il du poison dans ce breuvage ; de sorte qu'il en mourut le jour même, qui étoit le 4 d'Aoust. On porta son corps à saint Denis.

Il vécut 54 ans, & en regna 25 & un mois depuis la mort de son pere. Ce qui nous est resté de son histoire montre assez que ce fut un Prince belliqueux, franc, liberal, religieux, & ayant toûjours une grande consideration pour les gens d'Eglise & pour les gens doctes. Le Prieuré de S. Martin des Champs, aujourd'hui renfermé dans l'enclos de Paris, est de sa fondation.

A l'âge de 18 ou 20 ans il avoit épousé une niéce de l'Empereur Henry III. dont il eut seulement une fille ; mais elle ne fut pas de longue vie non plus que sa mere. Il semble qu'aprés cela il fut plusieurs années sans penser à de secondes nôces ; au moins s'il n'eut point d'autre femme qu'Anne de Russie.

Pour

Pour n'encourir pas le danger de contracter mariage dans un degré défendu, il envoya chercher femme jusqu'en Russie ou Moscovie : elle étoit fille de George Roy de cè païs-là ; quelques-uns le nomment Jurisclod, c'est Jaroslas. Il en eut trois fils Philippe, Robert & Hugues. L'aîné n'avoit alors que sept ans, Robert mourut en enfance ; & Hugues étant parvenu en âge, eut la Comté de Vermandois, & fut la tige de la seconde Maison de ce nom. Car on lui fit épouser Adeleïde fille de Hebert dernier Comte de la premiere branche de Vermandois ; & elle emporta les Seigneuries de son pere au préjudice d'un frere qu'elle avoit, nommé Eudes, parce que ses vassaux le jugerent incapable de les gouverner, à cause de l'imbecilité de son esprit, défaut assez ordinaire dans la race Carlovingienne Il ne laissa pas de se marier, & de ce mariage vint la Maison de Saint Simon.

Le Roy laissa tous ses trois fils sous la tutelle de Baudoüin de l'Isle Comte de Flandres, qui avoit épousé sa sœur ; & lui confia aussi la Regence du Royaume. C'étoit afin que ce Prince, qui avoit beaucoup de vertu & d'assez grandes forces, défendît ces mineurs, la Reine leur mere n'en ayant pas la puissance, ni peut être la capacité.

EMPP. CONST. DUCAS choisi par Michel, qui se fit Moine, & encore HENRY IV.

Peu de jours aprés qu'elle fut veuve, elle se retira à Senlis. où elle faisoit bâtir une Eglise à l'honneur de S Vincent Martyr. Sa solitude ne fut pas si austere qu'elle n'écoutât les recherches de Raoul de Peronne, Comte de Crespy, qui étoit voisin de là. Elle ne fit point de difficulté de l'épouser : & cette seconde flamme pensa allumer une guerre civile, non pas pour la difference des qualités ; car les Grands alloient presque de pair avec les Rois : mais parce que Raoul étoit parent

du

du premier mari, & que sa premiere femme vivoit encore. A cause de quoi les Evêques excommunierent ce Seigneur : mais rien ne put lui faire lâcher prise que la mort, qui le détacha d'avec cette Princesse l'an 1066. Etant veuve & destituée d'apui, elle s'en retourna mourir en son païs.

MATHILDE,

I. FEMME DE HENRY.

PLUSIEURS ne donnent à ce Roy qu'une femme, sçavoir Anne de Russie : mais il faut croire qu'il en eut quelqu'autre avant elle : c'est pourquoi encore que le Continuateur d'Aymoin, tel qu'il soit, s'abuse en beaucoup d'endroits, il est néanmoins croyable en ce qu'il dit, qu'il épousa premierement Mathilde. Car s'il ne prit en mariage, comme il est facile de prouver, Anne de Russie, qu'en l'an mil quarante-quatre, plus de douze ans aprés la mort de son pere arrivée l'an mil trente-un, il n'est pas vrai-semblable qu'il ait demeuré sans femme si long-tems. Et par quelle raison auroit-il attendu à en prendre une jusqu'à l'âge de trente-neuf ans ? Cela me semble hors d'aparence, vû même que quand il n'auroit eu aucune inclination au mariage ; les maximes d'Etat l'y devoient obliger ; principalement ayant besoin de se rendre plus fort par l'alliance & par les enfans contre son frere Robert, qui lui disputoit le Royaume : Etant une verité trop confirmée par l'experienée, qu'un Souverain

tain qui n'a point d'enfans est beaucoup plus exposé aux conspirations de ses ennemis, & moins respecté de ses sujets; parce que les uns & les autres mesurant selon la durée de sa personne celle de sa memoire, n'attendent aprés lui ni recompenses, ni châtimens des bons ou mauvais offices qu'ils lui rendent. Je croirois encore par les mêmes raisons, qu'Henry auroit eu une autre femme avant Mathilde; autrement son pere auroit mal pourvû à sûreté, sçachant qu'il seroit infailliblement troublé par Constance qui renversoit tout, & même l'ordre de la naissance, pour élever à la Royauté le Cadet qu'elle aimoit. Ce qui me fait croire que Robert l'allia à quelque bon parti durant qu'il vivoit. Henry étoit assez âgé pour obliger son pere à prendre ce soin: car lors de la mort de son Pere il avoit 23 ans, & néanmoins il n'épousa Mathilde que l'an mil trente quatre, trois ans aprés; mais s'il en eut quelqu'une avant elle, nous n'en avons rien dans l'Histoire. Quant à Mathilde, elle étoit fille de Conrad le second, dit le Salique, uni avec Gisele niéce de Rodolphe III. Roy de Bourgogne, & elle lui fut promise par cet Empereur en une conference qu'ils eurent ensemble, pour renouveller la confederation d'entre la France & l'Allemagne, que leurs Predecesseurs avoient jurée Il y en a qui écrivent qu'elle ne vint point en France, mais qu'étant encore trop jeune elle fut retenuë auprés de son pere, où elle mourut l'année suivante dans la Ville de Vormes, & qu'elle y fut enterrée; si bien qu'elle n'auroit été que fiancée, & non pas femme d'Henry. Toutefois d'autres ont assûré que le mariage fut accompli, & qu'il en nâquit une fille qui mourut au bout de cinq ans, & qui fut suivie de sa mere, qui ne laissa

PAPES.

PHILIPPE I.
ROY XXXVIII.

VA-CANCE de 3 ans.

ALEX. II. élû le 1. d'Octobre 1061. S. 11 ans, & prés de 7 mois. *Schisme.*

GREGOIRE VII fils d'un Charpentier, élû le 21 Avril 1070. S. 12 ans, 1. mois. *Schisme.*

VICTOR III. élû en May 1086 S. environ 1 an, 4 mois.

VACANCE 5 mois.

URBAIN II. élû en Mars 1088. S. 11 ans & 4 mois. PASCAL élû le 12 Aoust 1089. S. 18 ans & 5 mois.

Ce Roy qu'une Circé retenoit par ses charmes,
Sans soucy de l'Etat, de l'honneur, ni des loix,
Vit ses braves Sujets subiuguer par leurs armes,
L'Impieté des Turcs, & l'orgüeil des Anglois.

PHILIPPE I.

ROY XXXVIII.

Agé de sept à huit ans.

TOUT obéïssoit paisiblement à la Regence de Baudoüin, les Gascons seuls refusoient de s'y soûmettre, aprehendans, disoient-ils, qu'avec ce titre il ne fit périr son pupille pour envahir la couronne, sur le prétexte qu'il avoit épousé la sœur du Roy Henry. 1060. 61. & 62.

Baudoüin dissimula sagement cette injure, & les entretint avec douceur: mais deux ans aprés il mena une armée vers les Pirenées, feignant que c'étoit pour faire la guerre aux Sarrasins d'Espagne; Lorsqu'il eut passé la Garonne, il s'arréta dans les terres des rebelles, & les rangea à la raison, sans coup fraper. En ce païs-là la Seigneurie de Foix commença pour lors à porter le titre de Comté, Bernard fils de Roger Comte de Carcassonne obtint cette dignité de Raimond II. Comte de Toulouse, dont cette terre étoit mouvante.

Gefroy-Martel étant mort sans enfans, Guy-Gefroy-Guillaume Duc d'Aquitaine crut que les neveux de ce Comte, qui étoient Gefroy & Foulques, n'avoient point de droit sur la Saintonge, parce que leur oncle n'en avoit joüi que par usufruit. Il voulut donc s'en ressaisir & assiegea Saintes. A cette premiere fois plusieurs de ses gens ayant lâché le pied, son armée fut dé- 1062.

faite par les deux freres prés de Chef-Boutonne ; mais l'année suivante il en remit une autre plus grande sur pied, & leur enleva cette ville. Un an auparavant il avoit eu guerre avec Hugues Seigneur de Lusignan, qui fut tué dans un combat.

1062. & 63. Les deux freres Angevins ne se piquerent point d'avoir leur revanche du Poitevin, mais s'acharnerent à se faire la guerre l'un à l'autre. Foulques le Rechin, le puîné des deux, étant le plus méchant fut le plus habile : il gagna les Seigneurs de Touraine & d'Anjou, qui trahirent vilainement son frere Gefroy, & le livrerent avec la ville d'Angers.

1063. Cependant le Duc d'Aquitaine ayant reconquis la Saintonge, mena son armée victorieuse en Espagne, où il força la ville de Barbastre alors fort riche & fort renommée. Dix ans auparavant Ebbes Comte de Rouci & plusieurs autres Seigneurs François allerent exercer leur vaillance contre ces infidéles Sarrasins.

1064. *Le zéle de la Religion mena souvent les Princes & les Seigneurs de l'Aquitaine & du Languedoc en ce païs-là pour secourir les Chrêtiens ; & leur assistance soûtint & releva bien fort les petits Rois Espagnols..*

1065. Edoüard Roy d'Angleterre, que sa vertu chrêtienne a mis au nombre des Saints, se voyant sans enfans, resolut de laisser son Royaume à Guillaume le Bâtard Duc de Normandie, en consideration du bon traitement qu'il avoit reçû dans la Maison de Robert son pere lorsqu'il fut chassé de son Royaume, joint qu'il étoit son proche parent. Comme il se sentit proche de la mort il confirma cette resolution par un testament solemnel. Il y avoit dans le Royaume

un

un Seigneur fort puissant nommé Haralde fils de Godoüin, & d'une fille du Roy Kanut II. qui gardoit dans son cœur une secrette prétention sur la couronne. Il avoit néanmoins juré à Guillaume de lui aider à le mettre en possession, & d'épouser sa fille comme pour gage de certaines conditions que le Normand lui promettoit. Mais lors qu'Edoüard fut mort, il crut qu'un Royaume valoit bien un parjure, & se fit déferer la couronne par les Anglois, qui en effet n'aimoient pas la domination étrangere. Il pensoit s'être bien affermi dans le trône par une grande victoire qu'il remporta sur Harwic Roy de Norvege qui étoit descendu en Angleterre avec mille vaisseaux ; tellement que Guillaume lui ayant envoyé des Ambassadeurs, pour le sommer d'épouser sa fille, & de lui venir rendre hommage, il ne se contenta pas de leur répondre avec une extrême arrogance, mais encore il les traita outrageusement.

Le bâtard rechercha donc de toutes parts l'assistance de ses amis & de ses alliez pour avoir raison de cette injure, & pour se mettre en possession de son droit ; Et il travailla si bien qu'ayant assemblé à force de grandes promesses, une puissante armée de Normands, de François, de Flamands, & obtenu la benediction du S. Pere, il s'embarqua à S. Valery, descendit en Angleterre dans la Comté de Sudsez, & se retrancha dans un Camp prés de Hastings. En cet endroit Haralde étant venu à la rencontre, il lui donna bataille le quatorziéme d'Octobre. Haralde combattit vaillamment, & tint long-tems la victoire en balance ; mais enfin ayant été tué dans la mêlée avec ses principaux Chefs, il la laissa toute entiere à son ennemi. Ainsi l'Angleterre demeura à la discretion du vainqueur. On s'i- 1065. & 1066.

magina que cette grande révolution avoit été présagée par une effroyable Comete, qu'on avoit vûë durant quinze jours étendre dans le Ciel trois grands rayons, qui en occupoient presque toutes les parties méridionales.

Avant que Guillaume passât la mer, il avoit vû mourir Conan Duc de Bretagne. On disoit qu'il l'avoit fait empoisonner, parce qu'il revendiquoit la Duché de Normandie comme lui apartenant à cause de sa mere fille du Duc Robert. Hoel, qui avoit épousé sa sœur, lui succeda.

1067. & suivans. Les Anglois maltraitez par les Lieutenans & Officiers de Guillaume, se révolterent les années suivantes, & apelerent les Danois à leur secours : mais ils ne firent qu'aggraver leur joug, car il leur ôta presque toutes leurs terres, & même leurs Loix anciennes, y établit celles de son païs, comme aussi sa langue pour tous les actes de justice, & mit tous les Seigneurs qui l'avoient suivi, en possession des biens des Anglois, dont la plus grande partie fut ou chassée ou tuée.

Ainsi finit le régne des Anglois dans cette Isle, qui en a pourtant retenu le nom; mais en effet depuis ce tems-là elle a toûjours été dominée, & l'est encore par le sang des Normands, les Rois & les plus grands du païs en étant descendus & tenant leurs droits de ce Guillaume le Bâtard, à qui l'on donna le surnom de CONQUERANT.

Baudoüin Régent du Royaume de France & Comte de Flandres, surnommé le Bon ou le Debonnaire, finit ses jours l'an 1067. Il avoit deux fils, Baudoüin dit de Monts qui fut Comte de Flandres, & Robert qu'on surnomma le Frison, parce qu'il avoit vaincu les Frisons. Le premier

prenoit

prenoit quelquefois le titre de *Comte des Comtes*, à cause qu'il en avoit plusieurs dans sa mouvance, celui de *Marquis*, parce qu'il étoit sur les marches du Royaume de Lorraine, & même celui de *Prince de Flandres*.

On remarque que l'an 1069. Arnoul Seigneur de Selve commença à bâtir la ville d'Ardres sur les ruines de son Château de Selve.

Baudoüin de Mons ne vêcut que trois ans aprés son pere, étant mort l'an 1070. dans Audenarde. 1070.
Il laissa deux fils, Arnoul & Baudoüin, tous deux en fort bas âge, & ordonna que l'aîné auroit la Comté de Flandres, & l'autre celle de Mons.

Leur tutelle engendra un sanglant different entre Robert leur oncle, & leur mere Richilde qui de son chef étoit Comtesse de Mons, comme fille & heritiere de Regnier III. fils de Regnier au long Cou. Cette Princesse apuyée de Godefroy le Bossu Duc de la basse Lorraine, défit l'armée de Robert, & le dépoüilla d'une partie de ses terres. Un si heureux sucez la rendit si hautaine envers ses sujets, que les Flamands l'abandonnerent, & il ne lui demeura que les Walons & les Hennuyers. Le Roy se voulut porter pour arbitre & juge entre les deux parties; étant proche parent de toutes les deux, mais Richilde venant à Paris l'engagea à prendre ouvertement sa cause en main, ayant gagné son Conseil à force de presens, & par le moyen de Gefroy Chancelier de France, Evêque de Paris, & d'Eustache Comte de Boulogne son frere, qui avoit épousé Idde sœur de Gefroy le Bossu.

EMPP. ROMAIN DIOG. ayant épousé Eudoxie veuve de Ducas R. 3 ans & encore HENRY IV. 1068.

Le Roy boüillant du feu de jeunesse, & n'ayant pour lors que quelque dix-sept ans, voulut y aller en personne faire ses premieres armes. Elles furent peu heureuses, car le vingt-deuxiéme

de Février il fut battu & poussé prés de saint Omer, & Richilde prise & menée à Montcassel. Mais comme Robert pressoit trop le Roy qui se retiroit vers Montreüil, Eustache Comte de Boulogne, qui avoit un gros de reserve, l'envelopa, le prit & l'emmena à saint Omer. C'étoit l'avantage du Roy que les chefs des deux partis fussent prisonniers, afin qu'il pût terminer ce different d'autorité absoluë, mais celui qui commandoit
1070. dans Cambrai rendit Robert pour délivrer Richilde; le Roy en fut si irrité qu'il saccagea & brûla la ville.

La même année Richilde, quoique toûjours assisté des François, perdit une autre bataille, & même son fils Arnoul prés de Cassel, & ensuite tout son païs, hormis le Haynaut où elle se retira.

1071. Le Roy piqué au jeu, retourna une seconde fois en Flandres, & y hazarda une autre bataille; dans laquelle Eustache Comte de Bologne son principal Conseiller, étant demeuré prisonnier, le Chancelier son frere qui avoit tout pouvoir à la Cour, ne songea qu'à obtenir sa délivrance, & par cette raison obligea le Roy d'abandonner la cause de Richilde.

EMPP. MICHEL VII. fils de Ducas R. 5 ans, & encore HENRY IV.

Bien plus, il lui fit épouser Berthe fille de Florent I. Comte de Hollande, & d'une Gertrude de Saxe, laquelle s'étoit remariée à Robert en secondes nôces. Par ce moyen il l'engagea à soûtenir la querelle de son beau-pere, si bien qu'avec son secours il défit pour la quatriéme fois l'armé de Richilde: Ainsi il demeura & fut reconnu Comte de Flandre, le jeune Baudoüin lui cedant
1071. les droits qu'il y avoit comme frere & heritier d'Arnoul.

Les Normands avançoient toûjours leurs conquê-

quêtes dans la Poüille : Roger frere de Robert Guischard, envoya son frere en Sicile, qui étoit occupée par les Sarrasins, il y conquêta Palerme & Messine, & la prise de ces villes lui ouvrit le chemin à se rendre Maître de toute l'Isle.

Depuis la mort du Regent Baudoüin, le Roy Philippe parvenu en âge d'adolescence, fit bien connoître qu'il ne vouloit ressembler ni à son pere ni à son ayeul, & qu'il ne croyoit pas comme eux, que la royauté fût un emploi abstreint aux régles de la justice & aux loix, mais une licence de tout faire; tellement qu'il ne gardoit aucune retenuë, & s'émancipoit à quantité de desordres & de vexation sur ses sujets & sur ceux qui passoient dans son Royaume. Un jour entr'autres; il détroussa des Marchands des terres du Pape qui venoient aux foires, & les maltraita. Surquoi le Pape Gregoire VII. qui ne cherchoit qu'occasion de se constituer le juge & le reformateur des Princes, écrivit à Guillaume Duc d'Aquitaine, que se joignant avec les autres Seigneurs du Royaume, il eût à lui faire des remontrances, & lui déclarer que s'il ne se corrigeoit, il l'excommunieroit lui & tous les sujets qui lui obéïroient, & mettroit l'excommunication sur l'autel saint Pierre pour la réaggraver chaque jour. 1073. & 74.

L'an 1076. avint la mort de Robert I Duc de Bourgogne. Il fut inhumé dans l'Eglise de Semur qu'il avoit bâtie. Son fils Henry étant décedé avant lui, avoit laissé deux fils, Hugues & Othon, dont le premier succeda à son ayeul.

Guillaume le Conquerant, aprés avoir entierement subjugué l'Angleterre, reprimé la rebellion de son fils Robert, & dompté les Manceaux, passa en Bretagne pour la reduire sous ses loix, comme un fief dépendant de la Norman- 1077.

 dic,

die, & mit le siége devant Dol. Le Duc ou Comte Hoël fort alarmé, implora l'assistance du Roy, qui marchant en personne à son secours, fit lever le siége.

1077. La même année la paix se fit entre les deux Rois, mais elle fut rompuë presque aussi-tôt pour une autre cause que voici. Le Conquerant avant que d'aller à la conquête d'Angleterre, avoit en presence du Roy donné la Duché de Normandie à Robert son fils aîné: Robert s'en vouloit mettre en possession, le pere l'en empêchoit, & le Roy soûtenoit le fils dans sa demande. Ce fut-là le sujet d'une nouvelle guerre.

EMPP. NICEPHORE BOTON usurpateur R. 3 ans, & encore HENRY IV.

Le pere assiegea son fils rebelle dans le château de Gerbroy prés de Beauvais. Un jour il avint que dans une sortie son fils le blessa & le desarçonna d'un coup de lance: mais l'ayant reconnu à sa voix, il le releva la larme à l'œil. Ainsi le siége fut levé; Et le pere enfin étant vaincu par les sentimens de la nature, & par les prieres de sa femme & de ses Barons, lui accorda sa grace, lui quitta la Duché, & repassa en Angleterre.

1077. 1078. & suivans. Gefroy le Bossu Duc de la basse Lorraine, qui en faveur de Baudoüin Comte de Mons fils de Richilde, avoit combattu & défait Robert le Frison, ayant peu aprés sa victoire été assassiné dans Anvers, l'Empereur retint la Duché de la basse Lorraine, & donna seulement le Marquisat d'Anvers à Godefroy Duc de Boüillon, fils d'Idde sœur de Guzelon & d'Eustache Comte de Boulogne, mais douze ans aprés, il lui rendit cette même Lorraine pour les grands services qu'il en avoit reçûs.

Il y avoit déja quelques années que le Roy Philippe étoit marié sans avoir encore eu aucuns enfans, il fit ordonner des prieres par tout son

Royau-

Royaûme pour en demander à Dieu. Les vœux des François furent exaucez ; il lui nâquit un fils qu'il nomma Loüis , & qui régna aprés lui. Il en témoigna sa joye à ses sujets par lettres publiques, & il voulut que cette heureuse naissance fût celebrée par tout avec des réjoüissances solemnelles.

Les Seigneurs de la Touraine & du Maine touchez de commiseration pour le jeune Prince Gefroy , avoient pris les armes contre Foulques le Rechin son frere, pour le forcer à le mettre en liberté. Cet homme barbare , plûtôt que de le relâcher, aima mieux donner la Comté de Gastinois au Roy Philippe, afin qu'il le soûtint dans son injustice. 1080. EMPP. ALEXIS COMN. R. 37. ans 7. mois, & encore HENRY IV.

Quelques années aprés, son propre fils aussi nommé Gefroy II. du nom , & surnommé Martel, piqué de l'affront que le Rechin avoit fait à sa mere en la répudiant , c'étoit Ermengarde de Bourbon , & touché de la misere de son oncle, employa aussi la force des armes pour contraindre son pere à le délivrer. Mais ce fut inutilement ; il ne pût se resoudre à le relâcher, jusqu'à ce qu'il eut reconnu que la mélancholie , ou quelque breuvage lui avoit troublé le sens, & le rendoit incapable de tenir aucune Seigneurie. Alors le Pape Urbain qui l'avoit excommunié pour cette injuste détention & l'avoit déclaré déchû de ses terres & Seigneuries , le fit absoudre & rehabiliter solemnellement par son Legat ; Et depuis lui-même étant à Tours confirma la sentence d'absolution l'an 1097.

Le fameux Robert Guischard Prince des Normands dans la Poüille , mourut cette année 1085. ayant auparavant gagné deux batailles navales , l'une sur les Venitens , & l'autre sur les Grecs , 1085.

Il avoit deux fils, Boemond & Roger. L'aîné étant alors banni par la crainte de sa marâtre, comme nous l'avons dit, son puîné s'empara des Duchez de la Poüille & de la Calabre; A cause dequoi les freres furent en querelle jusqu'au tems de la premiere Croisade, que les Seigneurs François passant par là pour aller à la Terre-Sainte, les mirent d'accord. Leur oncle Roger garda la Sicile avec titre de Comte seulement.

La Duché de Normandie étant demeurée à Robert, il en traitoit les peuples avec une extrême rigueur; si-tôt que les plaintes en eurent été portées à son pere, il repassa d'Angleterre en ce païs-là pour le châtier : mais la tendresse paternelle le reconcilia facilement avec lui.

1086. L'an 1086. fut signalé par de furieux débordemens d'eaux & par un prodige inoüi avant ce tems-là; c'est que les volailles domestiques devenant tout d'un coup sauvages, quittoient les maisons & s'envoloient dans les bois, & dans les champs.

Jusques-là le Roy Philippe Prince fort voluptueux, avoit passé ses plus belles années sans inquietude & sans souci : mais les plaisirs déréglez se troublent eux-mêmes; ils deviennent souvent affaires, & en attirent de fort dangereuses S'étant dégoûté de Berthe sa femme, il se servit du prétexte de la parenté qui se trouva entr'eux deux, & l'ayant prouvée selon les formes d'alors, il fit dissoudre son mariage par l'autorité de l'Eglise, quoiqu'il en eût un fils nommé Loüis, âgé de cinq ans, & une fille nommée Constance. Il relegua ensuite sa repudiée à Montreüil sur mer, où elle vêcut longtems assez pauvrement.

1087. Ce divorce fait selon les formes & par sentence juridique, il demanda la fille de Roger

Comte

Comte de Sicile nommée Emme ; Elle fut amenée 1087.
jusqu'aux côtes de Provence : toutefois il ne l'épousa pas. On n'en dit point la raison : mais il y a aparence que dans le tems qu'elle venoit, il se donna à quelque nouvelle inclination qui lui fit rompre ce mariage.

Guillaume le Conquerant devenu valetudinaire, faisoit diete à Roüen pour se décharger de trop de graisse qui l'incommodoit. Le Roy le railloit à tout propos, & demandoit quand il releveroit de ses couches : le Duc lui envoya dire qu'il iroit faire ses relevailles à S. Geneviéve de Paris avec dix mille lances en guise de chandelles. En effet, si-tôt qu'il le pût il monta à cheval, désola tout le Vexin François, & força & brûla Mantes, où il passa tout au fil de l'épée. Mais il s'échauffa si fort à l'attaque de cette place, qu'il se mit lui-même le feu dans le corps, & tomba malade, de sorte qu'il ne put aller plus avant, & retourna à Roüen. Aprés qu'il y eut langui assez long-tems, il mourut le 8 de Septembre en reputation de Prince trés-vaillant, trés-puissant & trés-magnifique, mais extrêmement superbe, avare, & qui pis est, fort cruel à l'endroit de ses sujets.

Il donna par son testament le Royaume d'Angleterre à Guillaume dit le Roux, qui n'étoit que le second de ses fils ; la Normandie à Robert qui étoit l'aîné, on le surnommoit *Courte-heuse*, & quelques terres avec de l'argent à Henry le plus jeune des trois. Ce qui fait voir clairement qu'en ce tems-là les peres disposoient de leur succession, & avan- 1088.
çoient ou desheritoient leurs enfans comme il leur plaisoit. Robert du commencement remua toute l'Angleterre, qu'il prétendoit lui apartenir par droit d'aînesse, & ce païs-là en souffrit de grandes désolations : mais n'y étant pas passé assez tôt, la

diligence de son frere Guillaume rallentit l'ardeu de ses partisans, & s'assûra du Royaume.

1089. L'an 1089. arriva la mort subite de Rober dit le Frison, Comte de Flandres, comme i dressoit un grand armement pour passer en Angleterre, & demander la pension de trois mill marcs d'argent que Guillaume le Conqueran avoit promise à Baudoüin Comte de Flandres pou l'avoir assisté à la conquête de ce Royaume-là Son fils de même nom, lui succeda en sa Comté. On lui donna à quelque tems delà le surnom de Jerusalem, parce qu'il assista au siege d cette ville.

1090. L'an 1090. le feu sacré, qu'ils nommoient l feu S. Antoine, se rallumant plus furieusemen que jamais, causa d'horribles désolations dans l haute & basse Lorraine. On y voyoit par tout, dan les chemins, dans les fossez & aux portes de Eglises des personnes ou mourantes, ou à qui l douleur insuportable du mal faisoit jetter les haut cris, d'autres à qui cette peste ardente avoit devoré les pieds ou les bras, ou une partie du visage.

1093. Foulques le Rechin extremement incontinent & changeant en femmes, mais qui avoit plus de desirs que de puissance, aprés en avoir quitté deux sous couleur de parenté, avoit l'an 1089. épousé Bertrade fille de Simon de Montfort. Les appetits de cette femme jeune, belle, coquette, ne s'accommoderent pas avec la vieillesse de son mari goutteux & chagrin, elle le quitta au bout de trois ans pour se jetter entre les bras du Roy Philippe qui n'aimoit que trop les Dames. Ce Prince s'étant avancé jusqu'à Tours, avoit concerté avec elle les moyens de satisfaire leurs desirs. Pour cet effet il y laissa un Gentilhomme, qui prenant son temps, enleva cette femme de l'Eglise de

S. Mar-

S. Martin, & la lui mena à la ville d'Orleans, où il l'attendoit. Cet horrible ſcandale fut encore ſuivi d'un autre qui ne l'étoit pas moins, lors qu'on vit qu'il l'avoit épouſée en face d'Egliſe, s'étant trouvé des Evêques qui furent d'avis qu'elle le pouvoit faire ; & un même, ſçavoir Eudes de Bayeux, frere uterin de Guillaume le Bâtard, qui oſa les marier enſemble, moyennant le revenu de quelques Egliſes que le Roy lui donna.

Bertrade étoit parente du Roy du cinquiéme au 1094. ſixiéme degré, & le Rechin ſon mari du troiſiéme au quatriéme ; c'étoit donc deux empêchemens. D'ailleurs ſi Philippe étoit libre, comme il prétendoit l'être, Bertrade ne l'étoit pas, parce que ſon premier mariage n'avoit point été bien diſſout: Ainſi il y avoit dans cette conjonction double adultere & double inceſte.

L'Egliſe ne put pas diſſimuler un attentat qui 1095. violoit toutes ſortes de loix, qui offenſoit tous les gens de bien, & qui donnoit un pernicieux exemple aux foibles & aux méchans de ſe jetter hardiment dans de ſemblables deſordres. Auſſi quelques bons Evêques s'étant trouvez à ſes noces, où il les avoit conviez, ſelon l'ordre du Royaume, lui en parlerent avec une liberté Evangelique, & lui en firent de trés-ſerieuſes remontrances. Particulierement Yves de Chartres, qui croyant que ſa reconnoiſſance envers ſon Roy devoit aller à le retirer du précipice, non pas à l'y enfoncer par des flateries & des complaiſances, pourſuivit ſi chaudement cette affaire, nonobſtant toutes les traverſes que le Roy & les Courtiſans lui ſuſciterent, que Hugues Legat du ſaint Siége, ayant aſſemblé un Concile à Autun, decerna excommunication contre Philippe. Toutefois le

1095. Pape en suspendit l'effet jusqu'à l'année suivante; qu'il la fulmina lui-méme dans le Concile de Clermont.

La fameuse querelle d'entre le Pape & les Empereurs, qui a causé tant de maux à la Chrétienté, étoit alors fort échauffée. Elle avoit commencé entre Gregoire VII. & Henry IV. le premier extrémement imperieux & entreprenant, le dernier méchant, cruel & dereglé au dernier point. Les Papes avoient pour prétexte d'ôter à l'Empereur l'investiture des Benefices, comme une chose injuste & sacrilege: mais leur vrai motif étoit le desir de l'Empire d'Italie, & d'asservir tous les Princes sous la puissance Pontificale. Ce qui paroissoit fort aisé, d'autant que toute l'Europe étant partagée en cent & cent dominations, il n'y avoit que des Princes fort foibles, si bien que la plûpart d'entr'eux, ou par devotion, ou pour éviter la souveraineté des plus grands, se soûmettoient & même se dévoüoient au saint Siege, & lui payoient tribut. De sorte que s'il se fût trouvé quatre ou cinq Papes de suite qui eussent été assez habiles pour couvrir ce grand dessein d'une sainteté au moins apparente, & qui eussent sçû prendre bien à propos la cause des peuples contre les oppresseurs, ils se fussent rendus Monarques au temporel aussi bien qu'au spirituel.

Les Turcs, aprés diverses irruptions ayant été apellez à la solde de Machmet Roy de Perse, qui étoit Sarrasin, & avoit guerre contre le Calife de Babylone Mahometan, avoient tourné leurs armes contre lui-même, & s'étoient rendus maîtres d'une partie de ses païs dés l'an 1048. puis de la Mesopotamie, de l'Assyrie, de la Judée, & presque de toute l'Asie; & avoient formé cinq ou six Dynasties, une en Perse, une en Bithynie, une en

Cilicie,

Cilicie, une en Damas, dont Jerusalem dependoit, & une à Antioche. Or subjuguant les Persans, ils avoient pris leur Religion, qui étoit la Mahometane. Cette raison jointe à leur barbarie naturelle, les portoit à traiter les Chrétiens qui habitoient en Judée, avec toute sorte de cruauté; & d'ailleurs ils menaçoient d'envahir le reste de l'Asie, & de détruire tout l'Empire d'Orient. 1095.

En cette année Urbain II. venu en France, refuge des Papes affligez, afin d'y être reconnu pour vrai Chef de l'Eglise (car l'Empereur l'avoit détrôné, & en avoit fait élire un autre) assembla un grand Concile à Clermont en Auvergne, dans l'Octave de la saint Martin. Il y fit quantité de Canons pour la reformation du Clergé; particulierement pour déraciner la simonie, & pour ôter le mariage des Prêtres; & aprés ayant entendu & examiné les plaintes de Foulques le Rechin, il excommunia le Roy Philippe, & Bertrade son épouse prétenduë, comme aussi tous ceux qui l'appelleroient Roy, & qui le reconnoîtroient pour Souverain tandis qu'il croupiroit dans ce peché.

Dans le même Concile, sur les instances que faisoit l'Empereur Alexis, d'avoir du secours contre les Turcs, & sur les remontrances de Pierre l'Hermite, le Pape anima, par une forte harangue, tous les Prélats là presens, à lui en donner, & à porter les Fidelles à s'armer pour la défense de la Chrétienté, & à passer en Orient. Ce Pierre l'Hermite étoit un Gentilhomme Picard d'auprés d'Amiens, qui ayant fait quelques voyages dans la Terre-Sainte, comme faisoient depuis cent ans presque tous les Princes & les Prélats de l'Occident, avoit vû les cruautez que les Infidelles y exerçoient sur les Chrétiens, & en avoit

1095. avoit porté les lamentations par toutes les Cours de l'Europe.

Les exhortations pathetiques du saint Pere firent une telle impression sur tous les esprits de l'Assistance, qu'ils s'écrierent tout d'une voix, *Diex el volt*, & offrirent à l'heure même leurs biens & leurs vies pour cette sainte expedition. La marque en étoit une Croix rouge que l'on cousoit sur l'épaule gauche, & le cry de guerre, *Diex el volt*. Aymar Evêque du Puy fut le premier qui reçût la Croix de la main du S. Pere, & Guillaume Evêque d'Orange le second; ensuite grand nombre de Princes & de Seigneurs: & cette ardeur se portant en trés-peu de temps par toute l'Europe, un nombre infini de personnes de toutes qualitez, de tout âge, & de tout sexe, s'enrôlerent dans cette sacrée milice.

Ces Croisades & voyages d'outre mer, dont l'ardeur a duré plus de deux cens ans, furent extrémement funestes aux Juifs, les Croisez, par un zele furieux, les massacrant dans tous les païs où ils passoient. Et d'ailleurs elles produisirent la ruine de la plûpart des grands Seigneurs & la foule des pauvres peuples qui souffrent toûjours beaucoup de ces grands mouvemens, & payent toutes les folles dépenses de ceux qui sont au-dessus d'eux. Mais les Papes & les Rois en tirerent de trés-notables avantages pour se rendre absolus. Ceux-là, parce qu'ils se mirent en possession de commander aux Empereurs & aux Rois d'aller à ces expéditions, qu'ils en étoient toûjours les chefs; qu'ils recevoient sous leur protection les personnes & les biens de ceux qui se croisoient; que pour exciter & encourager ceux qui prenoient les armes pour ces guerres, ils rendirent l'usage des Indulgences & des dispenses plus commun qu'auparavant; que leurs

Legat

ts recueilloient & manioient les aumones & les qui se faisoient pour accroître & garder les uêtes d'outremer, & que même ce leur fut un :ux prétexte de commencer à lever des decimes : Clergé.

:s Rois s'en accommoderent aussi, parce que tous 'us braves & les plus mutins allant en ces Pro-es lointaines, leur laissoient le terrain plus li- & une belle occasion d'entreprendre sur leurs r, & sur leurs droits & privileges : que les ıds leur vendoient ou engageoient leurs terres avoir de quoi subvenir aux grands frais de 'oyages ; ou que par leur mort elles demeuroient : mineurs, ou à des femmes, des mains de qui il étoit facile de les tirer ; & qu'enfin la France, fourmilloit d'une prodigieuse multitude d'hom-.étant évacuée par ces grandes & frequentes sai-r, devint beaucoup plus souple & plus soûmise à volontez.

'histoire des Comtes de Poitou marque en l'an 1096. ;. la mort de Guy-Gefroy-Guillaume, qu'el- & suiv. t le huitiéme du nom, lui fait succeder Guil-ıe VIII. fils de ce Prince & de sa femme Adele-, fille de Robert II. Duc de Bourgogne ; & dit se mit en possession de ses Etats, âgé seule-t de quinze ans.

n'y avoit si petit Seigneur qui ne bravât le Philippe, endormi entre les bras de sa Ber-:. Miles Seigneur de Montlehery, & Guy ıssel son fils, le tenoient fort en presse par le :n de leur château de Montlehery, & de qua-u cinq autres qu'ils avoient en ces quartiers-là, quoi ils gourmandoient tout le païs, & rom-ıt tout le commerce de Paris & d'Orleans ; que Guy Seigneur de Rochefort, frere de Mi-ıt fort dans les bonnes graces de Philippe, & exerçât

exerçât la Charge de son grand Senêchal. Gui passa l'an 1097. en Terre-Sainte, peut pour ne se point mêler, comme il y eût été gé par la coûtume d'alors, dans les guerr ses parens contre le Roy son bien-faicteur.

Dés la premiere expédition en Terre-Sai se croisa plus de trois cens mille hommes se diviserent en plusieurs bandes. Les uns p leur chemin par l'Allemagne & la Hongrie autres par l'Esclavonie; les autres par l'It pour s'embarquer sur les côtes de la Poüille; les-ci remenerent le Pape, & le rétablirent son siége malgré ses ennemis. Toutes se tr rent dans la Grece, & de-là passant le détr l'Hellespont ou bras S. George, se rendire Bithynie. Celle que menoient Pierre l'He & Gautier de S. Sauveur, étant mal condui fut presque toute taillée en pieces par Sol Sultan des Turcs: mais l'Hermite se sauva tuërie, & trouva à propos de se conserver une autre occasion.

Parmi les Chefs de ces troupes étoient H surnommé le Grand à cause de sa taille, fre Roy Philippe, & Comte de Vermandois; R Duc de Normandie; Godefroy de la basse raine, qui vendit son château de Boüillon à bert Evêque de Liege; Baudoüin & Eustac freres; les Comtes Raimond de S. Gilles Thoulouse, Prince fort opulent, & si zelé mena avec lui sa femme & un fils legitime avoit d'elle, laissant sa Comté de Thoulouse à trand son fils naturel: Etienne de Chartres, doüin de Hainault, Hugues de S. Paul, R du Perche, Guillaume de Forez, Rambol range, Baudoüin de Mets, Foulques de nes, Etienne d'Aumale, un autre Etien

Franche-Comté, Guillaume d'Angoulême, Guillaume de Montpellier, Gaston de Foix, & plus de deux cens autres Seigneurs de marque; lesquels passant par la Calabre, emmenerent Boëmond Duc de la Poüille, Tancrede son neveu, fils de Robert Guischard, & quelques autres Seigneurs de ces païs-là. Eudes surnommé Herpin, Vicomte de Bourges, ne fut pas de ce premier voyage, comme disent quelques-uns, il ne se croisa qu'au second, qui se fit l'an 1101 & ce fut pour lors qu'il vendit la ville de Bourges au Roy Philippe, marché plus honorable au vendeur qu'à l'acheteur.

Tous les Croisez étant arrivez par divers chemins en Bithynie, élurent pour leur Chef général Godefroy Duc de Boüillon & de la basse Lorraine, fils d'Eustache Comte de Boulogne. Et on peut dire que cette élection fut si glorieuse pour lui, que tous les sceptres de l'Univers ensemble ne lui sont point comparables.

On vit durant plusieurs nuits pleuvoir des étoiles par intervalles, mais si dru & menu, qu'on eût dit que c'étoient des bluettes du débris des orbes celestes. Et dans la Comté de Namur, du pain qu'on avoit cuit sous les cendres, parut tout sanglant lors qu'on le rompoit; ce qui pouvoit provenir de ce qu'il étoit fait d'une sorte de faux bled, qui rend le pain de cette couleur.

La ville de Nicée en Bithynie, fut le premier exploit des Croisez; la défaite de l'armée de Soliman, suivie de la reddition des places de Lycaonie, Lycie, Cilicie, & Pamphilie, le second; & la prise d'Antioche, qui les arrêta sept mois, & leur coûta bien du sang & de la peine, le troisiéme. 1097. & 1098.

Aprés qu'ils furent entrez dans cette place, ils alle-

1099. allerent audevant de Corban ou Corbagat, Général de l'armée du Sultan de Perse ou de Babylone, la combattirent, & en tuerent prés de cent mille hommes. Ce qui affoiblit tellement la puissance des Turcs, que le Sultan d'Egypte, qui étoit Sarrasin, s'empara facilement sur eux de la Judée, & de la Sainte Cité de Jerusalem.

Il ne la garda pas long-temps, l'armée chrêtienne l'assiegea le 8 de Juin, & l'emporta de vive force le 15 de Juillet de l'an 1099. Tous les Chefs demeurerent d'accord de la donner avec ses dépendances en titre de Royaume à Godefroy de Boüillon leur Chef général Il accepta cet honneur; mais il fut si humble qu'il ne souffrit jamais qu'on lui mît la couronne sur la tête, ni qu'on lui donnât le titre de Roy en une Ville où le Roy des Rois avoit été traité en esclave.

Le Sultan d'Egypte apprehenda avec raison, que les Chrétiens aprés tant d'avantages, ne lui enlevassent aussi son païs, sans lequel il est fort malaisé de conserver la Terre-Sainte. Les voyant donc fort affoiblis, en sorte qu'il leur restoit à peine cinq mille chevaux & quinze mille hommes de pied, il assembla cent mille chevaux & quatre fois autant d'infanterie, dont il donna la conduite à un Lieutenant pour les accabler. Godefroy le plus grand homme de guerre de son siecle, les chargea si résolument & si à propos, qu'il les mit en desordre, & en tua plus de cent mille. Une si grande victoire lui acquit toute la Palestine, à la reserve de deux ou trois places.

Cette année commença donc le ROYAUME DE JERUSALEM, sous lequel étoient la Comté d'Edesse ville capitale de la Medie, la principauté d'Antioche en Celesyrie, & la Comté de Tripoly qui ne fut conquise que plusieurs années aprés,

sur la côte maritime de la Syrie Phenicienne. Pour lors étoit Calife en Babylone, Albuguebase Achamet fils de Muquetadi, le 28 de la Maison de Guebase.

La gloire de cette conquête publiée en Occident par les Princes qui en étoient revenus, picqua les autres qui n'y avoient point été, du desir d'y aller signaler leur nom. Il se fit donc une seconde croisade composée de plus de trois cens mille hommes François, Allemands & Italiens. Guillaume VIII. Duc d'Aquitaine en menoit cent mille, dont les deux tiers étoient de ses sujets : Hugues le Grand frere du Roy & Etienne Comte de Bourgogne qui avoient été de la premiere expedition, furent encore de celle-ci ; & plusieurs Prélats, & quantité de Dames illustres voulurent faire ce voyage. Godefroy étoit mort l'année précedente, n'ayant pas regné un an entier, & Baudoüin son frere lui avoit succedé au Royaume de Jerusalem. 1100.

Cette armée prit sa route par la Hongrie & par la Thrace, & passa par le détroit de l'Hellespont dans l'Asie. En passant le Duc Guillaume vit l'Empereur Grec, & lui refusa en paroles un peu trop hautaines de lui faire hommage des terres qu'il conquêteroit sur les Infidelles. Le perfide Empereur en étant offensé dans son cœur, donna des guides aux croisez, qui les ayant affoiblis par la difficulté des chemins & par la disette, les firent passer à une riviere, où les ennemis les attendant avec avantage, en tuerent en un jour plus de cinquante mille ; le reste se sauva comme il put en Cilicie. Hugues frere du Roy s'en alla à Tarse mourir de ses blessures ; cette ville avoit été prise au premier voyage par Tancrede. 1101. & suiv.

Ces voyages en Levant renouvellerent & accrurent extrêmement la haine des Grecs contre

les Chrêtiens Latins ou Occidentaux. Ils étoient furieusement jaloux de voir qu'ils s'établissoient dans l'Orient, & ils avoient certain pressentiment qu'ils voudroient quelque jour s'emparer de cet Empire, à cause de quoi le conseil de l'Empereur avoit résolu de forcer tous ceux qui passeroient par ses terres, de lui promettre hommage & fidelité pour toutes celles qu'ils pourroient conquerir dans le Levant, comme faisant partie & étant membres de sa domination. Ainsi le Gouverneur de Duras arrêta Hugues frere du Roy de France, & l'envoya pour cela à l'Empereur. Il refusa de lui faire aucun serment, & aima mieux souffrir la prison, où il demeura jusqu'à ce que les autres Chefs étant venus camper aux portes de Constantinople, contraignirent le Grec de le mettre en liberté. Ils lui offrirent en même tems de le faire Chef de cette sainte expédition, mais il refusa cet honneur. Desormais nous ne raporterons plus rien de ces guerres, que ce qui touchera nôtre Histoire.

Mais nous n'oublierons pas de dire qu'elles donnerent commencement à l'usage des Armoiries. De tout tems chaque nation portoit quelques figures ou symboles dans ses enseignes. Les Legions Romaines se distinguoient entr'elles par le different émail de leurs boucliers, & par les diverses lignes qui étoient tracées dessus. Les particuliers ornoient aussi leurs écus de quelques devises qui donnoient à connoître leur naissance, ou leurs belles actions, ou leur humeur & leur esprit. Or dans ces expéditions de la Terre-Sainte, ceux qui avoient déja de ces symboles les rendirent plus propres à leur maison. Et ceux qui n'en avoient point encore, en choisirent, tant pour se faire remarquer dans les combats (leurs habillemens de tête empêchant qu'on ne con-

 nût

sur leur visage) que pour être distinguez des autres; Et aussi aussi afin que ces figures leurs servißent comme de surnoms; car alors il n'y en avoit point encore, ou fort peu.

*Les uns donc, pour marquer comme ils s'étoient croisez, mirent des croix dans leurs armoiries, voilà pourquoi il y en a d'une infinité de sortes; les autres pour montrer qu'ils avoient fait le voyage du Levant & passé la mer, prirent des Besans, des Lions, des Leopards, des coquilles. Les autres formerent leurs armoiries de la doublure de leurs manteaux, selon qu'elle étoit échiquetée, vairée, papelonée, mouchetée, diaprée, ondée, fascée, palée, gyronnée, fuselée, lozangée. Il y en eut qui trouverent plus beau de charger leur écu de quelque piéce d'armure, comme sont les éperons, les fers de lances, les masses, les maillets, les épées, les casques. Plusieurs aimerent mieux des choses qui avoient raport ou aux surnoms qu'on leur donnoit, ou bien à leurs terres, à ce qu'elles produisoient, à la situation, ou autre particularité de leurs châteaux, aux emplois qu'ils avoient, aux charges qu'ils exerçoient. Il y en eut qui choisirent des marques, qui conservoient la memoire de quelque beau fait d'armes, ou de quelque avanture singuliere arrivée à eux ou aux leurs: Et d'autres enfin en voulurent qui marquassent leur inclination, & leurs * exercices ordinaires; sans parler de ceux qui en ont pris par pur caprice & sans aucun dessein.*

* Ceux qui aimoient la chasse, prirent des faucons, des jets, des cors.

Ces glorieuses marques n'apartenoient autrefois qu'aux vrais Gentilshommes, c'est-à-dire à ceux qui étoient tels par des services militaires, & elles faisoient l'une des plus illustres parties de la succession dans leurs maisons. Aujourd'hui tout le monde en porte, les plus roturiers en sont les plus curieux,

ceux

*ceux qui sont de profession contraire à celle des armes, ne parlent que de leurs armoiries. Non seulement ils ont fait passer des rebus de la vile populace, des allusions grossieres sur leurs noms, des chiffres de marchands, des enseignes de boutiques, & des outils d'artisans, dans les écus à l'ombre des couronnes, des timbres, des cimiers & des supports: Non seulement ils ont par une hardiesse insupportable choisi les pieces les plus illustres, & donné sujet de dire qu'*il n'est point de plus belles armes que les armes de Vilain : *mais encore avec l'aide des Genealogistes interessez, ils se sont entez impudemment dans les maisons les plus anciennes; & elles les reconnoissent volontiers, pourvû qu'elles en tirent quelque avantage. Ce qui seroit peut-être tolerable, si aprés cela ils s'efforçoient d'avoir l'ame aussi noble que les armes & les noms qu'ils usurpent.*

1096. Dés la premiere Croisade Guillaume le Roux
97. 98. Roy d'Angleterre, prenant occasion de l'absence
& 99. de son frere Robert, s'étoit saisi de la Duché de Normandie. Enflé par cet accroissement de puissance, il se promettoit d'envahir la France même, parce qu'il voyoit le Roy excommunié, languissant entre les bras de sa concubine, & d'ailleurs n'ayant qu'un fils legitime, qui n'avoit que dix-sept à dix-huit ans, & étoit destitué d'argent & d'amis. Toutefois ce jeune Prince surpassant son âge par sa vertu, se défendit si bien trois ans durant que le Roux fut contraint de le laisser en paix, & se retira en Angleterre.

1100. On remarque qu'il perit plus de Souverains

En ce païs-là s'adonnant à toutes sortes d'infames plaisirs, de tyrannies, & de méchancetez execrables devant Dieu & devant les hommes, il perit d'une façon fort tragique : car il fut tué à la chasse d'un coup de fléche, tiré par hazard

n à dessein, qui lui perça le cœur. Henry son à la chasse qu'à la guerre.
une frere s'empara du Royaume pendant l'é-
oignement du Duc Robert qui étoit encore à la
Terre-Sainte.

La terreur des foudres de l'Eglise, toûjours
ormidables aux gens de bien, & en ce tems-
là de grande suite pour les choses temporelles,
avoient forcé le Roy Philippe de se separer pour
quelque tems de Bertrade : mais les complai-
sances de ceux qui avoient plus de veneration
pour sa puissance que pour celle de Dieu, flâ- 1098.
tant incessamment sa passion, il la rapella auprés 99. &
de lui. Et ce fut du consentement même de Foul- 1100.
ques son mari, qui étoit si fort enchanté de
cette femme, qu'on le voyoit souvent à ses pieds
recevoir tous ses commandemens comme un
esclave. Quelques Evêques de la Belgique ho-
noroient cet adultere du nom de mariage ; &
dans les grandes fêtes lui mettoient la couron-
ne sur la tête, suivant l'ancienne coûtume,
pour montrer qu'ils ne le tenoient pas pour ex-
communié ; Mais les Legats du Pape éviterent
toûjours de communiquer avec lui, & con-
voquerent un Concile à Poitiers au dix-huitié-
me de Novembre dans l'Octave de S. Martin
de l'an 1101. Et là il fut derechef excommunié.
Guillaume Duc d'Aquitaine qui craignoit pareil
traitement étant en pareille faute, parce qu'il en-
tretenoit une concubine, & avoit délaissé sa legi-
time, outragea fort les Prelats : Et ce fut peut-
être le repentir qu'il eut de cette violence, qui le
porta à passer en Terre-Sainte, comme nous avons
dit ci-dessus.

Le Roy constant dans ses affections, sollicita si 1102.
fort auprés du Pape, & y employa tant de moyens
qu'il envoya des Legats pour revoir la cause.

Ils assemblerent un Concile à Baugency : le Roy & Bertrade y comparurent & promirent de se separer de corps jusqu'à la dispense du Pape, & ainsi le Concile se separa sans rien prononcer.

1103. & suiv. Le Roy ayant éludé une sentence définitive, continua avec la recommandation de quelques Evêques, de demander la dispense en Cour de Rome. L'Eglise n'avoit pas encore accoûtumé d'en donner, quoiqu'elle usât quelquefois d'œconomie; mais il y a aparence qu'enfin il l'obtint, tant la fermeté est efficace même dans le mal. Car nous voyons que l'an 1106. il mena Bertrade à Angers, où le miserable Foulques leur fit la plus honorable reception qu'il lui fut possible ; Et d'ailleurs les enfans qui nâquirent de cette conjonction, ne furent point réputez bâtards. La resistance des Evêques ne servit qu'à autoriser l'usage des dispenses de Rome, qui depuis ont été fort communes en toutes matieres.

1103. Tandis que Philippe passoit le tems dans l'oisiveté & dans les plaisirs ; le jeune Loüis qu'on nommoit *le Prince du Royaume*, & qui avoit été désigné Roy par son pere, (on ne marque pas en quelle année) prit le gouvernement des affaires, & commença à travailler pour lui-même.

PHILIPPE ET LOUIS DIT LE GROS, *Roy désigné, âgé de dix-neuf à vingt ans.*

EN ce tems-là le droit des François étoit tel, qu'on ne pouvoit point legitimement arrêter les Seigneurs, ni les punir de mort, si ce n'étoit pour trahison ; mais seulement les dépoüiller de leurs terres, j'entens de celles qu'ils tenoient du Roy ; ils les nommoient honneurs ; C'est ce qui leur

leur donnoit licence de s'armer, de courir sus aux plus foibles, d'exercer des brigandages, & sur tout d'usurper les biens des Eglises, qui étoient presque indéfenduës, quoi qu'elles eussent des vassaux, des Vidames & des Advoüez.

Loüis eut affaire premierement à Bouchard Seigneur de Montmorency, contre lequel il embrassa la cause des Moines de saint Denis, dont ce Seigneur pilloit les terres. Il le fit ajourner en sa Cour ou justice, & il y fut condamné à reparer les torts qu'il avoit faits à cette Abbaye. Il n'obéït point à l'Arrest : ainsi Loüis fut obligé de prendre la voye des armes ; & il le força, par la ruine & l'incendie de tous ses villages & de son château même, de se soûmettre à la raison. 1103.

Il châtia de même Droco ou Dreux de Mouchy, & Lyonnet de Meun, qui tyrannisoient les Eglises, le dernier celles d'Orleans, & l'autre celles de Beauvais. Lyonnet assiegé dans son château, & pressé par le feu que les gens de Loüis y avoient mis, se jetta du haut en bas des murailles & fut reçû sur les pointes des javelots & des dards. 1104. & suiv.

Il humilia aussi Mathieu Comte de Beaumont sur Oise, gendre de Hugues Comte de Clermont en Beauvoisis, duquel ayant eu en dot la moitié de la Seigneurie de Luzarches, il s'étoit emparé de toute cette terre & en avoit dépoüillé son beau-pere. Quoique d'abord il eût mis en déroute les troupes de Loüis qui assiegeoient Chambly proche de Beaumont, il redouta néanmoins si fort la colere de ce jeune Prince, qu'il ploïa devant lui.

Mais Loüis n'osa ou ne voulut pas se mêler de la querelle des deux freres Normands, Robert & Henry. Le premier au retour de la Ter-

re-Sainte redemanda le Royaume d'Angleterre à son puîné qui l'avoit usurpé aprés la mort de Guillaume le Roux. L'affaire aprés trois ans de négociations & de combats, fut terminée en cette sorte; Robert l'an 1105. ayant perdu une bataille à Tinchebray en Normandie, fut fait prisonnier par son frere; lequel aussi cruel qu'injuste, lui éteignit la vûë en lui mettant devant les yeux un bassin de cuivre tout ardent, dont il mourut en prison Il avoit un fils nommé Guillaume, comme son aïeul, & qu'on surnomma Criton. Ainsi toute la succession du Conquerant demeura à Henry le dernier de ses trois fils.

En l'année 1103. Loüis passa en Angleterre vers le Roy Henry, je ne sçai pas à quel dessein, mais il y pensa perir par les artifices de Bertrade. Cette marâtre qui avoit dessein de l'ôter du monde, de quelque maniere que ce fût, sollicita secretement Henry de s'en défaire, tâchant de lui persuader qu'il seroit son plus mortel ennemi; & comme elle vit que cette tentative n'avoit pas réüssi, elle lui fit donner le boucon quand il fut de retour en France, dont il languit quelque tems, & courut risque de la vie.

De toutes les fâcheries que les troubles du Royaume faisoient souffrir à Philippe, la plus grande étoit celle que lui causoit la Maison de
1103. & suiv. Montl'hery. Il faut rapporter icy son origine & sa genealogie, pour l'intelligence des affaires de ce régne. C'étoit une branche puissante de la Maison de Montmorency. Bouchard I. Seigneur de cette Baronnie avoit eu Bouchard II. & Thibaud surnommé File-étoupe, qui étoit Seigneur de Bray & de Montl'hery, & Forêtier du Roy Robert. De ce Thibaud fut fils Guy I. Seigneur de Montl'hery & de Bray. Ce

Guy

:ut deux fils, Miles Seigneur de Montl'hery Bray & Guy le Rouge, Seigneur de Roche-, & grand Senêchal de France, dont nous s parlé ci-dessus; & une fille nommée Alix, :ut femme de Hugues Sire du Puiset, & mere ı fils de même nom. Miles épousa Lithiuse itiere Vicomtesse de Troyes, dont il eut Guy oussel, pere d'Elisabeth heritiere de Montl'he-; qui épousa Philippe fils du Roy Philippe, & ›mte de Mantes. Quant à Guy le Rouge, il eut Elisabeth Dame de Crecy en Brie, veuve de Bouıard Comte de Corbeil, deux fils & deux filles; s deux fils furent Cuy Comte de Rochefort, qui ıourut sans enfans; & Hugues Seigneur de Crey. Des deux filles, Luciane épousa Loüis le 1104.
Gros, & l'autre long-tems aprés, fut femme d'Anceau de Garlande, Grand Senêchal sous le régne du même Loüis.

Or le Roy pour se délivrer des fâcheries que lui causoit cette Maison, accüeillit avec de grandes démonstrations d'amitié Guy le Rouge à son retour de la Terre-Sainte, & lui remit la Charge de Grand Senêchal. Aussi par son moyen il fit le mariage de la fille unique de Guy Troussel avec Philippe son fils, auquel il donna la Comté de Mantes, à condition que Guy lui délivrât le château de Montl'hery, comme il fit. En échange il lui donna le château de Meun.

En même tems, ou peu aprés, Guy possedant entierement les bonnes graces du Roy, maria aussi Luciane sa fille, âgée seulement de dix ans, avec le Prince Loüis. Il sembloit que ces deux mariages eussent éteint la faction des Seigneurs de Montl'hery, quand Miles Vicomte de Troyes, puîné de Guy Troussel, se plaignant avec quelque justice, de ce qu'on ne lui avoit

point reservé sa legitime sur cette Comté, assembla ses amis, & particulierement Anseau & Etienne de Garlande; Gentilshommes de Brie, qui avoient grand crédit parmi la Noblesse, assiege le château de Montl'hery, où étoient pour lors la Comtesse de Rochefort & Luciane sa fille, & d'abord se rend maître des dehors. Rochefort furieusement irrité de cet attentat, y court avec des troupes, trouve moyen de gagner les Garlandes, & ainsi met en fuite le Vicomte de Troyes son neveu. Cela fait, il ramene la jeune Reine sa fille en Cour, & remet les Garlandes dans les bonnes graces du Roy.

Ebles Baron de Rouci, fameux Capitaine, avec son fils Guischard, assembloit souvent des gens de
1104. guerre, avec lesquels il passoit en Espagne, non
& pas tant peut-être pour combatre les Sarrasins, que
1105. pour avoir sujet de piller les biens des Eglises. Cette année il vexoit extrémement toutes celles de Champagne. Sur les plaintes des Ecclesiastiques, Loüis accourut à Rheims; sa celerité étonna si fort le Tyran, qu'encore qu'il se fût fortifié de troupes Allemandes, neanmoins il mît les armes bas, & promit de cesser ses brigandages.

1105. La protection qu'il donna à Thomas Seigneur de Marle, contre Enguerrand de Boves son pere, ne fut pas si juste. Thomas, par le moyen de son château de Montaigu en Laonnois, commettoit mille voleries & cruautez, de sorte que son pere même fut obligé de l'y assieger. Loüis, à la priere de Thomas, ravitailla le château; Enguerrand & les autres Seigneurs, en furent si outrez, qu'ils lui déclarerent qu'ils ne le reconnoissoient plus pour Souverain, puisqu'il protegeoit les méchans. Ils en furent jusqu'au point de lui vouloir donner bataille; mais la mediation de quel-

ques

ques bons François les ayant amenez à une conference, ils lui baiserent la main, & lui jurerent service, à condition que le château de Montaigu seroit rasé.

Le malheureux Empereur Henri IV. s'aheurtant contre les Papes, ils lui soûleverent premierement son fils aîné Conrad; puis celui-là étant mort, Henri-Charles son second fils. Cet enfant dénaturé l'ayant fait prisonnier, il écrivit des Lettres fort pathetiques au Roy Philippe & au Prince Loüis; elles lui attirerent beaucoup de compassion, mais aucune assistance. Enfin étant sorti de prison, il mourut dans la ville de Liege le deuxiéme jour d'Août de l'an 1106. & Henri V. son fils lui succeda dans la querelle contre les Papes, aussi bien que dans ses Etats. Empp. encore Alexis & Henry V.

Le Pape Paschal II. ne voulant pas aller trouver Henri, parce que les Germains, disoit-il, n'étoient pas encore assez domptez, vint en France, passa Clugni, à la Charité, à Tours & à Paris: delà il fut à S. Denis, où le Roy & son fils lui rendirent leurs respects en s'inclinant jusqu'à terre. A Châlons il traita avec les Ambassadeurs de Henry V. & aprés il tint un Concile à Troyes. 1107.

En ce Concile, soit par le zéle des Prélats, ou par la suggestion du Prince Loüis, le Pape prononça la dissolution de son mariage, non encore consommé avec Luciane fille de Gui de Rochefort, sur cause de parenté dans le degré défendu. Tandis que Rochefort avoit gouverné les affaires auprés de Philippe, & qu'il se remplissoit abondamment des fruits de cette suprême faveur, il avoit paru extrémement zelé & fidelle; mais dés que les Garlandes l'eurent supplanté, & qu'Anseau, qui étoit son gendre, se fût emparé de l'esprit du Prince Loüis, il changea d'affection comme

de fortune. Le divorce de sa fille, & son éloignement de la Cour, le mirent aux champs, & ceux qui avoient causé sa disgrace ne manquerent pas de lui faire des outrages secrets, & de noircir toutes ses actions, pour le jetter dans le crime d'où il les avoit tirez, & où ils retomberent eux-mêmes quelque tems aprés. Son Capitaine du château de Gournai sur Marne ayant pris quelques chevaux du Roy, les Garlandes irriterent si fort l'esprit du Prince Loüis, qu'il alla en diligence assieger la place, & ne l'ayant pû emporter d'insulte, il fit venir son artillerie de Paris pour l'emporter par la bréche. Les assiegez n'oublierent ni machines ni travaux pour se défendre; cependant il se forma une ligue entre Rochefort & Thibaud Comte de Blois & de Chartres, qui se mit en campagne pour secourir la place: mais Loüis marcha au devant d'eux, les défit, & puis retournant au siége, reçût le château à composition, & le donna aux Garlandes.

A mesure que ce Prince s'accroissoit en honneur & en puissance, le Roy Philippe son pere, tout usé de l'excés des voluptez, sentoit diminuer sa vigueur & sa santé, si bien qu'aprés avoir langui quelque tems, il mourut à Melun le 29 de Juillet, âgé de cinquante-six ans, dont il en avoit regné quarante-neuf & deux mois. On porta son corps en l'Abbaye de S. Benoît sur Loire, où il avoit choisi sa sepulture, le jeune Roy accompagnant la pompe funebre, & prêtant quelquefois l'épaule à ceux qui portoient le cercüeil.

Philippe fut un Prince fort bien fait & de belle taille, qui avoit beaucoup d'esprit, mais peu de pieté & peu de generosité. Les voluptez, dont la queuë est toûjours venimeuse & mortelle, lui rendirent le corps massif & pesant, & lui engourdirent la conscience & le courage. Mais si à l'égard

de sa personne, son régne fut sans éclat, & plus digne de mépris que de loüange, il fut néanmoins un des plus illustres & des plus glorieux pour la nation Françoise qu'il y en ait eu dans toutes les trois Races de ses Rois. Car d'un côté le zéle universel de cette Nation, & les génereuses dépenses de tant de Princes & de Seigneurs pour le recouvrement de saints Lieux de nôtre redemption, les memorables victoires qu'ils gagnerent sur les Infidelles d'Asie, Jerusalem délivrée, & la Terre-Sainte conquise: d'autre côté leurs grandes & heureuses expéditions en Espagne contre les Maures, puis la conquête du Royaume d'Angleterre par le Duc Guillaume, & en Italie celle de la Poüille, de la Calabre & de la Sicile par les Avanturiers Normands, sont les plus beaux faits que l'on puisse jamais lire dans les Histoires.

Il avoit eu deux femmes, Berthe fille de Florent Comte de Hollande, & Bertrade fille de Simon de Montfort. De la premiere vinrent deux enfans; Loüis qui regna, & Constance qui épousa Boëmond Prince d'Antioche, l'an 1106. De Bertrade il lui nâquit deux fils, Philippe & Florus* ou Fleuri; & une fille nommée Cecile. Les deux fils furent mariez, mais ils n'eurent point de posterité masculine. Le premier fut Comte de Mantes, de Meun sur Yevre, & de Montl'heri. La fille épousa en premieres nôces Tancrede Prince d'Antioche, & neveu de Boëmond; en secondes, Ponce de Toulouze, Comte de Tripoli.

* Ne s'apelloit-il point aussi Charles?

EGLISE du 11 Siécle.

LEs dixmes, les offrandes, les presentations, & les Eglises même, comme nous l'avons dit, avoient été infeodées aux Laïques, par un étrange abus, dont on voit encore des vestiges en Gascogne. Les Seigneurs en prenoient l'investiture

EGLISE du 11 siécle.

du Prince, & les tenoient de lui en fief, de sorte qu'ils ne les pouvoient aliener sans consentement ; & quand ils les vendoient, c'étoit à condition de préference pour le Curé ou pour l'Evêque, s'ils les vouloient ravoir.

Or pour les ramener peu à peu aux Ordinaires, il avoit été ordonné par les Conciles, particulierement par celui de Mets sous le Roy Arnulfe, que les Laïques ne pourroient les mettre hors de leurs mains, ni les donner aux Monasteres sans la permission des Evêques Diocésains, ou du Pape. Ce qui fut depuis confirmé par le Concile de Rome de l'an 1078. & par celui de Melfe de l'an 1090.

Quand il arriva donc que les Seculiers voulurent décharger leurs consciences, & redonner à l'Eglise ces possessions que leurs peres avoient usurpées durant les guerres, les Ordinaires crurent qu'il ne falloit pas souffrir que les Moines les attirassent à eux ; & se lierent ensemble pour les faire tourner au profit de l'Ordre Hierarchique.

Ce fut le sujet d'une opiniâtre & sanglante querelle entre les Evêques & les Moines. Les premiers tinrent plusieurs Assemblées pour conserver leurs droits. Il s'en fit une entr'autres dans l'Abbaye de saint Denis sur la fin du dixiéme siécle, où présidoit Seguin de Sens, vénérable pour son âge & pour sa vertu. Les Moines voyant que le Concile alloit prononcer contr'eux, exciterent une furieuse sedition pour le dissiper. Abbon de Fleuri fut accusé d'avoir été le boute-feu : quoi qu'il en soit, Seguin y fut blessé d'un coup de hache entre les deux épaules ; & Arnoul d'Orleans, ennemi particulier d'Abbon, y eût laissé la vie, s'il n'eût pris la fuite de bonne heure.

Comme la conduite du Prince est la régle de tous

tous les Etats de son Royaume, la pieté de Robert ne servit pas peu à contenir les Ecclesiastiques dans leur devoir, & à les porter aux exercices de la Religion, & à l'étude des bonnes lettres. On doit certes le compter le premier entre les gens doctes de ce siécle, non tant par la noblesse de son sang que par sa capacité, qui n'étoit pas petite pour ce tems-là. On peut lui ajoindre Gauslin son frere bâtard, Archevêque de Bourges, qui entre autres ouvrages, composa un Ecrit touchant les causes de la pluye de sang, qui l'an 1017. étoit tombée en Aquitaine trois jours durant, & avoit cela de merveilleux, qu'elle ne pouvoit s'effacer de dessus la chair, les étoffes & les pierres; mais s'ôtoit facilemeut de dessus le bois. Parmi les autres personnes d'érudition, excellerent encore Foulques & Yves Evêques de Chartres, Leoteric de Sens, Gervais de Rheims, Chancelier de France, Charge qu'il prétendoit être inséparablement attachée à son Archevêché; Berenger Arcdiacre d'Angers; Hildebert du Mans, son disciple & admirateur; & Gerofroy de Vendôme: Ces deux passerent bien avant dans l'autre Siécle. Outre ceux-là, Lanfranc Abbé de saint Etienne de Caën, Durand Evêque de Liege, & les Moines Sigebert de Gemblours, Glaber de Clugni, & Helgaud de Fleuri, qui tous trois travaillerent à l'Histoire.

EGLISE du 11 siécle.

On remarque entre les plus grands serviteurs de Dieu Odillon, dont nous avons déja parlé, & Hugues, tous deux Abbez de Clugni, qui eurent grand credit, auprés des Princes de la terre, parce qu'on les croyoit fort cheris du ciel: j'y ajoûterai Gerard du même Ordre, qui édifia le Prieuré de la Charité sur Loire; autour duquel, & à cause du pont qui est en cet en-

SAINTS.

EGLISE du 11 siécle.

droit-là sur la même riviere, il s'est formé une ville de même nom ; Thierry Evêque d'Orleans, Burchard de Vienne, Brunon de Toul. Tous ces trois vivoient dans la premiere partie de ce Siécle ; mais dans la derniere florissoient un autre Arnoul de Gap, Geraud de Sisteron, Austinde d'Ausch, Hugues de Grenoble, Arnoul de Soissons, & Maurille de Roüen. On peut joindre à ces Prelats Brunon, qui fut instituteur de l'Ordre trés-austere des Chartreux ; Robert Abbé de Molesme, qui le fut de celui de Cîteaux : & Isarn natif de Toulouse, Abbé de S. Victor de Marseille. Pour Robert d'Arbresel, il n'est pas encore au catalogue des Saints, quoiqu'il ait fondé l'Ordre de Fontevraud.

HERESIES.

La France ne fut pas exempte d'heresies ; il se trouva l'an 1000. au Bourg des Vertus, dans l'Evêché de Châlons, un Païsan Fanatique nommé Leutard, qui brisoit les images, prêchoit qu'il ne faloit pas payer les dixmes, & soûtenoit que les Prophêtes n'avoient pas toûjours dit de bonnes choses. Il se faisoit suivre par une multitude innombrable de populace, qui le croyoit inspiré de Dieu. Son Evêque (c'étoit Gibuin) l'ayant facilement convaincu, & ensuite desabusé ces pauvres gens, le malheureux, par desespoir de se voir abandonné, se précipita dans un puits, la tête la premiere.

A quelques années de là il vint d'Italie je ne sçai quelle femme, imbuë des rêveries des Manichéens, qu'elle inspira à deux des plus sçavans & des plus nobles du Clergé d'Orleans. On les nommoit Lisois & Etienne ; le dernier étoit Directeur de la Reine Constance. Ceux-là en infatuerent plusieurs autres de diverses conditions. Un certain Gentilhomme Normand se mêla

parmi eux, & feignit d'être de leur secte, pour en découvrir tous les secrets. Aprés avoir penetré jusqu'au fond de leur doctrine, il en informa le Roy Robert. Il faisoit souvent sa résidence en cette ville-là; mais pour lors il n'y étoit pas. S'y étant donc rendu aussi-tôt, il fit prendre les chefs, & avec eux celui qui les avoit découverts, & qui certes meritoit punition, d'avoir feint d'adherer à une chose si punissable. Il assembla un Concile en 1022. pour les convaincre: mais n'ayant pû les desabuser, on fit allumer un bûcher dans un champ proche de la ville, pour les jetter dedans, s'ils persistoient en leur folie. Ces obstinez, bien loin de craindre les flammes, y coururent de toute leur force; il en fût brûlé treize, dont il y avoit dix Chanoines de Sainte-Croix. L'Histoire dit que la Reine irritée de l'opiniâtreté d'Etienne, l'attendit à la porte de l'Eglise comme on l'en tiroit pour le mener au suplice, & qu'elle lui creva un œil avec le bout d'un bâton qu'elle tenoit: en ce tems-là toutes les Dames de qualité en portoient, & d'ordinaire il y avoit la figure d'un oyseau au dessus de la poignée.

On usa de la même rigueur envers tous ceux de cette secte qu'on pût découvrir en divers endroits, & principalement à Toulouze en l'an 1022. Mais les restes de ces cendres, ou (comme disent quelques-uns) le frequent commerce que les François allant aux voyages du Levant, eurent avec les Bulgares qui étoient Manichéens, rallumerent peu aprés cette phrenesie dans le Languedoc & dans la Gascogne.

L'erreur des Sacramentaires étoit plus subtile, & pourtant elle ne fit pas un si grand progrés; car il faut quelque chose d'incomprehensible, & pour ainsi dire d'émerveillable pour enchanter l'esprit hu-

EGLISE du 11 siécle.

humain ; les choses intelligibles trouvent peu de sectateurs. Jean Scot Erigene, & quelques demi Sçavans trop subtilement curieux, pour avoir voulû disputer du mystere de la sainte Eucharistie, selon les notions & les termes de la Philosophie humaine, avoient jetté dans les esprits des difficultez & des doutes touchant la presence réelle du corps de JESUS-CHRIST dans ce Sacrement. Il faut bien croire que dés le dixiéme Siécle il s'étoit élevé quelques murmures de gens qui la contestoient, puisqu'il se fit des miracles pour la prouver. Mais je m'étonne que quelques Modernes ayant avancé que Leoteric Archevêque de Sens doutoit de la réalité, parce qu'il demandoit des épreuves sur le sacré corps de JESUS-CHRIST, & disoit à ceux qu'il mettoit à cet essay, *si tu en es digne, reçoy-le.* Le mot de *probatio* mal entendu les a trompez ; & ils ne se sont pas souvenus que la perception de ce Sacrement étoit quelquefois employée à servir de preuve dans un fait pour justifier ou convaincre un accusé, comme le fer chaud, l'eau boüillante, ou froide, la Croix & les Reliques. Et c'est ce que le Roy Robert ne trouvoit pas bon ; de sorte qu'il menaça Leoteric de le faire déposer, s'il continuoit à demander de semblables preuves ; sans doute parce que cela blessoit la dignité de ce divin mystere, & que ce qui donne la vie ne devoit pas être employé pour donner la mort.

Le premier qui osa dire ouvertement, contre la croyance de tous les Siécles précedens, que le S. Sacrement n'étoit que la figure du corps de Nôtre-Seigneur, ce fut Berenger, Tresorier & Ecolastre de S. Martin de Tours, & Archidiacre d'Angers. Comme il étoit un des plus sçavans hommes de son tems, & qu'il avoit tant de charmes dans

son

son discours & dans son entretien, qu'il se faisoit suivre par une quantité innombrable de disciples, à cause de quoy ses adversaires l'accuserent d'être Magicien : il attira à son parti Brunon Evêque d'Angers, & grand nombre de personnes en France, en Italie & en Allemagne. Tous ses sectateurs, non plus que tous ses adversaires, n'étoient pas du même avis : car des premiers, les uns soûtenoient que dans le Sacrement il n'y avoit que du pain & du vin qui étoient la figure du corps & du sang de CHRIST ; les autres, que le corps y étoit, mais enveloppé dans le pain & dans le vin : quelques-uns, que le pain & le vin demeuroient en partie, & en partie aussi étoient changez : plusieurs, qu'ils se changeoient effectivement au corps & au sang de J. C. mais que si celui qui s'en approchoit pour communier en étoit indigne, ils retournoient en leur nature de pain & de vin. Quant aux seconds, il y en avoit qui pensoient que Nôtre-Seigneur s'unissoit d'une trés-intime union avec celui qui recevoit ce Sacrement. EGLISE du 11 siécle.

Durand Evêque de Liege, & Adelman son Ecolastre, depuis Evêque de Bresse, arrêterent le cours de cette doctrine de Berenger par leurs Ecrits, & le Roy Henri par son autorité ; si bien qu'il se tint clos & couvert durant quelques années. Au bout desquelles ayant remué de nouveau cette question, le Pape Leon XI. le condamna dans le Concile de Rome, & dans celui de Verceil, tous deux en l'an 1050. Dans ce dernier on fit brûler le livre de Scot, qui étoit la source où il sembloit avoir puisé son erreur. Cinq ans aprés, Hildebrand Legat du Pape Victor II. étant envoyé en France pour reformer le Clergé, convoqua un Concile à Tours, où il le contraignit d'abjurer son erreur, & de signer sa retractation.

Il ne desista pas pour cela de ses brisées ; il fallut le citer au Concile qui se tint à Rome l'an 1059. où il fut obligé de brûler de sa main le livre de Jean Scot, & de signer une confession de Foy composée par le Cardinal Humbert. Mais dés qu'il fut en liberté il renouvella la dispute, qui dura jusqu'en l'an 1079. & broüilla fort les esprits. Gregoire VII. ayant reconnu que plus on remuoit cette question, plus on augmentoit le doute, usa de prudence pour la terminer. Il fit venir Berenger à un autre Concile de Rome, & il ménagea si bien cet esprit, qu'il reconnut & confessa la conversion substantielle du pain & du vin au corps & au sang de JESUS-CHRIST.

Etant de retour en France, il prit l'habit de saint Benoît pour faire penitence, & se retira dans le Prieuré de saint Cosme, qui est dans une isle de la Loire à deux lieuës au dessous de Tours, où il attira plusieurs Chanoines de saint Martin, qui étoient enchantez de la douceur de sa conversation. Il y passa le reste de ses jours en grande austerité ; & mourut trés-saintement l'an 1091. âgé de plus de 80 ans.

Vers l'an 1090. & suivans un certain Roscelin Chanoine de l'Eglise de Compiegne essayoit de se signaler par des opinions nouvelles & hardies : car en philosophie il se rendit l'auteur & le chef de la secte des Nominaux ; Et en s'escrimant à tort & à travers des subtilitez de sa Dialectique, il avança quantité de propositions condamnables. Entr'autres que les trois personnes de la Trinité se pouvoient apeller trois choses, comme sont trois hommes ou trois Anges, avec cette difference neanmoins qu'elles n'avoient qu'une même volonté & une même puissance. Il disoit pour apuyer son opinion, que Lanfranc & Anselme avoient été

de-

ême sentiment que lui. Pour Lanfranc, il étoit t & ainsi il ne pouvoit le dédire : mais Ansel- s'en justifia hautement, poursuivant sa condam- on à cor & à cry. Rainaud Archevêque de eims le cita au Concile de Soissons; il y compa- & se retracta : mais comme on crut qu'il ne le soit que pour éviter d'être lapidé par le peuple, le contraignit de sortir du Royaume. Il passa en ngleterre, où il eut encore de grandes contesta- ons avec Anselme.

EGLISE du XI siécle.

La maniere de traiter les questions de Theologie ar les subtilitez de la Dialectique, n'est pas si ouvelle que l'on croit. Le Pape Agapet en dressa, u du moins eut la pensée d'en dresser des écoles, Jean Damascene vers l'an 700. en forma quelques préceptes. Jean Scot Erigene s'en étoit fort escrimé, & par ce moyen il s'acquit l'admiration du vulgaire, mais le mépris de ceux qui étoient mieux versez que lui dans la Theologie des Peres & des Conciles. L'Abbé Lanfranc s'en servit pour combattre Berenger, & l'avantage qu'il remporta sur cet adversaire, mit cet art en plus grande vogue ; De sorte qu'il demeura le maître des écoles, ainsi que nous le dirons aux siecles suivans.

Quelques soins qu'on aportât à reformer les desordres & ôter les zizanies de l'Eglise on n'en pouvoit arracher la simonie, qui en est la plus feconde racine. En voici un petit échantillon entre mille. Dans un Concile que le Legat Hildebrand, depuis Pape sous le nom de Gregoire VII. tint à Lyon l'an 1055. il se trouva quarante-cinq Evêques & vingt-trois autres Prélats, qui sans autre accusation que de leur propre conscience, avoüerent publiquement ce crime, & renoncerent à leurs benefices. Exemple fort commun pour la faute, mais bien rare pour la penitence.

Quoi

EGLISE du 11 siécle.

Quoique l'Eglise d'Occident eût toujours tenu que le celibat étoit d'obligation pour les Prêtres, neanmoins dés la fin de la race Merovingienne, plusieurs d'entr'eux s'étoient licenciez à entretenir des femmes. Ensuite comme les peuples barbares qui embrasserent le christianisme, connoissoient peu cette vertu de continence, il avint que ceux des leurs qui prenoient les Ordres sacrez ne crûrent pas y être astraints : tellement que ne voulant pas s'abstenir de ce plaisir, ils trouverent qu'il étoit plus honnête d'avoir de legitimes épouses que des * *Chambrieres*. Cet usage s'étendit bien au large dans l'Illyrique, dans la Germanie, & dans les Gaules, principalement dans les Provinces voisines de la Germanie, & dans la Bretagne & la Normandie. Il faudroit une histoire entiere pour raconter tous les efforts & déduire les divers moyens que les Papes employerent pour tirer les Prêtres d'entre les bras de ces femmes. Ils les priverent de leurs benefices, ils les excommunierent, ils défendirent aux seculiers d'entendre leurs messes, ils déclarerent leurs enfans bâtards, & pour dernier coup de massuë, ils exposerent ces innocens en proye aux Seigneurs, & leur permirent de les reduire en servitude, & de les vendre.

* Focariæ.

Je ne sçai point de tems où l'on ait plus bâti d'Eglises & d'Abbayes qu'en celui-ci. Le Roy Robert en fonda lui seul plus d'une trentaine ; il n'y avoit pas un Seigneur qui ne se picquât de cette gloire : les plus méchans affectoient le titre de *Fondateurs* ; Tandis qu'ils ruinoient des Eglises d'un côté, ils en rebâtissoient de l'autre, & faisoient de sacrileges offrandes à Dieu des biens qu'ils avoient ravis au peuple & au Clergé. Il se trouvoit même des Ecclesiastiques interessez qui fomen-

toient

:t abus, & qui faisoient passer pour des & pour des Saints tous ceux qui apor-ı leur mense, de quelque endroit qu'ils t pris. EGLI-SE du 11 siécle.

t une chose remarquable que la fantaisie mit dans les esprits des hommes au com-ment de ce siécle, de renverser toutes les s Eglises, même les plus belles, pour en d'autres à leur nouvelle mode. Ce chan-nt des murailles materielles sembloit être ne de celui qui se fit en ces tems-là dans la face; & pour ainsi dire, dans l'édifice Eglise Gallicane.

ès le huitiéme siécle les Papes avoient trou-noyen d'affoiblir l'autorité des Metropolitains, les obligeant par un Decret d'un Concile te-à Mayence par saint Boniface, de recevoir ecessairement le Pallium de Rome, & de s'assu-tir & obéïr canoniquement en tous points à Eglise Romaine. Depuis cette profession fut hangée en serment de fidelité sous Gregoire VII. ls s'étoient aussi attribué, privativement à tout utre, le droit de separer le mariage spirituel u'un Evêque contracte avec son Eglise, & de ıi donner la liberté d'en épouser une autre. Ils voient étendu leur jurisdiction patriarchale dans out l'Occident, en admettant les apellations des rêtres, en prenant connoissance des choses qui 'apartiennent qu'aux Evêques, & en les ne-essitant de prendre confirmation d'eux; pour quelle ils leur payoient certain droit qui avec tems s'est converti en ce qu'on apelle An-ates.

Bien plus, ils avoient comme aneanti les Con-iles provinciaux en leur ôtant la souveraineté ar la cassation de leurs jugemens; de sorte que ces

EGLISE du 11 siécle.

ces assemblées furent à la fin délaissées comm inutiles, & qui ne donnoient à ceux qui s'y étoient trouvez, que le déplaisir de voir souven casser leurs sentences à Rome sans avoir oüi leur raisons. Gregoire VII. fit passer en régle de droi commun, *Que nul ne fût si hardy que de condamner celui qui apelleroit au saint Siege; Et il recevoit toutes sortes d'apels, même des causes d'entre les Laïques.*

Mais ils ne firent point de plus grande bréch aux libertez de l'Eglise Gallicane, que lors qu'il introduisirent cette croyance, qu'on ne pouvoi assembler de Conciles sans leur autorité; Et lor qu'aprés avoir fait diverses tentatives pour s'établir des Vicaires perpetuels dans les Gaules, il trouverent les moyens d'y faire recevoir leu Legats Pour cet effet ils se servirent premierement d'un Canon du Concile de Sardique, qu leur donnoit pouvoir d'en envoyer dans les Provinces pour y revoir le procés de la dépositio des Evêques quand il y en avoit plainte. Apré qu'ils eurent accoûtumé les Prélats François en souffrir en ce cas-là, ils gagnerent peu à pe un autre point durant la foiblesse des Prince qui fut d'y en envoyer sans qu'il y eût plainte apellation; Et finalement quand on en eut re çû le joug, Alexandre II. posa pour maxime *que le Pape doit avoir le gouvernement de tout les Eglises.*

De ces Legats, les uns avoient tout le Royaume sous leur jurisdiction, les autres une part seulement. Ils y venoient avec puissance de poser les Evêques & le Metropolitain, mên quand il leur plaisoit, d'assembler des Concil de tout leur détroit, d'y présider avec le Metropolitain, & de le préceder, d'y faire des Canon

de renvoyer au Pape la décision des choses à quoi les Evêques ne vouloient pas consentir, comme aussi tous les actes du Concile, dont il disposoit à sa volonté. Et il est à remarquer que leurs suffrages contrepesoient ceux de tous les Evêques ensemble; & que souvent, de leur seule autorité, ils jugeoient les causes des élections des Evêques, celles des benefices, des excommunications des Laïques, & autres semblables. Tellement que ces assemblées, jadis si saintes & si souveraines pour la discipline, n'ayant plus aucun pouvoir, étoient, à proprement parler, plûtôt des conseils pour autoriser les volontez de la Cour de Rome, & pour enrichir ses suppôts, que non pas de legitimes & libres Conciles. EGLISE du 11 siécle.

Or aprés qu'Alexandre II. eût ordonné que les Evêques des Provinces où s'étendoit leur Legation, fourniroient leur subsistance; & que Gregoire VII. eût ajoûté au serment que les Metropolitains faisoient en recevant le Pallium, qu'ils les traiteroient honorablement à leur passage & à leur retour, & les aideroient des choses necessaires; le profit de ces emplois ne fut pas moins grand que l'honneur & la dignité. Ainsi le desir du gain les faisoit rechercher avec empressement, & les Papes les donnoient pour recompense à leurs creatures. Ce n'étoit donc qu'allées & venuës de Legats; Et dés qu'un avoit rempli sa bourse, il en venoit aussi-tôt un autre en sa place. En sorte que les Evêques & le Clergé extremement ennuyez & appauvris par ces continuels épuisemens, ne consideroient plus les legations comme un remede, mais comme un mal. En effet il devint si importun & si fâcheux, qu'il falut enfin y aporter quelque adoucissement, qui fut de ne recevoir plus de Legats que pour des causes trés-importantes.

EGLI-SE du 11 siécle.

Ce ne seroit jamais fait de cotter tous les Conciles qui s'assemblerent durant ce siecle. On en trouve grand nombre dans les Epitres d'Yves de Chartres, de Gregoire VII. & de Gefroy de Vendôme. J'en marqueray aussi quelques-uns. L'an 1003 les Evêques de France s'étant assemblez aprouverent le mariage du Roy Robert avec Berthe; & l'année d'aprés, y étant contraints par les anathêmes de Rome, ils revoquerent leur sentence & excommunierent le Roy.

Glaber raporte qu'il en fut celebré plusieurs en Italie & en Gaule, touchant quelques usages d'assez peu d'importance; comme pour sçavoir s'il falloit jeûner les jours d'entre l'Ascension & la Pentecôte; Permettre aux Benedictins de chanter le *Te Deum*, les Dimanches de Carême; Et celebrer la fête de l'Annonciation le ving-cinquiéme Mars ou bien le dix huitiéme de Décembre, comme faisoient les Espagnols suivant le decret de leur dixiéme Concile de Tolede. Pour décision, ces jeûnes furent abolis, hormis celui de la veille de la Pentecôte; les Benedictins maintenus dans la possession de chanter le *Te Deum* en Carême, & la fête de l'Annonciation conservée en Mars.

Le Roy Robert convoqua plusieurs Conciles, particulierement un l'an 1022. à Orleans pour extirper l'heresie des Manichéens qui régnoit en cette-ville-là; un autre au même endroit l'an 1029. pour la Dedicace de l'Eglise de saint Aignan qu'il avoit bâtie. La même année il s'en assembla un à Limoges, Gauzlin de Bourges y présidant, sur la contestation qui s'émut s'il falloit donner à S. Martial Evêque de cette Ville-là, le titre d'*Apôtre*, comme vouloient les Limosins, ou seulement celuy de *Confesseur*, comme

noient quelques autres. Ces questions procedoient de l'ambition de quelques peu verſez dans la connoiſſance de l'an-
qui pour avoir la preſéance ſur les au-
ibuoient tous la fondation de leurs Egli-
pôtres ou aux Diſciples de Jesus-Christ,
la forgeoient des fables & pervertiſſoient
ſtoire.

EGLISE du 11 ſiécle.

ıcile n'eut pas aſſez de force pour ter-
tte queſtion : on l'agita encore avec de
rigues, & altercations, l'an 1033. dans
ourges, puis dans le ſecond de Limoges,
lui de Beauvais, qui ſe tinrent l'an 1034.
ela on conſulta ſur ce ſujet le S. Siege,
a enfin que S. Martial devoit être reveré
pôtre.

le ſecond Concile de Limoges s'étant
ıe plainte touchant les abſolutions que
accordoient à ceux qui étant excommu-
ient recours au ſaint Siége, il fut dit,
ıne ne pouvoit recevoir penitence ou abſo-
Pape, s'il n'y étoit renvoyé par ſon Evê-
qui fut encore un effort de la liberté de
allicane.

cy un autre, à mon avis, plus conſide-
ans le premier Concile d'Anſe, petite
Lyonnois, où il ſe trouva trois Arche-
neuf Evêques, Goſſelin Evêque de Maſ-
ınt levé de ſon ſiege, ſe plaignit que
l Archevêque de Vienne avoit, ſans ſa
n, fait les Ordres dans l'Abbaye de Clu-
étoit de ſon Diocéſe. L'Archevêque
pour garand l'Abbé Odillon qui étoit là
Odillon fit aparoître d'une Bulle du
ıi accordoit le privilege aux Abbayes de
regation de n'être ſujettes à aucun Evê-
que,

EGLISE du 11 siécle.

que, dans le territoire duquel elles se t roient, & le pouvoir d'appeller chez eu qu'il leur plairoit pour faire leurs ordina leurs consecrations. Là-dessus les Evêque lû les canons du Concile de Chalcedoine plusieurs autres, ordonnerent que les Moi roient sujets à leurs Evêques, & défend tous leurs confreres de faire aucunes ordi dans le territoire d'autrui: car ils jugerent dillon n'étoit point bon garand, ni le p du Pape valable, pour autoriser ce passe Burchard se laissant vaincre à la raison, da pardon à Gosselin, & pour satisfactio bligea de lui fournir tous les ans, tant q vroit, de l'huile d'olive pour faire le saint me, de quoi il lui bailla acte & caution.

Le même Glaber écrit que cette année eut plusieurs autres Conciles dans les Pr de France, particulierement en Guyenne la reformation des mœurs : car tous ces la desiroient ardemment, afin d'apaiser l Dieu, qui alors affligeoit la France d'une le famine. Entre plusieurs decrets, il y un qui ordonna, sur peine d'excommuni l'abstinence de vin les Vendredis, & de les Samedis, s'il n'y arrivoit une fête sol le, ou une griéve maladie. Gerard Evê Cambray rejetta ce decret comme une no té qui étoit contraire aux régles de l'Eg qui n'avoit pour tout fondement que je quelle revelation.

Ces Assemblées travaillerent aussi à assu biens de l'Eglise contre les pillages de pl Seigneurs, & à rétablir la discipline, do fit quelques canons dans le second de Li Celui de Beauvais fut tenu quinze jour

celui de Bourges. Le Pape Leon IX. étant venu en France, en convoqua un à Rheims vers l'automne de l'an 1049. Victor II. un à Toulouse l'an 1056. pour extirper les abus, & particulierement la simonie, qu'il est plus difficile d'ôter de l'Eglise, que de lui ravir les biens même qui en sont la cause. EGLISE du 11 siecle.

Le Roy Henry desirant faire couronner Philippe son fils, assembla les Prélats & Seigneurs de ses Etats à Paris l'an 1059. ou 60. Amat Evêque d'Oleron, Legat du saint Siege dans la troisiéme Aquitaine & dans la Narbonnoise, en tint plusieurs; deux en Gascogne; l'un où il excommunia les détenteurs des biens d'Eglise; l'autre où il fit dissoudre le mariage de Centulle Vicomte de Bearn; & un encore au bourg de Deols en Berry, avec Hugues Legat & Archevêque de Lyon, pour l'affaire de cette Abbaye. Le même, ayant la Legation du Pape dans la petite Bretagne en convoqua un l'an 1079. dans cette Province, pour donner ordre à l'abus des fausses penitences, c'est-à-dire, de ce qu'on en imposoit de fort legeres pour de grands crimes.

A la fin de l'an 1080. il y en eut trois; un à Lyon, où Hugues Evêque de Die, & depuis Archevêque de Lyon, Legat du Pape, fit confirmer la Sentence qui avoit déposé Manassés Archevêque de Rheims: un à Avignon, où le même sacra un autre Hugues Evêque de Grenoble: & le troisiéme à Meaux, dans lequel Ursion de Soissons fut déposé, & en sa place instalé Arnoul Moine de S. Medard.

L'année suivante le même Hugues & Richard Abbé de Marseille, Cardinaux, en assemblerent un à Poitiers; Amat d'Oleron, Legat en Aquitaine, s'y trouva aussi. On y ordonna par

EGLISE du 11 siécle.

provision le divorce de Guillaume Comte de Poitiers, & de sa femme, à cause de la parenté qui étoit entr'eux.

Celui de Thoulouze en l'an 1090. fut convoqué par les Legats d'Urbain II. Il y fut fait quelques Reglemens touchant les causes Ecclesiastiques ; & l'Evêque de cette ville s'y purgea de certains cas qu'on lui imposoit.

Le plus celebre de tous fut le Concile de Clermont, l'an 1095. Le même Urbain y excommunia le Roy Philippe, & prêcha avec grande ardeur la premiere croisade, & pour obtenir aux Chrêtiens l'assistance de la sainte Vierge, il ordonna que les Ecclesiastiques recitassent l'Office ou HEURES DE NÔTRE-DAME, que les Chartreux & les Hermites instituez par Pierre Damian, avoient déja reçû parmi eux. Il y en eut encore un à Tours l'année suivante, pour se preparer à cette expedition de la Terre-sainte.

La derniere année de ce Siecle on en vit aussi un à Poitiers, auquel Jean & Benedict Cardinaux Legats présiderent ; le Roy Philippe y fut frappé d'anathême, & son Royaume mis en interdit, parce qu'il avoit repris Bertrade avec lui. L'année précedente il s'en étoit tenu un à Autun, & la suivante il y en eut un aussi à Baugency, tous deux pour le même sujet.

Les défenses des mariages jusqu'au septiéme degré, embarrasserent extrêmement l'onziéme & le douziéme siécle. Comme cette rigueur étoit excessive, les Princes la franchissoient sans beaucoup de scrupule, & aprés ils s'opiniâtroient contre les excommunications, avec d'autant plus de prétexte, qu'il se trouvoit des Jurisconsultes qui comptoient ces degrez d'une autre façon que les Ecclesiastiques ; tellement que cette défen-

ne servoit presque qu'à ceux qui étant ennuyez EGLISE du 11 siécle.
: leurs femmes, étoient bien aises d'avoir un
ıjet si specieux de les répudier.

Quant à l'administration des Sacremens dans
Eglise de Jerusalem, à cause de la trop grande
fluence de peuple, on ne communioit les Laï-
ues que sous l'espece du pain; cette coûtume
introduisit peu à peu dans l'Eglise Occidentale:
il y a apparence que le canon du Concile de
lermont y fut favorable, qui ordonnoit que *ceux
s: communieroient prissent les deux especes separé-
ent*, (c'étoit pour éviter l'abus des Grecs, qui
empoient celle du pain dans celle du vin) *si-
on en cas de necessité, ou* PAR PRECAUTION,
est-à-dire s'il y avoit danger de répandre le ca-
ce, comme lorsque la multitude & la presse des
ommunians étoit trop grande.

Il y eut aussi du changement pour le gouverne-
ient de quelques Eglises. Les sieges Episcopaux de
ascogne, qui avoient été vuides durant plus de
eux siecles, furent remplis; ceux d'Arras & de
ambray, qui avoient été gouvernez par un même
asteur depuis S. Vaast, commencerent aussi d'a-
oir chacun le sien aprés la mort de Conrad II. qui
s tenoit tous deux; & Manasses fut fait le premier
vêque de Cambray l'an 1095.

On tenta la méme chose à l'égard de celles
: Noyon & de Tournay, qui avoient été join-
s depuis saint Medard: mais le Roy Philippe
y étant opposé, elles demeurerent en cet état
squ'à l'an 1146. que l'on les desunit, Simon,
ls de Hugues le Grand, en étant Evêque.
nselme, Moine de Soissons, & Abbé de saint
incent de Laon, fut le premier qui remplit le
ege de Tournay

L'an 1179. Gregoire VII. par ses Bulles, don-

EGLISE du II siecle.

na, ou comme disent d'autres, confirma à l'Archevêque DE LYON LA PRIMATIE sur les quatre Lyonnoises seulement, étant peut-être persuadé, comme quelques autres, que Lyon étoit d'ancienneté la ville capitale & la premiere Eglise des Gaules. L'Archevêque de Tours y obéït le premier ; mais ceux de Sens & de Roüen s'y opposerent de toutes leurs forces ; & quoique cet établissement eût été maintenu au Concile de Clermont, & depuis encore confirmé par un Jugement contradictoire qui fut donné en Cour de Rome l'an 1099, l'Archevêque de Roüen ne s'y voulut jamais soûmettre ; & ce fut, comme je croy, dans cette dispute qu'il commença, par émulation, à prendre le titre de PRIMAT DE NORMANDIE. Mais celuy de Sens étant mal soûtenu de ses Suffragants, ploya, & est demeuré sujet à la Primatie de Lyon.

L'Abbé Odillon étant excité par plusieurs revelations à soulager les ames qui étoient en peine aprés la mort, ordonna aux Religieux de sa Congregation de Clugny d'en faire commemoration tous les ans le lendemain de la Toussaints, dans leurs prieres & dans le Service divin : ce que l'Eglise universelle reçût incontinent aprés.

Sur la fin du Siecle, trois Ordres celebres de Religieux prirent naissance ; celui des Chartreux, celui de saint Antoine, & celui de Cisteaux. Pour le premier, il fut institué par Brunon Chanoine de Rheims, & saint Hugues Evêque de Grenoble, qui les premiers se retirerent dans l'affreuse solitude de la Chartreuse de Dauphiné, laquelle a donné le nom à cet Ordre. Celui de saint Antoine à Vienne, au même païs,

doit

doit sa naissance à un Gentilhomme nommé Gaston, qui voüa sa personne & ses biens au soulagement de ceux qui étoient atteints du feu sacré, & venoient implorer l'intercession de ce Saint à Vienne: car son corps y avoit été apporté de Constantinople par Josselin Comte d'Albon, du temps du Roy Lotaire, fils de Loüis d'Outremer. Ce Gaston assembla quelques compagnons, qui du commencement étoient Laïques; mais peu aprés ils devinrent Religieux sous la Regle de S. Augustin, & produirent cette Congregation en diverses Provinces. EGLISE du 11 siecle.

L'an 1098. Robert Abbé de Molême donna commencement à l'Ordre de Cisteaux, par les liberalitez d'Eudes Duc de Bourgogne. C'est comme un rejetton de celui de S. Benoît: & il devint dans peu de tems si puissant, que durant plus de six-vingt ans il gouverna presque toute l'Europe au spirituel & au temporel.

Il ne faut pas omettre que Robert natif du village d'Arbresel, Diocése de Rennes, institua l'Ordre de Fontevrault, dont les Monasteres sont doubles, d'hommes & de femmes, vivans sous la Regle & l'habit de saint Benoît. Ce Robert premierement fut Archidiacre de Rennes; puis il eut mission particuliere du Pape Urbain II. pour prêcher aux peuples. Comme il se vit suivi par tout d'une multitude infinie de gens de l'un & de l'autre sexe, il leur bâtit des cellules dans les bois de Fontevrault, à trois lieuës de Saumur, sur les confins du Poitou, & puis ayant renfermé les femmes à part, (ce fut peut-être aprés les bons avis de Gefroy de Vendôme) il fit un grand Monastere, duquel il s'en est produit plusieurs, dans tous lesquels l'Abbesse commande aux Religieux, & celle de Fontevrault est le Général de tout l'Ordre.

EGLISE du 11 siècle.

Vers l'an 1048. il s'émut une fameuse dispute entre les Moines Benedictins de S. Denis en France, & ceux de saint Himmeran de Ratisbonne : ceux-ci ayant fait courir le bruit qu'ils avoient le corps de S. Denis l'Areopagite & qu'il leur avoit été donné par le Roy Arnoul. On fit une celebre Assemblée à S. Denis pour cela, où ceux de l'un & de l'autre parti s'étant mis en jeûnes & en prieres, on ouvrit la chasse de ce Saint, & on y trouva son corps tout entier, à la reserve du bras que le Pape Etienne III. avoit emporté à Rome. Ceux de Ratisbonne ne se rendirent pas pour cela, & soûtinrent toûjours leur suposition.

Il y eut une controverse pareille, & encore plus longue, entre les Moines de Fleury, & ceux du Mont-Cassin, pour le corps de leur Patriarche S. Benoît.

La grande ardeur que l'on avoit alors pour les Reliques, donna lieu à ceux qui n'ont rien de plus sacré que l'argent, d'en aller querir en Italie, & jusqu'en Orient; d'en dérober par tout où ils pouvoient, & bien souvent même d'en suposer pour en faire trafic; & les Seigneurs les achetoient bien cher, non seulement par devotion; mais aussi pour enrichir & agrandir leurs villes & leurs châteaux par l'affluence des peuples qui venoient visiter ces sacrez gages de pieté.

ERTHE,

FEMME DE

PHILIPPE I.

AUDOUIN Comte de Flandres moyenna à Philippe son pupille l'alliance de Berthe, fille de :ent I. du nom Comte de Hollande & de Frise, & ;ertrude de Saxe, les deux parties étant encore jeunes ; de sorte qu'elle ne fut accomplie vers l'an mil soixante-sept. La bonne Prin- : moins parfaite en beauté qu'en vertus, trouien des sujets de les exercer. Philippe étant e inclination trop amoureuse cherchoit ail- ; des charmes qu'elle ne possedoit pas ; & il aitoit avec plus de civilité que d'amour. Ber- s'en apperçût bien, & elle s'efforçoit par les soins & les respects qui peuvent captiver :sprit raisonnable, de retenir les passions de- :es de Philippe : mais tant s'en faut qu'elle gnât quelque chose, qu'au contraire, le Roy éprisoit de plus en plus, & mettoit tous les s quelque nouvelle Maîtresse en sa place. tefois cette conduite peu reguliere eut été ıs fâcheuse à supporter, si elle n'eut point : un divorce scandaleux. Ce Prince tomba :rement dans le desordre : car passant un par Tours, il vit, aima & enleva en un nt Bertrade femme de Foulques Rechin ou :*le*, Comte d'Anjou. Cette femme artifi- :e ne fut pas plûtôt admise à la Couche Royaqu'elle obtint du Roy qu'il releguât la Rei-

ne à Montreüil, Terre qui lui avoit été assignée pour son doüaire, où Berthe fortifiant sa constance contre un si rude affront, attendoit que le tems & les inspirations divines moyennassent son rétablissement : mais elle eut besoin dans la suite d'un plus heroïque patience. Le Roy se proposa de la repudier tout-à-fait, bien qu'il en eût des enfans afin d'épouser sa Concubine, & il eut la hardiesse d'en faire demander la dispense au Pape. Un Legat venu exprés en France pour connoître de cette cause, assembla assez bon nombre de Prelats à Senlis, pour déliberer sur sa demande. Elle étoit trop injuste, mais ses presens & son autorité corrompirent les Juges, & la firent trouver bonne. En suite dequoy il épousa Bertrade publiquement, triomphant de l'équité & de l'innocence de sa femme legitime: elle cependant ne cessoit de prier Dieu qu'il le délivrât des enchantemens de cette méchante femme. Urbain venu en France pour d'autres affaires, prit enfin lui-même connoissance de cette cause dans le Concile de Clermont ; & aprés avoir en vain exhorté Philippe de quitter Bertrade, il les excommunia tous deux, & mit ses terres en interdit. Paschal successeur d'Urbain en fit ensuite de même ; Coup qui étonna si fort Philippe, qu'il renvoya Bertrade, & rapella sa legitime épouse avec laquelle il vécut depuis en bonne intelligence. Elle demeura en ce monde trois ans aprés lui jusqu'en l'an 1111. & eut deux fils ; Loüis qui regna, Henry qui mourut jeune ; & une fille nommée Constance, qui fut mariée à Thibaut I. Comte de Chartres ; puis en étant separée à cause de la consanguinité, avant que d'avoir eu des enfans, elle fut remariée au Normand Boëmond II Prince d'Antioche & de Tarente, fils de Robert Guichard.

LOUIS VI.

OUIS VI.
DIT LE GROS,
OY XXXIX.



e ne peut la valeur avec l'activité,
le grand courage & la perseverance ?
à je rétablis des Loix l'autorité,
ent petits Tyrans qui gourmandoient la France.

PAPES.

encore PASCAL II. S. 9 ans 6 mois durant ce regne.

GELASE II. élû en Janvier 1118. S. 1 an.

CALISTE II. élû en Février 1119. S. 10 ans, 10 mois.

HONORIUS II. élû en Décemb. 1119. S. 5 ans, 1 mois & demy.

INNOCENT élû en Février 1130. S. 13 ans, 7 mois, dont sept ans, sept mois durant ce régne.

LOUIS VI.

DIT LE GROS,

ROY XXXIX.

Agé d'environ vingt-huit ans.

1108. CE Prince non moins massif de corps que son pere, mais brave, actif, vigilant, incapable de souffrir un attentat, s'exposant hardiment à tous les travaux & à tous les dangers, se mêlant même trop inconsiderement dans le fort des combats, avoit entrepris d'abaisser les brigandages & la licence des Seigneurs. Nous avons vû comme ils avoient fait plusieurs ligues contre lui : pour lors il y en avoit encore une, dont Gui Comte de Rochefort étoit le principal moteur. Et cela peut-être l'avoit empêché d'être couronné du vivant de son pere, quoiqu'il eût été designé son Successeur au Royaume.

La crainte de cette ligue l'obligea de hâter son Sacre : tellement que cinq jours aprés la mort de Philippe, il reçût l'onction & la couronne à Orleans par Giselbert Archevêque de Sens, assisté de tous ses Suffragans. Il ne voulut pas l'être à Rheims, parce que Raoul qui en avoit été élû Archevêque par le Clergé, & confirmé par le Pape, n'avoit pû obtenir son agrément, à cause de quoi il le troubloit dans la joüissance, & Raoul pour ce sujet avoit mis la ville en interdit. Yves de Chartres fit voir par un manifeste que ce droit de couronner les Rois, n'apartenoit pas à l'Archevê-

que

que de Rheims, comme il le prétendoit, à l'exclusion de tous les autres.

La guerre suscitée par Guy de Rochefort & ses amis, duroit toûjours, & la faveur des Garlandes alloit croissant de plus en plus durant ces broüilleries; qui au lieu de renverser ces ministres, les affermissoient & leur donnoient occasion de s'élever au dessus de tous les Seigneurs, sous prétexte de maintenir plus fortement l'autorité Royale. Ainsi des cinq grandes charges de la couronne, ces quatre freres en tenoient trois, l'aîné Anseau celle de Senéchal, qu'il prétendoit être hereditaire dans sa maison, parce que Guillaume son pere l'avoit possedée; Etienne le second celle de Chancelier, & Gislebert le troisiéme celle de grand Bouteiller. A leur sollicitation le nouveau Roy resolut avant toutes choses; de pousser la maison de Rochefort à bout, quoique peu auparavant il eût marié Luciane sa repudiée avec Guischard Seigneur de Beaujeu. Il assiegea donc Chevreuses & autres petits châteaux qui tenoient Paris comme bloqué de ce côté-là. Les liguez les défendirent assez bien. Cependant Guy mourut, & Hugues surnommé de Crecy, son second fils, succeda à son animosité & à sa valeur; Il portoit par tout le fer & la flâme pour venger l'affront fait à sa sœur Luciane. 1109.

Hugues Seigneur du Puiset en Beausse, qui avoit épousé son autre sœur, fort fameux par ses voleries, étoit necessairement du parti: mais Eudes Comte de Corbeil, petit-fils du Comte Bouchard, refusa d'entrer dans cette querelle: Crecy son frere uterin en conçût tant d'indignation qui le fit prisonnier, & l'enferma dans le château de la Ferté-Baudoüin. Le Roy courut de ce côté-là pour le délivrer, & ayant pris la place moitié par intelligence, moitié par force, le tira

1109. de prison, & délivra aussi son Senêchal Anseau, qui étant allé au siége avant lui, & pensant insulter la place, avoit été blessé & pris par les assiegez.

1110. & suivans. En ce même tems il eut une autre guerre avec Henry Roy d'Angleterre & Duc de Normandie. Le sujet étoit que ce Prince ne lui tenoit pas la promesse qu'il lui avoit faite, en lui rendant hommage de la Normandie, d'abattre le château de Gisors, qui étoit bâti en deça de l'Epte, riviere qui alors servoit de borne entre les terres de France & celles de Normandie.

Les armées étant en presence, & le different ayant été mis en discussion entre des députez de part & d'autre, les parties ne purent convenir des faits. Le Roy Loüis impatient de ces longueurs offrit de faire preuve par un combat de corps à corps, que ce qu'il mettoit en fait étoit vrai. Les deux armées sembloient accepter cette proposition; Et quelques méchans railleurs crioient qu'il faloit que les deux Rois combattissent sur le pont, qui branloit & étoit en danger de tomber. Henry ayant refusé ce défi, on en vint à une bataille: les Anglois la perdirent, & leurs débris se sauverent à Meulan. Robert Comte de Flandres les poursuivant trop temerairement, y fut blessé à mort. Son fils Baudoüin surnommé à la Hache, herita de ses Etats.

A la faveur de cette guerre les malcontens attirerent Philippe frere du Roy dans leur parti: La puissance d'Amaulry de Montfort son oncle maternel, le credit de sa mere la Reine Bertrade, & celui de Foulques Comte d'Anjou, depuis Roy de Jerusalem, son frere uterin, lui enfloient le courage. Il avoit deux places fortes,

Mante

Mante & Montl'heri ; le Roy tout aussi-tôt assiegea celle de Mante, & la força de se rendre. Pour celle de Montl'heri, les liguez afin de la mieux garder, la voulurent donner à Hugues de Crecy avec une fille d'Amaulry en mariage : mais le Roy les prevint & la rendit à Milon Vicomte de Troyes qui y avoit quelque droit. 1110. & suivans.

Il attaqua ensuite le Puiset en Beausse. Thibaud Comte de Chartres, qui étoit fort tourmenté dans son païs Chartrain par Hugues Seigneur de ce château, avoit imploré son secours contre ce fâcheux voisin. Le Roy ayant embrassé sa défense, assiegea cette place, & la prit avec le Seigneur qui étoit dedans, & le retint sous bonne & sûre garde dans le Château-Landon en Gâtinois.

Cette guerre en engendra une autre. Thibaud voulut bâtir une forteresse sur les finages des terres du Puiset : le Roy l'en empêchant, il lui soûtint qu'il le lui avoit promis, & partant qu'il lui faisoit injustice, ce qu'il offrit de prouver par le duel, proposant de donner son Chambellan pour champion au défaut de sa personne qui étoit trop jeune. Le Roy de son côté presenta son grand Senêchal, Anseau de Garlande : mais les champions ne trouverent point de cour ou justice dans le Royaume, qui voulût leur assûrer le champ de bataille. Peut-être que sous main le Roy l'empêchoit.

Le Comte déclara donc la guerre au Roy avec l'assistance de Henry Roy d'Angleterre, frere de sa mere, & du Duc de Bretagne ; car selon l'usage du tems les Seigneurs croyoient le pouvoir faire, quand ils se figuroient qu'il y avoit du déni de justice. Avec lui se rangerent les Seigneurs Hugues de Crecy, Guy de Rochefort le

fils,

fils, revenu nouvellement de la Terre-Sainte, Lancelin de Dammartin, Payen de Mont-Jay, Raoul de Beaugency, Milon Vicomte de Troyes, & même Eudes Comte de Corbeil. Lancelin avoit déja eu d'autres guerres avec le Roy Philippe; qui pour arrêter ses courses avoient bâti un château à Montmelian. Aujourd'hui il est ruiné & la ville réduite en village.

Pour le dire en gros, le Roy reçût beaucoup de fâcheries de ces liguez, & il leur en fit aussi tant souffrir qu'il les reduisit presque tous à leur devoir l'un aprés l'autre. Eudes étant mort dans ces entrefaites, il traita avec Hugues du Puiset, qui devoit heriter de cette Comté. Comme il le tenoit encore prisonnier il lui fut facile de l'obliger à lui ceder son droit en lui donnant la liberté, & de se mettre en possession de cette place, fort importante en cette conjoncture.

1112. & suivans. Quelque tems aprés Hugues ayant refortifié le Puiset, & commettant mille ravages sur les païs circonvoisins, il l'assiegea dans cette place: mais Thibaud ayant avec lui les autres liguez, ne manqua pas de venir au secours. Il se donna deux grands combats, l'un au desavantage du Roy, l'autre à son avantage, ensuite on parla d'accommodement, & Hugues obtint son pardon.

Milon Vicomte de Troyes s'étoit aussi retiré du parti des liguez, parce que le Roy l'avoit rétabli dans Montl'heri; Crecy fit tous ses efforts pour l'y engager. Ne l'ayant pû faire, il le surprit par une trahison: & aprés l'avoir promené, toûjours lié & garotté par divers châteaux, ne sçachant où le garder que le Roy ne le délivrât, ni le relâcher qu'il ne se vengeât, il le fit étrangler la nuit dans le château de Gommets, & puis jetter le

le corps par la fenêtre. Il voulut faire croire qu'il s'étoit rompu le col, en tâchant de se sauver; mais le crime fut découvert; Et le Roy avec sa celerité ordinaire assiegea le château. Le malheureux meurtrier ayant été condamné à se justifier par le duel dans la cour d'Amaulry de Montfort, n'eut pas le courage de s'exposer à ce hazard; Et partant se voyant convaincu, il vint se jetter aux pieds du Roy, lui remit sa terre, & prit l'habit de Moine à Clugni pour faire penitence. 111z. & suivans.

Hugues du Puiset s'étant revolté pour la troisiéme fois, le Roy assiegea ce château, le rasa, puis dépoüilla ce rebelle de tous ses biens. Ce malheureux ayant dans une sortie tué Anseau de Garlande grand Senéchal & favori du Roy, & n'osant pas demeurer au païs, devint errant & vagabond durant quelque tems; aprés quoi il passa dans la Terre-Sainte, qui en ces tems-là étoit le refuge des condamnez & des bannis, comme aussi des veritables penitens. Il mourut sur mer en y allant. Voila comme cette puissante ligue se défila par l'abaissement de ses deux principaux Chefs.

Guillaume le plus jeune des Garlandes recueïllit la charge de Senêchal, soit par droit de succession, soit par la grace du Roy. Il ne la tint que deux ans, au bout desquels étant mort, son frere Etienne en fût pourvû, sans quitter celle de Chancelier ni divers benefices qu'il possedoit.

Thomas de Marle Seigneur de Coucy avoit été excommunié & dégradé de noblesse l'an 1114. 1114. par le Legat du Pape dans un Concile tenu à Beauvais, pour les sacrileges & les brigandages qu'il commettoit sur les Eglises, & sur les peu-

ples

1115. & suivans. ples des Evêchez de Rheims; de Laon & d'A
Cette sentence avoit irrité sa rage à faire
pis, jusqu'à mettre le feu dans la ville de
& dans la *Noble* Eglise de Nôtre-Dame (
que c'étoit celle de *Liesse*) à massacrer l'E
Galderic, & à lui couper le doigt auquel i
toit l'anneau Episcopal. Le Roy qui se r
present par tout avec une promptitude incro
& se mêloit plus avant dans les perils qu'un
ple cavalier, courut de ce côté-là avant
voleur se fût saisi de la Tour de Laon, fo
rasa ses châteaux de Crecy & de Nogent, &
duisit à la raison.

1116. & 17. Il dompta aussi un autre Tyranneau n
Adam, qui ravageoit tous les environs d'A
Il s'étoit emparé de la tour de la ville qu
extraordinairement forte, & par ce mo
donna bien de la peine: mais le Roy l'aya
nuë investie prés de deux ans, en vint à b
la rasa.

Henry Roy d'Angleterre étoit le boute-
l'apui de toutes ces revoltes; le Roy Loüis
vanche avoit suscité contre lui son neveu Gu
me Criton fils du Duc Robert, lequel il avoi
à l'hommage de la Duché de Normandie,
avoit donné la ville & château de Gisors, p
sujet de la querelle. Ce neveu étant ainsi soi
causa tant de traverses à son oncle, qu'il
qu'il fit la paix avec Loüis, promettant de lui
donner les rebelles.

Archambaud Seigneur de Bourbon étant
Hemon son frere surnommé Vaire-Vache,
para de toute la succession au préjudice d
sous couleur de vendiquer son partage, &
çoit de grandes tyrannies sur ses sujets, p
palement sur les Ecclésiastiques. Le Roy
a

assigner pour ester à droit au Parlement : sur le 1118.
refus qu'il fit de comparoître, il y alla en personne pour l'y contraindre, & assiegea son château de Germigni. Hemon redoutant sa colere, lui vint demander pardon : il le reçût en grace, & l'emmena lui & son neveu pour les mettre d'acord sur leurs differents.

EMPP. JEAN COMN. fils d'Alexis en Acust R. 24 ans, 9 mois, & encore HENRY V.

La querelle d'entre l'Empereur & le saint Pere pour le fait des investitures, s'étoit rallumée plus fort que jamais. Paschal II. ayant été fait Pape, l'Empereur Henry V. s'étoit saisi de lui & de ses Cardinaux, & l'avoit contraint de lui donner le privilege de nommer aux Evêchez. Depuis ce Pape étant en liberté avoit cassé ce traité dans le Concile de Latran, & excommunié l'Empereur.

Etant mort cette année 1118. Gelase fut élû en sa place ; mais comme il ne prit pas l'aprobation de l'Empereur, ce Prince offensé d'un tel mépris, fit élire un Maurice Burdin Limosin de naissance, & Archevêque de Braga en Portugal, à qui on donna le nom de Gregoire. Gelase étant donc chassé de Rome s'achemina en France pour y tenir un Concile, comme il fit, dans la ville de Vienne : mais il mourut la même année dans l'Abbaye de Clugny.

Les Cardinaux qui se trouverent à sa suite, élûrent Guy Archevêque de Vienne qui prit le nom de 1119.
Calixte II. Il étoit frere d'Etienne Comte de Bourgogne, & oncle d'Adele ou Alix Reine de France, qui étoit fille de sa sœur & de Humbert Comte de Morienne ; Et ainsi sa consideration fortifia le saint Siége de grandes alliances contre les attaques de l'Empereur.

Tout le Royaume de France ayant donc embrassé son parti, il vint de Vienne à Thoulouse où

1119. il celebra un Concile. Delà il se rendit à Rheims où il en tint un autre, dans lequel il fut fait plusieurs Canons pour ôter la simonie de l'Eglise, l'investiture des benefices aux Laïques, les femmes aux Prêtres, & la venalité des Sacremens. Le Roy y assista, l'Empereur Henri ne s'y voulut pas trouver, & ayant refusé de se départir du droit des investitures, il fut excommunié.

Il y avoit presque même differend entre les Papes & les Rois de France; car ceux-ci prétendoient que l'élection & les provisions du Pape ne suffisoient pas sans leur agrément. De sorte qu'on en avoit vû naître de grands troubles dans les Eglises de Bourges, de Rheims, de Beauvais & autres. Mais les Papes n'oserent pas pousser ces Rois si rudement. Il étoit de la bonne politique de n'avoir point tant d'ennemis à la fois, de se reserver un refuge en France contre les Empereurs; & d'abaisser les Germains les premiers, parce qu'ils les incommodoient le plus.

La paix d'entre les deux Rois Loüis & Henry ne fut pas de longue durée. Les amis du feu Duc Robert & de Guillaume son fils se declarérent pour Loüis, & les Comtes d'Anjou & de Flandres le servoient chaudement. Au contraire Thibaud Comte de Champagne servoit Henry qui étoit son oncle maternel. En cette guerre Baudoüin Comte de Flandres ayant été blessé à l'attaque du petit château de Bures en Caux, envenima tellement sa playe par ses débauches, qu'il en mourut quelques jours aprés dans la ville d'Aumale. Charles surnommé le Bon, fils de sa sœur & de Canut Roy de Dannemarc, lui succeda dans la Comté de Flandres, & s'y maintint courageusement, nonobstant que Clemence de Bourgogne mere de Baudoüin, qui s'étoit remariée à Godefroy Comte de

Lou-

.ouvain, la voulut faire tomber entre les mains 1120.
'un bâtard de Flandres nommé Guillaume d'Ypre,
|ui avoit épousé sa niéce.

Or aprés une infinité de ravages, d'incendies,
'e prises de places; aprés deux grands combats en-
re les deux Rois, l'un en la plaine de Breneville
rés de Noyon sur Andelle, où les François eu-
ent du pire, l'autre prés de Breteüil où le sort
u combat fut douteux: Le Pape Calixte, comme
ere commun, étant venu exprés à Gisors, les mit
'accord, en faisant rendre les places qui avoient
té prises de part & d'autre. Ainsi la Duché demeu-
a à Henry; qui la donna à son fils aîné Guillaume
ırnommé Adelin, au prejudice de Guillaume son
eveu.

Cette paix ne finit pas ses inquietudes & ses
hagrins; Car peu de semaines aprés il perdit en
n moment ses trois fils, une fille, & avec eux
lus de trois cens gentilhommes la fleur de sa no-
lesse & de ses meilleurs Capitaines. Ce fut un
trange malheur: Comme ils s'étoient embar-
uez à Barfleur pour l'aller trouver en Angleterre,
avint que leurs matelots qui s'étoient enyvrez
e l'argent qu'ils leur avoient imprudemment
onné pour boire sur le point de leur embarque-
ıent, allerent briser leur vaisseau contre un ro-
her au sortir du Port. Ce que l'on crût être ar-
vé par une punition de Dieu, qui voulut abis-
ıer dans les gouffres de la mer cette infame jeu-
:sse, qui s'adonnoit publiquement à l'execrable
'ime des villes qu'il avoit abîmées dans une mer
: souffre & de bitume.

On ne sçauroit jamais s'imaginer la douleur
ont Henry se sentit frappé à la nouvelle d'un si
'uel accident; Et pour irriter plus fort son dé-
laisir, il arriva presque en même-temps que les

amis

1010. amis & les partisans de son neveu exciterent de nouveaux soulevemens dans la Normandie, & rengagerent le Roy de France à les soûtenir. Ce qui recommença les desolations de la Province.

En l'an 1119. finit ses jours Alain surnommé Fergeant, Duc de Bretagne fils de Hoël, qui étoit mort l'an 1084. Son fils Conan surnommé le Gros ou Ermengard lui succeda.

Cet Alain, si l'on en croit l'Historien Breton, donna des formes certaines & reglées à la justice de son païs, où auparavant elle se faisoit fort confusément. Car il établit un Senêchal à Rennes, auquel il voulut que toute la Duché ressortît, hormis la Comté de Nantes qui en avoit aussi un, & commença de tenir une Assemblée ou Parlement, qui jugeoit des appels des Senechaux de Rennes & de Nantes, car pour le criminel on n'en appelloit point. Il n'y avoit point d'Officiers fixes & determinez non plus que de séance certaine. On y fit depuis un President en l'absence du Chancelier, & un Maître des Requêtes.

1123. L'an 1123. arriva la mort de Hugues III. du nom Duc de Bourgogne, auquel succeda Othon son fils aîné, qui épousa Marie fille de Thibaud Comte de Champagne.

La guerre s'échauffoit dans la Normandie entre le Roy Henry, & les François. Ceux-ci avoient dans leur parti un grand nombre de Seigneurs Normands revoltez. Henry gagna une fort sanglante victoire sur eux & en fit dix ou douze des plus remarquables, prisonniers, qu'il envoya en Angleterre. Mais cette tuërie & ces emprisonnemens ne faisoient qu'envenimer les esprits contre luy; de sorte que ses Officiers domestiques tramerent une conspiration pour attenter à sa vie. Il ne

ne se pouvoit fier à personne, il trembloit à l'approche de tous ceux qui étoient autour de lui, il mouroit cent fois le jour de la peur qu'il avoit qu'on ne le fît mourir, & la nuit il changeoit cinq ou six fois de lit & de gardes, sans pouvoir trouver de sûreté en aucun endroit, se croyant par tout environné de ses ennemis. Qui se fait trop craindre, doit tout craindre; Et le Prince est bien miserable qui s'attire la haine & l'inimitié de ses sujets, avec les biens & les avantages que Dieu lui a donnez pour acquerir leur amour & leur estime. 1123.

L'Empereur s'étoit reconcilié avec le Pape & avoit abandonné les investitures : Mais sa colere qui duroit encore, vouloit se décharger sur la France. Il avoit épousé Matilde fille de Henry d'Angleterre : Pour cette raison, comme aussi pour le ressentiment qu'il avoit toûjours gardé de ce que le Roy Loüis avoit protegé le Pape Calixte, il mit sur pied une formidable armée pour venir saccager & mettre rez pied rez terre la ville de Rheims, où Calixte avoit tenu un Concile dans lequel il avoit été excommunié. Loüis de son côté resolut d'assembler toutes les forces de l'Etat jusqu'aux Prêtres & aux Moines, de sorte que dans peu de temps il eut deux cens mille hommes, seulement de l'Isle de France, Champagne & Picardie, L'Empereur ayant eu avis de cet armement épouventable, trouva qu'il étoit plus sûr pour lui de ne passer point le païs Messin, & de se retirer. 1124.

Au retour Loüis triomphant d'un si puissant ennemi, vint remettre l'étendard des Martyrs dans l'Eglise de saint Denis, où il l'avoit pris, & rendit graces solemnelles à ces glorieux Saints. Il porta sur ses épaules leurs chasses qui avoient été descen- 1126.

1126. descenduës & exposées sur le grand autel durant tout le temps de la guerre, & fit ou confirma plusieurs donations à cette Abbaye, particulierement la foire du Lendit hors * la ville, car elle en avoit déja une au dedans qu'elle conserve encore. Cet étendard de saint Denis n'est autre que ce qu'on appelloit l'Oriflame, & fait de simple cendal ou tafetas rouge sans aucune broderie ni figure, & taillé à peu prés comme les bannieres qui marchent devant les processions. Le droit de le porter appartenoit aux Comtes du Vexin François, tandis qu'il y en eut, comme premiers vassaux de saint Denis; mais quand cette Comté fut venuë aux Rois de France, ils honorerent de cet employ les plus vaillans Chevaliers de leurs armées. Auparavant, sous la deuxieme Race, & au commencement de cette troisiéme jusqu'à la fin du régne de Philippe I. nos Rois faisoient porter la chappe ou manteau de saint Martin par le Comte d'Anjou. Il avoit cet honneur, même de l'arborer dans ses propres guerres, soit en qualité de grand Sénéchal de France, soit par la concession que le Chapitre de saint Martin de Tours en avoit fait á Ingelger premier Comte d'Anjou, qu'il fit Tresorier de cette Eglise & son Avoüé.

* Elle se tenoit entre S. Denis & la Chapelle, à côté du grand chemin.

On peut en cette occasion remarquer la difference qu'il y avoit entre les forces de la France & celles du Roy. Car lors qu'il faisoit la guerre pour sa propre querelle, il n'avoit que les gens des terres qu'il possedoit; encore le servoient-ils à regret: mais quand il s'agissoit de la cause du Royaume, toutes les forces de la France se remuoient, chaque Seigneur y venoit en personne, & y amenoit tous ses Sujets.

L'Empereur Henry étant mort à Utrecht l'an 20 de son régne, le Jeudy d'aprés la Pentecôte, sans laisser

ſſer aucuns heritiers procréez de ſon corps, les 1126.
inces de Germanie lui ſubſtituerent Lotaire Duc
Saxe ; lequel retenant auſſi le Royaume de
urgogne, comme uni à l'Empire, Renaud, qui
oit la Franche-Comté, refuſa de le reconnoître.
:auſe de cela il voulut l'en priver, & la donner à
nrad fils de Bertold Duc de Zeringhen. De-là
uit une ſanglante guerre entre ces deux Mai-
s, qui ſe battirent juſqu'au temps de Frederic I.
épouſa Beatrix fille de Renaud, lui ayant été
inée par Guillaume Comte de Maſcon, ſous la
elle duquel cette Princeſſe étoit demeurée fort
ne.

EMPP. encore JEAN COMN. & LOTAIRE II. R. 13 ans.

Cette année 1126. le Roy reçût la plainte que 1126.
fit l'Evêque de Clermont, des uſurpations &
tyrannies de Robert Comte d'Auvergne, qui
ant épouſé la fille de Guillaume Duc d'Aquitai-
, avoit eu cette Comté pour ſa dot. S'y etant
ic acheminé en perſonne, accompagné de
ılques Comte d'Anjou, de Conan Duc de Bre-
ne, & de Guillaume Comte de Neubourg,
:és s'être rendu maître des paſſages, il aſſiegea
ville de Clermont, & l'ayant priſe à compoſi-
n, il força le Comte de lui donner des ôtages,
l'obéïr à la raiſon.

Cinq ou ſix ans aprés, les nouvelles violences
même Comte l'engagerent à y faire un ſecond
yage. Il aſſiegea Montferrand ; le Duc d'A-
itaine vint au ſecours de ſon vaſſal ; mais ayant
haut d'une montagne reconnu la grande force
l'armée du Roy, il lui envoya offrir toute obéïſ-
ıce, & amena le Comte juſqu'à Orleans lui de-
ınder pardon, & ſe ſoûmettre à tout ce qui luy
oit ordonné.

Peu aprés, ſçavoir l'an 1126. le Duc fort dif-
mé pour ſes débordemens, vint à mourir, étant
âgé

âgé de cinquante-six ans. Il laissa ses Etats à Guillaume IX. son fils, qui fut le DERNIER DUC de ce païs-là. Il avoit épousé Emme fille unique de Guillaume Comte d'Arles & de Toulouse, & frere de Raimond de saint Gilles. A cause d'elle il avoit prétendu la Comté de Toulouse: mais Raimond de saint Gilles disoit que son frere la luy avoit venduë avant qu'il passât en Terre-Sainte. Ce fut le sujet d'une guerre entre Guillaume son fils, & Alfonse fils de Raimond; & depuis encore entre la Reine Alienor & le même Alfonse.

1127. Tandis que le Comte Charles, à juste titre surnommé le Bon, gouvernoit sagement la Flandre, soulageant les pauvres, protegeant les Ecclesiastiques, & rendant bonne justice à tous, quelques Bourgeois de Bruges, d'une famille nommée Van Straten, trés-puissants en richesses & en nombre d'hommes, mais de race servile, comploterent sa mort. Ils s'offensoient de ce qu'il les avoit forcez d'ouvrir leurs greniers durant une grande famine, & de ce qu'il les avoit condamnez à de grosses reparations envers le Châtelain de Bourbourg, qu'ils avoient insolemment offensé, parce qu'il avoit exécuté ses ordres en cette occasion. D'ailleurs ils étoient suscitez par le bâtard Guillaume d'Ypre, qui prétendoit à la Comté. Tellement qu'un matin du jour des Cendres, comme il étoit en prieres dans l'Eglise de saint Donat de Bruges, ces méchans le massacrerent au pied de l'autel, de dix ou douze coups d'épée, dont un lui coupa le bras droit qu'il avoit étendu pour donner l'aumône à un pauvre. Cela fait, ils coururent par la ville comme des furies, tuant inhumainement tous ses serviteurs, & aprés se fortifierent dans le Château & dans l'Eglise de saint Do-

ɔnat, ſe confiant trop audacieuſement à leur
ande parenté, & à leurs richeſſes.
L'horreur du fait, & les inſtantes ſuplications
la Nobleſſe du païs, firent auſſi-tôt monter
Roy à cheval pour venger ce parricide. Il en
iegea les auteurs dans les poſtes dont ils s'é-
ient emparez ; & les ayant pris, il punit les
ux principaux de ſupplices trés-rigoureux. Car
ur l'un, aprés qu'on lui eut crevé les yeux &
upé le nez, on l'attacha ſur une roüe haut
:vée, où l'on le perça d'un nombre infini de
ups de fléches & de javelots. On pendit l'autre
ın potence, avec un chien attaché ſur ſa tête,
e l'on battoit ſans ceſſe afin qu'il lui déchirât le
ſage. Tous les autres qui s'étoient refugiez dans
tour, furent jettez du haut en bas, & écraſez
r le pavé.
Cela fait, il adjugea la Comté à Guillaume de 1128.
ormandie, fils du Duc Robert, qui avoit au
ois de Janvier de la même année épouſé la ſœur
la Reine. Il y avoit bien d'autres prétendans,
avoir Guillaume d'Ypre, Baudoüin Comte de
aina ut, Arnoul le Danois, fils d'une ſœur de
ıarles, Etienne frere du Comte de Champagne,
Thierry Comte d'Alſace, tous deſcendans des
ɔmtes de Flandres par femmes, hormis Guil-
ıme d'Ypre qui étoit bâtard.
Thierry s'étant opiniâtré de l'emporter par la
rce & ayant brûlé la ville d'Oudenarde, le Roy
un ſecond voyage en Flandres, & le pouſſa ſi
vement, qui lui ôta la ville d'Ypre, & toutes
s terres qu'il poſſedoit en Flandres.
Auſſi peu y gagna Etienne qui étoit Comte de
ulogne par ſa femme, quoique le Roy d'An-
:terre ſon oncle le ſoûtint dans cette entrepri-
, non pas tant pour l'avancer, qu'en haine du

Roy de France, & par la crainte de l'agrandissement de Guillaume son neveu. Le Roy sçachant que ce Comte assisté des forces du Comte de Haynaut & de Godefroy de Namur, avoit pris Ypre, remena son armée en ce païs-là, reprit la ville, leur donna la chasse, & assura la Comté à Guillaume qu'il fit couronner à Bruges.

1129. Toutefois l'avarice de ce Prince Normand vexant ses nouveaux Sujets par des impôts sans necessité, & par la venalité des Charges de Judicature; les principales villes se revolterent, & ayant fait un Syndicat ensemble, lui fermerent les portes, appellerent Thierry Comte d'Alsace, & le reconnurent pour leur Prince. Le Roy fit donc un troisiéme voyage en ces quartiers-là, & s'avança jusqu'en Artois pour secourir Guillaume: mais ne trouvant pas les choses disposées comme il le desiroit, & voyant que Thierry refusoit de comparoître en jugement par devant lui, il s'en revint en France, laissant ses troupes à Guillaume qui assiegeoit l'Isle.

Guillaume ne perdit point courage pour son départ, il donna bataille prés d'Alost à Thierry, & le mit en déroute : mais poursuivant sa victoire, il fut blessé au bras d'un quarreau d'arbaleste; & cette playe ayant été mal pansée, lui causa la mort, Alors Thierry se rendit maître de la Flandre; & les mouvemens que les partisans de Guillaume avoient suscitez en Normandie, cesserent entierement.

Ce Thomas de Marle dont nous avons parlé ci-dessus, attira une seconde fois la colere du Roy, tant parce qu'il avoit assisté Etienne Comte de Blois, dans la guerre qu'il avoit faite à Guillaume Criton, que parce qu'il continuoit ses brigandages & vexations sur les terres des Eglises

Eglise & sur les Marchands, qu'il emprisonnoit dans son château pour en tirer de grosses rançons. Si-bien que sur les plaintes de quelques Evêques, & de Raoul Comte de Vermandois, il alla assieger son château de Couci, qui passoit en ces temps-là pour une forteresse inexpugnable, étant assis sur un tertre fort élevé entre les 1129. bois de la Fere & de Folembray. Il arriva qu'en faisaint les approches, Raoul Comte de Vermandois ayant rencontré Thomas qui avoit dressé une embuscade aux gens du Roy, le blessa & le fit prisonnier. Il fut mené à Laon, où il mourut miserablement de ses blessures.

Les fatigues, beaucoup plus que l'âge, ayant vieilli le Roy Loüis, il trouva à propos, pour mieux assurer la Royauté dans sa maison, de faire couronner Philippe son fils aîné. Ce qui fut accompli dans la ville de Rheims par l'Archevêque Renaud, le 14 Avril, jour de Pâques, en presence de Henri Roy d'Angleterre, & d'un grand nombre d'autres vassaux de la Couronne.

LOUIS LE GROS, & PHILIPPE *son fils.*

HENRY *pareillement n'ayant point d'enfans de sa seconde femme, fit reconnoître sa fille Matilde, veuve de l'Empereur Henry, pour son heritiere en tous ses Etats, & la remaria à Gefroy surnommé le Bel, fils & successeur de Foulques Comte d'Anjou, lequel, avant que d'aller en Jerusalem, lui avoit résigné toutes ses Seigneuries. Les nôces se celebrerent à Rouen avec des magnificences, des festins & des tournois qui n'avoient point eu de semblables durant tous ces regnes-là. Le parti étoit avantageux tant pour le merite du jeu-*

ne Prince, que pour sa puissance : & d'ailleurs Henry le choisissoit afin de detacher cette Maison d'Anjou, qui avoit tant causé de peines, du parti du Roy de France, & de la mettre tout-à-fait dans ses interêts.

Etienne de Garlande, comme nous l'avons dit, aprés la mort d'Anseau son frere, fut investi par le Roy de la Charge de grand Senêchal de France. Ce fut un monstre, que jamais aucune raison ni aucun exemple ne sçauroit justifier, qu'un Prêtre gendarme, & Ministre de JESUS-CHRIST, faisoit profession de répandre le sang humain. Aussi tous les gens de bien en eurent horreur : mais son ambition, & les flâteries des Courtisans, qui donnent de belles couleurs aux plus vilaines choses, boucherent les oreilles pour ne pas entendre les justes reproches de ses confreres, & celles de sa conscience. Son orgueïl alla jusqu'à ce point de choquer la Reine Alix, mais elle eut assez de cœur pour ne le pas souffrir : & ce fut peut-être pour cela qu'il se voulut défaire de sa Charge de Senêchal, qu'il maintenoit appartenir hereditairement à sa Maison, entre les mains d'Amaulry de Montfort, qui avoit épousé sa niéce, fille & heritiere d'Anseau.

Le Roy n'agréant pas cette démission, il fut si ingrat que de prendre les armes contre lui, & fit une ligue avec le Roy d'Angleterre, le Comte Thibaud de Champagne, & quelques autres ennemis de son Maître, montrant bien par-là que ses services precedens n'avoient pas eu pour but le bien de l'Etat, mais sa propre grandeur, & que pour bien sçavoir si le zéle de ceux qui dans une pareille élevation en témoignent tant, est veritable & desinteressé, il faut les voir hors de ce poste. Le Roy attaqua vigoureusement le châ-

:hâteau de Livry qu'ils avoient fortifié ; Raoul
le Vermandois y perdit un œil d'un coup de
léche ; & pour lui il s'exposa si temerairement
ju'il y fut blessé d'un matras à la cuisse. La
louleur de la playe redoublant sa colere, il for-
;a le château & le rasa : enfin il continua de
eur faire si forte guerre, qu'Etienne fut con-
raint de renoncer à la Charge de Senéchal,
jui fut donnée à Raoul. Mais comme le par-
i étoit puissant, & qu'il avoit eu l'adresse de
e raccommoder avec la Reine, il fallut qu'il
ui laissât celle de Chancelier ; & il demeura
i la Cour avec quelque reste de crédit jusqu'à
a fin de ce régne.

Le Roy Loüis, qui avoit défendu les Eglises,
k protegé les Ecclesiastiques, changea bien-tôt
le stile sur la fin de son regne. Ils agissoient,
e lui sembloit, trop exactement avec lui, &
ls ne vouloient pas souffrir qu'il se mêlât de
a nomination des Benefices, ni qu'il mît la
nain sur leurs revenus. Il s'empara donc des
:rres de quelques-uns, & même les chassa de
eurs sieges : entr'autres Etienne Evêque de Pa-
is, & Henri Archevêque de Sens, pour cette
ause seulement qu'ils s'étoient retirez de la
Cour, & qu'ils exhortoient les autres d'en sortir
t d'aller faire leur devoir dans leurs Eglises.
ls se servirent des armes spirituelles, & l'ex-
ommunierent ; mais le Pape Honorius annulla
eurs censures.

L'Histoire a bien voulu remarquer que l'an
130. la Normandie vit une prodigieuse & san-
lante bataille entre des oyseaux de toutes sortes.
ls se rangeoient par bandes & escadrons, se
hoquoient impetueusement, puis se retiroient,
t aprés retournoient à la charge ; l'air étoit

1131. plein de leurs plumes arrachées qui voloient ; il pleuvoit du sang de leurs blessures ; & ils tomboient par terre dru & menu, morts & estropiez. Plusieurs s'imaginerent que c'étoit un presage du schisme, qui peu aprés divisa l'Eglise, & anima furieusement les Prelats les uns contre les autres.

Le Pape Honorius II. étant mort, il y eut double élection ; les uns choisirent le Cardinal Gregoire qui prit le nom d'Innocent ; les autres Pierre Leonis, qui se nomma Anaclet. Ce dernier étoit le plus fort dans Rome.

Innocent n'osant donc retourner à Rome, tint un Concile à Pise, où il excommunia Anaclet. De-là il vint en France, où il en convoqua un autre à Clermont en Auvergne, dans lequel il fulmina encore excommunication contre lui. Sa cause n'étoit pas sans grande difficulté : le Roy assembla les Prélats de son Royaume à Etampes, pour sçavoir quel parti il faloit prendre. Saint Bernard Abbé de Clervaux y soûtint fortement celui d'Innocent ; à son exemple tout le monde l'embrassa. Le Roy de France & celui d'Angleterre le reçûrent avec grand honneur, le premier à saint Benoît sur Loire ; l'autre dans la ville de Chartres. Neanmoins les conseils de Girard Evêque d'Angoulême, esprit puissant & remuant, à qui Anaclet avoit redonné la legation d'Aquitaine, qui lui avoit été ôtée par Innocent, eurent tant de pouvoir sur Guillaume Duc d'Aquitaine, qu'il se déclara pour cet Antipape, & persista un an & demi dans ce schisme, vexant fort les Ecclesiastiques qui vouloient tenir pour Innocent, lequel cependant avoit choisi son siege à Compiegne.

Comme le Roy persecutoit opiniâtrement les

Evê-

; , le grand saint Bernard les ayant un 1131
ouvez à genoux devant lui, qui tâchoient
léchir par leurs soûmissions, lui parla
ı zéle digne d'un Ministre de Dieu ; &
sçû rien obtenir de lui, il lâcha cette
, *Sçachez Sire, que Dieu vous punira par la*
l'aîné de vos enfans. La prophetie eut bien-
accomplissement. Un jour treiziéme d'O-
jue le jeune Roy Philippe se promenoit par
d'un fauxbourg de Paris, vers l'endroit
ujourd'hui la Place Royale, & qu'il cou-
és un de ses Ecuyers, un pourceau se four-
: les jambes de son cheval, qui se cabra de
rte qu'il le renversa par terre & lui passa
orps, dont étant tout froissé il mourut dés
même.

oy Loüis, pour se consoler d'une si sensi-
ıleur, & pour reparer en quelque façon
:rte, fut conseillé de faire sacrer son au-
, qui se nommoit Loüis comme lui, &
gé de treize à quatorze ans. Il le me-
c à Rheims où le vingt-cinq du même
fut oinct & sacré par les mains du Pa-
cent, qui alors y tenoit un Concile con-
ıtipape Pierre Leon. Le Roy entra dans
ınde Assemblée, accompagné de Raoul de
ıdois son grand Senéchal, & de quantité
neurs, baisa les pieds du saint Pere, &
assit dans une chaise à côté de lui. Le len-
le saint Pere, avec tous ses Prelats, alla
e jeune Prince qui étoit logé en l'Abbaye
emi, & le conduisit en pompe solemnelle
grande Eglise, devant la porte de laquel-
y l'attendoit avec toute sa Cour & ses Evê-
Abbez.

ıble que ce fut en ce Sacre qu'on reduisit

1131. *les Pairs qui devoient desormais assister à cette ceremonie, au nombre de douze, sçavoir six Ecclesiastiques & six Laïques, lesquels on choisit entre tous les Seigneurs & les Prélats qui avoient cette qualité relevant nuement du Roy. On n'ôta pourtant pas aux autres Pairs leurs prérogatives, de n'être jugez que par leurs Pairs dans les matieres feodales, tant au civil qu'au criminel. On appelloit Pairs tous les vassaux dont les terres mouvoient immediatement d'un grand fief, qui avoient droit de juger avec le Seigneur dont ils relevoient, & qui ne pouvoient être jugez qu'en sa Cour, & par leurs pareils. Ainsi non-seulement le Roy de France, mais encore tous les grands Seigneurs, entr'autres le Duc de Normandie, le Comte de Champagne, & celui de Flandres, avoient leurs Pairs.*

De ces douze Pairies il n'est demeuré que les six Ecclesiastiques, cinq des Laïques ayant été réünies à la Couronne par confiscation, par mariage, ou autrement; & la sixiéme qui est celle de Flandres en ayant été arrachée par l'Empereur Charles V.

LOUIS LE GROS ET LE VIEIL, & LOUIS LE JEUNE *son fils*, DIT LE PIEUX OU DEBONNAIRE, *âgé de treize à quatorze ans.*

1132. THIERRY d'Alsace étant demeuré maître & possesseur de la Comté de Flandres, fut admis à en rendre hommage au Roy; Et il le reçût de bonne grace, parce qu'il n'eût pas été en son pouvoir de l'en chasser, & que d'ailleurs il

1133. & suivans. étoit son parent.

Gefroi Plante-genest étoit devenu Comte d'Anjou,

jou, parce que Foulques son pere étoit retourné en Terre-Sainte prendre le Royaume de Jerusalem, auquel il avoit été appellé par le Roy Baudoüin dont il étoit gendre. Il pressoit fort le Roy Henry son beau-pere de lui donner des places & de l'argent pour avancement de succession: ce qui engendra un tel divorce entr'eux, que Gefroy assiegea & brûla Beaumont, & que Henry eût emmené sa fille en Angleterre, si elle n'eût pas été en couche.

Lors qu'elle fut relevée, elle entra en dispute avec son pere & aprés quelques mois se sépara fort mal d'avec lui; dont il prit tant de défiance & de chagrin, qu'étant attaqué d'une fiévre lente, & ensuite d'un dévoyement, pour avoir trop mangé de lamproyes, il mourut le premier de Décembre, ayant régné 35 ans; grand & puissant Prince, mais toûjours accablé de chagrins & d'inquietudes, & malheureux avec justice, parce qu'il ne s'étoit élevé que par des injustices. 1135.

Sa succession non plus que sa vie ne fut pas sans de grands troubles, qui causerent d'horribles desolations dans l'Angleterre & dans la Normandie. Cet Etienne Comte de Boulogne dont nous avons parlé, fils d'Adele sa sœur, se trouvant pour lors en Angleterre, se saisit de ce Royaume-là, & s'y maintint tant qu'il vécut. Non content de cette piéce, il disputa aussi la Normandie, & en déposseda presque entierement Matilde & Gefroy son mari. La malheureuse Province se divisant en faveur des deux partis étoit ravagée de tous deux & Loüis le Gros favorisant tantôt l'un & tantôt l'autre, entretenoit cet embrasement. 1136. & suivans.

La vigueur du courage de ce Roy ne pouvoit

 être

1136. être retenuë par la pesanteur de son corps, ni par ses blessures; il en avoit reçû plusieurs, principalement une à la cuisse dans une expedition contre le Comte de Champagne dont il étoit demeuré fort incommodé. Neanmoins il étoit à toute heure à cheval, & se faisoit voir presque en même temps en des lieux fort éloignez, quand il y avoit quelque trouble qui requeroit son autorité & sa presence. Ayant eu avis que le Seigneur de S. Brisson sur Loire commettoit mille brigandages sur les contrées voisines & qu'il détroussoit les marchands, il y mena son armée, brûla sa ville, & força ce tyranneau, qui s'étoit retiré dans sa tour, de se rendre, & de se tenir dans le devoir.

Au retour il tomba malade d'une dyssenterie, dont il étoit quelquefois travaillé. Cette fois, pressentant bien qu'elle le meneroit au tombeau, il commença à se preparer à la mort par des dispositions, que tous les Chrêtiens devroient imiter; Et sur tout les Souverains; qui ayant de plus grands comptes à rendre à Dieu, ont besoin de plus grandes préparations.

Comme il étoit au château de Betisy pour s'en revenir à Paris, il reçût des Ambassadeurs de Guillaume Duc de Guyenne qui lui apportoient les nouvelles de la derniere volonté de leur maître. Ce Prince touché de componction pour ses crimes, résolut d'aller en pelerinage à S. Jacques en Galice. Avant que de partir il fit son testament, par lequel il ordonna que sa fille aînée nommée Alienor épouseroit le jeune Roy Loüis, & lui porteroit toutes ses Seigneuries en dot; Car son fils unique étoit mort; mais il avoit encore une autre fille qui s'appelloit Alix-Pernelle. Sur le chemin, & non loin de S. Jacques, il fut saisi d'une maladie, dont

il

il mourut le 9 d'Avril, ayant auparavant confirmé son testament.

Son corps fut porté à saint Jacques en Galice & enterré dans l'Eglise; Et neanmoins les faiseurs de legendes n'ont pas laissé de dire, qu'il fit semblant de mourir, & que s'étant derobé des siens sans communiquer son dessein qu'à son Secretaire, il s'en alla rendre Hermite dans une grotte au territoire de Sienne, en ce lieu qu'on appelle aujourd'huy *Mal'a-valle*, & en ce tems-là *Stabulum Rhodis*, Qu'il macera son corps par de terribles penitences, & que ce fut lui qui institua l'ordre des Guillemins, dont le premier Monastere de ceux de France fut bâti au village * de Mont-rouge prés de Paris.

* Il y en a encore une chapelle, & un vieux Moine.

De même fabrique est le conte qu'ils font de l'Empereur Henry V. Ils disent que pour mieux faire penitence de ses fautes, il fit courir le bruit qu'il étoit mort, & se retira à Angers, où il acheva ses jours servant à l'Hôpital, mais qu'auparavant il se découvrit à son Confesseur, & qu'il fut reconnu par Matil'de sa femme, qui avoit en secondes nôces épousé Gefroy Comte d'Anjou.

Le testament de Guillaume ayant été apporté à Loüis, il accepta le mariage pour son fils, lui donna un bel équipage & une suite de plusieurs Seigneurs & de plus de cinq cens Gentilhommes pour celebrer ces nôces. Avec ce magnifique train il alla à Bordeaux où Alienor residoit; & là il l'épousa en presence des Seigneurs de Gascogne, de Saintonge & de Poitou, ausquels il distribua de fort riches presens selon l'humeur de la nation. Il prit ensuite possession de la Duché, fut couronné Comte de Poitiers dans cette ville-là, le 8 d'Août, & Duc d'Aquitaine à Bourges le jour de Noël. Delà il visita les villes de cette grande Province, aprés il amena

1136. son épouse à Poitiers vers le milieu de Juill
cette ville-là ayant appris la mort de son p
revint en diligence à Paris, laissant le soin à
Evêque de Chartres d'amener son épouse à
journées.

Aprés quelques mois de langueur, Loüis l
mourut à Paris le premier jour d'Août, le t
me de son régne, & le cinquante-huitiéme
âge. Son corps fut porté dans l'Eglise de sai
nis : Il avoit été élevé à la pieté & aux bonn
tres dans cette Abbaye-là.

Avant que ce Prince eût pris le gouvern
des affaires, l'oisive faineantise de Philip
pere laissoit régner la violence, & foul
pieds la Majesté Royale & la justice; les
ples, les marchands, les Ecclésiastiques, le
ves & les orphelins étoient exposez au pi
les Seigneurs & Gentilshommes avoient to
châteaux d'où ils couroient les grands ch
les rivieres & les terres indéfenduës. Dé
sçût monter à cheval, il entreprit de re
tous ces voleurs, & toute sa vie il eut les
sur le dos, courant par tout où les opprim
clamoient son secours, & combattant de sa p
ne comme un simple cavalier. De cette sort
rangé à la raison plusieurs de ces tyrannea
commença à rétablir l'ordre & la sûreté.
vray que lors qu'il eut mis ses affaires e
état, il devint plus rude, & ne traita pas le
clesiastiques avec le même respect qu'il avo
durant ses besoins. Toutefois lors que Die
averti de sa mort par les langueurs de sa ma
& qu'il vit que toutes les potions & les p
des Medecins ne lui apportoient aucun
gement, il témoigna un profond repen
ses fautes; il fit sa confession publiqueme

se leva tout foible, qu'il étoit, pour aller au devant du sacré Viatique Quelques jours aprés connoissant que son dernier moment approchoit, il se fit étendre par terre sur un lit de cendres en formes de Croix, une pierre sous sa tête, & de cette sorte il rendit l'ame à Dieu.

Il avoit de sa femme Alix fille de Humbert Comte de Savoye sept enfans encore vivans, six fils & une fille. Les fils étoient Loüis qui regna; Henry qui fut Moine à Clervaux, puis Evêque de Beauvais; Hugues dont nous ne sçavons que le nom; Robert qui eut pour partage la Comté de Dreux, d'où sortit la branche des Comtes de ce nom; Pierre qui épousa Isabelle fille & heritiere de Regnaud Seigneur de Courtenay, d'où vint la Branche de Courtenay, dont il y a encore des puisnez; Philippe qui fut Archidiacre de Paris, & en ayant été élû Evêque, eut tant de modestie qu'il le ceda à Pierre Lombard, nommé le *Maître des Sentences*; ce fameux Docteur dont le livre a servi de fondement à la Theologie scholastique. La fille s'appelloit Constance, elle fut mariée en premieres nôces avec Eustache Comte de Boulogne dont elle n'eut point d'enfans, & en secondes avec Raimond V. Comte de Toulouse.

ALIX,

ALIX,

FEMME DE

LOÜIS LE GROS.

LOÜIS ayant fait déclarer nul le mariage qu'il avoit contracté, & non toutefois consommé avec la fille de Guy de Rochefort grand Senêchal, épousa l'an 1114. Alix de Savoye fille de Humbert II. Comte de Maurienne & Prince de Piémont allié de la Comtesse Guille de Bourgogne sœur du Pape Calixte II. Son mari la cherit, & l'honora toûjours uniquement, & ils vécurent ensemble vingt-deux ans, aprés lequel tems la mort le ravit d'entre ses bras. Deux choses ont rendu cette Princesse recommandable; sa pieté, dont l'Abbaye des filles de Monmartre est un riche & glorieux monument, & le soin nompareil qu'elle prenoit de l'éducation de ses enfans: car elle les faisoit venir en sa presence soir & matin, & les instruisoit elle-même à la devotion & à la vertu; elle eut du Roy son époux six fils, Philippe qui fut couronné & mourut avant son pere; Hugues qui mourut en adolescence; Loüis le Jeune qui regna; Henry qui fut Evêque de Beauvais, puis Archevêque de Rheims; Philippe grand Archidiacre de Paris, qui ayant été élû à cet Evêché le refusa, & le fit donner à Pierre Lombard dit le Maître des Sentences, son Precepteur; Robert Comte de Dreux, & Chef de cette branche du même nom, dont il est tant sorti de grands Princes; & laquelle ayant degeneré par la ligne masculine, fem-

semble par les femmes avoir transmis toute sa vigueur en la personne du Cardinal de Richelieu. Je serois obligé par la verité & par la reconnoissance, qu'en qualité de bon François je dois à un si grand Personnage, de dire comme d'une fille de la maison de Dreux, mariée dans une trés-noble & trés-ancienne Famille, qui a pour surnom le Roy, provint une autre Fille, qui fut transmise en celle de Richelieu, & poussa l'illustre branche dont ce grand Cardinal est descendu; André du Chesne a si doctement contenté les curieux sur ce sujet, qu'encore qu'il n'ait pas aquité le reste des Historiens de cette obligation, il leur a pourtant ôté les moyens d'y satisfaire. Pierre, sixiéme fils de Loüis le Gros, prit le surnom & les Armes de Courtenay, avec Isabeau fille & principale heritiére de Regnaut, Seigneur de Courtenay, & de Montargis. Avec ces six fils Alix eut aussi une fille; Constance, fiancée à Eustache, Comte de Boulogne, fils d'Etienne Roüy usufruitier d'Angleterre, & puis mariée à Raymond Comte de Toulouse. Il sembloit qu'elle devoit se contenter d'avoir eu une si belle lignée, & l'honneur d'être femme du Roy, & toutefois par je ne sçai quelle consideration l'an 1138. elle convola à de secondes nôces avec Mathieu de Montmorency Connêtable de France, qui étoit aussi veuf. De ce mariage elle n'eut qu'une fille qui fut nommée comme elle, & mariée à Gaucher de Châtillon. Aprés avoir vécu quinze ans avec ce second mari, elle se retira par sa permission au Monastere de Montmartre, où elle finit religieusement sa vie aprés avoir demeuré un an étant presque sexagenaire l'an 1153. le lieu de sa mort est celui de sa sepulture.

PAPES.

encore INNOCENT II. S. 6. ans durant ce regne.

CELESTIN II. élû en Septemb. 1143. S. 5 mois & demy.

LUCE II. élû en Mars 1144. S. 11 mois. & demi.

EUGENE III. élû en Février 1145. S. 8 ans, 4 mois, 13 jours.

ANAST. IV. élû en Juillet 1153. S. 1 an, 5 mois.

HADR. IV. élû en Dec. 1154. S. 4 ans, & prés de 9. mois.

ALEX. III. élû en Sept. 1159. S. prés de 22 ans.

LOUIS VII. DIT LE JEUNE, ROY XL.



LOUIS dans l'embarras d'une guerre lointaine,
Vit sa femme se perdre, avecque son repos,
Et se separant d'elle encor mal à propos,
Aggrandit son rival & perdit l'Aquitaine.

LOUIS VII.
SURNOMME' LE PIEUX,
& du vivant de son pere apelé
LE JEUNE,
ROY XL.

Agé de dix-neuf à vingt ans.

r Oüis ayant été sacré & couronné à Rheims 1136.
du vivant de son pere, comme nous l'avons dit, en Aoust.
'eut pas besoin de l'être une seconde fois. Ainsi
ant venu droit à Paris il assembla les Evêques &
's Seigneurs, & par leurs avis il travailla à éta-
.ir la sûreté publique & la justice, que quel-
ues petits tyrans recommençoient de troubler,
.nçonnant le peuple & les Marchands. On le
rnomma le jeune à la difference de son pere,
ie l'on apelloit le Vieux tandis qu'ils regnoient
njointement.

Les villes pour se défendre de ces oppressions
'oient formez des communautez, c'est-à-dire,
éé des Magistrats populaires, avec pouvoir d'as-
nbler les Bourgeois & de les armer. Il faloit
ur ce!a prendre lettres du Roy, qui les-leur
cordoit volontiers, avec de beaux privileges,
in de les oposer à la trop grande puissance des
igneurs. Quelques Bourgeois de la ville d'Or-
ans usant de ce droit au préjudice de l'autorité
yale, & faisant des mutineries, il les reprima en
.ssant par là, & les remit dans leur devoir.

Com-

1138. Comme il étoit Seigneur souverain de la Normandie, il fut obligé de se mêler de la dispute d'entre Gefroy Plante-geneſt mari de Matilde, & Etienne Comte de Boulogne, qui la disputoient entr'eux. D'abord il prit la querelle pour Gefroy, l'inveſtit de la Duché & le reçût à hommage, & en recompenſe Gefroy lui donna le Vexin-Normand. Mais lors qu'Etienne ayant repaſſé la mer eut obtenu quelques avantages ſur Gefroy, Loüis changeant de parti, inveſtit ſon fils Euſtache, âgé ſeulement de 14 à 15 ans, de cette Duché, & même lui donna ſa ſœur Conſtance en mariage.

Gaucher de Montgeay l'un des ſupôts de la ligue que les Seigneurs avoient faite contre Loüis le Gros, fut le premier qui oſa remuer ſous le regne de ſon fils, comme pour voir ſon courage & ſa reſolution. Il connut par une funeſte experience qu'on ne s'y joüeroit pas impunément ; le jeune Roy le pouſſa dans ſon château, l'y aſſiegea & l'ayant forcé de ſe rendre, il en raſa les murailles ; mais il laiſſa la groſſe tour ſur pied. Nos Rois en uſoient ainſi, & n'abattoient jamais les tours ſeigneuriales, pour montrer à la Nobleſſe qu'ils ne prétendoient point abolir les fiefs, dont elles étoient la plus noble marque.

Le ſchiſme de l'Egliſe Romaine fut enfin éteint par la mort d'Anaclet, & enſuite par la ceſſion de Victor, que les Cardinaux de cet Antipape avoient élû en ſa place. L'Empereur Lotaire II. qui avoit puiſſamment ſoûtenu Innocent, déceda prés de la ville de Trente dans une chomine, le 3 de Décembre l'an 1138. Aprés quatre mois d'interregne Conrad III. du nom fut élû.

1139. *Roger s'étant rendu maître de la Duché de la Poüille par la mort du Duc Renaud Feudataire du*

t Siege, avoit pris prisonnier le Pape Inno- 1139.
i lui faisoit la guerre à outrance depuis le
son Pontificat. Or le tenant entre ses mains Empp.
;ea moitié par force, moitié par bons traite- encore
n respects, de lui confirmer le titre de Roy de JEAN
que l'Antipape Anaclet lui avoit déja donné. COMN.
OMMENÇA LE ROYAUME DE SICILE, & CON-
re l'Isle comprenoit aussi la Poüille & la Cala- RAD
est-à-dire, ce qu'on appelle aujourd'hui le III. élû
ie de Naples. en May,

:rry d'Alsace passa en la Terre-Sainte avec aprés la
nombre de noblesse, au secours de Foulques mort de
Jerusalem son beau-pere, & laissa l'admi- Lotaire
on de sa Comté de Flandres entre les mains II R.
lle sa femme. prés de 13 ans.

ne étant retourné en Angleterre, y fut
& pris par Robert Comte de Glocester fre-
rd de Matilde. Guillaume d'Ypre brave
de guerre, qui s'étoit refugié en ce païs-
uivoit le parti d'Etienne, trouva moyen
dre prisonnier ce Robert qui étoit le conseil
pport de cette Reine : de sorte que pour le
elle délivra Etienne; mais tandis qu'il étoit
, Gefroy recouvra une grande partie de la
ndie.

année Alfonse I. Duc de PORTUGAL,
té & proclamé Roy par ses troupes, soit aprés
emporté une tres-illustre victoire sur cinq
ois ou Généraux Mores, soit auparavant.
s aprés il rendit son Etat tributaire du saint
de quatre onces d'or par chaque année.
078. il le mit entierement sous sa pro-
, & augmenta cette reconnoissance jusqu'à
marcs d'or; Et moyennant cela le Pape
lre II. lui confirma le titre de Roy. Ceux
vouloient acquerir aimoient mieux le pren-
dre

1139. *dre de cette main-là, que de celle de l'Empereur; ni de quelque autre Souverain, dont la superiorité leur eut été plus pesante & moins aisée à secoüer.*

Cet Alfonce étoit fils d'un Henry, qui étant passé en Espagne vers l'an 1089. pour y chercher ses avantures, avoit épousé Therese fille d'Alfonse VI. Roy de Castille, & eu pour dot la Comté de Portugal, par lui auparavant conquise sur les Mores. Les plus curieux Genealogistes assurent que ce Henry étoit du sang de France, fils, disent-ils, d'un autre Henry, qui l'étoit de Robert Duc de Bourgogne, lequel l'étoit du Roy Robert.

1140. On ne remarque point durant ces années aucuns troubles dans les terres du Roy de France; sinon les contentions d'entre les Theologiens. Pierre Abelard Breton de naissance, grand Philosophe & fort bel esprit, disputant trop subtilement de la Trinité & des autres Mysteres de la Foi, sembloit vouloir renouveller les erreurs de Nestorius, d'Arius & de Pelage, & avoit donné sujet de l'accuser de nouveauté & d'erreur même. Il en avoit été condamné par le Legat du Pape. Depuis l'Archevêque de Sens lui avoit donné permission d'expliquer & de soûtenir ses propositions; ce qu'il s'étoit vanté de faire dans le Concile de Sens. L'Archevêque le convoqua exprés pour ce sujet, & y appella S. Bernard son plus puissant adversaire. S Bernard s'y rendit & Abelard aussi: mais ce dernier ne voulut ou n'osa entrer en lice avec un si redoutable ennemi, & ne dit autre chose sinon qu'il en appelloit au Pape. Les Evêques ne laisserent pas d'achever de lui faire son procez, & de le condamner. Comme il se fut mis en chemin pour aller à Rome poursuivre son appel, il trouva meilleur pour lui de s'arrêter à l'Abbaye

de

Clugny, & il y vêcut saintement sous l'habit 1140.
S. Benoît qu'il avoit pris long-tems auparavant. Toutes les histoires sont pleines de ses avantures amoureuses avec Heloise ; & l'on les voit encore dans les lettres de l'un & de l'autre.

Les plus grandes affaires de l'Eglise, & celles même du Royaume se manioient par le conseil & par la fervente austerité de saint Bernard Abbé de Clervaux, Gentilhomme Bourguignon, qui s'étoit mis dans une si haute estime depuis plusieurs années parmi les Prelats, les Grands & les peuples, qu'il n'y avoit aucune cause Ecclesiastique, ni different considerable, ni entreprise importante, où l'on ne requît son jugement, son entremise & son avis ; pour montrer QUE LE SAGE ET LE VERTUEUX A UN EMPIRE PLUS NATUREL QUE CELUI QUI PROCEDE DE LA FORCE OU DE L'INSTITUTION DES HOMMES.

Le Clergé de Bourges avoit élû pour Archevêque un Pierre de la Châtre personnage de singuliere pieté & doctrine ; le Roy, soit qu'il ne lui fût pas agreable, ou qu'il eût destiné ce benefice pour un autre, refusa d'y donner son consentement. Pierre voulut donc s'en desister : mais le Pape Innocent lui enjoignit de faire ses fonctions ; Ce que le Roy empêchant, il s'ensuivit un grand trouble, qui alla jusques-là que le Pape excommunia le Roy, & mit le Royaume en interdit. 1141.

Thibaut Comte de Champagne, Seigneur qui avoit grande autorité, tant par sa puissance que par sa vertu, s'étant un peu trop entremis de cette affaire, offensa le Roy ; Et la colere de ce Prince se redoubla encore pour un autre sujet, qui fut tel. Raoul de Vermandois grand Senéchal, proche

1141. proche parent du Roy, & qui étoit en effet Prin-
& 42. ce du sang, (mais de ce tems-là ce titre étoit
EMPP. inconnu, & l'on ne consideroit point autrement
EMA- ces Princes que selon le rang de leurs terres.)
NUEL fit dissoudre son mariage d'avec Gerberte cousine
fils de
Jean, élû germaine de Thibaud, sous prétexte de parenté,
en Avril. pour épouser Alix-Pernelle sœur de la Reine Alie-
R. 38 ans. nor. Le Pape à l'instigation de Thibaud excommu-
toujours
CON- nia Raoul; & interdit les Evêques qui avoient
RAD prononcé le divorce.
III. Loüis s'en prit au Comte Thibaud, & de dépit
1143. ravagea hostilement ses terres, Thibaud eut recours au Pape, qui pour le délivrer de la guerre qui l'accabloit, leva l'excommunication: mais dés qu'il le vit dégagé, & les troupes du Roy retirées, il la fulmina une seconde fois. Alors le Roy plus animé que la premiere, les jetta derechef dans la Champagne, avec ordre de n'y rien épargner. En effet ayant pris Vitry de force, elles y passerent tout au fil de l'épée, sans épargner ni âge ni sexe & mirent le feu à l'Eglise, où il fut brûlé treize cens personnes innocentes qui s'y étoient refugiées.

1143. Au recit de cette cruauté, les entrailles du Roy,
& 44. naturellement bon, sont émûës, son cœur est travaillé d'un cruel remords, & sa conscience furieusement troublée. Il gemit, il se desespere, il s'arrache les cheveux, il croit voir les plus terribles foudres du ciel prêtes à tomber sur sa tête. S. Bernard eut toutes les peines du monde à lui persuader qu'il pourroit trouver misericorde auprés de Dieu par le moyen de la penitence. Dans cette disposition il fut aisé de le porter à rétablir l'Archevêque de Bourges dans son Siege, & à donner la paix au Comte. Avec cela il promit dés lors pour expier son crime & pour obtenir le-

·vée de l'interdit de son Royaume qui duroit en-
ore, de faire le voyage de la Terre sainte.

Foulques Roy de Jerusalem étoit mort l'an 1142.
t le gouvernement dévolu entre les mains de
Melisende sa veuve, car son fils Baudoüin n'a-
oit encore que treize ans. Les Chrêteins de ce
aïs-là étoient de beaucoup pires que les Turcs,
ussi leurs affaires allant tout en desordre, San-
uin Sultan d'Assyrie leur arracha la Principauté
'Edesse, l'un des quatre membres du Royaume de
erusalem.

Le Roy avoit déja voüé un voyage en Terre- 1145.
ainte, ces tristes nouvelles l'exciterent encore plus
ort lui & les autres Princes François à y porter un
uissant secours. Saint Bernard l'Oracle de ce
ems-là consulté sur ce sujet renvoya l'affaire au
'ape, qui lui donna ordre de prêcher la Croisa-
le par toute la Chrétienté.

Commençant donc par la France, il fit assem-
ler un Concile national à Chartres, où le Roy 1146.
nême se trouva. Ce S. Abbé y fut choisi pour
Chef generalissime de cette expedition : mais il
efusa cet honneur, & se contenta d'en être la
rompette. Il la publia par tout avec tant de fer-
reur, avec tant d'assurance de bon succés, &
omme on le croyoit, avec tant de miracles, que
es villes & les bourgs demeuroient deserts, &
qu'il sembloit que toute l'Europe dût passer en
Asie, tant il y avoit de presse à s'enrôler pour
cette guerre.

Le Roy fut des premiers à prendre la Croix. Il
fut suivi d'un nombre infini de Seigneurs & de 1147.
Noblesse : & l'Empereur Conrad avec son frere
Henry Duc de Baviere, & toute la fleur de ses
Etats se croisa dans une Assemblée générale qu'il
tint à Spire aux fêtes de Noël. Chacun de ces

deux Princes avoit un Legat du Pape dans son armée. Conrad menoit soixante mille chevaux il partit le premier, & arriva aux environs de Constantinople, sur le commencement du mois de Septembre de cette année 1147.

Le Roy tarda en France quelque temps aprés lui, afin de recevoir le Pape Eugene, que la revolte des Romains avoit contraint de quitter Rome. Il se mit en chemin avec la Reine la seconde semaine d'aprés la Pentecôte de la même année; & ayant traversé la Hongrie & la Thrace, passa le Bosphore; si-bien que le Carême ensuivant
1148. de l'an 1148. il se rendit en Syrie, tandis que d'un autre côté son armée navale étoit en mer pour l'y aller joindre.

Il laissa, par l'avis du Parlement tenu à Etampes, la regence du Royaume à Raoul Comte de Vermandois son grand Senéchal, & à Suger Abbé de saint Denis. Ce dernier avoit grand credit à la Cour dés le vivant de Loüis le Gros; & d'ailleurs il servoit comme de contre-poids à Raoul, de peur qu'il n'usurpât le Royaume, si l'ambition l'en eût tenté. Avant que partir, le Roi fut, selon la coûtume, dans l'Eglise de saint Denis prendre le bourdon & la malete, marques de pelerinage, & l'étendard de l'Oriflame sur l'autel des saints Martyrs.

Il n'est point de méchancetez & de lâches artifices que la maligne perfidie de Manuel Empereur de Grece n'employât pour faire perir l'armée de l'Empereur & celle du Roy. Pour la premiere, il y réüssit selon son dessein; car il fit mêler de la chaux dans les farines qu'il fournissoit aux Allemands; & en ayant fait perir une grande partie par ce detestable malefice, il leur donna des guides, qui aprés les avoir promenez par de longs

ngs détours, où ils consumerent tout ce qu'ils 1184.
voient de munitions, les livrerent, plus d'à de-
ii morts de faim, entre les mains des Turcs; les
arbares les taillerent tous en pieces, de sorte
u'il n'en resta pas la dixiéme partie.

Le Roy ayant semblablement passé en Asie,
ouva l'Empereur Conrad à Nicée. Il le con-
ola du mieux qu'il lui fut possible: puis il mar-
ha le long de la mer, où il courut les mêmes
sques que lui; neanmoins il s'en sauva avec
lus de bonheur que de prudence, ayant battu
s Turcs en une rencontre; mais peu aprés il
erdit presque tout son arriere-garde, pour
voir imprudemment divisé son armée. Il gagna
ne bataille au passage du fleuve Meandre; mais
n'en tira aucun fruit, car aprés cela, ne se
nant pas sur ses gardes, il reçût un notable
chec à un détroit de montagne. Enfin il parvint
Antioche, dont Hugues Raimond, oncle de la
eine sa femme, tenoit alors la Principauté.

En cet endroit, ce bon Prince qui étoit si heu-
eusement échapé des embûches des Grecs &
es Mahometans, pensa perir par celles de son
roche allié & de sa femme. Raimond s'étoit
naginé qu'il devoit employer ses forces à lui
tendre les limites de sa Principauté: comme il
it qu'il l'en refusoit absolument, parce qu'il
ouloit continuer sa route vers Jerusalem, il
'en tint si offensé, qu'il résolut de s'en venger.
'our cet effet il mit dans la tête de la Reine
u'elle devoit demander la dissolution de son ma-
iage, comme étant parente de son mari du troi-
iéme au quatriéme dégré. Cette Princesse peu
ge, & qui avoit déja peu d'estime pour son ma-
i, & trouvoit plus de satisfaction avec d'autres
u'avec lui, se laissa facilement persuader par son

1148. oncle. Le Roy en étant averti, ne trouva point d'autre remede pour éviter ce scandale, que de la tirer la nuit d'Antioche, avec tout son équipage, & de l'envoyer toûjours devant en Jerusalem. Quelques Auteurs ajoûtent qu'en ce païs-là elle se piqua d'un certain Sarrasin qui étoit en réputation de fort brave Cavalier ; mais de ces choses-là on en dit souvent plus qu'il n'y en a & quelquefois aussi il y en a plus qu'on n'en sçait.

Or l'Empereur Conrad, aprés s'être allé rafraîchir à Constantinople, s'étoit rendu en Jerusalem pour y faire ses devotions. En cette sainte Cité le Roy & lui ayant tenu conseil avec les Seigneurs, résolurent d'assieger Damas capitale de la Syrie. Cette entreprise leur réüssit aussi mal que tout le reste, par l'énorme trahison des Chrétiens même de ce païs-là. Ils s'étoient logez dans les jardins où ils avoient toutes sortes de commoditez, de l'eau, des fruits, & des rafraîchissemens. Les traîtres leur conseillerent de transporter leur camp à l'opposite, qui étoit un païs horriblement sec, brûlant, & par où la Ville étoit inaccessible. Les deux Princes reconnurent, mais trop tard, que les Chrétiens les avoient trahis ; & ainsi détestant leur méchanceté, qui avoit encheri sur les perfidies & sur les vices abominables des Orientaux même, ils ne songerent plus qu'à leur retour.

L'Empereur ayant fait alliance avec les Grecs contre Roger Roy de Sicile, fut par eux ramené en Italie. Mais ils n'avoient pas envie de traiter le Roi Loüis si favorablement : étant monté sur ses vaisseaux, il rencontra dans sa route l'armée navale de ces perfides qui l'attendoient pour l'enlever. Comme ils en étoient aux mains, ou même selon quelques Auteurs, qu'ils l'emmenoient

noient prisonnier, arriva par bonheur l'armée de 1148.
ce brave Normand leur ennemi capital, conduite par son Lieutenant, qui leur fit bien lâcher prise, ayant brûlé, pris & coulé à fond quantité de leurs vaisseaux.

Alfonse Comte de Toulouse, troisiéme fils de Raimond de saint Gilles, avoit fait aussi le voyage de la Terre-Sainte presqu'en même tems que le Roy, mais il y étoit allé par mer, & avoir pris terre au port de Ptolemaïde. Il n'entra pas bien avant dans le païs qu'il ne mourut, ayant été méchamment empoisonné, sans qu'on pût deviner l'auteur d'une action si exécrable. Il eut pour successeur son fils Raimond V. du nom.

Pendant le tems de cette expédition, saint Bernard fut fort occupé en Languedoc à combattre un certain Henry Moine défroqué, & disciple d'un Pierre de Bruys, qui debitoït avec grande vogue, mais avec peu d'integrité de vie, à ce qu'on lui reprochoit, presque les mêmes opinions que les Zuingliens & les Calvinistes ont prêchées dans ces derniers siécles.

A dix ou douze ans de là, un certain Valdo, riche Bourgeois de Lyon, se mit aussi à prêcher de même stile dans le Lyonnois & les Provinces circonvoisines. On apella les sectateurs de Henry & de Pierre de Bruys, Henriciens *&* Petro Brusiens; *& ceux de Valdo,* Pauvres de Lyon, *ou* Vaudois. *Il y avoit encore des restes de ces derniers dans les vallées de Dauphiné & de Savoye, quand Luther commença à prêcher sa doctrine.*

En l'année 1148. arriva la mort de Conan le Gros Duc de Bretagne; Eudon Comte de Pontievre, qui avoit épousé Berthe sa fille, s'empara de la Duché, au préjudice de Hoël, que le Duc Conan avoit desavoüé pour son fils. Delà s'é-

1148. mut une guerre entre ces deux Princes, laquelle 3. trois ou quatre ans aprés, fut compliquée par une autre bien plus longue, & qui dura treize ou quatorze ans, à diverses reprises, entre ce même Eudon & Conan III. surnommé le Petit, son propre fils. Cet enfant dénaturé voulut joüir de la Duché, parce qu'elle venoit du côté de sa mere : ayant donc eu recours à l'assistance de Henry Roy d'Angleterre, il poussa rudement son pere, & contraignit aussi les Nantois, qui tenoient le parti de Hoël, de l'abondonner.

1149. & 50. Le mauvais succés de l'expédition d'outremer, qui avoit tant fait de veuves & d'orphelins, tant ruiné de bonnes maisons, tant dépeuplé de païs, & qui pis est, donné un specieux prétexte au Roy de faire des levées extraordinaires de deniers sur ses peuples, ce que ses prédecesseurs de la troisiéme Race n'avoient point encore tenté, excita des murmures & des reproches contre la réputation de saint Bernard, qui sembloit avoir promis tout un autre évenement que celui-là. De sorte que lorsque le Pape voulut, à deux ans de là, lui faire prêcher une autre Croisade, & l'obliger à passer lui-même en Terre-Sainte, afin qu'un plus grand nombre de gens le suivissent, les Moines de Cîteaux en rompirent toutes les mesures, de crainte d'un second malheur, qui eût pû être plus grand, & l'eût encore plus décrié que le premier.

Le Roy, à son retour en France, trouva la guerre qui continuoit entre le Roy Etienne & Matilde. Comme il avoit reçû Etienne à hommage pour la Duché de Normandie, il joignit ses armes à celles d'Eustache son fils, pour assieger le château d'Arques. Gefroy mari de Matilde, & son fils Henry, auquel il avoit l'année préce-

précédente resigné la Duché, quoiqu'il n'eût encore que seize ans, marcherent au secours. Les deux armées étant en presence, les Seigneurs de part & d'autre s'entremirent d'acommodement, & firent en sorte que le Roy (qui sans doute se trouvoit le plus foible) abandonna la cause d'Etienne, & reçût à hommage le Prince Henry, lequel, par ce moyen, fut le deuxiéme du nom Duc de Normandie. 1150.

Cet accommodement fait, Gefroy mena ses troupes contre Gerard Seigneur de Monstreüil-Bellay, qui vexoit les Eglises de ce canton-là. Il dompta sa fierté, le fit prisonnier, & rasa son château de Monstreüil. Mais comme il s'en revenoit de là, ayant un jour fort grand chaud, quoique la saison fût assez temperée, il lui prit envie de se baigner dans un ruisseau d'eau claire qu'il rencontra sur son chemin : au sortir du bain il fut saisi d'une fiévre ardente, dont il mourut quelques jours aprés au Château-du-Loir. Il laissa trois fils, Henry, Gefroy & Guillaume, qu'il partagea de cette sorte. Il ordonna qu'aussi tôt Henry seroit paisible possesseur du bien de sa mere, sçavoir de l'Angleterre & de la Normandie : Que Gefroy, qu'on surnomma le Bel ; auroit les biens paternels, sçavoir l'Anjou, la Touraine & le Maine, avec les châteaux de Loudun, Chinon & Mirebeau ; & Guillaume la Comté de Mortaing.

Non long-tems aprés mourut Eustache Comte 1151. de Boulogne : sa mort fut une disposition pour rendre la paix à l'Angleterre, dautant que le Roy Etienne son pere se trouvant sans aucuns enfans, ne se soucia plus que de garder le Royaume durant sa vie.

Le Prince Henry venu en âge de monter à

cheval, voulut, à ce que disent les Auteurs Anglois, revendiquer la Comté de Toulouse, qui étoit des droits de sa femme : mais le Comte Raimond sçût si bien gagner son esprit, qu'il lui en confirma la possession, ou du moins l'usufruit pour quelque tems.

1152. L'année suivante 1152. vit sortir de cette vie Thibaud Comte Palatin de Champagne surnommé le Liberal, le Pere du Conseil, & le Tuteur des Pauvres & des Orphelins ; grand Justicier, & qui toutefois eut presque toûjours guerre avec les Rois. Il avoit quatre fils & cinq filles. Les fils étoient Henry Comte de Troyes ou Champagne. Thibaud Comte de Blois & de Chartres, Etienne Comte de Sancerre, & Henry Archevêque de Sens, puis de Rheims.

EMPP. toûjours MANUEL & FEDERIC II. R. 36 ans.

*Cette année mourut aussi l'Empereur Conrad. Il ne voulut point laisser l'Empire à son fils nommé Federic ; parce qu'il étoit encore trop jeune, mais à un autre Federic fils de son frere aîné, qui étoit Duc d'Allemagne ou Soüabe ; on le surnomma Barberousse. L'assemblée générale des Seigneurs de Germanie & de Lorraine à Francfort aprouverent cette nomination : mais on ne compte les années de son Empire que du jour de son couronnement fait par le Pape Adrien dans Rome le dix-huit de Juin 1155. Si je ne me trompe, ce fut du tems de ce Federic que les François commencerent à donner aux Germains le nom d'*Allemands*, à cause que ce Prince étant Duc d'Allemagne, avoit à sa suite & dans les emplois plus de gens de ce païs-là que d'aucun autre. Les Italiens dés ce tems-là les nommoient * Tudesques, comme ils font encore.*

* Teutonici.

Dans le même tems la mort ravit au Roy Loüis ses deux plus sages Conseillers, sçavoir Suger

Suger Abbé de S. Denis, l'an 1150. & Raoul Comte de Vermandois, Prince du sang, & le dernier de la seconde branche Royale de ce nom, l'an 1152. Comme il n'avoit point d'enfans, & que sa sœur étoit mariée à Philippe fils de Thierry Comte de Flandres, le Roy qui cherissoit fort ce jeune Prince, lui laissa la possession du Vermandois; sujet de querelle dans le régne suivant.

Depuis le retour du Roy de son voyage d'outremer, il est à croire qu'il s'étoit entierement separé d'affection d'avec Alienor sa femme, & que son honneur & sa conscience le portoient sans cesse à chercher les moyens de séparation qu'elle avoit demandée la premiere. Enfin il la poursuivit de telle sorte, que la parenté d'entre les deux parties, tant du côté paternel, que du côté maternel, au quatriéme degré, ayant été verifiée suivant les formes de ce tems-là, il obtint ce qu'il demandoit, par la Sentence des Evêques du Royaume, lesquels il avoit assemblez à Baugency pour ce sujet. 1152.

Aussi-tôt, procédant de bonne foy, il retira ses garnisons de l'Aquitaine, pour lui rendre ce païs libre; & lui donna congé de s'en aller où il lui plairoit, retenant avec lui les deux petites filles qu'il avoit d'elle. Cette femme s'étant retirée à Poitiers, n'y demeura pas long-tems sans prendre un parti : comme elle brûloit d'amour & d'ambition, elle épousa quelques mois aprés Henry Duc de Normandie, & Roy présomptif d'Angleterre, Prince jeune, ardent & rousseau, bien capable de contenter tous ses desirs, & de maintenir ses droits 1153.

Un an aprés que la Sentence de séparation eût été prononcée, Loüis envoya rechercher Constance-Elizabeth, fille d'Alfonse VII. Roy de 1154.

Castille. Hugues Archevêque de Sens er faire la demande, & le même fit aprés la monie du mariage à Orleans, & y couroı nouvelle Reine l'an 1154. l'Archevêque de R protestant en vain que ce droit n'apartenoi lui seul.

Comme Loüis ne pouvoit voir son vassal de pair avec lui, ni Henry, qui avoit tant d gneuries, souffrir un Souverain au dessus tête, il étoit impossible qu'ils demeurassen amis. Ce dernier étant assigné à comparoîı Parlement, refusa d'y venir. Loüis l'y aya condamner par défaut, assiegea & emporta l de Vernon, mais Henry s'étant humilié, p crainte qu'il avoit encore du Roy Etienne Seigneurs le reconcilierent avec le Roy, & ensorte qu'il lui rendit cette place.

Non long-tems aprés, Etienne las des fa & du chagrin de la guerre, épuisé d'arge n'ayant point d'heritiers procréez de son (se laissa enfin amener à un accommodemer le Duc Henry; par lequel il consentoit qu'aj mort l'Angleterre retournât de plein droi Prince. Il ne vécut pas long-tems aprés mort le 22 d'Octobre; & Henry se mit en j sion du Royaume sans resistance.

1154 Plusieurs mettent en cette année 1154. l de Roger I. Roy de Sicile, l'un des plus queux & des plus puissans Princes de son Il porta la gloire des Normands à son plu periode; de sorte que depuis lui elle ne f que déchoir. Il avoit un fils nommé Gı me, & une fille qu'on apelloit Constanc fils régna, & dans ses premieres années ne nera point des vertus de son pere : mais a changea bien de conduite, & domina ave

d'injustice, d'avarice & de tyrannie, qu'il en mérita le surnom de *Mauvais*. Il se piqua sur tout de la gloire de remplir ses coffres, & de tirer le dernier écu de ses Sujets. Quant à Constance, étant déja vieille fille, elle épousa l'Empereur Henry VI. l'an 1186.

Il n'étoit point permis aux Rois de France, à 1155.
ce que dit Yves de Chartres, d'épouser des bâtardes. Or il courut un bruit que la Reine Constance l'étoit : voilà pourquoi Loüis, deux ans aprés son mariage, desira s'en éclaircir lui-même ; ainsi, sous prétexte d'aller en pelerinage à S Jacques en Galice, il passa par la Cour de son beau-pere pour aprendre la verité. C'étoit le plus magnifique Prince de son tems ; il le reçût & le traita royalement à Burgos, & lui ôta le doute qu'il avoit dans l'esprit.

Gefroy Comte de Gien sur Loire, & Guillau- 1156.
me Comte de Nevers, étoient en guerre. Le premier se connoissant trop foible pour resister à son adversaire, s'allia avec Etienne de Champagne, Comte de Sancerre, & luy donna sa fille, & pour dot sa Comté, à l'exclusion de son fils Hervé. Ce fils ainsi des-herité par son pere, sans avoir commis aucune faute, implora la justice du Roy. Sa cause étoit trés-juste : le Roy alla en personne assieger Gien, le prit à composition, & le rétablit dans la Comté.

Lorsque Henry fut paisible possesseur de l'Angleterre, Gefroy son frere lui demanda l'Anjou, la Touraine & le Maine, suivant le testament de leur pere : mais bien loin d'y satisfaire, il lui ôta encore les villes de Loudun, de Chinon & de Mirebeau. Tellement que ce Prince ainsi dépoüillé fût demeuré sans aucunes terres, s'il n'eût trouvé cette bonne fortune, que les Nantois qui avoient

abandonné Hoël, le choisirent pour leur Co
ayant besoin d'un Prince qui les défendît cont
attaques de Conan.

1157. Les inimitiez d'entre les Rois Loüis & H
étant prêtes d'éclater une seconde fois, les
gneurs trouverent moyen de les arrêter encore
quelque tems, en proposant l'alliance du fil
de Henry qui portoit le même nom que son
avec Marguerite fille du second lit de Loüis,
que tous deux fussent encore enfans, & pr
à la bavette. Les Rois demeurerent d'accord
mariage, & firent ensemble un voyage au
S. Michel; la fille fut mise entre les mains du
pere, & Loüis promit de lui donner en dot G
& autres places du Vexin Normand. En atte
elles furent baillées en garde au Grand-Maît
Templiers, pour les délivrer à Henry aprés
complissement du mariage.

*La même année l'Empereur Federic accom
le different d'entre Bertold de Zeringhen, & Re
pour la Comté de Bourgogne; ce qu'il fit de
sorte. Il démembra de cette Comté le petit païs de B
land, qui est au delà du Mont-Jou, & les
de Geneve, Lausanne & Sion, pour les don
Bertold; & laissa le reste à Renaud. Ensuite il é
sa fille & heritiere de ce dernier, nommée Bea
& aprés tenant sa Cour pleniere à Besançon
grande pompe, il reçût les hommages des Seig
& des Prélats du Comté de Bourgogne e
Royaume d'Arles. Ils y accoururent en foule;
à dire vrai, ils ne se soucioient de sa Souve
té qu'afin d'en obtenir un titre apparent de
usurpations.*

Tandis qu'il sejournoit en ce païs-là, les
communs travaillerent à procurer une ent
de lui & du Roy de France, & en arrêtere

tems & le lieu : mais le Roy piqué de jalousie pour la grandeur de ce jeune Prince, ou ayant quelque défiance qu'il n'entreprît sur sa personne, n'y voulut point aller qu'accompagné de quantité de troupes ; & cela fut cause que Federic se retira fort mal satisfait.

Gefroy Comte de Nantes étant mort sans enfans, Conan Comte de Rennes ou de la petite 1154.
Bretagne, se saisit de la ville de Nantes. Le Roy Henry, frere de Gefroy, prétendit qu'elle lui appartenoit par succession, & entreprit de la ravoir à force d'armes. Conan étant vivement pressé, racheta la paix en lui donnant sa fille & heritiere (elle se nommoit Constance) pour le troisiéme de ses fils encore bien jeune, qu'on apelloit Gefroy comme son oncle défunt.

La fierté Germanique, & l'imperieuse maniere des Papes ne pouvoient pas compâtir ensemble ; tous deux prétendoient avoir une domination absoluë l'un sur l'autre ; ainsi ils rentrerent bien-tôt en querelle. Federic avoit le cœur ulceré de ce qu'Adrian, avant que de le couronner, l'avoit forcé de lui livrer l'infortuné Arnaud de Bresse, qu'il fit brûler au poteau comme heretique ; & de lui tenir l'étrier à la vûë de toute son armée. Mais il l'étoit encore bien plus de ce que ce Pape, deux ans aprés, sur ce qu'il avoit fait prisonnier l'Evêque de Londres, revenant de Rome, & qu'il s'opiniâtroit à le retenir, lui avoit envoyé des Legats qui lui reprocherent *qu'il tenoit l'Empire du bon plaisir du S. Pere* : discours qui offensa si fort tous les Princes de Germanie, que peu s'en falut qu'ils ne hachassent ses Legats en piéces. Et veritablement il ne pouvoit pas plaire à un Prince ambitieux qui se croyoit le Seigneur de l'Univers, & se mettoit au dessus de tous les Rois,

non seulement quant à la prééminence, mais encore quant à la proprieté.

1159. Durant ces discordres Adrian vint à mourir le premier de Septembre de l'an 1159. La plus grande partie du sacré College élût le Cardinal Roland, Siennois de naissance, qui se nomma Alexandre III. mais le peuple & deux Cardinaux seulement donnerent leurs suffrages au Cardinal Octavian, qui étoit Romain. Il prit le nom de Victor. Le droit de l'un & de l'autre étoit douteux; car d'un côté les décrets de quelques Papes avoient déferé l'élection aux seuls Cardinaux; & de l'autre, le peuple Romain prétendoit y avoir la meilleure part, & s'étoit presque toûjours maintenu en cette possession, disant que les Papes n'avoient pû lui ôter un droit qui étoit né avec l'Eglise, & qui avoit eu lieu dés le tems des Apôtres.

1160. Le Roy Loüis s'en raporta à l'avis de l'Eglise Gallicane; il l'assembla pour ce sujet à Etampes, & sur son jugement il adhera à Alexandre. Tout l'Occident suivit son exemple, à la reserve de l'Empereur Federic, qui avec ses Allemands, & ce qu'il avoit de partisans en Italie, rejetta fierement Alexandre, parce qu'il s'étoit instalé sans attendre son approbation. C'étoit un des differends d'entre les Papes & les Empereurs: ces derniers avoient long-tems joüi du droit de confirmer l'élection des Papes: mais les Papes tournant, pour ainsi dire, la médaille de l'autre côté, soûtenoient que c'étoit à eux de confirmer celle des Empereurs.

Au reste cette présomption qu'avoit Federic de se dire le Maître du monde, mit contre lui tous les Rois de l'Occident, qui ne vouloient pas dépendre de sa prétenduë Monarchie, mais se croyoient aussi

aussi absolus que luy dans leurs terres. Et d'ailleurs les Italiens, qui cherchant vainement la liberté, ont toûjours aggravé de plus en plus le joug qu'ils s'efforcent de secoüer, eussent bien desiré se délivrer de celui des Tudesques; si bien que les Venitiens & les Lombards firent une ligue entr'eux pour exclure Federic de l'Italie 1160. & 61.

Le Roy Henry, outre le Royaume d'Angleterre, tenoit la Duché de Normandie, dont partie de la Bretagne relevoit pour lors: outre cela le Maine, l'Anjou, la Touraine, & toute la Province d'Aquitaine. Son ambition soûtenuë par un si grand accroissement de puissance, remua encore les droits que sa femme avoit sur la Comté de Toulouse. Pour ce dessein, ayant fait alliance avec Raimond Prince d'Arragon & Comte de Barcelone, & levé une grande armée d'Aquitains & de Routiers, dans laquelle se trouva Malcolme Roy d'Ecosse; il entra dans le Languedoc, prit Moissac, Cahors, & quelques autres places.

Au bruit de cette entreprise, le Roy Loüis courut aux armes: les prieres du Comte Raimond son beaufrere, & la jalousie qu'il eut de l'aggrandissement des Anglois, le firent marcher de ce côté-là. Il se jetta dans Toulouze pour la défendre: mais il avoit si peu de monde, qu'il fut au pouvoir de Henry de forcer cette ville; il n'y eut, disoit-il, que le scrupule d'attaquer son souverain Seigneur qui l'en détourna, & qui l'arrêta tout court. Ce retardement donna lieu à une conference, qui produisit un accommodement entre les deux Rois; Et néanmoins Henry ne renonça pas entierement à la Comté de Toulouze, jusqu'à ce qu'il donna sa fille Jeanne veuve de Guillaume II. Roy de Sicile, au Comte Raimond.

En

1161. *En ces années, la maudite engence des Routiers & des Cotereaux, commença à se faire connoître par ses cruautez & ses brigandages. On ne sçait pas bien pourquoi on les apelloit ainsi : mais c'étoit une espece de gens de guerre & d'avanturiers venant de divers enuroits, comme d'Arragon, de Navarre, de Biscaye, de Brabant, qui couroient le païs, & qui se loüoient à qui en vouloit, pourvû qu'on leur donnât toute sorte de licence. Les Cotereaux étoient la plûpart fantassins, & les Routiers cavaliers.*

Cependant le Pape Alexandre craignant que l'Empereur, aprés avoir dompté l'orgueil des Milanois qui s'étoient révoltez contre lui, ne vint droit à Rome, ne jugea pas la place tenable, & se retira en France, où il demeura plus de trois ans. Cette année il tint un Concile à Clermont en Auvergne, dans lequel il n'épargna pas ses foudres sur Victor, sur Federic & sur tous leurs adherans.

La Maison de Champagne étant au cœur du Royaume, puissante & belliqueuse, donnoit bien de la peine & des ennuis aux Rois. Voila pourquoi Loüis desirant la détacher d'avec l'Anglois & se l'acquerir, épousa en troisiémes nôces Alix la plus jeune sœur des quatre freres Champenois (car Constance sa seconde femme étoit morte en couche l'an 1159.) Et des deux filles de son premier lit il en donna une à Henry Comte de Troyes, l'aîné des quatre freres, & l'autre à Thibaud Comte de Blois qui étoit le second.

1162. Les Evêques de France, & ceux de Normandie, ayant résolu dans leurs assemblées de reconnoître le Pape Alexandre, il se rendit à Torcy sur la riviere de Loire. En ce lieu les deux Rois

Loüis

Loüis & Henry le reçûrent avec une extrême soû- 1162.
mission ; tous deux mirent pied à terre, & prenant chacun une rêne de sa monture, le conduisirent au logis qu'on lui avoit préparé. Jamais aucun Pape n'avoit reçû un pareil honneur, de voir tout à la fois deux Rois si puissans à ses étriers.

Sur ces entrefaites l'Empereur envoya proposer au Roy une entrevûë à Avignon qui étoit sur les confins des deux Royaumes. Ils convinrent que l'Empereur y ameneroit Victor, & le Roy, Alexandre, & qu'ils tiendroient un Concile des Evêques d'Italie, de France & de Germanie, au jugement duquel ils se raporteroient touchant celui des deux qui devoit demeurer dans le S. Siege. Cette convention sembloit fort équitable, & le seul moyen qui pût remettre la paix & l'union dans l'Eglise, aussi tous deux la confirmerent par des sermens solemnels. Le Roy desiroit en effet l'exécuter de bonne foi, & il s'avança vers Avignon pour cela : mais quand il voulut y mener Alexandre, avec lequel il s'aboucha sur le chemin, ce Pape lui dit nettement qu'il n'y iroit pas, & qu'étant le souverain Juge, il ne pouvoit être jugé de personne. Ainsi la conference fut rompuë, & le Roi se trouva en fort grand danger : Car les Allemands lui reprochant qu'il leur manquoit de parole, & soûtenant qu'il devoit se mettre entre les mains de l'Empereur, comme il l'avoit promis, s'il n'amenoit pas Alexandre, comploterent de l'enveloper : Et ils l'eussent arrêté prisonnier si le Roy d'Angleterre n'eût fort à propos fait avancer son armée pour le dégager. Sans doute qu'il ne se fût pas tant hâté s'il eût prévû les peines que ce Pape lui causa dans le differend qu'il eut incontinent aprés avec Thomas Archevêque de Can-

1162. Cantorbery pour les droits & libertez de l'Eglise Anglicane.

De cette rupture de la conference d'Avignon, s'ensuivit une furieuse guerre entre l'Empereur & Alexandre ; elle tourmenta cruellement l'Italie quinze ou seize ans durant : mais à la fin l'Empereur n'en pût sortir que par la honte d'une extrême soumission, demandant pardon au Pape, & se laissant mettre le pied sur la gorge. Ce qui arriva l'an 1167 dans la ville de Venise.

L'année 1163. Alexandre assista au Concile de
1163. Tours convoqué par ses ordres ; Et là il fulmina derechef contre Victor & Federic. Il fit aussi dresser quelques decrets contre les hérétiques, qui s'étoient épandus par toute la Province de Languedoc.

Il y en avoit de deux sortes principales, les uns tout-à-fait ignorans, & fanatiques ; les autres plus sçavans & beaucoup mieux instruits dans les saintes Ecritures. Les premiers étoient une espece de Manichéens adonnez aux dissolutions & vilainies, & ayant des erreurs grossieres & sales. Les autres paroissoient moins déréglez, & fort éloignez de ces turpitudes ; Ils tenoient à peu prés les mêmes dogmes que les Calvinistes, & étoient proprement Henriciens & Vaudois. Le peuple qui ne les sçavoit pas distinguer, les apelloit indifferemment Cathares, Patarins, Boulgres ou Bulgares, Adamites, Cataphrygiens, Publicains, Gazariens, Lollards, Turlupins, & leur donnoit plusieurs autres noms, pris de ceux de leurs Docteurs, ou du païs d'où ils venoient, ou de quelque point de leur doctrine. On les apella plus communément Albigeois, parce qu'ils s'étoient rendus fort redoutables en cette ville-là sous la protection du Comte Roger qui les favorisoit.

En

En cette année moururent deux Princes fort considérables, Odon III. Duc de Bourgogne, auquel succeda Hugues III. son fils ; Et Baudoüin II. Roy de Jerusalem fils de Foulques d'Anjou qui avoit porté le même sceptre. On crut qu'il avoit été empoisonné. Sa valeur, sa pieté, sa sagesse & son bonheur, pareil à sa vertu, lui eussent donné rang entre les meilleurs & les plus grands Princes s'il eût vécu. Amaulry ou Aimery son frere, encore mineur, prit sa place. 1163.

La paix étant entre les deux Rois Loüis & Henry, Loüis s'occupoit à faire justice & à réprimer les desordres. Les habitans de Vezelay avoient fait une commune, & se voyant protegez par le Comte de Nevers, s'efforçoient de se soustraire à l'Abbé qui étoit leur Seigneur. Le Roy fit un voyage de ce côté-là, & les contraignit eux & le Comte de demander pardon & de rompre leur commune, parce qu'ils l'avoient faite sans son autorité, & sans celle de leur Seigneur. Le Comte de Nevers pour penitence de ses fautes se condamna lui-même au voyage de la Terre-Sainte.

La même année le Roy alla en personne combattre le Comte de Clermont, celui du Puy en Velay, & le Vicomte de Polignac, Seigneurs Auvergnacs qui ne vouloient pas s'abstenir du pillage des Eglises, & refusoient de comparoître en sa Cour. Il les vainquit tous trois, & les amena prisonniers à Paris ; lorsqu'il les y eut détenus assez long-tems, il les relâcha à la priere des Evêques, moyennant qu'ils fissent réparation, qu'ils en donnassent leur serment & des ôtages, & qu'ils prissent l'absolution de l'Eglise.

Semblablement il punit le Comte de Châlons

de

1163. de la perte de sa Comté, parce qu'il avoit pillé l'Abbaye de Clugny, & y avoit tué plus de cinq cens hommes tant Moines que valets. Toutefois la fille de ce Comte rentra dans son patrimoine.

Thomas Bequet Chancelier d'Angleterre, & en grand crédit prés du Roy Henry, ayant été élû Archevéque de Cantorbery l'an 1163. perdit bientôt les bonnes graces de son maître pour diverses causes. Particulierement parce qu'il se separa de la Cour avec un peu trop d'austerité, & que d'ailleurs il se porta avec trop de vigueur à soûtenir les privileges du Clergé, & à aneantir les loix & constitutions que l'ayeul du Roy Henry avoit fait recevoir par toute l'Angleterre, au préjudice de celles de l'Eglise. La querelle s'échauffa si fort, que Thomas fut banni du Royaume, & tous ses parens & amis souffrirent d'extrêmes persecutions. Il se retira en France dans l'Abbaye de Pontigny au Diocese de Sens; Et delà il donna bien des peines à son Roy, mais il n'en souffrit pas peu lui-même, six ans durant.

1164. *La mort de l'Antipape Victor étant arrivée l'an 1164. les Cardinaux de sa suite élûrent en son lieu Guy de Crême qui se fit apeller Paschal, & fut confirmé par Federic. Mais Alexandre III. rapellé par les Romains, partit de France l'an suivant, & s'en retourna à Rome pour mettre fin à ce schisme.*

1165. L'an 1165. il nâquit un fils au Roy Loüis le Jeune, qui n'en avoit point encore. Maurice Evêque de Paris le bâtisa dans l'Eglise Nôtre-Dame, d'autres disent dans la Chapelle de saint Michel qui est dans le Palais; & trois illustres Abbez, Hervé de saint Victor, Hugues de saint Germain, & Odon de sainte Geneviéve, furent ses parains,

nommerent Philippe. Comme le Roy crût 1165.
.r obtenu du Ciel par ses ferventes & longues
:s, & par celles de tout son Royaume, où
:urs mois durant ce n'avoit été que jeûnes,
ınes & processions, on lui donna le surnom
ieu-Donné, & depuis pour ses beaux faits,
de *Conquerant*. L'Historien Paul Emile a
ıit ce surnom par le mot latin AUGUSTE,
. été suivi en cela par tous les Historiens mo-
's. Avant sa naissance, le Roy Loüis son pe-
.t un songe qui lui donna bien de l'inquietu-
ar il crut voir que la Reine sa femme étant
ıchée d'un fils, cet enfant abbreuvoit tous
eigneurs qui étoient autour de lui d'une
: pleine de sang. Ce qui signifioit assez clai-
nt qu'il en feroit bien répandre pendant son
e.

vie de Conan le Petit Duc de Bretagne qui 1160.
été continuellement traversée, finit l'an
. pour faire place à Gefroy de Normandie
endre. Ce Prince n'ayant encore que quin-
s demeura avec sa Duché sous la tutelle du
son pere durant quelques années; au bout
tems-là s'étant émancipé, il entra en guer-
ce lui. Le sujet étoit, que Henry le vouloit
:aindre de lui faire hommage de la Duché; 1167.
lui demandoit ce devoir en vertu du traité
par Charles le Simple avec Rollon Duc de
nandie.

ın 1168. Thierry d'Alsace Comte de Flandres 1168.
rut à Graveline, qu'il avoit close de murail-
Philippe son fils domina aprés lui. La même
e Matilde veuve de Gefroy Plante-Genest
te d'Anjou, & mere de Henry II. Roy d'An-
:rre, acheva de vivre

n ce même tems, la haine se renouvella en-
tre

1169. tre les deux Rois pour plusieurs sujets ; l'un
& 70. étoit l'affaire du Comte d'Auvergne, que Loüis comme souverain Seigneur prit sous sa protection & sauve-garde, contre Henry duquel ce Comte étoit vassal comme mouvant de l'Aquitaine ; l'autre le suport qu'il donnoit hautement à Thomas Archevêque de Cantorbery. La guerre se ralluma donc, & se fit deux ans durant ; neanmoins assez lentement, de sorte que le respect qu'eurent l'un & l'autre pour les instantes prieres du Pape Alexandre, les racommoda pour quelque tems.

Ces deux Princes s'étant donc abouchez à Saint Germain en Laye, conclurent la paix entr'eux ; Et là les fils de l'Anglois rendirent hommage au Roi Loüis des terres que leur pere leur asseuroit par avancement d'hoirie ; sçavoir Henry, de la Duché de Normandie, du Comté d'Anjou, & de la Charge de grand Senéchal, laquelle y avoit été jointe dés le tems de Grisegonnelle, comme aussi des Comtez du Maine & de Touraine ; Et le second, nommé Richard, de la Duché d'Aquitaine. Car pour le troisiéme, qui étoit Gefroy, il avoit la Bretagne de par sa femme, & n'en devoit hommage qu'au Duc de Normandie.

Cet accommodement n'empêcha pas que l'année d'aprés Henry ne fit dessein de se saisir de la ville de Bourges & du Berry, qu'il maintenoit être de la Duché d'Aquitaine. Il s'avança pour cela avec son armée à Mont-luçon ; mais le Roy Loüis lui rompit son coup, y ayant de bonne heure envoyé des troupes.

Au retour de cette tentative les deux Rois s'entrevirent à Montmirel en Brie, c'étoit pour travailler à la reconciliation de Thomas Archevêque de

de Cantorbery. Elle eût été achevée dés ce lieu-là, si Thomas en portant le baiser de paix à Henry ne lui eût dit qu'il le baisoit *en l'honneur de Dieu*, ce qui fit que ce Roi se retira en arriere, comme s'il y eût eu quelque serpent caché sous ces paroles. On continua néanmoins de négocier cette affaire que Loüis avoit fort à cœur : les deux Rois s'abouche-rent une autre fois à Freteval, l'Archevêque de Sens s'y trouva ; Et c'est une chose mémorable, que Henry & lui étant descendus deux fois de cheval & s'étant tirez à quartier pour conferer, à toutes les deux fois le Roy Anglois tint les rênes de la bride à l'Archevêque. Enfin l'accommodement se fit à Blois, & les deux parties s'embrasserent. Mais comme le Roy, tandis que l'accommodement se traitoit, avoit fait couronner son fils aîné qui portoit même nom que lui, par l'Archevêque d'Yorc, malgré les défenses expresses du Pape, & au préjudice des droits de l'Eglise & des Archevêques de Cantorbery ; Thomas ne fut pas si-tôt décendu en Angleterre qu'il fit publier des lettres de sa Sainteté par lesquelles il suspendoit l'Archevêque d'Yorc, & l'Evêque de Londres qui avoit assisté à cette cérémonie. Ce procédé renouvella les troubles dans l'Angleterre, & les chagrins du Roy : lequel s'étant plaint un jour publiquement, qu'il étoit bien malheureux d'avoir tant de serviteurs, & tant de créatures, & que néanmoins un Prêtre lui tint tête, & prît plaisir à le fâcher ; quatre Gentils-hommes de sa Cour par une complaisance aussi lâche que détestable, comploterent de l'en délivrer. Etant donc allez à Cantorbery ils entrerent dans l'Eglise où ce saint Prélat disoit Vêpres avec ses Moines ; & le massacrerent au pied de l'Autel, le vingt-neuviéme Décembre.

1171. Quoique Henry desavoüât ce meurtre par un
1172. serment authentique, & qu'il en témoignât une
1173. douleur extrême : néanmoins parce qu'il avoit donné sujet de le commettre, si peut-être il ne l'avoit commandé, le Pape lui en fit une grande affaire ; & d'autant plus que le Roy Loüis qui avoit fort aimé cet Archevêque, n'oublia rien pour exciter sa Sainteté à en prendre vengeance. Aussi envoya-t'il des Legats qui presserent & épouventerent si fort le Roy Henry qu'il subit toutes les penitences qu'ils lui voulurent imposer, ainsi que nous le dirons. Le saint Archevêque reveré comme Martyr, fut canonisé l'année suivante ; & les frequens miracles qui se firent sur son tombeau, attesterent sa sainteté.

Presque toutes les années il y avoit rupture, puis tréve ou paix entre les deux Rois, soit pour leurs interêts propres, soit pour ceux de leurs vassaux. Mais Loüis avoit cét avantage qu'étant le souverain Seigneur, il avoit droit de recevoir les plaintes des vassaux de Henry, & de se rendre son Juge.

1173. Il en avoit soulevé plusieurs en Aquitaine & en Normandie : cette année il arma encore contre lui ses propres enfans. Henry avoit marié son fils aîné nommé comme lui, avec Marguerite fille de Loüis, & l'avoit fait couronner avec son épouse l'année suivante à Wincester. Ce jeune Prince étant allé visiter son beau-pere avec elle, & ayant demeuré quelque tems en sa Cour, s'étoit laissé mettre dans l'esprit que puisqu'il étoit couronné il devoit regner, & qu'il faloit qu'il demandât à son pere la joüissance entiere ou du Royaume d'Angleterre, ou de la Duché de Normandie.

Dans cette disposition, & piqué trop vivement de ce que son pere lui avoit ôté quelques jeunes

gens qui lui donnoient de mauvais conseils, il se déroba une nuit d'avec lui & vint se jetter entre les bras du Roy.

Aussi-tôt toute la jeune Noblesse le suit, la Reine Alienor sa mere le favorise, ses deux freres Richard Duc d'Aquitaine & Gefroy Duc de Bretagne se rangent auprés de lui ; & toutes ces Provinces s'ébranlent avec eux. Guillaume Roy d'Ecosse se déclare pour eux & attaque l'Angleterre; le Roy de France les prend sous sa protection, & fait passer en même tems des troupes dans cette Isle sous la charge de Robert Comte de Leycester pour soûtenir les révoltez.

Il sembloit donc que le malheureux pere dût 1174. être accablé tout d'un coup : Dans cette extrémité, il tourne les yeux vers le Ciel, s'humilie devant Dieu, se résout de traverser en plein jour la ville de Cantorbery, nuds pieds, & couvert seulement d'une vieille casaque sur la chair, & d'aller en cet état se prosterner sur le tombeau de S. Thomas. Il y passa le jour & la nuit en prieres, avec des pleurs & de grands gemissemens ; & ayant apellé tous les Moines de cette Abbaye, les obligea de lui donner chacun un coup de verges sur les épaules. Si-tôt qu'il se fût remis bien avec Dieu par la reparation de sa faute, il ressentit des effets presque miraculeux de son assistance ; tous ses ennemis furent terrassez ; Loüis qui venoit de prendre Verneüil au Perche, n'osa le garder & se retira de devant lui ; Le Comte de Leycester fut défait en Angleterre, & tous ceux qui le suivoient tuez ou pris, ensuite tout le Royaume réduit en moins de 30 jours, ce Roy y étant passé inconsinent aprés la défaite des rebelles.

L'an suivant Guillaume Roy d'Ecosse son capital 1175. ennemi perdit la bataille contre ses Lieutenans,

1175. & demeura prisonnier avec la plûpart de ses Capitaines ; une furieuse tempête dissipa & délabra la flote du jeune Henri ; le Roy Loüis qui avoit mené Philippe Comte de Flandres avec lui pour assieger Roüen, fut rudement repoussé de devant cette ville ; De sorte que voyant qu'Henry avoit repassé la mer pour la secourir, & qu'il s'aprêtoit à lui donner bataille, il entendit à une tréve de quelques mois.

Pendant qu'elle duroit, le vieil Henry passa en Poitou, & dompta Richard le plus mauvais de ses trois fils rebelles à qui il avoit donné ce païs-là pour son partage. Aprés cet avantage les autres rentrerent dans l'obéïssance ; Et les deux Rois se porterent assez facilement à la paix. Elle fut concluë entr'eux, & afin de la mieux cimenter, Loüis mit sa fille Alix entre les mains de Henry pour la marier au Prince Richard quand elle seroit en âge nubile.

1177. Lorsqu'ils eurent goûté les douceurs de la paix un an durant, ils prirent tant d'aversion pour les guerres & les broüilleries, qu'ils résolurent de n'y plus retomber. Tous deux se sentoient déja vieux, & tous deux avoient sujet de craindre : l'un redoutoit les remuemens de ses trois fils trop braves, l'autre aprehendoit pour la foiblesse du sien qui étoit unique & trop jeune. Tellement qu'ils confirmerent la paix par de nouveaux sermens, se promirent amitié envers & contre tous, & firent résolution d'aller ensemble en Languedoc pour exterminer les hérétiques, dont nous avons parlé. Ils trouverent néanmoins plus à propos d'y envoyer auparavant le Legat du Pape avec quatre ou cinq autres Prelats pour essayer de réduire ces dévoyez par prédications & par anathêmes. Ces deux moyens ne furent pas inutiles, ils en

ımenerent beaucoup au giron de l'Eglise, & merent les autres pour un tems.

ırant le calme de cette paix, les deux Rois 1178. ucherent à Nonancour sur les confins de Norlie, proposerent de faire une seconde Croisadont, à dire vrai, ni l'un ni l'autre n'étoit capable.

uelques mois aprés Loüis, qui étoit extrême: cassé de vieillesse, usant de la même prénce de ses prédecesseurs, resolut de faire couer Philippe son fils: mais étant arrivé que ce : Prince tomba malade d'une frayeur qu'il e s'être égaré dans les bois comme il étoit à ıasse, il falut remettre cette ceremonie, & elle ıccomplit que l'année suivante.

:pendant comme la devotion envers les relide S. Thomas de Cantorbery croissoit de plus us, par l'exemple même du Roy Henry, qui ›n persecuteur étoit devenu son adorateur: ›y Loüis passa en Angleterre, fit ses prieres sur Tombeau, & y laissa de riches marques de sa :.

.fin le Prince Philippe fut sacré & couronné à 1179. ms le jour de la Toussaint par Guillaume Arêque de cette ville & Cardinal, frere de la e sa mere; le Duc de Normandie & Philippe ıte de Flandres, tous deux Pairs, assistant à ceremonie, & lui tenant la couronne sur :e. Le Roy Loüis ne put s'y trouver, parce étoit déja atteint de paralisie.

:u aprés Philippe Comte de Flandres fidelle 1180. fectionné envers lui, moyenna le mariage de èce Isabelle-Alix fille de sa sœur & de Guilıe Comte de Hainaut, avec le nouveau Roy :toit son filleul; & la traitant comme sa fille e qu'il n'avoit aucuns enfans, & lui donna

1180. en faveur de ce mariage la Comté d'Artois & le païs qui est le long de la riviere du Lys. La Reine mere n'étoit pas contente de ce mariage, qui l'éloignoit de l'administration des affaires, en y affermissant le Comte de Flandres ; elle voulut former un parti ; & se cantonna dans ses places : mais son fils prévint ses desseins, de sorte qu'elle fut contrainte de se retirer vers ses freres.

Avant que cette broüillerie fût entierement terminée, le Roy Loüis mourut de paralisie dans la ville de Paris le dix-huitiéme jour de Septembre, âgé, comme disent plusieurs, de prés de soixante-dix-ans ; mais selon moi seulement de soixante-trois à soixante-quatre, dont il en avoit regné quarante-trois. Son corps fut inhumé dans l'Eglise de l'Abbaye de Barbeaux prés de Melun, où la Reine Alix sa femme lui fit élever un tombeau de marbre blanc. Le Roy Charles IX. étant à Fontainebleau eut la curiosité de le faire ouvrir : on y trouva son corps presque tout entier, & ses ornemens royaux à demi consumez par la pourriture. Il avoit des anneaux aux doigts, & une croix d'or au col : le Roy & les Princes du sang qui se trouverent là presens, les prirent pour les porter en memoire d'un si bon & religieux prédecesseur.

Il entreprenoit avec plus de hardiesse que de prudence, & quelquefois même contre la justice: aussi étoit-il peu heureux en ses entreprises, & d'ailleurs trop mol dans les affaires qui desiroient de la vigueur ; mais religieux, doux, charitable, bon, équitable & liberal autant qu'aucun Prince de son siécle. On ne lui peut reprocher que deux choses ; l'une d'avoir repudié sa femme ; l'autre d'avoir soûtenu la rebellion des enfans du Roi Henry contre leur pere. La derniere sans doute ne se peut appeller qu'une énorme injustice qui violoit les

les droits de la nature : mais quant à l'autre, il faudroit sçavoir parfaitement bien la disposition des affaires de ce tems-là, pour prononcer comme font quelques modernes politiques, que ce fut une lourde faute contre la prudence. Ils pourroient dire plus justement qu'il en eut fait une trés-grande contre l'honneur de garder à ses côtez une femme de cette humeur-là. Et en la repudiant pouvoit-il garder ses terres ? Quand sa conscience lui eût permis de les retenir, les Grands du Royaume l'eussent-ils souffert ? & les peuples de l'Aquitaine eussent-ils si facilement abandonné leur Dame naturelle ?

Il eut trois femmes, cette Alienor d'Aquitaine, Constance d'Espagne, & Alix de Champagne. De la premiere vinrent deux filles, Marie & Alix qui épouserent les deux freres, Henry Comte de Champagne, & Thibaud Comte de Chartres & de Blois. De la seconde, sortit Marguerite qui fut mariée en premieres nôces avec Henry le Jeune Roy d'Angleterre, & en secondes avec Bela III. Roy de Hongrie. De la troisiéme nâquirent deux filles, & un fils. Des deux filles Alix fut fiancée à Richard d'Angleterre, puis mariée à Guillaume Comte de Pontieu, & Agnés épousa Alexis Comnene fils d'Emanuel Empereur de Constantinople ; le fils fut nommé Philippe, & régna aprés son pere.

CONSTANCE.

II. FEMME DE

LOUIS LE JEUNE.

S'IL est vrai que Loüis fut offensé des amours de sa femme Alienor dés le séjour qu'il fit en Antioche l'an 1148. je m'étonne qu'il l'ait considerée jusqu'à l'an 1152. avec la même affection qu'il lui avoit toûjours portée. Il semble qu'il l'aimoit encore, puisqu'il en eut une fille aprés son retour en France ; autrement il feroit difficile de croire, qu'un homme de cœur ayànt reconnu les adulteres de sa femme, en voulût avoir la compagnie, & moins encore avoüer le fruit qui ne seroit pas à lui. Ce qui m'a fait penser que peut-être il n'aprit cette mauvaise conduite, que lors qu'il fut revenu dans son Royaume. Je ne sçai si la parenté qu'il prit pour prétexte de répudiation fut bien averée, mais au moins il y eut des gens de marque qui la prouverent par serment ; Si bien que le mariage étant résolu, chacune des parties se pourvût. Alienor se jetta entre les bras de Henri II. Roi d'Angleterre qui l'épousa ensuite ; & Loüis demanda la fille d'Alfonse Roy de Castille, par la plûpart des Historiens nommée Constance, & par quelques autres Elizabeth, ou Beatrix ; Elle pouvoit bien avoir l'un & l'autre nom, ainsi que beaucoup d'autres Princesses & Dames de ce tems-là. Hugues Archevêque de Sens, qui avoit été envoyé Ambassadeur pour faire cette recherche, l'amena en France avec un train & une magnificence Royale. Elle fu

Constance fille d'Alfonse Roi de Castille.

fut reçûë avec beaucoup de joye ; & le Roy aprés la consommation du mariage la fit couronner à Orleans en l'an 1154. Quelques mois aprés il fit un voyage en Espagne, soit pour accomplir un vœu qu'il avoit fait à S. Jacques, soit pour traiter de quelques affaires avec les Princes de ce païs-là, non pas pour s'enquerir si sa femme étoit legitime, ou bâtarde : car à quoi eût servi cela, puisque le mariage étoit consommé ? Mais la vanité des Espagnols, ausquels veritablement nous avons cette obligation de nous avoir toûjours donné de bonnes Reines, nous penseroit faire croire que nôtre Roy fut bien honoré d'épouser une fille naturelle. Elle n'étoit pas telle, mais effectivement née d'un mariage irreprochable d'Alfonse, qui pour avoir uni deux ou trois petites Seigneuries, eut la vanité de s'intituler Empereur des Espagnes, avec Berengelle sœur de Raimond Comte de Barcelone. La beauté de cette Reine éclatoit d'autant plus vivement, qu'elle étoit relevée par les attraits de sa vertu. Sa rare modestie & sa pudicité gagnerent aussi puissamment l'esprit du Roy, que la méchante conduite d'Alienor l'avoit offensé ; c'est tout ce qu'en disent les Historiens. Constance deux ans aprés son mariage devint grosse, & la douleur de ses couches fut si cruelle, qu'elle perdit la vie en la donnant à une fille, qui fut nommée Marguerite, depuis mariée en premieres nôces à Henry fils aîné de Henry d'Angleterre, & aprés sa mort en secondes nôces à Bela Roy de Hongrie. Comme l'amour que le Roy lui portoit n'avoit point de bornes, il n'oublia rien de tout ce qu'il crût nécessaire pour honorer sa memoire, & il la fit enterrer dans l'Eglise de S. Denis, avec la plus magnifique pompe funebre que l'on eût encore vûë.

Vertus de Constance.

Sa mort l'an 1157. & ses enfans.

LEs enfans mâles sont les richesses & l
d'un Souverain. Loüis n'en avoit poin
ses deux premieres femmes, c'est pourquoi p
vis de son Conseil il épousa Alix, fille de T
le Grand Comte de Champagne Il n'eut sçû
ver un parti plus convenable à son hume
plus avantageux à son Etat. Avec les attra
visage elle avoit les gentillesses de l'esprit
nourriture plus noble qu'aucune Princesse d
rope: car la Cour de Champagne étoit alors
magnifique & la plus pompeuse qu'on eut sç
Les richesses & les grandes Seigneuries de T
à cause desquelles il fut surnommé le * Gra
l'heureuse lignée dont il voyoit refleurir sa M
y attiroit de toutes parts la fleur des plus
Chevaliers du Royaume. Ses deux fils
Henry surnommé le Large, son successeur a
té de Champagne, & Thibaut Comte de
avoient épousé les deux filles du Roy sorties
riage d'Alienor : Guillaume le plus jeu
quatre étoit Archevêque de Rheims, & Et
troisiéme Comte de Sancerre avoit pris Isa
Rosni : les trois premieres filles étoient au
ter pourvûës. Nôtre Alix la plus jeune,
plus accomplie des quatre, fut aussi la plus h
se, & couronnée Reine de France l'an 115
l'Eglise de Rheims. Cette Princesse étoit

* *Ils appelloient les riches Grands.*

h

humeur bien-faisante & liberale, suivant les inclinations de sa maison & celles de son mari, qui le premier de nos Rois Capetiens a mis son Palais & sa suite dans un état Royal & convenable à la Majesté de la France. Avec cela elle cherissoit les beaux Arts, sur tout la Poësie & la Musique, & recompensoit liberalement les beaux Esprits. La Reine satisfaisoit ainsi au contentement de tous les François, qui n'avoient plus rien à desirer, sinon qu'elle leur produisît un fils aussi auguste comme elle. Pour cette fin l'on fit des Processions solemnelles, où la Reine assista avec tant de pieté, que le Ciel touché de ses prieres lui donna Philippe, qui ayant été obtenu par la faveur Divine, fut appellé *Dieu-donné*. Loüis VII. eut encore deux filles, l'une nommée comme sa mere, qui fut fiancée à Richard d'Angleterre, & mariée à son refus à Guillaume Comte de Ponthieu; l'autre appellée Agnés, mariée à Alexis fils d'Emmanuel Empereur de Grece. En reconnoissance d'un bien-fait si merveilleux, la Reine obtint de son mari, qu'il bâtit en l'honneur de la sainte Vierge l'Eglise de Barbeaux, autrement dite S. Port sur Seine, où elle voulut être ensevelie auprés de lui, travaillant le reste de ses jours à lui dresser un magnifique Tombeau, dont la matiere étoit d'argent massif; mais l'ouvrage étoit beaucoup plus precieux, & semé de pierreries: Depuis la mort du Roy son mari, le reste de sa vie ne fut qu'inquiétude, jusqu'à ce qu'elle lui alla tenir compagnie vingt-cinq ans aprés, sçavoir l'an 1205. Elle fut inhumée en l'Abbaye de Pontigni en Bourgogne, & l'on tient qu'elle fonda celle du Jard prés de Melun.

PHILIPPE II.

ROY XII.

PAPES. encore ALEX. III. un an sous ce régne. LUCE III élû le 29 Aoust 1181. S. 4 ans, 3 mois. URBAIN III. élû en Décemb. 1185. S. un an & prés de 11 mois. GREGOIRE VIII. élû en Oct. 1187. S. un peu moins de 2 mois. CLEM. III. élû en Janv. 1181. S. 3 ans, 3 mois. CELEST. III. élû en Avril 1191. S. 6 ans 9 mois.

Un Prince qui peut être & Conquerant & Juste;
Sans opprimer son peuple, amasser des tresors,
Enrichir le dedans, & s'accroître au dehors;
*Peut bien, sans se flâter, prendre le nom d'*AUGUSTE.

INNOCENT III. élû en Janvier 1198 S. 8 ans 6 mois 9 jours. HONORE' II. élû en Juillet 1216. S. 10 ans, 8 mois, dont 7 pendant ce regne.

PHILIPPE II. SURNOMMÉ AUGUSTE, OU LE CONQUERANT, ROY XLI.

Agé de quinze ans.

DÈs le vivant de Loüis le Jeune, les affaires avoient commencé d'être gouvernées sous le nom & par les soins, comme je croi, de Philippe d'Alsace Comte de Flandres, qui étoit son Tuteur, son Gouverneur & son Parrain. Il ne conserva pas cette autorité un an entier : la Reine & la Maison de Champagne la lui disputant, le jeune Roy remit sa personne & l'administration de ses affaires à Robert Clement, Seigneur de Mez en Gâtinois, que son pere lui avoit donné pour Gouverneur. Il le fit Maréchal de France, pour l'autoriser davantage ; & ce Seigneur étant mort deux ans aprés, il donna la même autorité & la même Charge encore à Gilles son frere, puis successivement à Alberic & à Henry, enfans de Robert ; de sorte qu'elle devint comme hereditaire dans cette Maison, & donna à leur Terre le nom de Mez le Maréchal.

EMPP. ALEXIS II. fils de Manuel, en Octobre, R. 2 ans. Et encore FEDERIC I. 1180.

La jalousie du souverain commandement causa une ligue entre les Grands du Royaume, & plusieurs ravages & désolations. Le Comte de Sancerre qui s'étoit déclaré le premier, eût été accablé par les 1181.

1181. armes du jeune Roi, s'il n'eût eu recours à sa miséricorde. Toutes ces broüilleries cesserent lors qu'il fut en âge de prendre le timon lui-même. Il choisit alors pour Chef de son Conseil Guillaume Archevêque de Champagne, son oncle, qui se conserva dans ce poste jusqu'à sa mort.

Les routes de pieté & de justice que le pere & l'aïeul de Philippe avoient tenuës pour fortifier leur autorité, les avoient fort avancez dans leurs desseins : il fut donc conseillé de les suivre. Ainsi ayant embrassé la protection des Eglises, il alla réduire à main forte Ebles Seigneur de Charenton en Berry, Imbert Seigneur de Beaujeu en Lyonnois, & Gui Comte de Châlon sur Saone, qui opprimoient les Ecclesiastiques.

Mais ses Ministres contrevenant à ces pieuses maximes, lui firent une grande querelle avec Gui Archevêque de Sens, touchant les Juifs. Cet Archevêque se roidissoit à faire observer le decret que le Pape Alexandre III. avoit fait contr'eux l'année précedente dans le Concile de Rome ; par lequel il défendoit de tenir d'orenavant aucun Chrêtien en servitude. Les Ministres du Roy, au contraire interessez sans doute par ces circoncis, qui avoient en ce temps-là le plus clair argent du Royaume, les soûtenoient ouvertement, & s'opposoient à l'execution du decret. Neanmoins cette cause étant fort odieuse, il falut qu'ils les abandonnassent ; & même le Roy les chassa de ses terres, & confisqua leurs biens fonds (car alors ils en possedoient beaucoup,) leur permettant seulement d'emporter leur argent & leurs meubles. Il en usa ainsi, par l'avis de Frere Bernard, simple Hermite demeurant au Bois de Vincennes, mais homme de grand credit à la Cour : & ce conseil se trouva plus politique encore que Chrêtien, dautant que par

ce moyen le Roy tira de bien plus grandes sommes 1181.
des Juifs qu'ils ne lui en eussent donné pour les maintenir.

Dés son avenement à la Couronne, son Conseil desirant santifier son nouveau régne, fit publier un Edit contre ceux qui prononceroient ces horribles blasphêmes qui sont * composez du nom & des membres du Fils de Dieu; les condamnant à payer certaine amende pecuniaire, s'ils étoient gens de condition; & à être jettez dans l'eau, s'ils ne l'étoient pas.

* Corbieu, tebieu, &c.

Poussé du même zéle, il fit faire une exacte recherche de tous ceux qui étoient accusez d'heresie, & en envoya plusieurs au feu. Il signala encore sa pieté par l'expulsion des Comediens, Jongleurs & Farceurs, qu'il chassa de sa Cour, comme gens qui ne servent qu'à flâter & à nourrir les voluptez & la faineantise, à remplir les esprits oisifs de 1182. vaines chimeres qui les gâtent, & à causer dans les cœurs des mouvemens déreglez, que la sagesse & la Religion nous commandent si fort d'étouffer. Les Princes avoient accoûtumé de faire de beaux presens à ces gens-là, & de leur donner leurs plus précieux habits: mais lui étant persuadé, comme le dit Rigord son Historien, que *donner aux Histrions, c'etoit sacrifier au diable*, aima mieux suivre l'exemple du saint & charitable Empereur Henri I. qui avoit fait vœu de faire vendre les siens, pour en employer l'argent à nourrir & entretenir les pauvres.

L'an 1183. il entoura de murailles le parc du 1183. bois de Vincennes, & le peupla de bêtes fauves que le Roy d'Angleterre lui envoya. En divers temps il fit fermer & remparer de murs & de fossez toutes les villes & terres de son domaine; & enjoignit au Prevôt & principaux Bourgeois de Paris

1183. de paver leurs ruës qui étoient toutes plei bouë & d'ordures. Ce qu'ils exécuterent si ses ordres ; & ils l'eussent fait avec bien p joye, si ce n'eût pas été à leurs dépens.

L'an 1183. Henry Comte de Champagne, se de ses magnificences & liberalitez surn le Large, étoit mort dans sa ville de Troy retour de son voyage en Terre-Sainte, & laissé deux fils, Henry surnommé le Jeu Thibaud, qui tous deux furent successiv Comtes de Champagne ; & une fille no Marie, qui à trois ans de-là épousa Bau Comte de Hainaut, depuis Comte de Flan Empereur de Constantinople. C'est ce Henr coupa la riviere de Seine à Troyes en plusieu naux, afin d'y établir diverses manufacture font vivre aujourd'hui un trés-grand n d'Ouvriers, & apportent beaucoup d'utilité Ville & à la Province. Quels monument plus dignes d'un Prince Chrétien, ou ceux paix, ou ceux de la guerre ?

Deux ans aprés sa mort, le jeune Roy d'A terre âgé seulement de vingt-huit ans, m dans le château de Martel en Querci ; non être sans quelque punition divine, de s'être vent, & même encore à cette heure-là, r contre son pere, qui étoit allé en ce païs-là une armée pour le ramener à son devoir. A jeune Prince se voyant proche de sa fin, de grandes marques d'une vraye contritio vêtit le cilice, se fit mettre la corde au col, & lut mourir couché sur un lit de cendres. Sa Marguerite de France, sœur du Roy Philipp depuis remariée à Bela III. du nom, R Hongrie.

Les peuples de Berri ayant porté leurs pl

à Philippe, des ravages des Côtereaux qui deso- 1183
loient alors cette Province, il leur donna quelques troupes pour les reprimer. Avec ce renfort ils combattirent ces voleurs, & les assommerent tous, sans pardonner à pas un seul : il en fut tué plus de neuf mille. Ils étoient pires qu'heretiques ; ils se moquoient insolemment de la Religion & de ses Ministres, appelloient les Prêtres des *Chanterres*, les souffletoient, les battoient outrageusement, les emprisonnoient & les rançonnoient. Ils rompoient les calices & les ciboires, jettoient les hosties par terre, & donnoient les corporaliers & les sacrez linges de l'autel à leurs vilaines, qui s'en faisoient des coëffes & des guimpes. Je trouve que ces canailles s'appelloient aussi *Paillards*, *Palearii*, à mon avis, parce qu'ils couchoient tous pêle mêle, & se veautroient sur la paille.

Les Seigneurs particuliers ayant eu depuis longtemps la licence de se faire la guerre aprés un défi qu'ils s'envoyoient, il s'en ensuivoit des meurtres & des saccagemens continuels. Les Evêques & quelques Seigneurs des plus sages du Royaume, avoient tâché d'y remedier dés l'an 1044. *ayant ordonné la* TREVE *ou* PAIX DE DIEU, *pour les differends des particuliers durant certain temps de l'année, & certains jours de la semaine, avec de trés-rigoureuses peines contre les infracteurs, jusques-là qu'on pouvoit les tuer dans les Eglises, qui servoient d'asyles à tous les autres crimes les plus énormes. Raimond Berenger Comte de Barcelone l'avoit établie dans ses pays l'an* 1060. *Guillaume le Conquerant en Angleterre & en Normandie l'an* 1080. *le Concile de Clermont l'avoit confirmée l'an* 1096. *& celui de Rome l'an* 1102.

Or comme ces tréves étoient mal observées, & qu'à l'occasion principalement de la guerre qui étoit

1183. toit entre le Roy d'Arragon & Raimond Comte de Toulouse, les Provinces de Languedoc & de la Guyenne, étoient miserablement tourmentées de factions, de meurtres & de brigandages : un certain Charpentier nommé Durand, qui paroissoit homme simple, trouva le remede à ces calamitez, & avec cela le moyen de s'enrichir. Il assura que Dieu luy avoit apparu dans la ville du Pui en Auvergne, lui commandant d'annoncer la paix ; & qu'il lui avoit donné pour preuve de sa mission, certaine image de la Vierge qu'il montroit. Tellement que sur sa foi, les Prélats, les Seigneurs & les Gentilshommes s'étant assemblez au Pui le jour de la fête de l'Assomption, convinrent tous entr'eux par serment sur les saints Evangiles, de mettre bas toutes les animositez, & d'oublier toutes injures, & firent une sainte Ligue pour reconcilier les esprits, & pour entretenir la paix, qu'ils nommerent la PAIX DE DIEU. Ceux qui en étoient, portoient sur leur poitrine l'estampe de cette image de Nôtre-Dame en plomb, & sur leur tête des capuchons de linge blanc que ce Charpentier leur vendoit. Cette invention eut tant de pouvoir sur les esprits, qu'un homme avec ces marques-là étoit non-seulement en sûreté, mais aussi en veneration parmi ses plus mortels ennemis. Mais comme les plus grands abus viennent des plus salutaires établissemens, il arriva que les paysans se trouvant forts par l'union que ces chaperons faisoient entr'eux, commencerent à s'attrouper & à menacer la Noblesse, qui en effet étoit la cause de tous leurs maux ; de sorte que quelques Seigneurs se mirent à leur courir sus ; entr'autres l'Evêque d'Auxerre, qui en ayant massacré un grand nombre, chassa tous les autres de dessus ses terres.

Soit

Soit que les Princes de Champagne, freres de 1184
la Reine-Mere, eussent gagné le dessus à la Cour, & mis mal le Comte de Flandres auprés du Roy, soit pour quelqu'autre sujet: le Roy le somma de lui rendre le Vermandois, que Loüis VII. ne lui avoit donné, à ce qu'il prétendoit, que pour un certain temps. Le Comte trés-puissant s'y voulut maintenir, passa la Somme avec une grosse armée, & vint jusqu'à Senlis. Le Roy monta à cheval : à la nouvelle de sa marche, le Comte rebroussa sur ses pas, & alla assieger Corbie ; mais il en décampa aussi-tôt pour le même sujet. Le Roi ne l'ayant pû joindre, assiegea le château de Bobant: les deux armées s'approcherent pour se charger, & le Comte eut la hardiesse de presenter la bataille au Roy, & de lui envoyer un défi. Quelques entremetteurs arrêterent leur impetuosité ; & firent la paix ; le Comte relâcha tout le Vermandois, à la reserve de Peronne & Saint Quentin : toutefois on lui en laissa la joüissance sa vie durant.

A cet accommodement le Roy appella tous les Evêques, Abbez, Comtes & Barons, qui servoient en son armée avec leurs arriere vassaux ; tel étoit alors le droit des François. Durant cette guerre la Reine se retira d'auprés du Roy qui ne la traitoit pas bien, peut-être parce qu'il la voyoit trop portée pour les interêts de son oncle : mais dans cette separation elle se gouverna avec tant de sagesse & de patience, qu'il la rappella ; quoique d'abord il eût résolu de la repudier, sous prétexte de parenté, & que tous les Evêques de Cour y donnassent leur consentement, à la reserve de celuy de Senlis, qui eut plus de conscience & d'honneur que de complaisance.

La paix faite avec le Comte de Flandres, Baudoüin

Comte

1185. Comte de Hainaut, son heritier, épousa Marie de Champagne, tante du Roy : les nôces en furent celebrées à Château-Thierry.

Un peu aprés, le Patriarche de Jerusalem, & le Prieur de l'Hôpital de S. Jean, députez de la part des Chrétiens de la Terre-Sainte, apporterent les clefs de la Sainte Cité au Roy Philippe, implorant son secours, & lui representant l'extréme danger où elle étoit réduite. Ils les avoient portées trois ans auparavant, avec la même supplication, au Roy Henri d'Angleterre, qui étoit naturel heritier de ce Royaume-là, comme fils de Gefroy Plante-genest, qui l'étoit du Roy Foulques : mais ce Prince étant alors en guerre avec ses enfans, ne s'étoit pas mis en peine de leur donner le secours qu'ils demandoient. Le Roy Philippe ne fit pas de même ; car ayant tenu une grande Assemblée de Prélats & de Seigneurs à Paris, il leur enjoignit de prêcher la Croisade, & de la publier par tout ; & cependant il envoya à la Terre-Sainte un secours considerable de Cavalerie & d'Infanterie à ses dépens.

La même année les plaintes du Clergé de Bourgogne, que le Duc Hugues avoit pillé, & celles du Seigneur de Vergy, dont ce Prince assiegeoit le château l'obligerent à marcher de ce côté-là, & d'assieger Châtillon sur Seine, le plus fort boulevart de ce rebelle ; lequel voyant que sa place avoit été prise d'assaut, vint humblement se jetter à ses pieds, & se soûmettre à ses commandemens, promettant de payer trente mille livres de réparation au Clergé, & donnant quatre châteaux en nantissement, qui pourtant lui furent rendus à quelque temps de-là, sans doute parce qu'on eut besoin de lui.

Je trouve qu'environ ce temps un Girard de

Poissi ;

Poissi, qui manioit les Finances, y remit de son propre fonds onze mille marcs d'argent. Il est à croire qu'il les avoit gagnez avec le Roy; mais quoy qu'il en soit, on peut dire que cet exemple sera toûjours unique, & qu'on ne verra jamais de Financier qui le veüille imiter. Quelque chose qu'on fasse, ces gens-là iront plûtôt à la mort, que de venir à restitution. Ainsi il sera toûjours plus sûr & plus aisé de les empêcher de prendre, que de les obliger à rendre. 1185.

Gefroy Duc de Bretagne, & frere de ce Henry d'Angleterre, qui étoit mort il y avoit deux ans, étant venu à Paris pour voir le Roy qui le cherissoit tendrement, mourut de maladie à Champeaux. Il fut inhumé dans Nôtre-Dame de Paris. Champeaux est le lieu où l'on a depuis bâti l'Eglise & le cimetiere de S. Innocent. De sa femme Constance, fille & heritiere de Conan Duc de Bretagne, il avoit une fille nommée Alienor, & un fils unique âgé seulement de trois mois. Les Bretons lui donnerent le nom d'Artus, en memoire de ce fameux Roy que les Romans font Auteur des Chevaliers de la table ronde, & de tant de hauts faits d'armes. Il demeura sous la tutelle de sa mere, & sous la protection du Roy, malgré tous les efforts du vieux Henry, & de Richard son fils, qui firent plusieurs entreprises pour se saisir de sa personne, afin de s'emparer de la Bretagne. Constance, veuve de Gefroy, épousa depuis Guy Seigneur de Thoüars.

La memoire de Gefroy est encore aujourd'huy fort celebre chez les Bretons, à cause de cette loy qu'il fit dans son Parlement ou Etats généraux, qu'on nomme L'ASSISE DU COMTE GEFROY: *par laquelle il fut ordonné que dans les maisons des Barons & des Chevaliers, les partages ne se feroient*

1186. *roient plus egalement comme ils se faisoient auparavant ; mais que l'aîné recueïlleroit toute la succession, & en feroit telle part à ses puinez qu'il aviseroit avec les autres parens. Cette portion a été depuis réglée au tiers pour tous les puînez, à viage pour les mâles, & en heritage pour les filles. Avec le tems les autres Gentilshommes, pour ne pas ceder aux Barons, voulurent y être compris.*

Sur la fin de l'an 1186. la guerre se ralluma entre le Roy Philippe & Henry d'Angleterre, pour deux sujets. L'un étoit que Richard refusoit de rendre l'hommage au Roy de sa Comté de Poitou, se fondant peut-être sur ce qu'elle relevoit immediatement de la Duché d'Aquitaine: l'autre que Henry differoit de restituer Gisors & autres places du Vexin, que Loüis VII. avoit donnée en dot à Marguerite, qui n'avoit point eu d'enfans du jeune Henry. Philippe,
1187. sans s'arrêter aux négotiations dont il pensoit l'amuser, l'attaqua du côté du Berry, prit d'abord Issoudun, & aprés assiégea Château-Raoul. L'Anglois & son fils vinrent au secours, & envoyerent demander bataille. Philippe jeune & brave accepta le défi : mais les deux armées étant rangées, le cœur manqua à Henry ; il fit parler d'accommodement, promit satisfaction à Philippe, & lui laissa Issoudun pour les frais de la guerre.

Le troisiéme de Septembre, Loüis, premier né du Roy Philippe, vint au monde. La ville de Paris en témoigna tant de réjoüissance, que de toute une semaine elle ne fit qu'un jour continuel de fête, chassant les tenebres de la nuit par la lumiere d'une infinité de flambeaux de cire.

Un Poëte a écrit que la Reine sa mere, grosse de quatre à cinq mois, étant allée à Nôtre-

Dame

Dame rendre graces à Dieu de ce qu'elle avoit 1187.
senti remuer son enfant dans ses flancs, on y vit quatre lampes s'allumer d'elles-mêmes, comme pour marquer la future splendeur de l'enfant qu'elle portoit dans son ventre : mais pourtant sa lumiere fut éteinte dés la quatriéme année de son régne.

L'histoire remarque que la naissance de ce Prince fut un grand & extraordinaire sujet de joye aux François, à cause qu'il descendoit par femmes du sang de Charlemagne, le plus noble qui ait jamais été au monde. Ils ne sçavoient pas en ce tems-là, que Hugues Capet descendoit en ligne masculine de Childebrand frere de Charles-Martel ; ou bien ils croyoient que la Noblesse du sang Carlien venoit de la branche & de la personne de Charlemagne, non pas de celle de ses collateraux.

Ces réjoüissances furent interrompuës par les mauvaises nouvelles qui furent apportées du Levant sur la fin d'Octobre. Baudoüin surnommé le Ladre, parce qu'en effet il l'étoit, ayant succedé à son pere Amaulry dans le Royaume de Jerusalem, ne vécut que peu d'années, & le laissa à Baudoüin V. qui étoit fils de sa sœur Sibylle, & de Guy de Luzignan. Ce Guy comme tuteur de son fils, ayant pris le gouvernement du Royaume, & Raimond Comte de Tripoly le disputant, leurs broüilleries acheverent de ruiner les affaires des Chrêtiens en ces païs-là ; car la rage de Raimond fut si furieuse qu'il porta Saladin à rompre la tréve, & à tourner ses forces contre les Chrêtiens de Syrie.

Saladin étoit Roy de Syrie & d'Egipte, son mérite secondé par la fortune, l'avoit de bas lieu élevé à cette haute puissance. Aprés qu'il eut remporté plusieurs victoires sur les Chrêtiens, une entr'autres

1187. *tres où il prit Guy de Luzignan Roy de Jeru*
& la vraye Croix que l'Evêque d'Acre po
la tête des troupes , il leur arracha le:
d'Acre, de Barut, Sayde , & enfin la Sain
Elle se rendit aprés quinze jours de siége , ı
d'Octobre , & ensuite toute la Terre-Sainte , i
serve de Tyr , Tripoly , Antioche , & quelque:
fortes.

Ainsi finit le Royaume de Jerusalem, n'ayaı
que 88. ans. Comme il avoit été conquis par le
la vertu des Chrétıens , il leur fut ôté par un j
gement de Dieu , lors que leurs pechez furent ı
plus énormes que ceux des Mahometans. Le ti
Royaume , aprés avoir passé ambitieusement j
verses maisons de Princes , fait partie aujourd
titres de Roy Catholique.

A cette funeste nouvelle qui arriva sur la
l'année 1187. tous les fidelles jetterent le
cris : il n'y eut jamais de douleur si gran
universelle que celle-là. Le Pape Urbain eı
rut de douleur. Les Rois Philippe & Heı
étant sensiblement touchez , s'aboucheren
Gisors & Trie , & résolurent de prendre la
pour retirer les saints Lieux d'entre les ma
Infidelles. Grand nombre de Prélats & d
gneurs suivirent leur exemple.

En mémoire de cette entrevûë ils dre
une Croix dans le champ où ils s'étoient cro:
se promirent mutuellement de laisser tou
differends en tel état qu'ils étoient , jusqı
leur retour de cette sainte expedition. Cep
ils firent tous deux des exactions intolerab
leurs peuples pour subvenir aux frais de ce
ge d'outremer. Entr'autres Philippe ayant
blé un grand Parlement à Paris au mois de
de l'année 1188. il y fit résoudre par les E

& les Barons, qu'on prendroit la dixiéme partie 1188.
de tous les biens meubles & immeubles de toutes personnes, tant Ecclésiastiques que Laïques ; excepté seulement des Leproseries, des Moines de Cisteaux, des Chartreux & de Fontevrault. On nomma cét impôt la *Dixme Saladine*.

Alors qu'on se préparoit avec un zéle incroyable pour cette expédition, le Prince Richard, pour je ne sçai quelle petite injure reçûë d'Alfonse Comte de Toulouse, renouvella la vieille pretention de sa mere Alienor sur cette Comté, & s'éforça de l'envahir par les armes. Aussi-tôt Philippe pour dégager le Comte son beaufrere, & faire diversion, se jetta dans le Berry, enleva toutes les places que l'Anglois y possedoit ; donna la chasse au vieil Henry qui y étoit venu avec une armée, & le poursuivit jusqu'aux frontieres de Normandie.

Ils eurent-là quelques rencontres : l'une prés de Gisors, d'où Henry fut chassé : l'autre auprés de Mante, qu'il vouloit assieger avec une nombreuse armée : mais le brave Desbarres l'Achille de ce temps-là le repoussa vigoureusement. Les Auteurs François & les Anglois ne sont pas d'accord des succés de ces guerres ; les premiers donnent toûjours l'avantage à leur Roy, les autres toûjours à leur Richard. Ces Princes étoient tous deux si braves qu'ils pouvoient vaincre par tout où ils ne se rencontroient pas tête pour tête.

L'hyver donna tréves à leurs armes. Cependant Richard qui avoit vaillamment combatu pour 1189.
son pere en Berry & en Normandie se broüilla avec lui, & se jetta entre les bras de Philippe. Son mécontentement procédoit de ce que le pere differoit de lui délivrer Alix de France sa fiancée, & la tenoit étroitement enfermée dans un château.

Quel-

1189. Quelques-uns ont crû que ce vieillard avoit d'autres yeux pour elle, qu'il n'eût dû en avoir pour la femme de son fils ; Et d'ailleurs en achevant le mariage, il eut été obligé, suivant les articles du contrat, de faire couronner son fils, & de lui donner le titre de Roy.

* C'est Médecin speculatif.

*Le Moine Rigord Phisicien * de Philippe, raconte dans l'Histoire de ce Roy, que lui étant à Argenteüil, comme la Lune étoit en son plein, & la nuit fort claire, peu avant le point du jour, le Prieur de ce Monastere & plusieurs Religieux virent cet astre se détacher du ciel & descendre en un moment à terre: où s'étant arrêté quelque tems comme pour reprendre force, il remonta tout doucement & se remit en son lieu.*

La guerre se continuoit vivement entre les deux Rois, & l'Anglois avoit ses propres fils contre lui. Au printemps suivant Philippe se mettant en campagne, conquêta tout le païs du Maine & la ville du Mans, la Touraine & la ville de Tours, dont les ponts étant rompus, il trouva lui-même, comme par miracle, un gué dans la Loire, qu'il montra à son armée.

Au même tems Jean surnommé sans Terre, troisiéme fils de Henry, prit aussi les armes contre son pere. Cet infortuné vieillard ne sçachant plus de quel côté se tourner, partit de Chinon & s'avança vers le Roy Philippe pour lui demander humblement la paix. Philippe la lui accorda facilement, & reconcilia Richard avec lui, à condition que l'un des deux l'accompagneroit à la Terre-Sainte. Mais il ne pût raccommoder Jean sans Terre, ou peut-être il ne le voulut pas, afin de laisser toûjours un levain de discorde dans cette Maison-là.

Henry aussi mal-heureux en guerre qu'il l'étoit en

sans, accablé de honte & de chagrin, & 1189.
ayant donné sa malediction sans que les Evê-
pussent l'obliger à la revoquer, mourut trois
; aprés qu'il fut de retour à Chinon. On inhu-
on corps dans l'Eglise de l'Abbaye de Fonte-
lt qu'il avoit fondée, pas un de ses enfans
int pris le soin de lui aller rendre les derniers
irs.
chard son fils aîné lui succeda, & fut cou-
é à Londres avec la cérémonie que décrit
hieu de Paris. Alors Philippe son beaufre-
i rendit genereusement tout ce qu'il avoit
uis sur le pere, hormis Issoudun & les fiefs
possedoit en Auvergne, lui constituant Gi-
& tout le Vexin pour la dot de sa femme

s deux Princes ainsi unis d'une amitié qui 1190.
issoit toute cordiale, & si forte qu'on eût dit
:ien n'étoit capable de la rompre, se dispo-
it pour l'expedition de la Terre-Sainte; &
erent le rendez-vous à leurs gens de guerre
zelay. La mort de la Reine Isabelle qui étoit
'ée au mois de Mars, ne retarda point la re-
ion de Philippe. Il alla selon la pieuse coû-
: de nos Rois, rendre ses devoirs aux chasses
. Denis & de ses compagnons Martyrs; Il y
leux étendarts sur l'autel, & reçût devotement
urdon & la malette de la main de Guillaume
ievêque de Rheims, son oncle & Legat du
ege en France. Ce fut le jour de la saint Jean-
:iste.
es deux Rois s'étant rendus à Vezelay, &
t conferé de leurs affaires communes, en par-
t vers le 6 de Juillet, & allerent s'embar-
, Richard à Marseille, & Philippe à Genes.
s deux abordèrent en Sicile, Richard le der-
nier;

1190. nier ; mais Philippe moins heureusement que lui ; parce qu'une tempête le força de jetter une partie de ses chevaux & de son équipage en la Mer.

* *Accepta licentia ab omnibus Baronibus.*

Avant que de partir, Philippe avec le congé * & l'agrément de tous ses Barons, donna la tutelle de son fils & la garde du Royaume à la Reine sa mere Alix de Champagne, & à Guillaume Cardinal Archevêque de Rheims frere de cette Princesse. Mais de peur qu'ils n'en abusassent, il laissa un ordre autentique par écrit, signé des grands Officiers de la Couronne, qui bornoit leur puissance & leur prescrivoit leur leçon en beaucoup de choses. Entr'autres, il vouloit qu'ils donnassent les benefices vacans en regale par le conseil de frere Bernard, ce devot Hermite qui avoit sa cellule au bois de Vincennes, & que durant son absence il ne fût point levé de tailles par les Seigneurs sur leurs terres, ni même en cas qu'il vint à mourir, par les Regens pendant la minorité de son fils.

Il ordonna aussi aux Echevins de Paris qu'ils eussent soin de le fermer de murailles qui fussent flanquées de tours. Il n'y fut point fait de fossez pour lors ; la clôture du côté droit de la riviere a été souvent aggrandie & changée. Les Bourgeois des autres villes à leur exemple, se piquerent aussi d'enceindre les leurs & de les remparer.

Roger Roi des deux Siciles avoit été marié trois fois. De sa premiere femme il avoit eu un fils nommé Guillaume, surnommé *le Mauvais*, & de sa troisiéme, une fille qu'on appella Constance. Guillaume régna, & son fils de même nom, mais d'un surnom tout contraire ; car on l'appella le *Bon*, tint le sceptre aprés lui. Constance étant

étant âgée de trente ans, & non point Religieuse, comme quelques-uns ont voulu dire, épousa le Prince Henry, fils de l'Empereur Federic I. Cependant il avint que Federic, qui s'étoit croisé l'année d'auparavant, & étoit passé en Asie, se noya le dixiéme de Juin en se baignant dans la petite riviere de Serre, entre Antioche & Nicée, comme il conduisoit un puissant secours à la Terre-Sainte, & qu'il avoit déja remporté de notables avantages sur les Turcs; Guillaume le Bon avoit aussi achevé ses jours sur la fin de l'année précedente. La couronne de Sicile apartenoit sans doute à Constance sa sœur de pere; mais tandis que Henry s'occupoit à gagner l'esprit du Pape, qui ne vouloit pas qu'il succédât à l'Empire, Tancrede fils bâtard du Roy Roger, ayant fait sa brigue, s'empara du Royaume, & y associa son fils nommé Roger comme son ayeul. Ce jeune Prince avoit épousé Irene, fille d'Isaac Empereur de Constantinople; mais il mourut avant son pere, & sa veuve épousa Philippe qui étoit concurrent d'Othon III. à l'Empire.

EMPE. encore ISAAC L'ANGE, & HENRY VI. fils de Federic I. R. 7 ans, sur la fin de 1190.

Ce fut donc Tancrede qui reçût les deux Rois à Messine, où ils arriverent au mois d'Aoust. Ils y sejournerent plus de six mois. Pendant ce tems-là Richard eût un grand démêlé avec Tancrede, pour les actions dotales de sa sœur Jeanne, veuve du Roy Guillaume, que cet usurpateur vouloit retenir. Il pensa souvent en venir aux mains avec lui, & fut sur le point de donner l'assaut à la ville de Messine. Toutefois la médiation de Philippe obligea Tancrede à lui payer soixante mille onces d'or, dont il en eut un tiers pour sa peine. Aprés cela Richard passant d'une extrémité à l'autre, sans qu'on en sçût

1190. le sujet, prit autant d'amitié pour ce bâtard qu'il avoit eu de colere contre lui.

Or Tancrede, soit qu'il fût vrai, soit que ce fût un diabolique artifice, montra des lettres à Richard, qu'il disoit lui avoir été écrites par Philippe, dans lesquelles ce Roy lui offroit toutes ses forces pour attaquer Richard, & l'enlever durant la nuit, s'il vouloit en même tems le seconder avec ses troupes. Richard crût ces lettres veritables, il en fit grand bruit, & en vint aux plaintes & aux menaces. Ainsi tous les deux Rois en demeurerent extrêmement ulcerez l'un contre l'autre; Richard de l'attentat projetté sur sa vie, Philippe du reproche fait à son honneur.

1191. On ne pouvoit attendre que de mauvais évenemens de cette mauvaise disposition. Sur la fin de l'hiver Richard fit sçavoir à Philippe qu'il ne pouvoit épouser sa sœur pour certaines raisons secrettes, lesquelles il ne vouloit point dire, (c'étoit peut-être parce que le Vieil Henry son pere l'avoit trop gardée,) Et il lui déclara néanmoins avec les paroles les plus douces & les plus respectueuses qu'il pût trouver, qu'il avoit fiancé Berengelle fille de Garcias Roy de Navarre, & que sa mere Alienor la lui devoit amener jusques-là pour accomplir le mariage.

Philippe, quoique fort surpris, ne s'emporta point, mais reprimant sagement sa colere, lui laissa la liberté de ne point épouser sa sœur. pourvû qu'il lui rendît les terres qu'il lui avoit données en dot, & qu'il partît avec lui au premier beau tems pour achever le voyage de la Terre-Sainte. De sa part il lui accorda des tréves pour ses Etats, durant tout le tems qu'il seroit occupé en cette guerre. Richard accepta volon-

volontiers la tréve, mais il refusa de partir sitôt, 1191.
& demeura encore quelques semaines en Sicile pour assister le Roy Tancrede qui étoit attaqué de tous côtez. En effet il le maintint, & par ce moyen il acquit l'inimitié de Henry fils de Federic. Voila les principales causes qui changerent la mutuelle affection de ces jeunes Rois en une cruelle inimitié.

Jacques d'Avesnes avec quelques troupes Flamandes & les restes de l'Empereur Federic avoit déja investi la ville d'Acre (elle s'apelloit autrefois Ptolemaïde) trés-considerable pour son port & pour ses fortes murailles. Le Roy Philippe partit de Messine à la fin de Mars, & le jour de son départ Alienor y arriva avec Berengelle de Navarre. Aprés vingt jours de navigation, il mit pied à terre proche d'Acre. Ayant pris ses quartiers autour de la ville, il dressa ses batteries, & enfin il y fit une grande bréche.

Cependant Richard ayant mis la voile au vent quinze jours aprés lui, fut poussé par la tempête aux côtes de l'Isle de Chypre. Elle étoit alors possedée par un Prince Grec nommé Isaac Comnene, qui ayant maltraité & pillé ses gens battus de la mer, au lieu qu'il eût dû les soulager, attira sa juste colere: de sorte qu'il s'empara de ce Royaume, & en emmena une immense quantité de riche butin avec cet Isaac & sa femme, les ayant fait lier tous deux avec des chaînes d'or.

Il n'arriva devant Acre que deux mois aprés Philippe; Et bien loin d'en avancer la prise, il la recula par la continuelle mesintelligence qui se nourrissoit entr'eux. Le siége dura en tout cinq mois, & fit périr grand nombre de Princes & de braves gens.

Enfin la ville se rendit à composition, qui portoit

1191. toit que les assiegez feroient ensorte que Saladin rendroit les prisonniers Chrêtiens qu'il tenoit, & la vraye Croix qu'il avoit prise dans un combat; Que leurs membres & leurs vies en seroient caution & demeureroient à la merci des vainqueurs. Ils furent donc partagez avec toutes les dépoüilles entre les deux Rois; mais comme Saladin ne voulut point exécuter la premiere des deux conditions, & que la seconde ne fut pas en son pouvoir, parce que la vraye Croix ne se trouva point, Richard trop prompt & trop colere fit passer au fil de l'épée sept mille prisonniers qu'il tenoit, & n'en reserva que deux à trois cens des principaux.

En ce siége il fut tué grand nombre de Chrêtiens qualifiez, Rotron Comte du Perche, Thibaud Comte de Blois grand Senéchal & oncle du Roy, Etienne Comte de Sancerre son frere, & Alberic Clement Seigneur du Mez, & Maréchal de France, fils d'un autre Clement qui avoit exercé la même Charge.

Les Rois de France en ce tems-là n'en avoient qu'un, & ces Clemens furent les premiers qui éleverent cet employ par leur faveur, & qui l'étendirent sur les gens de guerre, au lieu qu'avant eux, il n'avoit égard que sur les gens de l'Ecurie du Roy.

Les maladies contagieuses y emporterent encore plus de monde que les blessures. Philippe d'Alsace Comte de Flandres y finit ses jours dés le mois de Juin. Il n'avoit point d'enfans, mais seulement une sœur qu'il avoit mariée à Baudoüin Comte de Hainault, dont il étoit sorti un fils de même nom que son pere, & une fille nommée Isabelle, qui épousa le Roy Philippe comme nous l'avons vû.

Le

Le Roy Philippe fut aussi attaqué d'une longue 1191. & 92.
maladie qui lui fit tomber les ongles & les cheveux; à cause dequoi plusieurs soupçonnerent qu'elle provenoit de quelque mauvais morceau. Reduit à si piteux état, il résolut de retourner en France prendre l'air natal: mais pour guérir le soupçon que Richard pouvoit avoir de son départ, il lui jura qu'il ne toucheroit point à ses terres que quarante jours aprés qu'il le sçauroit de retour en France.

Il lui laissa aussi prés de six cens Chevaliers & dix mille hommes de pied, sous la conduite de Hugues III. Duc de Bourgogne, avec un fonds pour entretenir ces troupes trois ans. Apres cela, ayant pris congé de ses Seigneurs, il monta sur mer, conduit seulement par trois galeres que les Genois lui fournirent, & alla aborder en la Poüille. Lors qu'il y eut recouvré un peu de santé, il se mit en chemin avec un petit nombre de gens, & descendirent au port d'Ostie. Il visita les sepulchres des Apôtres à Rome, & aprés avoir reçû la benediction du saint Pere, il traversa toute l'Italie, & arriva en France au commencement du mois de Décembre Il celebra les fêtes de Noël à * Fontaine-Eblaud, & de là vint passer le reste de l'hyver dans sa chere ville de Paris.

* Vulgairement Fontainebleau.

Aprés son départ toutes les troupes se rangerent sous le commandement de Richard. Ce Prince fit tant d'actions d'une prodigieuse valeur, qu'elles surpassent la croyance aussi bien que la force ordinaire des hommes. Comme il étoit allé vers Emaüs pour se saisir de quelques châteaux, il eut avis d'un grand convoi qui venoit de Babylone en Jerusalem, il y avoit sept mille chameaux chargez de trés-riches marchandises & de toutes sortes de vivres: il alla l'attendre sur

1191. le passage, défit ceux qui le conduisoient, & le prit tout entier. Aprés ce bel exploit il partagea tout ce riche butin à ses troupes, mais il garda les vivres & les montures afin d'assieger Jerusalem.

La consternation y étoit si grande que s'il eût paru aux portes elle se fût renduë à la premiere sommation. Il en aprocha à demie journée; mais le Duc de Bourgogne soit par jalousie, soit que les presens du Sultan l'eussent gagné, refusa de l'assister, & se retira vers Acre. Richard ayant la larme à l'œil fut obligé de l'y suivre. On dit que quelqu'un lui voulant montrer la Sainte-Cité de dessus une éminence, il mit un pan de sa cotte d'armes devant ses yeux; se jugeant indigne de la regarder, puisqu'il n'avoit pas le pouvoir de la délivrer.

Une autre fois étant campé prés d'Acre il reçût nouvelle que les Infidelles avoient assiegé Joppé, où il avoit laissé un grand nombre de femmes & de malades, avec une mediocre garnison. Comme il sçavoit bien qu'ils la forceroient dans peu de jours & qu'ils passeroient tout au fil de l'épée, il employa toutes sortes de moyens, pour se reconcilier avec le Duc de Bourgogne, & pour l'engager à se joindre avec lui, afin de secourir la place: Le Duc bien loin de se laisser fléchir à ses prieres, décampa la nuit & se retira dans la ville de Tyr. Mais il n'y fut pas si-tôt arrivé qu'il mourut miserablement, l'esprit troublé, & le cœur bourrelé de cruels remords. Son fils Eude III. lui succéda en sa Duché.

Cependant Richard, qui le pourroit croire? avec sept hommes d'armes seulement, & quatre cens arbalêtriers, perçant au travers d'une armée de soixante mille hommes, se jetta dans la place, soû-

soûtint les assauts de cette innombrable multitu- 1192.
de ; en tua un nombre prodigieux , & garda la place jusqu'à ce que le reste de son armée fut arrivé pour la délivrer entierement. En un mot il eût reconquis la Sainte-Cité, si la maligne jalousie de Hugues Duc de Bourgone n'eût pas arrêté ses progrez.

Aussi s'étoit-il mis dans la tête le dessein de se former un grand Royaume en ce païs-là ; Et afin que personne ne pût lui disputer le titre de Roy de Jerusalem, il l'acheta de Guy de Lusignan, lui donnant en échange pour cela LE ROYAUME DE CHYPRE, *que la Maison de Luzignan a conservé jusqu'à l'an 1473. comme nous le marquerons en son lieu.*

On trouve assez ordinairement dans les histoires, qu'il a paru des meteores en l'air representant des batailles, qui sembloient se lancer des traits & venir à la charge : mais cette année, chose singuliere, on en vit qui descendoient à terre prés de la ville de Nogent au Perche, & qui se battoient dans la campagne, au grand effroy de tous les gens du païs.

Philippe étant de retour en France, se souvint fort bien que Philippe d'Alsace Comte de Flandre, avoit promis, en lui faisant épouser la Reine Elisabeth sa niéce, fille du Comte de Heinault, de lui donner aprés sa mort le Comté d'Artois. Il s'avisa aussi qu'il apartenoit à cette Reine quelque portion de l'héredité de ce même oncle ; Et pour cet effet il entra fort bien accompagné dans la Flandre, & le força de lui ceder toute la Comté d'Artois, avec les hommages de celles de Boulogne, de Ghisnes & de Saint Pol, qui jusques-là avoient relevé des Comtes de Flandre, & s'étendoient jusqu'au Neuf-Fossé. Voila le premier levain

1192. des heines mortelles, & des guerres opiniâtres d'entre les Flamands & les François.

Richard ayant séjourné prés de deux mois à Joppé, lieu fort étroit & de mauvais air, la peste se mit dans ses troupes; d'ailleurs celles des François aprés la mort du Duc vouloient s'en retourner; & il étoit épuisé d'argent. Avec cela il étoit dans une défiance continuelle qu'en son absence Philippe ne s'emparât de ses terres; un S. Hermite lui avoit dit que Dieu ne vouloit pas qu'il reconquît Jerusalem, & l'état de sa santé se trouvoit fort mauvais, ayant été malade deux ou trois fois depuis son sejour en ce païs-là. Toutes ces raisons ne lui permirent pas de rester plus long-tems en Orient; Lorsqu'on y pensoit le moins, il lui prit une telle impatience de s'en revenir, qu'il sacrifia à cet empressement tous les fruits de sa valeur heroïque; car moyennant une tréve de trois ans, il rendit à Saladin toutes les places qui avoient été prises ou fortifiées en cette derniere expédition.

Aprés que Richard eut laissé ce qui lui restoit de troupes, & ce que les Chrêtiens Occidentaux avoient encore de places en Syrie, avec le titre de Roy, à Henry Comte de Champagne son neveu: il s'embarqua le 10 d'Octobre avec petite compagnie; Et parce qu'il n'osoit passer par les terres du Roy de France, son ennemi déclaré, il alla descendre proche d'Aquilée pour passer par l'Allemagne, & gagner le païs du Duc de Saxe son beau-frere. Mais les Seigneurs de ces quartiers-là, principalement Leopold Duc d'Austriche qui se tenoit fort offensé de ce qu'en une certaine occasion il lui avoit jetté son étendard par terre, le firent si bien gueter, que nonobstant qu'il se fût travesti, & qu'il ne marchât que de nuit & par des chemins écartez, il tomba entre les mains

de ce Duc, qui l'ayant quelque tems fait garder à veuë, & les épées nuës contre son ventre, le livra lâchement lié & garrotté à l'Empereur Henry pour soixante mille livres d'argent. Henry le détint prisonnier quatorze mois, & le traita encore avec plus de rigueur. Il gardoit un cruel ressentiment de ce qu'il avoit maintenu le Roy Tancrede son ennemi dans le Royaume de Sicile. 1193.

Lorsque Philippe eut apris sa captivité, il dépêcha des gens en Allemagne pour négocier auprés de l'Empereur, afin qu'il le retint le plus long-tems qu'il se pourroit; même à quelques mois de là, oubliant ou expliquant à sa mode la parole qu'il lui avoit donnée, de ne point toucher à ses terres que quarante jours aprés son retour en France, il lui envoya déclarer la guerre, suscita sous-main son frere Jean Sans-Terre, Prince sans honneur & sans foy, à s'emparer du Royaume d'Angleterre; & lui en même tems se jetta sur la Normandie, d'où il se saisit de Gisors & des places du Vexin. Quelques-uns mettent ce dernier évenement en 1192. par consequent auparavant la prison de Richard.

Ce brave mais infortuné Roy languissoit dans une tour à Wormes, où la ferocité de l'Empereur Henry mattoit son courage altier par tous les plus rudes traitemens, jusqu'à le menacer de le mettre à la torture. La Reine Eleonor sa mere avoit beau solliciter le Pape d'interposer son autorité pour la délivrance de ce Prince, qui avoit été fait prisonnier * ayant la croix sur les épaules; le saint Pere, soit qu'il craignit de se broüiller avec l'Empereur, soit que ses Cardinaux ne voulussent point se charger d'une legation où il n'y avoit rien à gagner, se rendit sourd à ses plaintes, à ses re-

* Les Croisez étoient sous la protection du Pape.

1193. reproches & à ses injures : car elle s'emporta jusques-là. Mais enfin Richard ayant trouvé moyen de parler à l'Empereur, lui offrit une si grande somme d'argent, qu'il accorda de le relâcher lors qu'il l'auroit touchée ; ce qui ne se put faire qu'à cinq mois de là. Eleonor eut beaucoup de peine à la pouvoir ramasser, dans les troubles que son malheureux fils Jean Sans-Terre, & le Roy Philippe lui suscitoient de tous côtez.

Au mois de Février de 1193. Philippe enleva la ville d'Evreux, & la donna à Jean, retenant néanmoins le Château, parce qu'il ne se tenoit pas trop assuré de la foy d'un Prince qui avoit fait mourir son pere de déplaisir, & qui vouloit dépoüiller son frere aîné. En effet il lui donna bien-tôt à connoître quelle étoit sa foy, par la plus lâche & la plus detestable trahison qu'on se puisse imaginer. Car un jour, sçachant que Richard étoit sorti de prison, il assembla dans une grande sale tous les François qui étoient dans Evreux, sous prétexte de leur donner à dîner ; & comme ils avoient quitté leurs armes pour se mettre à table, il fit sortir des Anglois bien armez, qui se jetterent sur eux & les massacrerent au nombre de trois cens, puis planterent leurs têtes toutes sanglantes sur les murailles de la Ville. Cela fait, il se retira vers son frere, croyant avoir expié sa rebellion & racheté ses bonnes graces par une si horrible perfidie. Philippe étoit alors devant Verneüil au Perche, il en avoit pris la moitié : car elle étoit divisée en deux enceintes ; & rasé la grosse tour : à cette nouvelle il leva le siege, & courut devant Evreux, pour empêcher que Jean ne se rendit maître du Château, dont la garnison étoit demeurée fort foible. Il prit la ville d'emblée, & la reduisit toute en cendres, comme complice du massacre des François.

Lors-

Lorsque Richard se fut tiré de captivité, moyennant cent quarante mille marcs d'argent qu'il paya à l'Empereur Henry, il s'efforça de se venger par les armes, des maux que Philippe lui avoit causez ; mais parce qu'il manquoit d'argent, ses exploits ne répondirent pas à son ressentiment. Toutefois il arrêta tout court les progrés du victorieux, & le contraignit d'aller bride en main. 1193.

Il y avoit deux ans que Philippe étoit demeuré veuf, âgé seulement de vingt-six ans : les Grands du Royaume le pressoient de se remarier : il demanda pour femme la Princesse Isemburge, * sœur de Canut V. Roy de Danemarc, lequel, en revanche d'une si honorable alliance, devoit armer une puissante flote, & faire descente en Angleterre. Ces nôces se célébrerent à Amiens au commencement du mois d'Août, & Isemburge y fut couronnée Reine de France. C'étoit une belle & chaste Princesse, mais qui avoit quelque defaut secret : aussi la premiere nuit de ses noces il en prit un tel dégoût qu'il ne la voulut point toucher.

* Ou Ingeburge, quelques-uns la nomment Botilo.

Il la garda néanmoins quelque tems ; & aprés s'ennuyant de cette charge inutile, il fit en sorte que l'Archevêque de Rheims, Legat du Pape, avec quelques Evêques de France, prononça sentence de separation. Ce fut sur les témoignages des Seigneurs qu'il lui produisit, lesquels assurerent qu'il y avoit parenté entre les parties du cinq au sixiéme degré. En effet Isemburge & Philippe avoient tous deux pour quadrisayeul Jaroslas ou Jariselod Roy de Russie. Ce Jaroslas fut pere de Jaroslas II. & d'Anne, qui étoit femme du Roy Henry I. De Jaroslas II. fut fils Ulodimer, qui eut une fille nommée Isemburge, femme du Roy Canut IV. De ce Canut & d'elle nâquit Volde- 1194.

mar ; & de ce Voldemar vinrent Canut V. & nôtre Isemburge.

1194. & 1195. Deux ans durant ces deux Rois desolerent reciproquement leurs terres par le fer & par la flamme, démolirent quantité de places, & firent des cruautez qui ne tomboient que sur les peuples innocens : puis au bout de tout cela ils firent la paix sur la fin de l'an 1195. se rendant ce qu'ils s'étoient pris l'un à l'autre hormis que le Vexin demeura à Philippe. Ce Roy avoit offert à Richard, pour épargner la ruine de leurs terres & le sang de leurs Sujets, de vuider leurs differends par le combat de cinq Cavaliers contre cinq. Richard avoit accepté le défi, pourvû que Philippe & lui, qui étoient les principales parties, fussent du nombre & à la tête de ces cinq : mais les François ne voulurent pas que leur Roy hazardât sa personne contre son vassal. Ainsi une si belle partie fut rompuë.

Il arriva dans ces guerres, que comme Philippe passoit entre Freteval & Blois, les Anglois qui s'étoient mis en embuscade dans des bois & des hayes épaisses, lui enleverent tout son bagage, dans lequel il faisoit porter tous les titres de la Couronne, comme le pratique encore aujourd'hui le Sultan des Turcs. Ainsi ils furent tous dissipez au grand dommage des affaires du Roy & de l'Histoire de France. Il en fit néanmoins recueillir les copies par tout où il s'en put trouver, pour redresser le tresor de ses chartres.

1196. *Au mois de Mars de l'an 1196. le débordement des eaux, particulierement de la Seine, fut si effroyable, que Paris & l'Isle de France eurent plus d'un second déluge. Nous l'avons voulu marquer, parce qu'il a été le plus grand de tous ceux dont l'Histoire de France fasse mention.*

La paix d'entre les deux Rois dura à peine six mois. Philippe recommença la guerre à Richard pour deux raisons ; l'une, qu'il avoit bâti un Fort dans l'Isle d'Andely sur la Seine ; & l'autre, qu'il avoit condamné en sa Cour le Seigneur de Vierzon en Berry, sur quelques matieres dont la connoissance lui apartenoit, comme étant leur Souverain à tous deux, & que tandis que ce Seigneur étoit venu à Paris demander justice de cet attentat, Richard avoit pris & démoli son château.

L'année suivante, Baudoüin Comte de Flandres ayant toûjours sur le cœur que Philippe lui eût ôté la moitié de la succession de son oncle, se ligua contre lui avec Richard ; comme firent aussi plusieurs autres Seigneurs que Richard avoit débauchez à force d'argent & de pensions ; & entr'autres Renaud fils du Comte de Dammartin, nonobstant que Philippe lui eût fait avoir l'heritiere & la Comté de Boulogne. 1197.

Entre tous les évenemens de cette guerre, qui n'aboutit qu'à des brûlemens & à des ravages, ce qui arriva à Philippe de Dreux est à remarquer. Il étoit Evêque de Beauvais, fils de Robert qui l'étoit de Loüis le Gros, & par consequent cousin germain du Roy. Cet Evêque ayant été pris en guerre, armé & combattant, par Marquadé Chef des Routiers du Roy Richard, fut détenu longtems en assez fâcheuse prison. Le Pape en ayant pitié, voulut interposer sa recommandation auprés de Richard pour sa délivrance, & dans ses lettres il apelloit cet Evêque *son cher fils*. Mais Richard lui ayant écrit en quelle occasion il avoit été pris, & lui ayant envoyé sa cotte d'armes toute ensenglantée, avec ordre à celui qui la lui presenta, de lui dire, *Voyez, saint Pere, si c'est là*

1197. *la tunique de vôtre fils!* Le Pape n'eut autre chose à repliquer, sinon ; „ Que le traitement qu'on „ faisoit à ce Prélat étoit juste, puisqu'il avoit „ quitté la milice de JESUS-CHRIST pour suivre cel- „ le du monde.

EMPP. encore ALEXIS L'ANGE, & OTHON IV. Duc de Saxe, R. 21. an. PHILIPPE étant son competiteur.

L'an 1197. l'Empereur Henry mourut à Messine. Comme il s'étoit montré aussi rude ennemi des Papes que ses predecesseurs, & que d'ailleurs il étoit fort odieux pour ses cruautez, Innocent III. s'oposa fortement à l'élection de Philippe son frere, excommuniant tous ses adherans ; & se porta pour Othon fils du Duc de Saxe, & d'une sœur de Richard, qui fut couronné à Aix la Chapelle : tellement qu'il y eut schisme dans l'Empire, qui en avoit souvent causé dans l'Eglise. Le Roy d'Angleterre, le Comte de Flandres, & l'Archevêque de Cologne soûtenoient Othon, le Roy Philippe au contraire se ligua avec son rival.

La même année le genereux Henry Comte de Champagne, Roy titulaire de Jerusalem, finit ses jours dans la Ville d'Acre, où il avoit posé le siege de sa petite Royauté. Les Seigneurs élurent en sa place Jean de Brienne, qui soûtint & racommoda pour un tems les débris de cet Etat. Thibaud III. du nom, Comte de Blois, neveu de Henry, herita des terres qu'il avoit en France, au préjudice des deux filles de son oncle. L'aînée se nommoit Alix, & fut Reine de Chypre : & d'elle sortit une fille de même nom, que nous verrons faire la guerre à Thibaud IV. La seconde s'apelloit Philippe, qui fut mariée à Erard de Brienne.

1198. Ces guerres sanglantes & opiniâtres, dont le détail ne peut entrer dans un Abregé, causerent bien des maux à la France ; mais le plus grand fut

fut que Philippe devint extrémement avare, & 1198.
se rendit trop âpre à amasser des tresors, sous prétexte de lever & d'entretenir grand nombre de troupes réglées; qui sont trés-propres veritablement pour faire des conquêtes, mais qui servent quelquefois à opprimer les Sujets, & à renverser les loix de l'Etat.

Comme ce fut le premier des Rois de France qui en soudoya & qui en voulut avoir de toûjours prêtes pour les employer à ce qui lui plairoit, il se mit aussi à faire de rudes exactions sur les peuples, à rançonner les Eglises, & à rapeller les Juifs, qui sont les originaux de l'usure & de la maltote. Mais au moins il usa d'une grande épargne, & se retrancha tout autant qu'il put, sçachant qu'un Roy qui a de grands desseins, ne doit point consumer la substance de ses Sujets en de vaines & fastueuses dépenses.

Le Roi Richard n'avoit pas peu de peine à soûtenir les frais de cette derniere guerre; mais il eut bien plus de chagrin de l'interdit que Gautier de Coutances, Archevêque de Roüen, avoit jetté sur la Normandie, à cause qu'il bâtissoit une forteresse à Andely sur les terres de l'Eglise. Tandis qu'ils s'opiniâtroient l'un & l'autre, Richard à continuer sa fortification, qui lui étoit trés-necessaire pour défendre le païs contre les François; & l'Archevêque à maintenir sa censure; le service divin cessoit par toute la Province; & les corps de ceux qui mouroient durant ce tems-là demeuroient sans sepulture. Ce mal dura sept ou huit mois: l'affaire ayant été portée à Rome, le Pape & le sacré College l'accommoderent, à telle condition que l'Archevêque prendroit recompense de Richard pour la terre de son Eglise.

Phi-

1197. Philippe de son côté reçût aussi deux sensibles déplaisirs, l'un dans son entreprise de Flandres; l'autre par la malheureuse déroute de Gisors Plusieurs de ses vassaux s'étoient laissez débaucher à son rival, entr'autres le Champenois, le Breton & le Flamand. Ce dernier avoit donné des ôtages à Richard, & juré, moyennant une pension de cinq mille marcs d'argent, qu'il ne feroit aucun accommodement avec les François sans sa participation. Philippe pensant l'accabler avant qu'il pût recevoir du secours de l'Anglois, qui avoit porté ses armes du côté d'Auvergne, assiegea la ville d'Arras. Le Flamand parut pour la secourir; le Roy leva le siege & alla droit à lui pour le combattre. Il ne tint pas pied ferme, & se retira; mais en sorte qu'il sembloit qu'il alloit à toute heure donner prise au Roy qui le poursuivoit. Par ce moyen il l'attira dans des lieux marécageux, entrecoupez de grands fossez, où il ne pouvoit ni avancer, ni reculer, ni combattre. Pour sortir de cette extrémité, il fut contraint de faire un Traité avec le Flamand, par lequel il s'obligeoit de rendre toutes les places qu'il avoit prises sur lui & sur le Roy Richard. Mais quand il fut de retour à Paris, il trouva assez de gens qui l'assurerent qu'il n'étoit pas obligé de garder la foi à son vassal qui la lui avoit violée, ni de tenir ce qu'il n'avoit promis que par force.

Quant à la déroute de Gisors, elle arriva de cette sorte. Sçachant que Richard avoit dans peu de jours enlevé trois châteaux en ces quartiers-là, il y alla en diligence avec un petit nombre de gens, mais la fleur & l'élite de ses troupes. Il pensoit le surprendre avant qu'il eût nouvelles de sa marche, mais Richard n'avoit pas moins de vigilance & d'activité que lui. Ils en vinrent aux mains entre

Cour-

Courcelles & Gisors : les François ne se trouvant pas assez forts pour soûtenir le choc, firent retraite à Gisors, mais avec tant de précipitation & de desordre, que le pont rompit sous la trop grande charge des fuyans ; & le Roy tomba tout armé avec son cheval dans la riviere d'Epte. Sans doute qu'il y eût peri, si un gros de ses plus braves gens-d'armes, s'exposant genereusement pour le sauver, ne fût retourné à la charge sur les Anglois, & ne les eût arrêtez tandis qu'on le retiroit de l'eau. Au reste Richard lui prit grand nombre de gens de marque, cent Chevaliers, deux cens chevaux bardez de fer, sans compter un bien plus grand nombre d'infanterie & de gens de trait, dont on ne tenoit guere compte en ce tems-là, parce qu'ils coûtoient peu.

Lorsque Philippe vit que ses affaires n'alloient pas bien à son gré, il ne s'opiniâtra pas sur sa perte ; mais il trouva un moyen de faire agir le saint Pere pour proposer des tréves: ce fut de lui persuader qu'il ne le faisoit que dans le dessein de joindre ensemble les forces des deux Royaumes pour le recouvrement du Royaume de Jerusalem. Le S. Pere loüant une si pieuse intention, envoya un Legat en France, sçavoir le Cardinal de Capouë, qui négotia une tréve marchande & générale de cinq ans entre les deux Rois. Richard la trouvoit fort desavantageuse pour lui, & il n'y eût jamais consenti, n'eût été l'assurance que le Pape lui donna de la couronne Imperiale pour son neveu Othon. 1198

Pendant cette tréve, Richard passa en Poitou, pour châtier quelques Seigneurs qui s'étoient révoltez contre lui. Lorsqu'il étoit en ce païs-là il apprit qu'un Gentilhomme du Limosin avoit trouvé un grand tresor, & qu'il l'avoit porté dans le 1199

château

1199. château de Chalus : il y alla promptement, & l'y assiegea. En faisant les aproches, il y fut blessé d'un trait d'arbalête ; le coup sembloit leger, & il ne l'empêcha pas de prendre le château, & ceux qui étoient dedans, prisonniers : mais son incontinence ayant envenimé sa playe, la gangrene s'y mit, & il en mourut le cinquiéme jour d'Avril de cette année 1199.

Son courage plus qu'heroïque le fit surnommer *Cœur de Lion*. Il n'y eut jamais de Prince plus vaillant à toutes épreuves ; mais aussi jamais de plus orgueilleux ni de plus emporté. Il ordonna que son corps seroit inhumé à Fontevraut auprés de celui de son pere ; Que la ville de Roüen qu'il cherissoit à cause de la fidelité qu'elle lui avoit toûjours gardée, eût son cœur ; & que les Poitevins, qu'il avoit peu estimez, eussent ses boyaux, la plus vile partie de son corps. Il ne pouvoit donner une plus glorieuse marque de l'opinion qu'il avoit de la valeur des Normands au dessus de tous ses autres Sujets, que de leur laisser en garde un cœur si généreux & si invincible.

Il avoit introduit l'usage des arbalêtes en France. Avant cela les gens de guerre étoient si francs & si braves, qu'ils ne vouloient devoir la victoire qu'à leur lance & à leur épée ; ils abhorroient ces armes traîtresses, avec quoi un coquin se tenant à couvert, peut tuer un vaillant homme de loin & par un trou.

Il n'avoit point d'enfans, & partant le Royaume d'Angleterre & la Duché de Normandie apartenoient de droit au jeune Artus Duc de Bretagne, comme étant fils de Gefroy son frere, qui étoit l'aîné de Jean Sans-Terre : mais Jean étant allé à Chinon se saisir du tresor de Richard,

s'assûra

s'assura de ses Officiers & de ses Capitaines, & augmenta la paye des troupes, qui en recompense le servirent si bien, qu'ils obligerent les Prélats & les Barons de le reconnoître & de lui prêter le serment de fidelité. Cela fait, il envoya aussi-tôt l'Evêque de Cantorbery en Angleterre. 1199.

D'autre côté le jeune Artus s'assura de l'Anjou, du Maine, & de la Touraine; puis s'avançant jusqu'au Mans avec sa mere, il y rendit hommage au Roy Philippe qui lui promit sa protection, & le retint auprés de lui. Mais Jean accompagné de sa mere Alienor, courageuse femme, s'étant mis en campagne, força le Mans, y rasa plusieurs maisons des principaux Bourgeois, & les emmena prisonniers. De-là il envoya Marquadé chef de ses troupes à Angers, qui fut traité avec la même rigueur que le Mans. Lui cependant passa en Normandie, & s'y fit reconnoître Duc dans la ville de Roüen. L'Archevêque Gautier le couronna devant le grand Autel de l'Eglise Cathedrale, lui mettant sur la tête le cercle Ducal qui étoit d'or, & avoit des roses au lieu de fleurons; ayant auparavant fait des prieres solemnelles, & reçû de lui le serment qu'il défendroit l'Eglise, garderoit le droit à ses Sujets, & corrigeroit les abus & les mauvaises loix. De Roüen il passa en Angleterre, où il reçût la couronne Royale à Londres la veille de l'Ascension.

Repassé d'Angleterre en France, il s'aboucha avec Philippe auprés du château de Boutavant: mais ils ne purent rien conclure. Par deux fois il se fit des tréves entr'eux, & par deux fois elles furent rompuës.

Cependant le Comte de Flandres, avec ses alliez,

1199. liez, continuant de faire la guerre au Roy, reprit les villes d'Aire & de S. Omer. Il arriva que les gens du Roy en quelque rencontre firent son frere Philippe Comte de Namur prisonnier, & que dans une course ils se saisirent de Pierre de Corbeil, élû Evêque de Cambray, qui avoit été Precepteur du Pape. Le S. Pere le redemanda avec instance, & avec d'autant plus de raison, qu'il n'avoit pas été pris faisant aucun acte d'ennemi. Le Roy refusant de le délivrer, le Legat du Pape mit le Royaume de France en interdit; de sorte qu'aprés trois mois il fut contraint de le relâcher. Cependant Marie Comtesse de Flandres moyenna la paix de son mari avec lui, à condition que ce Comte lui cederoit la Province d'Artois. Le Roy l'érigea en Comté, & la donna à son fils Loüis.

1200. Le jour de l'Ascension de l'an 1200. la paix se conclut par un abouchement solemnel des deux Rois entre Vernon & Andely. Douze Barons de part & d'autre s'en rendirent les cautions, & jurerent de porter les armes contre celui des deux qui la romproit. De plus, elle fut confirmée par le mariage de Blanche fille d'Alfonse VIII Roy de Castille, & d'Alienor sœur du Roy Jean, avec Loüis fils aîné de Philippe; la Reine ayeule de cette Princesse, & de même nom qu'elle, l'amena à son époux. Le Roy Jean, en faveur de cette alliance, ceda toutes les terres & les places que les François avoient prises sur lui.

Chacun eut soin de mettre ses partisans à couvert: Jean fut obligé de recevoir en grace son neveu Artus, qui lui rendit hommage du Duché de Bretagne, mais demeura pour lors avec Philippe. Reciproquement Philippe pardonna à Re-

naud

ıud Comte de Boulogne ; & même quelque 1200.
ms aprés il traita le mariage de la fille de ce
omte avec le Prince Philippe son fils, qu'il
voit eu de la prétenduë Reine Agnés. L'une &
autre des deux parties étoient encore en enfance.
Depuis que Philippe avoit répudié Isemburge
e Dannemarc, il l'avoit toûjours tenuë enfer-
ıée dans un Monastere à Soissons ; & au bout
e trois ans, sçavoir l'an 1196. il avoit épousé
Iarie-Agnés, fille de Bertold Duc de Meranie &
e Dalmatie. Le Pape Celestin III. sur les plain-
s réïterées du Roy Canut, frere de la répudiée,
voit commis l'an 1198. deux Legats pour con-
oître de cette affaire. Ils avoient assemblé un
rand Concile à Paris, composé des Evêques &
bbez du Royaume : mais tous ces Prélats,
tant en partie intimidez, en partie corrompus,
'avoient osé rien prononcer, & les Legats
toient soupçonnez d'avoir favorisé la cause d'A-
nés. Depuis, le S. Pere plus fortement pressé
le rendre justice, en avoit envoyé deux autres,
lont l'un étoit Pierre de Capouë, tant pour cet-
te affaire, que pour une tréve entre Philippe &
Richard. Celui-là ayant assemblé les Prélats
François à Dijon au mois de Décembre de cette
année 1199. sans avoir égard à l'appel que Phi-
lippe avoit interjetté au Pape, prononça Senten-
ce d'interdit sur tout le Royaume, en presence
& du consentement de tous les Evêques ; &
neanmoins afin d'avoir loisir de se retirer en lieu
de sûreté, il voulut bien qu'elle ne fût publiée
que vingt jours aprés Noël.

Il craignoit avec raison la colere de Philippe.
En effet elle se déborda avec fureur sur tous ses
Sujets ; sur les Ecclésiastiques premierement,
qu'il crut tous complices de cette injure. Car il
chassa

1200. chassa les Evêques de leurs sieges, jetta les Chanoines hors de leurs Eglises, les Curez hors de leurs Paroisses, & confisqua & pilla tous leurs biens. Il ne tourmenta pas moins les Laïques, vexant les Bourgeois par de nouveaux impôts, & par des exactions inoüies, tierçant les Gentilshommes, c'est-à-dire prenant le tiers du revenu de tous leurs biens, ce qu'on n'avoit jamais vû en France; & rapellant les Juifs, qui n'étoient pas un moindre fleau pour les peuples que la peste & la famine, tant à cause de leurs grandes usures, que parce qu'ils étoient les inventeurs & les fermiers de toutes sortes d'impôts, s'engraissant, pour ainsi dire, de la misere des pauvres, & de la malediction des gens de bien.

L'interdit dura sept mois, avec tant de rigueur, qu'il n'y avoit que le bâtême des enfans & la penitence pour les mourans qui en fussent exceptez. Les corps des Fidelles demeuroient sans sepulture, ceux des Croisez seulement pouvoient être inhumez en Terre-Sainte. Les Evêques de Sens, de Paris, d'Orleans & de Soissons observerent l'interdit avec la derniere exactitude. Ils desiroient forcer le Roy à lever un scandale si public; en effet ils en vinrent à bout. Ce Prince connoissant les fâcheuses suites de cette affaire, qui eût pû aller jusqu'à lui ôter la couronne de dessus la tête; & sçachant qu'il se trouvoit divers partis contre lui, sollicita si fort auprés du Pape, que sa Sainteté donna ordre à Octavian Cardinal d'Ostie, l'un de ses Legats, de lever l'interdit; à la charge toutefois qu'il se remettroit avec Isemburge, & que dans six mois, six semaines, six jours & six heures, il feroit vuider la cause du divorce pardevant ses deux Legats & les Prélats du Royaume, les parens de cette Princesse y étant assignez pour défendre.

L'Assemblée

L'Assemblée se tint à Soissons au choix d'Isem- 1200.
burge ; le Roy Canut y envoya des plus habiles gens de son Royaume pour solliciter & plaider sa cause. Vers la my-carême, aprés quinze jours de chicanes & de procedures, comme Philippe eut le vent qu'il y auroit condamnation contre lui, il alla un matin prendre Isemburge en son logis, & la montant en trousse derriere lui, l'emmena où il lui plut, ayant fait dire au Legat qu'il ne se donnât point tant de peine de juger si le divorce qu'il avoit fait étoit bon ou mauvais, puisqu'il la reconnoissoit & qu'il la vouloit pour sa femme. Toutefois il ne la traita gueres mieux que par le passé, & il n'eut rien davantage pour elle qu'un peu plus de civilité.

Avant la fin de l'année, Marie-Agnés sa rivale mourut, ayant été cinq ans avec le Roy. Elle eut de lui deux enfans, un fils & une fille, qui ne pouvoient passer que pour bâtards, si le Pape Innocent III. ne les eût legitimez.

Thibaud Comte de Champagne mourut aussi la même année. Il n'avoit alors qu'une fille mineure ; le Roy en prit la garde-noble : mais peu aprés la mort de Thibaud, sa veuve accoucha d'un fils posthume, qui eut le nom de son pere ; & le surnom de *Grand*, à cause de sa taille. La fille ne vécut pas long-tems depuis la naissance du posthume.

En ces tems-là l'usure & l'impudicité regnoient à masque levé dans la France. Matthieu Paris dit que le premier de ces vices y avoit été apporté d'Italie ; il entend les Lombards, qui l'exerçoient publiquement & sous l'autorité des Princes, ausquels ils en payoient tribut. Pour reprimer ces desordres, Dieu suscita deux grands hommes

1200. hommes de bien ; Foulques Curé de Neüilly en Brie, & Pierre de Roncy Prêtre du Diocese de Paris, qui alloient prêcher par tout, avec tant d'efficace qu'ils retiroient grand nombre d'ames de leur peché. Le Pape ayant apris que Foulques s'étoit acquis un grand empire sur les consciences, le chargea de prêcher la croisade ; Car depuis la mort de l'Empereur Federic & le retour du secours d'Allemagne, la Terre-Sainte étoit dénuée de gens de guerre, & crioit au secours, & les grandes divisions qui étoient entre les Sarasins, sembloient presenter une belle occasion pour les détruire. Foulques suivant donc les ordres du saint Pere, prit la croix le premier dans le Chapitre général de Cisteaux, & tant par son exemple que par ses ferventes exhortations, engagea grand nombre de personnes dans cette sainte expedition. De là, sçachant qu'il se faisoit une grande assemblée de Princes, Seigneurs & Gentilshommes pour un tournoy au Château d'Ecris, entre Braye & Corbie, il s'y en alla pour le même sujet, & les exhorta si puissamment à entreprendre ce voyage, que les Comtes Baudoüin de Flandres & son frere Henry d'Anguien, Thibaud de Champagne & Loüis de Blois son frere, qui ayant perdu le Roy Richard leur protecteur, aprehendoient avec raison la vengeance du Roy, Simon de Monfort, Gautier de Brienne, Etienne du Perche, Matthieu Baron de Montmorency, & plusieurs autres Seigneurs se croiserent avec un zele incroyable. Toutefois ayant besoin de tems pour donner ordre à leurs affaires & pour trouver de l'argent, ils ne purent partir que deux ans aprés.

La reconciliation des deux Rois sembloit sincere & parfaite. Cette année ils s'aboucherent à

An-

Andely, même Philippe amena l'Anglois dans sa ville de Paris, & l'y traita avec toute la magnificence & toutes les démonstrations d'amitié qu'il pouvoit desirer. 1200.

Mais Jean avoit commencé lui-même son malheur, en repudiant Havoïse sa femme, fille du Comte de Glocester, sous cause de parenté, pour épouser Isabeau fille unique d'Aimar Comte d'Angoulême, & d'Alix de Courtenay, l'ayant ravie à Hugues le Brun Comte de la Marche, à qui elle étoit fiancée; trés-belle femme, mais peu honnête; fort voluptueuse, & encore plus maligne & plus vindicative. S'il est vray que Philippe inspira ce mariage au Roy Jean, ce fut un grand coup de politique, ou au moins de bonheur, d'avoir sous couleur d'amitié, donné à son ennemi l'instrument de sa ruïne. 1200. & 1201.

Dés lors, Hugues le Brun, furieux qu'on lui eût ôté sa femme, chercha tous les moyens de se venger de cet outrage. Il noüa intelligence secrete avec Philippe, il tâcha de soulever le Poitou; & il incita Raoul son frere Comte d'Eu, à faire des hostilitez sur les lisieres de la Normandie. Jean les châtia de leur rebellion, en les dépoüillant de leurs terres, particulierement de quelques châteaux qu'il prit en la Comté d'Eu. Alors ils s'adresserent au Roy de France leur souverain Seigneur, & lui demanderent justice. De son côté il ne manqua pas d'embrasser cette occasion, où il voyoit toutes choses disposées pour chasser les Anglois du cœur de son Royaume.

Sur ce differend les deux Rois se virent proche de Gaillon; Philippe qui avoit son dessein formé, y parla haut, & somma Jean de compa-

1201. roître en sa Cour pour y être fait droit, non seulement sur les plaintes de Hugues, mais aussi sur celles du Prince Artus qui demandoit l'Anjou, le Maine & la Touraine.

Tandis que les Seigneurs Croisez se préparoient pour leur voyage, Thibaud Comte de Champagne vint à mourir sans enfans, & Foulques le suivit d'assez prés, ayant fini ses jours en la Paroisse de Neüilly le deuxiéme jour de Mars. Le Comte de Flandre & les autres Seigneurs Croisez ne laisserent pas de partir de France pour la Terre-Sainte. Ils prirent leur chemin par mer, celui de terre étant trop long & trop difficile; Et comme alors il n'y avoit que peu de vaisseaux sur les côtes de Provence, ils se rendirent à Venise, où ils esperoient en trouver grande quantité de bien équipez. En ce lieu là Thomas I. Comte de Savoye, Boniface Marquis de Montferrat & quelques autres se joignirent encore à eux. Mais les Venitiens toûjours fort habiles pour leurs interêts, ne voulurent point leur fournir de vaisseaux, qu'auparavant ils n'eussent employé leurs armes à ramener les villes d'Esclavonie, particulierement celle de Zara, sous la puissance de la Republique, dont elles s'étoient distraites pour reconnoître le Roy de Hongrie. Quelques-uns de ces Croisez aimerent mieux chercher une autre voye pour passer en Levant, que d'employer leurs armes à faire la guerre à des Chrêtiens; & le Pape fulmina excommunication contre ceux qui serviroient en cette occasion: mais le plus grand nombre, soit par nécessité ou par desir du butin, s'y arrêterent; Ils prirent Zara, & quelques autres places: ce qui les retarda plus d'un an en ces quartiers-là.

Dés l'an 1195. Isaac l'Ange Empereur d'Orient avoit été privé de l'Empire, de la vûë, & de la li-

liberté par son propre frere Alexis. Et le fils de 1202.
cet Isaac aussi nommé Alexis s'étoit sauvé en Allemagne vers Philippe de * Sueve prétendu Empereur, qui avoit épousé sa sœur Irene. Ce jeune Prince ayant apris qu'il y avoit une armée de 1203.
Croisez à Venise, s'y rendit pour implorer leur assistance. Beaucoup de difficultez les empêchoient de passer en Terre-Sainte; d'ailleurs les Venitiens esperoient mieux trouver leur compte à faire la guerre en Grece qu'en Syrie, parceque le butin leur y paroissoit plus grand & plus assuré. Et tous les Chrêtiens Latins étoient ravis d'avoir occasion de venger tant de perfidies & d'outrages que les Grecs leur avoient faits depuis les guerres de la Terre-Sainte. Ils conclurent donc de tourner leurs armes de ce côté-là, & traiterent avec le jeune Alexis, sous ces conditions; Qu'il leur payeroit les frais de leur expédition, leur feroit de grandes récompenses, & soûmettroit l'Eglise Grecque à l'obéïssance du Pape.

* ou Suaube.

Les François & les Venitiens ayant fait voile vers Constantinople avec vingt-huit mille hommes seulement, forcerent le port, & la ville ensuite, quoiqu'il y eût plus de soixante mille combattans, délivrerent Isaac de prison, & firent couronner Alexis son fils. Le tyran Alexis & son beau-frere Theodore Lascaris se sauverent par dessus les murailles & se retirerent à Andrinople.

Comme l'armée des Croisez hivernoit aux environs de Constantinople, & qu'Isaac & son fils tâchoient de satisfaire à ce qu'ils lui avoient promis: le peuple sur lequel ils faisoient de grandes levées de deniers, se mutina. Un certain Alexis Ducas surnommé Murzufle, grand Maître de la Garderobe du jeune Alexis, enflamma la sedition, se saisit de ce Prince, tandis qu'Isaac ago-

1204. nisoit, & l'étrangla de ses propres mains; puis il se fit déclarer Empereur. Aussi-tôt, pour se montrer digne du commandement, il sortit avec la milice de la ville contre les Croisez ; mais il les repousserent d'abord. Constantinople fut ensuite assiegée pour une seconde fois, & au bout de 60 jours prise par force, toute noyée de sang, & une grande partie consumé par les flammes.

Les vainqueurs donnerent pouvoir à douze des principaux d'entr'eux d'élire un Empereur, à condition que s'il étoit François, le Patriarche seroit Venitien ; & au contraire, Boniface Marquis de Montferrat sembloit le plus digne de l'Empire, neanmoins l'intrigue des Venitiens, aux interêts desquels il n'étoit pas trop commode, fit ensorte que les Electeurs se defererent à Baudoüin Comte de Flandres, & le Patriarchat à Thomas Morosini Venitien.

EMPER. BAUDOUIN 7 mois & encore OTHON.

Lors qu'ils eurent donné ordre au dedans de la ville, ils conquirent facilement tout ce que l'Empire Grec possedoit en Europe & y formerent diverses Principautez. Le Marquis de Montferrat qui épousa la veuve d'Isaac, eut la Thessalie pour sa part, avec titre de Royaume ; moyennant quoy il ceda l'Isle de CANDIE aux Venitiens. Les Princes Grecs se conserverent l'Asie où ils établirent plusieurs Souverainetez ; Theodore Lascaris se revêtit des ornemens imperiaux à Nicée en Bythynie, & eut la domination la plus étenduë. De la Maison des Comnenes Michel eut une partie de l'Empire, David l'Heraclée, la Pontique & la Paphlagonie, & Alexis son frere la ville de Trebisonde sur le Pont-Euxin.

Là se forma l'Empire de Trebisande qui demeura toûjours separé de celui de Constantinople, jusqu'à ce que les Turcs eussent devoré l'un

&

& l'autre. Ces choses se passerent en six ou sept ans de tems. 1205.

Baudoüin ne joüit que quinze mois de cet Empire ; car étant allé assieger Andrinople, Joannitz ou Calojan Roi des Bulgares, venant au secours des Grecs, l'attira dans une embuscade, le fit prisonnier, & l'ayant mené en Bulgarie, lui coupa bras & jambes, & le jetta dans un precipice où il mourut aprés avoir languy trois jours. On le conta de la sorte : mais plusieurs crurent qu'il se sauva de prison. Quoi qu'il en soit, aprés sa prise l'Empire vaqua un an durant, étant sous la regence de son frere Henry, qui aprés ce tems-là fut couronné le 20. jour d'Avril. Il avoit laissé deux filles, Jeanne & Marguerite ; qui furent l'une & l'autre Comtesses de Flandres ; Jeanne épousa Richard de Portugal, la jeune épousa Bouchard d'Avesnes, puis Guillaume de Dampierre.

En France le Roy Philippe, afin de pouvoir subvenir aux frais de ses guerres, tâchoit d'accoûtumer les Ecclesiastiques à lui fournir des subsides ; mais eux s'en excusoient sur leurs libertez, & sur ce qu'il n'étoit pas loisible d'employer le bien des pauvres à des usages profanes : ils promettoient seulement de l'assister de leurs prieres envers Dieu. Or il arriva que les Seigneurs de Coucy, de Rettel, de Rosey, & plusieurs autres se mirent à piller & envahir leurs terres ; ils eurent recours à la protection du Roy ; lui leur rendant la pareille les assista de ses prieres auprés de ces Seigneurs:mais comme il s'entendoit avec eux, ils en firent encore pis. Alors les Prelats redoublerent leurs instances auprés de lui, & le suplierent d'y employer ses armes ; à quoi il répondit qu'on n'avoit point de troupes sans argent. Ils entendirent bien ce qu'il vouloit dire ; &

EMPP. HENRY frere de Baudoüin & encore OTHON. IV.

O 3 com-

1201. & suiv. comme le mal les pressoit, ils furent contraints d'en donner, & aussi-tôt les Seigneurs cesserent de les piller.

Cependant le Roy Jean d'Angleterre, sommé par trois fois de répondre en Jugement à la Cour de Philippe, essayoit de gagner le tems, & prenoit des délais de jour à autre. Mais Philippe qui se voyoit puissant en hommes & en argent, qui n'avoit plus de contrepoids dans son Royaume, parce qu'il tenoit en sa main la garde-noble de la puissante Maison de Champagne, & que le Comte de Flandres étoit allé au Levant, avoit résolu cette fois de le pousser à bout. Il donna donc des troupes au Prince Artus, afin de poursuivre ses droits, l'ayant auparavant fiancé avec sa fille nommée Marie. En même tems étant entré en Normandie, il y enleva cinq ou six places, & reçût entre ses bras les plus puissans Seigneurs de la Province, entr'autres Hugues de Gournay, & le Comte d'Alençon, qui l'assurerent de leur service & de leurs places.

Artus de son côté attaqua le Poitou, les Comtes de la Marche & d'Eu, Gefroy de Lusignan & leurs amis s'étant joints à lui. Sa grand'mere la Reine Alienor s'étoit jettée dans Mirebeau; il l'y investit & l'assiegea. Le Roy Jean y accourut en toute diligence; il combattit Artus & le vainquit, ou, comme d'autres disent, il le surprit un matin dans son lit, il le fit prisonnier avec un grand nombre de Seigneurs Poitevins & François qui l'assistoient en ce siege. Il l'envoya au château de Falaise, & les autres en diverses places.

1202. La Normandie & le Poitou étant ébranlez de la sorte, il arriva un Legat du Pape, qui ordonna aux deux Rois d'assembler les Evêques & les Seigneurs de leurs terres, & de terminer leurs differents

nds par leurs avis. Jean eût volontiers déferé 1202.
cet ordre : mais Philippe qui n'étoit pas d'hu-
eur à s'arrêter en si beau chemin, obligea ses
réques, qui étoient assemblez à Mante, d'inter-
:ter appel de la Sentence du Legat au Pape mê-
:. C'étoit pour gagner tems, & continuer toû-
urs ses progrés.

Le respect de la Reine Alienor avoit toûjours
tenu le Roy Jean, qu'il ne trempât ses mains
ns le sang du malheureux Artus ; mais peu aprés
mort, qui arriva le 22. de Novembre, il le fit
mener de Falaize au château de Roüen ; & quel-
ues jours aprés il alla durant une nuit fort obs-
re, le tirer de prison, & le mena en tel lieu qu'il
en revint jamais.

La présomption étoit toute entiere qu'il l'avoit
sassiné : ainsi Constance, mere de ce jeune Prin-
, demanda justice au Roy Philippe de ce par-
cide commis dans ses terres, & sur la plus no-
e personne de ses vassaux. Il fit donc ajourner
:an à la Cour des Pairs, pour répondre sur cette
:cusation ; & comme il ne tint compte de compa-
iître, ni même d'envoyer aucune personne pour
:xcuser, il fut, par Arrêt de cette Cour, décla-
ré atteint & convaincu de parricide & de felon-
nie : pour cette raison, condamné à perdre tou-
tes les terres qu'il avoit en France, qui seroient
acquises & confisquées à la Couronne ; & tous
ceux qui le défendroient, réputez criminels de
leze-majesté.

En exécution de cet Arrêt, Philippe, moi- 1203.
: par force, moitié par intelligence, lui ôta
une année toute la haute Normandie, tandis
e ce Prince lâche & faineant passoit le tems à
rmir & à danser avec sa femme dans la ville de
üen, comme s'il eût été en pleine paix. Mais

1203. une frayeur subite l'ayant saisi aprés une si stupide securité, il quitta la Province, & s'embarqua au mois de Novembre pour passer en Angleterre.

On peut juger que s'il eût voulu prendre le soin de ses affaires, Philippe n'eût pas pû si aisément conquerir tant de places, puisque le seul Château-Gaillard, prés d'Andely, situé sur un rocher fort haut & escarpé de tous côtez, endura cinq mois de siége : mais le ciel & la terre s'étoient déclarez contre lui, ses amis le trahissoient, ses Sujets lui étoient infidelles, & il s'abandonnoit lâchement lui-même.

1204. L'année suivante, qui étoit 1204. Philippe se rendit maître de toutes les villes de la basse Normandie, presque sans coup fraper. Roüen même, qui étoit la capitale de toute la Province, ceinte d'une double muraille, & trés-affectionnée à ses Ducs naturels, aprés quarante jours de siege, ayant apris par les Députez qu'elle avoit envoyez au Roy Jean, qu'elle ne devoit attendre aucun secours de lui, se rendit au vainqueur, à la charge qu'il maintiendroit ses Bourgeois dans ses franchises & privileges. Ce qu'il leur accorda ; & ils s'en firent donner des Lettres en la meilleure forme qu'il se pouvoit ; précaution aussi foible contre la puissance absoluë, que le papier l'est contre le fer.

Deux ou trois autres places qui se défendoient encore, suivirent l'exemple de Roüen ; & voila comme en moins de trois ans il gagna toute la Normandie, la plus belle & la plus riche Province de la France. Elle avoit eu douze Ducs de sa nation qui l'avoient gouvernée quelque trois cens seize ans. Rollo, pour s'être de Barbare fait Chrétien & vertueux, fut le premier : ce Prince

:an, pour être devenu plus méchant que les
ayens & les Barbares, fut le dernier.
En même tems Guillaume des Roches, qui
roit quitté le parti de Jean, assura au Roi Phi-
ppe les Comtez d'Anjou, du Maine & de la
ouraine, & Henry Clement, Maréchal de Fran-
, lui conquit tout le Poitou, à la reserve de
iort, Thoüars & la Rochelle.
L'année suivante, le Roi lui-même ayant dressé 1205.
grand équipage d'artillerie, força le château
Loches, & quelques places qui restoient enco-
à l'Anglois dans la Touraine.
Les disgraces ne réveilloient point le courage du
oy Jean, mais lui endurcissoient le cœur, & le
isoient armer contre ses Sujets, au lieu de le
orter à se défendre contre ses ennemis. Il n'at-
ibuoit en aucune maniere ses malheurs à son cri-
e, mais à la mauvaise volonté des Anglois, par-
culierement des Ecclesiastiques : il se plaignoit
u'ils ne l'avoient pas secouru dans ses besoins,
pour cela il se mit à les vexer horriblement
ar toutes sortes d'exactions.
Gui de Thoüars, qui gouvernoit la Bretagne, 1206.
:ant mari de la Duchesse Constance, s'étoit
ingé du parti de Philippe, & ne lui avoit pas
eu aidé à faire ces dernieres conquêtes. Il lui
voit aussi attiré le Vicomte de Thoüars son fre-
e, mais cette année tous deux se broüillerent
vec lui. Guy voulut se cantonner en Breta-
ne ; le Roy l'investit dans Nantes, & le con-
:aignit de se remettre à son service : le Vicomte
éanmoins demeura encore dans les interêts de
Anglois.
Les instantes sollicitations des Seigneurs qui
edoutoient de tomber sous la puissance abso-
uë de Philippe, aiguillonnerent si fort le Roy

Jean, qui [illegible] de faire quelques efforts pour recouvrer les terres qu'il avoit perdues. Ayant donc levé des sommes immenses d'argent, il équipa une puissante armée navale, & vint descendre à la Rochelle : le Vicomte de Thouars, Savari de Mauléon, & quelques autres Seigneurs le joignirent. Philippe se trouvant trop foible, se contenta d'aller en diligence munir les places du Poitou, pour arrêter ce torrent, puis se retira à Paris. Jean n'ayant point d'ennemis en tête, passa en Anjou, prit Angers, & le démantela.

Au même tems quelques Bretons qui s'étoient armez pour son service, se saisirent du Promontoire de Garplic, & y bâtirent un Fort pour favoriser l'abord des Anglois en ces plages-là.

1207. Ce fut tout l'effet de la grande levée de bouclier de ce Roi : car s'étant aussi tôt rebuté, il fit proposer une tréve par l'entremise du Pape, qui menaçoit d'excommunication celui qui la refuseroit. Philippe la lui accorda pour deux ans : ce n'étoit pourtant pas le sentiment des Seigneurs François, ils vouloient qu'il continuât la guerre jusqu'à l'entiere expulsion des Anglois. Pour cela ils lui offroient toute assistance, & promettoient même de ne le point abandonner en cas que le Pape procedât contre lui par censures.

Les deux contendans pour l'Empire d'Allemagne, Othon & Philippe, s'étoient accordez l'an 1207. en telle sorte qu'Othon qui avoit la confirmation du Pape, mais étoit le plus foible, laisseroit l'Empire à Philippe, lequel venant à décéder sans enfans, Othon lui succederoit, & cependant épouseroit sa fille. Or cette année Philippe, ayant été assassiné dans son lit malade, par Othon Palatin de Vitelspach, l'Empire demeura à son competiteur, qui l'année suivante passa en Italie, & se fit couronner à Rome. In-

conti-

continens aprés il se broüilla avec le Pape, parce qu'il entreprenoit sur les terres de l'Eglise, & sur celles de Federic Roi de Sicile, feudataire du saint Siége, à cause de quoi le saint Peré l'excommunia l'an 1210. 1208.

Pour lors étoit Pape Innocent III. Prelat de grand courage, de rare merite, & qui étant dans sa force de son âge, n'ayant que 43. ans, agissoit par tout & se méloit de tout, poussant les choses avec hauteur quand il trouvoit du foible & de la division. L'Angleterre en fit une malheureuse épreuve. Le droit d'élire l'Archevêque de Cantorbie apartenoit aux Moines de l'Abbaye de saint Alban dans cette ville-là; ils étoient de l'Ordre de Cisteaux, alors trés-puissant dans la Chrêtienté, & particulierement à Rome. Ces Moines avoient fait inconsiderement deux élections; la premiere de leur Prieur, sans avoir demandé auparavant le consentement du Roi: la seconde de l'Evêque de Norvich à sa requête & par son ordre. Les deux élûs porterent ce differend au tribunal du Pape. Il déclara toutes les deux élections nulles, la premiere étant contre les formes, la seconde ne s'étant pû faire que la premiere n'eût été cassée; Ensuite il les obligea d'élire le Cardinal Etienne Langhton Anglois de naissance, & personnage d'une capacité éminente.

Ce procedé choqua extremement le Roy Jean, de sorte qu'il chassa brusquement tous les Moines de l'Abbaye. Toutes les Lettres du Pape ne purent jamais adoucir cette violente amertume: il refusa absolument de recevoir le Cardinal de Langthon pour Archevêque; mais le Pape de son côté tint ferme à maintenir son élection. La querelle s'échauffa si fort, que le Pape aprés

1208. plusieurs menaces envoya une Sentence d'interdit à trois Evêques d'Angleterre, pour la jetter sur tout le Royaume. Jean en fut si irrité, qu'il commanda à tous les Evêques, Prêtres & Moines de sortir de son Royaume & de se retirer vers le Pape, fit saisir tous leurs biens, fermer leurs greniers, & prendre toutes les * *chambrieres* des Prêtres, lesquelles furent contraintes de payer de grosses rançons pour se racheter. De plus afin de se précautionner contre l'effet de l'excommunication personnelle, dont il étoit menacé, il prit des ôtages de ses villes & de sa Noblesse.

* *Focaria.*

Mais le saint Pere avoit à conduire une autre affaire bien plus importante du côté du Languedoc, pour reduire les heretiques qui avoient presque gagné toute cette Province, & même quelques contrées des environs, par l'ignorance & la negligence des Ecclesiastiques, & avec l'appui de Raimond Comte de Toulouze, qui étoit leur principal fauteur. On l'accusoit d'avoir fait assassiner un des Legats que le S. Pere avoit envoyez en ces païs-là; c'étoit Pierre de Chasteauneuf Moine de Cisteaux, & le PREMIER QUI EXERÇA L'INQUISITION.

Le Pape resolut donc à quelque prix que ce fût, d'exterminer ces heretiques, & avant que d'aller aux membres, il s'en prit au Comte qui étoit leur chef. Il l'excommunia nommément, déclara ses sujets absous de la fidelité qu'ils lui avoient jurée, & donna ses terres au premier occupant, sans préjudice néanmoins du droit de la souveraineté du Roi de France. Et pour faire executer une sentence si terrible, il fit publier une croisade generale contre ces peuples rebelles à l'Eglise.

Il se sentoit assez fort pour venir à bout de son des-

lessein, ayant l'assistance du Roy Philippe, & se 1208.
enant en seureté du côté d'Othon, car il
royoit l'avoir fort obligé de l'avoir reconnu pour
impereur, aprés la mort de Philippe son compe-
iteur.

Au bruit de ce grand armement, l'apprehen-
on saisit tellement le Comte, qu'il écrivit au
ape pour le suplier de revoquer la legation qu'il
voit donnée aux Moines de Cisteaux, lui pro-
iettant de se soûmettre au jugement de tel au-
:e Legat qu'il lui plairoit envoyer de la Cour
e Rome. A sa trés-humble priere il donna cet-
: commission à Milon l'un de ses Notaires, & à
'hedisio Chanoine de Genes. Le Comte à leur
iandement se rendit à Valence, & obeït à tout ce
u'ils voulurent lui ordonner Il donna premiere-
ient sept places fortes à l'Eglise Romaine à per-
etuité pour gage de sa conversion; & l'année
iivante 1209. le vingt-huitiéme de Juin il souf-
rit pour avoir son absolution, d'être battu de
erges à la porte de l'Eglise de S. Gilles, où
'ierre de Château-neuf étoit enterré, & puis
'être traîné sur le tombeau de ce Religieux par
: Legat, qui lui mit la corde au col en presen-
e de vingt Archevêques, & d'une infinie multi-
ide de peuple. Ensuite dequoi il se croisa aussi,
: se joignit à ceux qui prenoient ses villes & cel-
:s de ses alliez.

Ce n'étoit pas le repentir qui l'obligeoit de
souffrir une si horrible confusion, c'étoit la peur
u'il eut d'un effroyable orage qui étoit tout prêt
e crever sur sa tête. Car il voyoit au milieu
e son pays & sur ses frontieres, une effroyable
iultitude de gens armez qui venoient l'acca-
ler, un trés-grand nombre de Seigneurs, de
relats & de peuple, s'étoient enrôlez dans cet-
te

1208. te mille; & le Roy même y fournissoit quinze mille hommes entretenus à ses dépens.

Ces Croisez portoient la croix sur la poitrine, à la difference de ceux de la Terre-Sainte qui la portoient sur l'epaule.

*Parmi ces heretiques il y en avoit de plusieurs differentes sortes, des Ariens, & des Manichéens de plus d'une façon, des Vaudois ou Pauvres de Lyon, des Humiliez, des Poplicains, & tous étoient compris sous le nom commun d'*Albigeois*: & quoy que fort differens entr'eux, ils avoient tous pareil mépris pour le Pape & pour les Evêques. Ceux qu'on appelloit Pauvres, faisoient effectivement profession d'une pauvreté évangelique, & étoient les plus supportables de tous; comme les Manichéens les plus impies, & les plus éloignez des bonnes mœurs & de la vraye foy. Les Humiliez se mêloient de prêcher par tout où ils se trouvoient, & couvroient leur venin du voile d'une fausse modestie & d'une feinte humilité. Pour les contrecarrer, il institua au même tems deux Ordres Religieux, sçavoir des* Freres Mineurs *ou* Cordeliers, *& des* Freres Prêcheurs *ou* Jacobins. *Les premiers fondemens de celuy-là furent jettez en Italie par saint François d'Assise, homme seculier, fort simple; ceux de l'autre en Languedoc par S. Dominique de la noble Maison des Guzmans en Espagne, & Chanoine d'Osma, qui étoit venu en cette Province avec Diego son Evêque pour convertir les Albigeois.*

Ces sectaires avoient commis quelques actes d'hostilité dans les terres du Roy Philippe & s'avoüoient des Anglois: Voila pourquoi Philippe joignit son ressentiment particulier au zele de la Religion. Il avoit promis de se trouver lui-même à cette expedition, ou du moins d'y en-voyer

voyer son fils ; mais comme il sçut qu'il y avoit 1208.
danger d'une descente des Anglois en Bretagne, à la faveur du Fort du Garplic, il ne passa point la Loire, & commanda à la Noblesse qui relevoit de lui, de s'armer pour aller prendre cette forteresse ; comme en effet elle le fut cette année.

Les Evêques d'Orleans & d'Auxerre qui avoient été mandez avec leurs vassaux à cette expedition, s'en étant retournez sans congé, parce qu'ils prétendoient n'être point obligez d'aller à l'armée que lors que le Roy y étoit en personne : il fit saisir leurs regales, c'est-à-dire, les biens qu'ils tenoient en fief de lui, non pas leurs dixmes, offrandes & autres droits attachez necessairement à leur fonction. Ils en firent leurs plaintes, par les Envoyez, au Pape Innocent III. Et aprés ils les y porterent eux-mêmes. Le Pape ayant examiné la cause, trouva qu'ils avoient manqué contre les coûtumes & les droits du Royaume, de sorte qu'il falut qu'ils payassent l'amende au Roy pour rentrer dans leur temporel.

L'armée des nouveaux Croisez n'étoit pas 1209.
moins que de 500000. personnes, (non pas toutefois comme je croi tous combatans) parmy lesquels il y avoit cinq ou six Evêques, le Duc de Bourgogne, les Comtes de Nevers, de S. Pol & de Montfort. Le rendez-vous general étoit à Lyon vers la fête de la saint Jean. Delà étant entrez dans le Languedoc, ils attaquerent la ville de Beziers l'une des plus fortes des Albigeois, la forcerent & y passerent tout au fil de l'épée. Il y fut tué plus de soixante mille personnes, entr'autres sept mille dans l'Eglise de la Magdelaine & le propre jour de la fête de cette Sainte. Ceux qui vouloient excuser un si horrible carnage, disoient

que

1209. que c'étoit une punition divine, de ce que ces blasphemes heretiques croyoient qu'elle avoit été la nourrice de JESUS-CHRIST. Ceux de Carcassonne épouventez d'une si sanglante tuërie, se rendirent à discretion, bien-heureux de sortir tout nuds en chemise.

Les Seigneurs de cette armée ayant tenu conseil, élûrent Simon Comte de Montfort, pour avoir le commandement de cette guerre, & pour regir les conquêtes qui s'étoient faites & se feroient à l'avenir sur les heretiques. Cela reglé, le Comte de Nevers s'en retourna avec une grande partie des Croisez, & peu aprés le Duc de Bourgogne avec une autre; de sorte que Simon demeura mal accompagné: il ne laissa pourtant pas de se soûtenir par sa vertu plus qu'heroïque, & conquit encore Mirepoix, Pamiers & Alby. Tellement que dans peu de tems il se vit maître de l'Albigeois, des Comtez de Beziers & de Carcassonne, & de plus de cent châteaux.

De fois à autre il arrivoit au Comte de Montfort de nouvelles bandes de Croisez, même de Flandres & d'Allemagne, mais elles s'écouloient six semaines ou deux mois aprés. Avec ces renforts il emportoit toutes les places & les châteaux, non seulement des heretiques, mais aussi des autres Seigneurs. Le Roi d'Arragon, de qui plusieurs en ce païs-là tenoient leurs terres en arriere-fief à cause de quelques Seigneuries qu'il y possedoit en écrivit au Pape & le Comte de Toulouze en alla porter ses plaintes jusqu'à Rome, où le S. Pere le reçût assez bien & lui promit justice.

Mais à son retour, on lui proposa de s'accommoder avec Montfort, en lui quittant tout ce qu'il avoit pris. Il ne s'y pût jamais résoudre, & ainsi Milon Legat du Pape l'excommunia dans le Concile

cile d'Avignon prenant pour prétexte, qu'il le- 1209.
voit certains nouveaux peages sur ses terres. Le Roy d'Arragon vint en personne à un autre Concile qui se tint à S. Gilles, pour essayer d'accommoder les affaires, & de rétablir le Comte de Foix & le Vicomte de Bearn, qui avoient été dépossedez comme fauteurs d'hérétiques : mais il ne sçût rien obtenir.

Le Toulouzain, aprés tant de basses & ruïneuses soûmissions, prit le frein aux dents & se mît en devoir de défendre son bien. Alors il fut excommunié hautement, & ses terres exposées à qui les pourroit conquerir. Montfort assiegea Toulouze ; mais les grandes bandes de Croisez qui lui étoient venuës, s'étant défilées en peu de tems, il se vit contraint de lever le siege. Les Comtes de Toulouze & de Foix avec leurs confederez le poursuivirent & l'assiegerent dans Château-neuf. Et là, chose incroyable, plus de 50000 hommes n'en purent forcer trois cens, mais furent battus & se retirerent honteusement.

En ce tems plus que jamais florissoit l'Ecole de Paris. On la nomma Université, *parce qu'on y enseignoit* universellement *toutes sortes de sciences, quoi qu'en effet l'envie d'apprendre, & l'affluense des Ecoliers y fussent bien plus grandes que la doctrine. Un certain Prêtre du Diocése de Chartres nommé Almaric ; s'étant mis à dogmatiser des nouveautez, avoit été contraint de se dédire, dont il étoit mort de chagrin. Plusieurs aprés sa mort suivans encore ses dogmes furent découverts & condamnez au feu, lui excommunié par le Concile de Paris, son corps déterré, & ses cendres jettées à la voirie. Et parce qu'on crut que les livres de la Metaphysique d'Aristote depuis peu apportez de Constantinople, avoient donné lieu à ces subtilitez heretiques, le mê-*

me

1209. *un Concile défendit sur peine d'excommunication de les lire, ni de les garder.*

Les interêts des Ecclesiastiques causoient une grande partie des guerres de ce tems-là. Guy Comte d'Auvergne pour les violences & injustices qu'il commettoit sur eux, particulierement envers l'Evêque de Clermont qu'il avoit emprisonné, fut privé de sa Comté par le Roy Philippe, & ne put jamais y rentrer.

La plus importante querelle de cette nature étoit entre les Papes & les Souverains : car les premiers étant au dessus des Princes pour le spirituel, qui doit être le principal, croyoient, en vertu de ce pouvoir, être en droit, non seulement de les admonester quand ils manquoient en choses notables, mais encore de les corriger & de leur commander dans les rencontres où il s'agissoit de la paix de la Chrêtienté, & de l'exaltation de la Foy. Mais comme leurs commandemens devinrent trop hautains, & leurs corrections trop rudes, jusqu'à priver les Souverains de leurs Etats, quand leurs excommunications ne faisoient point d'effet; ils trouverent des grandes résistances, principalement du côté des Empereurs & des Rois de France.

1210. L'Empereur Othon s'opiniâtrant, peut-être un peu trop, à défendre les droits de l'Empire, se préparoit de repasser en Italie pour la subjuguer entierement avec une puissante armée qu'il levoit de l'argent que le Roy Jean son neveu lui avoit envoyé, à condition que de-là il retomberoit sur la France. Le Pape Innocent lança les foudres de l'Eglise sur sa tête un an aprés qu'il y avoit mis sa couronne; & peu aprés une grande partie des Princes d'Allemagne, à l'instigation du Roy Philippe, élurent Roger-Federic II. fils de l'Empereur

Henry

Henry VI. âgé pour lors de dix-sept ans, & qui même, du vivant de son pere, avoit déja été nommé Roy des Romains. Innocent consentit à cette élection, & l'année suivante Federic, qui étoit alors dans son Royaume de Sicile, passa en Allemagne. Quelques années durant il vécut assez bien avec les Papes; mais dés qu'il voulut joüir des droits de sa couronne, & exercer la Souveraineté de l'Empire en Italie, il fut aussi mal avec eux que l'avoient été ses prédecesseurs.

Le Roy Philippe & le nouvel Empereur ayant 1212. même interêt, Loüis fils aîné du premier, & délegué par ses ordres, & Federic s'aboucherent à Vaucouleurs sur la frontiere de Champagne, pour renouveller les alliances d'entre la France & l'Empire, & pour s'unir plus étroitement contre Othon & contre le Roy Jean son oncle, leurs ennemis irreconciliables.

Renaud Comte de Boulogne avoit fort bien servi Philippe depuis sa reconciliation; & il avoit été aussi fort bien récompensé, en ayant eu plusieurs belles terres. Neanmoins le Roy le soupçonnant d'intelligence avec l'Anglois, lui demanda ses places fortes; & sur le refus qu'il fit de les lui livrer, il les attaqua, & le poussa si vivement qu'il n'osa pas les défendre, mais se sauva chez le Comte de Bar son parent, & de-là en Flandres.

Il y avoit déja trois ans que l'interdit tenoit l'Angleterre dans un pitoyable état, quand le Pape envoya son Legat nommé Pandulfe, Diacre de l'Eglise Romaine, exhorter derechef le Roy Jean de recevoir l'Archevêque de Cantorbery, & de rappeller dans le Royaume & rétablir dans leurs biens les Evêques & autres Ecclesiastiques qu'il avoit bannis. Ce Roi y consentit assez facilement,

1211. lement, mais il refusa de leur faire aucune raison des dommages qu'ils avoient soufferts Pandulfe se retira donc en France sans avoir rien conclu ; mais les exilez presserent tant le saint Pere par leurs plaintes continuelles, qu'enfin Pandulfe ayant un nouvel ordre, lâcha une terrible Sentence contre lui, qui fut aussi-tôt publiée par toute l'Angleterre, quoique les Evêques ausquels on l'avoit adressée n'osassent la fulminer. Elle portoit non seulement excommunication de sa personne, mais encore délioit ses Sujets du serment de fidelité, & leur défendoit d'avoir aucun commerce avec lui, donnoit ses Royaumes au Roy Philippe & à ses successeurs, & exhortoit tous les Fidéles de se croiser & de l'assister en cette expedition contre l'ennemi déclaré de Dieu & de l'Eglise. Philippe qui n'attendoit que cette occasion, dressa aussi-tôt de grands préparatifs pour conquerir l'Angleterre, & amassa un nombre effroyable de troupes & de vaisseaux à l'embouchure de la Seine. Jean se prépara neanmoins à la défense, équipa une grande flote, manda toutes les milices & tous les Gentilshommes de son Royaume ; & de cette innombrable multitude il choisit soixante mille hommes bien armez & aguerris, de sorte que s'il eût été bien servi, il pouvoit empêcher les François de descendre en son Royaume, & les combattre s'ils y descendoient. Mais il ne redoutoit pas seulement leurs armes, il craignoit que ses Sujets ne tournassent les leurs contre lui, ou qu'ils ne le livrassent à ses ennemis.

Le Legat qui avoit fulminé l'excommunication, étoit Italien, fort habile ; étant demeuré en France, augmentoit à toute heure sa frayeur par des avis secrets qu'il feignoit de lui donner charitablement, & par ces artifices il le troubla jusqu'à tel point,

int, qu'il promit de faire tout ce que le saint 1212.
re lui ordonneroit. Pandulfe étant donc passé
Angleterre, il l'obligea premierement de ra-
ller tous les Evêques qu'il avoit bannis, de les
nettre dans leurs biens, & de leur payer les dé-
mmagemens selon qu'ils seroient estimez. Aprés
a, ce miserable Roy remit, par un acte authen-
ue, ses Royaumes d'Angleterre & d'Irlande en-
les mains du saint Pere, & puis il les reprit de
, se rendant son vassal & homme lige, tant lui
e ses successeurs procréez de son mariage; &
ngageant de lui payer chaque année, outre le
nier de saint Pierre, mille marcs d'argent de
levance, sçavoir sept cens pour l'Angleterre,
trois cens pour l'Irlande. Avec toutes ces soû-
ssions neanmoins il n'obtint point encore son ab-
ution, ni la levée de l'interdit, que plus d'un
aprés; & cependant les Barons de son Royau-
e, avec les Evêques, commencerent à lui dresser
autre embuche qui n'étoit pas moins dangereu-
que la premiere.
Lorsque le Legat eut tiré de lui tout ce qu'il sou-
itoit, il passa vers Philippe, & s'efforça de lui
rsuader qu'il devoit rompre son entreprise; mais
étoit trop engagé d'honneur & de dépense pour en
meurer-là. Tous les Seigneurs de son Royau-
e, dans un Parlement tenu à Soissons le lende-
ain de Pâques Fleuries, lui avoient promis tou-
assistance de leurs biens & de leurs personnes. Il
y eut que Ferrand fils de Sanche I. Roy de Portu-
al, Comte de Flandre par sa femme, qui refusa
e l'accompagner en cette expédition, & lui décla-
a par sa propre bouche qu'il ne voyoit point de
istice à cette entreprise. C'est qu'il étoit offensé
ue Philippe eût tiré de lui Aire & S. Omer,
our consentir à ce qu'il épousât l'heritiere de
Flan-

Flandres, qui étoit Jeanne fille ainée de Baudoüin V.

1213. Le Roy indigné de cette réponse, lui commanda de sortir de sa Cour tout sur l'heure, & manda à son armée navale de s'avancer sur les côtes du Boulonnois, croyant qu'il le pourroit ramener à son devoir lors qu'il le verroit si proche de lui & prés de s'embarquer. Quand il fut donc à Boulogne, il lui envoya ordre de le venir trouver à Gravelines. Le Comte s'y fit attendre quelques jours, mais ne s'y trouva point : tellement que le Roy résolut, avant que de s'embarquer pour l'Angleterre, de le mettre hors d'etat de lui nuire.

Les villes d'Ypres, de Cassel, & tout le païs jusqu'à Bruges, firent joug à ses armes, son armée navale composée de mille sept cens voiles, étant venuë moüiller l'ancre à Dam. Comme la plus grande partie étoit à la rade, presque toute dégarnie d'hommes, l'Angloise arriva commandée par les Comtes de Boulogne & de Salisbery, qui donnant dessus, en emmena trois cens vaisseaux chargez d'armes & de toutes sortes de provisions, & en brûla, prit, & coula à fonds une centaine. Cet avantage donna la hardiesse aux Anglois de mettre pied à terre pour chercher quelque avanture dans le païs. Philippe en ayant eu avis, décampa de devant Gand, alla à leur rencontre, & en tua deux ou trois mille. Toutefois comme les autres tenoient la mer, & que ce qui lui restoit de vaisseaux dans le port ne pouvoit sortir sans tomber entre leurs mains, il en tira l'équipage, & les fit tous brûler, & la ville de Dam ensuite, afin que la perte du Comte ne fût pas moindre que la sienne.

De là, ayant ravagé le terroir de Bruges, tiré beau-

eaucoup d'argent de cette ville & de celles de 1213.
iand & d'Ypres, saccagé & démantelé l'Isle, il
iissa son fils Loüis, & Gaucher Comte de saint
'ol, dans le païs avec un puissant Corps de Cava-
:rie, & de fortes Garnisons dans les villes de
)oüay & de Tournay seulement.

Lors qu'il se fut rétiré de Flandre, le Comte
'errand y rentra, & d'abord reprit Tournay, &
Isle que Loüis commençoit à reparer, comme en
evanche Loüis saccagea & brûla Courtray. Phi-
ippe pour la seconde fois rentra en Flandre pour
assurer ses conquêtes, & tout aussi-tôt Ferrand se
etira, & Philippe revint en France donner ordre à
es autres affaires. Dés qu'il fut hors de Flandre,
:enaud Comte de Boulogne y tint la campagne
vec des forces qu'il avoit amenées d'Anglererre;
ans aucun exploit neanmoins, sinon qu'aprés
voir fait diverses courses, & tenté deux ou trois
ieges inutilement, il força Henry Comte de Lou-
'ain & Duc de Brabant, qui avoit épousé une fille
lu Roy, de suivre son parti.

Le Roy Jean n'avoit pû encore obtenir son abso-
ution ni la levée de l'interdit, quoi qu'il eût dé-
a payé de trés-grandes sommes aux Evêques; de
orte que lors qu'il voulut marcher en personne
.vec les forces de son Royaume pour faire diver-
ion en faveur du Flamand, ses Barons l'abandon-
ierent, & lui firent entendre qu'ils ne le suivroient
oint qu'il n'eût entierement satisfait. Il reïtera
lonc ses promesses & ses obligations au Legat,
lonna des suretez aux Evêques pour retourner
lans le Royaume, se prosterna à genoux devant
:ux, & leur assura le payement des dommages
ju'ils avoient soufferts, moyennant quoi ils lui
lonnerent absolution selon les formes, mais ils
ie leverent pas encore l'interdit. Lors qu'il
croyoit

1212. croyoit avoir conjuré cette tempête, il s'en leva une autre non moins dangereuse, du côté de ses Barons. Ils conspirerent ensemble de l'obliger à garder les loix que le Roy Henri I. son bisayeul avoit accordées à l'Angleterre. Nous en verrons bien-tôt les suites.

Cependant il secourut si puissamment les Flamands de troupes & d'argent, qu'ils desolerent toute la Comté de Ghisnes, abattirent le château de Bruxan, prirent d'assaut & brûlerent la ville d'Aire & le château de Lens, & firent de cruels ravages par le fer & par le feu dans les terres du Prince Loüis. Lui-même étant un peu plus en liberté, fit un trés-grand armement par mer, & alla descendre à la Rochelle.

Là s'étant raccommodé avec les Comtes de la Marche, d'Eu, d'Angoulême, de Luzignan, & autres Poitevins qui l'assisterent de leurs forces, il traversa le Poitou, se rendit maître de quelques places en Anjou, & commença à redresser les murailles d'Angers sa ville natale.

Pour empêcher ces progrés, le Roy rapella son fils de Flandre, & lui donna une bonne armée Ce Prince fit sa place d'armes à Chinon, & fut secondé des forces de la Bretagne, conduites par Pierre de Dreux, lequel cette année avoit épousé l'heritiere de cette Duché. C'étoit Alix, fille de la Duchesse Constance & de Guy de Thoüars.

Cependant l'Anglois travailloit diligemment à fortifier Angers & enfermoit de murailles la partie qui est delà la riviere de Mayne. Ses gens faisant des courses jusqu'aux faux-bourgs de Nantes, de l'autre côté de la Loire, surprirent dans une embuscade Robert fils aîné du Comte de Dreux, qui avoit passé le pont pour les aller attaquer,

tail-

ailllerent ses troupes en pieces, & le firent prisonnier. 1214

La France se voyoit puissamment attaquée, non seulement en Anjou par le Roy Jean, mais encore du côté de la Flandre par l'Empereur Othon, & par les Comtes Ferrand de Flandre, & Renaud de Boulogne : mais en l'un & en l'autre endroit ses armes demeurerent victorieuses. Le Prince Loüis ayant assemblé ses forces à Chinon, marcha résolument contre le Roy Jean qui assiegeoit le château de la Roche aux Moines sur la Loire, entre Angers & Nantes. Comme il étoit à une journée prés de là, ce Roy prit l'épouvente, & repassa la riviere en si grande hâte, qu'il y laissa toutes ses machines de guerre,& partie de ses troupes, qui furent tuées ou noyées sur la retraite. Matthieu Paris raconte que les deux armées étant proche l'une de l'autre, furent toutes deux saisies d'une terreur panique,& se tournerent le dos fuyant en déroute. Quoi qu'il en soit, depuis ce jour-là l'Anglois n'osa plus paroître en lieu où il sçût que Loüis devoit se trouver, & lui abandonna tout l'Anjou, & ses nouvelles fortificatons d'Angers, qui furent aussi-tôt démolies.

Avant que le mois fut expiré depuis la fuite du Roy Jean, le Roy Philippe gagna encore une autre victoire bien plus signalée sur l'Empereur Othon & ses confederez. Ce fut auprés du village de Bouvines, qui est entre l'Isle & Tournay. Ils avoient une armée de cent cinquante mille combattans : la sienne étoit plus foible de la moitié, mais fortifiée de la fleur de sa Noblesse, & de quatre Princes de son sang, sçavoir Eudes Duc de Bourgogne, Robert de Courtenay, Robert Comte de Dreux, & son frere Philippe Evêque de Beauvais.

1214. La bataille se donna le 25 de Juillet, & dura depuis midy jusqu'au soir. Guerin, Chevalier de l'Ordre de saint Jean de Jerusalem, & depuis peu élû Evêque de Senlis, à qui le Roy avoit donné toute autorité, rangea l'armée en bataille; Matthieu Baron de Montmorency, Guillaume des Barres grand Senêchal du Roy, Henry Comte de Bar, Barthelemy de Roye, Gaucher Comte de Saint Pol, & Adam Vicomte de Melun, eurent le plus de part au peril & à la victoire. Guerin n'y combattit pas de la main, à cause de sa qualité d'Evêque; & Philippe Evêque de Beauvais se souvenant que le Pape l'avoit délaissé pour avoir épandu le sang des Chrétiens, ne frapa point de l'épée, mais d'une massuë de bois, croyant qu'assommer n'étoit pas répandre le sang.

Le Roy y courut grand risque da sa personne, ayant été abattu à terre par Renaud, foulé aux pids des chevaux, & blessé à la gorge; mais enfin ses ennemis furent battus par tout, Othon mis en fuite, son grand étendard, qui étoit un dragon avec une aigle Imperiale au dessus, & le chariot qui le portoit rompus en morceaux, & cinq Comtes, entre lesquels étoit Ferrand & Renaud, avec vingt-deux Seigneurs portans banniere, faits prisonniers.

Les devins avoient assuré la vieille Mehaud de Portugal Comtesse Doüairiere de Flandre, tante de Ferrand, qu'il y auroit une grande bataille, que le Roy y seroit abbatu par terre, qu'on lui passeroit sur le ventre, & que Ferrand entreroit en triomphe à Paris. La premiere prédiction fut accomplie sans équivoque: la seconde le fut aussi, mais d'une autre façon qu'elle ne l'avoit entenduë, car en effet, on l'amena en triomphe dans Paris, mais en qualité de captif, tout chargé de fers, &

attaché

attaché dans un chariot traîné par des chevaux *fer-* 1214.
rants, c'est-à-dire selon le langage d'alors, de poil bay obscur & couleur de fer. C'est pourquoi le peuple chantoit : *Quatre Ferrants bien ferrez, traînent Ferrand bien enferré.*

Les Parisiens firent une pompeuse entrée au Roy, & celebrerent sa victoire par des réjoüissances solemnelles huit jours durant. On enferma les prisonniers de guerre en diverses places du Royaume. Ferrand fut mis dans la tour du Louvre hors des murailles de la Ville, & Renaud dans la tour neuve de Peronne avec les fers aux pieds, & une chaîne qui le tenoit attaché à une grosse piece de bois. Philippe avoit fait vœu, dans la joye de cet heureux succez, de bâtir une Abbaye en l'honneur de Dieu & de la sainte Vierge : son fils Loüis VIII. l'en acquitta en fondant celle de *Nôtre-Dame de la Victoire* prés de Senlis.

Les Seigneurs du Poitou, qui avoient favorisé l'Anglois, sçachant que Philippe étoit victorieux, lui envoyerent offrir toute soûmission. Il ne s'en fia pas à leur parole, & se rendit dans le païs avec son armée pour les pousser à bout. Le Vicomte de Toüars, le plus puissant de tous, rentra assez facilement dans ses bonnes graces par l'intercession de Pierre Duc de Bretagne ; les autres se voyoient entierement perdus, & le Roy Jean qui étoit alors dans Partenay, ne pouvoit manquer d'être pris, s'il ne se fût avisé d'interposer le Legat du Pape pour demander une tréve. Cette puissance étoit si formidable, que le Roy n'osa pas la lui refuser, il l'accorda pour cinq ans

Lors qu'elle fut faite, le Prince Loüis, soit par dévotion, ou par jalousie de la puissance du Comte

de Montfort, se croisa contre les Albigeois, & fit le voyage de Languedoc. Il faut dire ce qui s'y étoit passé l'année précédente.

1213. Pierre Roy d'Arragon ayant recueïlli dans sa ligue & sous sa protection, les Comtes de Toulouze, de Foix & de Comenges, le Vicomte de Beziers & autres dont Montfort avoit empieté les terres, l'envoya défier par ses Herauts. Montfort avoit laissé une forte garnison dans Muret, pour faire le dégât aux environs de Toulouze: ce Roy y mit le siege au mois de Septembre. Son armée étoit de prés de cent mille hommes: Montfort qui étoit à Castelnaudari, en ayant à peine ramassé 1000. ou 1200. s'alla jetter dans la place. On raconte que faisant une furieuse sortie sur ce Roy, qui par mépris d'un si petit nombre, s'étoit mis à table au commencement du combat, il tailla en pieces toutes ses troupes, l'abatit par terre, où il fut égorgé par un simple soldat, enleva son étendart royal que l'on porta en triomphe à Rome, & couvrit le champ de corps morts, sans perdre que huit de ses gens.

Un si pesant coup de massuë abbatit le Comte de Toulouze & les habitans de cette grande Ville aux pieds du Legat; ils offrirent de subir telles conditions qu'il leur voudroit imposer; mais ils n'en furent pas quittes pour des paroles, on avoit résolu de les dépoüiller entierement.

1214. Quand on eut avis en Languedoc, que le Prince Loüis y alloit avec une armée, Montfort vint au devant de lui à Vienne, & le Legat à Valence. Comme il fut à saint Gilles, Montfort qui l'accompagnoit, reçût des Bulles du Pape, qui en conséquence du decret du Concile de Montpellier tenu quelques mois auparavant, lui donnoient en garde les terres du Toulouzain, & tou-

tes les autres qui avoient eté conquises par les Croi- 1214.
sez, à la charge d'en prendre l'investiture du Roy,
& de lui rendre les devoirs feodaux. Tellement
que, pour ainsi dire, le Pape nommoit, & le Roy
conferoit sur sa nomination.

Delà Loüis fut à Montpellier, puis à Beziers, 1215.
d'où il ordonna que les murs de Narbonne &
de Toulouze seroient démolis. Le Comte réduit
à une pitoyable extrêmité, prit le chemin de
Rome avec son fils, & tous deux s'adresserent au
Concile qui se tenoit au Palais de Latran, pensans
le fléchir, & qu'ils obtiendroient grace de lui,
s'ils n'en pouvoient obtenir justice. Mais le Concile
sans être touché des soûmissions, ni des larmes
de ces deux grands suplians, ajugea la proprieté
de leurs terres à Montfort, reservant seulement
celles de Provence pour le fils, & 400.
marcs d'argent par an pour leur subsistance; bien
entendu qu'ils se rendroient obéïssans au S. Siege.
Dés lors Montfort prit la qualité de Comte de
Toulouze, & vint en recevoir l'investiture du
Roy dans la ville de Melun.

Comme Loüis étoit encore en ces païs-là, les
Seigneurs ou Barons Anglois lui envoyerent offrir
la Couronne d'Angleterre. Leur conspiration
contre le Roy Jean avoit enfin éclaté; ils avoient
pris les armes, & l'avoient forcé de leur donner
une charte contenant la confirmation des loix du
Roy Henry I. & de leurs libertez & privileges.
Le Pape même avoit confirmé cette concession;
mais incontinent aprés Jean la revoqua comme
faite par force, & prit la croix pour le voyage d'outremer,
dautant que cette sainte milice avoit le
privilege de porter surseance de toutes poursuites
& affaires, & mettoit ceux qui s'y enrôloient
sous la speciale protection de l'Eglise, &

1215. sous celle du saint Pere. Mais afin de la meriter
& 16. par un plus puissant moyen, il accomplit en effet ce qu'il avoit déja promis par écrit, de soûmettre son Royaume au saint Siege. Car dans une ceremonie publique il remit effectivement sa couronne entre les mains d'un Legat, & la reprit de lui. Alors le S. Pere entreprit hautement sa défense comme de son vassal, annulla la charte qu'il avoit concedée aux Barons, les excommunia, parce qu'ils ne déferoient pas à ses commandemens, & quelque tems aprés réaggrava la sentence.

Ils ne laisserent pas pour tous ces anathêmes de poursuivre leur entreprise, & se saisirent de la ville de Londres & de quelques autres places: neanmoins comme ils avoient laissé languir leurs succez, leurs affaires n'alloient pas trop bien, & la necessité les contraignoit de chercher leur salut dans un secours étranger. Voila pourquoi ils avoient recours à Loüis, & lui envoyoient offrir la couronne d'Angleterre. Philippe consentit qu'il y passât pour cela, mais il voulut auparavant qu'ils lui donnassent vingt-quatre ôtages des plus nobles enfans du Royaume pour sûreté de sa personne.

Le S. Pere en étant averti envoya un Legat en France avec charge de détourner Loüis de cette entreprise, & de prier le Roy Philippe de le retenir. Philippe protesta de tout respect & obéïssance au saint Siege: mais répondit qu'il ne pouvoit pas imposer à son fils la necessité de ne point poursuivre les droits de sa femme, qui étoit niéce du Roy Jean. Ainsi Loüis accepta la couronne d'Angleterre, & alla avec un grand équipage descendre en l'Isle de Tanet; & delà passa à Londres, où il fut sacré & couronné solemnellement.

1216. Jean exclus de sa Ville capitale se retira à Winchester, & par sa fuite lui donna loisir de recueil-

lir les hommages de toute la Noblesse, & de s'as- 1216.
sûrer des environs de Londres. Le Legat n'ayant pû arrêter ce jeune Prince par ses remontrances, l'excommunia lui & ses adherans : mais il en appella au Pape & envoya des Ambassadeurs à Rome pour défendre son apel. On n'avoit pas encore trouvé le moyen d'apeller au futur Concile Cependant il ne laissa pas de réduire le païs de Sudsek, & toutes les regions Australes, hormis les places de Windsore & de Douvres.

Les Ambassadeurs plaiderent fortement sa cause à Rome : ils remontrerent que Jean n'avoit jamais été Roy, parce que le conseil de Richard l'avoit condamné à mort, & exheredé pour ses attentats & rebellions contre ce Roy son Souverain & contre „ l'Etat ; que d'ailleurs il y avoit eu sentence de „ mort contre lui par les Pairs de France, pour le „ cruel meurtre d'Artus son neveu, & que quand „ même il auroit été Roy legitime, il étoit déchû „ de ce droit parce qu'il étoit devenu tyran, & que „ la tyrannie étoit la destruction de la Royauté ; „ Aprés cela ils firent voir que le Royaume d'An- „ gleterre, puisqu'il en étoit exclus, apartenoit „ à Blanche femme de Loüis, comme étant fille „ d'Alienor d'Angleterre Reine de Castille & sœur „ de Richard & de Jean.

Tandis qu'ils disputoient les droits de leur maître, il employa utilement ses armes à conquerir les regions d'Essek, de Suffolk, & de Nortfolk. Les ayant réduites, il revint assieger Douvres, sur ce que son pere lui reprochoit qu'il avoit imprudemment laissé cette place derriere lui.

Le Pape fort offensé de ses progrés, confirma la Sentence d'excommunication qu'il avoit fulminée contre lui ; & bien que Philippe protestât qu'il ne lui donnoit ni aide ni conseil, offrant

1216. même, si l'Eglise l'ordonnoit, de confisquer ses terres : neanmoins il commanda à l'Archevêque de Sens de le dénoncer aussi excommunié, & de mettre la France en interdit. Mais les Prélats assemblez à Melun déclarerent qu'ils ne déféreroient point à cette Sentence, s'ils n'étoient plus amplement informez de l'intention du saint Pere. Ce procedé trop interessé, & ce semble peu juste, rabattit beaucoup de la croyance qu'on avoit aux Souverains Pontifes dans les affaires temporelles.

Sur ces entrefaites, la Justice divine, & le bonheur de l'Angleterre, toute desolée par ces guerres plus que civiles, voulurent que le Roy Jean, qui rodoit de lieu en lieu, haïssant tous ses Sujets, & étant haï de tous, vint à mourir, soit par intemperance, soit de poison, qui, à ce qu'on croit, lui fut donné par un Moine. Il laissa trois fils en bas âge, Henry, Richard & Edmond.

La haine des Anglois s'éteignit avec sa vie, & il fut vrai ce que dit le proverbe, mort le serpent, mort le venin. Bien plus, l'aversion qu'on avoit pour lui se tourna contre les François, tant parce que Loüis leur donnoit les Gouvernemens & les terres des Seigneurs du jeune Henry, que pour le bruit qui courut, vrai ou faux, que le Vicomte de Melun, étant à l'article de la mort dans Londres, avoit revelé aux Anglois que Loüis avoit juré avec ses Seigneurs François, du nombre desquels il étoit, que lors qu'il seroit maître absolu de l'Angleterre, il extermineroit tous les Barons qui l'y avoient apellé, comme des factieux & des traîtres. Ainsi l'affection des peuples retourna bientôt vers le jeune Henry, qui en effet étoit leur Seigneur naturel, & dont l'âge innocent leur donnoit de la compassion ; de sorte que les affaires de ce jeune Roy commencerent à se rétablir, & par consequent

sequent celles de Loüis à se ruiner. Comme il vit donc que les Anglois l'abandonnoient l'un aprés l'autre, & que les foudres de Rome épouventoient ses gens même, il se porta à faire une tréve pour quelques mois avec le parti de Henry. 1216.

Pendant cette surséance d'armes il repassa en France pour s'aboucher avec son pere : mais ce Roy craignoit si fort le Pape, qu'il refusa de le voir, & ne confera avec lui que par personnes interposées; si bien qu'il ne put pas lui accorder toute l'assistance dont il avoit besoin. Loüis étant de retour dans l'Isle, trouva que le parti de ses ennemis devenoit le plus fort, & que le sien déclinoit. Ce qui acheva de le ruiner, fut que son armée, avec les Barons Anglois, fut battuë prés de Lincoln; ensuite de quoi il fut investi dans Londres avec les restes de cette déroute.

Il falut donc, pour avoir la liberté de s'en retirer vie & bagues sauves, qu'il traitât avec Henry, & il promit & jura sur les saints Evangiles, de rendre toutes les places qu'il tenoit en Angleterre, de soûmettre ses prétentions au jugement de l'Eglise; de faire ses efforts pour obliger le Roy son pere à lui rendre toutes les terres de France qui avoient été conquises sur le Roy Jean; & s'il ne pouvoit pas obtenir cela de lui, il engageoit sa foy qu'il en feroit raison lui-même lorsqu'il viendroit à la Couronne. C'étoit promettre plus qu'il ne vouloit ni ne pouvoit tenir. Reciproquement Henry jura de rétablir les Barons dans toutes leurs terres, & dans les droits & privileges pour lesquels ils s'étoient armez contre le Roy Jean.

Lorsque le jeune Henry fut bien établi dans sa Royauté, son Conseil envoya des Ambassadeurs en France sommer Loüis de s'acquitter de sa promesse, & redemander la Duché de Normandie, & autres

terres qu'on avoit prises à son pere. On leur donna pour réponse la confiscation qui en avoit été faite par le jugement des Pairs.

1217. Quant à la guerre des Albigeois, tandis que Montfort assiegeoit vainement la ville de Baucaire, le Comte Raymond ramena des troupes d'Arragon, où il s'étoit retiré, & avec leur moyen il se rétablit en plusieurs de ses places, particulierement dans Thoulouze, qu'il rempara en diligence de retranchemens & de palissades. Montfort y alla mettre le siege : le succez ne répondit pas à son attente, aprés qu'il l'y eut tenu sept mois entiers, il y fut tué en une sortie. Il avoit trois fils, Amaulry, Guy, & Simon. Amaulry lui succeda au droit de ses conquêtes ; Guy eut la Comté de Bigorre, à cause de sa femme Perrenelle, qui en étoit heritiere, comme étant fille d'Etiennete, qui l'étoit du Comte Centulle. Simon fut Comte de Leycestre en Angletere de par sa grand' mere.

1218. Henry Empereur de Constantinople, & frere de Baudoüin, qui l'avoit été aussi, étoit mort l'an 1216. ayant regné onze ans. Pierre de Courtenay Comte d'Auxerre, qui avoit épousé sa sœur Yolante, partit cette année de France pour aller prendre cette Couronne. En passant il fut sacré à Rome avec sa femme, & s'embarqua huit jours aprés pour passer en Grece : mais comme il traversoit la Thessalie sous un saufconduit de Theodore Comnene, il fut fait prisonnier par ce perfide, qui tua la plûpart des Seigneurs de sa suite, & l'ayant détenu trois ou quatre ans, le fit cruellement massacrer. Yolante, femme heroïque, gouverna deux ans l'Empire aprés sa mort ; durant lesquels les Seigneurs envoyerent offrir l'Empire à Philippe Comte de Nemours, son fils aîné ;

mais il s'excusa de l'accepter, & ceda volontiers cet honneur trop perilleux à Robert son frere puîné.

Amaulry n'étoit pas assez fort pour maintenir ses conquêtes en Languedoc : le Roy l'assista premierement de six cens hommes d'armes, & de dix mille hommes d'Infanterie. Ces forces n'étoient pas encore suffisantes de rétablir ses affaires, le Prince Loüis à l'instante priere du Pape, entreprit cette expédition pour la seconde fois. Il réüssit heureusement en la prise de Marmande sur la Garonne, & de quelques autres places de la Comté d'Agenois qui appartenoit au Thoulousain ; mais son bonheur échoüa devant Toulouse. Y ayant mis le siege il la battit avec grande force d'artillerie, mais il n'y avança pas beaucoup. Ce qui sauva son honneur, fut qu'il quitta cette entreprise pour obéïr aux ordres du Roy son pere : Il le rapella sur la crainte qu'il avoit que les troubles qui étoient survenus en Bretagne, ne fussent suscitez par les Anglois, pour rallumer ensuite un plus grand feu dans la France. 1219. & 1220.

Voici ce que c'étoit : les Comtes Saloman & Conan, que le Duc Pierre avoit injustement dépoüillez de tous leurs biens, s'étant retirez dans les forêts, ravagoient son païs avec des bandits qu'ils avoient ramassez, & au même têms les Barons s'étoient revoltez contre lui, à cause qu'il vouloit s'arroger la garde-noble des Gentilshommes orphelins jusques à ce qu'ils eussent atteint l'âge de vingt ans. Ils avoient donc fait ligue ensemble, & s'étoient joints avec Amaulry Seigneur de Craon, fort puissant en alliances & en amis, qui lui avoit déclaré la guerre pour certain château que ce Duc avoit usurpé sur lui. Cet-

1220. te querelle compliquée de divers interêts, dura plus de deux ans, & ne prit fin que par une grande bataille qui se donna prés de Châteaubriand. Le Duc quoique le plus foible en nombre d'hommes y gagna la victoire, & fit Amaulry prisonnier. Les Barons ne furent pas si abattus de cette sanglante perte, qu'ils ne continuassent encore la guerre durant quelques mois; mais c'étoit seulement pour obtenir de meilleures conditions.

La tréve ayant été prolongée avec les Anglois, la France joüit d'un calme de trois ou quatre ans, pendant lesquels Philippe s'occupa à faire clorre de murailles, aggrandir, fortifier, paver & accommoder de ponts & de chaussées toutes les Villes de son domaine, faisant toutes ces dépenses de son propre fonds, sans exiger pour cela aucuns aides ni aucunes corvées de ces sujets, & payant fort équitablement toutes les terres & maisons des particuliers qu'il étoit obligé de prendre pour faire ces ouvrages publics.

1222. & 23. L'an 1222. une prodieuse comete parut au ciel: & soit qu'elle en fût le signe, ou qu'elle en fût la cause, & peut-être ni l'un ni l'autre, une fiévre quarte attaqua le Roy Philippe, & le tenant en langueur prés d'un an, creusa peu à peu son tombeau.

Amaulry de Montfort avoit offert au Prince Loüis de lui ceder toutes ses conquêtes du Languedoc: Mais Philippe connoissant la santé de son fils trop délicate, n'avoit pû consentir qu'il se chargeât d'une guerre si fatiguante. Cependant le Pape & les Ecclesiastiques pressoient toûjours que l'on achevât d'exterminer ces heretiques qui s'en prenoient sans respect à leurs biens, & à leurs personnes. On avoit donc convoqué à Paris une grande assemblée

de

de Prélats & de Seigneurs pour terminer cette af- 1223.
faire. Jean Roy de Jerusalem & le Legat du Pape y assisterent : Philippe tout malade qu'il étoit, voulut s'y trouver, & partit exprés du Château de Pacy sur Epte, où il se divertissoit. Comme il fut arrivé à Mantes, son mal redoubla si fort qu'il fut contraint de demeurer là, & quelques jours aprés il y rendit l'ame le vingt-cinquiéme de Juillet de l'an 1223.

Le cours de sa vie fut de cinquante-huit ans, celui de son regne depuis son couronnement, de quarante-quatre. Son tombeau est à saint Denis, où son corps fut porté avec grande cérémonie. „ Par „ son Testament fait dés l'année précédente, il or-„ donna qu'il seroit mis 50000. livres ou 25000. „ marcs d'argent à 40. sols au marc, entre les „ mains de ses executeurs, pour restituer à ceux „ ausquels il se trouveroit avoir pris ou detenu in-„ justement quelque chose. Il legua aussi dix mille „ francs à la Reine Isemburge son épouse... à „ Loüis son fils, pour employer à la défense du „ Royaume, & non à autre usage, 53500. marcs „ au Roy de Jerusalem, 2000. aux Templiers, & „ autant aux Hôpitaliers ponr le recouvrement de „ la Terre-Sainte, vingt-un mille livres parisis „ aux pauvres, orphelins, veuves & lepreux, & „ vingt mille à Amaulry de Montfort pour rache-„ ter sa femme & ses enfans d'entre les mains des „ Albigeois.

Il épousa trois femmes, Isabelle fille de Baudoüin IV. Comte de Haynaut & de Flandre, Isemburge fille de Waldemar le Grand, Roy de Dannemarc, & Agnés fille de Bertold Duc de Meranie. De la premiere il ne lui restoit aucun enfant que le Prince Loüis, qui regna ; de la seconde il n'en eut point du tout, mais il en avoit deux d'Agnés, sça-

1223. sçavoir Philippe surnommé Hurpel, qui eut sa Comté de Boulogne, parce qu'il en épousa l'heritiere, qui étoit Mahauld ou Matilde, fille du malheureux Regnaud de Dammartin, & Marie qui fut conjointe en premieres nôces l'an 1206. avec Philippe Comte de Namur, & en secondes l'an 1212. avec Henry IV. Comte de Louvain, & Duc de Brabant.

Il eut aussi un fils naturel nommé Pierre Charlot, qui fut Tresorier de l'Eglise de Tours, & aprés Evêque de Noyon.

De tous les Rois de la troisiéme lignée, c'est lui qui a le plus acquis de terres à la Couronne, & le plus de puissance aux Rois ses successeurs : car il arracha la Normandie, les Comtez d'Anjou & du Mayne, la Touraine, le Berry, & le Poitou à Jean sans Terre ; il ne contribua pas peu de son côté à l'abaissement du Comte de Toulouse : & par la ruïne de ces deux puissans Princes, il ôta le contrepoïds qui balançoit son autorité dans le Royaume. Aprés cela il accoûtuma plus facilement les Grands au respect, & à la crainte, & les peuples à se laisser charger beaucoup plus qu'ils ne l'avoient été par ses predecesseurs. Les François lui donnerent le nom de CONQUERANT, Paul Emile l'a rendu en latin par celui d'AUGUSTUS, qui a semblé si beau à tous ceux qui ont écrit depuis lui, qu'ils l'ont retenu ; & ont presque aboli l'autre.

Il étoit bien fait de sa personne, & sans aucun defaut corporel ; hormis qu'il avoit un œil à demi offusqué d'un dragon : à cause de cela quelques Auteurs * Italiens l'ont apellé *le Borgne*. Il se laissoit quelquefois emporter à la colere, & donnoit plus à la passion qu'à la raison : il se montroit aussi un peu plus enclin à la severité qu'à la

* *Villani & Boccace.*

la misericorde ; & l'avarice eut beaucoup de part 1223.
aux trop grandes levées que la nécessité de ses affaires luy faisoit prendre sur ses peuples. Du reste il étoit & brave Chevalier, & excellent Capitaine, laborieux & actif, heureux en ses entreprises, parce qu'il entreprenoit avec conseil, & executoit avec celerité & chaleur, trés-sage politique qui sçavoit employer où il le faloit les caresses & les menaces, les récompenses & les châtimens; splendide & magnifique dans les grandes occasions ; fort charitable envers les pauvres ; trés-zelé pour la Justice entre ses Sujets, & non moins pour la Religion, ayant autant de soin de conserver la pureté de la foy par l'extirpation des heresies ; & de défendre les biens & la liberté des Ecclesiastiques contre les usurpateurs, que de maintenir les droits & l'honneur de sa Couronne.

Le Poëte Guillaume le Breton, qui a décrit sa vie en vers, la couronne par l'apotheose de ce Prince. Un Gentilhomme, dit-il, de la ville de Segnia, où pour lors le Pape faisoit son séjour, & dans la maison duquel le Grand Penitencier étoit logé, étant malade à la mort, de sorte qu'il avoit reçû l'extrême onction, vit aparoître devant lui un bon Saint couvert d'une robe rouge, tout entouré d'Anges resplendissans, & qui avoit à ses côtez un Roy avec des vêtemens d'une lumineuse & éclatante blancheur. Le Saint l'ayant abordé, luy déclara qu'il étoit le Martyr Saint Denis, & celui qu'il voyoit à ses côtez, Philippe Roy de France, qui venoit de rendre l'ame. Quand il se fut fait connoître, il lui enjoignit d'aller trouver le Grand Penitencier, & de lui dire qu'il donnât l'absolution à ce Roy, par le pouvoir qu'il en avoit du saint Pere ; & qu'il celebrât la Messe à son intention, & le recommandât à Dieu dans

ses

1223. ses prieres, pour obtenir le pardon de ses fautes venielles. Le Gentil-homme s'excusa de cette commission, sur ce que sa maladie lui ôtoit le mouvement & presque l'usage de la langue; & que d'ailleurs il n'étoit pas assez autorisé pour faire croire une chose si surprenante. Là-dessus le Saint lui répondit que Dieu lui rendoit sa santé entiere & parfaite, & l'assura que ce miracle confirmeroit son raport, & le rendroit digne de foi. De fait, au même moment il se trouva parfaitement gueri, & de ce pas il alla conter sa vision au Penitencier & au saint Pere.

Il est bon de remarquer que de son régne, & de celui de son pere & de son ayeul, il y avoit cinq grandes Charges de la Couronne, sçavoir de grand Senéchal, en Latin *Dapifer*; de grand Chambrier, de Bouteiller, de Connêtable, & de Chancelier. Je croi qu'il étoit au pouvoir du Roy de les donner & de les ôter: je ne sçay pas avec quelle formalité il le faisoit, ni si les Grands de l'Etat & le Parlement, ou l'Assemblée generale des Prélats & des Seigneurs avoient part à cette nomination; mais je sçai bien qu'elles n'étoient pas perpetuelles, & qu'elles ressembloient en quelque façon à des commissions plûtôt qu'à des Charges; que neanmoins leur fonction étoit si nécessaire, & qu'il faloit que ceux qui en étoient revêtus signassent à tous les actes importans; en sorte que quand une de ces places étoit vacante, on ne manquoit pas * de la mettre au bas de la piece.

L'Auteur de la vie des Ministres d'Etat a fort curieusement remarqué que la Charge de Connêtable a été démembrée de celle de grand Senéchal; & celle de grand Chambellan de celle de grand Chambrier: Que le grand Chambellan avoit le ma-

* On y mettoit, *vacante Cancellaria* ou *dapifero, buticulario, &c. nullo.*

maniment des tresors du Roy ; & que la Charge de Connétable n'eut le commandement sur les armées que vers l'an 1218. aprés que Philippe Auguste eut long-tems laissé vaquer celle de grand Senéchal, pour la faire perir, comme je croy, parce qu'elle étoit trop puissante. Cette Charge avoit été renduë hereditaire pour les Comtes d'Anjou ; mais comme ils étoient assez grands Seigneurs pour tenir leur Cour à part, ils méprisoient de suivre celle du Roy ; de sorte qu'il donnoit cette Charge à quelque Gentilhomme qualifié, qui en faisoit le service ordinaire. Toutefois ils se reserverent l'honneur d'en faire les fonctions aux grandes ceremonies. Mais à la fin elle s'aneantit tout-à-fait. Je ne puis pas dire comment. Celle de Chancelier fut la derniere des cinq en pouvoir & en dignité, jusqu'à ce que Frere Guerin, Chevalier de S. Jean de Jerusalem, & ensuite Evêque de Senlis, lui donna beaucoup plus de lustre & un plus grand rang qu'elle n'avoit. Il n'en fut pourvû que par le Roy Loüis VIII. aprés avoir tenu les sceaux vingt-trois ans durant, la Chancellerie ayant été vacante pendant tout ce tems-là.

Sur la fin de ce régne les familles commencerent à avoir des surnoms fixes & hereditaires. Les Seigneurs & les Gentilshommes les prenoient le plus souvent des terres qu'ils possedoient ; les gens de lettres, du lieu de leur naissance : les Juifs, quand ils se convertissoient, comme aussi les riches Marchands, de la Ville de leur demeure ordinaire. Quant à ce qui a donné des surnoms aux autres roturiers, ç'a été aux uns la couleur ou la maniere du poil, l'habitude ou les défauts du corps, la façon des habits ou l'âge ; aux autres la profession, l'office, le métier ; à quelques-uns leurs bonnes

ou

ou mauvaises qualitez ; à plusieurs, la Province ou le lieu de leur naissance. Mais pour la plus grande partie, ça été quelque nom propre qui étoit ordinaire dans leur famille ; ou même quelque sobriquet qui a passé à leurs descendans. Je m'assûre que qui voudra examiner tous ces chefs séparément, avoüera qu'il ne s'en peut gueres trouver d'autres.

Dans tout ce Siécle, il régna en France deux maux trés-cruels, mais qui n'y étoient pas nouveaux, la lépre & l'usure ; l'un infectoit les corps, l'autre ruinoit les familles. On séparoit exactement de toute societé ceux qui étoient atteints de la lépre, & on les enfermoit dans des lieux écartez loin de l'habitation des hommes, mais pourtant prés des grands chemins. Le nombre s'en augmenta si fort qu'il n'y avoit ni ville ni bourgade qui ne fût obligé de bâtir un Hôpital pour les retirer. On nommoit ces maisons *Ladreries*, & les Lepreux, *Ladres*, à cause de S. Lazare, le Patron des pauvres, & des languissans, que le vulgaire par corruption apelloit *S. Ladre*. Or les fondations publiques, les dons qui faisoient les parens de ceux qui étoient affligez de ce mal, les aumônes des particuliers, & avec cela les immunitez & les privileges que le Roy & l'Eglise accorderent à ces miserables, les mirent si à leur aise, qu'avec le tems ils devinrent plus dignes d'envie que de pitié, au moins à l'égard du menu peuple. On les accusoit de mener une vie pleine de débordemens, & quelquefois de crimes ; Aussi quand ils en étoient convaincus on les brûloit tout vifs, afin que le feu purifiât tout ensemble l'infection du corps, & celle de l'ame. J'ai lû qu'il y avoit des hommes qui aprehendoient si fort cette vilaine & honteuse maladie, qui se faisoient couper pour s'en préserver.

Les

.es Usures étoient fort communes, & encore
s excessives: les Juifs les exerçoient avec tant
ruauté, qu'ils ne s'en prenoient pas seulement
biens pour avoir payement, mais aussi aux per-
ıes : ils les reduisoient en servitude, & les tour-
ıtoient en leurs corps, pour les contraindre de
ıïser. Les Papes se mirent souvent en devoir de
eprimer, mais ce fut en vain : car les Princes,
ıtr'autres le Roy Philippe, les soûtenoient,
:e qu'ils en tiroient tribût pour permettre ces
ɫions ; & qu'avec cela ils pouvoient à leur be-
dégorger ces sangsuës quand elles étoient trop
ıes. On leur permettoit de posseder des biens
ls ; ils en avoient beaucoup ; Et comme leur
ıstrie, & l'argent dont presque eux seuls avoient
ommerce, leur donnoient de grands avanta-
, il est à croire que s'ils eussent sçû moderer
: haine enragée qu'ils ont toûjours euë contre
Chrêtiens, & vivre plus doucement avec eux,
e fussent rendus maîtres d'une bonne partie du
aume.

EPUIS la naissance de l'Eglise il n'y avoit *EGLI-*
point eu de siécle où elle eût été plus déchi- *SE du 12*
par les schismes qu'elle le fut en celui-ci. *siécle.*
ıe parle point de celui qui fut causé par
ıpereur Henry IV. car il est plus du siécle pre- *SCHIS-*
ıt que de celui-ci, bien qu'il n'ait pris fin *MES.*
vec la vie de cet Empereur, qui mourut à
e l'an 1106. aprés avoir été malheureusement
ɔüillé de l'Empire par son propre fils. Je dirai
:tant que sa conduite tyrannique & scandaleu-
ɔnna belle prise au Pape Gregoire VII. dont la
ɔaroissoit irreprochable, & exemplaire, de se
ɫituer son Juge, de le faire citer à son Tribunal
es plaintes universelles de ses sujets, de l'ex-
com-

EGLI-SE du 12 siécle. communier & de le déposer de l'Empire, & aprés tout cela de lui arracher la disposition des grands benefices. Ce qui paroissoit d'autant plus favorable, que ce Prince en faisoit un honteux & infame trafic, qu'il les donnoit aux plus méchans, lesquels il mettoit en possession avant même qu'ils fussent sacrez, & qu'il les en investissoit par la verge & par l'anneau, comme si c'eussent été des fiefs.

Aprés ce schisme il y en eut trois autres; sçavoir deux causez par les querelles que l'Empereur Henry V. fils de ce Henry, & puis Federic surnommé Barberousse, eurent avec les Papes: Et un troisiéme, qui arriva entre ces deux par l'ambition du Cardinal Pierre Leonis. Celui de Henry V. commença l'an 1118. cet Empereur ayant fait élire un nommé Maurice Burdin Archevéque de Braga en Portugal, qui se nomma Gregoire VIII. Il finit l'an 1122. cet Antipape étant tombé entre les mains de Calliste, & Henry ensuite ayant obtenu absolution de ce Pape. Le schisme que Federic fit naître l'an 1159. se continua sous trois Antipapes, Octavian, Guy de Creme, & Jean Abbé de Strume, qui prirent les noms de Victor IV. Pascal III. & Calliste III. & ne se termina que l'an 1183. Car encore que Federic eût été absous à Venise l'an 1177. il ne se reconcilia parfaitement avec le vrai Pape que six ans aprés.

Nous parlerons ci-aprés du schisme de Pierre Leonis. Aprés sa mort la paix de l'Eglise dura seulement sept ans: puis elle fut troublée par la rebellion de la ville de Rome. Arnaud Clerc de la ville de Bresse excita ces mouvemens, l'an 1145. le peuple Romain par son instigation ayant voulu secoüer le joug des Prêtres & rétablir l'ancienne Republique. Ils cesserent entierement l'an 1155 car alors

lors ce boute-feu ayant été chassé de la ville, se EGLI-
:tira vers l'Empereur Federic, lequel le sacri- SE du 12
a à ses interêts, le livrant au Pape Adrien, qui le siécle.
t pendre & brûler.

Durant les troubles de ces schismes & pendant
:s combustions qu'Arnaud suscita à Rome, il y eut
nq Papes qui se refugierent en France, Paschal
[. l'an 1106. Gélase IV. l'an 1118. Innocent II.
ın 1130. Eugene l'an 1147. & Alexandre III.
ın 1161. sans compter Callixte II. qui y séjourna
ıelque tems aprés son élection, faite à Clugny
an 1119.

.'Empereur Henry V. fils du malheureux Henry
/. lequel il avoit contraint d'abdiquer l'Empire,
ontra bien qu'il ne s'étoit pas rebellé contre son
:re pour l'amour de la Religion Chrêtienne,
uisqu'aussi-tôt qu'il se crût bien établi dans le trô-
:, il commença à reprendre les mêmes erres que
ıi. Dés l'année d'aprés qui étoit 1107. il fit sça-
oir au Pape Paschal & au Concile de Troyes,
u'il vouloit joüir du privilege Apostolique d'in-
ituer les Evêques, lequel il prétendoit avoir
:é donné à Charlemagne. Cette question fut
:mise à un Concile général qui se devoit cele-
rer à Rome l'an 1110. Paschal s'y en retourna
onc : mais Henry s'y étant rendu avec une ar-
ıée, se saisit de sa personne, & le força de pas-
:r un traité, par lequel il lui accordoit les in-
:stitures, s'obligeant lui & ses Cardinaux, par
:s sermens les plus saints, de l'observer invio-
ıblement. Tous les Prélats de l'Europe se ré-
rierent contre cet accommodement, qui remet-
ınt les élections au pouvoir des Princes tempo-
:ls, causoit un grand desordre dans l'Eglise. Ils
nrent plusieurs Conciles en diverses Provinces
our le rompre, excommunierent l'Empereur,
&

EGLISE du 12. siécle.

& mirent en avant, que c'étoit une heresie de dire que les investitures pussent être faites par des Laïques, ne considerant pas que cette proposition faisoit le Pape même héretique, puisqu'il venoit de les accorder à l'Empereur.

La même question des investitures avoit aussi troublé l'Angleterre, les Rois Guillaume & Henry soûtenant que c'étoit un droit de leur Couronne, & de tout tems possedé par leurs ancêtres. A cause de quoi Anselme Archevêque de Cantorberi avoit été banni de son siége : mais enfin ce differend avoit été terminé l'an 1117. à telle condition que le Roy relâcheroit pour toûjours les investitures des Eglises, & que reciproquement les Evêques lui rendroient hommage.

Ce n'étoit, à proprement parler, que changer de termes : car qui fait hommage est vassal, & tient & releve de celui à qui il le fait. Aussi les Papes eussent bien desiré que les Evêques ne l'eussent point rendu aux Princes Laïques ; & ils l'avoient expressément défendu à ceux de France : mais la fermeté que le Roy Loüis le Gros & ses successeurs témoignerent sur ce point-là, les obligea de relâcher : ils n'oserent pas se mettre tout au même tems ce grand Royaume & la Germanie sur les bras ; il faloit se garder un refuge en cas de besoin : & d'ailleurs ils ne se soûcioient pas tant d'affoiblir les Rois de France, avec lesquels ils n'avoient rien à démêler pour la domination, que d'abaisser les Empereurs, qui étant fort puissans en Italie, tendoient toûjours à relever leur thrône Imperial dans la ville de Rome. De plus, la France étoit mieux unie, & par conséquent plus mal-aisée à subjuguer que l'Empire, dont les Sujets (aussi bien que ceux d'Allemagne, ceux d'Italie, & ceux du

Royaume

Royaume d'Arles) étant divisez entr'eux, & ayant tous des interêts d'établissemens particuliers, ont enfin ruiné ce grand corps par leurs jalousies & par leurs rebellions. C'étoit pour cette raison que les Papes prenoient si fort à tâche d'abaisser cette puissance; & il est vrai encore que tous les autres Princes de l'Europe qui avoient jalousie d'elle, comme de la plus formidable qui fût alors, se rallioient volontiers avec les Papes pour la déprimer; la défense du saint Siege, & l'autorité de l'Eglise, leur fournissant une belle couleur pour prendre ce parti-là. Cette reflexion n'est pas inutile. EGLISE du 12. siécle.

Maintenant pour revenir à nôtre narration: Henry V. succomba sous de si pesantes attaques; aussi-bien qu'avoit fait son pere. Du commencement sa presence fit prosperer ses affaires en Italie: mais comme aprés divers succez il en eut été chassé, son Burdin demeura à la merci de Calliste, qui le confina dans une prison perpetuelle. Puis lui-même incessamment fatigué des remontrances qu'on lui faisoit de toutes parts, & n'ayant plus la force de soutenir tant de conspirations & tant de revoltes qui menaçoient à toute heure de l'accabler, ceda enfin à ces maux: Il renonça entierement aux investitures, & promit de laisser la liberté des élections aux Ecclesiastiques. Ce fut l'an 1122.

Les scandales & les persecutions que ce schisme causa dans la Chrétienté, donnerent lieu, selon mon avis, à une fausse prédiction qui courut alors, ou du moins la firent entrer plus fortement dans les esprits. On disoit par tout que la fin du monde étoit fort proche, & que le regne de l'Antechrist avoit commencé. S. Norbert, & quelques autres personnes d'une conduite irreprochable, le prêcherent comme une verité certaine: on n'osoit pas en douter,

EGLISE du 12 siécle.

douter, & l'épouvente fut si grande que le Pape Paschal, qui se sauvoit en France pour éviter la persécution de l'Empereur, s'arrêta quelque tems à Florence, pour voir à quoi aboutiroit un bruit si terrible.

Peu aprés l'accommodement, Henry V. étant mort sans enfans, l'Empire fut déferé à Lotaire Duc de Saxe & aprés lui à Conrad. Ces deux Princes laisserent les Papes en paix, & ne rompirent point avec eux. Ainsi il n'y eut plus de schisme à craindre de ce côté-là. L'Etat de l'Eglise ayant été assez tranquille huit ans durant, commença derechef à être troublé par une autre division trés dangereuse: car aprés la mort d'Honorius II. qui arriva l'an 1234. deux brigues contraires dans le sacré College, élûrent chacune un Pape en même jour, l'une le Cardinal Gregoire du titre de saint Ange, qui prit le nom d'Innocent II. l'autre le Cardinal Pierre Leonis, qui se fit apeller Anaclet. Ce dernier avoit été Moine à Clugny, mauvaise recommandation pour lui envers l'Ordre de Cisteaux, qui étoit alors devenu le plus puissant en France. Son droit à l'examiner selon les formes, paroissoit le meilleur; mais son procedé ambitieux & superbe le fit trouver mauvais; les grandes largesses qu'il fit des dépoüilles des Eglises, pour se rendre maître de Rome, donnerent lieu de croire qu'il y avoit de la Simonie dans sa promotion, & qu'il ne meritoit pas le Pontificat, puisqu'il l'achetoit. Plusieurs gens de bien eussent été d'avis (c'est ainsi qu'en parle Jean de Salisberi) qu'en pareilles contentions on n'eût reconnu pas un de ces concurrens, & qu'on eût élû un Pape tout de nouveau, qui n'eût point brigué le Pontificat; lequel est de telle nature aussi-bien que tous les autres benefices, que qui-

conque

onque le brigue s'en rend indigne. Aussi le Roy oüis VII. chancela quelque tems entre les deux artis, & assembla le Concile d'Estampes, pour savoir lequel des deux étoit le legitime. Les ersuasions de Henry II. Roy d'Angleterre l'avoient déja un peu incliné vers Innocent : le Conile l'y détermina tout-à-fait, cette Assemblée ayant été elle-même par les discours de saint Bernard, qui y déduisit avec beaucoup de zele & e vehemence, le droit & le merite de ce Pape. Aprés un coup si important, presque tous les Princes de l'Europe se déclarerent pour lui : il n'y eut ue Roger Duc de la Poüille, & Guillaume Duc d'Aquitaine, qui adhererent à Anaclet, le premier afin d'avoir un Pape qui lui fût commode, & plus facile à manier que n'avoient été les précédens : le second ayant été persuadé par Gerard Evêque d'Angoulême, que son élection étoit canonique. On reprocha à ce Gerard que d'abord il avoit été d'un parti contraire; mais que le dépit de n'avoir pas été continué dans la Legation d'Aquitaine par Innocent, l'avoit jetté dans celui d'Anaclet; qui en effet la lui confirma. C'étoit un des plus beaux emplois & des plus lucratifs que la Cour de Rome pût donner : car outre les trois Aquitaines, la Touraine & la Bretagne y étoient comprises.

EGLISE du 12 siécle.

Je separe la Bretagne de la Touraine, dautant que la premiere avoit encore son Archevêque à part, sçavoir l'Evêque de Dol, qui depuis le soûlevement de Neomene s'en étoit toûjours porté pour Metropolitain. Les plaintes souvent réïterées de celui de Tours, & les instances des Rois de France en Cour de Rome, n'avoient encore pû faire juger ce differend : mais Philippe Auguste lassé de le voir durer si long-tems, poursuivit cette af-

EGLISE du 12 siécle.

faire avec tant de fermeté, & en parla si haut; qu'Innocent III la termina l'an 1198. par une sentence définitive qui remit Dol & les autres Evêchez de Bretagne sous la Metropole de Tours.

On voit dans la vie de saint Bernard comme il retira le Duc Guillaume du parti d'Anaclet; de sorte qu'il n'y demeura plus que Roger Duc de la Poüille, auquel Anaclet donna le titre de Roy de Sicile, à condition de payer six cens écus de redevance tous les ans au saint Siége. Le Royaume de Sicile comprenoit l'Isle de ce nom, la Poüille, la Calabre, & quelques autres terres voisines que Roger possedoit en Italie.

Or quoi que Guillaume Duc d'Aquitaine se fût laissé ramener à l'obéïssance d'Innocent II. l'an 1135. neanmoins Gerard demeura opiniâtre pour Anaclet jusqu'à la fin de ses jours; aussi quelque tems aprés fut-il trouvé mort dans son lit, horriblement livide & bouffy, par punition ou de la part de Dieu ou de celle des hommes. A trois ans delà, sçavoir l'an 1138. Anaclet mourut aussi; Ses parens mirent en sa place un autre Cardinal, auquel ils donnerent le nom de Victor. Enfin Innocent trouva meilleur de racheter la paix d'eux, que de laisser plus long-tems fumer ce reste de division. Lorsqu'ils furent contens, Victor déposa la tiare & vint se jetter à ses pieds. Toutefois Roger persista encore quelque tems sans le reconnoître pour Pape, parce qu'il refusoit de le reconnoître pour Roy, jusqu'à ce que l'ayant pris en guerre l'an 1139. il s'accommoda de bonne grace avec luy, & en obtint la confirmation de sa Royauté.

Federic I. étant venu à l'Empire, jeune, fier & ambitieux comme il étoit, entreprit d'en rétablir la dignité, à quoy la facilité du Pape Anastase sembloit

sembloit lui frayer le chemin ; mais le Pape Adrian IV. qui tint le Siege aprés Anastase, résolut de s'oposer à ses desseins,& de le tenir bas comme son dépendant. Delà vinrent les inimitiez mortelles d'entre ces deux puissances ; elles n'aboutirent pourtant pas si-tôt à une rupture ouverte ; mais elles firent connoître plus clairement à Federic qu'il lui étoit nécessaire d'avoir un Pape à sa devotion. Adrian étant donc mort l'an 1159. il arriva que tous les Cardinaux, à la réserve de trois, élûrent le Cardinal Rolland, qui se nomma Alexandre III. mais tandis qu'il s'efforçoit de témoigner de la résistance à accepter le Pontificat, ces trois qui ne vouloient point de lui, élûrent promptement le Cardinal Octavian,qui se fit nommer Victor. L'Empereur en ayant eu avis, le favorisa premierement sous main, afin d'intimider Alexandre, & de le ployer à ses intentions ; puis aprés ouvertement, quand il vit qu'il ne pouvoit pas mener l'autre à sa fantaisie. Ainsi il fit autoriser son élection par le Concile de Pise, lequel il avoit assemblé de son autorité, à l'exemple des anciens Empereurs, & employa tous ses efforts pour persuader aux autres Princes de lui adherer. Les Rois de France & d'Angleterre, qui se faisoient la guerre, s'étant accordez, assemblerent leurs Evêques, Abbez & Barons ; l'un à Beauvais, & l'autre au Neuf-marché, pour discuter le droit des deux concurrens. Les Legats de l'un & de l'autre parti y ayant été entendus, Alexandre fut aprouvé de tous, & Victor excommunié. Cela avint l'an 1161. Le droit du premier fut cette année même confirmé par grand nombre de miracles, à ce qu'écrivent plusieurs Auteurs ; & neanmoins il s'en trouve un qui assûre aussi que Dieu en fit quelques-uns en faveur de Victor aprés son tre-

EGLISE du 12 siécle.

EGLISE du 12 siecle.

pas. Cependant, ce dernier étant le plus fort à Rome, Alexandre chercha un asyle en France, & y séjourna trois ans : Au bout desquels ses affaires ayant pris un meilleur train en Italie, le Clergé & le Peuple le rapellerent à Rome l'an 1164. Il fut obligé pour faire les frais de son voyage, d'imposer une collecte sur l'Eglise Gallicane.

La même année Victor son rival mourut dans la ville de Lucques. Quelques Prélats de sa faction, s'étant assemblez au même lieu défererent le Pontificat à un de ces deux Cardinaux qui l'avoient élû, sçavoir, à Guy de Creme. Celui-là vêcut cinq ans, & finit en l'an 1170. Ceux de son parti luy substituerent je ne sçay quel Abbé, qui n'étoit connu que par ses débauches ; ils le nommerent Caliste III. & Federic le suporta comme il avoit fait les deux autres.

Il y eut en ce même tems-là une grande broüillerie en Angleterre ; le Roy Henry se voulant conserver certains droits prétendus, qu'il apelloit Coûtumes du Royaume, & Thomas Archevêque de Cantorberi à ne les point souffrir, comme étant contraires à la liberté Ecclésiastique. On trouveroit bien étrange aujourd'hui qu'un Evêque tînt tête si hautement à son Prince pour de semblables choses : mais en ce tems-là les plus gens de bien étoient persuadez que ces libertez étoient les colomnes de la Religion. La querelle dura sept à huit ans, & ne fut terminée que par la mort de l'Archevêque, qui fut assassiné dans sa Cathedrale l'an 1170. & par la penitence du Roy, qui fut si grande & si publique, que l'Eglise fut plus édifiée d'un tel exemple qu'elle n'avoit été scandalisée par son offense.

L'Empereur Federic ne fut pas plus heureux que

les

ux Henrys ; Etant battu par les foudres de EGLISE du 12 siécle.
: , & plus rigoureusement encore par la mau-
fortune, chassé de l'Italie, & aprehendant
ochaine révolte de l'Allemagne, il ne trouva
d'autre voye de salut, que de demander par-
u saint Pere, & de se prosterner à ses pieds
obtenir son absolution ; ce qui se passa à
e l'an 1177. Son Antipape Calixte en fit au-
'année suivante ; s'étant allé jetter aux pieds
: même Alexandre. Depuis Federic eut en-
quelque broüillerie avec les Papes Luce,
in & Clement ; mais enfin il se reconcilia
Clement, & vécut assez bien avec le saint
jusqu'à sa mort. Henry VI. son fils fut cou-
: par Celestin III. l'an 1191. Il n'entreprit
irectement contre les Papes, neanmoins il se
excommunier, non pour avoir détenu Ri-
Roy d'Angleterre prisonnier, mais pour n'a-
as voulu rendre l'argent qu'il avoit extorqué
Prince pour le mettre en liberté. Il mourut
n avoir été absous l'an 1177.

lons maintenant des heresies. Vers la fin du HERESIES.
éme siécle les opinions d'un nommé Rousse-
ont nous avons déja parlé, avoient fait quel-
ruit. Il disoit que les trois personnes divines
it trois choses séparées, comme l'étoient trois
s, & que si l'usage le permettoit, on pourroit
ue c'étoit trois Dieux, car autrement il s'en-
oit que le Pere & le S. Esprit se seroient incar-
Ces impietez sophistiques furent condamnées
Concile tenu à Soissons ; neanmoins l'Au-
ne laissoit pas de les debiter en cachet-
Et peut-être eût-il fait plus de progrez
e se fût trouvé des surveillans, entr'au-
Yves de Chartres, qui rompirent ses mesu-
Je ne sçai si c'est le même contre lequel

EGLI. St. du XII siécle.

S. Anselme n'étant encore qu'Abbé du Bec, a écrit son Traité de l'Incarnation du Verbe, qu'il envoya au Pape Urbain II. pour l'examiner l'an 1094.

Vers l'an 1125. un certain Tancelin, le plus scelerat de tous les hommes, infecta le Brabant & païs voisins de ses erreurs fanatiques : il assuroit que le ministere des Evêques & des Prêtres étoit un abus, & que la communion de la sainte Eucharistie ne servoit de rien à salut. Il traînoit les peuples aprés lui par la magnificence de ses festins, & par la pompe de ses habits, étant revêtu de drap d'or, & ayant les cheveux tressez avec des cordons de même. Ceux qui le suivoient en étoient si fort enchantez, qu'ils bûvoient de ses urines, les gardoient comme des tresors & des Reliques, & tenoient à grace particuliere qu'il voulût abuser de leurs femmes & de leurs filles en leur presence.

Il couroit au même tems dans la Provence, Gascogne & Languedoc, un autre Novateur nommé Pierre de Bruys, qui prêchoit que le Baptême étoit inutile avant l'âge de puberté; qu'il faloit abattre les Eglises ; ces lieux, disoit-il, n'étant point nécessaires aux Chrêtiens pour adorer; que le sacrifice de la Messe n'étoit rien; que les prieres des vivans ne soulageoient point les morts ; Et sur tout il prétendoit que l'on devoit avoir les croix en abomination, à cause que Nôtre-Seigneur y avoit été ignominieusement attaché. Il en brûla lui-même un grand monceau le jour du Vendredi Saint, & avec ce feu il fit cuire plein des marmites de chair, dont il mangea publiquement, & convia les peuples d'en manger. Mais Pierre de Clugni étant allé en ces païs-là lui donner la chasse, les peuples se saisirent de sa per-

personne, & le brulerent tout vif dans la ville de Saint Gilles.

EGLISE du 12 siécle.

Sa secte ne s'en alla pas au vent avec ses cendres ; un de ses disciples nommé Henry, s'en rendit le chef ; c'étoit un Moine défroqué, lequel étant plongé dans la débauche du jeu & des femmes, & devenu vagabond, parce que son apostasie ne lui laissoit trouver sûreté nulle part, se mit à prêcher ces heresies de lieu en lieu, & y en ajoûta encore quelques autres de son invention. Pierre de Clugni le refuta par un puissant Traité. S. Bernard, dans le voyage qu'il fit dans le païs, le confondit par ses prédications efficaces soûtenuës de quantité de miracles, desabusa les peuples qu'il avoit seduits, & le poursuivit de si prés, qu'enfin il fut pris & livré à son Evêque, pieds & mains liez l'an 1147. On nommoit ces Novateurs PETROBRUSIENS & HENRICIENS, du nom de leurs deux principaux Docteurs.

Le même saint Bernard eut aussi à combattre une autre sorte d'heretiques, qui se faisoient nommer les APOSTOLIQUES. C'étoit des païsans & gens grossiers, qui se vantoient d'être les seuls qui suivissent exactement la doctrine des Apôtres, & qui fussent le vrai corps mystique de JESUS-CHRIST, tous les autres Chrétiens n'ayant point la vraye croyance comme eux. Ils tenoient beaucoup des extravagances de ceux que depuis on a apellé les Illuminez.

Il faut bien compter parmi les heresies, les propositions trop hardies & trop subtiles que Pierre Abailard avança touchant la Trinité, puisqu'elles furent condamnées comme telles l'an 1140 au Concile de Sens, qui fut confirmé par le Pape : quoi qu'il semble à quelques-uns que s'il y eut beaucoup de présomption de sa

EGLI-SE du 12 siécle. part, il y eut aussi un peu de chaleur & de faute d'intelligence du côté de ses parties. Quoiqu'il en soit, son humilité repara sa faute ; car en ayant apellé au saint Siege, il se laissa facilement arrêter à Clugni par Pierre le Venerable & y finit le reste de ses jours. Son épouse Heloise avoit aussi pris le voile sacré. On sçait assez l'histoire de leurs amours & de leur vie, ce n'est pas ici le lieu d'en parler.

Les prédications d'un certain Moine nommé Raoul, étoient quelque chose de pire que l'heresie. Du tems de la Croisade de 1146. ce furieux zelé ayant assemblé je ne sçai combien de mille hommes pour passer en Terre-Sainte, prêchoit qu'il faloit, avant que de partir, tuer tous les Juifs, qui étoient plus ennemis de JESUS-CHRIST que les Mahometans. Saint Bernard eut bien de la peine à sauver ces malheureux de la fureur du menu peuple, qui n'est jamais plus aisé à émouvoir que quand on lui propose d'exercer quelque cruauté. Au reste ses persuasions furent si efficaces sur l'esprit du Moine, qu'il l'obligea de se retirer dans son Convent.

Les gens d'Eglise étoient persecutez par d'autres Heretiques, ou plutôt Athées, qui faisant les POLITIQUES, ne vouloient point que le Clergé eût aucune domination ni jurisdiction sur le temporel, ni même aucunes possessions en fonds, que sous le bon plaisir des Princes seculiers. Le plus sçavant & le Maître de tous étoit Arnaud, Prêtre natif de Bresse en Lombardie, qui avoit été disciple de Pierre Abailard, & avoit mêlé la subtilité de la Dialectique dans les matieres de Politique ; esprit vif, subtil & souple, qui se voulut signaler par la singularité de ses opinions ; à la verité disert & beau parleur, mais plus abondant en paroles qu'en raisons solides, qui embroüil-

loit

loit plus les choses par un grand flux de discours, qu'il ne les éclaircissoit, trouvant à dire à tout, mordant, déchirant, ennemi des Moines, & détracteur des Evêques, mais grand flateur des Laïques, ausquels il attribuoit la puissance, & la disposition de toutes choses; de sorte qu'il ne rendoit pas seulement l'Eglise tributaire, mais encore la mettoit en servitude, elle qui, comme épouse de JESUS-CHRIST, est la Maîtresse des nations, & la Souveraine des Etats Chrétiens. Les Romains suscitez, comme nous avons dit, par cet Arnaud, avoient fortement résolu d'ôter au Pape tout le pouvoir temporel dans leur ville, & de lui laisser seulement le spirituel; de sorte qu'Eugene III. fuyant leur persecution, fut contraint de se retirer en France l'an 1147.

Tandis qu'il y étoit, il convoqua un Concile à Rheims, où l'on examina les propositions de Gilbert Poret ou Porée, Evêque de Poitiers; lequel avoit trente ans durant professé la Philosophie dans les plus célébres villes du Royaume; mais parloit de Dieu & des Personnes de la Trinité plûtôt selon les Topiques d'Aristote, que selon le langage de l'Ecriture sainte.

Il disoit entr'autres choses, Que la nature Divine ou la Divinité n'étoit point Dieu, mais la forme par laquelle il étoit Dieu: non plus, disoit-il, que l'humanité n'étoit pas l'homme, mais la forme qui faisoit l'homme: Que la nature Divine ne s'étoit point incarnée: Qu'il n'y avoit point d'autre merite que celui de JESUS-CHRIST; & que personne n'étoit véritablement bâtisé s'il ne devoit être sauvé. Ses Archidiacres même, meûs de zele ou d'inimitié, se rendirent ses accusateurs. Saint Bernard les soûtint puissamment: l'affaire fut traitée en deux conferences, l'une à

EGLI. St. du 12 siécle.
Auxerre, & l'autre à Paris; & à la fin terminée dans une troisiéme qui se tint aprés le Concile de Rheims. En celle-là le Pape l'examina lui-même, n'ayant pas voulu traduire devant une si grande Assemblée un Evêque d'une si éminente doctrine, & qui d'ailleurs protestoit de se soûmettre à ce qui en seroit jugé par sa Sainteté. Aprés avoir oüi ses propositions, elle les condamna; & il reçût ce Jugement avec toute la soûmission possible: neanmoins quelques-uns de ses disciples s'aheurterent encore à les soûtenir.

Afin que vous connoissiez que l'esprit humain donne facilement dans toutes les nouveautez les plus extravagantes, il ne faut que considerer un malheureux visionnaire qui fut presenté au Pape au commencement de ce Concile de Rheims. On le nommoit Eon de l'Estoile, Gentilhomme Breton. Il étoit tellement ignorant, qu'ayant oüi chanter dans l'Eglise, *Per EUM qui venturus est judicare vivos & mortuos*, il s'étoit imaginé; & s'assuroit que c'étoit lui qui devoit juger les morts. Il n'est pas croyable combien de gens s'infatuerent de cette ridicule extravagance: on le suivoit comme un grand Prophête; tantôt il marchoit avec un pompeux équipage, tantôt il se cachoit, puis il reparoissoit plus glorieux qu'auparavant. Il y avoit deux classes de ses sectateurs, il en apelloit les uns Anges, & les autres Apôtres. On disoit qu'il étoit Magicien, & que pour attirer le monde, il faisoit de grand festins & de fort riches presens; mais que ce n'étoit que des illusions qui alienoient l'esprit. L'Archevêque de Rheims l'ayant fait prendre, le presenta au Concile, & au saint Pere. Ses réponses pleines de rêveries phrenetiques, firent qu'on le traita de fou; & pourtant on le resserra en une prison fort étroite, où il mourut bientôt

tôt aprés. Trois ou quatre de ses principaux disciples, encore plus insensez que lui, & qui s'étoient entêtez de grands noms qu'il leur avoit imposez ; à l'un de *Sapience*, à l'autre de *Science*, à l'autre de *Jugement*, aimerent mieux souffrir les flammes que de le renoncer. *EGLISE du 12 siécle.*

Il étoit sans doute demeuré quelque levain des Petrobrusiens & des Henriciens, qui rebroüillant les esprits, les porta à remuer plusieurs questions nouvelles & dangereuses : mais outre cela il se glissa d'Italie en France quelques autres empoisonneurs qui y aporterent le plus pernicieux venin des Manichéens : & ce furent ceux-là, à mon avis, qui infecterent premierement le Diocése d'Alby, à cause de quoi on nomma ces Heretiques ALBIGEOIS. Ils furent convaincûs dans une conference qui se tint dans cette ville-là chez l'Evêque, qui avoit été nommé Arbitre par les deux partis ; & cela se passa en presence de quantité de Seigneurs & de Prélats, & même de Constance femme de Raimond Comte de Thoulouse, & sœur du Roy de France. Gozelin Evêque de Lodeve refuta leurs erreurs pas des passages du nouveau Testament : car ils ne recevoient point le vieux.

Ce remede n'arracha point cette mauvaise graine : elle se multiplia de plus en plus, & gagna bien-tôt Thoulouse, la Capitale du Languedoc. Dés ce tems-là les Rois de France & d'Angleterre furent sur le point d'employer le fer pour exterminer ces opiniâtres : toutefois ils jugerent plus à propos d'y envoyer des Prédicateurs qui travaillassent à les convertir ou à les confondre, & à les retrancher de la communion des Fidelles, afin qu'ils ne gâtassent plus personne.

Un Legat du Pape y étant allé l'an 1170. accompagné de quatre ou cinq Evêques, & de plusieurs

EGLISE du 12. siecle.

autres Ecclesiastiques, découvrit beaucoup de ces gens-là dans Thoulouse ; entr'autres le plus riche & le plus ancien, & pour ainsi dire, le coq de tous les autres, qui prêtoit * ses tours à leurs Docteurs pour y faire leurs prêches. Il le contraignit de se soûmettre à la penitence publique, rasa ses tours, & excommunia & bannit plusieurs de ces Heretiques qui se retirerent dans l'Albigeois ; c'étoit comme leur Fort, parceque Roger Comte d'Alby les favorisoit, & se servoit d'eux pour tenir l'Evêque de sa ville prisonnier.

* Les principaux Bourgeois de Thoulouse & d'Avignon avoient des tours dans leurs maisons.

Ces païs de Languedoc & de Gascogne, tant à cause de leur éloignement que de leur situation, & aussi de l'humeur boüillante & guerriere de leurs habitans, étoient remplis d'une autre sorte de bêtes ravissantes, qui n'aimoient que la proye & le carnage ; j'entends des troupes de bandits, qui se loüoient à ceux qui en avoient besoin pour se venger de leurs ennemis, ou ravageoient eux-mêmes pour leur compte. Ils ne s'en prenoient pas aux biens seulement, mais aux personnes & à la vie, sans épargner ni condition, ni âge, ni sexe. Ils n'étoient d'aucune Religion, mais ils assistoient les Heretiques, pour avoir sujet de piller les Clers & les Eglises : les uns s'apelloient Brabançons, Arragonois, Navarrois, & Basques à cause qu'ils venoient de ces païs-là ; les autres Cotereaux, & Triaverdins, par quelque sobriquet dont je ne sçay point l'origine : leurs Cavaliers se nommoient *Routiers*, du mot Tudesque *Reuter*. Le Concile general de Latran, qui se tint l'an 1179. excommunia les uns & les autres, défendit de les inhumer en Terre-Sainte, & exhorta les Catholiques de leur courir sus, de se saisir de leurs biens, & de mettre leurs personnes en servitude, accordant à ceux qui prendroient les armes pour une si bon-

onne œuvre des Indulgences ou Relaxations de penitence, à proportion de leurs services, & selon a discretion des Evêques. EGLISE du XII siécle.

Entre ces Heretiques il y en avoit qu'on nommoit POPELICAINS, qui tenoient quantité de forts châteaux en Gascogne, où ils s'étoient cantonnez, faisoient un corps ensemble, depuis qu'on les voit separez de l'Eglise. Henry, qui d'Abbé de Clervaux avoit été fait Evêque d'Albi, ayant en qualité de Legat assemblé des troupes assez nombreuses, les alla visiter avec main forte l'an 1181. Ils feignirent pour éviter cet orage d'abjurer leurs erreurs, mais le peril passé ils vécurent comme auparavant.

Cette contagion s'épandit en plusieurs Provinces deça & delà la Loire; Un de ces faux Apôtres nommé Tenric, qui s'étoit tenu long-tems caché dans une grotte à Corbigny au Diocese de Nevers, fut pris & brûlé. Plusieurs autres souffrirent le même suplice en divers endroits, particulierement deux horribles vieilles dans la ville de Troyes; à l'une desquelles, disoit-on, ils avoient donné le nom de sainte Eglise, & à l'autre celui de sainte Marie, afin que lors qu'ils étoient interrogez par les Juges, ils pussent jurer par *sainte Marie*, qu'ils n'avoient point d'autre croyance que celle de *sainte Eglise*.

Ces Popelicains entr'autres points impugnoient ouvertement la réalité du Corps de N. S. JESUS-CHRIST dans le saint Sacrement, à cause dequoi il y eut en ce tems-là plusieurs miracles pour confirmer le peuple dans la foi de ce Mystere. Ils furent condamnez au Concile de Sens de l'an 1198. comme aussi les VAUDOIS, les PATARINS & les CATHARES. Le nom de Patarins venoit de ce qu'ils faisoient gloire de pâtir pour la verité, celuy de

EGLISE du 12. siecle.

de * Cathares, de ce qu'ils professoient faussement une grande pureté de vie. Ces derniers étoient en Flandres apellez Pifles, & en France, Tisserans, parce que la plupart gagnoient leur vie à ce métier.

* Cathares en Grec signifie pur.

Il faudroit un traité entier pour raporter toutes ces sectes, leurs divers noms, & leurs opinions, qui étoient semblables en quelques points, & differentes en d'autres : mais il me semble qu'elles peuvent toutes se reduire à deux, sçavoir des Albigeois & des Vaudois, & que ceux-ci avoient à peu prés les mêmes opinions que ceux qu'on nomme aujourd'huy Calvinistes.

Il s'éleva aussi, sinon une heresie, au moins quelques doutes assez grands touchant la resurrection des corps, du tems de Maurice Evêque de Paris : à cause de quoi pour témoigner quelle étoit sa foy sur cet article-là, il ordonna qu'on graveroit sur son tombeau le premier * Répons qui se dit dans l'Office des Trépassez. A son exemple plusieurs Ecclesiastiques ordonnoient en mourant, qu'on le mît aussi en écrit sur leurs poitrines, & qu'on l'entérrât avec eux.

* *Credo quod Redemptor meus vivit*, &c.

Plus les erreurs & les schismes choquoient la puissance du Pape & celle des Ecclesiastiques, plus ils l'affermissoient & l'augmentoient. Car premierement les Papes remporterent sur les Empereurs l'avantage tout entier dans le differend des investitures. Puis lorsqu'ils eurent acquis cette liberté à l'Eglise pour les élections, ils la voulurent aussi étendre aux personnes & aux biens des Ecclesiastiques. Ils soûtenoient que l'Eglise ne devoit point de contribution qu'à son Chef, qui est le Vicaire de JESUS-CHRIST en terre, & que les Ecclesiastiques ne pouvoient être corrigez que par leurs superieurs. Ce qu'ils fondoient sur

cette

tte maxime que le moins noble ne devoit point oir d'empire sur le plus noble, ni l'inferieur :e le Juge de celui qui est au dessus de lui. Tou- 'ois ce point blessant l'autorité de tous les tres Princes temporels, aussi bien que cel- des Empereurs, ne put passer que dans les ·res de ceux qui étoient foibles, & delà les ›nts.

EGLISE du 12. siécle.

Puissance des Papes.

Le troisiéme sujet du differend que les souve- ins Pontifes eurent avec les Empereurs, fut .'ils prétendoient que c'étoit à eux de donner :mpire, & que l'élection des Grands qui en re- 'oient, ne pouvoit faire qu'un Roy, si leur au- rité ne l'honoroit du titre d'Empereur. Cette ›yance étoit procédée de ce qu'en effet ils avoient emierement déferé la dignité & la charge de Pa- ce au Roy Pepin & à Charlemagne, & puis l'Em- :e même à ce dernier. Pour ce chef ils l'emporte- ıt hautement sur les Empereurs. L'exemple de enry VI. ne nous laisse aucun sujet d'en douter; r quand il prit la Couronne Imperiale à Rome ın 1191. le Pape Celestin III. qui étoit assis en n thrône sur un échaffaut, la tenant entre ses eds, la poussa à terre, pour montrer qu'il étoit . son pouvoir de la renverser, & les Cardinaux ıyant reçûë entre leurs mains, la poserent sur la te de l'Empereur, qui étoit en bas, & à genoux, tendant cette grace avec soûmission

Mais les Papes ne purent pas si facilement ga- ıer un quatriéme point, qui étoit d'empêcher ıe les Evêques ne rendissent hommage à leurs ›uverains temporels. La raison qu'ils avoient de oposer à cette soûmission, étoit qu'ils estimoient digne que des mains sacrées, qui operoient les us augustes mysteres de la Religion, fussent serrées entre des mains profanes. Or quoi que les

* Celui qui rend

EGLISE du 12 siècle.

les Souverains, & sur tout les Rois de France eussent un grand respect pour tout ce qui venoit du saint Siege, ils ne purent neanmoins leur déferer pour ce chef, ni pour celui de la franchise des biens & des personnes. Ainsi le Roi Loüis VI. ne voulut point permettre à Raoul de rentrer dans l'Archevêché de Bourges, qu'il ne luy eût fait hommage; ce qu'Yves de Chartres excusa envers le Pape Paschal, sur la crainte d'un plus grand inconvenient Et ce Pape ayant donné une Bulle, à la requisition du Clergé de France, qui défendoit sous peine d'excommunication, aux Baillifs & Prevôts du Roy, d'exiger aucune prestation des Clercs, le même Roy écrivit des lettres pleines de chaleur à Yves, menaçant qu'il prendroit le bien des Clercs, par tout où il le trouveroit, si cette Bulle n'étoit revoquée: Je ne sçai ce qui en arriva.

hommage met les mains entre celles de son Seigneur.

Il s'étoit établi en ces siecles-là une maxime, qui donnoit une domination indirecte aux Papes sur les Princes, & droit d'animadversion sur leur gouvernement. C'est qu'encore qu'ils ne crussent pas que les Princes dépendissent d'eux pour le temporel, ils pensoient pourtant être bien fondez à cause du spirituel, de juger si leurs actions étoient bonnes ou mauvaises, de les admonester, de les corriger, de leur défendre ce qu'ils ne croyoient pas licite, & de leur commander ce qu'ils croyoient juste. Ils se mêloient donc quand deux Princes étoient en guerre, de leur ordonner des tréves, de mettre leurs differends en arbitrage, & de les obliger à débattre leur droit pardevant eux. Le Roi Jean étant pressé par le Roi Philippe Auguste, eut recours à Innocent III. lequel écrivit là-dessus, „ qu'étant préposé au gouvernement de „ l'Eglise universelle il se sentoit obligé par le comman-

mandement de Dieu, de proceder en cette affaire suivant les formes de l'Eglise, & de dénoncer le Roy de France pour idolâtre & publicain, s'il ne faisoit apparoître de son droit devant lui ou devant son Legat. Car encore, disoit-il, qu'il ne lui apartint pas de juger du fief, toutefois il avoit droit de connoître du peché, & il apartenoit au saint Siege de corriger toutes personnes de quelque qualité qu'elles pussent être, & si elles étoient refractaires à ses commandemens, d'y employer les armes de l'Eglise. C'étoit-à-dire xcommunication, & même l'interdit ; cruel reede qui ôtoit l'usage des Sacremens, & le service vin aux vivans, & quelquefois même la sepultu- aux morts. Ils se persuadoient qu'il y alloit de ur devoir de remedier à tous les scandales puics ; qu'il étoit de leur soin paternel, de soulager de proteger tous les oprimez ; & de la grandeur leur tribunal, de faire justice à toute la terre. insi ils recevoient les plaintes de tous ceux qui ouffroient opression ; ils alloient même au deant, & prenoient connoissance des injustices que s Princes faisoient à leurs peuples, & des imositions nouvelles, si bien qu'ils prononçoient uelquefois anathême sur ceux qui les levoient : ssez souvent ils exposoient en proye les biens de eux qu'ils excommunioient, & commandoient e se saisir de leurs personnes, & de les reduire en ervitude. EGLISE du 12. siecle.

Les Souverains ne furent pas à couvert de ces oudres : Car soit en vertu de cette opinion, qui lors étoit assez commune, mais à mon avis peu oûtenable, que les excommuniez sont déchus de a possession de leurs biens, soit qu'ils ne erussent pas qu'on dût laisser le gouvernement des peuples Catholiques, à des Princes révoltez contre l'Eglise :

EGLISE du 12. Siecle.

ſe : ils allerent juſques à les dépoſer, à déclarer leurs ſujets déliez du ferment qu'ils leur avoient fait, & à leur défendre de leur obéïr. Gregoire VII commença d'exercer cette autorité ſur l'Empereur Henri IV. Et il en voulut uſer de même à l'endroit de Philippe I. Roy de France : „ Car une „ fois il écrivit aux Grands du Royaume d'empê- „ cher les excez qu'il commettoit, ſpecialement à „ l'endroit des marchands qui alloient aux foires: „ & une autre fois il le menaça de rompre les liens „ de la foy dont ſes ſujets lui étoient attachez, s'il „ ne ceſſoit de vendre les bénéfices, & s'il ne per- „ mettoit à l'élû Evêque de Mâcon d'entrer dans ſon Epiſcopat. Victor II. l'excommunia en effet dans le Concile de Clermont. D'autres Papes ont excommunié & dépoſé les Empereurs Henry V. Federic I. & Federic II. & ont attenté pareille choſe ſur pluſieurs autres têtes couronnées.

Si on s'étonne que des Papes, qui étoient en reputation de ſi grands hommes de bien, particulierement Gregoire VII. & Alexandre III. ayent fait de telles entrepriſes, qui ſemblent ſi éloignées des maximes des anciens Peres & des premiers ſiecles : il faut ſçavoir que ces Lettres ſupoſées des premiers Papes, ſur leſquelles on avoit établi un nouveau Droit Canon, avoient perſuadé à leurs prédeceſſeurs dés la fin du huitiéme ſiecle, que leur autorité ſur les Fidelles n'avoit point de bornes ; qu'en qualité de Paſteurs univerſels, ils pouvoient faire des commandemens & des défenſes à tous les Fidelles, en ce qui regardoit leur ſalut & le bien de la Religion, les admonester premierement, & aprés les punir s'ils n'obéïſſoient pas. Que ſi les prédeceſſeurs de Gregoire n'avoient point uſé de ce prétendu pouvoir ſur les Empereurs ; c'eſt qu'alors ceux-ci étoient des Princes

plus

us reglez, & les Papes de ce tems-là plongez ns d'extrêmes desordres : mais que tout au con- aire, Henry IV. s'étoit rendu execrable par ses ces infames, & que Gregoire étoit venerable à ute la Chrétienté par ses vertus. EGLISE du 11 siecle.

J'oseray ajoûter, qu'il y avoit même quelque ose dans les siecles précedens qui pouvoit donner peu de couleur à ce que ce Pape entreprenoit. ir dans le sixiéme, l'Eglise s'étoit mise en posses- n d'exclure des fonctions civiles & militaires, & ême du mariage, ceux qu'elle mettoit en peni- nce publique, afin que leur conversion fût plus mble & plus parfaite. S. Leon Pape l'avoit alement conseillé ; ses prédecesseurs en firent e loy ; & les Conciles de Tolede la reduisirent pratique à l'égard de leurs Rois même. Témoin amba, l'un des plus illustres & des plus glo- eux qu'ils ayent eu : lequel ayant été consacré à penitence, comme il étoit à l'agonie, non point son consentement, car il avoit perdu toute con- oissance, mais selon l'usage de ce tems-là, se t néanmoins obligé, lorsqu'il fut revenu en nvalescence, de renoncer à la Royauté. Re- arquez encore, s'il vous plaît, que ces Conci- s d'Espagne fournirent de grands préjugez ix Papes pour soûmettre les Souverains à leur isposition. Car les Rois Visigoths étant élec- fs, les Evêques avoient beaucoup de part à leur lection ; & leurs Conciles étoient comme des ssemblées, où les Grands & les Rois même se ouvoient. On y corrigeoit les déreglemens de Souveraineté, & on leur imposoit des loix avec eine d'anathême & de déposition, s'ils les vio- oient.

Les Evêques de France entreprirent la même hose en déposant Loüis le Débonnaire ; & quoi- que

EGLISE du 11. siecle.

que ce fût une pure faction, ce Prince toutefois ne reprit point la Couronne, que par l'autorité d'une autre Assemblée d'Evêques. Foulques Archevêque de Rheims menaça Charles le Simple de soustraire ses Sujets de son obéïssance, s'il s'allioit avec les Normands qui alors étoient encore barbares & infidelles. Or les Papes croyoient comme un article de foi, que leur pouvoir étoit beaucoup plus grand que celui de tous les Evêques ensemble, & qu'il n'avoit point d'autres bornes que celles que lui donnoient les canons exprés des Conciles, & les decrets du Siege Apostolique; lesquels n'avoient garde de leur défendre de déposer les Rois, puisqu'on n'avoit pas pû prévoir qu'il se trouveroit des occasions qui leur donneroient cette pensée. Gregoire II. en l'an 730. ayant fulminé anathême contre Leon l'Isaurien, suspendit au moins le payement des tributs, & l'obéïssance des peuples, ou peut-être les en délia tout-à-fait, comme quelques-uns le prétendent. De plus, s'étant attribué, comme ils firent, l'autorité de créer des Rois, laquelle d'ailleurs leur étoit déferée par l'ambition de ceux qui recherchoient ce titre: ils s'allerent imaginer qu'ils pouvoient bien ôter la Couronne à ceux qui en étoient indignes, puisqu'ils en pouvoient honorer ceux qui la meritoient.

Il y eut avec cela beaucoup d'occasions qui ne servirent pas peu à confirmer cette opinion: entr'autres la prohibition de contracter mariage entre parens jusqu'au septiéme degré, & entre alliez jusqu'au quatriéme & cinquiéme; la connoissance qu'ils prenoient de toutes les grandes causes, non seulement entre les Ecclesiastiques, mais encore entre les Princes, & les frequentes Croisades. Car pour le premier, ils trouvoient toûjours assez de

de parentez ou d'alliances pour dissoudre les mariages des Princes, & par ce moyen se rendoient formidables. Et pour le second, le pouvoir qu'ils avoient de juger de tout, les rendoit fort considerables, dautant que les parties ont naturellement de la crainte & du respect pour leurs Juges; & qu'eux ayant, dans cette incroyable affluence d'affaires, dequoi employer un nombre innombrable de personnes, attiroient à leur Cour tous ceux qui avoient l'ambition de parvenir, ou la curiosité de se façonner & de s'instruire dans cette école la plus célébre du monde. En effet, tout ce qu'il y avoit de plus beaux esprits par toute l'Europe, y couroient pour avoir des emplois; & comme l'on a toûjours affection pour celui de qui on tient son avancement, quand ils sortoient de là, aprés avoir bien fait leurs affaires, ils portoient par tout la grandeur des Papes avec un zele ardent, pour établir leurs maximes. EGLISE du 12. siecle.

Les Croisades rendirent aussi les Papes trés-puissants. Car dans celles qui se faisoient pour la Terre-Sainte, ils ordonnoient aux Princes de s'y enrôler, ils retenoient le souverain commandement dans ses armées-là par leurs Legats, & ils se rendoient en quelque façon les Seigneurs de tous les Croisez: non seulement parce qu'ils en exigeoient obéïssance, mais de plus, parce qu'ils les prenoient sous leur protection jusqu'à leur retour; ce qui étoit comme des Lettres d'Etat qui sursćoient toutes procedures civiles & criminelles. Dans les autres Croisades qui se faisoient contre les schismatiques & les hérétiques, ils établirent pour loy, que ceux qui étoient convaincus de ces crimes perdoient tous leurs biens, honneurs & dignitez; ensuite de cela ils les en privoient ou les en faisoient priver par des Conciles que leurs Croisades.

Le-

EGLISE du 12. siecle.

Legats assembloient ; puis ils donnoient leurs dépoüilles à ceux qui avoient bien servi dans ces expeditions, sans trop consulter le Seigneur Souverain dont ces terres étoient mouvantes, parce qu'il n'eût pas osé en refuser l'investiture à ceux qu'une Puissance si sainte en avoit pourvûs.

Mais leur plus grande force consistoit en celle du Clergé & des Religieux, ces grands Corps étant en ce tems-là fort unis pour la manutention de leurs franchises & de leurs libertez, qu'ils croyoient fermement être de droit divin ; consideroient le Pape comme un Chef puissant qui ne leur manquoit pas au besoin. Il est vrai que son autorité trop absoluë pesoit un peu sur la tête aux Evêques : mais quand elle les pressoit trop, ils avoient recours à celle du Prince, comme protecteur des biens & de la liberté des Ecclesiastiques. Reciproquement ils se servoient de celle des Papes, pour se défendre des entreprises des Princes : & se gouvernant ainsi entre les deux Puissances, ils tâchoient de moderer l'une par l'autre.

Au reste ils avoient sujet de se plaindre de ce que les Papes leur ôtoient une bonne partie de l'autorité qui leur apartenoit, comme aux vrais successeurs des Apôtres ; De ce qu'ils attiroient immediatement à leur tribunal la connoissance de toutes les causes, ne leur laissant presque rien à juger en premiere instance ; de ce qu'ils les obligeoient à leur prêter serment, selon une formule dans laquelle Gregoire VII. avoit ajoûté des termes qui emportoient foi & hommage ; De ce qu'ils leur imposoient la necessité d'aller à Rome ; De ce qu'ils s'arrogeoient à eux seuls le droit de sacrer les Metropolitains ; De ce qu'ils donnoient des dispenses des saints Canons, comme

si toute la discipline Ecclesiastique n'eût dé- EGLISE du 12 siecle.
ıdu que de leur volonté absoluë ; De ce qu'ils ordoient des exemptions aux inferieurs, pour soustraire à l'obéïssance de leurs Superieurs. se plaignoient encore de ce qu'ils s'étoient re-ɾé à eux seuls le pouvoir de recevoir les Coad-ɔreries, celui de dissoudre le mariage spiri-l des Evêques, c'est-à-dire, de les séparer de r Eglise par voye de cession, ou de transla-ı, ou de déposition ; & de ce qu'ils empie-:nt la disposition de la plûpart des Bénéfi-

Disons quelque chose de plus singulier sur les ıcipaux de ces points. La plûpart des diffe-ds d'entre les particuliers se traitoient par la ır de Rome seule dans le douziéme Siecle : tefois quand les causes étoient trop impor-tes, ou qu'elles touchoient toute l'Eglise, ou t un Etat, ils les remettoient au jugement n Concile. Ainsi Gregoire VII. lorsque la :relle d'entre lui & l'Empereur Henry V. vint : renouveller, assura qu'il assigneroit un Con-: dans un lieu sûr, où tous se pûssent trou-, amis ou ennemis, tant de l'Ordre Clerical : de l'Ordre Laïque, pour juger lequel de lui de l'Empereur avoit rompu la paix, & pour ser aux moyens de la rétablir. Gelase II. dit même chose, & qu'il *acquiesceroit au jugement ses freres les Evêques, que Dieu avoit consti-z Juges dans son Eglise, & sans lesquels une ıse de cette nature ne se pouvoit traiter.* Inno-ıt III. écrivit qu'il n'osoit rien décider sur le ıriage du Roy Philippe II. sans la détermina-n d'un Concile général ; & que s'il le faisoit, *en pourroit courir risque de son Ordre & de son ce* ; paroles remarquables, en ce qu'elles sem-blent

EGLISE du 12. siecle.

blent insinuer qu'un Pape peut être déposé, non seulement pour heresie, mais aussi pour avoir abusé de sa puissance.

Cardinaux.

De ce tems-là ils étoient encore obligez de gouverner l'Eglise par l'avis des Cardinaux, dont la puissance étoit montée à tel degré depuis l'an mille, qu'ils étoient collateraux & leurs coadjuteurs, comme le dit S. Bernard : que leurs droits „ étoient plus grands que ceux des Patriarches „ & des Primats, & qu'ils avoient pouvoir de „ porter une censure authentique sur les Papes „ mêmes. Le secours & les merites de tant de grands personnages, desquels le sacré College étoit rempli, n'aiderent pas peu aux Papes à soûtenir le fardeau des affaires, & à maintenir & augmenter leur autorité dans tous les païs les plus éloignez. Mais quand ils se furent agrandis par leur moyen, ils s'affranchirent de leur dépendance ; & aujourd'hui ils leur demandent seulement leur avis, & ne se tiennent point obligez de le suivre.

Benefices.

Quant à la disposition des Benefices, ils l'avoient presque toute attirée à eux ; celle des grands, & que l'on apelle Consistoriaux, comme sont les Archevêchez, les Evêchez & Abbayes, en se rendant maîtres des élections, sous pretexte de juger des differends qui naissoient entre les brigues opposées ; & celle des moindres, comme sont les Dignitez & Chanoinies des Eglises Cathedrales & Collegiales, par les recommandations qu'ils faisoient aux Chapitres en faveur des Clercs suivants leur Cour. Leurs recommandations ayant souvent obtenu l'effet qu'ils desiroient, se tournerent peu à peu en commandement absolu, à l'incitation des flâteurs & des interessez. Et puis elles furent suivies des reservations, & aprés des expectatives, dont

it l'abus alla toûjours en augmentant, non- EGLI-
tant la Pragmatique de S. Loüis, & les reme- SE du
que Philippe le Bel y voulut apporter; & du- 12 siecle.
jusqu'au tems du grand schisme. Alors le Roy
arles VI. & aprés lui Charles VII. y mirent
main de bonne sorte, & ramenerent les éle-
ons, collations & presentations dans l'ordre des
rets des Conciles généraux, sans plus avoir
gard aux passe-droits que la Cour de Rome
oit introduits.

Dés le cinquiéme siécle, non seulement les Evê-
es, mais presque tous les Ecclesiastiques de de-
les Monts, avoient cette pieuse coûtume d'aller
Rome visiter les sepulcres de saint Pierre & saint
ul, comme pour y rendre leurs hommages, &
noigner qu'ils tenoient la même foi que ces Prin-
des Apôtres avoient prêchée. Par même moyen
rendoient leurs respects aux Souverains Ponti-
, lesquels avec le tems convertirent cette de-
tion volontaire en obligation indispensable, si
en qu'ils faisoient de grands reproches à ceux qui
manquoient.

Les dispenses étoient tout-à-fait inconnuës dans Dispenses
premiers siécles, & lorsque l'on commença
en donner, ce ne fut pas pour permettre d'en-
aindre les Canons, mais plûtôt pour absoudre
ux qui les avoient enfraints. Aprés l'onziéme sie-
e l'usage en devint trés-frequent. J'en remarque
ois ou quatre causes; les guerres continuelles en-
e les particuliers, aussi bien qu'entre les Prin-
s; la multitude des Decrets qui étoit si grande
i'il étoit difficile qu'on n'en violât quelqu'un;
corruption des mœurs; & le peu de compte
ie l'on tenoit des régles Ecclesiastiques: de sor-
que l'on étoit obligé d'obvier à ce mépris par
es dispenses, & on croyoit couvrir la transgres-

EGLISE du 12 siécle. sion en la permettant. Les Papes ne dispensoient pourtant pas en choses contre la foi, ni contre les bonnes mœurs, mais bien en celles qui n'étoient défenduës ou permises que par le droit positif. Quant au droit divin & naturel, ils n'en dispensoient pas directement, mais par interpretation & par déclaration.

Exemptions des Monasteres. Pour les Exemptions des Monasteres, nous avons marqué dans le sixiéme siecle, comme elles commencerent par la concession des Evêques ; & comme tous les Grands se piquerent d'en décorer les Abbayes qu'ils fondoient. Les premieres que l'on trouve avoir été accordées, n'étoient que pour délivrer les Moines des charges & droits temporels ; depuis ils y firent ajoûter quelques privileges ; entr'autres, qu'ils éliroient leurs Abbez, qu'ils seroient maîtres de leur discipline ; & que les Evêques leur ordonneroient des Prêtres à leur requisition. Aprés ils trouverent aussi moyen de les étendre à la Jurisdiction spirituelle, & de se soustraire de la dépendance de leurs Evêques : à quoi trois choses étoient requises, le consentement de l'Evêque, l'autorité du saint Siége, & les lettres patentes du Roy.

Le nombre de ces exemptions s'accroissant de jour en jour, le Pape s'arrogea à lui seul le pouvoir de les donner, & de soûmettre les Monasteres au S. Siege, malgré les Evêques Diocesains. Il en usa de même à l'égard de quelques Evêques & de quelques Chapitres, soustrayant ceux-ci à leurs Evêques, & les Evêques à leurs Metropolitains. Les gens de bien ne se purent taire de ce desordre, leurs écrits en parlent encore : Saint Bernard, quoique Moine, & trés-zelé pour le saint Siége, les

les condamnoit hautement. „ Car exempter les „ Abbez de la Jurisdiction des Evêques, qu'é- „ toit-ce autre chose, disoit ce grand Saint, „ que de leur commander la felonnie & la rebel- „ lion ? Et n'étoit-ce pas une déformité aussi „ monstrueuse dans le corps de l'Eglise, d'unir „ immediatement un Chapitre ou une Abbaye au „ saint Siege, que dans le corps humain d'atta- „ cher un doigt à la tête ?

EGLISE du 12 siécle.

Ces graces ne se donnoient pas gratuitement à Rome, les Abbez & les Moines dépoüilloient leurs Monasteres pour acheter cette indépendance, & les rendoient souvent tributaires au saint Siege, de certaine quantité de marcs d'argent, payable tous les ans.

Nonobstant ces exemptions, les Abbez ne laissoient pas d'être obligez aprés leur élection de rendre obéïssance aux Evêques, & par écrit : mais la plûpart le refusoient, de sorte qu'il fallut que le Concile de Rheims fit un Decret pour les y astreindre; Et neanmoins ils ne se mirent pas trop en devoir d'y déferer. Cette desobéïssance étoit tellement passée en droit commun, que Henry II. Roy d'Angleterre se plaignit amerement au Pape Innocent II. de ce que Hugues Archevêque de Roüen exigeoit ce devoir des Abbez de Normandie. Le Pape voyant la chaleur avec laquelle ce Roy lui en écrivoit, manda à l'Archevêque qu'il eût à relâcher pour quelque tems de la rigueur de son droit pour éviter de plus grands inconveniens.

Le besoin que les Papes eurent du crédit de l'Ordre de saint Benoît durant leurs querelles avec les Empereurs, les porta, comme je croy, à communiquer aux principaux Abbez de ces Con-

 gregations,

EGLISE du 12 siécle.

gregations, les ornemens qui n'avoient appartenu qu'aux Evêques : Sçavoir la croce, la dalmatique, les gants & les sandales ; quelques-uns depuis y ajoûterent la mitre. Mais ceux qui aimoient l'Ordre Hierarchique, détestoient cet abus, & les Abbez qui conservoient encore un peu de l'humilité Religieuse, ne se chargeoient guere de cet honneur, croyant que ce qui est la marque de la jurisdiction dans un Evêque, est une tache d'ambition dans un Moine. Pierre de Blois écrivit à son frere, Abbé dans le Royaume de Naples, à qui le Pape avoit fait present de ces ornemens Pontificaux, qu'il eût à les lui renvoyer, ou à se défaire de son Abbaye. Le Pape Urbain II. voyant le bien-heureux Pierre Abbé de Caves nuë tête dans un Concile, lui envoya une mitre pour se couvrir ; ce saint homme l'ayant reçûë avec grand respect, ne la voulut pourtant point mettre, & la tint toûjours sur ses genoux. Mais Hugues Abbé de Clugni ne refusa pas ces ornemens des mains du Pape, qui les accorda à luy & à tous ses successeurs. Caliste II. desirant gratifier cette Abbaye-là, parce qu'il y avoit été élû, & sacré, donna aussi le titre de Cardinal à l'Abbé Ponce de Melgueil, pour en joüir, lui & tous les Abbez de cette Maison.

Les Papes originairement n'avoient droit de confirmer que les élections des Metropolitains de la Diocese * Romaine. Le *Pallium* qu'ils s'aviserent d'envoyer à ceux de l'Eglise Gallicane, leur fraya le chemin à l'empieter aussi sur eux. Du commencement saint Boniface Archevêque de Mayence, les engagea à rechercher cet honneur, afin de les faire entrer par ce moyen, dans une plus grande dépendance ; puis quand ils furent accoûtumez à se parer de cet ornement, qui à leur avis les

* La Diocese est toute l'étenduë d'un grand Siege ou Patriarchat, le Diocese n'est qu'un Evêché.

es distinguoit fort des Evêques, le Pape les obligea à le prendre toûjours de lui comme une chose nécessaire ; & leur défendit de faire aucunes fonctions qu'ils ne l'eussent reçû. EGLISE du 12. siecle.

Les Evêques ne pouvoient passer à un autre Evêché, s'ils n'étoient chassez du leur par les Barbares, ou s'il n'y en avoit une necessité trés-urgente ; & cela par la Sentence du Metropolitain & des Evêques de la Province : les Papes neanmoins le leur permirent sans les astreindre à aucune de ces formes. Ce qui s'introduisit dans ce douziéme siécle, non pas tout d'un coup, mais peu à peu, & pour ainsi dire en sondant le gué.

Elections

L'ancienne forme des élections se conservoit encore comme l'ame de la Hierarchie, c'est-à-dire, qu'elles se faisoient par le Clergé & par le peuple, aprés elles étoient examinées par le Metropolitain, assisté du conseil de ses Suffragans. S'il les jugeoit bonnes il les approuvoit, & s'il y trouvoit quelque défaut, il les cassoit & envoyoit ordre aux Electeurs de proceder à une nouvelle : S'entend s'ils n'avoient pas sciemment & de propos déliberé, élû un sujet qui en fût indigne, ou qui fût lié par quelque empêchement canonique ; car alors le Metropolitain & ses Suffragans, en élisoient un eux-mêmes. Les Evêques n'étoient pas obligez d'assister en personne à ces élections & à ces jugemens : mais ils y envoyoient des Ecclesiastiques, qui representoient leur personne.

Consecration

La consecration des Evêques se faisoit en France par le Metropolitain, & ses Suffragans, sans que le Pape & ses Legats y eussent aucun droit : mais si le Metropolitain refusoit de sacrer l'élû, les Electeurs en appelloient au Pape, qui quelquefois le sacroit lui-même. Quand

EGLISE du 11 siecle.

les Metropolitains étoient suspendus de leurs fonctions Episcopales, les Legats, comme representant le saint Pere, prétendoient que celle-là leur apartenoit.

Les élections, & le droit qu'avoient les Metropolitains de sacrer les Evêques, ne furent pas directement renversez durant ce siecle-ci, mais y souffrirent de grandes bréches. Car la nouvelle Jurisprudence fondée sur les Epîtres suposées des premiers Papes, ayant perverti tous les anciens Canons, & réduit toutes les élections aux formes de chicane : comme il arrivoit souvent des contestations entre les brigues des élisans, ou des difficultez sur le jugement des Metropolitains, l'une des deux parties ne manquoit jamais d'en apeller à Rome. Cette Cour-là étoit un labyrinthe de procedures ; Et s'il y avoit manque de quelque formalité à l'élection, le Pape la déclaroit nulle, & se reservoit à lui seul le droit de pourvoir à l'Evêché, & de sacrer celui qu'il choisissoit.

Quoi qu'il fût défendu de rien prendre pour cela, neanmoins les Officiers de la Cour de Rome exigeoient furieusement, sous prétexte de leurs salaires, de leur papier & de leur ancre. Ensuite les Papes même, qui avoient tant condamné ces exactions, convertirent à leur profit propre les abus qu'ils n'avoient pû empêcher. Je trouve que l'Evêque du Mans donna pour son ordination sept cens marcs d'argent. Avec le tems ils fixerent cette exaction au revenu d'une * année moderément taxée, qu'eux & les Cardinaux partageoient ensemble.

* Annates.

Puissance des Evêques.

La puissance des Evêques de France étoit aussi fort grande à proportion. Outre qu'ils étoient le membre le plus puissant de l'Etat, & qu'ils

avoient

oient le plus de pouvoir dans les grands Parle- *EGLISE du 12 siécle.*
ns ou Assemblées générales, les Rois défe-
ient beaucoup à leurs conseils, se soûmettoient
leurs admonitions, & recevoient la couronne
leurs mains à toutes les fêtes solemnelles de
nnée. Si bien que lors qu'un Roy étoit excom-
inié, comme le fut Philippe I les Evêques re-
soient de faire cet office, & tenoient en quelque
çon, comme en suspens, non pas la Royauté,
uis le respect des peuples. A l'exemple des Pa-
s ils se servoient quelquefois d'interdits, sou-
nt d'excommunications; lesquelles à force d'ê-
: employées pour de legeres occasions, devin-
nt si odieuses, que les Juges seculiers se soûle- *Excommunications.*
nt contre, faisoient prendre au corps ceux qui
; portoient, les tourmentoient en leurs biens &
ceux de leurs parens, & vexoient même ceux
ii obéïssoient à ces fulminations, ou qui refu-
ient d'avoir communication avec ceux qui
oient excommuniez. C'est pourquoi l'an 1274.
Concile de Lyon l'un des plus célébres qui ayent
é tenus en France, ordonna en presence du Roy
iilippe le Hardi, & des Empereurs d'Orient &
Occident, que ceux qui en useroient de la sor-
, seroient retranchez de la Communion de l'E-
ise, & que s'ils demeuroient deux mois en cet
at, ils ne pourroient être absous que par le
Siege. Ce qui fut reçû en France, pourvû que
s excommunications fussent justes, & qu'elles
blessassent point les droits du Roy. Or comme
dépendoit de ses Officiers de prononcer là-des-
s, ils les rendoient le plus souvent illusoires,
saisissoient le temporel tant de ceux qui les por-
ient que de ceux qui y déferoient, & même fai-
ient abatre leurs maisons.
.a raison pourquoi on se prémunissoit si fort con-

EGLI-SE du 12 siécle. tre ces censures, étoit qu'en ce tems-là on avoit la croyance que dés qu'un homme étoit excommunié, il perdoit l'usage de ses biens, honneurs & dignitez, que chacun pensoit avoir droit de le piller, qu'on lui dénioit les Sacremens & la sepulture, & qu'il ne pouvoit être absous qu'à de fort rudes conditions, & en faisant une penitence publique, dont la mortification est plus cruelle que la mort à ceux qui ont plus la honte du monde que la crainte de Dieu devant les yeux. Aussi les Ecclesiastiques ne vengeoient leurs injures, quelque grandes qu'elles fussent, que par le glaive spirituel; & ils étoient si jaloux de leurs sentences, que si un Juge seculier eût voulu prendre un homme qui eût été excommunié pour avoir tué un Ecclesiastique, & le châtier selon les loix du Prince, ils s'y fussent opposez, comme à un attentat sur leur Jurisdiction. Voilà pourquoi le meurtre d'un Laïque étoit puni de mort, & celui d'un Prêtre & d'un Prélat même, n'étoit souvent puni que d'excommunication.

La plûpart des Evêques étoient tirez des Monasteres; car comme les élections avoient lieu, & que ces maisons passoient pour des Ecoles de pieté & de sagesse, ceux qui aspiroient à cette dignité ou à celle d'Abbé, qui n'étoit pas si honorable, mais plus commode, se jettoient dans le fond d'un cloître. Plusieurs en effet y apprenoient une vertu trés-austere & une profonde humilité, mais plusieurs aussi n'en affectoient que l'exterieur; ils s'abbaissoient ainsi, afin de s'élever, & se cachoient pour se faire rechercher. Puis quand leur hypocrisie avoit si bien ébloui les yeux des simples, qu'on les avoit élûs, ils levoient le masque & se donnoient du bon tems.

Souvent les bons Prelats, qui n'avoient point été portez à l'Episcopat par d'autre motif que par celui d'une puissante vocation, lorsqu'ils sentoient diminuer leurs forces, quittoient l'Evêché, & faisoient retraite dans quelque Monastere pour s'y recolliger, & se préparer à rendre compte de leur administration au souverain Juge. EGLISE du 12. siecle.

Ils avoient encore alors le pouvoir de déclarer au peuple ceux qu'il pouvoit honorer & prier en qualité de Saints; c'est ce qu'on appelle canoniser. Cet acte se faisoit ordinairement dans un Concile, ou dans une assemblée de leurs Confreres; L'Evêque dans le Diocese duquel étoit morte la personne qui meritoit cet honneur, y faisoit le rapport des grandes Vertus qui avoient illustré sa vie, & des miracles qui éclatoient sur son tombeau selon la renommée publique & le témoignage de plusieurs particuliers; Et là-dessus l'assemblée donnant son jugement par des acclamations plûtôt que par écrit, ils alloient tous *relever le Corps Saint*, le mettoient dans une Chasse sur l'Autel, l'exposoient à la devotion du peuple, & ordonnoient qu'on celebreroit sa fête. Canonisation.

C'avoit été un abus fort ancien dans les Eglises d'Orient, & dans celles d'Occident, que les Clercs pilloient les biens de l'Evêque dès qu'il avoit les yeux clos. En France depuis l'an mille, au moins à ce que j'ay pû remarquer, les Laïques prenoient la même licence tant à l'égard des Evêques que de tous les autres Beneficiers, se fondant peut-être sur ce que les biens d'Eglise sont les biens des pauvres, & que le peuple les pouvoit reprendre, quand le Pasteur à qui il les avoit donnez, pour cette fin-là, les avoit retenus pour lui. Quoiqu'il en soit, cet abus passa en coûtume malgré toutes les défenses des Papes Regale.

EGLISE du 12 siecle.

& des Conciles. Or les Souverains qui pensent que tous les droits du peuple leur apartiennent éminemment, parce qu'ils en sont les chefs, s'en firent un de cette coûtume, & dans peu de tems l'étendirent sur les revenus des Evêchez vacans, & aprés s'attribuerent la collation des Canonicats & de tous les autres Bénéfices qui en dépendent, hormis de ceux qui ont charge d'ames. On apelle ce droit REGALE. Cette coûtume étoit avant le régne de Loüis VII. quoique de son tems elle ne fût pas loüée de tout le monde, ni reçûë qu'en peu d'Evêchez. Yves de Chartres la racheta du Roi Philippe I pour son Evêché, & Loüis VII permit à Pierre Archevêque de Bourges de tester des fruits de cette Eglise, lorsqu'il mourroit.

La coûtume du Royaume, qui obligeoit les Evêques de suivre les Rois à cause de leurs fiefs n'étoit pas fort desagreable à ceux d'entr'eux, qui se plaisoient plus à la Cour qu'à l'Eglise. Toutefois les autres qui aimoient mieux être considerez comme Pasteurs que comme Grands de l'Etat, se retiroient de la Cour : mais quelquefois les Rois interpretoient cette retraite à un manque de devoir. Nous avons vû que le Roi Loüis le Gros en voulut mal à l'Archevêque de Sens, & à l'Evêque de Paris ; & que Philippe Auguste fit saisir les biens des Evêques de Paris & d'Auxerre, parce qu'ils avoient manqué de se trouver à l'armée. A la fin les bons & vertueux gagnerent ce point sur l'esprit des Rois, qu'ils les dispenserent d'aller en personne à la guerre, pourvû qu'ils y envoyassent le nombre d'hommes à quoi ils étoient obligez par leurs fiefs.

Paroisses de la Campagne.

Les Eglises Parroissiales des bourgs & villes avoient été long-tems desservies par des Prêtres Canoni-

Canoniques que l'Evêque y envoyoit, & qu'il retiroit à sa Cathedrale quand il lui plaisoit. Les Seigneurs ayant bâti des Chapelles aux champs pour la commodité de leurs coulons & païsans, s'en aproprierent les oblations, les prémices & les collectes: car originairement elles n'avoient point les dixmes des fruits de la terre & du bêtail; & c'étoient les Seigneurs qui les prenoient. C'est une grande question de sçavoir à quel titre: je pense moi qu'elles faisoient partie de leur domaine, & que c'étoit un droit qu'ils levoient sur leurs tenanciers; presque dans tous les lieux la dixiéme, en d'autres la treiziéme, la quinziéme, la vingtiéme. Quoi qu'il en soit, quand ils furent bien persuadez qu'elles apartenoient de droit divin aux Ministres de l'Eglise, & qu'il les leur faloit restituer: ils en donnerent une bonne partie aux Moines Benedictins, qui en ce tems-là rendoient de grands services à l'Eglise, & se faisoient fort aimer de la Noblesse, parce que leurs Monasteres étoient comme des hôtelleries gratuites pour les Gentils-hommes & autres voyageurs; & des écoles pour instruire leurs enfans. Moyennant ces donations, ils commettoient de leurs Prêtres pour desservir ces Chapelles; & comme ils virent que ce fonds étoit excellent, parce qu'il vient sans main mettre, ils en attirerent tout autant qu'ils purent. Les Chanoines Reguliers en prirent aussi quelques-unes. Si bien qu'il n'en demeura guere aux Prêtres seculiers.

EGLISE du 12. siecle.

Dixmes.

Ces Moines de saint Benoît ainsi dispersez par les villages, se détraquant de l'observance de leur Regle, & se corrompant hors de leur Monastere, de même que le poisson se meurt hors de l'eau: le Concile de Clermont, l'an 1095.

EGLISE du 12 siécle.

ordonna qu'ils abandonneroient cet employ aux Prêtres seculiers. Mais ce decret ne fut pas entierement exécuté, non plus que celui du Concile de Poitiers, de l'an 1109. qui leur défendoit les fonctions Paroissiales : ils retinrent ces Cures jusqu'en l'an 1115. que le Concile de Latran les leur ôta toutes par une constitution générale. On leur laissa pourtant le droit d'y presenter, & les dixmes aussi, hormis une médiocre partie pour la subsistance des Curez qui desserviroient ces Eglises.

On excepta de cette constitution les Chanoines Reguliers de saint Augustin, à condition qu'ils auroient un compagnon, afin de s'entretenir avec lui, & de ne pas s'abrutir dans la frequentation des païsans, beaucoup pire que la solitude. Ce compagnon n'étoit que le second, & par consequent l'autre qui desservoit étoit le premier à son égard ; à cause de cela on le nomma *Prieur* ; & voilà pourquoi ces Bénéfices s'appellerent Prieurez Cures, quoi qu'ils ne soient en effet que simples Cures, non plus que celles qui sont tenuës par les Prêtres seculiers.

Pluralité des Benefices défenduë.

Il y a plusieurs preuves dans les Conciles & ailleurs, que la pluralité des Bénéfices étoit défenduë : abus qui sera toûjours condamné par les vrais Ecclesiastiques, qui regardent les Bénéfices comme des charges ; mais toûjours pratiqué par ceux qui ne les considerent que comme des revenus.

Les Princes de ce tems-là s'emportoient facilement à de grandes vengeances & à des violences extrêmes ; mais lorsque le premier feu de leur passion étoit ralenti, ils se laissoient bientôt ramener à la repentence, tant par les sentimens du Christianisme, qu'ils avoient bien avant

imprimé

imprimé dans le cœur, leur Religion n'étant pas une politique, mais une vraye foi, que par les remontrances des Evêques & des autres Ecclesiastiques. Car ces veritables Pasteurs ne sçachant ce que c'étoit de dissimuler les pechez manifestes de qui que ce fût, encore moins de flâter la délicatesse de la domination, & de dissimuler le déreglement des Grands, les reprenoient hardiment de leurs fautes, parce qu'autrement ils en eussent été chargez eux mêmes devant Dieu. Ils y employoient premierement les admonitions secretes qu'ils faisoient, ou de bouche, s'ils pouvoient avoir accés auprés d'eux; ou par lettres. Aprés, s'ils voyoient le mal devenir incurable, & le scandale continuer & s'augmenter, ils y ajoûtoient des reprehensions publiques; & à la fin ils lâchoient les censures de l'Eglise. Avec cette liberté Evangelique soûtenuë de l'Esprit de Dieu, ils amolissoient souvent les ames les plus endurcies, & faisoient reverer leur fermeté Apostolique, tandis que l'on avoit à mépris la lâcheté de ceux qui n'avoient osé ouvrir la bouche.

EGLISE du 12 siecle.

Penitences des Grands.

Quand quelque Eglise étoit persecutée en sa liberté ou en ses biens, les Pasteurs en descendoient les chasses & les images des Saints, & les posoient à terre, soit pour toucher le cœur des persecuteurs, & les induire à penitence; soit pour irriter l'indignation du peuple contr'eux.

Ceux qui ne tenoient pas la croyance de la réalité du corps de JESUS-CHRIST dans le saint Sacrement, étoient hérétiques: mais les trop curieux faisoient plusieurs questions sur la maniere & sur les circonstances de ce mystere incomprehensible. Quelques-uns ne concevant point ce que pouvoit devenir le sacré corps de Nôtre Seigneur, aprés qu'on l'avoit pris par la bouche, disoient qu'il

s'en

EGLISE du 12 siecle.

s'en alloit avec les restes de la digestion. Rupert Abbé de Tuit étoit dans ce sentiment, que le pain & le vin demeuroient avec le corps & le sang de JESUS-CHRIST. Et il semble que Pierre de Blois croyoit que l'on ne consacroit point le calice sans eau, & que le sacrement ne se faisoit point sans le calice, d'autant que c'est un repas mystique, & que dans un repas il faut qu'il y ait à boire aussi bien qu'à manger.

On communioit encore en ce tems-là sous les deux especes : mais plusieurs, entr'autres les Moines de Clugny, pour empêcher la profanation qui se pouvoit faire, si le calice se répandoit, ou s'il en demeuroit quelque goute dans les moustaches des communiants, administroient le pain trempé dans le calice ; & ce pain étoit rond & grand comme un écu. Or cet usage ne semblant pas conforme à l'institution du Sacrement faite par JESUS-CHRIST, fut souvent repris & condamné par les Papes mêmes ; lesquels enfin n'ayant pû ôter cet abus, retrancherent tout-à-fait le calice aux Laïques. Au reste, ceux qui impugnent la realité, sont mal fondez de dire que le mot de *transubstantier* fut introduit par le Concile de Latran, qui se tint l'an 1215. car on le trouve dans Pierre de Blois, qui écrivoit quelques années auparavant : mais il est vrai que le Concile autorisa ce terme-là

Calice retranché.

L'usage de la penitence publique étoit encore fort commun. Les penitens ne pouvoient entrer dans l'Eglise, ni communier, ou recevoir le baiser de paix, ni se faire les cheveux, ni se raser, ni vêtir du linge, ni tenir des enfans sur les fonts. Ils ne mangeoient que du pain sec, & ne beuvoient que de l'eau, le Lundy, le Mercredy & le Samedy de chaque semaine. Mais cette rigueur fut fort adou-

Penitences publiques.

adoucie par les indulgences ou relaxations des peines portées par les canons. Les Papes en donnoient liberalement à ceux qui se croisoient pour la Terre-Sainte, ou contre les Schismatiques & Heretiques; les Evêques aussi, quand ils dédioient quelque Eglise, n'en étoient point chiches à ceux qui la visiteroient, à la charge qu'ils y vinssent faire la veille, & qu'ils y aportassent quelques aumônes pour l'entretien de la Fabrique. EGLISE du 12. siecle.

Ils avoient alors un goût particulier pour bâtir des Chapelles souterraines. J'ai remarqué qu'en édifiant des Eglises, ils y enterroient quelquefois dans les fondements des vases pleins d'argent; afin que lorsque le tems ou quelque accident les détruiroit, on trouvât dequoi les rétablir. Avec cela, quand elles tomboient, ils portoient les reliques du Saint qui y étoit honoré, par tout le païs des environs, pour exciter la devotion des peuples à contribuer à leur reédification. Au reste il ne se pouvoit pas qu'elles ne devinssent fort riches, dautant qu'il ne mouroit personne qui ne les avantageât de quelque legs. Je marquerai en passant, que plusieurs, par leurs testamens, affranchissoient quelque nombre de serfs, selon leurs facultez, & qu'on peut compter cela entre les causes qui ont peu à peu aboli la servitude en France.

Les personnes qui avoient commis de grands pechez, quoi qu'ils ne fussent pas de ceux à qui les Canons ordonnoient une penitence publique, ne laissoient pas particulierement à l'article de la mort, de les confesser publiquement; Et plusieurs grands Princes vouloient mourir à plateterre, couchez sur une croix de cendre; quelques-uns même la corde au col, d'autres avec l'habit de Moine, croyant que cette sainte livrée

livrée les mettroit plus à couvert des peines de l'autre monde.

La confession auriculaire avoit toûjours été pratiquée dans l'Eglise. Gratian examinant dans la seconde partie du decret, si elle étoit de néćessité absoluë ou non, aprés avoir aporté les raisons de part & d'autre suivant sa methode, semble en laisser le jugement libre, asseurant que les personnes pieuses & dévotes étoient partagées pour & contre. Mais l'Eglise a decidé nettement pour l'affirmative.

Les Religieux n'administroient point les Sacremens aux Laïques, & n'entendoient point les confessions, si ce n'étoit de ceux de leur robe, leur étant défendu par les Conciles de faire les fonctions curiales. Un certain Abbé de S. Riquier ayant entrepris de confesser des Seculiers, & de prêcher sans permission des Ordinaires, il y en eut des plaintes à Rome, & le Pape le fit citer pardevant lui; mais il plaida si bien sa cause, que le saint Pere lui accorda l'un & l'autre, & lui donna des sandales, qui en ce tems-là étoient la marque de Prédicateur.

Les Ecclesiastiques s'occuperent fort à multiplier les cérémonies, les ornemens, & les pratiques de dévotion, & à faire plusieurs questions assez inutiles sur ces choses-là.

Les Laïques ne s'adonnant guere à l'étude, la profession de Medecin & celle d'Avocat n'étoient presque exercées que par des Gens d'Eglise. Comme elles étoient fort lucratives, il prit aussi envie aux Moines & aux Chanoines Reguliers de les embrasser; le Concile de Latran sous Innocent II. leur en fit une expresse défense.

Les mortifications & austeritez, la haire, le cilice & la fustigation volontaire, qu'on nomme disci-

discipline, étoient fort en pratique, pour le moins dés le siécle précédent, puisque Pierre Damien en parle comme d'une chose trés-commune. Lorsque l'on vouloit apaiser la colere de Dieu ou obtenir quelque grace particuliere de sa bonté, le Pape, & quelquefois les Evêques de leur chef, ordonnoient de nouveaux jeûnes. Ainsi l'an 1187. Gregoire VIII. amerement touché de la perte de Jerusalem, trouva bon afin d'animer les Chrêtiens à s'armer puissamment pour la recouvrer, de leur commander à tous, hommes & femmes, de jeûner pendant cinq ans tous les Vendredis de chaque semaine, avec la même rigueur qu'en Carême, & de s'abstenir de viande le Mercredy & le Samedy. Il enjoignit pareille abstinence aux Cardinaux & à leur famille, pour le Mercredy, & se l'imposa à lui-même & aux siens. EGLISE du 12 siécle.

Quant au jeûne du Carême on l'observoit alors fort austerement : on ne mangeoit qu'une fois le jour, & aprés le soleil couché, tout le service divin étant fait, & les Messes dites à ces heures-là. On en voit encore des vestiges aujourd'huy, en ce qu'on y dit Vêpres avec la Messe avant midy. Quelques-uns se donnoient la liberté de manger à l'heure de None ; c'est à trois heures de relevée. Les Moines ne jeûnoient que jusqu'à cette heure-là depuis la Septuagesime jusqu'à la Quadragesime ; mais depuis la Quadragesime jusques à Pâques, eux & tous les Fidelles ne mangeoient qu'aprés Vêpres. Les Princes & les Grands ne se dispensoient point de l'abstinence, ni du jeûne même, qui n'alteroient pas tant leur santé, comme ils amortissoient leur concupiscence ; & dans ce saint tems les plus indevots étoient obligez, au moins par honneur, de faire tous les jours des aumônes. Jeûnes.

Les

EGLISE du 12. siecle.

Les fonctions des Ordres sacrez étoient encore differentes & separées, les Prêtres ne faisoient guere celle de Diacre & de Soûdiacre. Plusieurs, par humilité, demeuroient toûjours Diacres, ou au moins fort long-tems, ne prenant l'ordre de Prêtrise que sur la fin de leurs jours. Nous lisons que Celestin III. lorsqu'il fut élû Pape, n'étoit que Diacre, & qu'il avoit passé soixante-cinq ans dans cet Ordre là, sans aspirer à la Prêtrise.

On toleroit quelquefois le mariage aux Soûdiacres, mais c'étoit un sacrilege aux Diacres.

Le Bâtême ne se conferoit ordinairement qu'à la fête de Pâques, si ceux qui devoient le recevoir n'étoient en danger de mort. On les plongeoit par trois fois dans les sacrez Fonts : ce qui marquoit bien l'operation que ce Sacrement fait dans l'ame, la lavant & nettoyant de la tache du peché originel.

Aprés avoir donné l'extrême-onction aux malades, on les couchoit ordinairement sur la paille, où ils rendoient l'esprit. Quelques-uns vouloient mourir sur un lit de cendre, une pierre sous leur tête.

En ces tems-là les Ecclesiastiques apelloient Martyrs tous ceux de leur Ordre qui étoient tuez, quand même ce n'eût pas été pour soûtenir la Religion & les veritez Chrêtiennes. On voit dans les Decretales, des Lettres Apostoliques d'Alexandre III. qui défend d'honorer pour Martyr le Prieur du Monastere de Gristan. L'histoire en est assez étrange. Les Moines distribuoient au peuple je ne sçai quelle eau qu'ils benissoient avec certaines oraisons, & par cette invention attiroient beaucoup d'aumônes dont ils faisoient grand'chere. Il arriva un jour que leur Prieur étant yvre, don-

donna deux coups de coûteau à deux de ses Religieux, & qu'eux se sentant blessez, l'assommerent sur l'heure d'une perche qu'ils trouverent là par hazard. Les autres, au lieu de couvrir ce scandale, eurent l'effronterie d'en vouloir tirer du profit, & feignirent divers miracles sur ce corps, en vertu desquels ils le couronnoient de l'aureole du martyre; & le peuple trop facile les en croyoit.

EGLISE du 12. siecle.

On avoit eu de la peine dans l'autre Siecle à réduire les Prêtres dans le celibat. Il y en avoit encore quelques-uns qui ne pouvoient s'y accoûtumer. Les Papes Caliste II. & Eugene III. les y contraignirent par diverses peines; entr'autres choses ils les priverent de leurs Benefices, & excommunierent ceux qui entendroient leurs Messes. La loi de Dieu, c'est à dire de son Eglise *, leur défendant d'avoir des enfans, l'auteur de tout déreglement substituoit de grandes bandes de neveux en la place. De là s'ensuivoient d'extrêmes desordres: car si ces neveux étoient Ecclesiastiques, ils perpetuoient les Benefices dans leur maison par coadjutoreries ou autrement, & *possedoient comme par droit d'heredité, le sanctuaire du Seigneur*. S'ils étoient Laïques, & qu'ils fussent ménagers, ils rendoient leurs oncles avares, usuriers & concussionnaires pour leur amasser des tresors; ou bien ils tâchoient par tous moyens de distraire les terres de l'Eglise pour les mêler parmi les leurs, & se les approprier. Bien souvent ils se rendoient les maîtres des maisons de leurs parens, & s'y logeant avec leur train, dissipoient le patrimoine du Crucifix & des pauvres, en festins, en équipage de chiens & de chevaux, & souvent en quelque chose de plus mauvais. On pourroit raporter quan-

* Cumque Sator rerum privasset lumine Clerum, Ad Sacrarum votum successit turba nepotum.

EGLISE du 12. siecle. quantité d'exemples de ces scandales ; j'en cotterai un qui est de deux neveux d'un Archidiacre de Paris. Ces jeunes gens commettant d'extrêmes violences & exactions dans sa Charge, Thomas Prieur de S. Victor leur en fit souvent de fortes remontrances ; mais au lieu d'en profiter, ils assassinerent ce saint Religieux entre les bras de l'Evêque même, auprés de Gournay, comme il revenoit de sa visite.

Conciles. Les Conciles de l'Eglise Gallicane n'ayant plus guere d'autorité, parce que les décisions en étoient souvent cassées à Rome sans oüir leurs motifs ; les Evêques ne se mettoient plus tant en peine d'en tenir. Je ne sçai auquel ce fut qu'un vieil Evêque parut avec un méchant habit, une mitre toute déchirée, & une croce demy rompuë, pour montrer, par cet équipage, l'avilissement où l'on avoit réduit ces saintes Assemblées. Presque tous ceux que la France vit pendant ce Siecle, furent convoquez par les Papes, ou par les Legats. Les Papes assisterent en personne à six: Paschal II. à celui de Troyes, l'an 1107. & là les Simoniaques, & les Laïques qui conferoient les Bénéfices, furent excommuniez. Gelase en tint un à Vienne l'année 1119. où il lança anathême sur l'Empereur Henry V. & sur son Antipape. Caliste II. son successeur (qui avoit été Guy Archevêque de Vienne) fit la même chose l'année suivante dans celui de Rheims, qui avoit été indict par Gelase. Ceux qui vendoient les choses sacrées, & qui prenoient de l'argent pour la sepulture des morts, pour le chrême & pour le bâtême, y furent aussi excommuniez. Innocent II. en tint un à Clermont l'an 1130. & un autre à Rheims l'an 1131. où il fulmina contre l'Antipape Anaclet & ses adherans. Eugene III. en cé-

célébra un à Rheims l'an 1137. où il se fit plusieurs beaux Réglemens. Et Alexandre II. un à Tours l'an 1163. où il rendit compte de son élection, & montra la nullité de celle d'Octavien son rival. EGLISE du 11 siécle.

Voici une bonne partie de ceux qui furent convoquez par les Legats. Un à Troyes l'an 1104 auquel l'Evêque de Senlis fut accusé de simonie par quelques mal-veillans ; mais les Evêques les rejetterent comme parties incapables. Il demanda neanmoins à se purger de ce soupçon par serment devant le Legat, à quoi il fut reçû. Deux Cardinaux Legats en assemblerent un à Poitiers l'an 1119. pour reformer les mœurs & les habits des Ecclesiastiques : il leur fut défendu à tous de prendre aucun Benefice de la main des Laïques : aux Abbez d'user de gants, de sandales & d'anneau : & aux Moines d'exercer les fonctions Parochiales, comme de bâtiser & de prêcher ; ce qu'on permit neanmoins aux Chanoines Reguliers. Il y en eut un à Vienne l'an 1112. où présidoit Godefroy Evêque d'Amiens, en qualité de Legat, parce que l'Archevêque Guy n'avoit pas la langue bien libre. L'Empereur Henry V. y fut excommunié ; comme aussi les Simoniaques, & les Laïques qui donnoient les investitures des Benefices.

Il y en eut trois l'an 1114. un à Soissons, un à Beauvais, & un autre à Rheims, pour excommunier Henry V. & Burdin son Antipape. Un à Thoulouse l'an 1124. qui condamna certains faux Moines qui déclamoient contre les biens temporels de l'Eglise, & contre les Sacremens. Un à Troyes l'an 1127. où l'Ordre des Templiers fut confirmé. Les Abbez Etienne de Cisteaux & Bernard de Clervaux y assisterent, & le dernier y dressa la

EGLISE du 12. siecle.

la Régle de ces Chevaliers. Il en fut assemblé un l'an 1130. à Etampes, pour condamner l'Antipape Anaclet. Un aussi à Joüars la même année, pour venger par les peines Canoniques le meurtre du B. Thomas, Prieur de S. Victor. Un autre à Soissons l'an 1136. qui condamna les erreurs de Pierre Abailard. Un à Sens, quatre ans aprés pour le même sujet : le Roy Loüis le Jeune y assista. Un autre à Vezelay en Bourgogne l'an 1145. pour l'expedition de la Terre-Sainte. Celui de Paris de l'an 1147. donna atteinte aux opinions de Gilbert Porée Evêque de Poitiers, lequel se retracta devant le Pape Eugene à Rheims, aprés le Concile qui se tint en cette ville-là.

Celui de Fleury sur Loire l'an 1151. fut pour dissoudre le mariage du Roy Loüis VII. & d'Alienor d'Aquitaine. Dans celui d'Avranches en Normandie, l'an 1173. les Legats donnerent pour la seconde fois l'absolution du meurtre de S. Thomas de Cantorbery à Henry II. Roy d'Angleterre. Celui d'Alby, qui fut l'an 1176. condamna l'heresie des Albigeois. Dans celui de Dijon, qui se tint vers la S. Michel de l'an 1197. le Legat du Pape Innocent III. mit toute la France en interdit, pour contraindre le Roy Philippe Auguste à quitter Agnés de Meranie, qu'il avoit épousé au préjudice d'Isemburge sa femme legitime. Dans celui de Sens, qui fut tenu l'an 1198. l'Abbé de S. Martin de Nevers, & le Doyen de la grande Eglise de la même ville presents, furent convaincus de l'heresie des Popelicains, l'Abbé déposé, le Doyen suspendu, & tous deux envoyez au saint Siege.

Il s'en trouve à peine cinq ou six qui ayent été tenus par l'ordre du Roy, & par l'autorité

des

les Evêques de France. Entr'autres un à Rheims l'an 1109. un à Etampes l'an 1130. & deux à Paris : le premier l'an 1186. l'autre l'an 1188. Tous deux furent convoquez par le Roy Philippe, pour aviser aux moyens de secourir la Terre-Sainte ; & dans le dernier on lui accorda la dixme, qu'on nomma la *Saladine*, parce qu'elle devoit être employée contre le Sultan Saladin. Celui d'Etampes fut assemblé par le Roy Loüis VII afin de juger auquel des deux Papes il faloit obeïr, à Innocent ou à Victor. Celui de Rheims le fut par le mouvement propre des Evêques de cette Province ; pour faire droit à Godefroy Evêque d'Amiens contre les Moines de saint Valery. Il avoit découvert que certaines Lettres d'exemption, par eux obtenuës du saint Siege, étoient fausses : leur cause ne valoit rien en France, ils la traduisirent à Rome, & y trouverent des Avocats qui leur firent donner Sentence à leur profit. L'Evêque s'en plaignit à l'Assemblée. On voit dans la LXVIII. Epître de Pierre de Blois, qu'il se trouvoit quelquefois de semblables Lettres qui étoient fabriquées : celles-là furent déclarées telles par le Concile. Ainsi le raporte Nicolas Moine à Soissons, qui a écrit la vie de ce saint Evêque. Un Auteur moderne s'est efforcé de détruire cette narration par la contradiction des tems : on peut examiner ses raisons.

EGLISE du 12 siecle.

La discipline Religieuse étoit en vigueur dans les Ordres nouveaux : mais quelques-uns des vieux Monasteres, tant d'hommes que de filles, & les anciens Chanoines, s'étoient fort déréglez. Il se trouvoit quelquefois des Evêques qui prenoient soin de les reformer par la voye de douceur ; mais quand la débauche y étoit trop grande, on mettoit des Chanoines Reguliers, ou de nouveaux Moines en leur place.

Il

EGLISE du 12 siécle.

Il y avoit de tems immemorial des Chanoines dans l'Eglise de sainte Geneviéve du Mont, que l'on apelloit le Chapitre saint Pierre, & qui, à la recommadition du Roy Robert, avoient été exemptez de la dépendance de l'Evêque, & soûmis immediatement au saint Siege. Il arriva que le Pape Eugene IV. étant logé dans leur maison, il s'émeut querelle entr'eux & ses Officiers, ceux-ci voulant emporter un riche tapis de soye, dont le Roy avoit fait present au S. Pere pour couvrir son prie-Dieu ; & les autres prétendoient qu'il devoit demeurer à leur Eglise. Des paroles ils en vinrent aux mains ; les Chanoines chargerent si rudement les Officiers du Pape, qu'il y en eut plusieurs de blessez ; le Roy même pensa l'être, comme il se mêloit d'empécher cette échaufaurrée. En punition de cette insolence, & sur la plainte du S. Pere, il résolut de les chasser de cette maison-là, en donna la charge à Suger Abbé de S. Denis, qui y mit douze Chanoines Reguliers, qu'il tira de S. Victor. Ainsi d'un Chapitre on fit une Abbaye, dont le premier Abbé fut un nommé Odon.

Quant à celle de S. Victor, elle avoit été bâtie l'an 1113. ou plûtôt amplifiée par Loüis le Gros, car auparavant il y avoit une demeure d'un Reclus. Un fameux Professeur nommé Guillaume de Champeaux, qui enseignoit la Philosophie à Nôtre-Dame, ayant pris l'habit de cet Ordre, fut chargé de la conduite de cette nouvelle institution, & transporta les Ecoles en ce lieu-là, où il fit ses leçons, jusqu'à ce qu'il fut appellé à l'Episcopat de Châlons. Geduin son disciple lui succeda, & porta le titre d'Abbé. On peut dire à la loüange de cette Maison, qu'elle ne s'est jamais soustraite de l'obéïssance de son

Evêque,

Evêque, & qu'elle a toûjours reçû sa visite & sa correction: dont elle s'est si bien trouvée, que depuis cinq cens cinquante ans qu'elle subsiste, elle n'est jamais tombée dans aucun desordre qui ait eu besoin d'une entiere reforme, comme l'ont eu toutes les autres, qui ont secoüé le joug de cette legitime autorité. EGLISE du 12 siecle.

L'Ordre de Fontevraud, dont nous avons parlé sur la fin du dernier siecle, fut confirmé par le Pape Paschal II. l'an 1117. L'année suivante quelques Gentilshommes zelez pour la défense des saints lieux, entr'autres Hugues de Paganis & Geffroy de saint Admar, instituerent pour cette fin un Ordre de Chevaliers Religieux, que l'on nomma premierement *les Pauvres Chevaliers de la Sainte Cité*, puis *les Templiers*, à cause qu'ils avoient leur premier logement prés du *Temple* de Jerusalem. Par la même raison on apella aussi *Temples* les Maisons qu'ils avoient en France, & aux autres païs. Leur Ordre reçût sa confirmation, sa Régle & son habit au Concile de Troyes de l'an 1127. Sa Régle fut composée par saint Bernard, & son habit devoit être blanc pour les Chevaliers Profez, & noir ou gris pour les Freres servans. Leur nombre étoit alors fort petit, mais il s'augmenta dans peu de tems jusqu'à trois cens. J'entends celui des Chevaliers seulement, car celui de Servans étoit presque innombrable. L'Ordre de Premonté fut institué l'an 1120. par saint Norbert, qui depuis fut promû à l'Archevêché de Magdebourg. Celui des Carmes ne commença que l'an 1181. comme nous le dirons dans l'autre siecle.

Les Ordres des Chartreux, de Grandmont & de Cîteaux, avoient été instituez dés le précédent, comme nous l'avons dit. Ils étoient tous

EGLISE du 11 siécle.

en grande veneration à cause de leur austerité ; & les deux premiers l'étoient encore par leur affreuse solitude. Aussi les mettoit-on l'un & l'autre au rang des Hermites ; Et de plus on consideroit celui de Grandmont par sa rigoureuse pauvreté. Les Freres Convers de ce dernier (on les nommoit *les Barbus*, parce qu'ils portoient la barbe grande) avoient du commencement le maniement des biens temporels ; Et par ce moyen ils vouloient avoir le gouvernement de l'Ordre, & réduire les Prêtres sous leur ferule ; mais à la fin ils perdirent leur cause.

Les Chartreux ont conservé jusqu'à cette heure leur clôture & leur discipline, parce qu'ils se sont toûjours éloignez des intrigues du monde, de la frequentation des femmes, & de l'ambition de parvenir aux Prélatures ; Trois écuëils qui ont toûjours été, & qui seront toûjours funestes aux Ordres Religieux.

Ces bons Peres avoient tant de respect pour le saint Sacrifice de la Messe, qu'ils ne la celebroient dans leurs Maisons que les Dimanches & les Fêtes ; neanmoins ils accordoient quelquefois la liberté de la dire tous les jours à ceux qui avoient cette dévotion. Il ne faut pas s'étonner de cette pratique, qui sembleroit étrange aujourd'hui ; puisque S. François par ses Lettres qu'on nomme son testament, ordonne à ses Freres qu'il ne se dise qu'une Messe par jour aux lieux où ils demeureront, selon la coûtume de l'Eglise Romaine. Alors elles ne faisoient pas encore une partie considerable de la subsistance des Convents, & des pauvres Prêtres.

Il y avoit cent ans que la Congregation de Clugni étoit en haute reputation : mais ses Moines s'étoient rendus un peu trop délicats, prenant

trop

trop de complaisance à être vêtus des plus fines étoffes, ne voulant avoir ni chaud ni froid, fuyant le travail & le grand air, & cherchant l'ombre & le repos. Ils amassoient du bien à toutes mains, tiroient à eux presque toutes les Cures pour en avoir les offrandes & les dixmes, & même obligeoient les Chapitres & les Evêques de leur donner des Prebendes dans leurs Eglises. Tellement que quand la reforme de Cîteaux parut, & qu'on vit ses nouveaux Religieux observant la Regle de saint Benoît à la lettre, sans en omettre un seul, travaillant de leurs mains, refusant d'accepter aucunes dixmes, & se comportant avec beaucoup de soûmission envers leurs Prélats; la vénération du peuple, & les devotions tournerent de côté-là. Ainsi ils acquirent de grandes richesses, tant par les donations qu'on faisoit, que par leur travail assidu, y ayant dans quelques-unes de leurs Maisons trois ou quatre cens Freres qui défrichoient la terre, dessechoient les marais, labouroient & plantoient, & avec cela vivoient dans une grande épargne & frugalité. A cause que du commencement ils étoient fort pauvres, le Pape Innocent voulut qu'ils fussent exempts de payer aucunes dixmes pour leurs terres; cette grace fut aussi accordée à quelques autres Abbayes, aux Ladreries, aux Chanoines Reguliers, & aux Chevaliers Templiers, & Hôpitaliers. Or comme leurs ménagemens & les donations des personnes pieuses, leur fournissoient des moyens de faire sans cesse de nouvelles acquisitions, les Prélats se plaignirent fort de cette avarice, qui leur ôtoit un bien qu'ils croyoient leur appartenir de droit divin. Les Moines de Clugny, qui en recevoient aussi un notable préjudice, parce qu'ils levoient les dixmes en plu-

EGLISE du 12 siécle.

EGLISE du 12 siécle.

sieurs endroits, en firent du bruit en tous les lieux où ils purent faire écouter leurs plaintes; tant qu'enfin au Concile de Latran, qui se tint l'an 1215. on restraignit ce privilége aux acquisitions déja faites.

Ce different joint à la jalousie de la puissance, contrepointa ces deux Congregations & les poussa à se décrier mutuellement. Toutes deux étoient fort puissantes, les Papes & les Rois prenoient leur conseil, leur donnoient avis de leurs bons & mauvais succés, se recommandoient à leurs prieres pour les entreprises importantes, & leur faisoient de riches donations afin d'être associez & participans aux merites de leurs Religieux. Celle de Clugny avoit acquis beaucoup d'éclat par les vertus de quatre ou cinq de ses premiers Abbez, mais elle en perdit un peu par la délicatesse de ses Moines, & par les déréglemens de l'Abbé Ponce, qui dissipa une partie des biens de cette riche Maison. Au contraire Cîteaux s'accrut si fort en credit par la réputation de son saint Bernard, que ses Moines devinrent les Agens ou les organes de toutes les grandes affaires de ce tems-là.

Je dirai ici (& peut être que je l'ai dit ailleurs) que la destination des parens faisoit le Moine, aussi bien que son propre choix. Le pere pouvoit donner ses enfans à la Religion sans y appeller la mere, & même malgré elle. Il avoit ce droit sur eux jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge de dix ans; aprés on étendit ce terme jusques à l'âge de treize ans, comme le dit Yves de Chartres; puis jusques à quatorze, comme on le voit dans Gratian. Quand le pere avoit destiné un enfant au Monachat, il l'offroit à Dieu dans l'Eglise du Monastere, envelopé tout entier, ou le bras seulement, dans la nappe de l'Autel, & par cette tradition,

tion, il l'y attachoit si fort, qu'il ne s'en pouvoit dédire. Mais Clement III. & Calixte III. changerent ce droit trop dénaturé, & prononcerent que les enfans ne devoient point être dévoüez à la vie Monastique, s'ils ne s'y obligeoient eux-mêmes par leur propre choix, lors qu'ils auroient atteint l'âge d'adolescence. EGLISE du 12 siécle.

La dignité des Cardinaux étoit en grand éclat, leur College fort nombreux ; & leur vertu, ou leur naissance trés-éminente. La France avoit pour le moins autant de part à cet avantage, que l'Italie. André Duchesne qui a trés-exactement écrit leurs vies, en a marqué dans ce douziéme siecle plus de cinquante François ; dont la plus grande partie avoient été élevez dans les Monasteres, particulierement de la Congregation de Clugny, & de l'Ordre de Cîteaux. Ces derniers étoient presque tous intimes amis ou disciples de Saint Bernard. Galon disciple d'Yves de Chartres, ensuite Evêque de Beauvais, puis de Paris, Guy frere d'Etienne Comte de Bourgogne, Archevêque de Vienne, & aprés souverain Pontife sous le nom de Caliste II. Ponce de Melgueil Abbé de Clugny, Etienne fils de Thierry Comte de Montbeliard, Guillaume de Champagne successivement Archevêque de Sens & de Rheims, oncle maternel du Roy Philippe Auguste, & tout-puissant dans le gouvernement du Royaume Raoul de Nesle, Henry de Suilly & Albert frere du Duc de Brabant, furent tous de sang illustre, & avec cela de rare vertu. J'en excepte Ponce qui se signala par les desordres de sa vie ; si scandaleux depuis qu'il fut rentré par force dans cette Abbaye à laquelle il avoit renoncé, qu'étant allé à Rome sur la citation du Pape, il fut confiné dans une prison perpetuelle, où il mourut un mois aprés Et Cardinaux.

EGLISE au 12. siecle. neanmoins un certain Martyrologe cité par Du-
chesne le nomme Saint.

La fin d'Albert fut aussi tragique, mais la cause en étant belle, sa memoire en est plus glorieuse. Il avoit été élû Evêque de Liege par les poursuites de Henry Duc de Brabant son frere; l'Empereur Henry VI. qui les haïssoit tous deux, refusa de donner son consentement à cette élection; le Pape cependant la confirma, & Albert se vint faire sacrer à Rheims, qui alors étoit la Metropole de Liege. L'Empereur prit cela pour un mépris outrageux, & dépêcha quelques Cavaliers Allemands aprés lui pour s'en venger. Ces assassins s'étant adroitement insinuez dans la familiarité de l'Evêque, qui pour lors séjournoit à Rheims, n'osant pas retourner à Liege, trouverent moyen de l'attirer un jour à la promenade hors de la Ville, & le tuerent de dix-neuf coups, puis se sauverent à Verdun, & delà en Allemagne vers l'Empereur. Quatre cens vingt ans aprés, sçavoir l'an 1612. l'Archiduc Albert d'Austriche, & son épouse l'Infante Claire Eugenie, obtinrent permission du Roy Trés-Chrêtien Loüis XIII. d'enlever ce Corps saint de l'Eglise Cathedrale de Rheims, où il étoit demeuré en dépôt jusqu'à ce jour-là, & le firent porter en grande pompe à Bruxelles. Paul V. acheva de combler sa gloire en le canonisant comme Martyr pour la liberté de l'Eglise qui est l'Epouse de JESUS-CHRIST.

Je remarque huit ou dix autres Cardinaux qui n'avoient aucune noblesse que celle que donne la vertu; comme un Robert de Paris, qui avec quelques autres pressa tant le Pape Paschal, qu'il lui fit rompre le traité par lequel il avoit concedé les investitures à l'Empereur Henry V. Foulcher de Chartres,

Matthieu

Matthieu de Rheims, & Alberic de Beauvais, desquels le premier avoit été Secretaire de Godefroi de Boüillon dans l'expedition de la Terre-Sainte; le second, Prieur de S. Martin des Champs; & le troisiéme, Religieux à Clugny & Abbé de Vezelay; De plus Etienne de Châlons, Bernard de Rennes (ces deux avoient aussi été Moines) Rolland d'Avranches, & Matthieu d'Angers; tous lesquels portoient le nom de leurs villes natales, selon la coûtume des gens de lettres qui étoient issus de bas lieu. EGLISE du 11. siecle.

Il y en eut plusieurs autres dont les parens nous sont tout-à-fait inconnus, comme un Yves Chanoine de S. Victor élevé par sa doctrine à la pourpre sacrée, & un Martin qui sortit de l'Abbaye de Cîteaux, & fut Evêque d'Ostie, Prélat d'une continence & d'une frugalité vrayement Apostolique. On raconta de lui qu'ayant été envoyé Legat en Dannemarc pour la conversion des Infidelles, il en revint si pauvre qu'il s'en retourna à pied jusqu'à Florence; En cela beaucoup plus semblable aux humbles Apôtres de JESUS-CHRIST, que les autres Legats de ce tems-là; qui venant fort gueux dans les Provinces où le Pape les envoyoit, en sortoient aprés avoir de riches dépoüilles, comme d'un païs de conquête, & s'en retournoient à Rome avec un équipage de Rois. L'Evêque de Florence voyant ce bon homme à pied, lui fit present d'un cheval, non point par generosité; mais dans la vûë de l'obliger à le servir dans un procez qu'il avoit en Cour de Rome prét à vuider : mais quand on vint à le juger, & que ce fut à ce bon homme à dire son avis, il adressa sa parole à l'Evêque & lui dit tout franchement, qu'il n'avoit pas prévû qu'il dût être son Juge, qu'ainsi il le prioit d'aller en son écurie reprendre son cheval, afin que son suffrage fût libre.

EGLISE du 12. siecle.

La France ne manqua pas aussi d'Evêques, à qui la doctrine, le merite, le zele & la pieté ont acquis le titre de grands & de saints. Sans remettre en compte ce Galon, ce Guy de Bourgogne, ce Guillaume de Champagne, cet Albert de Brabant que nous venons de voir parmi les Cardinaux : elle eut entr'autres sept grands Archevêques, sçavoir Hildebert de Tours ; Pierre de Bourges, il étoit de la Maison de la Châtre, Odard de Cambray, Arnoul-Amaury de Narbonne, Henry de Rheims, Rotrou de Roüen, & Hugues de Vienne. Arnoul avoit eté Abbé de Clervaux, & fut le premier Inquisiteur de la Foi pour déraciner l'heresie des Albigeois. Rotrou étoit fils du Comte de Varvic, proche parent du Roy d'Angleterre, & Henry l'étoit du Roy Loüis le Gros : mais tous deux plus éminens par leur humilité chrétienne, que par leur haute naissance. Hugues souffrit d'être chassé de son siege par l'Empereur Federic I. plûtôt que de renoncer Alexandre III. qu'il croyoit le vrai & legitime Pape

Je n'aurois jamais fait de raporter tous les Evêques de ce tems-là qui meritent place dans l'immortalité. Mais peut-on oublier Yves & Jean de Salisbery qui gouvernerent l'Eglise de Chartres, le premier au commencement du siecle, & le dernier sur la fin : Godefroy d'Amiens dont nous parlerons ci-aprés ; Pierre de Poitiers, lequel résista courageusement à Guillaume VIII. Duc d'Aquitaine qui le vouloit forcer à l'absoudre de l'excommunication dont il étoit lié : Gilbert Porée qui tint le même Siege que Pierre, mais vingt-cinq ans aprés ; Arnoul Evêque de Lisieux ; Robert de Beauvais, il étoit fils de Hugues Duc de Bourgogne : Jean surnommé de

la

la Grille qui transporta l'Evêché de Quidalet au lieu qu'on nomme maintenant saint Malo; Simon de Noyon, & Guerin de Senlis. Du tems de Simon, tandis qu'il étoit au voyage de Jerusalem avec le Roy Loüis VII. (c'étoit l'an 1146.) l'Eglise de Tournay fut démembrée de celle de Noyon à laquelle elle avoit été jointe du tems de saint Medard, & eut pour premier Evêque Anselme qui étoit Abbé de saint Vincent de Laon. Guerin de Senlis fut tout-puissant sous le régne de Philippe II. & de Loüis VIII. Garde des sceaux sous le premier; Chancelier sous le second. EGLISE du 12 siecle.

Je finiray par quatre Evêques de Paris, dont la memoire doit être fort chere à cette grande Ville, & à toute l'Eglise Gallicane, Etienne de Garlande, Pierre Lombard, Maurice, & Odon. Ces deux derniers portoient le surnom de Sully: Maurice, parce qu'il en étoit natif, mais de trés-pauvres parens, Odon, parce qu'il étoit de cette illustre Maison issuë des Comtes de Champagne Etienne avoit été Chancelier de France sous Loüis VI. Pierre Lombard fut surnommé *le Maître des Sentences*, à cause de ce livre si connu de toute la Chrétienté, & qui a été le fondement de la Theologie Scholastique. Maurice avoit l'ame noble, liberale & magnanime: Il fonda les Abbayes de Herivaux & de Hermieres, comme aussi deux Monasteres de filles, Gif & Hierres, & jetta les fondemens de l'Eglise Nôtre-Dame de Paris, l'un des plus grands bâtimens qui se voyent en France. Odon son successeur l'acheva; & fonda un Monastere de filles de l'Ordre de Cîteaux au Port-Royal, étant aidé en cette œuvre pieuse par la liberalité de Mathilde fille de Guillaume de Garlande.

EGLISE du 12. siecle.

Il travailla encore à arracher une ancienne, mais ridicule coûtume, qui s'étoit soufferte dans l'Eglise de Paris, & en plusieurs autres du Royaume. C'étoit LA FESTE DES FOUX; en quelques endroits on l'apelloit LA FESTE DES INNOCENS. Elle se faisoit à Paris, principalement le jour de la Circoncision : les Prêtres & les Clercs alloient en masque à l'Eglise, & y commettoient mille insolences ; au sortir de là ils se promenoient dans des chariots par les ruës; & montoient sur des theatres chantant toutes les chansons les plus vilaines, & faisant toutes les postures & toutes les bouffonneries les plus effrontées dont les bâteleurs ayent accoûtumé de divertir la sotte populace. Odon s'efforça d'ôter cette détestable mommerie, ayant à cet effet obtenu un mandement d'un Légat du S. Siege, qui venoit visiter son Eglise : mais il faut bien croire que son intention n'eût pas son entier effet, & que cette folie dura encore plus de deux cens cinquante ans ; puisque nous trouvons que l'an 1444. la Faculté de Theologie à la requête des Evêques, écrivit une Lettre à tous les Prelats & Chapitres, pour la condamner & l'abolir, & que le Concile de Sens qui se tint l'an 1460. en parle encore comme d'un abus qu'il faloit retrancher.

Fête des Foux ou des Innocens.

Tous ces Evêques travaillerent puissamment à édifier & à instruire les fidelles par leurs œuvres, & par leur doctrine : la plûpart ont laissé des écrits, dont quelques-uns ont été mis au jour, les autres sont encore cachez dans les Bibliotheques. Et certes comme ce siecle ne fut pas ingrat au merite, la liberté des élections fournissant dequoi le récompenser, il se trouva plus de beaux esprits qu'on n'en avoit vû de long-tems, qui cultiverent les sciences assez

heureuse-

heureusement, & attirerent à Paris un nombre incroyable d'Etudians en Philosophie, & en Theologie. EGLISE du 12 siecle.

Il y avoit eu de tout tems bon nombre d'Ecoles dans la France ; Charlemagne, Loüis le Debonnaire & Charles le Chauve en avoient institué plusieurs : Le premier entr'autres celle de Tours dont Alcuin étoit l'Intendant, une autre encore dans son Palais Royal, & selon la probabilité, une troisiéme à Paris. La plûpart des Evêchez & des célébres Abbayes en avoient aussi. Leur lustre fut extrémement diminué par la confusion que causerent les guerres civiles pendant les cinq ou six derniers Rois de la seconde race. Sous la troisiéme elles commencerent à refleurir, & il s'en établit quantité d'autres. On les peut voir dans le livre que le trés-sçavant Docteur Jean De Launoy en a donné au public.

Celle de Paris les a toutes offusquées, ayant recüeilli dans son sein tous les arts & toutes les sciences pour les distribuer au reste de la Chrêtienté. Il y a aparence qu'elle commença par celle de l'Evêché véritablement peu célébre, & où je croi qu'on n'enseignoit que la Grammaire & quelques principes de Theologie. Guillaume de Champeaux, puis ce fameux Pierre Abailard, tous deux étant encore seculiers, enseignerent la Philosophie à Paris ; Aprés ils y lurent les saintes Ecritures avec une ardente émulation, & pour ainsi dire, avec un flux & reflux d'auditeurs, favorable tantôt à l'un tantôt à l'autre. Tous deux avoient fait leurs études dans l'Ecole de Laon trés-célébre durant l'onziéme siécle, & dans les commencemens du douziéme. Champeaux s'étant fait Chanoine Regulier à saint Victor, il s'y établit un fameux Auditoire. Le concours des Eco-

EGLI-SE du 12 siécle. liers y fut encore plus grand sous ses successeurs, Hugues, & Richard qu'on a tous deux surnommez de saint Victor, à cause qu'ils en étoient Chanoines. Le premier étoit Parisien, & l'autre Irlandois.

Il y avoit donc trois Ecoles pour le moins à Paris, celle de Nôtre-Dame, celle de saint Victor, & celle de sainte Geneviéve du Mont. Pour cette derniere il y avoit eu de celebres Professeurs dés l'an mille. Elle fut r'ouverte quelque cet trente ans aprés par Abailard. Je ne sçai pas qui lui succeda.

Dans toutes les trois on n'enseignoit d'abord que la Grammaire, la Rhetorique, la Dialectique, & la Philosophie, mais dans peu de tems, il en établit encore d'autres, où l'on enseigna aussi le Droit-Civil, le Droit-Canon & la Medecine, & il y afflua de divers endroits, ou s'y forma de trés-sçavans personnages. Enfin de toutes ces differentes Ecoles; il se fit un Corps, qui peu à peu prit une forme certaine & durable, lorsque Loüis VII. & à son exemple Philippe Auguste l'eurent pris sous leur protection, & qu'eux & les Papes eurent donné de fort beaux privileges aux Maîtres & aux Ecoliers, comme l'a écrit fort exactement Cesar Egasse du Boulay qui a été Professeur en Eloquence au College Royal de Navarre, & Recteur de cette trés-illustre Université.

Les belles Lettres firent aussi quelques efforts pour se déterrer, qui ne furent pas tout-à-fait inutiles. On le voit par les écrits de Hildebert de Lavardin Evêque du Mans puis Archevêque de Tours; d'Arnoul Evêque de Lisieux, de Gefroy Abbé de Vendôme, de Pierre de Blois, Archidiacre de Bathe en Angleterre, de Jean de Salis-

bery,

bery, d'Etienne de Tournay premierement Abbé de sainte Geneviéve, & d'Yves de Chartres, sçavant Collecteur, & vigoureux défenseur des saints Canons. Nous avons les Epîtres de tous ces sept, d'où l'on peut tirer beaucoup de choses remarquables pour l'histoire de leur tems. Pierre Comestor ou le Mangeur, Doyen de l'Eglise de Troyes, & aprés Moine de S. Victor, compila l'Histoire Ecclesiastique, aussi en fut il apellé *le Maitre*; Et Elinand natif de Beauvais, Moine de Froidmond, fit l'histoire universelle jusqu'en l'an 1212. en quarante-huit livres, dont la plus grande partie est perduë. EGLISE du 12. siecle.

Nous avons de ce siecle-là quelques versificateurs Latins, qui ne sont pas à mépriser. Trois entr'autres, Galterus, Guillaume le Breton, & Leonius. Le premier composa un poëme des beaux faits d'Alexandre, qu'il apella l'Alexandreïde; Le Breton à son exemple fit la Philippide, contenant l'histoire du Roi Philippe Auguste; Et Leonius fut connu par plusieurs pieces qui ne sont pas veritablement de longue haleine, mais pleines d'esprit & de gentillesse. Il étoit Chanoine de saint Victor.

Pour la Philosophie & la Theologie, nous avons Rousselin, Abailard & Gilbert Porée Evêque de Poitiers, qui s'égarerent pour n'avoir pas voulu suivre le grand chemin, mais se laisserent ramener; Hugues & Richard surnommez de S. Victor; Pierre Abbé de Clugny, dit le Venerable, Pierre le Chantre, & Pierre Lombard. Celui-ci fit un corps de Theologie de passages tirez des Saints Peres, qui a depuis été le canevas sur lequel tous les Scholastiques ont bâti leurs écrits. Il fut Evêque de Paris; Maurice qui lui avoit succedé en

EGLISE du 12. siecl. en la Charge d'Ecolâtre, lui succeda en l'Evêché.

Je ne cotteray point tous ceux de ce douziéme siecle, que l'Eglise mit au nombre des Saints; mais je nommerai seulement les deux Bernards, l'un premier Abbé de Tiron de l'Ordre de S. Benoît, & l'autre Abbé de Clervaux. Quant à ce dernier, la beauté & les lumieres de son esprit, son zele & sa pieté, sa conduite & sa capacité pour les grandes affaires, le firent briller avec plus d'éclat qu'aucun autre de son tems. J'ajoûterai trois Instituteurs d'Ordres Religieux; Robert Abbé de Moléme, de celui de Cîteaux; Etienne de celui de Grandmont; & Norbert de celui de Prémontré: cinq Evêques, Anselme Archevêque de Cantorbery, que je mets au rang des François, quoi qu'il fût natif du Val d'Aoste, parce qu'il étudia en France, & fut Abbé du Bec; Pierre Abbé de la Celle, puis Evêque de Troyes; Un autre Pierre Evêque de Poitiers; Albert de Brabant, Evêque de Liege, & Godefroy Evêque d'Amiens. Nous avons déja parlé de ces trois derniers.

On raconte de Godefroi une action que nôtre tems admireroit plûtôt qu'il ne la voudroit imiter. C'étoit la mode d'alors, que ceux qui faisoient les beaux & les galans, portoient les cheveux longs, frisez & tressez: un jour ce courageux Prelat refusa d'admettre à la sainte table tous ceux qui s'y presenterent ajustez de la sorte. Ce refus les étonna, & leur causa tant de confusion, qu'ils se les couperent eux-mêmes tout sur l'heure, aimant mieux perdre ce vain ornement de leur tête, que la consolation de manger le sacré pain des Anges. Quand il les vit dans une si bonne disposition, il reçût en hommes & en Chrétiens

ceux

ceux qu'il avoit repoussez comme des femmes dissoluës. EGLISE du 12. siécle.

Vers l'an 1180. le peuple reveroit pour Sainte une certaine fille nommée Elpide, ou Alpaide, demeurant au village de Cudot, diocese de Sens, laquelle, depuis dix ans entiers ne pouvoit rien avaler que la sainte hostie ; & quoique simple villageoise, avoit de grandes lumieres des choses naturelles & des choses divines. Cette debilité lui étoit demeurée d'une fâcheuse maladie qui lui avoit mis tout le corps en pus & en boüe extrémement infecte. Je ne sçai pas combien elle vécut aprés l'an 1180 mais on voit encore dans l'Eglise Paroissiale de ce lieu-là son tombeau de pierre, & son effigie qui est dessus, couronnée de fleurs. Ceux du païs assurent que Dieu a aprouvé par quantité de miracles la dévotion que le peuple a pour elle.

ISABEL,

I. FEMME DE

PHILIPPE AUGUSTE.

Charles I. Duc de Lorraine fils de Loüis d'Outre-mer eut, à ce que l'on prétend, de sa premiere femme trois enfans, Othon qui lui succeda au Duché, & deux filles, Ermengarde & Gerberge. La premiere fut mariée à Albert Comte de Namur, dont provint Albert II. qui eut pour fils & successeur Godefroy. Ce Godefroy épousa une Comtesse de Luxembourg, de laquelle

le il eut Henry surnommé l'Aveugle, & deux filles, dont l'une apellée Elis fut mariée à Baudoüin III. Comte de Hainaut, duquel mariage sortit Baudoüin IV. aussi Comte de Hainaut, qui épousa Marguerite de Flandres sœur de Philippe d'Alsace, & en eut Baudoüin V. qui fut Comte de Flandres & Empereur de Constantinople, & une fille nommée Isabel, mariée à Philippe Auguste. Elle étoit, comme vous voyez, issuë du sang Carlovingien, mais de bien loin, & par les femmes doublement; néanmoins les Auteurs du tems publient hautement cela, tant les François selon l'inconstance des hommes honoroien une Race qu'ils avoient ruinée. Loüis le Jeune voulut donner cette alliance à son fils, parce qu'il voyoit que le Hennuyer s'en alloit bien-tôt être heritier de Flandres, & que les Seigneurs de Montmorency & de Coucy trés-puissans en son Royaume, & plus encore dans son esprit, lui persuadoient de le faire, dautant qu'ils étoient alliez de cette Maison. En faveur de ce mariage l'Artois fut donné à Philippe, & les nôces furent faites à Papaume l'an 1180 le Lundy d'aprés le Dimanche de la *Quasimodo*, mais elles ne furent pas consommées: car ils n'avoient tous deux que douze ans. Son Epoux l'emmena à quelques jours de là à Paris, & par la permission de son pere le jour de l'Ascension il se fit derechef couronner, afin qu'elle le fût avec lui dans l'Eglise de Saint Denis, par les mains de Guy Archevéque de Sens, qui auparavant protesta ne prétendre aucune jurisdiction sur l'Eglise de S Denis, bien qu'elle fût dans le détroit de sa Metropolitaine. Si vous demandez pourquoy ce Couronnement ne se fit pas à Rheims, c'est parce que les Reims

nes ne sont pas sacrées de l'huile de la sainte Ampoulle, ni pour succeder, mais par honneur & par cérémonie seulement; & qu'aussi Guillaume Cardinal & Oncle du jeune Roy Archevéque de Rheims n'aprouvoit pas ce mariage parce que la Maison de Champagne, dont il étoit, laquelle avoit été fort considerée sous Loüis le Jeune, craignoit de perdre son avantage sous Philippe par le moyen de cette alliance. En effet dès-lors ils virent leur crédit diminué, & Loüis en mourant ne leur laissa pas la Régence du Prince pupille, mais à Philippe Comte de Flandres Oncle de la jeune Reine. Ainsi l'ambition de ces deux Maisons agita diversement le Royaume. Premierement le Flamand oprima les Champenois, puis il se ligua avec eux, quand il vit que le Seigneur de Coucy possedoit la faveur du jeune Roy; en troisiéme lieu il se déclara de rechef contr'eux, & comme il étoit habile homme, il eut le gouvernement des affaires durant quelque tems; à quoy le secours de sa Niéce ne luy étoit pas inutile; car par les instructions qu'il lui donnoit, elle entretenoit le jeune Roy son Epoux en défiance contre les Champenois. Ce Prince étoit bien diversement balancé par deux affections oposées de sa mere & de sa femme: celle de sa mere comme la plus naturelle le gagna enfin, & les considerations d'Etat lui étant entrées dans l'esprit avec l'âge, il ne voulut plus être traité comme mineur par le Comte de Flandres. De plus ne se contentant pas d'avoir secoüé le joug, il lui redemanda le païs de Vermandois, que le Comte prétendoit lui avoir été donné par Loüis le Jeune, & fit conclure par un Parlement tenu à Com-

pie-

piegne, que s'il ne le rendoit, nonobstant ses raisons, la guerre lui seroit déclarée. La discorde & la haine croissant de cette sorte entre le Neveu & l'Oncle, l'amitié cessa entre les deux Epoux, soit que la Reine lui representât avec trop d'importunité le droit de son Oncle, soit que les Champenois lui joüassent ce mauvais tour. De quelque façon que cela vint, Isabel fut traitée de rudes paroles & de mépris ensuite; enfin ses actions furent éclairées de prés; & comme elle ne se pouvoit taire, quelque discours qu'elle fit ayant augmenté le soupçon & la colere du Roy, elle fut chassée tout à fait de la Cour; ce qui arriva quelque trois ans aprés le mariage. Mais cette Princesse sçachant bien que qui quitte la partie la perd, n'eut garde de se retirer aux Païs-bas, ni de s'éloigner de la Cour de plus d'une journée : elle s'en alla à Senlis, d'où elle pouvoit agir & entretenir facilement ses creatures & ses amis, pour trouver l'occasion de rentrer en grace. Toutefois elle dissimuloit plus sagement que son âge ne permettoit & ses ressentimens & ses esperances; & déja comme toute détachée du monde elle ne parloit des affaires de la Cour qu'à ceux qu'elle connoissoit fideles & secrets, & ne voyoit aucune compagnie que de personnes dévotes & pieuses, passant presque toute la journée dans les Eglises & dans l'Oratoire. C'étoit pour ne point donner d'ombrage à ses ennemis, lesquels toutefois ne laisserent pas d'en prendre; & poussans jusqu'au bout la haine du Roy qui étant jeune retenoit facilement leurs impressions, ils le firent enfin résoudre de la repudier, lui remontrant qu'il n'auroit jamais la paix dans sa mai-

son

son avec une femme qui s'opiniâtroit à défendre le parti de son ennemi. Le divorce n'étoit pas difficile à faire, parce qu'à mon avis, les deux parties n'ayant encore que quinze ans elles ne s'étoient point aprochées. Le Roy ayant recherché des causes il s'en trouva quelques-unes sur la parenté, non pas si éloignée que selon le desir de ses Oncles de Champagne dans la rigueur du droit, comme on le pratiquoit alors, elle ne fût capable de dissoudre un mariage. Un Synode d'Evêques assemblez pour cét effet le jugea de la sorte, & le seul Henry Evêque de Senlis s'y oposa. La Princesse sans s'inquieter beaucoup, ni remplir le Ciel & la terre de plaintes, en donna avis à son pere, lequel ne voyant point de remede plus propre à ce mal que la douceur, au lieu de suivre la passion du Comte de Flandres son beau-frere, qui avoit pris les armes contre le Roy, s'en vint en France avec peu d'équipage pour consoler sa fille, & pour songer aux moyens de la rétablir. Le Conseil n'avoit pas aprouvé de la laisser dans Senlis à cause que le Flamand vint jusques aux environs avec son armée, & pour cette raison on l'avoit envoyée à Pontoise. Ce fut là que son pere la vit, & lui donna un bon conseil de renoncer entierement aux interêts de son Oncle, pour s'attacher à ceux de son mari. La nécéssité lui ayant apris ce qui lui étoit le plus salutaire, elle le crût, elle récrivit au Roy son mari, & pria l'Evêque de Senlis & quelques saints Personnages de lui protester de sa part, qu'elle n'auroit jamais d'autre volonté ni d'autre affection que pour sa personne. Son pere alla aussi le trouver, & lui fit les mêmes protesta-

testations pour sa fille ; il negocia si bien, qu'enfin elle fut rapellée, mais elle ne fut toutefois bien rassurée ; qu'aprés l'accord du Comte de Flandres fait en l'an 1184. ou 85. Ensuite de cela cette Reine se gouverna tout d'une autre façon qu'elle n'avoit accoûtumé ; car connoissant qu'il lui étoit impossible de choquer la Maison de Champagne sans se ruïner, elle fit en sorte d'en gagner l'amitié, faisant adroitement valoir son autorité par la puissance de ses ennemis, par la faveur desquels elle éloigna de la Cour les Coucy & Montmorency, qu'elle haïssoit d'une haine secrette. Mais afin que cette bonne intelligence ne vint à se rompre, elle moyenna une alliance entre leurs deux Maisons, de Baudoüin de Hainaut avec Marie fille de Henry Comte de Champagne. Il y en avoit déja eu une autre commencée entre ces deux familles, le jeune Comte de Champagne ayant du vivant de Henry le Large son pere fiancé Yoland fille du Hennuyer ; mais il avoit rompu sa promesse pour épouser Hermenecte fille du Comte de Namur, ce qui donna occasion au Hennuyer de faire une guerre. Cette nouvelle alliance la termina & mit nôtre Isabel en repos. Il ne lui manquoit que des enfans pour être heureuse. Etant âgée de dix-huit ou vingt ans, le cinquiéme de Septembre de l'an 1187. elle mit au monde Loüis qui régna aprés son pere, dont le peuple de Paris où il fut né, fit une réjoüissance continuelle huit jours durant, faisant des feux de joye, & tenant la nuit des torches & des flambeaux allumez aux fenêtres de toutes les maisons. Le Roy en dépêcha des Couriers aux autres Villes & à tous ses Alliez, cherit son Epouse avec plus de tendresse, qu'auparavant, & se lia avec elle d'une affection qui ne crai-

gnoit plus les traits de l'envie ni de la jalou-
Deux ans se passerent en ces douçeurs, jus-
tant que la Reine étant grosse derechef, per-
la vie en la donnant à deux Jumeaux, lesquels, Sa mort, l'an 1190.
me n'étant venus au monde que pour saluer
miere, en sortirent deux ou trois jours aprés
mere. Le Roy qui étoit pour lors occupé à la
rre contre l'Anglois en ayant reçû la nouvelle,
andonna tellement à la douleur, que sans le
urs & les soins des Seigneurs François il eut
i abandonné toutes ses affaires. En son absence
rice Evêque de Paris (celui dont la sepulture
Nôtre-Dame, & qui combatit fortement une
aine hérésie qui nioit la Résurrection) eut soin
s obseques, & la fit enterrer honorablement
cette Eglise Cathedrale. Elle n'avoit qu'en-
n vingt-deux ans, Meïer dit seulement vingt,
d elle mourut : quelques-uns l'ont apellée
te à cause de sa grande dévotion, & de la
ence qu'elle témoigna quand elle fut éloignée.
reste je vous avertis qu'un de nos Historiens
curieux, & qui vous trompera souvent si vous
royez, s'est trompé, en ce qu'il a crû qu'aprés
ort d'Isabel Philippe épousa Alix fille du Roy
Hongrie.

ISEM-

ISEMBERGE,

II. FEMME DE PHILIPPE AUGUSTE.

* Ildeburge aussi.

ISEMBERGE, * ou Isembourg, que quelques-uns nomment Engelberge, étoit fille de Valdemar le grand, Roy de Dannemarc, née environ l'an mil cent soixante & seize Elle fut accordée à l'Empereur Federic premier pour son fils, n'étant encore âgée que de huit à neuf ans. Mais Canut fils & successeur de Valdemar ayant reconnu que la prétention de l'Empereur étoit d'avoir avec sa sœur quelque droit de lui disputer son Royaume, il rompit cét accord, si bien que l'Infante demeura sans parti jusqu'à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans Philippe Auguste, qui étoit alors de retour de la Terre-sainte, n'ayant encore que vingt-cinq ans, & veuf depuis trois ans de sa premiere femme, dont il n'avoit qu'un enfant, ayant jetté les yeux par tout, ne trouva point d'épouse en Europe plus sortable à sa condition. Ce Roy dépécha donc pour la demander l'Evéque de Noyon, avec une solemnelle Ambassade vers le Roy Canut, lequel tenant cela à grand honneur, lui mit l'Infante entre les mains. L'Evéque la conduisit jusqu'à Arras, où le Roy se trouva avec les Prelats & les Princes du Royaume, l'y reçût & fiança, puis la menant à Amiens il l'épousa deux jours avant l'Assomption, & la fit couronner le lendemain. Mais le jour même des épousailles, bien qu'il l'eût si ardemment souhaitée, il conçût une si grande aver-

aversion contr'elle, qu'il ne pût jamais se résoudre de la toucher. Je voudrois bien sçavoir quelque raison d'une haine si prompte, est-ce qu'il y a des personnes naturellement oposées l'une à l'autre, de sorte que même sans se connoître elles ne peuvent se souffrir l'un l'autre ? Ou bien si par quelques charmes de Magie ou naturelle ou diabolique, on peut lier l'affection, & même la puissance d'engendrer en une personne, & blesser son imagination d'une certaine horreur pour l'objet qu'il devroit aimer. C'est néanmoins ce que l'on dit être arrivé à Philippe. Les Philosophes agiteront ces questions, mais je sçai bien qu'ils ne les décideront pas, & ne satisferont point sur ce sujet ni vous ni eux. Pour moi sans m'engager dans une si profonde speculation, je croirois plûtôt que cette Princesse étant instruite d'une façon étrangete & barbare, & n'ayant ni le langage François, ni cette grace naturelle à nos Dames, ne fut pas agréable aux yeux de Philippe, & qu'il ne la voulut plus regarder depuis qu'elle lui eut déplû. La Cour qui suit les mouvemens de son Roy, ne fit pareillement aucune estime de cette Princesse, laquelle ne trouvant que des mépris par tout, avoit besoin d'une patience extraordinaire. Jugez quelle contenance elle pût tenir trois ans durant que le Roy ne la regardoit point, & ne lui faisoit fournir qu'un mediocre entretien pour sa Maison. Mais comme il falloit qu'il se mariât pour des considerations d'Etat, il résolut de se dégager d'avec Issemberge, & consulta plusieurs Canonistes pour chercher quelque sujet de la repudier. Ces Docteurs ayant long-tems & péniblement cherché, trouverent quelque petite parenté entre les deux parties, & bien qu'elle ne fut pas au degré défendu, Philippe fit assembler les Evêques, lesquels élargissant

gissant leur conscience pour rétrecir le droit, lui donnerent une sentence de divorce l'an 1192.* avec permission de se pourvoir où il lui plairoit. En faveur de cette sentence, il contracta aussi tôt un autre mariage avec Marie, ou si vous voulez Agnés fille du Duc de Meranie.

Il l'avoit répudiée trois ans auparavant.

Isemberge ainsi abandonnée fut conseillée par quelques-uns de sa suite, comme je croy Danois, de s'en retourner en Dannemarc, où elle ne manqueroit pas d'avoir bien-tôt pour parti quelque autre grand Prince Alleman, & que puisque Philippe la méprisoit, elle en devoit faire de même. Dans l'affliction où elle se voyoit, elle étoit résoluë de suivre ce conseil, & elle aprochoit déja des frontieres de France, quand un meilleur sentiment luy fit voir, qu'elle se condamneroit elle-même par cet éloignement préjudiciable à son honneur. Ainsi reprenant courage & retournant sur ses pas, elle s'enferma dans un Convent, d'où elle fit sçavoir sa disgrace à son frere. Il fut indigné au dernier point de cet affront, par lequel on ôtoit à sa sœur la qualité de femme : & l'Anglois prenant cette occasion de nuire à Philippe, il l'animoit encore davantage. Il en fit donc ses plaintes au Pape Calestin, lequel envoya aussi-tôt deux Cardinaux avec pleine puissance d'y remedier, & de contraindre le Roy par toutes voyes justes & raisonnables d'obéïr aux saints Canons de l'Eglise. Le Roy à moins que d'user d'une violence peu conforme au Christianisme, ne pouvoit pas empêcher que les Prelats ne s'assemblassent pour porter jugement de sa cause, mais il empêcha neanmoins qu'ils décernassent aucune chose contre lui. Car dans le Concile qui fut tenu à Paris, où presiderent ces Legats, il se trouva grand nombre de Docteurs qui plaiderent sa cause, mais pas un qui parlât

le pour la Princesse, parce que tous les Prelats craignoient la colere du Roy, qu'ils connoissoient attaché à ses sentimens; de sorte que la chose demeura pour cette fois indécise. Innocent troisiéme qui succeda à Celestin, averti de la timidité ou du respect du Clergé de France, & pressé par le Danois de lui rendre Justice, écrivit au Cardinal de sainte Sabine son Legat en ce Royaume, de pourvoir au scandale que ce divorce avoit fait. Le Legat assembla le Concile de l'Eglise Gallicane à Lyon, & fit citer Philippe, lequel s'imaginant bien qu'il seroit condamné y envoya ses Agens, pour en apeller de tout ce qui seroit dit, & jugé à son préjudice pardevant le saint Siége & le Consistoire de Rome, ou au prochain Concile général. Il s'avisa de cette apellation pour pousser le tems, ou parce qu'il aimoit mieux être jugé par le saint Pere que par ses propres Sujets. Néanmoins ce subterfuge ne lui servit de rien, le Legat passa outre, il excommunia sa Cour, son Royaume & ses Sujets, mais non pas sa personne, & mit toutes ses terres en interdit. Cette sentence foudroyée l'an 1199. dés le mois de Décembre, ne fut publiée que vingt jours aprés la fête de Noël, afin que le Roy eût le tems de se resoudre à un meilleur avis. Mais tant s'en faut qu'il reconnût sa faute pour cela, que se portant à une fureur extrême, il fit saisir les terres & les benefices de tous les Prelats qui avoient assisté à cette censure, ou qui en quelque façon avoient averti ou favorisé le Legat. Il s'en prit encore aux Chanoines & aux Curez, & les chassa de leurs Eglises, puis sa fureur débordée par ces violens efforts, se porta indifferemment sur toutes sortes de personnes & d'état. Il priva plusieurs de ses

Officiers de leurs apointemens, il prit la troisiéme partie du bien de la Noblesse, & fit sur les villes & sur la campagne des exactions violentes, que les François suporterent, s'il faut ainsi dire, par miracle. Isemberge qui étoit sortie du Monastere pour solliciter sa cause, éprouva pareillement son indignation: il la fit enlever & resserrer dans le Château d'Etampes, & lui ôta tout son train. Cette prison n'étoit point ennuyeuse à celle qui s'étoit accoûtumée à vivre dans un Convent; elle y fut prés de deux ans, sans recevoir aucune consolation que du saint Esprit, qu'elle prioit continuellement de vouloir inspirer le Roy, qui s'opiniâtrant de plus en plus dans sa faute, méprisoit & l'excommunication & l'interdit. Le Pape voyant ses censures inutiles députa deux autres Legats, lesquels reprenant les voyes de douceur leverent l'interdit, & par leurs exhortations obtinrent du Roy qu'il reprît Isemberge: mais aprés l'avoir gardée seulement quarante jours, il la chassa derechef plus mécontente que jamais. Les Legats étonnez de cette inconstance rassemblerent un Concile à Soissons, où le Roy étant venu avec quantité de Canonistes & de Docteurs pour défendre son droit, il se passa quinze jours en disputes sophistiques & en chicanes, au bout desquels reconnoissant bien qu'avec tout cela, il ne faisoit que differer de quelques heures l'Arrest de sa condamnation, il s'avisa, pour ne point soûmettre sa Majesté à un jugement humain, de se juger soi-même. Il se fit donc droit, & reprenant un beau matin en trousse Isemberge, qui étoit là dans un Monastere, il partit sans dire adieu à l'Assemblée, lui mandant qu'il avoit repris sa femme. Il y en a qui content que ce changement

gement si prompt provint de ce que personne ne plaidant assez hardiment la cause de cette Reine, il se leva au milieu de l'Assemblée qui se tenoit dans la grande Eglise, un jeune homme inconnu, mais fort bien fait, qui plaida pour elle avec une éloquence si puissante, que le Roy étonné & touché interieurement, se resolut de la reprendre; qu'au reste, ce jeune homme étant disparu dans la presse aprés sa harangue, & n'ayant point été vû depuis, on crût que c'étoit un Ange. Mais je croi que Philippe ne fut porté à cela que par un coup d'Etat: car il ne coucha point avec elle que douze ans aprés, son caprice ou le sortilege n'étant pas encore passé. Cette bonne Reine n'eut aucuns enfans; & survécut à son mari huit ans, pendant lesquels elle fit bâtir l'Abbaye de saint Jean de l'Isle prés de Corbeil; Où son corps fut enterré aprés sa mort, qui arriva l'an mil deux cens vingt-six, vers la soixantiéme année de son âge. Par sa vie vous la loüerez d'une grande force d'esprit, & de n'avoir point perdu patience aprés tant d'affront; & son Epitaphe nous fait raport de sa chasteté & de sa devotion, *Nobilis hujus erat, quod in ortis sanguine claro invenies raro, mens pia, casta pia.*

LOUIS VIII,
SURNOMMÉ LE LION,
ROY XLII.

PAPES.

encore HONORÉ III. tout du long de ce régne, & par de là



Dans les évenemens que la guerre fit naître;
Ce Roy fut des premiers, quand il falut donner;
Et de ses passions se rendant toûjours maître,
Il sçût comme un Lion, & vaincre, & pardonner.

OUIS VIII.
SURNOMME' LE LION,
ROY XLII.

Agé de trente-six ans.

HILIPPE Auguste n'avoit point fait couronner son fils de son vivant, soit qu'il eût quel- 1223.
jalousie de lui, soit qu'il crût sa maison si bien en Aoust.
olie qu'il n'eût pas besoin de cette précaution
r lui assûrer la Couronne. Il fut donc sacré à
ims le dixiéme du mois d'Aoust par l'Archevê-
Guillame de Joinville, qui le même jour couna aussi la Reine Blanche son épouse.

Roy d'Angleterre n'assista pas à son Sacre comil le devoit en qualité de Pair de France; mais avoya des Ambassadeurs le sommer que suivant erment solemnel qu'il en avoit fait dans Lons, il eût à lui rendre la Normandie & les autres es qui avoient été prises sur le Roy Jean son e. Ils reçûrent la même réponse que l'autre fois: leur dit qu'elles avoient été confisquées par le ement des Pairs, & qu'on avoit résolu d'avoir ore celles qu'il détenoit, bien loin de lui rendre es qu'il redemandoit.

es peuples du Languedoc étant retournez facient à leur Seigneur naturel, Raimond Comte Thoulouse, Amauri ne se trouva plus assez fort r tenir ferme en ce païs-là: voila pourquoi il t remettre & ceder tous les droits qu'il y avoit re les mains du Roy, qui, pour récompense, it son Connêtable.

Ce n'étoit alors qu'un Emploi qui ne duroit pas plus long-tems que la guerre ; de sorte que l'on trouve quelquefois tel Seigneur à qui il a été conferé deux ou trois diverses fois.

1224. Aprés cela, Raimond s'étant adressé au Pape Honorius avec toute sorte de soûmission, le saint Pere manda à son Legat de convoquer un Concile à Montpellier, pour le reconcilier à l'Eglise. Ensuite de la Sentence de ce Concile, Raimond promit devant une Assemblée du Clergé de Languedoc, & jura entiere obéïssance à l'Eglise Romaine, pleine sûreté aux Ecclesiastiques pour la restitution & pour la joüissance de leurs biens, & l'extirpation des Heretiques de toutes ses terres. Cette satisfaction accomplie, le Pape le reçût à merci, & le reconnut pour Comte de Toulouse.

Mais comme la resistance de ses Sujets l'empêcha de tenir ses promesses, le Pape qui desiroit les dompter, envoya un Legat vers le Roy, c'étoit Romain Bonaventure, Cardinal du titre de S. Ange, pour lui persuader d'entreprendre cette expédition. Si elle étoit conforme à son zéle, elle s'accommodoit encore mieux avec ses intérêts: il promit donc avec joye d'y employer ses armes, si-tôt qu'il auroit vuidé ses plus pressantes affaires.

Cependant il s'aboucha avec Henry d'Allemagne, fils aîné de l'Empereur Federic, à Vaucouleurs, pour traiter de plusieurs differents d'entre leurs Couronnes. On les y discuta avec plusieurs raisonnemens de part & d'autre, & il s'y fit plusieurs propositions, mais ce fut sans rien conclure.

Au retour de là, suivant la résolution qui avoit été prise de chasser entierement l'Anglois des ter-

'es de France, Loüis entra dans le Poitou puis- 1224.
sammment armé. Il y gagna une bataille sur Savari de Mauleon, Général des armées d'Angleterre dans la Guyenne, se rendit maître des villes de Niort & de Saint Jean d'Angely, & généralement de toutes les places jusqu'à la Garonne, & reçût les hommages de tous les Seigneurs de ces quartiers-là.

Il ne restoit plus que la Rochelle : Savari de Mauleon s'y défendit assez long-tems, attendant : secours d'Angleterre. Enfin ayant été trompé ilainement par les Ministres du Roy Henry, qui ui envoyerent des coffres pleins de feraille, au .eu de l'argent qu'il esperoit pour le payement de a Garnison, il fut obligé de rendre la ville le ingt-huitiéme du mois de Juillet. Et depuis, lui-nême prenant prétexte, vrai ou faux, d'avoir été raité en Angleterre comme une personne de foi uspecte, quitta son ancien Maître, & se donna u Roy de France.

Depuis la prise de cette ville importante, les Rois de France, pour se la conserver, l'avoient omme à l'envy, gratifié de plusieurs grands rivileges, par le moyen desquels elle s'étoit éle-ée à un haut degré de gloire, de richesses & le liberté : mais pour avoir mal ménagé ces vantages, elle les a tous perdus dans ces derniers ems.

Le reste de la Guyenne eût été emporté par les 1225.
François, si le Roy Henry n'y eût pas envoyé de bonne heure Richard son frere, lui ayant donné la Comté de Cornoüaille, & le titre de celle de Poi-ou. Ce Prince étant descendu à Bordeaux avec ıne puissante armée, retint les courages fort ébranlez, & signala son voyage par la prise de la

 place

1225. place de S. Macaire, au dessus de Bordeaux; de celle de Bergerac, & de plusieurs autres qui s'étoient soustraites à la domination Angloise. Mais la Reoule le repoussa vigoureusement, & comme il eut apris que l'armée Françoise, commandée par le Comte de la Marche venoit à lui, & qu'elle approchoit des bords de la Garonne, il se rembarqua, & laissa la charge à Aimery Vicomte de Thoüars de moyenner une tréve. Toutefois les Historiens Anglois écrivent qu'il battit les François dans une embuscade, & qu'il prit la ville.

Il couroit alors en Flandres un homme qui se disoit être ce Baudoüin Comte du païs, & Empereur de Constantinople, qui avoit été pris par le Roy des Bulgares. Il racontoit comme il étoit échapé de prison, & donnoit quantité de marques pour se faire connoître. Les Flamands, qui avoient fort aimé le veritable Baudoüin, donnerent croyance à cet homme; & le mirent en possession presque de toute la Flandre.

La Comtesse Jeanne fille de Baudoüin, se trouvant fort empêchée, (car son mary Ferrand étoit toûjours prisonnier à Paris) eut recours au Roy, qui manda à ce prétendu Baudoüin qu'il eût à le venir trouver à Peronne. Il y vint hardiment: mais ayant dédaigné de répondre aux questions qu'on lui faisoit sur des choses qu'il devoit bien sçavoir, soit qu'il ne soûtint pas s'il étoit le vrai Baudoüin, soit parce qu'il l'ignorât, s'il étoit un fourbe; le Roy lui commanda de sortir de ses terres dans trois jours, & neanmoins lui donna un sauf-conduit pour aller où il lui plairoit. Etant ensuite délaissé de tout le monde, il tâcha de se sauver en habit déguisé: mais il fut pris en Bourgogne, & amené à la Comtesse, qui aprés lui avoir fait souffrir diver-

:s tortures, l'envoya au gibet comme un imposteur. Son suplice n'empêcha point le peuple malin de croire que la fille avoit mieux aimé pendre son pere que de lui remettre la Souveraineté ; & la confession qu'on fit faire à ce miserable, passa dans les esprits pour une chose ou extorquée, ou imposée ; d'autant plus qu'on accusoit cette Princesse de ne pas aporter tous les soins, ni faire toutes les instances qu'elle devoit pour délivrer son mari ; mais de le laisser croupir en prison, afin de n'avoir point de compagnon dans le gouvernement de ses Etats 1225.

Cette même année le Roy étant en Touraine, le Legat l'alla trouver, & l'obligea de prolonger la tréve avec Aimery Vicomte de Thoüars, le seul Seigneur qui resistât encore aux François dans le Poitou. Ce Vicomte peu aprés vint à Paris rendre hommage au Roy en presence des Ambassadeurs d'Angleterre.

Toutes les affaires de Loüis terminées, il songea à s'aquiter de la promesse qu'il avoit faite au saint Pere d'aller contre les Albigeois, & pour cet effet, vers la fête de la Chandeleur, il prit la Croix des mains du Legat, avec grand nombre de Prélats & de Seigneurs. Ils assignerent leur rendez-vous general à Bourges, & leur dessein étoit de nettoyer la Provence d'héréfies, puis de passer de-là en Languedoc pour y faire la même chose. 1226.

La ville d'Avignon, qui apartenoit à Raimond, ayant refusé le passage à leurs troupes, fut assiegée le quatorziéme de Juin. Elle se défendit opiniâtrement ; Gui Comte de Saint Pol, l'un des plus braves des assiegeans, y fut tué ; la peste se mit dans l'armée & le Comte de Champagne mal content, partit du camp sans congé. Le Roy neanmoins jura de ne point décamper de là qu'il n'eût mis les as-

1226. siegez à la raison. En effet il les pressa si fort, que le jour de l'Assomption ils furent réduits à capituler. Ils donnerent deux cens ôtages, leurs murailles furent abattuës, leurs fossez comblez, & trois cens maisons à tourelles démolies. C'étoient les Hôtels des Gentilshommes, qui en avoient de même à Toulouse, & aux autres grandes Villes de ces Provinces-là.

Au partir de-là, le Roy entra dans la Provence, puis dans le Languedoc, & toutes les Villes se rendirent à lui jusqu'à quatre lieuës prés de Toulouse: mais comme la saison devenoit mauvaise, & que sa santé étoit délicate, il reprit le chemin de France, laissant la conduite des troupes, & le gouvernement de ce païs-là à Imbert de Beaujeu.

Sur son retour il fut attaqué d'une dissenterie fort violente, qui le contraignit de s'arrêter au château de Montpensier en Auvergne, & y trencha le fil de sa vie un jour de Dimanche dans l'Octave de la Toussaints Il avoit tenu le sceptre trois ans & quatre mois, & en avoit vécu trente-neuf. On l'inhuma à S. Denis auprés de son pere.

La commune opinion de ce temps-là fut que sa maladie étoit procédée d'un poison qui lui avoit été donné par un Grand de son Royaume. Les Historiens François n'ont osé le nommer; Mais Matthieu Paris moins scrupuleux & plus hardi, n'a point feint de dire que c'étoit le Comte de Champagne, lequel étant dans l'impatience de revoir la Reine Blanche, dont il étoit épris, avoit demandé son congé aprés quarante jours de service, à quoi il étoit seulement obligé; & ne l'ayant pû obtenir, l'avoit pris de lui-même. Le Roy en fut tellement irrité, qu'il jura de l'en châtier: le Comte le prévint, & le perdit pour se sauver.

Mais

Mais les gens d'Eglise, à cause de sa piété & de sa chasteté, publierent que sa maladie étoit venuë de sa trop longue continence; (car sa femme ne l'avoit pas suivi) & qu'il avoit mieux aimé mourir que d'user du remede criminel qu'on lui presentoit pour sa guerison. Il est bon, quoi qu'il en soit, de faire de ces beaux exemples de vertu : car il ne s'en trouve guere ailleurs que sur le papier.

Comme il voyoit les dispositions prochaines à de grandes broüilleries aprés sa mort, à cause que son pere avoit abaissé les Grands & foulé les peuples; il prit le serment & le seing de douze Seigneurs qui étoient auprés de lui, qu'ils feroient couronner son fils aîné; & s'il en venoit faute, qu'ils mettroient le second en sa place.

Il avoit l'an 1200. épousé Blanche, l'une des puînées d'Alfonse le Noble Roy de Castille, & d'Alienor d'Angleterre, dont il eut neuf fils & deux filles. Il ne restoit que cinq fils vivans, Loüis, Robert, Alfonse, Charles, & Jean. Suivant sa disposition testamentaire, Loüis regna; Robert eut la Comté d'ARTOIS, & provigna la branche de ce nom. Alfonse eut celle de Poitou, & Charles celle d'Anjou. De celui-ci vint la premiere BRANCHE D'ANJOU. Alfonse n'eut point de posterité, ni Jean non plus, étant mort à l'âge de quatorze ans. L'une des deux filles, qui étoit l'aînée de tous les onze enfans, n'avoit vécu que quatre ou cinq ans. L'autre qui se nommoit Isabelle, ayant été promise à plusieurs Princes, sans qu'aucun de ces mariages réüssit, & étant devenuë vieille fille, prit le voile sacré, & s'enferma l'an 1260. dans un Monastere de filles de sainte Claire, que le Roy son frere lui avoit fondé entre Paris & S. Cloud.

Elle y vécut en si grande sainteté ; que Dieu l'honora de plusieurs miracles durant sa vie, & aprés sa mort.

BLANCHE,

FEMME DE

LOUIS VIII.

MERE DE S. LOUIS.

De quelle maison étoit Blanche.

IL sort quelquefois de beaux rejettons d'une mauvaise souche. De cette infame Eleonor répudiée par Loüis le Jeune, & jointe avec Henry II. Roy d'Angleterre, entre plusieurs enfans, nâquit Eleonor mariée à Alfonse Roy de Castille, laquelle eut onze ou douze filles, Urraque mariée à Alfonse II. dit le Gros, Roy de Portugal, Berangele à Alfonse neuviéme du nom, Roy de Leon, & la cadette Eleonor donnée à Jacques Premier, Roy d'Arragon : les autres moururent jeunes, ou se retirerent dans des Cloîtres. Blanche l'aînée de toutes, & par consequent heritiere présomptive de Castille, vû que son pere n'avoit point d'enfans mâles, fut le seau de la paix entre la France & l'Angleterre : Car le Roy Jean craignant que les armes d'Auguste ne le dépossedassent en faveur de son neveu Artus, s'aboucha avec lui entre Vernon & l'Isle d'Andely, où entr'autres conditions il obtint que Loüis de France épouseroit la Princesse Blanche sa niéce. Aussi en faveur de ce mariage on lui quittoit tout ce que les François avoient pris sur lui deça la mer ; & outre cela on lui donnoit Château-Roul, Issoudun, Grassay,

Elle est promise par Jean *sans terre*, à Loüis fils d'Auguste.

& les fiefs tenus en Berry par André de Chauvigny, à la charge de reversion, si Loüis mouroit sans enfans; comme aussi si Jean mouroit lui-même sans en avoir, il lui cédoit tous les fiefs que les Comte d'Aumale, du Perche & de Gournay possedoient en France. Cette alliance concluë, son ayeule Eleonor alla elle-même la demander en Castille, avec des Ambassadeurs envoyez de la part des deux Rois : les épousailles furent celebrées par Procureur à Burgos avec grande magnificence & ceremonie publique. Son Pere & toute la Cour la vinrent conduire avec un bel équipage jusques sur les frontieres de Gascogne, où Loüis avoit envoyé Matthieu de Montmorency, avec des Officiers & un autre train pour la recevoir : on lui fit de somptueuses entrées par tout où elle passa. Son Oncle Jean *sans terre* qui ne souhaitoit rien tant que sa venuë, alla au devant, & la mena en Normandie pour y celebrer le mariage, d'autant que les terres de Philippe étant alors en interdit, à cause de sa femme Isemberge qu'il avoit injustement répudiée, ne pouvoient être honorées de cette solemnité. Les nôces furent celebrées à Parmoy, avec des pompes, des festins publics, & des jeux solemnels, témoins de la joye des deux peuples, qui sembloient oublier toutes leurs anciennes querelles, pour se réünir ensemble par cette alliance du sang de leurs Princes. Elie Archevêque de Bourges, en presence de grand nombre de Prélats & de Seigneurs François & Anglois, eut l'honneur de leur donner la benediction nuptiale; & la solemnité achevée, Loüis emmena sa chere moitié à Paris. Les deux Epoux étoient à peu prés pareils en âge de treize à quatorze ans, tous deux d'un esprit enclin à la pieté, éloigné du vice, pur, ouvert, &

Est amenée de Castille, & mariée avec Loüis, l'an 1200.

Ses mœurs.

sans

Grand amour entre son mary & elle.

sans fiel, & en tout tellement semblables l'un à l'autre, que de ce parfait rapport & de cette mutuelle correspondance, nâquit entr'eux deux un amour saint, qui fut desormais l'ame de l'un & de l'autre. Il ne me souvient point d'avoir vû ni dans l'Histoire, ni dans la fable même, de couple plus étroitement uni que celui-là : Ils étoient toûjours de compagnie, & quelques affaires qui pussent survenir, ils ne se quittoient point de vûë. Dans le voyage que Loüis VIII. fit contre les Albigeois, Blanche l'accompagna jusqu'en Languedoc, & faisoit porter sa tente pour camper avec lui, tant elle avoit peur de s'en éloigner d'autant de chemin qu'il y avoit à la prochaine ville, & que cependant quelque autre ne s'emparât de son esprit, qu'elle vouloit posseder & gouverner toute seule; ce qu'elle faisoit encore par zéle contre les Hérétiques: car elle avoit aussi pris la Croix, & contribué à cette guerre jusques à donner ses meubles & ses bagues.

La force de sa beauté & de son esprit.

La douceur de sa parole, ses graces, & cette Majesté Royale qui brilloit dans ses yeux, gagnoient le cœur de tous les François, & les lui rendoient doublement sujets; son discours, à ce que l'on remarque, avoit tant d'attraits & de force, qu'on ne lui eût sçû rien refuser; & sa beauté étoit ensemble si puissante & si douce, qu'elle se faisoit également aimer & respecter. Son ame étoit ornée de toutes les qualitez aimables, son genie plus qu'humain capable des plus hautes entreprises & des plus difficiles exécutions, gouvernoit & conduisoit tout le Conseil de France, depuis qu'elle y fut une fois entrée, & dominoit dans toutes les affaires sur les plus puissans esprits qu'elle sçavoit attirer à son sentiment, & soûmettre s'il faut ainsi dire à ses loix. Auguste

son beau-pere reconnoissant la force de ses conseils, n'avoit point de honte de les suivre aveuglement. Son mary dépendoit absolument d'elle, & si son grand amour ne le rendoit excusable, plus même qu'un homme & un Prince ne doivent : il n'eut pas entrepris la moindre chose sans sa volonté, & peu s'en falut qu'elle ne le détournât de passer en Angleterre, parce qu'il ne vouloit pas qu'elle y passât avec lui, bien que ce fut elle qui eut plus ardemment sollicité cette entreprise, disant que ce Royaume lui apartenoit, comme à l'unique heritiere, son oncle Jean s'étant par ses tyrannies & parricides rendu indigne lui & les siens de le posseder : car pour être benigne & douce elle ne manquoit pas d'ambition, qui est le feu des belles ames.

Son mari dépendoit d'elle.

Son mari étant prêt d'expirer, afin de lui laisser aprés sa mort la même autorité qu'elle avoit de son vivant, obligea par serment tous les Seigneurs-là presens de lui laisser la Regence de son fils jusqu'à l'âge de vingt ans, car alors nos Rois étoient mineurs jusques-là. Et l'on trouva dans un testament qu'il avoit fait un an auparavant, qu'il lui donnoit des sommes immenses d'argent. La mort seule les pouvoit separer, tant ils vivoient unis depuis vingt-six ans; & si le courage invincible de nôtre Princesse ne se fût oposé à la douleur de cette séparation, elle les eût unis ensemble. Son regret fut extrême, comme l'avoit été sa flâme; mais sa constance fut encore plus grande. Elle se consola enfin de cette affliction par les gages précieux que le Roy lui avoit laissez, j'entens plusieurs enfans, qu'elle vit tous prosperer en grandeur & en Seigneuries, & qu'elle fit soigneusement élever par des hommes d'une haute probité

Il lui laisse la Regence du Royaume en mourant l'an 1226.

Elle fait bien valoir ce droit.

& d'une rare doctrine, en toutes sortes de vertus & de loüables exercices, principalement son fils aîné Loüis, dans l'ame duquel elle imprima tellement la crainte & l'amour de Dieu, en lui repetant souvent, *Mon fils, j'aimerois mieux vous voir mort, que soüillé d'un peché mortel*, qu'il ne s'en éloigna jamais durant tout le cours de sa vie.

Comme elle vient à bout des Seigneurs.

Les Princes souffrant avec impatience la domination d'une Femme, bien qu'elle fut juste & douce, sous le prétexte du bien public se liguerent contr'elle. Philippe Comte de Boulogne oncle paternel du jeune Roy prétendant que la Regence lui apartenoit, les Comtes Thibaut de Champagne, Hugues de la Marche, Hugues de S. Pol, Simon de Ponthieu, & Pierre Duc de Bretagne, cherchoient secretement le moyen de la lui ôter, chacun ou pour son mécontentement, ou pour son interest & pour en venir plus facilement à bout, en jettant de la confusion dans tous les endroits du Royaume, ils s'allierent avec les Albigeois. Le Comte de Toulouse commença le premier. La Regente dissimulant la faction des Princes, jugea qu'il faloit se hâter de ranger celui-là, avant que les autres se fussent déclarez. Ainsi elle entreprit une guerre, à laquelle Philippe Auguste sembloit n'avoir osé toucher, tant il la croyoit dangereuse. Elle l'acheva heureusement, contraignant le Comte de se rendre à sa merci, d'abjurer son heresie, de livrer ses meilleures Places, & l'obligeant de donner sa fille & heritiere en mariage à Alfonse fils de France, afin de mettre par ce moyen cette belle souveraineté dans sa maison. Alors les Conjurez, fâchez de voir croître son pouvoir par la défaite d'un tel obstacle, découvrirent leur dessein qu'ils avoient tenu caché deux ans, & tous

Premierement du Comte de Thoulouse.

d'un

d'un accord la force à la main demanderent qu'on tint les Etats, afin que le Royaume ne fut plus gouverné par une Femme étrangere. Blanche qui entretenoit des espions & des intelligences par tout, pour les observer & les combattre jusques dans leur cabinet, gagna le devant, & ayant fait assembler les Etats engagea dans ses interêts de telle sorte la plûpart des convoquez par presens & par promesses, qu'ils lui confirmerent la Regence, & jurerent de la maintenir. Le dessein de ces broüillons étant ainsi découvert, ils eurent recours aux armes; mais Blanche non moins hardie que prudente, tira de prison Ferrand Comte de Flandres, habile & experimenté Capitaine, pour l'opposer à leurs entreprises; & si de leur côté ils remuoient toute la France pour augmenter leurs forces, elle gagnoit ceux qu'ils pensoient avoir acquis, rompoit ou dénoüoit leurs intelligences, n'épargnant point l'argent au besoin, comme font les femmes, & par mille adresses les tenoit tous en soupçon l'un de l'autre. Mais qui n'admirera comme elle attira à son parti les deux plus puissans de la ligue, Robert Comte de Dreux & Thibaud Comte de Champagne. Celui-ci épris des beautez de Blanche, même du vivant de Loüis VIII. voyant qu'elle se moquoit de sa folie, s'étoit rangé par dépit avec ses ennemis; mais la force de son amour fut si grande, qu'aux premieres lettres qu'il reçût d'elle, non seulement il abandonna ses Alliez & découvrit au Conseil la conspiration qu'ils avoient faite pour se saisir de la personne du Roy; mais il promit aussi de la servir de tout son pouvoir: Et depuis ce tems-là il demeura toûjours à la Cour, nourrissant vainement ses esperances de la douce vûë de celle qu'il aimoit, tandis qu'elle, qui connoissoit de quelle importance lui étoit le secours d'un

Son adresse pour se démêler de leurs pieges.

Ses brigues.

Comme elle se servit sagement de la folie du Comte de Champagne. Qui étoit amoureux d'elle.

d'un homme si puissant, serroit de fois à autre ses liens par une parole obligeante, ou par une œillade favorable. Quelques Seigneurs s'étant fâchez des importunes poursuites du Comte, duquel ils avoient aussi reçû je ne sçai quel déplaisir, lui firent joüer une piece par Robert d'Artois l'un des fils de Blanche, Prince qui sortoit à peine de l'enfance, lequel commanda à un de ses gens de lui jetter au visage un fromage mol, comme il entreroit dans la Maison du Roy, dont il eut une si grande honte qu'il se retira chez lui. Les Conjurez l'ayant attaqué en haine de ce qu'il les avoit abandonnez, Blanche fit marcher le Roy à son secours, & défendit sa cause contre Alix Reine de Chypre, qu'ils avoient suscitée à redemander le Comté de Champagne, comme fille & heritiere de Henry le Large, frere aîné de Thibaud. Mais en supportant ce Comte elle ne laissoit pas adroitement d'en tirer du profit pour le Roy son fils ; car ayant tel pouvoir qu'il lui plaisoit sur son esprit, elle lui persuada de vendre au Roy ses Comtez de Blois, de Chartres, de Châteaudun & de Sancerre. Et comme il s'en voulut repentir & se revolter, la Reine lui reprochant son ingratitude, ce pauvre Prince rendit derechef les armes à l'amour, & aprés un grand soûpir lui répondit : *Par ma foy, Madame, mon cœur, mon corps & toutes mes Terres sont à vôtre commandement*, & aprés lui avoir accordé tout ce qu'elle voulut, il se retira tout pensif, emportant dans son cœur pour tant de belles Terres dont il s'étoit dépoüillé le brûlant souvenir de sa Dame, qui se changeoit en tristesse, quand il venoit à penser qu'elle étoit si honnête & si vertueuse, qu'il n'en auroit jamais que des rigueurs. Toutefois il ne se pût jamais guérir de ce mal,

Elle lui fit vendre au Roy ses plus belles Terres.

Il étoit Poëte, & aimoit la Musique.

mal, ni par la douceur de la Musique, ni par les charmes de la Poësie, à laquelle il s'adonnoit, & par laquelle aussi il nourrissoit son tourment, ayant fait écrire dans la grande salle de son Palais de Provins quantité de belles chansons sur ce sujet, que quelques Poëtes Italiens ont imitées. Elle se servit ainsi sagement des folies de ce Comte : mais si elle n'eût eu un courage present, & une circonspection particuliere, elle n'eut jamais sauvé son fils ni des embûches que les Conjurez lui avoient dressées au voyage de Vendôme, ni de celles que machinoit tous les jours Isabeau Comtesse de la Marche, tantôt par poison, tantôt par assassins, & enfin par force ouverte, dont nôtre Reine se débarrassa si bien, qu'elle rendit son fils le plus puissant Prince de l'Europe.

Il composa des chansons pour l'amour d'elle, qui se lisent encore aujourd'hui. Isabeau en veut à la Regente.

Quand Saint Loüis alla outre mer, sa mere l'accompagna jusqu'à Marseille, où lui disant le dernier adieu, elle tomba pâmée d'une si forte douleur entre ses bras, qu'on ne pût qu'avec grand' peine la faire revenir de cette défaillance. Il lui laissa la Régence du Royaume, comme à la personne qu'il en jugeoit la plus capable : aussi c'est une chose admirable de lire comme elle s'y comporta sagement parmi tant de mouvemens populaires, principalement contre la révolte des pastoureaux, & comme elle retint si bien tous les Seigneurs & les voisins dans leur devoir, que pas un ne remua durant la longue absence du Roy. Vous direz peut-être, qu'ils étoient la plûpart en Orient avec lui, toutefois il en étoit resté encore beaucoup ; & puis les Etrangers, particulierement les Anglois, jaloux de nôtre bonheur, pouvoient faire bien du mal, si la Regente ne les eût sagement entretenus par

Saint Loüis lui laisse la Régence, allant outre-mer.

sa

sa conduite, ou intimidez par son courage, dont ils avoient vû déja tant de preuves. Mais qu'est-il besoin de raporter par le menu toutes ses actions, son adresse, son courage, ses conseils & son administration ? Tout ce qui a été fait en France, depuis l'an mil deux cens vingt-six, jusqu'à mil deux cens cinquante-deux qu'elle mourut, se doit pour la plus grande partie raporter à elle : car elle gouvernoit souverainement son fils, de sorte qu'elle n'en laissoit aprocher personne, & même elle étoit si jalouse de sa belle-fille, que le Roy se cachoit d'elle pour la carresser, & ne lui eût osé témoigner de l'amour en sa presence. Quelques-uns attribuoient cela à son ambition & à un desir excessif de regner : mais je l'attribuërois plûtôt à l'amour qu'elle avoit pour son fils, qui ne pouvoit souffrir qu'aucun le partageât avec elle. L'excez de cet amour lui fit trouver son absence si ennuieuse, que quelqu'un lui ayant raporté qu'il avoit fait vœu de demeurer en la Terre-Sainte, elle en conçût un déplaisir qui la mit au lit, d'où elle ne releva jamais. Elle mourut à Melun âgée de soixante & cinq ans, l'an mil deux cens cinquante-deux, & fut enterrée en l'Abbaye de Maubuisson de l'Ordre de Cisteaux, qui est de sa fondation, comme celle du Lis prés de Melun : généralement regrettée, mais principalement des Moines, lesquels tant par pieté que par maxime d'Etat, elle avoit pris sous sa protection ; comparable aux plus sages Politiques, résoluë en ses conseils, hardie en ses entreprises, prudente en la conduite de ses projets, équitable, liberale, fort Chrétienne, & pour la couronner comme a fait Guillaume de Nangis, d'une loüange imitée de l'Ecriture sainte. *La Sagesse même avec laquelle*

Sa mort l'an 1252. sépulture & fondations.

Elle protegeoit les Moines par maxime d'Etat.

Son éloge.

tous les biens vinrent en France. Elle eut comme le Roy son fils un zéle si ardent pour la Religion Chrétienne, qu'elle chercha toute sa vie les moyens de l'augmenter : car elle fournissoit tous les ans de grandes sommes de deniers pour les Croisades, assistoit charitablement les pauvres Chrétiens du Levant, retiroit favorablement les Ecclesiastiques chassez par les Albigeois, & entretenoit des Predicateurs & des Missionnaires, pour aller convertir ces Heretiques, & fonda l'Université de Toulouse. Elle s'efforçoit avec un pareil soin de dissiper les abus de l'Eglise, sçachant bien que les bonnes mœurs persuadent la bonne doctrine; comme au contraire, les débordemens de ceux qui ont la charge des ames, éloignent les esprits de la véritable croyance. C'est pour cette raison qu'elle voulut que l'Université de Paris décernât, qu'un homme ne pouvoit non plus tenir deux benefices que deux femmes, bien que Philippe Chancelier de ce célébre Corps s'oposât à cette Sentence. Le même zéle lui donnoit une mortelle aversion pour les Infidelles obstinez : ainsi elle refusa constamment toutes les sommes qu'on lui offrit, pour rétablir les Juifs en France, & ne permit jamais qu'aucun Heretique fut élévé dans les Charges : l'Empereur Baudoüin ayant mandé une de ses niéces pour la donner en mariage au Sultan d'Iconie, dont il esperoit de l'apui par cette alliance, elle lui écrivit qu'elle ne consentiroit jamais qu'on mit une Princesse Chrétienne entre les mains d'un ennemi de Dieu.

Son zéle pour la Religion.

En récompense de tant de rares & pieuses actions, le Ciel lui donna neuf enfans mâles, & deux filles. Philippe l'aîné des garçons né l'an mil deux cens neuf ne vécut pas dix ans entiers :

Ses enfans.

Loüis

Loüis né l'an mil deux cens quinze lui succeda dans le droit d'aînesse, & régna. Robert le troisiéme eut le Comté d'Artois, & commença la ligne de la Maison de ce nom, qui finit en Charles d'Artois Comte d'Eu, l'an mil quatre cens soixante & treize. Jean & un autre dont je ne sçai point le nom, venus au monde par un même enfantement, moururent fort jeunes, & sont enterrez au milieu du Chœur de l'Eglise de Nôtre-Dame de Poissi. Alfonse, ainsi surnommé en mémoire d'Alfonse Roy de Castille son ayeul maternel, ayant pour appanage les Comtez d'Auvergne & de Poitou, fut fiancé fort jeune avec Isabeau fille de Hugues Comte de la Marche & d'Angoulême, l'an mil deux cens vingt-huit; mais il épousa effectivement Jeanne heritiere du Comte de Toulouse: tous deux moururent l'an mil deux cens soixante & onze en Italie, au retour du voyage d'Afrique; & par ce moyen le Comte de Toulouse, suivant le traité fait par Raimond avec saint Loüis, revint à la Couronne, à laquelle pourtant il ne fut réüni que par le Roy Jean l'an mil trois cens soixante & un. Le sixiéme de ces garçons fut Charles, qui eut de son pere les Comtez d'Anjou & du Maine, & de sa femme celles de Provence & de Forcalquier; & par son épée le Royaume des deux Siciles, avec lequel il eût joint sans doute l'Empire de Grece, si la jalousie des Papes n'eût pas suscité l'Arragonnois contre lui; Prince que vous pouvez nommer veritablement Grand, mais que vous n'oseriez appeller heureux. Grand pour ses rares vertus, & pour ses conquêtes, mais malheureux sur la fin de sa vie par les sanglantes & funestes pertes qu'il fit sur le déclin de ses jours. J'en puis dire autant de sa lignée: car jamais aucune

Branche d'Artois.

Premiere branche d'Anjou.

d'une branche ne fut en si peu de tems chargée de tant de couronnes que celle-là ; Loüis le Grand s'en étant vû dix-sept Royales sur la tête ; & jamais aucune ne fut agitée par une Fortune plus bizarre, ni troublée par de plus tragiques accidens. En lui commença la premiere branche d'Anjou du sang Royal, l'Anjou ne portant encore que le titre de Comté, dautant que depuis Hugues Capet jusqu'à Philippe le Bel la dignité de Comte étoit estimée aussi considerable que celle de Duc. Au reste l'Anjou étoit autrefois divisé en deux Comtez, l'un outre le Maine, dont la capitale étoit Châteauneuf, donnée à Robert le Fort, duquel descendent les Capetiens, par Charles le Chauve ; l'autre deça le Maine, ayant Angers pour ville principale, dont Torquat Gentil homme Breton fut investi par le même Roy. Ce Torquat eut un fils nommé Tertulfe ou Terculfe, qui épousa Perronnelle fille de Hugues le Grand Duc de Bourgogne, fils de Charlemagne, & sœur de la femme de Robert le Saxon. De ce Tertulfe vint Ingelger, à qui la Comtesse de Gâtinois donna sa Terre, pour avoir défendu son honneur en champ clos, comme je vous ai dit. Foulques surnommé le Roux son fils lui succeda, & rëünit les deux Comtez d'Anjou par la liberalité du Roy Raoul, qui frustra par ce moyen les heritiers de Robert le Fort. Il eut pour fils & successeur Geofroy Grisegonnelle, qu'on tient avoir acquis à sa Maison l'Office de grand Sénéchal de France. Maurice son fils aîné posseda le Comté aprés lui seulement un an. Foulques Nerra frere de Maurice lui succeda : l'on tient que c'est lui qui bâtit en Anjou les villes de Duretal, Baugé, Châteaugontier ; & en Tourraine celles de Montrichard, Chaumont, Monthresor, & Saint Maure. Aprés lui domina Geofroy Martel son fils, grand

Bref sommaire des anciens Comtes d'Anjou.

grand guerrier, qui battit le Château de Vendôme, & l'Abbaye de la Trinité au même lieu, dans laquelle il mit la sainte Larme. En mourant il partagea le Comté entre Geofroy le Barbu, & Foulques le Rechin ses neveux fils d'un sien frere; mais Foulques ayant oprimé Geofroy, demeura seul le maître. Il eut pour heritier un fils nommé comme lui, qui fut Roy de Jerusalem. Ce dernier eut un fils nommé Geofroy, qui épousa Mathilde fille unique d'Angleterre & veuve de l'Empereur Henry, d'où sont descendus les Rois d'Angleterre, ausquels par ce moyen apartint le Comté d'Anjou, jusqu'à ce que Philippe Auguste s'en rendit maître; Et Loüis VIII. le donna en apanage à ce Charles dont nous parlons, duquel le fils Charles le Boiteux le donna en mariage avec sa fille Marguerite à Charles Comte de Valois l'an 1290.

On conte Jean pour le huitiéme des fils de Blanche, qui mourut âgé de huit ou neuf ans, ayant été néanmoins déja accordé avec Yoland de Bretagne. Etienne, qui fut le neuviéme, ne vécut point au delà de l'enfance. Des deux filles l'aînée mourut peu de tems aprés sa naissance: la puînée nommée Isabelle refusant les plus grands partis de l'Europe, fit bâtir pour sa retraite le Monastere de Longchamp prés S. Cloud, auquel elle mit des Religieuses de l'Ordre de sainte Claire, & finit ses jours dans ce Convent, où on lui offre aujourd'hui des vœux: Car encore qu'elle n'ait pas été mise au catalogue des Saints, toutefois le Pape Leon X. bien informé de la sainteté de sa vie, & des preuves miraculeuses que Dieu en donnoit chaque jour, permit aux Religieuses de ce lieu d'en celebrer le service tous les ans le dernier du mois d'Aoust, qui fut le jour de son bien-heureux trépas.

SAINT

AINT LOUIS,

ROY XLIII.



ur amour de Dieu joint avec la justice,
na politique, & reglé mes desseins,
ne crains pas que mon régne finisse:
e toûjours Roy, faut l'être entre les Saints.

. *II.* V

: 1261. S. 3 ans, & 34 jours. CLEM. IV. élû en Fev. 1265. : prés de 10 mois. VACANCE de 35 mois, depuis Déc. de les Cardinaux ne pouvant s'accorder entr'eux,

PAPES.

encore HONORIUS III. 5 mois.
GREGOIRE IX. élû en Avril 1227. S. 14 ans, 5 mois.
CELESTIN IV. élû en Septemb. 1241. S. 18 jours.
VACANCE de 20 mois.
INNOC. IV. élû en Juin 1243. S. 11 ans, 5 mois. & demi.
ALEX. IV. élû en Déc. 1254. S. 6 ans 5 mois.
URBAIN IV. fils d'un Savetier de Troyes, élû sur la



Agé de onze ans six mois.

1226. en Novembre. VOICY la troisiéme minorité dan
petienne ; & la premiere où une
la Regente. Blanche de Castille étrai
courageuse & habile, l'entreprit & l'e
fondoit son droit sur les certificats
Seigneurs qui attestoient que son m
lit de sa mort, avoit dit qu'il vouloit
aîné avec le Royaume, & tous ses a
fussent sous sa garde & tutelle. Ma
fortifia davantage, furent les consei
de Dreux Prince du Sang Royal,
de Montmorency Connêtable de Fr
Romain Bonaventure Cardinal Legat
dans peu de tems se rendit le plus
prés d'elle, & eut la principale admin
affaires.

D'abord avant que les Seigneurs eu
sir de former des obstacles à sa Regen

Les Seigneurs du Royaume y avoient été invitez 1226.
ar Lettres, mais la plûpart refuserent de s'y trouer. Les principaux étoient Pierre Duc de Bretane, Henry Comte de Bar son beaufrere, Hugues e Luzignan Comte de la Marche, Thibaud Com: de Champagne, & Hugues de Châtillon Comte e S. Pol. Ils avoient tramé une ligue entr'eux, emandant que la Regente étant étrangere, donât caution de sa tutelle; Qu'on rendît les biens ui avoient été confisquez sur les Seigneurs dans :s deux derniers Régnes; Et qu'on délivrât ceux ui étoient prisonniers, particulierement Ferand Comte de Flandres, & Renaud Comte de oulogne.

Le fort de la ligue étoit en Bretagne: au partir e Rheims, nonobstant la rigueur de l'hyver, la .egente marcha avec le Roy son fils de ce côtéi. Les Confederez n'étant pas encore prêts, parerent en retraite: mais elle les pressa si vivement, ue le Comte de Champagne se détacha d'avec la ande, où peut-être il n'étoit entré que pour en écouvrir les secrets. Ensuite les autres furent bligez de traiter, & promirent de se rendre au 'arlement général. On le devoit tenir à Chinon, ıais à leur priere il fut remis à Tours, puis à 'endôme.

En cette grande Assemblée qui se tint au mois 1227.
e Mars, la Regente pour adoucir ces esprits irri:z, leur accorda la délivrance de Ferrand & des utres prisonniers, & le rétablissement des Seigneurs ans leurs terres qui avoient été confisquées. Au este, afin de se conserver la Regence, sous un ti:e plus favorable, elle fit parler le Roy, qui délara qu'il vouloit gouverner lui-même ses affaies Mais comme il n'avoit pas encore treize ans, :s Seigneurs ne demeurerent pas d'accord de lui

1227. obéïr, & projetterent de se saisir de sa personne afin de s'emparer du gouvernement. Ainsi la même année s'étant assemblez à Corbeil, ils essayerent de le surprendre, comme sa mere le ramenoit de Châtres à Paris. Leur dessein eût réüssi infailliblement si elle n'en eût été avertie, & ne se fût jettée avec le Roy dans Montl'heri. Les Bourgeois de Paris s'étant mis en armes l'y allerent querir, & le ramenerent comme en triomphe, & avec des cris de joye dans leur ville.

On sçût bien-tôt que le Comte de Champagne avoit donné cet avis secret à la Reine. Ce jeune Prince s'étoit piqué de galanterie pour elle, plûtôt par une vanité de Courtisan que par la force des charmes d'une femme, qui avoit plus de 40 ans; Elle sçût bien tirer avantage de sa folie, & lui ordonna de demeurer parmi les malcontens, pour lui reveler tous leurs desseins, & pour les faire avorter.

Le Roy d'Angleterre se vouloit mêler dans cette querelle & leur promettoit son assistance; Et le Comte de Toulouse à la faveur de ces broüilleries, s'étoit rétabli dans toutes ses places. La Regente, de crainte d'un plus grand embrasement, renoüa habilement un traité avec les Princes liguez: lesquels par ce moyen elle amusa toute cette année; Et cependant elle confirma l'alliance avec l'Empereur Federic, fit une tréve d'un an avec l'Anglois, & s'accommoda avec le Duc de Bretagne. Il lui donna sa fille pour la marier à celui de ses fils qui se nommoit Jean,

Ainsi le Comte de Toulouse demeura seul & fort embarrassé. Imbert de Beaujeu ayant reçû un notable renfort, s'avisa, au lieu de prendre ses châteaux l'un aprés l'autre, de faire un cruel dégât aux environs de Toulouse, démolissant

les

les maisons, arrachant les vignes, brûlant les 1228.
bleds ; ce qui abattit tellement le courage des Toulousains, qu'eux & leur Comte furent contraints de se soûmettre à telles conditions qu'on leur voulut imposer.

Leurs Députez & le Comte en personne se trouverent en Cour : on l'ébaucha à Meaux & on l'acheva à Paris. Le Comte fut dépoüillé de toutes ses terres, hormis quelques morceaux qu'on lui laissa par pitié. Il fut dit, Qu'elles viendroient toutes à sa fille Jeanne, & qu'elle seroit mariée à Alfonce frere du Roy, entre les mains duquel elle fut mise dés lors ; Que s'il n'y avoit point d'enfans de ce mariage, elles retourneroient au Roy de France ; Que le Comte payeroit 1700. marcs d'argent tant au Roy, qu'aux Moines de Cîteaux, & pour fonder des Docteurs en Theologie à Toulouse ; Que les murailles de cette ville & de trente autres seroient démolies ; Que pour sûreté il donneroit des ôtages, & que cependant il demeureroit prisonnier ; Qu'il se feroit une exacte perquisition des heretiques à ses dépens ; Et que pour penitence il iroit faire la guerre aux Sarrasins cinq ans durant.

Ces articles signez, lui & ceux de sa compagnie qui avoient été excommuniez, furent à Nôtre-Dame de Paris le jour du Vendredy saint, nuds pieds, & en chemise, recevoir l'absolution du Legat. Cela fait le Comte rentra prisonnier dans la Tour du Louvre jusqu'à ce qu'il eût fourni des ôtages. Vers la fête de la Pentecôte le Roy lui donna l'Ordre de Chevalerie, & le renvoya en son païs. Le Legat l'y accompagna & y établit l'Inquisition ; qui certes exerça d'extrêmes rigueurs, & fut cause encore de plusieurs troubles & massacres.

1228. Quelque accord que les malcontens eussent fait, ils ne pouvoient digerer que le gouvernement demeurât entre les mains de deux étrangers, une femme Espagnole & un Cardinal Italien. Ils reprennent donc les armes, attirent à eux Robert Comte de Dreux frere aîné du Duc de Bretagne, qui jusques-là avoit fidellement servi la Regente, & Philippe Comte de Boulogne oncle paternel du Roy. Ce dernier se laissa débaucher par l'assûrance qu'ils lui donnerent de l'élever dans le trône. Tellement qu'une seconde fois le Roy pensa être envelopé par cette conspiration, la plûpart de la Noblesse qui étoit avec lui, étant passée du côté des conspirez ; & il eût sans doute été surpris si le Comte de Champagne ne fût accouru fort à propos avec trois cens * Chevaliers pour le dégager.

* On les apelloit *Milites*.

1229. Au Printems les conspirez tournerent tous leurs efforts contre le Comte. Ils lui redemandoient la Champagne & la Brie pour Alix Reine de Chypre, fille de Henry son oncle, qui étoit mort en Levant ; & outre cela ils l'apelloient traître, & l'accusoient d'avoir empoisonné le défunt Roy. Philippe de Boulogne offroit de l'en convaincre par le duel ; Reproche qui le noircit tellement auprés de ses vassaux même, qui se liguerent contre lui avec ses ennemis.

Le Comte se voyant un si pesant fardeau sur les bras & sa ville de Troyes assiegée, implora l'aide de la Regente : elle fit marcher le Roy à son secours, & leur commanda de sa part, s'ils avoient quelque chose à dire, qu'ils eussent à venir demander justice en sa Cour. Mais eux qui ne vouloient reconnoître ni sa Regence, ni la royauté de son fils, comme si le Royaume eût été vacant, se porterent à une étrange extremité. Se

souve-

souvenant de quelle maniere leurs ancêtres avoient 1229.
déferé la Couronne à Hugues Capet, ils élûrent Roy dans une assemblée secrette le Seigneur de Couci, qui étoit en grande réputation de sagesse & de justice parmi eux. Ce qu'ils entreprirent d'autant plus hardiment qu'ils avoient Henry Archevêque de Rheims dans leur parti, qui l'eût sacré & couronné. La Régente en ayant eu avis le fit aussi-tôt sçavoir à Philippe Comte de Boulogne à qui ils avoient aussi fait esperer la royauté. Par ce moyen elle le détacha d'avec eux, puis avec diverses adresses elle anéantit pour l'heure tous leurs desseins.

Leurs mauvaises intentions continuant toûjours renoüerent peu de mois aprés une autre partie. Le Duc de Bretagne avec leur assistance & leur conseil reprit les armes, & apela à son aide le Roy d'Angleterre, qui descendit avec des forces considerables dans la Bretagne. Mais quand il vit que le Roi, conduit par la Regente, avoit pris sur les gens du Duc le Château de Belême au Perche, qu'on estimoit imprenable, il remonta sur ses vaisseaux. Le Duc ainsi abandonné fut contraint d'avoir recours à un troisiéme accommodement.

Dés l'année suivante il le rompit : mais ce ne 1230.
fut pas impunément, le Roy lui ayant pris toutes ses places, & détaché d'avec lui ses vassaux & ses amis, le resserra dans sa ville de Nantes. De sorte que pour se tirer d'un si mauvais pas, il fut forcé de lui rendre hommage lige pour sa Duché. Les Bretons qui prétendoient ne le devoir que simple, le nommerent à cause de cela *Mau-Clerc*, comme qui diroit mal-habile.

EMP. B. A U-DOUIN II. R. 13. ans.

Au bout du compte Thibaud fut mal récompensé des bons services qu'il avoit rendus à la

& encore FEDERIC II. 1230.

Regente. Comme elle crût n'avoir plus besoin de lui, elle tourna sa pensée à diminuer sa puissance, & la grandeur de la Maison de Champagne, qui avoit tant donné de peine aux Rois. Dans cette vûë elle prit en main la cause d'Alix sa cousine qui lui disputoit les Comtez de Brie & de Champagne, & le fit condamner par un accord de lui donner quarante mille marcs d'argent, & de vendre au Roy pour payer cette somme, les Comtez de Blois, de Chartres, de Sancerre, & la Vicomté de Châteaudun.

Aprés toutes ces broüilleries, il y eut quatre ans de paix ; pendant lesquels la Regente aportoit tous les soins possibles pour bien élever son fils, le faisant instruire dans les affaires par des Seigneurs d'âge & d'experience, & dans la crainte de Dieu par des Religieux des Ordres de saint Dominique & de saint François. Elle sçavoit bien que cette bonne éducation ne seroit pas seulement avantageuse à ce Prince pour son propre salut, & pour le bien de son Etat ; mais encore à elle-même, tant pour sa reputation, que pour donner à son fils des impressions contraires à celles que les mauvais bruits lui eussent pû faire prendre, & de plus pour s'assûrer entierement de son esprit. Car il n'y a point de plus sûr moyen que la probité pour entretenir la reconnoissance, ni de lien plus puissant pour retenir les enfans dans l'obéïssance & le respect, que les vrayes maximes de pieté ; & le commandement exprés de Dieu, lequel étant fondé sur les principes immuables de la nature, doit toûjours être au dessus de toutes les considerations de la Politique.

Le calme du Royaume fut un peu troublé par quelques tumultes que causoient les restes des

Al-

Albigeois, & par le grabuge des Ecoliers de l'Université de Paris. Cet illustre Corps faisoit lors le plus bel ornement du Royaume : d'ailleurs le nombre innombrable d'Ecoliers qui y venoit de toutes les parties de l'Europe, apportoit de grandes richesses dans cette ville, & lui soûmettoit en quelque façon toutes les autres de la Chrêtienté. Or quelques-uns de ces Etudians l'an 1229. ayant été maltraitez dans une batterie par les Bourgeois, & n'en ayant pû avoir raison telle qu'ils desiroient, ils résolurent tous de quitter Paris ; mais ce ne fut pas sans avoir publié des chansons pleines d'ordure, & des vers fort licentieux, contre l'honneur de la Reine Regente & du Cardinal Romain Legat du Pape, qui la gouvernoit. Le Duc de Bretagne, & le Roy d'Angleterre entretenoient secretement cette broüillerie, & leur offroient retraite dans leurs terres & de fort beaux priviléges : mais le Conseil du Roy craignant que sa Capitale ne fût dépoüillée d'un si grand avantage, trouva moyen d'appaiser ces esprits emportez, & de les retenir. 1230.

Les habitans de Marseille & des environs, s'étant revoltez contre Raimond Berenger Comte de Provence, appellerent Raimond Comte de Toulouse pour leur commander, à cause qu'il étoit son plus proche heritier ; Car il faut sçavoir que Gilbert Comte de Provence & de Nice par sa femme, avoit eu deux filles, Faidide qui avoit épousé Alfonse trisayeul de Raimond de Toulouse, & Douce qui avoit été mariée à Raimond de Berenguier Comte de Barcelone, duquel descendoit le Comte de Provence dont nous parlons. Il accepta donc leurs hommages, & se porta 1231. & suivans.

1230. pour leur Seigneur, d'où s'ensuivit une guerre qui dura quatre ans entre ces deux cousins.

Ce Comte de Provence ayant été travaillé par plusieurs révoltes & autres infortunes, se vit sur la fin de ses jours comblé de bonheur par le mariage de quatre filles qu'il avoit de son épouse Beatrix fille de Themas Comte de Savoye, trés-vertueuse Princesse. Car toutes quatre eurent l'honneur d'épouser des Rois. Marguerite qui étoit l'aînée fut la plus heureuse, ayant été conjointe cette année avec Loüis Roy de France, Prin-
1235. ce qui fut encore plus grand par ses vertus que par sa couronne.

1236. Ce Roy étant parvenu à l'âge de vingt ans, qui en ce tems-là étoit le terme de la majorité des Princes & des Grands, prit en main le timon de son Etat : mais il laissa toûjours la principale autorité à sa mere, non seulement pour les affaires, mais aussi sur sa personne.

La même année le Comte de Champagne, on ne dit point pour quel sujet, retomba dans la rebellion : mais le Roy se préparant pour aller le châtier, il implora sa clemence. Cette escapade, quoi que fort courte, lui coûta ses villes de Montereau-faut-Yonne, de Brai & de Nogent sur Seine. Ces pertes ne le rendirent pourtant point plus sage : il persista toujours dans sa folle passion pour la Reine Blanche qui l'avoit ruiné, & se renferma dans son château de Provins à composer des vers & des chansons pour entretenir son amoureuse rêverie.

Toutefois il en fut bien-tôt diverti par la mort de Sanche VIII. dit le Fort, Roy de Navarre, qui étant décedé sans enfans mâles lui laissoit le Royaume comme à son plus prochain heritier, étant fils de Blanche sa fille. Aussi

alla-

alla-t'il en prendre possession, & y transporta 1236.
grand nombre de laboureurs de ses terres de Brie & de Champagne, qui rendirent ce Royaume-là fort fertile & fort peuplé.

Vers ce tems-là, le païs d'Artois fut érigé en Comté-Pairie, en faveur de Robert frere du Roy à qui son pere l'avoit donné par testament. Quelques-uns mettent cette érection sous Philippe-Auguste. Quoi qu'il en soit, je croi qu'on peut assûrer que c'est la premiere de cette nature.

A la poursuite du Pape Gregoire (qui n'en 1237.
vouloit pas moins aux gens de l'Empereur Féde- & 38.
ric son ennemi déclaré, lequel avoit occupé les restes du Royaume de Jerusalem, qu'aux Sarrasins même) il se fit une grande Croisade de Seigneurs François; principalement de ceux qui avoient causé des troubles sous la minorité du Roi, comme Pierre Duc de Bretagne, les Comtes de Bar, de Mascon, & de Nevers, & le nouveau Roi de Navarre. Elle n'eut pas un meilleur succés que toutes les autres: car la mauvaise conduite de ces Croisez, & leurs divisions firent perir presque toute cette armée & la plûpart de ses Chefs, y furent tuez ou faits prisonniers.

Pierre Duc de Bretagne mourut au retour de 1238.
ce voyage; son fils unique Jean surnommé le Roux lui succéda. Les affaires de Constantinople n'alloient pas mieux: l'Empereur Baudoüin vint en France mendier du secours contre les Grecs, & moyennant une grande somme d'argent vendit la Couronne d'Epines de Nôtre-Seigneur, l'Eponge & la Lance, dont il eut le côté percé, au Roy saint Loüis, qui les mit avec grande pompe & devotes ceremonies, dans son tresor de Reliques à la Sainte-Chapelle qu'il bâtit exprés dans son Palais à Paris.

1238. *Il y avoit trois ans que tous les Docteurs seculiers & réguliers de la sacrée Faculté de Theologie de Paris, qui alors étoit presque la seule Ecole de cette Science & comme le Concile perpetuel de l'Eglise Gallicane, avoient résolu dans une celebre Assemblée, & aprés une trés-meure déliberation, qu'un même Ecclésiastique ne pouvoit en conscience tenir plus d'un Bénéfice.*

Cette année 1238. Guillaume III. Evêque de Paris, tint une autre assemblée de la même Faculté dans le Chapitre des Jacobins: où il fut conclu unanimement, qu'on ne pouvoit sans perte du salut éternel, posseder deux Bénefices à la fois, pourvû qu'il y en eût un qui valût seulement quinze livres parisis de revenu. Cette somme étoit alors suffisante pour l'entretien d'un homme sobre & frugal. Il n'y eut que Philippe Chancelier de l'Université, & Arnoul depuis Evêque d'Amiens, qui s'opiniâtrerent à garder les leurs. Le premier étant au lit de la mort, pressé par l'Evêque Guillaume de se décharger de ce fardeau qui l'entraîneroit en enfer, répondit nettement qu'il vouloit essayer si cela étoit vrai.

Les querelles d'entre le Pape Gregoire IX. & l'Empereur Federic, s'étant enflammées à toute extrêmité par toutes sortes d'outrages de part & d'autre, Gregoire envoya au saint Roy de France lui offrir l'Empire pour son frere Robert Comte d'Artois. Les Seigneurs assemblez par le Roy sur une proposition si importante, n'aprouverent point ce violent procedé, & firent réponse; „ Qu'il suf„ fisoit à Robert d'être frere d'un Roi qui étoit plus „ excellent en dignité & en noblesse que quelque „ Empereur que ce fût.

Autant que le Pape souhaitoit d'engager la France dans une guerre ouverte contre Federic;

autant

autant S. Loüis avoit de zele pour éteindre ce feu qui embrasoit la Chrêtienté, & pour reconcilier les parties, comme le doit un amiable compositeur. Federic neanmoins n'eut pas la reconnoissance qu'il devoit pour ses bons offices : au contraire il lui voulut tendre un piege, & forma le dessein de se saisir de sa personne dans une entrevüë qu'il lui proposa à Vaucouleurs : mais Loüis ayant eu quelque avis de ce perfide complot, s'y trouva bien accompagné pour ne craindre aucune surprise. 1238.

Les Albigeois ne pouvoïent se soûmettre aux ordres de l'Inquisition ; Trincavel fils du Vicomte de Beziers & cinq ou six Seigneurs du païs s'étant mis à leur tête, ils s'emparerent de Carcassonne & de quelques autres places, & firent des courses dans les terres du Roy. Il y envoya aussi-tôt des troupes commandées par Jean Comte de Baumont, qui les chassa de Carcassonne, & les assiegea dans Mont-real. Aprés y avoir tenu quelque tems, ils firent leur capitulation par le moyen des Comtes de Foix & de Toulouse, qui en effet les avoient secretement soûlevez, quoi qu'en apparence ils eussent joint leurs armes à celles du Roy pour les dompter. 1239.

Comme la France se réjoüissoit d'avoir un Roy si bon & si sage, peu s'en falut qu'elle ne se vît réduite à porter le düeil de sa perte. Le Vieil de la Montagne, ainsi nommoit-on le Prince des Assassins, peuple qui occupoit le canton montueux de la Syrie, avoit dépêché deux de ses meurtriers pour le tuer : mais peu aprés, je ne sçai par quel motif, il s'en repentit, & les contremanda par d'autres messagers, qui en attendant qu'ils les eussent trouvez, avertirent le Roy de prendre garde à lui.

1239. *Ce vieil de la Montagne nourrissoit quantité de jeunes garçons dans des palais délicieux, & dans l'esperance d'une éternelle félicité en l'autre monde, s'ils obeïssoient aveuglément à ses commandemens. Pour les en rendre plus capables, & plus propres à exécuter des assassinats par tous pays, il leur faisoit apprendre toutes sortes de Langues.*

Federic & Gregoire IX. se haïssant tous deux d'une haine mortelle, Gregoire lâcha enfin les foudres de l'Eglise sur Federic; en suite dequoy son Legat ayant convoqué les Prélats de France à Meaux, ordonna à plusieurs d'aller à Rome tenir un Concile, où l'on prétendoit dégrader cet Empereur. Il s'en plaignit amerement au Roy, & le pria de ne point permettre à ses Evêques de sortir de France. Sa priere n'ayant point eu d'effet, il les fit guetter sur mer, & les ayant pris il les distribua en diverses prisons, où ils étoient traitez avec une extrême rigueur. Le Roy s'entremit en vain pour leur délivrance; Federic à son tour méprisa son intercession, au moins durant quelque temps; Ce qui altera la bonne intelligence qui avoit été depuis plusieurs années entre la France & l'Empire.

1240. L'an 1240. le Roy ayant assemblé la fleur des Barons & de la Chevalerie de son Royaume à Saumur, donna la ceinture de Chevalier à son frere Alfonse (dont le mariage avoit été peu auparavant accompli avec Jeanne fille & heritiere du Comte de Toulouse) & le partagea des Comtez de Poitou & d'Auvergne, & de tout ce qui avoit été conquis en Languedoc & en Provence sur les Albigeois.

1241. *Ces années-ci les Tartares firent de cruelles irruptions en divers païs de l'Europe; Entr'autres une en Hongrie sous le commandement de Bath qui étoit*

un de leurs Généraux ; & une en Russie, Pologne 1241.
& Silesie, où ils furent menez par un autre de leurs Chefs qui se nommoit Tera.

Ces Barbares étoient Scythes de nation, originaires d'entre la mer Caspienne & le mont Imaus. Quelques-uns les font descendre des dix Tribus des Hebreux qui furent transferées par le Roy d'Assyrie en ces païs-là, & tirent leur nom du mot Hebreu qui signifie délaissé. *D'autres le dérivent de la riviere Tatar qui passe par leur païs, & disent qu'ils le donnerent à toute la nation des* Mogles, *qui étoit composée de sept peuples principaux, dont ils en faisoient un. Ils étoient tributaires & comme esclaves d'un Prince Chrêtien. Nestorien qui avoit son Royaume dans les Indes, & qu'on nommoit le Prêtre-jan. Mais Cingis ou Tzingis-Cam mit cette Nation en liberté vers la fin du siécle précedent, ruina l'Etat du Prêtre-jan, & en forma un trés-grand ; duquel encore sont sortis plusieurs peuplades qui ont occupé divers * pays qu'ils tiennent encore.*

* Tartares de Precop ou de Crim, Tartares le long du Volga, &c.

Le Comte de Toulouse cherchoit sous-main toutes sortes de moyens de reparer la honte du Traité qu'il avoit fait avec le Roi : voila pourquoi il fit une ligue secrette avec Jacques Roy d'Arragon, qui étoit venu à Montpellier ; & avec le Comte de Provence. Ils prétendoient faire dissoudre son mariage d'avec Sancia tante de l'Arragonnois, sous prétexte de parenté, afin qu'il pût se remarier à une fille du Comte de Provence ; & que sa fille Jeanne, qu'il avoit par force donnée au Comte de Poitou, ne fût pas son heritiere. Exemple qui prouve bien, à qui en voudroit douter, qu'entre les Grands, honneur, parenté, alliance & conscience cedent facilement à leur interêt & à leur caprice.

Hon

1242. Hugues le Brun, Comte de la Marche, avoit, à son malheur, épousé Isabelle, veuve du Roy Jean Sans-Terre, qui la lui avoit ravie autrefois; & mere du Roy Henry. L'orgueil de cette femme, qui portoit toûjours le titre de Reine, ne permettoit pas qu'il rendît hommage à Alfonse qui n'étoit que Comte: le Roy entreprit de l'y contraindre: d'abord il emporta plusieurs de ses places, & les démolit; Fontenay entr'autres, où son frere Alfonse avoit été blessé d'un coup de trait.

Le secours du Roy d'Angleterre, pour sa mere, fut trop tardif. Hugues étoit atterré quand lui & son frere Richard descendirent par la riviere de Bordeaux. Il les avoit assurez que tout le Poictou se soûleveroit à leur arrivée; mais comme il leur manqua de promesse; ils manquerent de courage. Le Roy les attaqua au pont de Taillebourg en Saintonge, où ils s'étoient postez, les enfonça de grande force, combattant hazardeusement de sa personne; & les poussa jusqu'à Xaintes, puis de-là à Blaye. Le Comte & son orguëilleuse femme, contrainte d'oublier qu'elle avoit été Reine, ne trouverent de salut qu'aux pieds du Roy, & ils éprouverent qu'il étoit aussi bon que vaillant. Car bien que cette furie eût suborné des assassins pour le tuer, qui avoient été découverts & punis, il pardonna généreusement à elle & son mary, les contraignant neanmoins de lui ceder plusieurs de leurs places, afin qu'ils ne fussent plus en état de se révolter.

1243. *L'Italie étoit horriblement déchirée par les factions des Guelfes & des Gibelins. Les premiers tenoient pour le Pape, les seconds pour l'Empereur.*

La jalousie d'entre les Religieux Franciscains & les Dominicains, qui étoit née presque avec leurs Or-

Ordres, s'accroissoit aussi à mesure qu'ils prenoient accroissement : de sorte que le Pape qui avoit besoin d'eux, & le Roy saint Loüis, qui les cherissoit sans prédilection, n'avoient pas peu de peine à leur distribuer également leurs faveurs, & à tenir la balance si droite, qu'ils n'eussent pas sujet de prendre avantage l'un sur l'autre. 1243

Mais tous deux en prenoient beaucoup sur tous les autres Ordres Religieux ; ils les méprisoient comme plus imparfaits, & non seulement se faisoient fort valoir en Theologie, où ils débitoient quelquefois des choses, qui pour être trop subtiles, aprochoient de l'erreur ; mais aussi entreprenoient sur les fonctions des Pasteurs ordinaires, tirant à eux les aumônes, les legs pieux, & les sepultures des riches ; & se mêlant de la direction des consciences, & de l'administration des Sacremens, au préjudice de la Hierarchie. Aussi depuis ce tems-là elle a souvent été aux prises avec eux pour défendre son autorité & ses interêts.

Le saint Siege ayant été vacant prés de vingt mois, Innocent IV. fut élû On le croyoit ami de Federic : mais soit que cet Empereur n'en usât pas bien avec lui, ou autrement, il suivit le chemin de ses prédecesseurs, & lui mût querelle pour les mêmes differens. L'affaire s'échauffa jusqu'à tel point, qu'Innocent voyant que Federic étoit le plus fort en Italie, il en sortit afin de fulminer plus sûrement contre lui ; & se retira en France. Y étant arrivé au mois de Décembre de cette année 1244. il convoqua un Concile à Lyon pour l'année suivante. 1244

Dés l'an 1228. l'Empereur Federic contraint par les menaces du Pape Gregoire, étoit passé dans la Terre-Sainte, où, par sa reputation plûtôt que par ses armes, il avoit fait en sorte que le Sultan lui

1244. avoit rendu la ville de Jerusalem, mais demantelée, & une partie de la Terre Sainte. Le Pape qui n'étoit point content de cet accommodement, avoit depuis suscité d'autres Croisades, qui avoient rompu cette tréve au grand dommage des Chrétiens. Lors qu'ils furent fort affoibiis, il arriva l'an 1244. que les Corasmiens, peuple chassé de Perse par les Tartares, d'autres disent d'Arabie, se jetterent sur la Terre-Sainte, la desolerent toute, ruinerent tous les saints lieux de Jerusalem, & l'inonderent du sang des Chrétiens.

Cette nouvelle fut aportée au Roy saint Loüis comme il étoit malade à Pontoise vers la fin de Décembre. Tous ceux qui étoient autour de lui desesperant de sa vie, il fit vœu à Dieu, s'il lui rendoit sa santé, d'aller en personne faire la guerre à ces Infidelles. En effet, étant guéri il prit la Croix des mains du Légat ; mais il ne put pas sitôt accomplir cette pieuse entreprise.

Le Concile de Lyon fut ouvert le Lundi d'aprés la saint Jean Baptiste, dans l'Abbaye de saint Just ; & de-là transferé dans l'Eglise Cathedrale de saint Jean. L'Empereur Baudoüin, le Comte Raymond de Toulouse, & Berenguier de Provence y assisterent : ces deux afin de poursuivre une dispense auprés du Pape, pour remarier Raymond avec Beatrix derniere fille de Berenguier : mais les Rois de France & d'Angleterre, & Richard Comte de Cornoüaille, qui avoient épousé les trois autres sœurs, empêcherent qu'ils ne l'obtinssent.

1245. L'Empereur Federic avoit quitté ses affaires d'Italie pour s'y rendre, & y avoit cependant envoyé ses Ambassadeurs ; mais il aprit, comme il étoit arrivé à Turin, que le Pape & les Peres l'a-

voient

voient excommunié à chandelles éteintes, & dégradé de l'Empire pour plusieurs cas qu'on lui imposoit ; entr'autres, qu'il détenoit les terres de l'Eglise ; qu'il avoit intelligence avec les Sarrasins ; & qu'il erroit en plusieurs articles de la Foi. 1245.

Depuis cette dégradation, toutes ses affaires s'éboulerent en un moment. Les Milanois le battirent, les autres Princes Chrétiens le prirent en aversion comme un impie : les Allemands même (afin qu'ils ne pussent point reprocher aux François d'avoir contribué à ruiner leur Empire) le rejetterent, & élurent pour Roy des Romains Henry VIII. Landgrave de Hesse & de Turinge ; tandis que le Roy, dans une entrevûë qu'il eut avec le Pape à Clugny, s'efforçoit de faire l'accommodement de ce mal-heureux Empereur avec l'Eglise Romaine, en vertu d'une procuration qu'il avoit de lui.

Cette année 1245. mourut Raymond-Berenguier Comte de Provence, ayant, par son testament, institué Beatrix, la quatriéme de ses filles, son heritiere. Jacques Roy d'Arragon fit descendre des troupes en Provence, afin de s'assurer d'un si bon parti pour son fils. Mais le Roy de France n'avoit garde de le laisser enlever à un Etranger. Aussi envoya-t'il des troupes en ce païs-là, & même son frere Charles, comme le disent quelques Auteurs, si bien que les Arragonnois en furent chassez. Par ce moyen le Roy étant demeuré le maître de la partie, fit en sorte, du consentement tant de la fille, que de ses oncles, le Comte de Savoye & l'Archevêque de Lyon, qu'elle fut promise à Charles son frere, qu'il avoit partagé du Comté d'Anjou : neanmoins le mariage ne s'accomplit que dans l'année suivante.

Cette même année, le premier de Décembre, mou-

1245. mourut aussi Jeanne Comtesse de Flandre, sans avoir eu aucuns enfans de son second mari Thomas Comte de Savoye, non plus que du premier qui étoit Ferrand de Portugal. Sa sœur Marguerite lui succeda.

Cette Marguerite avoit des enfans de deux lits; sçavoir Jean & Baudoüin, de Bouchard d'Avesnes son premier mari: & Guillaume, Jean & Guy, de Guillaume de Dampierre son second. Ceux-ci prétendoient que les fils de Bouchard ne devoient point heriter, parce qu'on avoit découvert qu'il étoit engagé dans les Ordres sacrez lors qu'il épousa leur mere, & que pour cela son mariage avoit été déclaré nul.

Ceux du premier lit voyant que la mere favorisoit trop les autres, eurent recours au Roy. Il manda les parties en un Parlement à Peronne; & là il fut prononcé que ceux du premier lit auroient le Haynault, & les autres la Flandre.

1246. *Le prétendu Roy des Romains Henry Landgrave de Hesse étant mort ou dans un combat, ou de maladie, les Allemands qui s'obstineient, sous prétexte de pieté, à ruiner la dignité de leur Empire, élurent l'an suivant Guillaume Comte de Hollande, puissant en amis & en alliances, tandis que Federic luttoit avec ses disgraces & avec ses ennemis en Italie.*

Le Duc de Bourgogne & quelques Seigneurs François s'étoient liguez avec lui pour défendre les libertez de leurs terres contre les usurpations de la Cour de Rome, & les entreprises du Clergé; étant apuyé de leur ligue, il partit de la Lombardie pour venir à Lyon, soit pour y enveloper le Pape, qui residoit en cette ville-là; soit pour le fléchir par ses prieres; mais il fut rapellé de son voyage par un grand échec que les Mi-

Danois firent recevoir à Entius son fils bâtard, qu'il avoit laissé dans Parme. 1247. & 48.

Ces affaires, & les grands préparatifs de guerre, avoient retenu le Roy jusqu'au mois de May de cette année, qu'il n'accomplît le vœu qu'il avoit fait trois ans auparavant. On ne sçauroit marquer en assez grosses lettres, que ce trés-saint Roy étant persuadé que les Souverains sont responsables par le droit divin & humain, des malversations de leurs Officiers, fit sçavoir par les Prédicateurs dans tout son Royaume, que ceux qui auroient reçû quelque tort ou dommage des siens, eussent à le venir déclarer, & qu'il le répareroit de son propre domaine. Ce qui fut ponctuellement exécuté.

Cela fait, & aprés avoir pris congé des saints Martyrs, & laissé la Regence à la Reine sa mere, il partit de Paris, tous les Ordres le conduisant en procession hors de la ville. Il menoit avec lui la Reine sa femme, ses deux freres Robert & Charles, qui avoient aussi les leurs; & un nombre innombrable de Princes, Seigneurs, Prélats & Gentilshommes. En passant à Lyon il reçût la benediction du Pape: de-là il descendit par le Rhône, & s'étant embarqué à Aigues-mortes en Languedoc le 25 d'Août, il fit voile deux jours aprés, & aborda heureusement en Chipre le 25 de Septembre: il y passa l'hyver pour attendre le reste de ses troupes & de ses munitions. On lui avoit fait la conquête de l'Egypte aussi aisée qu'elle étoit nécessaire pour le recouvrement & la conservation de la Terre-Sainte: dans cette croyance il avoit fait dessein de planter des colonies de François en ce païs; & pour cela il menoit avec lui grand nombre de Laboureurs & d'Artisans, capables neanmoins

de

de porter les armes, & de combattre en cas de besoin.

Etant dans l'Isle de Chipre, il reçût au commencement de Décembre des Lettres d'Ercalthay, l'un des premiers Cams des Tartares, & peu aprés il y arriva encore des Ambassadeurs du Roy d'Armenie. Ercalthay lui mandoit que le grand Cam & une bonne partie de ses Capitaines avoient embrassé le Christianisme, & comme il l'avoit envoyé avec une grande armée pour détruire le Sultan de Balduc * ou Bagdet, le plus puissant de tous les Princes Mahometans. Les Ambassadeurs d'Armenie l'assuroient que cette nouvelle étoit vraye, & que le Roy ayant vaincu, avec l'aide des Tartares, le Sultan d'Iconie ou Cogny, duquel il étoit tributaire, avoit secoüé le joug de ces Infidelles.

* Nos Auteurs l'apelloient. *Baudra.*

1249. Le Samedy d'aprés l'Ascension, le saint Roy ayant recüeilli ses troupes qu'il avoit mises en quartier d'hyver dans l'Isle de Chipre, & reçû un nouveau renfort que Robert Duc de Bourgogne lui amenoit, mit à la voile, & aborda le 4. de Juin à la rade de Damiete en Egypte. Les Sarrasins l'attendoient de pied ferme sur le bord : il prit terre malgré eux, & les poussa. Comme ils eurent été battus, la frayeur les saisit de telle sorte, que le lendemain ils abandonnerent la ville aprés y avoir mis le feu en plusieurs endroits; & transporterent par bâteaux au de-là du fleuve du Nil, toutes leurs familles & leurs plus precieuses hardes.

Le débordement du Nil, qui commence toûjours infailliblement quelques jours avant le solstice d'Eté, empêcha que l'armée n'allât du même pas prendre la ville du grand Caire, & la retint jusqu'à la mi-Automne dans une oisiveté,

qui

qui la jetta dans toutes sortes de débauches & de dissolutions. 1249.

Au mois de Septembre arriva Alfonse frere du Roy, qui ne s'étoit pas embarqué avec lui, amenant de nouvelles troupes de Croisez. Raymond Comte de Toulouse, son beau-pere, qui l'avoit conduit jusqu'à Aigues-Mortes, mourut au retour de-là dans la ville de Millau en Roüergue, donnant toutes les démonstrations d'une grande & veritable penitence. Il fut le dernier des COMTES DE TOULOUSE, qui avoient dominé dans la plus grande partie du Languedoc prés de trois cens cinquante ans. Sa fille Jeanne n'eut point d'enfans de son mari Alfonse; aprés sa mort, qui arriva l'an 1270. Philippe le Hardy se mit en possession de ses Seigneuries, suivant le Traité de l'an 1228.

Le 20. de Novembre, le saint Roy partit de Damiete, & marcha contre les Sarrasins, qui avoient leurs forces assemblées autour de la ville de Massoure. Il campa sur un bras du Nil, apellé autrefois *Canopus*, & alors le * Raschit, qui n'étoit point gueable. Sur ces entrefaites le Sultan, nommé Meledin, vint à mourir : en attendant le retour de son fils, ils défererent le commandement au plus vaillant de ses Emirs ou Satrapes ; on l'apelloit Farchardin.

* Rosette, à cause de la ville qui est dessus.

Les François ayant enfin passé le Raschit, gagnerent en trois jours deux grands combats sur les Infidelles; le saint Roy animé d'un zéle de Samson, y fit des actions d'une prodigieuse valeur: mais au premier, qui se donna en Février, Robert son frere poursuivant trop inconsiderément les ennemis au travers de la ville de Massoure, fut tué sans qu'on pût retrouver son corps. 1250.

L'armée Chrétienne s'étant campée prés de Phagamia pour se rafraichir, arriva Melec-Sala, fils de

1250. de Meledin, avec une armée qu'il avoit obtenuë des autres Sultans de sa Religion. Avec cela il envelopa de telle sorte celle des Chrêtiens, lui bouchant tous les passages des vivres, que la faim, & cette maladie qu'on nomme aujourd'huy *scorbut*, la réduisit en un état tout-à-fait déplorable. Dans cette extrêmité il fut résolu de la remener à Damiete; mais il étoit trop tard, les ennemis lui tombant sur les bras de tous côtez, elle fut entierement défaite sur le chemin, & le Roy fait prisonnier avec ses deux autres freres Alfonse & Charles, & presque tous les Chefs. Il n'y eut qu'un trés-petit nombre des siens qui échapa la captivité ou la mort. Ce malheur arriva le cinquiéme jour d'Avril.

On peut juger quelle fut la douleur du bon Roy, & quel fut son déplaisir, lors qu'il pensoit à la peine extrême où seroit la Reine sa femme, qu'il avoit laissée dans Damiete avec son tresor, & où elle avoit accouché d'un fils. A ces peines indicibles les Barbares ajoûterent un outrage qui lui fut plus sensible que la perte de son armée & de sa liberté; c'est qu'ils foüetterent devant lui un Crucifix, le soüillerent de crachats, & le traînerent dans la bouë. Quant à sa personne, ils le traiterent avec une extrême barbarie, & le menacerent souvent de le massacrer, & de le mettre aux Bernicles, suplice fort cruel. Toutefois le Sultan Melec Sala craignant de perdre sa rançon, s'il venoit à mourir, fit cesser ces outrages; si-bien qu'il recouvra sa santé. Il conclut en suite une tréve de dix ans avec lui; mais là-dessus ayant été massacré par ses Emirs, le Roy se vit aussi en grand danger de périr par la même fureur: neanmoins celui qu'ils élurent pour Sultan (il s'apelloit Turquemir) l'en garantit, & confirma le traité.

Par

Par les conditions on lui rendoit la liberté à lui 1250.
& à tous les Chrétiens captifs, avec permission d'emporter leur équipage; on leur accordoit une tréve pour dix ans, & on leur laissoit tout ce qu'ils tenoient encore dans la Terre-Sainte, moyennant la reddition de Damiete, la délivrance des Sarrasins captifs, & deux cens mille pesants d'or comptant; ils valoient quatre cens mille livres d'argent. Il est remarquable que ce génereux Roi ne pouvant souffrir qu'on mît sa personne à prix d'argent, voulut que cette somme fût pour la rançon des siens, & Damiete pour la sienne; & qu'ayant appris que dans le payement les Sarrasins s'étoient mécomptez à son profit d'une notable somme, il voulut incontinent la leur renvoyer.

C'est une fable qu'il ait donné aux Barbares une Hostie consacrée pour gage de sa parole; il se fut exposé mille fois à la mort plûtôt que de livrer son Dieu à ces impies. Il est vrai qu'ils battirent autrefois de la monnoye où il y avoit un Ciboire empreint, avec une Hostie au-dessus; que la même figure se voyoit en quelques-unes de leurs tapisseries; & qu'aujourd'hui on remarque encore des calices gravez sur les murailles de Damas. Peut-être ont-ils voulu marquer par-là qu'ils avoient remporté des victoires signalées sur les Chrétiens, & mené leur Dieu en triomphe.

La somme payée, & Damiete remise par la Reine aux Infidelles, le Roy & les Princes furent délivrez, & montant sur les galeres des Genois, allerent descendre au port d'Acre: mais pour les autres prisonniers, les malades, qui étoient en trés-grand nombre, furent assommez, & les autres contraints de payer nouvelle rançon, ou de renier.

On a voulu dire que les Barbares creverent alors

1251. *les yeux à trois cens Gentilshommes François, & que ce fut en memoire de ces nobles Martyrs que S. Loüis, à quelques années de là, fonda l'Hôpital des Quinze-vingts à Paris. Mais cette cause n'est nullement marquée dans les Lettres de l'institution de cet Hôpital; & je trouve long-tems auparavant qu'un Duc de Normandie en fit à Roüen une toute pareille, sinon qu'elle n'étoit que de cent aveugles.*

De plus de trente-cinq mille bons combattans qui avoient suivi saint Loüis en cette expédition, il lui en restoit à peine six mille, nombre trop petit pour faire aucune entreprise. Neanmoins, à la priere des Chrêtiens de ce païs-là, & parce qu'il connoissoit que les Barbares enfreindroient la tréve si-tôt qu'il seroit parti, il résolut d'y demeurer quelquetems; & cependant il renvoya ses freres Alfonse & Charles en France.

Comme l'Empereur Federic faisoit encore une nouvelle levée de bouclier pour se venger du Pape, il mourut à Firenzole le treiziéme de Décembre, peut-
1250. *être étouffé ou empoisonné par Mainfroy, l'un de ses fils bâtards. Il laissa à son fils Conrad l'Empire & la Germanie; à Federic son petit-fils, issu de Henry son fils aîné, la Duché d'Austriche, & à Mainfroy la Principauté de Tarente. Mais toute cette race fut éteinte dans peu d'années, pour avoir, disoient quelques-uns, choqué le saint Siege, ou plûtôt pour avoir régné tyranniquement. Lorsque le Pape Innocent eut appris la mort de Federic, il partit de Lyon, où il avoit demeuré six ans & demi, pour s'en retourner à Rome.*

Quand la nouvelle de la prison du saint Roy fut répanduë en France, un certain Moine Apostat, qui se nommoit Maître Hongrie, assurant qu'il avoit une mission particuliere de Dieu, alloit amassant les jeunes pastres & païsans par toute la

la France, pour aller, disoient-ils, délivrer leur Prince & la Terre-Sainte. On nommoit ces nouveaux Croisez les *Pastoureaux*. La connivence de la Regente, qui pensoit tirer de ces bandes confuses quelques troupes pour envoyer du secours au Roy son fils, donna cours à cette émotion. On voyoit les bandits, les larrons, les hérétiques, & toutes sortes de méchantes gens se fourrer dans ces troupes; si-bien qu'elles se licencierent à une infinité de desordres & de cruautez, principalement contre les Ecclesiastiques & contre les Juifs. Quand leurs insolences furent au dernier point, les peuples se desabuserent & s'armerent contr'eux. Dans l'Orleannois & dans le Berry les habitans & la Noblesse les chargerent & les mirent en déroute: il en fut pendu quelques-uns, puis cette canaille se dissipa & s'évanoüit presque tout en un moment. 1251.

La Reine Blanche, affligée de l'absence du saint Roy, & de la maladie d'Alfonse son autre fils que l'on croyoit incurable, tomba dans une grande langueur, & aprés, dans une fiévre lente, qui au bout de trois mois mit fin à ses jours le 26 de Novembre de l'an 1252. Elle mourut à Melun âgée de plus de soixante-cinq ans. Comme son fils lui avoit fondé le Monastere de Maubuisson de l'Ordre de Cîteaux, & que cinq ou six jours avant son trépas elle en avoit pris l'habit & fait les vœux entre les mains de l'Abbesse de ce Monastere, qu'elle avoit envoyé querir exprés: elle y fut portée avec grande pompe sur les épaules des principaux Seigneurs de la Cour, assise dans une chaise d'or, le visage découvert, & étant revétuë de ses ornemens Royaux pardessus l'habit Religieux de ce même Ordre. Elle étoit aussi & dés long-tems auparavant, du tiers Or- 1252.

1252. dre de S. François, aussi bien que le Roy son fils, selon la devotion de ce tems-là. Mais, à proprement parler, ce n'étoit alors qu'une Confrairie, qui n'avoit point de vœux ni d'habit particulier.

Quelques Historiens modernes sont fort en doute si elle étoit aînée ou puînée de Berenguelle. Celle-ci fut mariée à Alfonse Roy de Leon, & eut la tutelle de son frere Henry; puis ce jeune Prince étant mort elle lui succéda au Royaume de Castille. Quelques François même ont avancé qu'elle l'avoit usurpé sur Blanche sa sœur, qui étoit éloignée; & ils s'appuyent sur ce que dans le tresor des Chartres on trouve des Lettres de neuf Seigneurs Castillans au Roy Loüis VIII. & à Blanche, par lesquelles ils reconnoissent leur fils * pour leur Roy; & disent qu'Alfonse IX. Roy de Castille avoit déclaré par son testament, que si son fils Henri mouroit sans enfans, ceux de Blanche devoient succéder par droit héréditaire. Mais si ces Auteurs avoient bien lû l'Histoire de Matthieu Paris, dans la vie du Roy Jean, à l'an 1218. ils ne se seroient pas si fort égarez dans leur raisonnement; ils y auroient vû que le Pape parlant aux Ambassadeurs du Prince Loüis, fils de Philippe Auguste, dit formellement par deux fois que Berenguelle étoit l'aînée. Au reste si les Seigneurs mal-contens offrirent la Couronne de Castille à Blanche, il est probable qu'ils se fondoient sur ce qu'Alfonse Roy de Leon, & Berenguelle étant parens au degré prohibé, le Pape Innocent III. avoit déclaré leur mariage nul, & les enfans qui naîtroient de cette conjonction * incestueuse, bâtards & incapables de succeder. Tellement qu'à leur exclusion, ceux de Blanche venoient à la succession d'Alfonse IX. leur ayeul; & c'est, à mon avis, ce qui faisoit le droit que les Rois de France ont gardé long-tems sur la Castille.

* C'étoit S. Loüis.

* Voi les Lettres d'Innocent III. imprimées à Cologne.

Quelques

Quelques mois avant la mort de Blanche, il s'émût une trés âpre querelle entre les Docteurs seculiers de la Faculté de Theologie de Paris, dont Guillaume de saint Amour étoit comme le chef, & d'autre côté les Ordres Mandians des Freres Prêcheurs, & des Freres Mineurs: parce que ces Religieux, à ce qu'on leur reprochoit, bien loin de se soumettre aux statuts & à la discipline de l'Université, tendoient à s'en rendre les maîtres. 1252.

*L'affaire fut opiniâtrement debattuë cinq ou six ans durant. Saint Amour avoit l'avantage à Paris: mais le differend ayant été porté à Rome, il y eut du pire, & le Livre * qu'il avoit fait contr'eux, fut condamné, non pas comme hérétique, mais comme scandalisant ces bons Peres. Ils avoient tout créd t en cette Cour-là, & en obtenoient d'autant plus facilement de grands privileges, que ces passedroits élevoient la puissance de celui qui les donnoit, & diminuoient de celle des Evêques, au préjudice desquels ils étoient donnez.*

* Il étoit intitulé, *De periculis novissimorum temporum*

*Vers les commencemens de cette querelle, Robert * de Sorbonne Docteur en Theologie, & fort cheri du Roy saint Louis, bâtit le College de* PAUVRES MAISTRES DE SORBONNE. *Sous ce nom le vulgaire a accoûtumé de comprendre toute la sacrée Faculté de Theologie de Paris; en effet c'est la plus celebre de ses Ecoles.*

*Sorbonne village auprés de Sens d'où il étoit natif.

L'an 1253. mourut Thibaud, qui étoit le V. du nom comme Comte de Champagne, mais seulement le I comme Roy de Navarre. Il eut pour successeur en tous ses Etats son fils Thibaud II. ou VI. âgé de quatorze ans, sous la tutelle de sa mere. 1253.

Conrard fils de Federic ne s'étoit pas trouvé assez fort en Germanie contre Guillaume Comte de Hollande prétendu Roy des Romains: il étoit passé en Italie dés l'an 1251. & quelque tems aprés ayant 1254.

1254. malheureusement fait étrangler son neveu Federic, s'étoit saisi de ses tresors & de son Royaume de Sicile. Mais cette année 1254. il fut empoisonné lui-méme par Mainfroy; auquel, ne sçachant pas qu'il étoit l'auteur de sa mort, il laissa la regence du Royaume & la tutelle de son fils Conrad le jeune, vulgairement nommé Conradin, âgé seulement de trois ans.

Il y avoit prés de six ans que le saint Roy étoit sorti de France, & trois ans & demi qu'il séjournoit en Terre-Sainte, visitant les saints Lieux avec une devotion incroyable, fortifiant les places, & raffermissant autant qu'il pouvoit le courage & les affaires des Chrêtiens de ces païs-là. La France destituée de Pilote par la mort de sa mere demandoit instamment son retour : il s'embarqua donc au Port d'Acre ou Ptolemaïde, la veille de saint Marc, & aborda à Marseille l'onziéme de Juillet.

Le Roy d'Angleterre qui étoit cette année venu en Gascogne, desirant éviter le long trajet de mer qu'il y avoit à s'en retourner, obtint du saint Roy la permission de traverser la France pour s'embarquer à Boulogne. Le Roy voulut bien aller à sa rencontre jusqu'à Chartres; delà il le mena à Paris, où il le traita quatre jours durant avec toutes les magnificences possibles. La joye & la fête furent d'autant plus grandes, que les quatre sœurs: filles du Comte de Provence, l'aînée mariée au Roy de France, la seconde au Roy d'Angleterre, la troisiéme à Richard son frere, & la quatriéme à Charles Comte d'Anjou, s'y trouverent toutes ensemble.

EMPP. encore BAUDOUIN II. & RICHARD & AL-

Comme Guillaume Comte de Hollande & Roy des Romains faisoit la guerre aux Frisons qui lui étoient rebelles, il étoit arrivé l'an 1254. que son cheval s'étant enfoncé dans la glace, il avoit été assommé par les païsans qui étoient cachez dans des roseaux. L'an suivant

suivant que l'on comptoit 1256. les Electeurs vendant lâchement l'honneur de la Nation Germanique & leurs suffrages à des Princes étrangers, défererent l'Empire, les uns à Richard frere du Roy d'Angleterre, les autres à Alfonse X. Roy de Castille. Richard passa en Allemagne, & y séjourna plus de deux ans, ayant été couronné à Aix la Chapelle l'an 1247. Alfonse ne s'y fit connoître que par son argent, & tous deux disputerent leur droit devant le Pape durant plusieurs années sans pouvoir jamais s'accorder. FONSE Competiteurs. 1255.

Les fils de Bouchard d'Avesnes expulsez par Guy Comte de Flandre & leurs autres freres uterins du second lit, s'étoient réfugiez vers Guillaume Comte de Hollande, lequel avoit vaincu & fait prisonnier Guy avec un de ses freres. La mere pour s'en venger avoit apellé Charles Comte d'Anjou; & lui avoit donné la joüissance du Hainaut & de Valenciennes sa vie durant. Il regagna ces païs-là assez facilement sur le Hollandois, parce qu'il le trouva occupé contre les Frisons, où il fut tué comme nous l'avons dit. Son fils Florent qui lui succeda, délivra Guy & son frere, moyennant une grande rançon; Et le saint Roy obligea son frere Charles de rendre le Hainaut pour une somme d'argent, comme aussi les parties de s'en tenir à l'Arrest qu'il avoit donné l'an 1246.

Le calme étant universel dans son Royaume, il s'adonnoit à le régler par de bonnes loix, à en bannir les violences & l'opression, & à l'instruire par ses bons exemples, & par toutes sortes de saintes œuvres. Il prenoit sous sa protection les foibles, les veuves & les orfelins; il procuroit de tout son pouvoir l'avancement de la Religion & le service de Dieu, il pourvoyoit à la nourriture des indigens, au mariage des pauvres Demoiselles; à l'entretenement des Eglises; & sur tout il travail- 1256. & suivans.

ment à leur destruction ; Ces sanglantes discordes acheverent de ruiner les affaires des Chrêtiens Occidentaux en Orient.

1258. Dans une entrevûë qui se fit prés de Montpellier, les deux Rois Loüis de France & Jacques d'Arragon surnommé le Conquerant traiterent le mariage de Philippe, alors second fils de Loüis, mais qui deux ans aprés devint l'aîné, avec Isabelle fille puînée de Jacques. Ce Roy avoit pour pere Pierre II. & pour ayeul Alfonse II. qui étoit fils de Raimond IV. Comte de Barcelone & de Petronille Reine d'Arragon, fille du Roy Ramire II. qui avoit été Moine.

Ce mariage conclu ils accorderent leurs autres differends de cette maniere. Le saint Roy ceda à l'Arragonnois la souveraineté que la France avoit retenuë sur Barcelone, sur les Comtez d'Urgel, de Roussillon, Empuries, Cerdaigne, Geronne & Ossonne, dés le tems que les François avoient conquis ces païs-là sur les Sarrasins. Et d'autre part l'Arragonnois lui ceda tous les droits qu'il prétendoit, soit par mariage de ses prédecesseurs ou par autres titres, sur les Comtez de Carcassone, Razez, Lauraguais, Vicomté de Beziers, Minerbe, Villes & Comtez de Rodez, d'Alby, de Cahors, de Toulouse & de saint Gilles, du païs de Fezenzaguel, de la ville de Nismes, de la Duché de Narbonne, & de plusieurs autres terres. A dire le vrai l'un & l'autre ne cédoient rien de réel : car l'Arragonnois ne possédoit pas un pouce de terre de tout ce qu'il disoit quiter ; Et le Roy de France ne joüissoit plus de la souveraineté de la Catalogne. Car encore qu'il y eût plusieurs preuves que ses prédécesseurs l'y avoient exercée, que les Comtes l'eussent reconnuë par leurs hom-

mages

mages & sermens de fidelité, & que dans ce païs-là tous les contrats & actes publics eussent porté dans leurs dattes le nom & les années des Rois de France jusqu'en 1181. néanmoins dés cette année-là Alfonse Roy d'Arragon avoit secoüé un joug de la sujettion, & fait ordonner par un Concile tenu à Terragone, que de là en avant les actes n'y seroient plus dattez que des années de l'Incarnation de Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST.

Les Anglois conservoient toûjours une forte passion de recouvrer la Normandie & les autres terres qu'ils avoient perduës en France; Et si Richard se fût bien affermi en Allemagne, lui & son frere Henry eussent pû attaquer puissamment la France des deux côtez. Le Saint Roy ne l'ignoroit pas: mais il sçavoit bien aussi que Henry s'étoit si dangereusement embarrassé dans une querelle contre ses Barons, qu'il seroit aisé de le contenter de peu de chose & avec cela de l'obliger à la reconnoissance & à l'hommage qu'il refusoit de lui rendre. Ce fût dans cette vûë, qu'il se porta de lui-même à un accommodement; l'affaire ayant été réglée par les Legats du Pape, l'Anglois passa en France avec sa femme, ses enfans & ses freres, & étant venu à Paris confirma le traité. 1259.

Il portoit en substance; Que lui, ses fils, ses freres & successeurs renonçoient à jamais à la Normandie, Anjou, Maine, Touraine & Poitou: Que le Roy donnoit à Henry une grande somme d'argent, & lui laissoit pour lui & les siens la partie de Guyenne delà la Garonne qu'il tenoit déja, & pardeça lui relâchoit le Limosin, le Perigord, le Querci, & l'Agenois, à la charge d'en rendre hommage lige aux Rois de France,

& de prendre rang parmi leurs Pairs, en qualité de Duc de Guyenne. Aussi-tôt l'Anglois rendit cet hommage; & le fils aîné du Roy étant venu à mourir, il assista à sa pompe funebre, & porta son corps sur ses épaules avec les autres Seigneurs durant une partie du chemin de Paris à S. Denis.

1260. *L'année 1260. une ferveur nouvelle, mais étrange, saisit les peuples Chrétiens. C'étoit de se foüetter en public avec des cordelettes ou avec des courroyes de cuir. On apelloit ces foüetteurs les* DEVOTS, *& depuis on les nomma les* FLAGELLANS. *Cette manie commença dans la ville de Perouse en Toscane, par l'exemple & les prédications d'un hermite nommé Reynier, s'épandit jusques dans la Pologne, gagna même jusqu'en Grece, & à la fin dégenera en superstition & en heresie.*

Au mois de Juillet de l'an 1261. un Lieutenant de
1261. *Michel Paleologue VIII. du nom, Empereur des Grecs, qui revenoit de faire la guerre à Michel*
* Seigneur dominateur. ** Despote d'Epire, se rendit maître de Constantinople, y étant entré par un trou que quelques traîtres lui enseignerent sous les murailles de la ville; Il exécuta ce coup trés-important, fort facilement, parce que l'Empereur Baudoüin en étoit dehors, & avoit emmené l'Armée navale assiéger une petite ville sur les bords du Pont-Euxin.*

EMPP. MICHEL VIII. & RICHARD & ALFONSE Compétiteurs.

Voilà comme Constantinople retourna entre les mains des Grecs; d'où elle est tombée deux cens ans aprés sous la tyrannie des Turcs. Les Latins avoient tenu ce morceau de l'Empire d'Orient environ 150 ans, & il est remarquable que comme leur régne y avoit commencé par Baudoüin, il finit par un autre Baudoüin.

Les Venitiens qui étoient fort interessez en
1262. cette perte, mirent en mer une trés-puissante armée navale, avec laquelle tenant tout l'Archipel, il

ils reduisirent Constantinople si à l'étroit que 1262.
Manuel fut sur le point de l'abandonner. Mais les Genois en haine des Venitiens firent ligue avec lui & le secoururent puissamment, malgré les prieres de tous les Princes Chrêtiens, & les excommunications du Pape. L'Empereur Baudoüin retint encore quelque tems l'Isle d'Eubœe ou Negrepont.

Le bâtard Mainfroy non content d'avoir usurpé le Royaume de Sicile sans le consentement du saint Siege, gourmandoit insolemment le Pape & les terres de l'Eglise; ensorte qu'Alexandre IV. ne pouvant plus suporter sa tyrannie, avoit offert ce Royaume à Edmond fils du Roy d'Angleterre qui l'avoit accepté; Et son pere pour fournir aux frais de cette entreprise avoit tant fait d'exactions & d'impôts sur ses sujets qu'ils s'étoient presque tous liguez & revoltez contre lui.

Urbain IV. successeur d'Alexandre, ayant fait prêcher la Croisade contre Mainfroy, excita quelques Seigneurs François à passer en Italie; d'abord ils forcerent les passages de Lombardie, & pousserent les troupes Sarrasines que Mainfroy entretenoit à son service: mais peu aprés le payement leur manquant, ils s'en revinrent en France, laissant le Pape plus embarrassé qu'auparavant.

Pour se mieux fortifier contre sa colere implacable, Mainfroy contracta alliance avec Jacques III. Roy d'Arragon, donnant sa fille en mariage à Pierre son fils aîné; lequel ne dédaigna pas ce party, parcequ'il lui aportoit une assez prochaine esperance du Royaume de Sicile, Mainfroy n'ayant point d'enfans mâles. En effet c'est par là que les Rois d'Arragon y sont parvenus, & il faut qu'ils avoüent qu'ils tiennent leur droit d'un bâtard, usurpateur & excommunié.

onces d'or, & un palefroy blanc par chacun an, de n'être jamais élû Empereur, & de ne point unir ce Royaume à l'Empire. Car les Papes ne vouloient plus de puissance en Italie qui ne fut moindre que la leur.

1266. Son armée de terre n'arriva que sur la fin de l'année, laquelle il acheva dans Rome. La suivante il marcha vers Naples, les Guelfes étant venus de tous côtez se ranger auprés de lui. Le Comte de Caserte lui abandonna lâchement le passage du Garigliān; Ensuite il gagna le poste de S. Germain, gardé par six mille hommes; & enfin le vingt-sixiéme de Février étant dans la campagne de Benevent, il remporta une pleine, mais sanglante victoire sur les troupes de Mainfroy, qui fut tué sur la place.

Ensuite de cette grande journée, tout se soûmit au vainqueur deça & delà le Fare, hormis la ville de Nocera, où Federic II. avoit mis une forte garnison de Sarrasins, qui tint encore longtems. On connut dés lors qu'il ne sçavoit pas user humainement de son bonheur; car son armée commit d'énormes cruautez à la prise de la ville de Benevent, & il laissa mourir en prison la femme & les enfans de Mainfroy, & plusieurs Seigneurs de ce parti-là.

1267. Neanmoins le S. Pere, comme il se montroit trés-obéïssant à ses ordres, le déclara Lieutenant général de l'Empire en Italie, sous le titre de GARDE-PAIX. En cette qualité il fit casser par ses Lieutenans, les Gibelins de la Toscane, particulierement ceux de Florence, & rétablir tous les Guelfes dans leurs maisons & dans leurs biens.

Cependant le jeune Conradin avoit envoyé un Manifeste à tous les Princes de l'Europe, se décla-

clarant le vrai successeur du Royaume de Sicile, 1267.
& implorant leur assistance pour recouvrer la succession de ses peres. Si bien qu'avec l'aide des anciens amis de la Maison de Soüaube & des avanturiers qui cherchoient fortune, il amassa une puissante armée & descendit en Italie sur la fin d'Octobre. Sa mere n'étoit pas d'avis qu'il s'engageât sitôt dans cette guerre; elle craignoit de voir échoüer la jeunesse inexpérimentée de son fils, à peine âgé de seize ans, contre le bonheur & la vaillance de Charles : mais au lieu de déférer à ses sages conseils, il se laissa emporter aux continuelles instances des Gibelins, qui le pressoient de marcher.

Il avoit amené d'Allemagne le jeune Federic fils de Herman Marquis de Bade encore plus jeune que lui, qui se disoit aussi Duc d'Austriche, étant fils d'une fille de Henry frere de Federic dernier Duc de ce païs-là ; Et avec cela il se tenoit assuré de l'assistance de Henry & de Federic freres d'Alfonse X. Roy de Castille, lesquels à son arrivée dans l'Italie devoient se déclarer en sa faveur.

Ces freres ayant été chassez d'Espagne par le Roy Alfonse, s'étoient retirez en Afrique auprés du Roy de Tunis, où ils avoient acquis beaucoup de réputation, d'argent & d'amis. Henry ayant apris les progrez de Charles en Italie, lui étoit venu offrir son service avec huit cens chevaux, & lui avoit prêté une somme considérable. En récompense, Charles l'avoit fait élire Senateur de Rome : mais parce que depuis il le traversa auprés du Pape dans la recherche du Royaume de Sardaigne, cet Espagnol s'aliena de lui, & conspira secretement avec Conradin ; Etant Senateur de Rome il disposa la ville à le recevoir, en chassant ou emprisonnant tous ceux qui lui étoient contraires ; Et lorsqu'il le vit aprocher il arbora ses armes

1268. mes sur les portes de la ville, & se joignit ouvertement à lui.

Conradin aprés avoir passé l'hyver à Verone, méprisant les foudres du Pape, s'embarqua aux côtes de Genes sur les vaisseaux des Pisans. Etant décendu en Toscane, il surprit & tailla en pieces les troupes que Charles y avoit laissées; Et au même tems Conrad * venu d'Antioche fit revolter toute l'Isle de Sicile, à la reserve de Messine & de Palerme.

* Voy ci-après à l'an 1269.

Ces beaux commencemens trahirent le jeune Conradin, & le flâterent pour le mener à la mort. Comme il entroit dans le Royaume de Sicile, Charles quitta le siege de Nocere, & vint au devant de lui, résolu de décider la querelle par une bataille. Elle se donna le vingt-cinquiéme jour d'Août prés du Lac Fucin, maintenant apellé le Lac de Celano: les François la gagnerent entierement, mais avec beaucoup de risque & avec beaucoup de sang. Conradin, Federic Duc d'Austriche, & Henry de Castille se sauverent à la fuite: mais étant reconnus par les chemins ils furent ramenez au vainqueur.

Aprés cette victoire le Pape lui permit de reprendre la dignité de Senateur de Rome qu'il avoit été obligé de déposer, & le constitua Vicaire de l'Empire dans la Toscane. Sa gloire eût été sans pareille, s'il eût été aussi clément que vaillant, & s'il n'eût pas exercé des rigueurs mortelles sur les prisonniers de guerre, & sur les peuples qui s'étoient révoltez, quoi qu'avec quelque raison, puisque c'étoit pour leurs anciens maîtres.

1269. Comme il eut résolu de passer en Afrique avec le Roy S. Loüis, ne sçachant que faire de Conradin & Federic, qu'il étoit trés-dangereux de garder, & encore plus de relâcher dans un Royaume tout plein de factions & de révoltes: il leur fit

faire

faire leur procez par les Syndics des villes du 1269.
Royaume. Ces Juges les ayant condamnez à mort comme perturbateurs du repos de l'Eglise, il leur fit trancher la tête sur un échaffaut au milieu de la ville de Naples, le vingt-septiéme jour d'Octobre. Exécution qui fait encore fremir d'horreur la posterité, mais qui sembloit une rétribution de la Justice divine, pour les barbaries encore plus horribles que Federic, ayeul de Conradin, avoit exercées sur toute la maison des Princes Normands. Henry de Castille eut la vie sauve, mais fut confiné en une prison d'où il ne sortit qu'aprés vingt-cinq ans pour s'en retourner en Espagne.

Conradin étant sur l'échaffaut, aprés avoir fait de lamentables plaintes de son malheur, & de la cruauté de ses ennemis, jetta son gand dans la place, pour marque de l'investiture de ses Royaumes à celui de ses parens qui voudroit poursuivre sa querelle. Un Cavalier l'ayant levé, le porta à Jacques Roy d'Arragon, qui avoit épousé une fille de Mainfroy. Presque en même tems ce Conrad Prince d'Antioche, fils d'un Federic bâtard de l'Empereur Federic II. qui étoit venu d'Orient au secours de Conradin, & avoit aidé à faire révolter l'Isle de Sicile, ayant été pris par les gens de Charles, fut pendu & étranglé. Et ainsi finit par les mains du bourreau cette glorieuse race des Princes de Soüaube, dont il y avoit eu tant de Rois & tant d'Empereurs.

Les abus & les entreprises de la Cour de Rome étoient venuës jusqu'à tel point, que le Roy saint Loüis, quoique trés-dévot au S. Siege, fit cette année une Pragmatique pour en arrêter le cours en France, principalement touchant la dispensation des Bénéfices.

Cette

1269. Cette même année se fit le mariage de Blanche sa fille avec Ferdinand fils aîné d'Alfonse X. Roy de Castille, le Pape ayant donné dispense de la parenté qui étoit entre les parties. Les nôces se celebrerent à Burgos. Philippe frere de l'épousée, Edoüard fils du Roy d'Angleterre, Jacques Roy d'Arragon, ayeul de l'époux; Alhamur Roy de Grenade, & plusieurs autres Princes & grands Seigneurs honorerent cette solemnité de leur presence. Il fut expressément dit dans le contrat, que si Ferdinand mouroit avant son pere, ses enfans le representeroient, & succederoient à la Couronne.

Les affaires des Chrétiens du Levant étant réduites à l'extrémité par Bendocabar Sultan d'Egypte, les exhortations du Pape & le zéle de saint Loüis, exciterent les Princes d'Occident à faire encore un grand effort pour les soûtenir. Le Roy d'Arragon & Edoüard fils aîné du Roy d'Angleterre, promirent de seconder le saint Roy, & son frere Charles de s'y porter avec toutes les forces de l'Italie. Le nombre des Croisez étoit de quinze mille chevaux, & de plus de cent mille hommes de pied, qui devoient se partager en deux pour attaquer les Sarrasins par deux endroits tout à la fois

L'Arragonnois & Edoüard se chargerent d'aller faire la guerre en la Terre Sainte. Edoüard s'acquitta généreusement de son vœu; mais l'Arragonnois s'étant embarqué, retourna en arriere, & n'y envoya que quelques vaisseaux commandez par Ferdinand son fils bâtard.

Quant au saint Roy, il tourna son entreprise sur le Royaume de Tunis, par deux motifs; l'un, qu'il lui sembloit que la conquête de ce païs-là luy frayeroit le chemin à celle d'Egypte, sans laquelle

quelle on ne pouvoit garder la Terre-Sainte. L'autre, que son frere l'y portoit, à dessein de rendre les côtes d'Afrique tributaires à son Royaume de Sicile, comme elles l'avoient été du tems de Roger, Prince Normand. 1270.

Ayant donc laissé l'administration de son Royaume à Matthieu Abbé de saint Denis & à Simon Comte de Nesle, il partit de Paris, comme je croy, le premier jour de Mars de l'année 1270. à la commencer au mois de Janvier, ou de 1269. à la commencer seulement à Pâques, comme on faisoit alors en France Il étoit accompagné de trois de ses fils, Philippe, Tristan & Pierre; de son frere Alfonse, de son neveu Robert II. Comte d'Artois, de Thibaud Roy de Navarre, de Guy Comte de Flandre, & de grand nombre de Noblesse.

Il fut prés de quatre mois, tant par les chemins qu'aux environs d'Aigues-Mortes, où il attendit quelque tems que ses vaisseaux fussent prêts. Il s'y embarqua au commencement de Juillet, avec ses freres, & fit voile le jour suivant. Au même tems ses troupes & les autres Seigneurs s'embarquerent en divers ports, particulierement à Marseille. Le rendez vous de toute la flote étoit en Sardaigne, à la rade de Calary.

Il y aborda le premier avec quatre grands vaisseaux, non sans avoir souffert beaucoup de mauvais tems. Les autres y arriverent huit jours aprés; & tous ensemble ayant tenu conseil, on persista dans le dessein d'aller faire descente en Afrique, & de s'assurer de Tunis. On se confirma encore dans cette résolution par l'esperance que le Roy de ce païs-là donnoit de se faire Chrétien s'ils l'apuyoient de leurs forces contre la résistance de ses

1270. ses Sujets : mais on connut bien-tôt qu'il ne le faisoit que pour les amuser.

L'armée ayant donc mis pied à terre aux côtes d'Afrique, prit d'assaut le château & la ville de Carthage, bâtie en effet sur les ruines de cette fameuse rivale de Rome, mais qui n'avoit plus rien de grand que le nom. Ensuite elle assiegea la ville de Tunis, qui est à l'autre bout du lac de la Goulete, à cinq milles loin de la mer.

Au bout de cinq semaines de siege, les chaleurs excessives du païs, la disette d'eau, l'air de la marine, & les fatigues que souffroient les Chrêtiens, ayant toûjours les Sarrasins sur les bras, causerent des fiévres pestilentes & des dissenteries dans leur armée, de sorte qu'il y mourut grand nombre de gens de marque, entr'autres le Prince Jean Tristan Comte de Nevers, & Pierre de Ville-Beon, Chambellan du Roy, & son intime confident.

Le saint Roy lui-même fut saisi d'un flux de ventre, & quelques jours aprés d'une fievre continuë, qui redoublant d'heure en heure, finit ses glorieux travaux par une bien-heureuse mort le vingt-cinquiéme jour d'Août, la cinquante-sixiéme année de son âge, & la quarante-quatriéme de son régne: Etant au lit de la mort, il fit apeller son fils Philippe pour lui laisser de trés-belles & trés-Chrétiennes instructions, qu'il avoit, quelque tems auparavant, dressées & écrites de sa propre main.

Il eut ensemble toutes les vertus d'un grand Saint & d'un grand Roy, d'un parfait Chrétien & d'un vrai Gentil-homme. Il fut humble devant Dieu, & fier aux ennemis de la Foy, modeste & ennemi du luxe pour son particulier ; mais pompeux

peux & superbe dans les cérémonies publiques ; 1270.
aussi doux & affable dans la conversation, que rude & terrible dans les combats ; prodigue envers les pauvres, & ménager du bien de ses Sujets beaucoup plus que du sien propre ; liberal envers les gens de guerre & envers les gens de lettres ; enflammé d'un zele incroyable pour la gloire de Dieu & pour la justice ; enfin digne de servir de modele à tous les Princes qui veulent régner selon la loy de Dieu, & pour le bien de ses Etats.

Entre ses fervens exercices de pieté, dont il ne se relâcha point tout le tems de sa vie : il observoit les jeûnes de l'Eglise avec une grande exactitude, ne mangeant qu'une fois par jour ; & si l'infirmité ou le travail des affaires l'obligeoit quelquefois à faire deux repas, il rachetoit cette transgression, suivant les Canons de l'Eglise, par une grosse aumône, nourrissant cent pauvres un autre jour, j'entens d'extraordinaire, car il en entretenoit ordinairement un trés-grand nombre d'autres, & en servoit deux cens à table tous les jours des grandes fêtes.

Je trouve que tous les Carêmes il faisoit distribuer soixante-trois muids de bled, soixante-huit mille harancs, & trois mille deux cens dix-neuf livres parisis aux Monasteres & aux Hôpitaux, & cent sols par jour aux autres pauvres. Et afin de rendre cette aumône perpetuelle, il en chargea son domaine, comme d'une trés-grande quantité d'autres pieuses fondations, qui au lieu de diminuer les biens de ses successeurs, ont été comme un levain miraculeux qui les a multipliez.

Il seroit à souhaiter que la belle & grande Ordonnance qu'il fit à son retour de la Terre-Sainte,

pour



pour tout le monde, d'amour & de
ses Sujets.

Je ne sçaurois oublier qu'il ne vo
s'ingerer de nommer aux Evêchez & a
mais laissa l'entiere liberté des électic
qu'un Ambassadeur qu'il avoit envoyé
ayant raporté de cette Cour-là une l
donnoit le droit d'y nommer, il lui
mauvais gré, & la jetta dans le feu
lui. Pour les autres Bénéfices, il les c
jours au plus digne, & jamais à ceux
déja revêtus de quelque autre, si pren
ne s'en défaisoient.

Sa grande & invariable maxime é
justice, au préjudice même de ses inte
dans cette vûë, & pour acquiter la
pere, qu'il rendit au Roy d'Angleterre
ces de Guyenne. Il n'avoit pas moir
que de justice: par ce motif, il s'emp
affection de bonne foy à terminer le
qui naissoient entre les Princes ses v
loin d'allumer le feu pour profiter de

Comté de Mascon, qu'il acheta du Comte Guil- 1270.
laume de Dreux, & d'Alix sa femme, qui n'avoient point d'enfans; les Comtez de Blois, de Chartres, de Sancerre, & la Vicomté de Châteaudun; puis les villes de Bray & de Montereau, & la Comté de Beaumont sur Oise, de Thibaud Comte de Champagne; de plus, le Vicomté d'Avranches, de Robert de Preaux; & les droits que Jacques de Château-Gontier avoit sur la Comté du Perche, & sur les villes de Belesme & de Mortagne.

Il fonda richement quantité d'Hôpitaux, entr'autres celui des Quinze-vingts à Paris; comme aussi bon nombre d'Eglises & de Monasteres, particulierement pour les Religieux de saint Dominique & de saint François; avec cela la belle Abbaye de Royaumont; celle de saint Matthieu prés de Roüen, & la Sainte-Chapelle dans son Palais, où il mit des Chapelains. Quelques-uns lui attribuent l'institution de l'Université & du premier Parlement de Toulouse. Il est certain qu'il est le premier qui ajoûta, par humilité, le signe de la Croix à la ceremonie de toucher les écroüelles.

Il avoit eu onze enfans de Marguerite de Provence son unique femme, dont huit vinrent en majorité, quatre fils & quatre filles. Les fils étoient Philippe qui regna, & fut surnommé le Hardy; Jean-Tristan, qui fut Comte de Nevers par Yoland de Bourgogne sa femme, fille du Duc Eudes; Pierre Comte d'Alençon, ces deux n'eurent point de posterité. Robert Comte de Clermont en Beauvoisis, qui épousa Beatrix fille & heritiere d'Agnes de Bourbon (qui l'étoit d'Archambaud Seigneur de Bourbon) & de Jean III. fils de Hugues Duc de Bourgogne. De ce mariage est issuë la branche de Bourbon, qui est venuë à la Couronne trois cens ans aprés par le Roi Henry le Grand.

1270. Les filles se nommoient Isabelle, Blanche, Marguerite & Agnes. Isabelle fut mariée à Thibaud II. Roi de Navarre, & mourut sans lignée. Blanche peu avant ce voyage d'Afrique épousa Ferdinand, dit de la Cerde, fils aîné d'Alfonse X. Roi de Castille, & en eut deux fils, qui furent injustement privez du Royaume de leur ayeul, parce que leur pere l'avoit prédecedé, & que la representation n'eut point de lieu. Marguerite fut fiancée à Henri Duc de Brabant & de Limbourg; puis ce Prince s'étant rendu Moine, mariée à Jean son frere & son successeur; il n'en vint point d'enfans. Agnes épousa Robert Duc de Bourgogne, & lui en procréa plusieurs.

Après la mort du saint Roi, Marguerite son épouse se retira dans le Convent des Religieuses de sainte Claire qu'elle avoit fondé au Fauxbourg saint Marceau, & y vécut trés-saintement jusqu'au 25. de Decembre de l'an 1285. qu'elle alla rejoindre son époux en l'autre vie. Par son Testament elle donna tous ses meubles précieux à l'Hôtel Dieu de Paris. Elle en avoit fondé deux autres, l'un au Fauxbourg saint Marcel, l'autre à Châteaudun.

MARGUERITE DE PROVENCE, FEMME DE SAINT LOUIS.

RAIMOND Comte de Provence malheureux en Sujets, qui à cause des grands impôts dont il les chargeoit, le tourmenterent jusqu'à la mort,

fut plus heureux en filles qu'aucun autre Prince de sa sorte ne l'a été en garçons. Il en eut quatre, Marguerite, Eleonor, Sancie & Beatrix, toutes quatre mariées à des Rois. Le bonheur de cette maison de Provence, si on en croit quelques Auteurs, venoit de la sage conduite d'un certain Romieu * ou Pelerin, qui arriva à la Cour du Comte comme par miracle. Ils disent que lors que ses affaires sembloient être sans ressource, & que sa maison paroissoit ruinée à cause des grandes dettes contractées par son mauvais ménage, ce Romieu revenant de saint Jacques s'insinua, je ne sçai comment dans son Palais, & gagna si bien son esprit qu'il le fit son Surintendant, & lui abandonna la conduite de tout. Ce qui reüssit si bien que dans peu de temps il remit les affaires de Raimond en meilleur état qu'on n'eut sçû jamais souhaiter, acquitant non seulement ses dettes, mais encore augmentant ses revenus, remplissant ses coffres, & redonnant un tel ordre & lustre à sa maison délabrée, qu'elle paroissoit de beaucoup plus magnifique que les Cours des Rois & de l'Empereur, & par son éclat & sa liberalité ravissoit les yeux & attiroit les cœurs de tous ses voisins. On ajoûte que ce Romieu étant faussement accusé de malversation par les envieux de sa vertu, rendit un compte trés exact à son maître, & s'étant ainsi justifié partit incontinent de là avec sa malette & son bourdon seulement, ne voulant emporter aucune recompense, & ne laissant point de connoissance ny de son nom, ny de son païs, ny de son dessein. Les Provençaux ont toujours eu l'imagination Romanesque, je craindrois qu'ils n'eussent inventé cette avanture. Quoi qu'il en soit, ces Princesses à cause de leur bonne éducation furent comme de rares tresors souhaitées de toute la Chrê-

* *Romieu en Provençal & Gascon, c'est à dire Pelerin, & Romivage signifie Pelerinage.*

tienté. Henry III. Roi d'Angleterre sage & religieux Prince, fut marié à Eleonord, Richard son frere qui étoit élu Roi des Romains aprés la mort de Federic, mais qui avoit Alfonse X. de Castille pour Corrival en cette dignité, épousa Sancie. Charles depuis Roi de Naples & de Sicile obtint Beatrix, en vain recherchée par Raimond Comte de Toulouse, & presque enlevée par le Roi d'Arragon. Mais Marguerite comme étant leur aînée eut aussi une meilleure fortune, & avant toutes elle fut mariée à nôtre Loüis Elle étoit alors âgée environ de quinze ans, & tellement accomplie en toutes sortes de perfections, qu'elle donnoit de l'amour à tous les Princes de l'Europe. La Reine Blanche qui cherchoit un party pour son fils, jetta incontinent les yeux sur elle, & en fit faire la demande par une solemnelle Ambassade. Le Comte tint cette recherche à grand honneur; mais parce que les deux parties étoient parens au quatriéme degré, il falut obtenir dispense de Rome pour lever cet empêchement; lequel étant ôté, Jean de Nesle & Gautier Archevêque de Sens paranymphes & chefs de l'Ambassade prirent la Princesse d'entre les mains de son pere vers le mois de Juillet de l'an mil deux cens trente-quatre. Comme elle sortit de Provence tous les Troubadours & Poëtes, qui florissoient alors en ce païs-là par la faveur & les liberalitez du Comte, exercerent diversement leurs esprits, les uns pour chanter la réjoüissance de ses nopces, les autres pour plaindre les ennuis de son départ, & cette genereuse Princesse recevant leurs agreables inventions avec un gracieux accueil leur départit si liberalement à tous de son argent & de ses joyaux, qu'elle leur laissa sujet de se consoler & de la regretter tout ensemble. On luy fit de magnifiques

en

entrées par toutes les villes de France, & les plus grands Seigneurs allerent jusqu'à Lyon la recevoir, & ensuite la conduisirent dans la ville de Sens, où elle fut épousée, puis sacrée & couronnée par l'Archevêque. Son pere lui avoit constitué & à ses deux autres sœurs pour chacune seulement dix milles livres de dot, instituant depuis la cadette Beatrix pour son heritiere au Comté de Provence, avec laquelle nôtre Marguerite eut souvent quelque demêlé pour ce sujet. Mais bien que Loüis n'eût eu que cette somme peu considerable pour lui, il estimoit les perfections que la Nature & l'éducation avoient mises dans son Epouse, des richesses comparables à quelque grande Souverainété, & il se promettoit par ce moyen de procurer une heureuse paix à sa maison, ayant une compagne d'une humeur agreable & complaisante, & tout à fait semblable à ses inclinations : car le mariage est pour lors une parfaite union, quand les nœuds de l'amour & correspondance des mœurs se rencontrent avec les liens de la grace. Loüis trés-devot passoit la moitié de la journée à assister au Sacrifice des Chrêtiens, à entendre l'Office de l'Eglise & la Parole sacrée. Marguerite s'entretenoit en même temps avec Dieu, ou dans son Oratoire; ou dans les Eglises. Loüis aimoit la compagnie des gens vertueux, honoroit les Prélats & les Ecclesiastiques, écoutoit leurs remontrances, & tâchoit d'apprendre d'eux dequoi s'avancer dans la Pieté. Marguerite n'avoit point de plus chere occupation que de faire du bien aux gens de sainte vie, d'apprendre la Vertu d'eux, & de l'enseigner ensuite à ceux de sa maison. Loüis avoit tant de clemence qu'il pardonnoit à ses ennemis, même à ceux qui avoient attenté sur sa vie ; & Marguerite ne se mêloit jamais d'aucunes affaires que pour

les malheureux, & pour demander le pardon des coupables. Enfin comme Loüis cherchoit JESUS-CHRIST parmi les pauvres malades, Marguerite visitoit souvent les Hôpitaux avec les Dames de sa suite, distribuoit de sa main les aumônes, & revêtoit les pauvres de ces richesses dont les autres parent ordinairement leur vanité. Comme par ces exercices pieux elle se rendoit agreable à Dieu, elle se faisoit aussi trés-cherement aimer de son Epoux; de sorte qu'encore qu'elle évitât l'embarras des affaires, & que toute son ambition fut limitée dans sa chambre; neanmoins S. Loüis lui communiquoit ses desseins les plus importans, & ne resolvoit aucune matiere de consequence qu'il ne lui en eût demandé avis, qu'elle lui donnoit avec prudence, sans passion, & tel que bien souvent il étoit suivi. Le Roi étant prisonnier en Egipte ne voulut jamais arrêter le prix de la rançon qu'il payeroit pour ses gens, qu'il n'en eût demandé conseil à la Reine; & comme les Sarrasins s'étonnoient de ce qu'un si grand & si sage Prince s'en rapportoit à une femme : *Cela est raisonnable*, leur dit-il, *puis qu'elle est ma Dame & ma compagne.* Elle témoigna bien sa bonne œconomie au maniement & à la conservation de ses tresors en ce païs-là : car son extrême affection l'ayant menée outremer avec lui, quand il eut pris Damiette il lui en laissa le gouvernement, avec la meilleure partie de son or. De là cette sage Princesse envoyoit souvent des rafraîchissemens à nôtre armée le long du Nil, & ramassoit de tous côtez des vivres pour fournir cette grande ville, & pour entretenir nos troupes. Elle avoit dedans des Pisans & des Genois, gens qui suivoient les armées pour le lucre plûtôt que pour l'honneur, Vivandiers & Frippiers plûtôt que Soldats, lesquels ayant eu nouvel-

velles de la priſe du Roi commencerent à plier bagage pour monter dans leurs vaiſſeaux. Marguerite qui étoit alors dans les travaux de l'accouchement de ce fils, qui pour cela fut nommé Triſtan, ſupprimant par ſon courage les extrêmes douleurs qu'elle ſentoit, envoya ſupplier leurs Capitaines de la venir trouver, & s'étant abaiſſée à leur faire les plus ardentes prieres que la neceſſité pût tirer de ſa bouche, gagna ſur eux aprés beaucoup de larmes & de conjurations, qu'ils demeureroient juſqu'à tant qu'elle eut apris la volonté du Roi. Mais afin de les retenir à la garde de la ville, elle s'obligea de les defrayer de vivres & de toute autre choſe; & ces Italiens ne la traitant pas moins rudement que les Sarraſins avoient rançonné le Roi, lui coûterent trois cens ſoixante mille livres en moins de trois ſemaines. Neanmoins par cette grande dépenſe elle ne gagna pas peu, ſauvant premierement ſa perſonne & ſon fruit, & puis le treſor du Roi, avec tant d'ames innocentes, qui ſans doute euſſent peri par l'inhumanité des Infidelles. Mais il lui fallut ſi-tôt partir de là qu'elle n'eût pas le loiſir d'y achever ſes couches, & elle fut contrainte de s'embarquer avec ce qu'elle pût de vivres, de munitions, d'artillerie, & ſur tout avec le treſor du Roi, qui fournit à ſon entretien & de tous ſes Seigneurs un an durant en Sirie, & dont elle fit outre cela de grandes dépenſes pour délivrer des Eſclaves, & pour rebâtir & fortifier des places pour les Chrétiens.

Marguerite eut dix enfans, autant de filles que de garçons. Les neuf premieres années de ſon mariage elle n'eut que des filles, enſuite elle eut des mâles; mais parmi une ſi grande quantité d'enfans qui la rendoient encore conſiderable auprés du Roi, Blanche ſa mere lui donna bien ſujet d'exer-

cer sa patience. Cette Princesse accoûtumée à gouverner, craignit que son fils ne donât à sa femme la confiance qu'il avoit en sa personne, & pour ce sujet elle en devint tellement jalouse, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'il s'entretint avec sa bru. C'est pourquoy elle les épioit à toute heure pour empêcher qu'ils ne s'entrecommuniquassent leurs pensées, & quand la Cour faisoit voyage, elle les separoit toûjours, les mettant en divers logis bien éloignez. De sorte que le bon Roi de peur de la fâcher, se cachoit pour aller voir la Reine, & il avoit ordonné à ses gens; quand il seroit dans la chambre avec elle, de faire crier les petits chiens pour l'avertir de se détourner, s'ils l'appercevoient venir. Joinville dit à ce propos, que Blanche l'ayant un jour trouvé prés de la Reine, laquelle étoit presque au mourir des douleurs d'une fausse couche, elle prit S. Loüis par la main & le mit dehors, lui disant, *Vous n'avez que faire ici*; surquoi la pauvre Marguerite s'écria? *Hé ne me laisserez-vous jamais voir mon cher Seigneur, ny en la vie, ny à la mort!* & disant cela, elle tomba en foiblesse, d'où elle ne fut pas aisément sortie, si le Roi ne fût rentré pour la consoler. Nonobstant cette rigueur elle ne l'honora pas moins en qualité de belle-mere, bien qu'en effet elle ne l'aimât qu'autant que sa conscience l'y obligeoit; & si elle versa des larmes quand on luy apporta la nouvelle de sa mort, ce fut seulement pour le chagrin qu'elle avoit d'en voir le Roy son mary trop affligé, comme elle le sceut bien repartir au sieur de Joinville, qui allant pour la consoler luy dit fort à propos, *Il est bien vray, Madame, ce qu'on dit, qu'il ne faut pas ajoûter foi aux pleurs des femmes, puis que vous en jettez tant pour la personne que vous haïssiez le plus au monde.* Quand le Roy alla au voya-

voyage d'Afrique, elle refusa la Regence du Royaume par le desir qu'elle avoit de le suivre ; mais lui se souvenant des fatigues & des ennuis qu'elle avoit soufferts en Egypte, ne le voulut jamais permettre. Au moins elle l'accompagna jusqu'à son vaisseau: puis elle revint s'enfermer dans le Bois de Vincennes. En cet endroit elle receut les nouvelles de sa mort à quelques mois de là ; il ne seroit pas aisé d'exprimer la douleur & les regrets qu'elle en eut, ny les prieres qu'elle fit & commanda de faire par tout son Royaume, & les grandes aumônes qu'elle donna pour le salut de son ame. Tout cela fut égal à l'excez de son amour, & jamais elle ne pût recevoir aucune consolation de cette perte que de Dieu, à la volonté duquel elle avoit entierement soûmis la sienne.

Par son contrat de mariage le Roi son mary luy avoit donné en doüaire la ville du Mans, & celles de Mortagne & de Manuës au Perche ; mais depuis ayant transporté le Maine à Charles d'Anjou, il changea cette premiere assignation & constitua son doüaire sur les villes de Corbeil, Poissi, Meulan, Vernon, Pontoise, Asnieres, Estampes, Dourdan, & la Ferté Aleps, comme on le voit par ses Lettres dattées du mois de Juin de l'an mil deux cens soixante. Le Roi Jacques d'Arragon Comte de Barcelonne son cousin, lui avoit aussi donné & aprés elle à tel de ses enfans qu'elle voudroit choisir, tout le droit qu'il pretendoit sur les Comté & Marquisat de Provence, & quelques-autres pretentions sur les villes d'Arles, d'Avignon, & de Marseille. En vertu de cette cession & du droit d'aînesse Marguerite eut toûjours dessein sur la Provence, & quoique son mary eût tâché de lui ôter ces ressentimens de l'esprit, elle ne vouloit guere de bien à Charles de Sicile, qu'elle disoit luy retenir

son patrimoine. Tellement que lors qu'elle le vit fort empêché par la révolte des Siciliens, elle presenta sa Requête au Roi son fils pour lui faire justice ; mais le Conseil n'ayant pas trouvé à propos de remuer cette dispute, elle fit la faute (car on ne peut autrement nommer cela) que de s'addresser à l'Empereur Rodolfe, comme au souverain Seigneur de la Provence, & lui demanda Justice ; toutefois elle se desista enfin de cette poursuite par les prieres du Pape. Bien-tôt aprés elle renonça à toutes les pensées du monde, & se retira dans le Convent des Religieuses de sainte Claire, autrement dites les Cordelieres au fauxbourg S. Marcel, où elle vécut saintement le reste de ses jours, & mourut le vingtiéme Decembre l'an mil deux cens quatre-vingt cinq, âgée d'environ soixante & dix ans. Son corps fut inhumé à S. Denis, & sa pompe funebre fut accompagnée d'une longue suite de pauvres, qui l'appelloient à bon droit leur mere. Non sans raison, veu que comme durant sa vie elle les avoit non-seulement nourris, mais encore fondé deux Hôpitaux pour eux, l'un au fauxbourg S. Marcel, l'autre à Châteaudun. Aussi elle voulut continuer ses bienfaits aprés sa mort, laissant tous ses meubles précieux à l'Hôtel - Dieu de Paris.

Fin du Second Tome.



TABLE ALPHABETIQUE DES PRINCIPALES MATIERES,

Contenuës dans ce deuxiéme Tome de l'Abregé de l'Histoire de France.

A.

Y 4 Gros,

An

Bean-

d'un

Jean

I.

P.

Q.

R.

en

T.

V.

Fin de la Table des Matieres du Second Tome.







